REVUE D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE DE FRANCE

Organe de la Société d'histoire ecclésiastique de la France

Directeur : Victor CARRIÈRE

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE

TOME XXIV

1938

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1970

BR
840
R46
v.24

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE DE LA PAROISSE RURALE DES ORIGINES A LA FIN DU MOYEN AGE

Difficulté de cette étude.

I. Du IVe siècle au milieu du XIe : origines de la paroisse ; vie de la paroisse jusqu'à l'époque féodale.

II. Du milieu du XIe siècle au milieu du XIVe : les sources; résultat de la réforme grégorienne; participation des laïques à l'administration de la paroisse.

III. Du milieu du XIVe siècle au Concordat de 1516 : les sources; contrecoups de la guerre de Cent Ans; relèvement matériel et moral.

Conclusion.

Difficulté de cette étude.

On définit généralement la paroisse : « un territoire dont les habitants sont attribués par l'autorité épiscopale à une église particulière et confiés aux soins spirituels d'un prêtre institué d'une manière permanente dans cette église et subordonné à l'évêque[1]. » L'institution peut être étudiée de deux façons, en suivant soit un plan méthodique soit un plan chronologique. Dans le premier cas on examinera successivement les divers éléments constitutifs de la paroisse : la circonscription territoriale, la communauté des fidèles, l'église, centre cultuel et cadre de la vie paroissiale, l'administration spirituelle, c'est-à-dire le curé et ses auxiliaires, etc. C'est ce plan méthodique que suivit et proposa aux travailleurs le regretté Joseph Guillaume[2] dans le travail remarquable qu'il rédigea pour la Société d'histoire ecclésiastique de la France[3]. Il est inutile d'y revenir, si ce n'est pour le

1. Achille Luchaire, *Manuel des institutions françaises. Période des Capétiens directs* ... (Paris, Hachette, 1892, in-8°), p. 3.

2. Cf. la notice nécrologique qui a été consacrée à Joseph Guillaume (1867-1936) par Frédéric Soehnée, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XCVII (1936), p. 446-449.

3. *Comment concevoir une monographie paroissiale*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. IX (1923), p. 369-388 et 493-523; refondu dans V. Carrière, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. II : *l'Histoire locale à travers les âges* (Paris, Letouzey et Ané, 1934, in-8°), p. 303-345.

66577

rappeler et en recommander la lecture. Faisons remarquer toutefois que les sources à consulter n'y sont pas indiquées et que les ouvrages essentiels dont la lecture s'impose de prime abord ne ressortent pas de la copieuse bibliographie qui accompagne cette étude. Je ferai mon possible pour combler cette lacune et obvier à cet inconvénient, mais pas plus que mon prédécesseur je n'arriverai, en suivant le plan chronologique, à remédier à la carence des textes qui trop souvent empêchera le chercheur de remplir les cadres proposés. En commençant cet exposé, il me faut prévenir que, le plus souvent, l'histoire d'une paroisse rurale ne pourra, faute de documents, être retracée de façon suivie antérieurement au XVIIe siècle. Pour le Moyen Age, auquel se bornera notre étude, l'historien n'aboutira trop fréquemment, malgré ses efforts, qu'à glaner quelques renseignements épars. Même quand la moisson sera relativement abondante, il ne pourra traiter dans leur ensemble toutes les questions et devra se borner généralement à en aborder partiellement quelques-unes.

Sans avoir varié dans ce qu'il a d'essentiel, le système paroissial a dû s'adapter successivement au milieu religieux, politique, économique et social contemporain. C'est précisément cette évolution qu'un exposé chronologique a l'avantage de mettre en lumière. Les divisions que j'adopterai seront celles qui ont été préconisées par la Société d'histoire ecclésiastique, pour retracer l'histoire du diocèse[4], dont la paroisse n'est autre chose que la cellule.

Je partagerai donc les douze siècles à envisager en trois périodes. La première commençant avec le IVe siècle, où apparaît dans les textes le premier embryon de paroisse rurale, et s'étendant jusqu'au milieu du XIe : période de préparation, de formation, d'extension et finalement d'accaparement par le système féodal.

La seconde s'étendant du milieu du XIe siècle à celui du XIVe : période de réformation, de libération relative, à la fin de laquelle la communauté des habitants commence à jouer un rôle important.

La troisième allant du milieu du XIVe siècle au Concordat de 1516 : période de crise religieuse, économique et sociale et finalement de relèvement au point de vue matériel.

4. Albert DUFOURCQ, *Comment concevoir l'histoire d'un diocèse de France*, dans V. CARRIÈRE, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. II, p. 270-282.

I. — DU IVe SIÈCLE AU MILIEU DU XIe.

Origines de la paroisse.

La première période a été étudiée de façon excellente il y a une quarantaine d'années par Pierre Imbart de La Tour[5]. Le travailleur local trouvera groupés dans cet ouvrage, dont il devra commencer par se pénétrer, les principaux textes très rares et souvent difficiles à interpréter, concernant les origines[6] et la formation des paroisses : textes tirés des conciles et des synodes ainsi que des traités de droit canonique, textes hagiographiques, narratifs, diplomatiques, administratifs, etc, auxquels il ne faut pas manquer d'ajouter les traditions locales concernant l'évangélisation de la contrée, les noms de lieux révélant le culte de certains saints et le témoignage de substructions découvertes dans le cimetière aux abords de l'église, démontrant parfois que cet édifice s'est élevé sur l'emplacement soit d'un temple païen[7], soit des bâtiments de la villa gallo-romaine dont il fut primitivement l'oratoire[8].

Des constatations de ce genre, soigneusement recueillies, permettront d'obtenir quelque lueur sur la façon dont le diocèse, à l'origine paroisse unique[9] administrée par l'évêque,

5. *De Ecclesiis rusticanis aetate carolingica* (thèse complémentaire de doctorat. Bordeaux, 1890, in-8°). L'auteur reprit et développa ce travail dans une suite d'articles: *les Paroisses rurales dans l'ancienne France du IVe au XIe siècle*, publiés de 1896 à 1898 dans la *Revue historique*, tirés à part en 1898 et réédités sous le titre : *les Origines religieuses de la France. Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle* ... (Paris, A. Picard et fils, 1900, in-8°). — A compléter par la lecture de W. Seston, *Note sur les origines des paroisses rurales*, dans la *Revue d'histoire et de philosophie religieuses, publiée par la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg*, 15e année (1935), p. 243-254.

6. Le premier embryon de paroisse rurale apparaît en Gaule, dans la Narbonnaise, en 314, au premier concile d'Arles. Cf. Mansi, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. II, col. 471-474.

7. Dans les substructions de l'église d'Yzeures (Indre-et-Loire, canton de Preuilly) fondée par l'évêque de Tours Eustochius (447-461) ont été découverts les vestiges d'un temple païen, dont une dédicace à Minerve (*Corpus inscr. latin.*, t. XIII, 3075).

8. Albert Grenier, *Manuel d'archéologie gallo-romaine* ..., IIe partie : *l'Archéologie du sol;* 2 : *Navigation, occupation du sol* (Paris, Picard, 1934, in-8°), p. 940-941.

9. Le mot *parochia*, d'origine grecque, désigne jusqu'au ve siècle l'église établie au chef-lieu de la *civitas;* il est appliqué pour la première fois à ce que nous appelons une paroisse rurale par le pape Zosime, en 417, dans une lettre relative à l'église d'Arles (*Mon. Germ. hist., Epist.*, t. III, p. 6). Ce sens nouveau ne l'emportera qu'au vi^e siècle. — Autre renversement dans la terminologie, le mot *diocesis* est employé par Sulpice Sévère et Grégoire de Tours pour désigner les communautés chrétiennes établies par saint Martin dans son diocèse. Dans une lettre qu'il écrivit, en 475, à Basile, évêque d'Aix, Sidoine Apollinaire (*Mon. Germ.*

s'est démembré par la création progressive de communautés autonomes autour d'édifices cultuels élevés dans les bourgs (*vici*) et les domaines (*villae*). Par exemple l'étude de la répartition géographique des églises créées par saint Martin à la fin du IVe siècle dans le diocèse de Tours[10], ne se fera pas sans permettre de tirer des conclusions intéressantes. Toutes ces églises furent élevées dans des *vici*. Ce ne sera qu'à partir de la fin de la période mérovingienne qu'elles apparaîtront en grand nombre dans les *villae*. Dans ces créations l'évêque et les grands propriétaires fonciers, laïques ou ecclésiastiques, ont joué respectivement un rôle essentiel dont il importerait tout au moins d'essayer de préciser la nature. Malheureusement ce n'est qu'exceptionnellement, par exemple pour l'église de Germigny-des-Prés créée par Théodulfe, évêque d'Orléans, au début du IXe siècle[11], que l'on pourra connaître les origines paroissiales de façon certaine[11*].

Quoiqu'il en soit, les polyptyques des abbayes de Saint-

hist.. Auct. antiquiss., t. VIII, p. 108-110) emploie indifféremment les mots *parochia* et *diocesis;* ce dernier ne deviendra synonyme de *civitas* qu'à partir du VIe siècle.

10. Grégoire de Tours (*Historia Francorum*, l. X, ch. XXXI, § 3) mentionne six églises créées par saint Martin dans le diocèse de Tours : « In vicis ... id est Alingaviensi, Solonacensi, Ambaciensi, Cisomagensi, Tornomagensi, Condatensi, destructis delubris, baptizatisque gentilibus, ecclesias aedificavit. » Ces localités ont été identifiées par A. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (Paris, 1878, gr. in-8°), p. 260-294, dans l'Indre-et-Loire. Ce sont : Langeais (chef-lieu de canton), Sonnay (canton de Château-Regnault), Amboise (chef-lieu de canton), Ciran-la-Latte (canton de Ligueil), Tournon-Saint-Pierre (canton de Reuilly), Candes (canton de Chinon). On remarquera, en se reportant à la carte de la *Civitas Turonum* (p. 261), que toutes ces églises étaient situées aux confins du diocèse.

11. L'évêque d'Orléans Théodulfe, illustre prélat de la cour de Charlemagne, étant abbé de Saint-Benoît-sur-Loire (799-818) se fit édifier une somptueuse « villa », sur un domaine appartenant à l'abbaye, à Germigny-des-Prés (Loiret, canton de Châteauneuf-sur-Loire). L'oratoire de cette demeure d'été, qui est devenu l'église paroissiale du village actuel, s'était conservé presque intact, avec sa décoration de stucs et de mosaïques, jusqu'au milieu du XIXe siècle, où une reconstruction malencontreuse lui a fait perdre tout intérêt archéologique. « Les bâtiments d'habitation et leurs dépendances devaient s'élever à l'ouest de l'église, car on a retrouvé jadis ... les vestiges d'un hypocauste assez peu différent de celui que nous montre le plan de Saint-Gall. » Cf. Jean Hubert, *Germigny-des-Prés*, dans *Congrès archéologique de France, XCIIIe session tenue à Orléans*, 1930, p. 534-568.

11*. Consulter aussi la récente étude de M. l'abbé M. Chaume, *le Mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens*, dans la *Revue Mabillon*, XXVIIe année (1937), p. 61-73; XXVIIIe année (1938), p. 1-9.

Germain des Prés[12] et de Saint-Bertin[13] fournissent la preuve, pour les régions de Paris et de Saint-Omer, que le nombre de ces édifices était, pendant la période carolingienne, devenu considérable. Ce fut alors que le réseau paroissial se constitua dans ses grandes lignes. En effet dès le IXe siècle étaient créés, tout au moins dans certains diocèses, les archidiaconés[14] et les doyennés, circonscriptions administratives qui se sont perpétuées jusqu'à la fin de l'Ancien Régime et dont il importe de noter dans chaque cas, avec le plus grand soin, la date d'apparition dans les textes.

Vie de la paroisse jusqu'à l'époque féodale.

Tout ce qui peut se rapporter au fonctionnement de la paroisse rurale primitive doit être minutieusement recueilli, en particulier ce qui concerne le curé et le temporel.

L'évêque nommait toujours le curé, mais pour les paroisses créées sur les domaines des propriétaires laïques et ecclésiasques, l'étendue de ses pouvoirs était limitée sur un point essentiel. Il ne pouvait jamais, en raison du droit de présentation reconnu de longue date aux propriétaires, choisir librement les titulaires de ces paroisses dont le nombre était singulièrement important.

Outre les revenus fournis par les oblations et les sommes perçues à l'occasion de l'administration des sacrements, le temporel des cures consistait en biens fonds et principalement dans l'impôt appelé dîme[15], levé en nature dans toute l'étendue du territoire paroissial sur les récoltes et le croît du bétail. Ces biens étaient administrés par le curé sous la surveillance de l'évêque; quant au propriétaire foncier, il ne lui était reconnu sur eux qu'un droit de protection.

Ce double point fixé il faut se demander comment sous le couvert de ces droits de présentation et de protection (qui

12. *Polyptyque de l'abbé Irminon, ou Dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye de Saint-Germain des Prés sous le règne de Charlemagne,* publié par B. Guérard (Paris, 1836-1844, 2 vol. in-4°); — nouvelle édition par Auguste Longnon (Paris, 1886-1895, 2 vol. in-8°).

13. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin,* publié par B. Guérard (*Collection de documents inédits sur l'histoire de France,* 1re série: *Histoire politique,* Paris, 1840, in-4°) et *Appendice au Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin,* publié par François Morand (*Ibid.,* Paris, 1867, in-4°).

14. Cf. chanoine Adrien-Étienne Gréa, *Essai historique sur les archidiacres,* dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* 3e série, t. II (1851), p. 6.

15. Cf. Paul Viard, *Histoire de la dîme, principalement en Gaule, jusqu'au décret de Gratien* (Paris, 1909, in-8°).

deviendront le droit de patronage) les propriétaires ont réussi, les forces féodales y aidant, à s'emparer, du IXe au XIe siècle, des biens et revenus des cures et à en faire entrer les titulaires dans leur domesticité. Cette absorption de la paroisse par la seigneurie se retrouve aussi bien dans les domaines ecclésiastiques que dans les domaines laïques. Il faudra néanmoins distinguer soigneusement ces deux catégories de paroisses.

Pour celles qui furent accaparées par l'évêque, un chapitre ou une abbaye, leurs domaines et revenus demeurèrent néanmoins biens d'Église et se conservèrent intacts dans les mains de l'autorité qui les avait usurpés.

Pour celles qui furent accaparées par les propriétaires laïques, il en alla tout autrement. Du fait des successions et des partages familiaux, l'église et son patrimoine furent divisés, émiettés à l'infini : l'un des héritiers reçut la moitié ou le quart de l'église, tel autre de la dîme, tel autre des oblations. Pour les régions où les archives des monastères ont conservé des séries de diplômes s'étendant du IXe au XIe siècle (dans les chartes de l'abbaye de Cluny[16] par exemple), se trouveront de nombreux exemples de ce fait général qu'il importera de relever.

En ce qui concerne la nomination du curé, si l'évêque n'était pas tenu d'accepter le candidat du présentateur, il ne pouvait le rejeter sans motif sérieux, et finalement ce dernier imposa l'homme de son choix, auquel il offrit ce qu'il abandonnait des revenus de la cure sous forme de bénéfice, par suite d'une véritable concession féodale. Du curé, le seigneur fit son vassal et le mit dans l'obligation de satisfaire aux devoirs que comportait l'hommage, y compris le service militaire. D'autre part ces liens féodaux assurèrent l'indépendance du titulaire vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique, ce qui lui permit de vivre à sa guise, le plus souvent dans le concubinat, et de nourrir l'espoir de voir son fils lui succéder dans sa cure.

Des études qui ont déjà été faites, il résulte donc qu'au XIe siècle le laïcisme dominait dans l'administration paroissiale. Il importe de vérifier ces conclusions pour chaque diocèse et même pour chaque localité.

16. *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny, formé par Auguste Bernard, complété ... et publié par Alexandre Bruel, ... (Collection de documents inédits sur l'histoire de France : 1re série : Histoire politique, ...* Paris, 1876-1903, 6 vol. in-4°).

II. — DU MILIEU DU XIe SIÈCLE AU MILIEU DU XIVe.

Les sources.

Pour la seconde période la documentation est beaucoup plus abondante dans l'ensemble, quoique fort restreinte encore pour le XIe siècle et même pour le XIIe. Les sources principales sont facilement accessibles, étant groupées dans la série G des Archives départementales, relative au clergé séculier. Cette série, qui réunit les fonds de l'évêché, du chapitre cathédral et des paroisses, renferme — à moins qu'ils n'aient été détournés par les curieux et les érudits vers les bibliothèques — des documents essentiels :

1° les plus anciens pouillés des diocèses dont la publication a été entreprise par l'Académie des inscriptions et belles-lettres[17];

2° les statuts rédigés pour chaque diocèse par les évêques (documents qui complètent très utilement les textes conciliaires et synodaux, déjà mentionnés)[18];

3° enfin et surtout les procès-verbaux de visite rédigés par les évêques, dont les plus connus sont ceux de l'archevêque de Rouen Eudes Rigaud, qui s'étendent de 1248 à 1269[19]; il en existe d'autres des XIIIe et XIVe siècles pour les diocèses d'Angers[20], de Bourges[21], de Bordeaux[22] et de Grenoble[23].

17. *Recueil des historiens de la France. Pouillés:* tome I: Province de Lyon; t. II : Province de Rouen; t. III : Province de Tours; t. IV : Province de Sens, publiés par Aug. LONGNON (1903-1904); t. V : Province de Trèves, publié par Aug. LONGNON et V. CARRIÈRE (1915); t. VIII : Provinces d'Aix, d'Arles et d'Embrun, publié par E. CLOUZOT (1923).

18. Pour ces textes : Conciles, synodes, statuts individuels des évêques du XIIIe siècle et du premier quart du XIVe, cf. Olga DOBIACHE-ROJDESTVENSKY, *la Vie paroissiale en France au XIIIe siècle d'après les actes épiscopaux* (Thèse de doctorat d'Université, Paris, 1911, in-8°), p. 19-76.

19. *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis. Journal des visites pastorales d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, 1248-1269*, publié ... d'après le manuscrit [lat. 1245] de la Bibliothèque nationale ... par Th. BONNIN (Rouen, 1852, in-4°). — Cf. L. DELISLE, *le Clergé normand au XIIIe siècle, d'après le Regestrum visitationum*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e série, t. III (1846), p. 479 et ss. P. ANDRIEU-GUITRANCOURT, *l'Archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Église au XIIIe siècle, d'après le « Regestrum visitationum »* (Paris, 1938, in-8°, 463 pages).

20. Le registre de visite de Guillaume Le Maire, évêque d'Angers (1290-1314), est perdu, mais nous en possédons la substance dans les statuts synodaux du diocèse et le célèbre *Avis* soumis au concile de Vienne, en 1312, par ce prélat. Cf. *le Livre de Guillaume Le Maire*, publié par Célestin PORT, dans la *Collection des documents inédits*, t. II, p. 187-569.

21, 22 et 23. Les références qui correspondent à ces trois numéros sont reportées à la page suivante.

Les recherches dans les Archives départementales ne sauraient se borner aux registres et aux liasses de la série G; l'examen attentif de la série H des mêmes dépôts, relative au clergé régulier s'impose à l'attention en raison des nombreuses églises paroissiales, des biens des cures et principalement des dîmes, passés dans le domaine des abbayes.

Nous n'avons pas pour cette période de travail d'ensemble, si ce n'est quelques pages, d'ailleurs fort importantes, que Luchaire leur a consacrées dans son *Manuel*[24] et qui doivent être complétées par la lecture attentive des travaux spéciaux de Paul Thomas[25], de Paul Viard[26], et d'Olga Dobiache-Rojdestvensky[27].

Résultat de la réforme grégorienne.

Cette période débute vers le milieu du XIe siècle avec la crise réformiste dite grégorienne au cours de laquelle la hiérarchie eut plus vite raison des bénéfices supérieurs que des humbles cures de campagne, à propos desquelles la lutte

21. Le registre de Jean de Sully, archevêque de Bourges (1261-1271), était conservé dans un cartulaire perdu de l'archevêché, dont Baluze a fait des extraits (Bibl. nat., ms. 79). Cf. Olga DOBIACHE-ROJDESTVENSKY, *la Vie paroissiale en France au XIIIe siècle*, p. 187-190. — Le registre de Simon de Beaulieu, archevêque de Bourges (1281-1295), a été publié par BALUZE, *Miscellaneorum liber primus [-septimus], hoc est collectio veterum monumentorum quae hactenus latuerant in variis codicibus ac bibliothecis* (Paris, 1678-1715, 7 vol. in-8°), t. I, p. 205; *Miscellanea novo ordine digesta et ... aucta, opera ac studio Johannis Dominici Mansi* (Lucques, 1761-1764, 4 vol. in-fol.), t. I, p. 267.

22. *Journal de la visite de Bertrand de Got dans la province ecclésiastique de Bordeaux en 1304 et 1305*, publiée par Joseph-François RABANIS dans *Clément V et Philippe-le-Bel. Lettre à M. Charles d'Arenberg sur l'entrevue de Philippe-le-Bel et de Bertrand de Got à Saint-Jean d'Angély* (Paris, 1858, in-8°).

23. *Visites pastorales et ordinations des évêques de Grenoble de la maison de Chissé* (XIVe-XVe s.), publiées par l'abbé C.-U.-J. CHEVALIER (Lyon, *Documents historiques inédits sur le Dauphiné*, 4e livraison, 1874, in-8). — Cf. également pour cette période L. DELISLE, *Visites pastorales de maître Henri de Vézelai, archidiacre d'Hiémois [diocèse de Bayeux] en 1267 et 1268*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIV (1893), p. 457-467.

24. *Manuel des institutions françaises*, p. 3-18.

25. *Le droit de propriété des laïques sur les églises et le patronage laïque au Moyen Age* (*Bibliothèque de l'École des hautes-études, section des sciences religieuses*, vol. XIX, Paris, 1906, in-8°). — Cf. également Robert LESCHEVIN DE PRÉVOISIN, *Du droit de patronage ecclésiastique relativement aux paroisses de campagne et de son histoire* (Thèse de doctorat, Paris, 1898, in-8°).

26. Voir ci-dessus, note 15, et en outre : *Histoire de la dîme ecclésiastique dans le royaume de France aux XIIe et XIIIe siècles* (Paris, 1912).

27. Voir ci-dessus, note 18.

s'éternisa[28]. Ce fut seulement dans la seconde moitié du XIIe siècle qu'Alexandre III obtint un véritable résultat. Encore est-il que, comme précédemment, l'historien local devra séparer les paroisses des domaines ecclésiastiques de celles des domaines laïques. La papauté ne toucha pas en effet aux droits que les corps religieux et en particulier les abbayes s'étaient arrogés. Les biens paroissiaux et notamment les dîmes demeurèrent incorporés au temporel monastique, et par la suite nous verrons les ordres religieux continuer à draîner tout à leur aise les revenus des cures à leur profit.

Pour les paroisses créées sur les domaines des laïques, Alexandre III eut l'habileté de détacher des droits de propriété que s'étaient octroyés les seigneurs, le droit de patronage qu'il transforma en un privilège bénévolement concédé par l'Église aux fondateurs et à leurs héritiers. Ce droit, joint à quelques prérogatives purement honorifiques, consistait uniquement à choisir un candidat pour la cure vacante et à le désigner à l'évêque. Épuré et réduit, le droit de patronage subsista jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. Grâce aux nombreux pouillés rédigés du XIIIe au début du XIVe siècle qui subsistent, il importe de déterminer pour chaque diocèse quel était à la fin du Moyen Age le nombre respectif des églises paroissiales soumises à la présentation des laïques et des corps ecclésiastiques et de celles auxquelles l'évêque nommait directement.

Si la réforme grégorienne enleva aux laïques la propriété des églises, elle ne réussit qu'imparfaitement à leur faire restituer aux cures les biens fonds et les dîmes qu'ils s'étaient appropriés. On ne saurait méconnaître toutefois que, dans beaucoup de cas, les réclamations pontificales n'aient produit leur effet, mais ce fut le clergé régulier et non le séculier qui en profita. Il sera aisé de le vérifier pour les abbayes dont la description du temporel aura été établie de façon soigneuse, les monastères ayant été en procès continuels avec les curés qui leur réclamaient une portion suffisante des revenus dont ils avaient été dépouillés[29].

28. Alors que Grégoire VII avait interdit, sans la moindre restriction, toute investiture laïque, que le Concile romain du carême de 1080 avait spécifié que la défense pontificale s'appliquait aux moindres bénéfices, Calixte II ayant au concile de Reims (1119) renouvelé cette interdiction générale, suscita dans l'assemblée de telles protestations qu'il dut modifier son texte et spécifier que les prescriptions se bornaient aux évêchés et aux abbayes. Cf. HEFELE-LECLERCQ, *Histoire des conciles*, t. V, 1re partie (Paris, 1912, in-8°), p. 589-590.

29. Un cartulaire de l'abbaye de Troarn (Calvados, chef-lieu de canton), le *Chartrier rouge* (Bibl. nat., ms. lat. 10086) compilé au XIVe siècle, est consacré uniquement à la copie des textes relatifs aux églises appar-

Cette lutte entre les deux clergés s'accentue encore avec l'apparition des ordres mendiants. Franciscains et dominicains, porteurs de bulles, s'immiscent dans la vie paroissiale par la prédication, la confession et la quête; ils perçoivent des donations qui théoriquement devaient revenir aux pasteurs légitimes. Cette ingérence des mendiants est surtout connue par des textes relatifs aux paroisses urbaines. On ne saurait noter avec trop de soin leurs apparitions dans les campagnes. Au point de vue de la réforme des mœurs, le progrès fut également très lent à se manifester. Conciles et synodes du XIIIe siècle en témoignent, et les registres des visites épiscopales montrent le bien fondé de ces réclamations.

Fils de paysans, instruits tant bien que mal par leur curé, ils étaient dépourvus de véritable formation sacerdotale et admis à la prêtrise après des examens dérisoires dont Eudes Rigaud nous a conservé quelques exemples[30]. Sauf exceptions — Lambert, curé d'Ardres, par exemple[31] — ils devaient être généralement de la plus grossière ignorance. Autant que celle-ci, l'immoralité était fréquente. Dans le registre d'Eudes Rigaud, le nombre est grand des curés *infamati de incontinentia,* de ceux accusés d'entretenir dans leur presbytère des *focariae* ou *concubinae* dont ils ont des enfants qualifiés *spurii,* et de ceux par lesquels *cum parrochiana propria crimen adulteri perpetrasse videtur.* Quant à l'accusation d'ivrognerie, elle revient à toutes les pages du registre. Peut-être ce vice était-il plus fréquent dans la région de Rouen que partout ailleurs; en tout cas, la réputation des *potatores* de cette province s'étendait au loin, jusqu'en Dauphiné, où l'évêque de Grenoble, ne sachant comment qualifier les beuveries de l'un de ses curés, déclare qu'il dépasse les Normands[32].

tenant au monastère. Cf. R.-N. SAUVAGE, *l'Abbaye de Saint-Martin de Troarn, au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle,* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie,* t. XXXIV (Caen, 1911, in-4°), p. XXIV-XXIX; cf. également la description du temporel, p. 137-189, et les paragraphes : l'abbaye et les communautés d'habitants, l'abbaye et les curés, p. 209-213.

30. *Regestrum* ... (ci-dessus, note 19), p. 237, 332, 395-396.

31. *Lamberti, ardensis ecclesiae presbyteri, Chronicon ghisnense et ardense (918-1203)* publié par le marquis de Godefroy-Ménilglaise (Paris, 1855, in-8°). Dans cette chronique très originale, Lambert, curé d'Ardres (Pas-de-Calais, chef-lieu de canton) cite Homère et Ovide, Pindare et Virgile, Eusèbe et saint Jérôme. Quant à la vie morale du curé, elle n'eut, semble-t-il, rien de très canonique, car il parle, sans aucun embarras, de ses fils et de sa fille. Cf. sur ce personnage : A. LUCHAIRE, *la Société française au temps de Philippe-Auguste* (Paris, 1909, in-8°), p. 63-66.

32. « Die ... XX[a] mensis julii [1399]... venit dominus ... ad ecclesiam

Il faut toutefois se garder d'oublier en étudiant ces procès-verbaux que les évêques y consignent des griefs résultant de dénonciations qu'ils étaient le plus souvent dans l'impossibilité de vérifier, et que d'autre part c'était les fautes graves qu'ils devaient noter et non les bonnes œuvres qui font contrepoids. Gardons-nous donc d'être trop sévères et rappelons, pour terminer, la piété et les vertus du bienheureux Thomas Hélie, dont le souvenir s'est conservé dans sa paroisse de Biville[33] au diocèse de Coutances, avec son calice et sa chasuble[34], et surtout celui de saint Yves, successivement recteur de Trédrez[35] et de Louannec[36] au diocèse de Tréguier, entièrement dévoué au salut des âmes et soignant de ses mains les malades dans un hôpital contigu à son presbytère[37].

Participation des laïques à l'administration de la paroisse.

L'une des questions les plus importantes qui se posent à propos de cette seconde période est celle de savoir pour quels motifs la communauté des habitants, qui jusque là n'avait joué qu'un rôle extrêmement effacé, réussit au XIIIe siècle à s'ingérer dans l'administration paroissiale. Pour résoudre le problème, il faudra suivre dans la région étudiée l'amélioration de la condition des paysans à partir de la fin du XIe siècle[38], se rendre compte comment ils furent amenés de bonne heure à reconnaître la nécessité de se concerter et de s'unir, et comment les liens ainsi formés durent se resserrer quand ils se virent attribuer des charges nouvelles. Léopold Delisle a parfaitement montré à l'aide d'exemples pris en

parrochialem sancti Andreae in Roanis [Saint-André-en-Royans, Isère, canton de Pont-en-Royans]... Redditus vini ipsius ecclesiae non sufficiunt pro potatione dicti curati, licet dictus curatus percipiat singulis annis circa CC somatas vini; in vastando vinum istud multos vastatores habet, et ipse curatus non est refutandus quia Normanos excedit. » *Visites pastorales* (voir ci-dessus, note 23), p. 87.

33. Canton de Beaumont (Manche).

34. *Vie du bienheureux Thomas Hélie de Biville, composée au XIIIe siècle par Clément*, publiée par Léopold Delisle, dans les *Mémoires de la Société académique de Cherbourg*, ann. 1861, p. 173-242.

35. Canton de Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).

36. Canton de Perros-Guirec (Côtes-du-Nord).

37. *Monuments originaux de l'histoire de saint Yves*, publiés pour la première fois par A. de La Borderie, l'abbé J. Daniel, le R. P. Perquis et D. Tempier (Saint-Brieuc, 1887, gr. in-4°); Ch. de La Roncière, *Saint Yves, 1253-1303* (Paris, 1901, in-12).

38. Henri Sée, *les Classes rurales et le régime domanial en France au Moyen Age* (Bibliothèque internationale d'économie politique, publiée sous la direction de Alfred Bonnet, Paris, 1901, in-8°).

Normandie[39] qu'il leur fallut se cotiser, répartir et lever des tailles pour faire face à certaines réparations d'intérêt commun et principalement pour l'entretien de leurs églises paroissiales, dont les revenus, nous venons de le rappeler, avaient été le plus souvent détournés de leur destination.

Les gros décimateurs, il est vrai, durent être assez fréquemment astreints aux réparations et même en cas de besoin à la reconstruction totale ou partielle de l'église, mais ces soins retombèrent souvent sur la communauté des fidèles qui, non seulement ne se déroba pas à cette obligation, mais finit par assurer fréquemment à elle seule, toute la partie matérielle du culte.

Ce fut cet état de fait qui dut donner naissance à une institution nouvelle appelée : la Fabrique[40] et dans certaines régions : le Trésor. On rencontre fréquemment en Normandie sur le cadastre des pièces de terre appelées le champ du Trésor. Cela ne signifie nullement qu'un trésor y fut caché mais que ce champ appartint à l'église paroissiale.

Les administrateurs de la Fabrique étaient peu nombreux. On les trouvera désignés dans les textes sous le nom de Forgeurs dans le Maine, ailleurs, en Normandie par exemple, sous celui de Trésoriers, et le plus communément sous celui de Marguilliers (*matricularii*)[41]. Ils sont les mandataires bénévoles de la communauté des paroissiens qui les élit, leur délègue ses pouvoirs, à la condition toutefois de les exercer sous son rigoureux contrôle, se réservant de décider elle-même dans les cas les plus importants et de rejeter ou d'approuver les comptes de gestion qu'ils lui présentent en fin d'exercice.

Une autre manifestation de l'activité des fidèles qu'il importe d'étudier est leur groupement en confréries dont nous possédons pour le XIIIe siècle et le début du XIVe quel-

39. *Études sur la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen Age* (Évreux, 1851, in-8°), p. 148-152.

40. Cf. Maurice CLÉMENT, *Recherches sur les paroisses et les fabriques au commencement du XIIIe siècle, d'après les registres des papes,* dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, 15e année (1895), p. 387-418.

41. Durant la période précédente les *matricularii* étaient les pauvres inscrits officiellement sur les rôles de la paroisse; le même terme servit à désigner ceux qui établissaient ces rôles; enfin, dès le IXe siècle le soin de pourvoir à la garde et à l'entretien intérieur des églises était confié à des serviteurs appelés parfois *matricularii*. Cf. A. VIDIER, *les Marguilliers laïques de Notre-Dame de Paris,* dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France,* t. XL (1913), p. 119 et suiv.

ques statuts[42]. D'autre part il ne faut pas manquer de noter, là où on peut le constater, que la sollicitude de la communauté des paroissiens s'étendit bien au delà des nécessités du culte et de son développement. Elle eut à pourvoir également aux nécessités intellectuelles et corporelles en s'occupant de choisir un maître d'école ou une sage-femme, d'entretenir une maison-Dieu ou une léproserie.

III. — DU MILIEU DU XIVe SIÈCLE AU CONCORDAT DE 1516.

Les sources.

Pour la troisième période, la documentation fournie par la série G des Archives départementales est relativement abondante. Si les documents témoignant de l'activité du curé sont à peu près inexistants[43], les comptes des Fabriques du XVe siècle et des premières années du XVIe sont parfois pour certains diocèses, notamment pour celui du Mans, relativement nombreux[44]. Il ne faut pas manquer de recourir également aux comptes des évêchés[45], aux registres des visites pastorales faites par les évêques et leurs vicaires généraux, et principalement aux registres de visites tenus par les archidiacres[46]. On jugera de leur intérêt par celui de l'archidiaconé

42. *Statuts* [de 1266] *de la confrérie de Notre-Dame de Fanjeaux* [chef-lieu du canton de l'Aude], publiés par M. Mouynes dans les *Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne*, t. II (1856), p. 248-260. — *Statuts d'une ancienne confrérie rurale dans le Couserans (1315)* [à Audressein, canton de Castillon, Ariège], publiés par l'abbé Cau-Durban et F. Pasquier dans le *Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts*, ann. 1882-1885, p. 219-230.

43. Cf. Harold de Fontenay, *Recherches sur les actes de l'état civil aux XIVe et XVe siècles, à propos d'un registre de paroisse de l'an 1411*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXX (1869), p. 543-558.

44. Le Tronchet (canton de Beaumont-sur-Sarthe), 1408, fragments ; Courgains (canton de Marolles-les-Braults), 1415-1428 et à partir de 1456 ; La Suze (chef-lieu de canton), 1420-1427 ; Pirmil (canton de Brûlon), 1425-1435. A partir de 1448 ils deviennent nombreux : La Chapelle-Saint-Remy et Duneau (canton de Tuffé), Lombron (canton de Montfort-le-Rotrou), Saint-Calais (chef-lieu d'arrondissement), Souvigny-sur-Mesme (canton de La Ferté-Bernard). Cf. abbé Louis Froger, *De l'organisation et de l'administration des fabriques avant 1789 au diocèse du Mans*, dans la *Revue des questions historiques*, nouv. série, t. XIX (1898), p. 406-436. — Sur les registres de la fabrique de la paroisse de Marcé, au diocèse d'Angers (canton de Seiches, Maine-et-Loire), cf. un article de Barbier de Montault dans les *Mémoires de la Société nationale d'agriculture ... d'Angers*, t. XVII (1874), p. 53-73.

45. Cf. par exemple, aux Arch. dép. de la Seine-Inférieure G 49-101, les comptes de l'archevêché de Rouen de 1450 à 1520.

46. En plus des *Visites pastorales* des évêques de Grenoble (ci-dessus, note 23), cf. par exemple, aux Arch. dép. de l'Yonne, les registres de « visitations » des archidiacres de Sens, classés sous les cotes G 36 (1444-1491) et G 37 (1505-1525).

de Josas au diocèse de Paris, qui a été imprimé[47]. Beaucoup d'autres sont inédits, comme celui de l'archidiaconé de Paris pour 1470[48], conservé en original, comme le précédent, aux Archives nationales. Les Archives départementales en renferment un grand nombre; par exemple à celles de l'Yonne (dépôt de Sens) se trouvent trois registres de cette sorte s'échelonnant entre la mort de Louis XI et l'avènement de François Ier[49]. On ne saurait négliger, quand ils subsistent, les registres des officialités diocésaines et certains documents conservés dans les séries civiles, tels les contrats d'affermage des cures transcrits dans les registres des notaires.

Pour cette période, les travaux d'ensemble à consulter sont peu nombreux. On trouvera d'utiles renseignements dans un article de M. Petit-Dutaillis, rédigé à l'occasion de la publication des visites archidiaconales de Josas[50], ainsi que dans les ouvrages de Pierre Imbart de La Tour[51], de Gustave-Amable Prevost[52], de Paul Viard[53], et généralement dans les travaux relatifs à la condition des classes agricoles et la situation rurale à la fin du Moyen Age[54] concernant la région envisagée.

Contre-coups de la guerre de Cent Ans.

La première question est en effet de se demander jusqu'à quel point le territoire diocésain a souffert des maux engendrés par la guerre et si la misère ne s'est pas prolongée bien au delà de la cessation des hostilités avec l'Angleterre. N'est-

47. *Visites archidiaconales de Josas* [1458-1470, Arch. nat., LL 33], éditées par l'abbé J.-M. Alliot (Paris, 1902, in-4°).

48. Arch. nat., LL 25.

49. Procès verbaux de visites faites dans les églises de leurs archidiaconés par les archidiacres : d'Étampes (1483-1491) G 74; de Melun (1483-1491) G 81; de Provins (1491-1522) G 84.

50. *Un nouveau document sur l'Église de France à la fin de la guerre de Cent ans : le registre des visites archidiaconales de Josas*, dans la *Revue historique*, t. LXXXVIII (1905), p. 296-316.

51. *Les origines de la Réforme* (Paris, 1905-1935), 4 vol. in-8°. Tome I: *la France moderne;* t. II: *l'Église catholique, la crise et la Renaissance.*

52. *L'Église et les campagnes au Moyen Age* (Paris, 1892, in-8°).

53. *L'évolution de la dime ecclésiastique en France aux XIVe et XVe siècles*, dans le *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung*, t. III (1913), p. 107-140.

54. L. Delisle, ouvrage cité ci-dessus, note 39; M. Quantin, *le Tiers état au Moyen Age dans les pays qui forment le département de l'Yonne* (Auxerre, 1851, in-8°); C. de Beaurepaire, *Notes et documents concernant l'état des campagnes de la Haute-Normandie dans les derniers temps du Moyen Age* (Évreux, 1865, in-8°); Abbé F.-A. Denis, *Lectures sur l'histoire de l'agriculture dans le département de Seine-et-Marne* (Meaux, 1881, in-8°); J.-A. Brutails, *Études sur la condition des populations rurales du Roussillon au Moyen Age* (Paris, 1891, in-8°).

ce pas dans ces malheurs des temps qu'il faut rechercher, sinon la cause première, tout au moins l'aggravation profonde d'abus préexistants ?

Dans le diocèse de Paris la pauvreté et la détresse étaient telles entre 1458 et 1470 que les œuvres d'enseignement et d'assistance avaient à peu près complètement disparu, que sur les 200 paroisses qui formaient l'archidiaconé de Josas, une vingtaine seulement étaient en état d'acquitter intégralement les droits de procuration dus à l'archidiacre et que parfois, quand l'arrivée de ce dignitaire était annoncée, curé et marguilliers affolés prenaient la fuite.

Ces constatations faites, il faut d'abord rechercher ce que pouvait être alors la situation généralement misérable des curés. Poussés par le besoin bien plutôt que par le lucre, nous voyons les titulaires des cures ne pas hésiter à les affermer et à pratiquer le cumul. Rare et répréhensible au XIIIe siècle, l'absentéisme est toléré au XVe et prend des proportions que les comptes des évêchés permettent de fixer. Par exemple dans le diocèse de Rouen durant la seconde moitié du XVe siècle, trente à quarante pour cent des curés ne résidaient pas. Encore est-il que les chiffres obtenus de cette façon seront généralement au-dessous de la vérité, car en 1470 le registre des visites de l'archidiaconé de Paris montre que sur trente-six curés non résidents de cette circonscription, douze n'ont reçu aucune permission de l'Ordinaire[55].

Quant à l'affermage des cures à des vicaires, on pourra très bien connaître les conditions dans lesquelles il était pratiqué, si l'on prend la peine d'aller chercher le texte des contrats passés par les titulaires dans les registres des notaires. En parcourant le tabellionage de Rouen, Charles de Beaurepaire a relevé et analysé plus d'une centaine de ces actes d'un exceptionnel intérêt, datant de 1360 à 1470[56].

On se rendra compte aussi que ces vicaires-fermiers ne devaient généralement pas être très zélés pour le salut des âmes et la célébration des offices. Encore faudra-t-il reconnaître dans bien des cas que les curés, malgré toute leur bonne volonté, ne purent durant ces temps troublés remplir leur ministère que de façon très imparfaite. Dans une enquête

55. IMBART DE LA TOUR, *les Origines de la Réforme*, t. II, p. 287.

56. Les cures de la région de Rouen sont souvent affermées à des paysans qui les font desservir par des prêtres de leur choix. Parfois un laïc et un ecclésiastique s'associent pour l'affermage et s'arrangent ensuite pour le partage des revenus. Il arrive aussi que le titulaire se réserve les terres et les dîmes et n'abandonne au prêtre-fermier que l'église et les droits curiaux (C. de BEAUREPAIRE, *Notes et documents*, p. 177-200).

de 1395 relative à Ambourville[57], au diocèse de Rouen, le curé de cette paroisse déclare que, depuis sept années qu'il est installé, il n'a pu célébrer régulièrement la messe parce qu'il manque des livres liturgiques indispensables[58].

De tous temps les églises avaient offert un asile aux malheureux poursuivis par la justice. Elles servirent également, en cas de guerre, de refuge aux habitants, mais à aucune époque aussi fréquemment qu'aux XIVe et XVe siècles où elles furent plus ou moins fortifiées[59] et reçurent, à l'approche de l'invasion, la population avec ses meubles, ses provisions, une partie des chevaux et du bétail. Cet état de fait amena sans doute peu à peu la perte du respect de l'édifice sacré, car il apparaît dans de nombreux cas que le danger passé, l'église continua à servir d'écurie, d'étable, de grange, de débarras; le tabernacle et les fonts baptismaux sont parfois, au dire des archidiacres, d'une saleté repoussante. L'incurie est telle que durant trois années, l'église d'Asnières[60], faute de fermeture à une porte, demeure ouverte aux souillures des pourceaux qui erraient dans le cimetière[61]. Tel était encore au temps de Louis XI la situation de nombreuses églises du diocèse de Paris et sans doute de beaucoup d'autres.

Relèvement matériel et moral.

La seconde question à se poser sera de rechercher vers quelle date s'est produit dans les campagnes le retour à la prospérité que l'on constate partout pendant le règne de Louis XII. Les comptes des fabriques, là où ils se seront conservés, pourront fournir des renseignements précis et montrer comment s'équilibrait le budget, question importante que l'on ne saurait négliger. A défaut des comptes. les églises

57. Canton de Duclair (Seine-Inférieure).

58. Le curé de cette paroisse, Guillaume Aux-Manseis, déclare qu' « il n'a à sa disposition qu'un manuel légué à l'église par le dernier curé, Oudin, au moyen duquel il peut dire sans note les messes *de Spiritu sancto, de Beata Maria,* etc. Aussi n'a-t-il pu célébrer la messe que par extraordinaire aux grandes fêtes, comme Noël, Pâques, les jours de Notre-Dame, et en empruntant le vieux missel de l'église d'Anneville, ou celui que voulait bien lui prêter le seigneur de Graville » (C. de Beaurepaire, *Notes et documents,* p. 292-293).

59. Cf. Robert de Lasteyrie, *l'Architecture religieuse en France à l'époque gothique,* t. II (Paris, 1927, gr. in-8°), p. 130-152; Raymond Rey, *les Vieilles églises fortifiées du Midi de la France* (Paris, 1925, in-8°).

60. Canton de Courbevoie, Seine.

61. « Eadem die [29 julii 1470] fuit visitata parrochialis ecclesia sancte Genovefe de Asneriis... Hostium ecclesie a latere a tribus annis non claudit, adeo quod porci possunt intrare ecclesiam. » *Visites archidiaconales de Josas,* édition Alliot, n° 1202.

mêmes et les dates de leurs dédicaces témoigneront d'un nouvel état de chose si l'on veut bien prendre attention au nombre de ces édifices qui ont été reconstruits et consacrés, ou ont reçu des additions importantes dans le style flamboyant à la fin du XVe et au début du XVIe siècles, non seulement dans les pays riches comme la Champagne, la Haute-Normandie, la Beauce, mais encore dans les régions peu favorisées comme la Bretagne.

Cette activité prospère se manifeste encore dans les campagnes par le développement des confréries. Elles pullulent en Normandie sous la forme d'associations de secours mutuels appelées confréries de charité[62], mais n'ent ont pas moins partout une action spirituelle, qui renforce singulièrement le culte des saints populaires. Innombrables sont les statues de la Vierge, de sainte Anne, de saint Nicolas, de sainte Catherine, de sainte Barbe, de saint Antoine, de saint Sébastien, de saint Roch qu'elles ont introduites dans les églises rurales et qui dans certains diocèses y subsistent encore[63].

La troisième question à se poser est de savoir si le relèvement économique améliora la situation des curés de campagne. On pourra en juger par les comptes des évêchés, d'où il ressort que l'absentéisme semble demeurer de règle et même s'aggraver; les registres des archidiacres et des officiaux ne montrent pas la moralité en progrès et, de l'examen des archives monastiques, il résulte le plus souvent que les abbayes ont des conflits de plus en plus fréquents et aigus avec leurs curés. Restait le casuel sur lequel il semblerait que les desservants aient pu tant soit peu se rattraper. Mais dans la pratique s'ils majorent le chiffre des droits qu'ils perçoivent dans l'exercice de leur ministère, la communauté des paroissiens intervient et les oblige à contracter avec elle des accords qui se sont conservés en assez grand nombre et qu'il importe de recueillir avec soin. Dans ces contrats les tarifs des baptêmes, mariages, sépultures sont soigneusement fixés. La communauté ne s'en tient pas là et astreint les curés à participer aux charges communes, en particulier aux réparations de l'église et même, empiétant

62. Abbé L. Martin, *Répertoire des anciennes confréries de charité du diocèse de Rouen approuvées de 1434 à 1610* (Fécamp, 1936, in-8°). Cf. également : E. Veuclin, *Documents concernant les confréries de charité normandes* (Évreux, 1892, in-8°).

63. Émile Male, *l'Art religieux de la fin du Moyen Age en France* (Paris, 2e éd., 1922, in-4°), p. 167 et suiv.

sur le domaine religieux, va jusqu'à réglementer le nombre des messes, des processions et des prédications[64].

Il faut aussi rechercher, tout au moins pour les paroisses rurales les plus importantes, si, à côté du curé, n'apparaissent pas dès la fin du Moyen Age d'autres ecclésiastiques désignés sous le nom de chapelains ou d'obitiers qui touchent la plus grande part des revenus constitués par certains fidèles pour l'acquittement de fondations.

Conclusion.

L'histoire paroissiale est trop complexe pour qu'au cours de cet exposé bien des points intéressants n'aient dû rester dans l'ombre. Il en est un toutefois dont l'importance est si grande qu'il ne saurait manquer, en terminant, d'être signalé à l'attention : le caractère de la vie paroissiale, c'est-à-dire le tableau de l'assistance aux offices, de la fréquentation des sacrements, des effets des prédications, du culte de certains saints, et aussi de la superstition qui traîne encore de nos jours autour des sources, des pierres aux fées et des arbres chenus plus ou moins christianisés.

Telles sont les principales questions et conclusions générales que devra, semble-t-il, se poser et avoir présentes à l'esprit l'historien des paroisses rurales du Moyen Age au cours de son dépouillement et de sa mise en œuvre des documents d'archives, plus ou moins nombreux, concernant chacun des diocèses de France.

Georges HUARD,
bibliothécaire à la Bibliothèque nationale.

64. IMBART DE LA TOUR, *les Origines de la Réforme*, t. II, p. 261-262.

LES RÉPERCUSSIONS DES CONTROVERSES THÉOLOGIQUES DES Ve ET VIe SIÈCLES DANS LES ÉGLISES DE GAULE

Jean Cassien et Léporius. — Les discussions christologiques au temps de Léon le Grand. — Avit de Vienne. — La querelle des Trois Chapitres. — Conclusion.

Située aux extrémités de l'Occident, la Gaule chrétienne n'a jamais pris une part active aux grandes controverses doctrinales dont l'Orient était le centre. Au IVe siècle, ses évêques ont longtemps ignoré les dangers que l'arianisme faisait courir à l'orthodoxie, à tel point que l'un des plus instruits parmi eux, celui qui devait être, par la suite, le grand défenseur de la foi, saint Hilaire de Poitiers, n'avait même pas entendu parler du symbole de Nicée avant 353 et le concile d'Arles. Au Ve siècle, les débats passionnés auxquels donnèrent lieu le nestorianisme et le monophysisme n'ont pas davantage retenu l'attention des chrétientés gallicanes : il n'y eut pas un évêque gaulois parmi les membres des conciles d'Ephèse et de Chalcédoine, et saint Léon eut quelque peine à obtenir l'adhésion expresse de l'épiscopat du sud-est de la Gaule au « tome » à Flavien. Seule, au VIe siècle, la querelle des Trois Chapitres réussit à émouvoir momentanément l'opinion : d'ailleurs ce n'était pas à Théodore, à Théodoret et à Ibas que s'intéressèrent alors les évêques de Gaule, mais bien à l'attitude prise par la papauté en une délicate matière; et dès que Pélage eut donné les explications voulues, le calme se rétablit à l'instant.

Une telle insouciance nous surprend au premier abord. Nous comprenons mal que les chefs mêmes des communautés chrétiennes en Gaule n'aient pas été plus préoccupées des grands intérêts de la foi qu'ils avaient charge d'enseigner et de défendre. En réalité, rien n'est plus naturel, comme nous allons nous en rendre compte en étudiant les répercussions des controverses christologiques dans ces Églises. On peut faire valoir, pour expliquer les faits, la difficulté des problèmes soulevés et le rôle essentiel joué dans les discussions orientales par les différentes terminologies en usage : si, dès le début de l'affaire nestorienne, tout le monde s'était entendu sur le sens des mots φύσις et πρόσωπον, n'aurait-on pas épar-

gné bien des troubles à la chrétienté ? Les Occidentaux, les Gaulois en particulier, n'étaient pas capables de se passionner pour des querelles de mots; ils ne comprenaient pas les subtilités des théologiens de langue grecque et les formules traditionnelles leur suffisaient amplement pour exprimer leur foi. Aussi ne pouvaient-ils pas s'empêcher de rester calmes lorsqu'on essayait de les émouvoir sur le nombre des personnes et des natures dans le Christ.

Il faut ajouter que, dès les origines, les Églises de Gaule avaient pris l'habitude de s'en remettre à Rome pour la solution de tous les problèmes relatifs à la foi et à la discipline : c'est à Rome qu'elles demandaient ce qu'il fallait croire aussi bien que ce qu'il fallait faire. Lorsque l'autorité pontificale avait fixé une ligne de conduite, on s'y tenait sans aucune discussion. Il fut tout de suite entendu que les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine avaient défini la foi catholique, que Nestorius et Eutychès étaient des hérétiques, que la Vierge Marie était Mère de Dieu, que le Christ, Dieu et homme tout ensemble, était une seule personne. Les évêques gaulois ne sentirent pas le besoin d'en savoir davantage. Fidèles à la communion du Siège apostolique, ils ne commencèrent à s'inquiéter que lorsque les papes Vigile et Pélage leur semblèrent adopter, à propos des Trois Chapitres, des attitudes apparemment contradictoires. Même alors, ils furent loin de pratiquer la politique belliqueuse des Africains.

Enfin, on ne saurait oublier que le ve et le vi[e] siècle furent pour la Gaule une époque particulièrement troublée. Pendant que l'empire romain achevait d'y voir croûler les derniers restes de son autorité, les royaumes barbares s'y établissaient, à travers bien des vicissitudes. Plutôt que de prendre parti en des controverses souvent subtiles, il fallait commencer par vivre. Maintenir et développer l'organisation ecclésiastique; assurer les progrès de la moralité chrétienne parmi les fidèles; s'entendre avec les nouveaux venus et les convertir à l'orthodoxie, c'étaient là des tâches bien suffisantes pour occuper l'activité de nos évêques. Les seuls problèmes doctrinaux dont se soucièrent les conciles du sud-est, la région à la fois la moins troublée par les Barbares et la plus fidèlement attachée aux traditions romaines, furent ceux de la liberté et de la grâce : problèmes pratiques s'il en fut, et dont la solution importait grandement aux prédicateurs ou aux catéchistes; encore ne peut-on pas dire que ces questions mêmes aient vraiment passionné l'opinion.

Malgré tout, les controverses christologiques du ve et du vi[e] siècle se développèrent avec trop d'ampleur pour n'éveil-

ler aucun écho dans les Églises de Gaule. Si affaiblis qu'ils fussent en parvenant dans ces chrétientés lointaines, les bruits des grandes querelles qui bouleversaient l'Orient s'y firent encore entendre. Il est intéressant d'étudier les répercussions des hérésies nestorienne et monophysite dans nos pays : nous verrons en même temps l'indifférence des évêques gaulois pour le détail des discussions et la force de leur attachement aux doctrines enseignées par le Siège apostolique.

Jean Cassien et Léporius

Dès que parvinrent à Rome les premières nouvelles de l'agitation créée à Constantinople par les discours de l'évêque Nestorius, le pape Célestin se préoccupa d'un enseignement si manifestement contraire à la tradition et il eut à cœur de le faire examiner de près par des théologiens. Le diacre Léon communiqua à Jean Cassien, un des hommes les plus savants de ce temps, bon connaisseur des choses de l'Orient où il avait longtemps résidé, les sermons que Nestorius avait cru devoir envoyer à Rome et les traductions que Marius Mercator, un Africain en résidence à Constantinople, avait de son côté expédiées au pape; et il lui demanda d'en composer au plus vite une réfutation.

Cassien ne crut pas pouvoir se dérober à la besogne qui lui était confiée d'une manière aussi inattendue. Depuis qu'il était venu se fixer à Marseille, aux environs de 410, il n'avait guère eu d'autres préoccupations que celles de la formation spirituelle des religieuses et des moines dont il dirigeait les pieux exercices, et les seuls problèmes théologiques qui avaient retenu son intérêt étaient relatifs à la grâce et au libre arbitre : dans la Gaule méridionale, le pélagianisme avait fait naguère de nombreuses recrues; et, même après sa condamnation définitive, il avait conservé des partisans plus ou moins avoués. Peut-être Cassien eût-il été assez embarrassé en face de la tâche nouvelle que lui proposait saint Léon; tout au moins se serait-il demandé comment il pourrait intéresser ses futurs lecteurs d'Occident à l'erreur de Nestorius, s'il n'avait pas eu la bonne fortune de découvrir en Gaule même et, peut-on croire, à Marseille, un précurseur de l'hérésiarque en la personne du moine Léporius.

Sur celui-ci, nous sommes d'ailleurs mal renseignés, et Cassien est loin de nous éclairer autant que nous le voudrions. Né, semble-t-il, à Trèves ou dans les environs immédiats de cette ville[1], Léporius avait dû venir à Marseille, et

1. Cassien (*De incarnatione Christi*, I, 2, dans la *Patrologie latine*, t. L, col. 18) semble dire que Léporius a commencé à enseigner sa

il y avait fait un tel scandale dans les milieux monastiques par son enseignement erroné que l'évêque, assisté par plusieurs de ses collègues, s'était vu obligé de l'excommunier. Un certain nombre de ses partisans avaient subi le même sort, et tout ce monde s'était réfugié en Afrique. Là, saint Augustin n'avait pas eu grand mal à obtenir la soumission complète de Léporius et de ses adhérents et à leur faire signer un acte d'adhésion à l'orthodoxie[2]. Cette formule nous apprend que l'erreur de Léporius avait porté sur l'union des deux natures, divine et humaine, dans la personne du Sauveur. « Ancré sur une notion, juste par ailleurs, de l'immutabilité divine, le moine gaulois ne pouvait admettre que la nature divine fût entrée en composition avec la nature humaine. » Il enseignait donc qu'en Jésus l'humain et le divin étaient simplement juxtaposés; que, par suite, la nature humaine avait été capable de grandir, de se perfectionner, d'acquérir des mérites, si bien que le Christ n'était guère différent des saints. « Enfin, allant jusqu'au bout de son idée de la juxtaposition des natures, Léporius avait avancé que, durant la passion, la nature humaine avait été abandonnée par la divinité. »[3]

A y regarder de près, l'erreur de Léporius diffère beaucoup de celle de Nestorius que Cassien était chargé de réfuter. Mais le théologien marseillais n'avait pas le temps de s'occuper des précisions de détail. Pour lui, puisque Léporius avait erré sur l'Incarnation, ce ne pouvait être que d'une manière semblable à celle de l'évêque de Constantinople. Il admet donc que Léporius faisait du Christ un homme ordinaire, parvenu au rang divin par son étroite union avec Dieu, union que lui auraient valu les mérites de ses vertus et spécialement de sa passion[4]. Plus précisément encore, il le rattache aux Ébionites et à Paul de Samosate, tout comme on faisait dès lors pour Nestorius[5].

doctrine dans la ville de Belley; mais Dom Morin, dans la *Revue bénédictine*, t. XIV (1897), p. 102-103, apporte quelques raisons plausibles de situer à Trèves la patrie de Léporius, et c'est l'opinion généralement admise aujourd'hui. Cf. E. Amann, *Léporius*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. IX (Paris, 1926), col. 434 et suiv.

2. Le *libellus satisfactionis* (ou *emendationis*), adressé par le moine converti et ses adhérents aux évêques gaulois qui les avaient condamnés (*Patr. lat.*, t. XXXI, col. 1221 et suiv.), doit être l'œuvre de Léporius lui-même. Son authenticité et son orthodoxie sont garanties par les signatures de saint Aurèle de Carthage, de saint Augustin et de deux autres évêques africains.

3. E. Amann, *Léporius*, dans le *Dict. de théol. cath.*, t. IX, col. 437.

4. Cassien, *De Incarnatione Christi*, I, 2 (*Patr. lat.*, t. L, col. 19-20).

5. Cassien, *ibid.* Il est remarquable que, dans le *libellus satisfactionis*, les seuls hérétiques que Léporius est invité à anathématiser sont Photin,

Afin d'intéresser davantage ses compatriotes, Cassien ne craint pas d'aller plus loin. Selon lui, l'enseignement christologique de Léporius procède en droite ligne du pélagianisme dans lequel il avait commencé par sombrer[6]. Nous avons aujourd'hui quelque peine à comprendre comment deux erreurs aussi éloignées l'une de l'autre peuvent être mises en relations aussi étroites. Mais nous ne devons pas oublier qu'à Constantinople même, Nestorius avait commencé par accueillir avec bienveillance Julien d'Éclane et trois autres évêques italiens, déposés comme lui de leurs sièges, pour cause de pélagianisme; à plusieurs reprises, il avait importuné le pape Célestin de requêtes en leur faveur, comme s'il avait ignoré les condamnations définitives portées contre leur hérésie[7] et il avait fallu que Marius Mercator publiât un mémoire sur Céleste et ses partisans pour décider l'empereur à prendre des mesures contre les Pélagiens de la capitale[8]. On n'ignorait d'ailleurs pas en Orient que le pape et les évêques d'Occident se préoccupaient beaucoup plus des controverses pélagiennes que des discussions christologiques : aussi eut-on soin, pour leur rendre plus sensibles les dangers que Nestorius faisait courir à l'orthodoxie de lier toujours sa cause à celle des Pélagiens. La lettre adressée à saint Célestin par le concile d'Éphèse à la suite des 4e et 5e sessions (16 et 17 juillet 431) relève que, parmi les partisans de Jean d'Antioche, beaucoup ont adhéré aux erreurs de Pélage et de Céleste, et elle ajoute que le saint concile a entendu lecture des actes relatifs à la déposition des Pélagiens et Célestiens, Pélage, Céleste, Julien, Persidius, Florus, Marcellinus, Orontius et les autres; il y a souscrit expressément, et tient pour fermes et valides les décisions du Saint-Siège à leur sujet[9].

Arius, Sabellius, Eunomius, Valentin, Apollinaire, Manichée: cf. *Libellus*, § 10 (*Patr. lat.*, t. XXXI, col. 1230). Il n'y est question ni d'Ébion, ni de Paul de Samosate. Cassien doit être rendu responsable du rapprochement entre Léporius et ces deux personnages.

6. Cassien, *De Incarnatione Christi*, I, 2 (*Patr. lat.*, t. L, col. 18); cf. *De Incarnatione Christi*, I, 4; VII, 21 (*Patr. lat.*, t. L, col. 24 et 243-244). Gennadius, *De viris inlustribus*, § 9 (*Patr. lat.*, t. LVIII, col. 1003) attribue également à Léporius les doctrines pélagiennes, mais il s'inspire vraisemblablement de Cassien. Le *libellus satisfactionis* ne fait pas d'allusion directe au soi-disant pélagianisme de Léporius; et il serait bien surprenant que saint Augustin et ses collègues d'Afrique n'eussent pas imposé au moine gaulois une répudiation expresse du pélagianisme s'il avait donné quelque prise à la critique en ces matières.

7. Nestorius, Epist. *Fraternas* et *Saepe scripsi* (édit. Loofs, *Nestoriana* (Halle, 1905), p. 165-168, 170-172).

8. Marius Mercator, *Commonitorium de Caelestio imperatori oblatum* (*Patr. lat.*, t. XLVIII, col. 63-108).

9. Mansi, *Concil.*, t. IV, p. 1329-1337. Les actes du concile d'Éphèse ne nous ont pas conservé le souvenir d'une mesure quelconque prise contre les Pélagiens; cela ne veut pas dire que le concile n'ait rien

En rattachant les doctrines de Léporius à celles de Pélage, bien plus, en faisant de Nestorius lui-même un Pélagien, Cassien était donc assuré d'obtenir l'audience des Occidentaux[10]. Il ne semble pas cependant qu'il ait réussi à les émouvoir profondément. Après tout, Constantinople, Antioche et Alexandrie étaient bien loin. On avait à Rome et en Occident une doctrine très ferme et des formules déjà assurées touchant l'Incarnation du Verbe[11]. La condamnation de Nestorius une fois acquise, nous ne voyons pas que les Églises de Gaule se soient encore préoccupées de lui. Les seules questions qui les agitent, après 431, sont celles de la grâce et de la liberté : saint Prosper, en rappelant le concile d'Ephèse, insiste sur la condamnation des Pélagiens qui enseignaient, dit-il, une doctrine voisine de celle de Nestorius[12], et saint Vincent de Lérins, dans le *Commonitorium*, ne cite Nestorius et le concile d'Éphèse que pour en tirer argument en faveur de ses opinions sur l'autorité des Pères[13].

Les discussions christologiques au temps de Léon le Grand

Les chrétientés gauloises n'avaient été informées officiellement ni des premiers développements de la controverse nestorienne, ni de son dénouement et de la signature en 433 de l'édit d'union. Il n'en alla pas de même des affaires monophysites. Lorsque celles-ci éclatèrent, le Siège apostolique était occupé par saint Léon, celui-là même qui, étant diacre, avait chargé Cassien de réfuter Nestorius. Saint Léon avait, comme ses prédécesseurs du reste, une très haute idée de son autorité; mais plus peut-être que les derniers d'entre eux, il tenait à rester en contact avec toutes les parties de l'Église et à

décrété contre eux. Mais il est bien sûr qu'on voulait plaire à Célestin en soulignant l'intérêt que l'on avait porté aux hérétiques d'Occident. Par ailleurs, il est peu probable qu'il y ait eu réellement des Pélagiens parmi les partisans de Jean d'Antioche. Cf. L. Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. III, p. 357, n. 2.

10. Cassien, *De Incarnatione Christi*, VII, 21 (*Patr. lat.*, t. L, col. 243) : « Ita ergo et tu [Nestorius], Pelagianae haereseos spinosa soboles, idem ostendis in germine quod pater tuus habuisse traditur in germine. »

11. La formule souscrite par Léporius dans le *Libellus satisfactionis* (*Patr. lat.*, t. XXXI, col. 1224 A-1227 A) est particulièrement importante à considérer, puisqu'elle nous fait connaître la christologie de l'Église d'Afrique, il faut même dire de l'Église latine tout entière, à la veille du nestorianisme. Déjà citée par Cassien, elle a été plus tard l'objet de maintes références.

12. Prosper, *Chronicon*, ad annum 431 : « Nestorius cum haeresi nominis sui et cum multis Pelagianis, qui cognatum sibi iuvabant dogma, dammatur. »

13. Vincent de Lérins, *Commonitorium*, xi-xii. Saint Vincent n'expose d'ailleurs pas très correctement la doctrine de Nestorius. Les chapitres xxix-xxxi du *Commonitorium* rappellent le concile d'Éphèse.

informer les évêques de tous les pays des événements importants qui se produisaient ici ou là.

Lorsque Eutychès eut soulevé l'Orient par la nouveauté de sa doctrine et que saint Léon eut adressé à Flavien, patriarche de Constantinople, le célèbre « tome » dans lequel il définissait l'enseignement catholique sur l'Incarnation, il profita de la présence à Rome du prêtre Petronius et du diacre Regulus, envoyés auprès de lui par l'évêque d'Arles, Ravennius, et son concile, pour faire parvenir en Gaule le texte de la lettre à Flavien ainsi que celui de la deuxième lettre écrite naguère par saint Cyrille à Nestorius[14]. Il veut, dit-il, que tous sachent exactement ce qu'on doit écrire contre les hérétiques, et il charge Ravennius de porter les deux documents en question à la connaissance de tous ses frères; cette dernière expression est d'ailleurs assez vague : s'agit-il, dans la pensée du pape, de toute la Gaule ou seulement de la province ecclésiastique d'Arles ? On ne le sait. Petronius et Regulus étaient encore chargés pour l'évêque d'Arles d'autres communications qui ne pouvaient pas être mises par écrit : les Ballerini ont supposé que saint Léon suggérait à Ravennius de faire écrire à l'empereur Théodose II par les évêques de Gaule, afin d'appuyer sa propre action à Constantinople.

La lettre de saint Léon est datée du 5 mai 450. Le pape aurait désiré qu'il y fût promptement répondu, pour avoir le droit de se prévaloir, auprès des Orientaux, de l'adhésion des évêques d'Occident. Les Gaulois cependant ne se pressèrent pas de donner satisfaction au désir du pape[15]. Leur réponse, écrite dans les derniers jours de 451, se fit attendre plus d'un an, et les excuses qu'elle apporte pour justifier ce retard ne paraissent pas des plus convaincantes : la difficulté de réunir un concile, les rigueurs d'un climat particulière-

14. Saint Léon, *Epist. LXVII* (*Patr. lat.*, t. LIV, col. 885-886; Jaffé-Wattenbach, *Regesta pontificum romanorum*, n° 451). L'édition la plus récente de cette lettre est celle de Silva-Tarouca, *S. Leonis Magni epistulae contra Eutychis haeresim*, 2 (Rome, 1935), p. 89.

15. Ravennius ne dut pas attendre très longtemps avant de communiquer à ses collègues la lettre de saint Léon et le tome à Flavien qui l'accompagnait. Car nous possédons une lettre, malheureusement non datée, écrite au pape par les trois évêques Cérétius de Grenoble, Salonius d'Embrun et Véranus de Cavaillon, *Inter S. Leonis epist., LXVIII* (*Patr. lat.*, t. LIV, col. 887-890); ceux-ci remercient le pape de sa missive, et ils lui renvoient un exemplaire, copié par leurs soins, du tome à Flavien, afin que saint Léon puisse le faire revoir et corriger, tant ils tiennent à posséder le texte authentique d'un document aussi précieux. Saint Léon dut satisfaire à leur désir, car il pria l'évêque Eusèbe de Milan de s'adresser à Cérétius pour avoir un texte exact du tome, et nous savons que Cérétius s'empressa de communiquer cette copie à son collègue; voir la synodique d'Eusèbe de Milan à saint Léon, *Inter S. Leonis epist. XCVII*, § 2 (*Patr. lat.*, t. LIV, col. 946).

ment défavorable, la distance qui sépare les uns des autres les divers évêchés, tout cela explique bien quelque chose, mais non pas une attente de dix-huit mois. Il est possible que l'évêque d'Arles et ses collègues n'aient pas mesuré la gravité des événements qui s'étaient passés en Orient et qu'ils n'aient pas trouvé urgent de remercier le pape de sa communication[16].

Cependant les expressions qu'emploient les signataires sont pleines de respect pour la dignité du Siège apostolique : « Ils ont exulté, disent-ils, d'une vive allégresse, en lisant la lettre pontificale et ils ont fait exulter de la même joie tous les évêques de Gaule, *omnes intra Gallias constitutos*, en leur communiquant cette lettre. Quiconque ne néglige pas les mystères de la Rédemption, écrit sur les tablettes de son cœur les écrits de Votre Apostolat à l'égal du symbole de la foi et les confie à une mémoire fidèle pour être prêt à réfuter les erreurs des hérétiques. »

Il semble que la réponse des Gaulois ait été délibérée en concile. Elle porte en tout cas quarante-quatre signatures, dont les premières sont celles des évêques d'Arles, de Narbonne, de Marseille, de Carpentras, de Riez. Malheureusement les sièges des signataires ne sont pas indiqués. Il semble que la plupart d'entre eux, sinon tous, appartenaient aux provinces de Viennoise[17], de Seconde Narbonnaise, des Alpes Maritimes, de Première Narbonnaise[18]. Aucun des célèbres évêques du nord et de l'est de la Gaule n'a souscrit la lettre: peut-être les graves soucis que leur causait alors l'invasion d'Attila suffisent-ils à expliquer leur abstention; mais il n'est

16. *Inter S. Leonis epist. XCIX* (*Patr. lat.*, t. LIV, col. 966-970

17. Il faut noter que l'évêque de Vienne n'est pas au nombre des signataires, pas plus qu'aucun de ses suffragants. Les relations étaient alors assez tendues entre les sièges d'Arles et de Vienne, à la suite des décisions prises par saint Léon au sujet de la primatie. Cf. L. Duchesne, *les Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, t. I, 2e édit. (Paris, 1907), p. 120-125.

18. Nous pouvons encore identifier les évêques de Cimiez, d'Uzès, d'Avignon, de Cavaillon, de Vaison, d'Antibes. Les noms de Palladius, Ynantius, Armentarius, Superventor, Ursus figurent encore parmi les suffragants d'Arles qui, en 450, réclamèrent en faveur du rétablissement de la métropole (*Patr. lat.*, t. LIV, col. 879). La réponse du pape est datée du 5 mai 450 (Jaffé-Wattenbach, 450).

Polycarpe de la Rivière prétendait avoir eu communication d'un exemplaire de la lettre des quarante-quatre évêques, appartenant à J. Savaron, qui fut président au présidial de Clermont-Ferrand sous Henri IV et Louis XIII : les sièges des signataires y auraient été indiqués. Les auteurs de la *Gallia christiana* se sont laissé prendre par cette affirmation, mais il est certain que l'exemplaire en question n'a jamais existé; Polycarpe de la Rivière est l'auteur responsable des identifications proposées.

pas invraisemblable qu'on n'ait pas sollicité leur adhésion[19].

Ingenuus, évêque d'Embrun, fut chargé de porter à Rome la lettre de ses collègues. Le pape y répondit aussitôt, dès le 27 janvier 452, et il ne cherche pas à dissimuler l'ennui que lui a causé le retard de la lettre des Gaulois. Il aurait désiré, explique-t-il, pouvoir donner le texte de cette lettre aux légats qu'il a envoyés en Orient pour assister au concile de Chalcédoine. Le concile est désormais achevé, et les légats sont sur le point de revenir à Rome. Si Ingenuus n'était pas si pressé de retourner en Gaule, et si le pape lui-même n'avait hâte de répondre à ses collègues, il eût même été facile d'attendre leur retour et de communiquer tout de suite les décisions prises au concile. Toutefois saint Léon ne veut pas tenir rigueur aux évêques gaulois : il accepte leurs excuses ou leurs prétextes; il les félicite de leur attachement à la céleste doctrine; il les prie de communiquer sa réponse à leurs frères d'Espagne[20].

Peu de temps après avoir répondu aux Gaulois, le pape vit revenir à Rome les légats qui l'avaient représenté au concile de Chalcédoine. Tout de suite, il voulut que l'épiscopat de Gaule fût informé de ce retour et apprît les heureux résultats du concile. Une nouvelle lettre lui fut adressée, dont la suscription porte les noms de Rusticus de Narbonne, de Ravennius d'Arles, de Venerius de Marseille, puis la mention: « A tous les autres évêques établis à travers les Gaules. »[21] Saint Léon y exprime sa joie du triomphe remporté à Chalcédoine par la prédication apostolique et il rappelle que les légats ont présidé le concile à sa place; puis il communique à ses correspondants le texte de la sentence portée contre Dioscore d'Alexandrie.

La correspondance entre Rome et les évêques gaulois à propos de l'eutychianisme s'arrête ici[22]. Non seulement l'Église de Gaule ne s'est pas intéressée directement aux déve-

19. La lettre des évêques gaulois ne fait pas la moindre allusion à Attila : ce silence est au moins curieux.

20. Saint Léon, *Epist. CII* (*Patr. lat.*, t. LIV, col. 984-988; Jaffé-Wattenbach, 479). « Quae volumus per curam dilectionis vestrae etiam ad fratres nostros Hispaniae episcopos parvenire, ut quod Deus operatus est nulli posset esse incognitum. »

21. Saint Léon, *Epist. CIII* (*Patr. lat.*, t. LIV, col. 988-989; Jaffé-Wattenbach, 480). On peut se demander pourquoi le nom de Rusticus de Narbonne figure ici le premier, car on attendrait plutôt celui de l'évêque d'Arles. On ne saurait d'ailleurs pas répondre à cette question.

22. On peut cependant rappeler que saint Léon tint à communiquer à Constantinople la réponse qu'il avait reçue des Gaulois, afin de bien montrer que tout l'Occident lui était uni. Une lettre du 1er septembre 457, adressée au prêtre Aétius, rappelle encore l'envoi de cette correspondance, *Epist. CLIII* (*Patr. lat.*, t. LIV, col. 1123-1124).

loppements des controverses monophysites, mais dès que le problème doctrinal a été réglé par le concile de Chalcédoine, elle cesse d'avoir des nouvelles des graves événements qui continuent à agiter l'Orient. Nul parmi ses évêques n'a pris part aux conciles d'Éphèse en 449 et de Chalcédoine en 451. Nul ensuite n'a été informé du détail des faits par une correspondance quelconque venue d'un des grands sièges orientaux, et il ne semble pas qu'aucun Gaulois de marque ait eu l'occasion de se rendre en Orient au cours de la seconde moitié du ve siècle[23].

Par ailleurs, durant plusieurs années, toute correspondance paraît même avoir été interrompue entre Rome et la Gaule méridionale. En 464, le pape Hilaire écrivait encore à Léonce d'Arles; puis les temps devinrent de plus en plus difficiles pour la Gaule; les Burgondes s'établirent jusqu'à Vaison; vers 480, la Provence tomba aux mains des Wisigoths; ce fut seulement le 23 août 494 que le pape Gélase put écrire à Aeonius d'Arles pour lui notifier son avènement qui remontait déjà à deux ans et demi; encore profitait-il de l'occasion offerte par deux quêteurs venus de Gaule en Italie[24].

Comment au reste les Gaulois auraient-ils pu se passionner pour les querelles de plus en plus subtiles auxquelles se livraient désormais les Orientaux ? Ils continuaient, et il le fallait bien, à discuter sur la grâce et sur la prédestination : n'était-ce pas chez eux que, vers 470-475, le prêtre Lucidus enseignait les thèses de l'augustinisme le plus absolu ? Un concile, tenu à Arles en 474 ou 475, groupa trente prélats venus des deux Narbonnaises, de la Viennoise, des Alpes Maritimes, de la Première Lyonnaise, qui eurent la satisfaction d'enregistrer la pleine soumission de l'hérétique. En dehors de cela, les évêques avaient bien assez affaire de régler les droits respectifs de chacun d'eux, de s'entendre sur les prérogatives des métropolitains, et plus encore de rappeler sans

23. Des relations, commerciales ou autres, subsistaient sans doute entre la Gaule et l'Orient. La vie de sainte Geneviève, écrite aux environs de 500, nous parle de marchands qui allaient et venaient entre la Syrie et la Gaule, et qui furent un jour chargés de porter à la vierge de Paris les salutations et les demandes de prières de saint Siméon Stylite. Le fait n'a rien que de vraisemblable : cf. H. Delehaye, *les Saints stylites* (Bruxelles, 1923), p. xix-xx. Mais ces Syriens ne devaient pas être fort au courant des controverses christologiques, et ce n'était pas à eux que l'épiscopat aurait pu s'adresser pour avoir des nouvelles précises, alors que la situation religieuse de l'Orient était terriblement embrouillée et se modifiait à tout instant par la volonté des empereurs ou par les interventions des évêques. Cf. L. Bréhier, *les Colonies d'Orientaux en Occident*, dans la *Byzantinische Zeitschrift*, t. XII (1903), p. 1 et suiv.

24. Jaffé-Wattenbach, 640.

cesse la discipline à leurs fidèles ou de convertir les Barbares. Les temps n'étaient pas propices à des enquêtes ou à des controverses théologiques[25].

Avit de Vienne

Au début du VIe siècle, les circonstances redevinrent plus favorables. En dépit des guerres toujours renaissantes, qui déplaçaient sans cesse les frontières de leurs royaumes, les Barbares définitivement établis en Gaule ramenaient peu à peu l'ordre dans le pays. Parmi leurs chefs, le roi des Burgondes, Gondebaud, trouvait même le moyen de s'intéresser à la théologie; et, comme au nombre de ses conseillers ordinaires figurait l'évêque de Vienne, saint Avit, un des hommes les plus cultivés de ce temps, il essayait de se faire renseigner par lui sur les controverses qui agitaient encore le lointain Orient.

C'était, il faut l'avouer, quelque chose d'assez difficile. Même les hommes les plus habitués aux discussions subtiles des Grecs, même ceux qui vivaient à Constantinople dans l'entourage de l'empereur Anastase ou des patriarches que celui-ci faisait ou défaisait à son gré, avaient quelque peine à s'y reconnaître dans la confusion des formules et dans l'incessante rivalité des personnes. Officiellement, l'*Hénotique* de Zénon restait la charte de la croyance que l'empereur imposait à ses évêques et à tous ses sujets, mais les monophysites s'efforçaient de rallier le peuple à une formule plus courte, plus simple, les mots *Crucifixus pro nobis*, qu'ils introduisaient dans le chant du Trisagion. Cependant, tandis qu'en Syrie et surtout en Égypte, le monophysisme était franchement accepté par le plus grand nombre des évêques et des fidèles, à Constantinople, le peuple restait en majorité favorable au concile de Chalcédoine, et à tout instant il manifestait son opinion de façon bruyante et tumultueuse. A

25. S'il faut croire la notice insérée par un continuateur anonyme à la fin du *De viris inlustribus*, § 100 (*Patr. lat.*, t. LVIII, col. 1120), Gennadius de Marseille aurait écrit, outre huit livres contre toutes les hérésies, six livres contre Nestorius et dix livres contre Eutychès. Rien ne nous est resté de ces vastes compositions, que nous connaissons seulement par cette notice. Il n'est pas impossible que les chapitres sur les Prédestinatiens, les Nestoriens, les Eutychiens et les Timothéens, qui sont annexés ordinairement à l'*Indiculus de haeresibus* du pseudo-Jérôme ou au *De haeresibus* de saint Augustin, soient l'œuvre de Gennadius, comme l'indiquent certains manuscrits: cf. G. Morin, *le Liber dogmatum de Gennade de Marseille et problèmes qui s'y rattachent*, dans la *Revue bénédictine*, t. XXIV (1907), p. 450-453. En toute hypothèse, Gennadius n'est pas autre chose qu'un érudit. Il n'a joué aucun rôle dans l'histoire générale; et s'il s'est intéressé aux hérésies orientales, c'est d'une manière toute personnelle.

vrai dire, cela ne servait pas à grand chose, puisque, depuis le temps de Zénon, les rapports de communion étaient rompus entre l'Église de Rome et les Églises d'Orient et qu'il paraissait impossible de les voir rétablir à brève échéance[26].

Dans ces conditions, saint Avit de Vienne entreprenait une tâche terriblement compliquée en se proposant d'instruire le roi Gondebaud sur l'hérésie des Eutychiens. L'évêque pouvait bien être un lettré distingué, être aussi capable d'écrire des lettres en un style recherché que des poésies correctes et élégantes; il était loin d'être aussi instruit dans les matières théologiques qu'il l'aurait fallu pour expliquer clairement des choses bien embrouillées, et ses informateurs, des Grecs plus ou moins teintés de monophysisme qu'il avait eu sans doute l'occasion de rencontrer à Vienne, marchands ou diplomates, avaient abusé de sa crédulité en lui présentant la situation de l'Orient, celle de Constantinople en particulier, sous des couleurs fausses.

Aussi ses deux livres *Contre l'hérésie d'Eutychès*, écrits vers 512-513, abondent-ils en erreurs[27]. Selon lui, Eutychès et les monophysites auraient enseigné que le Fils de Dieu n'a pas pu descendre dans le sein d'une femme pour s'y incarner, ce qui est exact; mais ils auraient également refusé de donner à la Très Sainte Vierge le titre de *Theotokos* pour pour lui substituer celui de *Christotokos*, et ils auraient par suite séparé, dans le Christ, la personne du Fils de Dieu de la personne humaine, ce qui est du nestorianisme caractérisé[28].

Saint Avit ne connaît pas mieux les faits que la doctrine. Il s'imagine que, jusqu'à 511, le Trisagion a été chanté à Constantinople avec l'addition *Crucifixus pro nobis*, et il reproche à l'évêque Macedonius, homme « négligent et peu instruit » d'avoir supprimé ces mots, au grand déplaisir du peuple qui a réclamé son départ. Il ajoute que l'empereur a volontiers accédé à ce désir et qu'il a déposé de son siège un

26. Sur tout cela, cf. L. Duchesne, *l'Église au VIe siècle* (Paris, 1925), p. 1-42; G. Bardy, dans l'*Histoire de l'Église* dirigée par A. Fliche et V. Martin, t. IV (Paris, 1937), p. 299-320.

27. Avit de Vienne, *Contra eutychianam haeresim libri duo* (*Patr. lat.*, t. LIX, col. 202-219; édit. Peiper, dans les *Monumenta Germaniae, Auctores antiquissimi*, t. VI, 2, p. 15). Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, livre II, § 34, fait grand cas de cet ouvrage de saint Avit, dans lequel, dit-il, l'évêque de Vienne combat les hérésies d'Eutychès et de Sabellius, suivant qui Notre-Seigneur Jésus-Christ n'a rien eu de la divinité.

28. Avit de Vienne, *Contra eutychianam haeresim*, liv. I (*Patr. lat.*, t. LIX, col. 203-204; édit. Peiper, p. 16).

évêque aussi manifestement hérétique[29]. Il n'est pas possible de défigurer plus complètement les faits, puisque, dans la réalité, c'étaient les moines monophysites, venus de Syrie avec Sévère d'Antioche qui avaient introduit dans le Trisagion une formule suspecte, que leur attitude avait provoqué des soulèvements populaires, et que Macedonius, chalcédonien dans l'âme, avait été exilé pour son hostilité au monophysisme officiel et son attachement à l'orthodoxie[30].

Avec la même ingénuité, l'évêque de Vienne ne craint pas d'entrer en relations épistolaires avec les patriarches orientaux de Constantinople, de Jérusalem et d'Alexandrie, bien que les rapports de communion soient interrompus entre eux et le Saint-Siège. La lettre au patriarche de Constantinople[31] est particulièrement curieuse, car saint Avit se réjouit de la paix qui vient d'être rendue à l'Église et félicite son correspondant de l'union enfin rétablie entre l'Orient et l'Occident. Comme saint Avit est mort le 5 février 518, du vivant de l'empereur Anastase, cette lettre n'a pu être écrite que d'après des bruits mis prématurément en circulation[32] : on conçoit sans peine la joie du bon évêque, mais on regrette qu'il n'ait pas cru devoir attendre la confirmation officielle des racontars.

A l'évêque de Jérusalem, saint Avit écrit pour demander des reliques de la Vraie Croix, et, pour que sa démarche ait plus de chances de succès, il sollicite, semble-t-il, le pape de vouloir bien l'appuyer[33]. Les reliques désirées lui ayant été envoyées en effet, une nouvelle lettre d'actions de grâces est expédiée à Jérusalem : elle se termine par une demande de prières, afin que ceux qui n'ont pas été jugés indignes des faveurs de la Jérusalem terrestre soient, par ces prières, rendus dignes d'habiter la Jérusalem céleste[34]. Cette finale est jolie et témoigne d'une certaine habitude des procédés de la rhétorique. Pourquoi faut-il qu'un esprit aussi distingué ait été aussi imprudent ?

29. Avit de Vienne, *Contra eutychianam haeresim*, liv. III (*Patr. lat.*, t. LIX, col. 210-212; édit. Peiper, p. 22-23).

30. Cf. L. Duchesne, *l'Église au VIe siècle*, p. 21-25.

31. Avit, *Epist. IX* (*VII*) (*Patr. lat.*, t. LIX, col. 227-228; édit. Peiper, p. 43-44).

32. Le livre épiscopal de Vienne, qui a été compilé au XIe siècle, dit qu'Avit mourut *Anastasio adhuc principe*. Or Anastase mourut en juillet 518. Avit avait encore présidé le concile d'Epaone le 15 septembre 517, et aucun de ses écrits n'est postérieur à cette année 517. Le livre épiscopal mérite d'ailleurs toute confiance. Cf. L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. II, p. 206, n. 2.

33. Avit, *Epist. XX* (*XVIII*) (*Patr. lat.*, t. LIX, col. 236; édit. Peiper, p. 53).

34. Avit, *Epist. XXV* (*XXIII*) (*Patr. lat.*, t. LIX, col. 239-240; édit. Peiper, p. 56-57).

Il faut cependant ajouter que saint Avit n'est pas entièrement responsable de son ignorance, car il fit de louables efforts pour se renseigner. Le 11 septembre 515, le pape Hormisdas a écrit à saint Césaire d'Arles, afin de lui apprendre une joyeuse nouvelle : le retour à l'orthodoxie des évêques de Dardanie et d'Illyricum qui ont abandonné la détestable hérésie d'Eutychès et sont rentrés au sein de la véritable Église[35]. Saint Avit a été en même temps informé de ces faits[36]. Mais bien d'autres bruits ont encore circulé en Gaule, et dans la province de Vienne en particulier : on a parlé d'une seconde ambassade envoyée à Constantinople par le pape Hormisdas; on a raconté que les Grecs se vantaient d'être réconciliés avec Rome[37]. L'évêque de Vienne se demande avec inquiétude ce qu'i y a de vrai dans ces bruits. Il multiplie donc les démarches : vers la fin de 516 il écrit à Pierre de Ravenne pour lui avouer l'ignorance des Gaulois et lui demander de l'éclairer[38]; il écrit au pape Hormisdas afin de lui

35. Hormisdas, *Epist. XXX, ad Caesarium Areatensem* (*Patr. lat.*, t. LXIII, col. 431; édit. Thiel, p. 758). Sur la soumission des évêques illyriens, cf. L. Duchesne, *l'Église au VIe siècle*, p. 40-41. Les documents relatifs à l'événement figurent dans la *Collectio avellana*, n°s 117 à 124, 127, 134, 135.

36. Avit, *Epist. XLI* (*LXXXVII*) (*Patr. lat.*, t. LIX, col. 288-290; édit. Peiper, p. 69-70) : « Viennensem provinciam superiore anno, si meminisse dignamini, datis ad humilitatem meam litteris visitastis quaeque ad me secundum quod opportunitas oblata contulerat, per Arelatensis ecclesiae clericos pervenerunt, et quidem plenissimae sollicitudine pastorali. In quibus nos sicut per conversionem provinciarum, id est Dardaniae. Illyrici vel Scythiae, ad communionem gaudiorum provocatis, sic admonitione cautissima quid nos per ignorantiam praevenire possit, instruitis. »

37. Avit, *Epist. XLI* (*LXXXVII*). Ennodius de Pavie et Fortunatus de Catane avaient été envoyés à Constantinople au mois d'août 515. Cette première légation n'avait obtenu aucun succès; mais une lettre de l'empereur Anastase au Sénat de Rome avait éveillé assez d'espoirs pour que le pape trouvât possible de poursuivre des négociations. Pourtant, au moment où saint Avit écrivait au pape, la seconde ambassade n'était pas encore partie de Rome; seuls de faux bruits avaient pu faire croire à l'évêque de Vienne que les négociations étaient reprises entre la papauté et l'empire.

38. Avit, *Epist. XL* (*XXXVII*) (*Patr. lat.*, t. LIX, col. 253-254; édit. Peiper, p. 68): « Fateor apostolatui vestro, etsi cum verecundia, ignorantiam Gallicanam... Quae inter Romanum et Constantinopolitanum ecclesiam res agantur, non quacumque auctoritate cognoscimus, sed de rumoribus magis ac nuntiorum varietate captamus. » En même temps qu'à l'évêque de Ravenne, Avit s'adresse au patrice Senarius (*Epist. XXXIX* (*XXXVI*), *Patr. lat.*, t. LIX, col. 252-253; édit. Peiper, p. 68), non pas, dit-il, qu'il puisse par lui apprendre plus de vérité qu'il n'en saura par le pape, mais parce que tous les fidèles de l'Église, et non pas seulement les évêques, doivent se soucier de ce qui intéresse l'Église : le patrice Senarius est bien placé pour avoir des renseignements; sa réponse tranquillisera l'évêque de Vienne et en même temps tous les évêques de sa province au nom de qui il écrit.

adresser la même prière[39]. Ces deux lettres sont portées en Italie par des clercs de Vienne, le prêtre Alexis et le diacre Venance : ceux-ci rapporteront les renseignements désirés, de telle sorte que la Gaule pourra enfin se réjouir d'avoir été instruite par deux princes de l'Église.

Une telle insistance a quelque chose de touchant et la modestie du bon évêque qui n'hésite pas à multiplier les consultations nous émeut. De fait, le pape Hormisdas lui répond dès février 517, et il commence par le féliciter de sa sincérité, de son esprit d'obéissance; puis il lui expose exactement la situation : celle-ci est loin d'être aussi bonne que les Gaulois l'ont entendu dire. Les Grecs désirent la paix dans les paroles, mais non dans leur cœur; ils promettent beaucoup, mais ne font rien; et si le pape n'a pas informé les évêques gaulois du résultat de la légation — unique jusqu'à présent — d'Ennodius, c'est que cette ambassade n'a obtenu aucun résultat. Comment penser qu'il aurait pu laisser les Églises transalpines dans l'ignorance, si quelque chose avait été fait[40]?

D'ailleurs le pape montre bien par la suite qu'il attache quelque importance à la consultation des évêques de la Viennoise. Écrivant à nouveau à l'empereur, il lui déclare que les cœurs de tous les fidèles demeurent anxieux : « Du fond de la Gaule, ajoute-t-il, une ambassade vous a été envoyée; elle vous a demandé si Votre Sollicitude avait fait quelque chose en vue de l'unité. »[41] L'intérêt pris par les Gaulois à la cause de l'union permet ainsi à Hormisdas de multiplier ses instances à la cour de Constantinople.

On sait que tous les efforts du pape demeurèrent inutiles aussi longtemps que vécut Anastase : « On peut nous injurier, avait déclaré le vieil empereur, et nous compter pour rien; mais quant à nous donner des ordres, non. »[42] Saint Avit lui-même mourut, semble-t-il, avant Anastase. Il n'eut donc pas la joie de voir le rétablissement de la paix qu'il avait tant désirée entre l'Orient et l'Occident : celle-ci fut officiellement proclamée au début de 519. Mais nous ne voyons pas que les évêques gaulois se soient alors intéressés

39. Avit, *Epist. XLI* (*LXXXVII*).

40. Hormisdas, *Epist. X ad Avitum* (*Patr. lat.*, t. LXIII, col. 394-396) = *Inter Aviti epist. XLII* (*LXXXVIII*) (édit. Peiper, p. 70-73); Jaffé-Wattenbach, 784. Cette lettre s'adresse également à tous les évêques de la province de Viennoise.

41. Hormisdas, *Epist. XI ad Anastasium* (*Patr. lat.*, t. LXIII, col. 397); Jaffé-Wattenbach, 789.

42. *Collection avellana*, n° 138 ; Thiel, *Epistolae pontificum romanorum*, p. 814.

à l'événement. Saint Avit, par la largeur de son esprit, dépassait de beaucoup ses collègues. Saint Césaire lui-même, qui, depuis 502, occupait le siège métropolitain d'Arles et à qui le pape Symmaque avait confié les pouvoirs de légat du Saint-Siège, tant en Gaule qu'en Espagne, ne trouva pas le temps de se préoccuper des controverses christologiques : à quoi bon d'ailleurs, puisque les deux moitiés de l'Église vivaient désormais en paix et que l'agitation qui continuait à troubler l'Égypte, la Syrie, la Palestine n'était pas suffisante pour faire renaître le schisme ?

La querelle des Trois Chapitres

Les circonstances redevinrent critiques et l'épiscopat gaulois recommença à s'émouvoir lorsqu'éclata la querelle des Trois Chapitres. L'empereur Justinien, on le sait, s'était mis en tête d'obtenir de ses évêques et du pape lui-même la condamnation de certains écrits de Théodore de Mopsueste, de Théodoret de Cyr et d'Ibas d'Édesse, Il espérait ramener par là les monophysites endurcis, qui ne cessaient de s'insurger contre le concile de Chalcédoine, sans être obligé pourtant de renoncer au concile lui-même. L'entreprise était audacieuse, car les Pères de Chalcédoine avaient expressément reçu Théodoret et Ibas et avaient fait l'éloge de Théodore : on voyait mal comment il restait possible de concilier le respect dû à leurs décisions avec la condamnation des écrits ou des hommes qu'ils avaient admis.

Mais Justinien se croyoit de force à vaincre toutes les résistances. Dès 548, il obtint du pape Vigile un *judicatum* qui condamnait les Trois Chapitres, non sans d'expresses réserves d'ailleurs[43]. Lorsque la nouvelle de l'attitude prise par le Souverain Pontife parvint en Occident, elle fit scandale. Si peu au courant qu'ils fussent des livres de Théodore, de Théodoret et d'Ibas, les évêques gaulois n'étaient pas sans connaître le concile de Chalcédoine et sans savoir qu'il avait marqué le triomphe des idées défendues par le pape saint Léon en personne. Il leur était d'ailleurs plus facile que jamais de recevoir des nouvelles d'Italie et de Constantinople, car en 539 le roi franc Théodebert avait franchi les Alpes et s'était établi successivement en Ligurie, en Émilie, en Vénétie; il avait même pu désigner des évêques francs autour

43. Cf. L. Duchesne, *l'Église au VIe siècle*, p. 188; R. Devreesse, *Pelagii diaconi ecclesiae romanae in defensione trium capitulorum* (Citta del Vaticano, 1932), p. xxxiii.

de Grado. Les jeux de la politique rapprochaient ainsi les Francs du centre des événements.

Lorsque les évêques de Gaule apprirent que Vigile avait signé le *judicatum*, ils s'imaginèrent d'abord qu'il avait abandonné le concile de Chalcédoine. L'évêque d'Arles, Aurélien, qui, en tant que vicaire du pape[44], se voyait assailli de questions, prit le parti d'envoyer un messager à Constantinople pour obtenir des renseignements assurés. Celui-ci n'était pas encore revenu, lorsque se réunit à Orléans, le 28 octobre 549, un grand concile national auquel soixante et onze évêques furent présents ou représentés. D'ordinaire les évêques de Gaule ne s'occupaient pas des questions doctrinales dans leurs assemblées, à moins que celles-ci ne fussent d'une pressante actualité ou eussent été soulevées dans leurs provinces. Ils se contentaient volontiers de régler les problèmes disciplinaires et moraux, qui appelaient de leur part des solutions immédiates. Contrairement à l'usage, le concile d'Orléans tint à inaugurer la série de ses canons par une déclaration qui renouvelait la condamnation d'Eutychès et de Nestorius, condamnation prononcée, précisait-on, par le Siège apostolique[45]. Une telle formule montre à elle seule la gravité de la situation et l'inquiétude que ressentaient les évêques. Toutefois elle reste dans le vague : si l'on est troublé, on ne sait pas au juste pourquoi.

L'envoyé de l'évêque d'Arles, Anastase, avait cependant pu faire remettre au pape Vigile, dès le 14 juillet 549, la lettre dont il était chargé. Mais on le retint longtemps à Constantinople. Il fallut d'abord qu'il attendît une réponse du pape : celle-ci est datée du 29 avril 550[46], et elle est écrite en termes extrêmement mesurés. Vigile y déclare qu'il condamne les détracteurs des quatre conciles de Nicée, de Constantinople, d'Éphèse et de Chalcédoine, et aussi ceux des décrets de saint Léon et des autres papes; il condamne également ceux qui s'opposent à la foi de saint Cyrille et des autres Pères que les détenteurs du Siège apostolique ont reçus et suivis. On aurait pu désirer des précisions plus grandes : le pape n'était pas en mesure de les donner.

Il n'est pas certain d'ailleurs qu'Anastase ait été autorisé à

44. Aurélien fut nommé vicaire pontifical pour la Gaule le 23 août 546, dès les débuts de son épiscopat (Jaffé-Wattenbach, 918, 919).

45. « *Quas etiam sectas sedes apostolica sancta condemnat.* » Les évêques de Gaule tenaient ainsi à affirmer leur fidélité aux décisions romaines.

46. Vigile, *Epist. ad Aurelianum* (Jaffé-Wattenbach, 925; *Patr. lat.*, t. LXIX, col. 41; édit. Peiper, dans les *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. III, p. 67).

s'entretenir avec lui. En tout cas, ce ne fut pas lui, mais un messager expédié par lui, qui fut chargé de transmettre à Arles la réponse pontificale. Lui-même fut encore retenu à Constantinople : on ne lui permit pas de rentrer en Gaule avant qu'il eût promis de multiplier les efforts pour obtenir l'adhésion des évêques de ce pays à la condamnation des Trois Chapitres; on le combla de biens; on lui fit prêter serment : ce ne fut qu'après avoir pris de telles assurances qu'on le laissa partir[47]. Il se fit naturellement, après son retour, l'apologiste de la politique impériale.

Les évêques francs ne se laissèrent pas persuader. Des renseignements nouveaux leur parvinrent sur les événements qui se passaient à Constantinople où le pape Vigile, assisté de l'archevêque de Milan, Datius, résistait de son mieux à la pression de Justinien et tentait de retirer le *judicatum* de 548[48]. Une lettre de clercs italiens, milanais sans doute, fut adressée en 552 à des ambassadeurs francs qui se rendaient auprès de l'empereur[49] : elle donne un récit très détaillé, bien que, par endroits, tendancieux,des faits les plus récents. Par cette lettre, nous apprenons comment, un édit qui condamnait à nouveau les Trois Chapitres ayant été affiché malgré les protestations de Vigile, le pape et l'évêque de Milan avaient renouvelé leur refus d'adhésion : « Je proteste, avait ajouté Datius, tant en mon nom qu'au nom des évêques de Gaule, de Burgondie, d'Espagne, de Ligurie, d'Émilie et de Vénétie, que quiconque signera cette pièce sera retranché de notre communion, car il est certain pour moi que l'édit porte atteinte au concile de Chalcédoine et à la foi catholique. »[50] Nous ignorons, à vrai dire, pourquoi l'évêque de Milan se croyait autorisé à parler au nom de ses collègues de Gaule, de Burgondie et d'Espagne : en tout cas, il ne trahissait pas leur pensée en affirmant leur attachement aux décisions de Chalcédoine.

47. *Epistola clericorum Italiae* (*Patr. lat.*, t. LXIX, col. 118): « (Anastasius), cum de Constantinopoli exire non posset, usus est consilio ut promitteret se omnium episcorum Gallicanorum ad damnanda capitula... animos inclinare. Cui et praemia plurimo dantes districte, ibi de hoc implendo sacramenta praestare fuerunt et supermiserunt per eumdem Anastasium beatissimum papam quid in ipsa causa ageretur patribus suis episcopis Gallicanis scribere, nisi tantum de aliis causis... »

48. Sur le détail de ces événements, cf. L. Duchesne, *l'Église au VIe siècle*, p. 194 et suiv.

49. Il y avait deux ans qu'Anastase avait été envoyé à Constantinople lorsque fut écrite la lettre des clercs italiens. Ceux-ci tenaient leurs renseignements de *fidelissimae personae*, venues de Constantinople, mais ces renseignements ne dépassent pas la fin de 551.

50. *Epistola clericorum Italiae* (*Patr. lat.*, t. LXIX, col. 117 ; *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. III, p. 439).

On sait la suite des événements : le concile de 553[51], l'adhésion péniblement obtenue du pape Vigile à la condamnation des Trois Chapitres, et bientôt suivie de sa mort, l'élévation de Pélage au souverain pontificat. Pélage, avant de devenir pape, avait vigoureusement mené le combat en faveur des Trois Chapitres : il lui fallut, pour être agréé de l'empereur Justinien, brûler ce qu'il avait adoré et souscrire aux sentences portées par le concile de 553. On comprend sans peine l'émotion qui s'empara de toute l'Église d'Occident lorsqu'elle apprit ces faits et lorsqu'elle vit Pélage monter sur le siège de saint Pierre.

La Gaule ne fut pas la dernière à s'inquiéter. Si ses évêques ne se séparèrent pas de la communion romaine, comme le firent un certain nombre d'évêques de l'Italie du Nord, ils voulurent du moins avoir des explications franches et savoir à quoi s'en tenir sur la portée des concessions qui avaient été exigées de Pélage. Le roi Childebert, de qui dépendait alors la cité d'Arles, expédia à Rome un haut fonctionnaire, Rufin, pour demander au pape l'assurance qu'il ne s'écartait en rien de la foi de saint Léon.

La réponse de Pélage est datée du 11 décembre 556 : « Depuis la mort de Théodora (juin 548), écrivait-il à Childebert, la foi n'a pas été en péril; on a seulement discuté sur certains chapitres : exposer le détail par lettre serait trop long. Que Childebert et ses évêques soient rassurés ! Le *Credo* du pape, c'est celui de Léon et de Chalcédoine, dont il n'est pas permis de s'écarter, même d'une syllabe, sous peine d'anathème. Aussi bien, que Childebert ne prête pas d'attention à ceux qui trouvent leur joie dans des scandales. Quant à tous ces racontars qui circulent, en voici la source : votre père, le très clément empereur Justinien, avait pris contre les hérétiques, leurs évêques, leurs trésors et leurs revenus, des dispositions sévères; il avait transféré les lieux sacrés et les biens des hérétiques aux orthodoxes; depuis lors, les vaincus n'ont cherché qu'à regrouper leurs forces et à couper en deux la catholicité. Moi-même, poursuit Pélage, j'ai été mis en cause par ces factieux : alors que j'étais encore à Constantinople, on répandait en Italie des papiers mis à mon compte, dans lesquels j'aurais dit que la foi avait été corrompue : ce jeu de papiers anonymes n'a pas cessé. Les coupables, ce sont les Nestoriens de Constantinople, pour lesquels

51. Aucun évêque de Gaule ni d'Espagne ne prit part à ce concile. D'Afrique, on n'avait laissé venir que les prélats sur lesquels on pouvait compter. L'Italie n'était représentée que par le petit groupe d'évêques venus à Constantinople avec le pape depuis quelques années. Cf. L. Duchesne, *l'Église au VIe siècle*, p. 209 et suiv.

la différence entre Nestorius et saint Léon se réduit à presque rien. Quel abîme les sépare cependant ! Après s'être, une fois encore attardé à ses infortunes de Constantinople, Pélage concluait en rappelant les idées exprimées au début de sa lettre, à savoir ses soupçons contre la théologie qui se faisait du vivant de Théodora, sa confiance en Justinien, sa foi en Chalcédoine et saint Léon. La lettre s'achevait par l'annonce d'un envoi de reliques. »[52]

Pélage, en écrivant ainsi à Childebert, s'imaginait sans doute que le roi et ses évêques ne savaient rien sur les récents événements de Constantinople. Si mal renseignés qu'ils fussent, ils n'étaient pourtant pas disposés à se laisser duper par des assurances aussi vagues et par des récits aussi manifestement tendancieux.

Rufin fut donc à nouveau envoyé à Pélage pour lui demander soit une déclaration expresse d'attachement au tome de saint Léon, soit une profession de foi personnelle. Devant cette mise en demeure, le pape n'hésita pas. Il remit à Rufin l'écrit qui lui était demandé. Après un exposé détaillé de la croyance catholique, où la doctrine des deux natures est affirmée conformément au tome de saint Léon[53], la lettre pontificale ajoute seulement quelques recommandations : « Il convient que Votre Excellence prenne garde d'empêcher, dans toutes les régions de votre Gaule, les semeurs de scandale de discourir à tout propos et de troubler les évêques et les fidèles comme ils le font trop souvent ailleurs. Ces méchants simulent la foi orthodoxe, surtout auprès de ceux qui ignorent leurs fraudes et leurs ruses. Que Dieu qui vous a miséricordieusement préparé pour ce temps contre les ennemis de la foi catholique, vous accorde d'être assez circonspect pour que les méchants ne prévaillent pas chez nous. »[54]

En même temps qu'au roi, Pélage tint à écrire à l'évêque d'Arles, Sapaudus, à qui déjà il avait conféré le pallium ainsi

52. Pélage, *Epist. IX* (*Patr. lat.*, t. LXIX, col. 402; *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. III, p. 71-72). Je reproduis l'analyse de cette lettre, d'après R. Devreesse, *Pelagii diaconi in defensione trium capitulorum*, p. XLV-XLVI.

53. Pélage, *Epist. X* (*Patr. lat.*, t. LXIX, col. 409) : « ... Propter quod eum ex duabus et in duabus manentibus indivisis inconfusisque credimus esse naturis. Indivisis quidem, quia et post assumptionem naturae nostrae unus Christus Filius Dei permansit et permanet; inconfusis autem, quia ne in unam personam atque subsistantiam adunatas redimus esse naturas, ut utriusque proprietate servata neutra converteretur in alteram. »

54. Pélage, *Epist X* (Jaffé-Wattenbach, 946; *Patr. lat.*, t. LXIX, col. 410). Il est remarquable que Pélage ne précise rien quant à ces propagateurs de fausses nouvelles. Existaient-ils réellement ?

que les fonctions de vicaire pontifical[55]. Il l'avertissait du message qu'il venait d'adresser à Childebert et le priait de lui faire savoir le plus tôt possible si le roi, les évêques et lui-même étaient satisfaits de ses explications[56].

Il faut croire que la justification du pape, si habile qu'elle eût été, ne contenta pas encore l'évêque d'Arles et ses collègues francs, car au bout de peu de temps, Pélage se vit obligé d'écrire une fois de plus à Sapaudus : « Bien que, disait-il, immédiatement après votre consécration, je vous aie envoyé, sur la demande du glorieux prince Childebert, ma profession de foi écrite de ma propre main, dans laquelle j'ai déclaré n'avoir rien fait contre les quatre saints conciles et n'avoir pas adhéré à quoi que ce fût contre eux, je suis prêt cependant, conformément à la demande de saint Paul, de rendre raison de ma foi à tous ceux qui le veulent. »[57]

Cette nouvelle lettre reprend de haut l'exposé des faits. Pélage avoue cette fois avoir défendu les Trois Chapitres, mais lorsqu'il l'a fait, il était d'accord, assure-t-il, avec la majorité des évêques. Il a changé d'avis, cela est vrai. Les évêques en ont fait autant. D'ailleurs saint Pierre n'a-t-il pas cédé jadis devant la correction fraternelle de saint Paul ? saint Augustin n'a-t-il pas écrit ses Rétractations ? Si la miséricorde divine s'est portée au secours de l'Église, si des conciles ont été réunis à la suite desquels on a prêché ouvertement ce que l'on condamnait la veille, comment Pélage aurait-il pu rester seul de son côté ? Devait-il s'enraciner dans les erreurs qu'il avait commises quand il était un simple diacre ? Ceux qui l'accusent de volte-face ignorent la tradition et l'Écriture, selon lesquelles l'erreur doit être corrigée et même, en cas d'obtination, punie. Tout le monde aujourd'hui s'est déclaré : l'Afrique, l'Illyricum, l'Orient avec ses milliers d'évêques, ont condamné les Trois Chapitres : ce serait une folie que de s'écarter de telles autorités pour suivre quelques colporteurs de fausses nouvelles[58].

La correspondance de Pélage et des Francs s'arrête là : Childebert mourut dès 558; Pélage lui-même rendit son âme

55. JAFFÉ-WATTENBACH, 944, 945.

56. JAFFÉ-WATTENBACH, 947; *Patr. lat.*, t. LXIX, col. 407; *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. III, p. 77.

57. JAFFÉ-WATTENBACH, 978; E. EWALD, *die Papstbriefe der brittischen Sammlung*, dans *Neues Archiv.*, t. V (1879), p. 538.

58. JAFFÉ-WATTENBACH, 978; édit. EWALD, p. 536 et suiv. Pélage parle volontiers des milliers d'évêques grecs. Une lettre aux évêques d'Istrie et de Vénétie rappelle le concile universel, qui a été ratifié par près de quatre mille évêques. Il y a là une exagération manifeste. En additionnant tous les sièges épiscopaux des quatre patriarcats et de l'Illyricum, on n'atteint pas le chiffre de neuf cents.

à Dieu dans les premiers jours de mars 561. La controverse s'éteignit d'elle-même.

Il ne faut pas croire d'ailleurs que cette controverse ait beaucoup troublé l'ensemble des Églises franques. Les évêques de Gaule avaient fait leur devoir, en rappelant, lors du concile d'Orléans, les condamnations portées contre Nestorius et Eutychès. Comment auraient-ils pu suivre les détails des événements complexes qui remplirent les pontificats de Vigile et de Pélage ? Il est à remarquer que Grégoire de Tours ne parle nulle part de l'affaire des Trois Chapitres, et c'est la meilleure preuve de l'ignorance où en ont été tenus la plupart des évêques. Dans la province d'Arles seulement, qui se trouvait en relations plus suivies avec Rome, on a pu y prêter attention. Ailleurs, la paix ne fut pas troublée, et jamais pour personne la question ne se posa de rompre les rapports de communion avec le Saint-Siège.

Aussi bien pouvons-nous, grâce à un document des plus curieux, nous rendre compte du peu de renseignements que possédaient vers 560 les évêques francs touchant les questions doctrinales agitées à Constantinople et dans tout l'Orient. Il s'agit d'une lettre adressée à l'empereur Justinien par l'évêque de Trèves, Nizier. Celui-ci a appris, on ne sait comment[59], que le très glorieux empereur soutient des doctrines étrangères à la vraie foi, et, avec une candeur inégalable, il ose lui écrire pour lui faire ses remontrances : « Nous voyons, dit-il, que nous arrivons maintenant aux derniers temps, selon la prédiction de l'Évangile; et nous sentons que la fin arrive... Dans le monde entier, tu resplendissais comme le soleil. Mais tandis que nous, les chefs des Églises, nous nous réjouissions, le bruit nous est parvenu de ta chute, et nous en avons été attristés et humiliés jusqu'à terre. Notre doux Justinien, qui a pu te tromper de la sorte ? qui t'a conseillé de suivre de tels errements ? qui t'a enseigné à regarder le Christ comme un pur homme ?... Qui t'a ordonné de professer l'erreur de Nestorius et d'Eutychès, déjà tant de fois condamnée ? C'est celui qui a conseillé à Adam de toucher

59. C'est un certain Lactance, qui se disait prêtre, qui a renseigné saint Nizier. Ce personnage était un Syrien, plus ou moins monophysite, qui parcourait alors la Gaule sous couleur de pèlerinage. On sait que les monophysites condamnaient Nestorius et Eutychès tout comme les catholiques. L'hérésie attribuée à Justinien rappelle celle de Paul de Samosate, mais il est à peine besoin de dire que l'empereur ne l'a jamais professée. Les saints moines qu'il est invité à ne plus persécuter sont des monophysites avérés. Ainsi tout se trouve embrouillé dans les perspectives de saint Nizier. « Ce document, s'il parvint à la cour byzantine, dut y donner une assez pauvre idée de la théologie franque » (L. Duchesne, *l'Église au VIe siècle*, p. 534).

l'arbre de vie qui t'a circonvenu; celui qui a envoyé au feu éternel Judas qui avait traité le Christ comme un pur homme et l'avait livré pour un homme. Notre doux, notre très doux Justinien, souviens-toi de ce que tu as promis lorsque tu as été baptisé, de ce que tu as dit croire : un seul Fils demeurant en deux substances et non pas deux Christs... Sache que toute l'Italie, l'Afrique, l'Espagne, la Gaule entières anathématisent ton nom et déplorent ta chute. Si tu ne condamnes pas ce que tu as enseigné, si tu ne proclames pas à haute voix: j'ai erré, j'ai erré ; j'ai péché ! Anathème à Nestorius, anathème à Eutychès ! tu seras livré avec eux aux supplices éternels ! »[60]

Celui qui avait fait croire à saint Nizier de telles bêtises avait accompli du beau travail ! Rien n'est plus touchant assurément que la lettre du bon évêque de Trèves, mais rien n'est plus naïf. Décidément ce n'était pas aux évêques francs du VIe siècle qu'il fallait s'adresser pour avoir une idée exacte des discussions théologiques auxquelles les Orientaux étaient depuis si longtemps accoutumés.

Conclusion.

Avec la lettre de saint Nizier s'achève l'histoire que nous avions entrepris de rappeler. Du début à la fin des controverses christologiques, l'Église de Gaule vit pour ainsi dire en marge des graves débats qui divisent la chrétienté : c'est à peine si elle les connaît; en tout cas elle ne s'y intéresse pas profondément. Lorsque Nestorius commence à prêcher sa doctrine, un de ses fils, Cassien, peut bien être chargé de le réfuter : il se croit obligé de rattacher l'enseignement de l'évêque de Constantinople à celui de l'obscur Léporius et plus encore à celui de Pélage pour obtenir l'audience de ses compatriotes. Plus tard, saint Léon le Grand demande aux évêques gaulois de souscrire le tome à Flavien : ceux-ci mettent à lui répondre un retard qui témoigne de leur indifférence pour la question soulevée par les monophysites. Au début du VIe siècle, saint Avit de Vienne essaie de s'informer sur la politique religieuse de l'empereur Anastase, mais il embrouille tous les renseignements qu'il reçoit et n'hésite pas à entretenir des rapports avec des évêques excommuniés par le Saint-Siège. Seule l'affaire des Trois Chapitres éveille une émotion réelle dans certains esprits : encore ne faut-il pas se tromper sur l'étendue des répercussions qu'elle pro-

60. Nizier de Trèves, *Epist. ad Iustinianum* (édit. Gundlach, dans les *Monumenta Germaniae, Epistolae*, t. III, p. 118-119).

voque; il ne semble pas, qu'en dehors de la province d'Arles on se soit beaucoup intéressé à Théodore de Mopsueste, à Théodoret et à Ibas; et la lettre de saint Nizier à Justinien révèle clairement les lacunes théologiques des évêques francs.

Nous ne saurions être surpris d'une telle indifférence. Les Églises de Gaule entrent en relations avec le reste de la catholicité par l'intermédiaire du Saint-Siège. La seule chose qui compte à leurs yeux, c'est l'attitude du Souverain Pontife, puisqu'on lui fait confiance pour trancher les questions dogmatiques et que, d'instinct en quelque sorte, on se range à ses côtés. Si la controverse des Trois Chapitres a davantage ému l'opinion publique dans les chrétientés de Gaule, cela tient avant tout à ce que, aux yeux de certains, l'autorité du Siège apostolique a paru compromise par les revirements inattendus de Vigile et de Pélage, et que ceux-ci ont été obligés de s'expliquer pour calmer toutes les inquiétudes. Le nestorianisme, le monophysisme n'on pas éveillé les mêmes troubles : il était si facile de les condamner avec le pape.

Une grande leçon de fidélité au Saint-Siège, tel est en définitive l'enseignement que nous apporte l'attitude des Églises de Gaule au cours des controverses christologiques du ve et du vi[e] siècle. Il nous est permis de retenir cette leçon : n'est-elle pas d'ailleurs celle que répète, tout le long des siècles, l'histoire du christianisme au pays de France ?

Dijon. Gustave Bardy.

LE VŒU DE LOUIS XIII*

La situation du royaume en 1636. — La formation du projet de Louis XIII. — L'ordonnance du 10 février : son caractère. — Tableaux commémoratifs. — Réfutation de quelques erreurs courantes.

La situation du royaume en 1636.

Pour bien comprendre la genèse et la portée du vœu de Louis XIII en 1638, il faut nous reporter un peu en arrière et jeter un coup d'œil sur la situation intérieure et extérieure du royaume au début de 1636.

A l'intérieur d'abord, des deux grands buts que s'était proposés Richelieu : faire rentrer les protestants dans le devoir et les grands seigneurs dans l'obéissance au roi, le premier avait été à peu près atteint par la paix d'Alès en 1629. Mais il n'en était pas de même du second. Richelieu avait pu faire tomber les têtes du comte de Chalais, des maréchaux de Marillac et de Montmorency; les grands seigneurs, frémissants sous la rude poigne du Cardinal, n'en continuent pas moins à ourdir contre lui intrigues sur intrigues, allant parfois jusqu'à des ententes avec l'étranger : quelques-uns rêvent même d'un changement dans la personne royale.

Bien plus, dans sa propre famille, le roi ne trouve autour de lui que cabales et même trahisons. Son frère, Gaston d'Orléans, un triste sire s'il en fut, ne cesse de fomenter des complots criminels et, lorsqu'il est découvert, n'hésite pas à dénoncer ses complices pour se sauver lui-même. La petite cour de la reine-mère Marie de Médicis, maintenant acharnée contre le cardinal, est un foyer d'agitations et d'intrigues continuelles, qui ont été sur le point d'aboutir lors de la Journée des dupes en 1630. Quant à la reine Anne d'Autriche, restée plus infante d'Espagne que reine de France, elle fait, par l'intermédiaire de son amie la duchesse de Chevreuse,

* Nous publions ici le texte de la conférence prononcée à l'Hôtel de ville de Saint-Germain-en-Laye le 10 février 1938, lors des solennités organisées pour fêter le tricentenaire du vœu de Louis XIII, en présence du Nonce apostolique, de l'évêque de Versailles, du préfet de Seine-et-Oise et de nombreuses personnalités (N. D. L. R.).

passer à son frère, le cardinal-infant, tous les secrets d'État qu'elle peut surprendre : elle excite en sous-main le duc de Lorraine à se prononcer en faveur de l'Espagne.

Comme si ce n'était pas assez pour le malheureux Louis XIII de tant de trahisons éhontées autour de lui, voici qu'il apprend que jusqu'au 11 mai ses jours mêmes sont menacés. D'accord avec le Cardinal, il supprime la cérémonie du touchement des malades qui devait avoir lieu précisément le 11 mai, jour de la Pentecôte. Ce n'était donc plus seulement à son ministre, c'est à lui-même, à sa personne royale qu'on en voulait. En vérité, tout s'effondrait autour de lui. Pouvait-il, du moins, en tournant ses yeux vers l'extérieur, y trouver quelques sujets de consolation ?

En septembre 1634, les alliés de la France, les Suédois et la Ligue protestante d'Allemagne avaient été écrasés définitivement par l'empereur Ferdinand II à Nordlingen : rien ne semblait plus désormais s'opposer aux desseins ambitieux de l'empereur. Ne pas intervenir, c'était pour la France, abandonner l'Europe à la domination de la Maison d'Autriche et assister à la formation de ce bloc germanique dont il est encore question de nos jours. Aussi le roi et Richelieu avaient-ils cru devoir entrer officiellement, dès le mois de mai 1635, un peu malgré eux, dans la terrible guerre que nous appelons la guerre de Trente Ans.

Mais c'était une grande affaire de lutter contre la Maison d'Autriche. Certes, Richelieu savait bien qu'un pays doit toujours avoir l'armée et la marine de sa politique. Cependant, malgré ses efforts, il n'avait pu encore en 1636 doter le royaume de l'instrument capable de bien servir ses grands desseins. En outre, fait très grave, la France n'avait à ce moment aucun grand chef militaire, vraiment digne de la confiance du roi. La campagne allait donc s'ouvrir sous de fâcheux présages que les événements devaient bien vite, hélas ! justifier.

La formation du projet de Louis XIII.

Ainsi donc, de ce tableau, brossé à grands traits, de la France au début de 1636, ressort une impression lourde, non seulement d'inquiétudes, mais d'angoisses pour l'avenir immédiat du pays. Partout, l'horizon est noir, les nuées d'orage s'amoncellent : troubles et trahisons à l'intérieur en même temps que menaces à l'extérieur. Vraiment l'atmosphère que respire le roi est comme empoisonnée. Dans ces condi-

tions, comment s'étonner que Louis XIII, tel que nous le connaissons, ait songé à recourir à une aide supra-terrestre, dont l'action efficace lui a été déjà, à plusieurs reprises, si précieuse ?

Les historiens ont beaucoup épilogué, nous ne l'ignorons pas, sur la nature de la piété de Louis XIII; on a été jusqu'à dire[1] : « Jamais homme n'aima moins Dieu et ne craignit plus le diable ». Mais il ne faut pas croire tout ce que disent les mauvaises langues, à la recherche d'un mot d'esprit ou d'une thèse originale. Nous nous en tenons à un fait indéniable : Louis XIII était pieux, très pieux même, avec une tendance marquée au mysticisme. Il est également certain que, depuis son enfance dirigée par le père Cothon, il professait une dévotion toute particulière à la Sainte Vierge. Les preuves en abondent : pélerinage à Notre-Dame des Vertus d'Aubervilliers, vœu à Notre-Dame des Ardilliers près de Saumur en 1627, pose de la première pierre de Notre-Dame des Victoires, etc.

En ce début de 1636, Richelieu est témoin des angoisses de Louis XIII; il les partage sans doute. Il connaît aussi parfaitement la mentalité de son roi et il a la certitude d'être dans la ligne de celui-ci — qui est aussi la sienne, à lui Richelieu — en lui écrivant le 19 mai une lettre fort intéressante, pour nous, puisque pour la première fois, on y voit poindre l'ébauche, le germe de l'ordonnance du 10 février 1638. Voici cette lettre[2] :

Rueil, 19 mai 1636.

On prie Dieu à Paris, par tous les couvents, pour le succez des armées de votre Majesté. On estime que si elle trouvait bon de faire un vœu à la Vierge avant que ses armées commencent à travailler, il serait bien à propos. On ne prétend pas que ce vœu soit de difficile exécution. Les dévotions qui se font maintenant à Notre-Dame de Paris sont très grandes; s'il plait à votre Majesté d'y donner une belle lampe et la faire entretenir à perpétuité, ce sera assez et je me charge de faire exécuter sa volonté en ce sujet. Un redoublement de dévotion envers la mère de Dieu ne peut que produire de très bons résultats.

Jusqu'à présent, il n'est donc question que d'une belle lampe et de son entretien : ce sera assez, dit le Cardinal. Ce mot semble bien impliquer, que, soit dans les désirs exprimés par les couvents, soit dans les entretiens avec le Roi, il a été

1. A. Bazin, *Histoire de Louis XIII* (Paris, 1846), p. 452.
2. Publiée dans G. d'Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu* (Paris, 1863), t. V, p. 467.

question de quelque chose de plus important, de plus général — et c'est ce « quelque chose » que nous allons voir dans les mois suivants, se développer et prendre corps.

Tout de suite, à la lettre du Cardinal, Louis XIII répond : « Je trouve très bon de faire ce vœu à la façon que vous me le mandez dans votre mémoire du 19 mai[3]. » Il faut remarquer la rapidité de cette réponse : elle prouve péremptoirement que la lettre de son ministre n'a pas pris le roi au dépourvu, qu'elle était conforme à ses conceptions personnelles antérieures; et il devait être préoccupé de l'exécution pratique de son vœu, puisque, à deux reprises, le 25 et le 27 mai, Richelieu est obligé de lui écrire pour le rassurer à ce point de vue[4].

Maintenant les événements vont marcher vite. Dès le mois de juillet, on assiste à une foudroyante invasion par les Espagnols de la Thiérache et du Vermandois. Le 2 août, la ligne de la Somme est forcée; quelques jours après, les cavaliers croates sont en vue de l'Oise et ils continuent à avancer, comme dans les sinistres communiqués de la fin d'août 1914. Corbie tombe le 16 août.

Ces nouvelles provoquent à Paris un commencement de panique bien vite arrêté. Louis XIII déclare qu'il restera dans la capitale ; Richelieu se rend à l'Hôtel de Ville : seul avec le père Joseph, il harangue le peuple. Le roi reçoit au Louvre les corps de métiers. Et bientôt, une sorte de vague d'enthousiasme soulève la population : les volontaires, l'argent, les armes, les chevaux affluent; la ville est mise en état de défense. En quelques jours, Paris fournit de quoi lever et entretenir 12.000 fantassins et 3.000 cavaliers. Magnifique élan de patriotisme dont le peuple français est coutumier, mais qu'on avait cessé de voir pendant les guerres civiles. L'armée royale, renforcée et réorganisée, refoule l'ennemi, s'empare de la ligne de l'Oise, puis de celle de la Somme et vient, le 19 septembre, mettre le siège devant Corbie; le roi a son quartier général à quelques kilomètres de la ville. C'est le moment que choisit Gaston d'Orléans pour organiser, avec le comte de Soissons (cousin issu de germain du roi), l'assassinat de Richelieu à Amiens; l'entreprise criminelle n'avorte que par la pusillanimité de son auteur au dernier moment. Puis, la peste s'étant déclarée, le même Gaston d'Orléans, lieutenant général des armées du roi, abandonne son poste sans

3. De Beauchamp, *Louis XIII d'après sa correspondance avec le cardinal de Richelieu* (Paris, 1902), p. 247, lettre cclxxix.
4. G. d'Avenel, *Lettres ...*, t. V, p. 467.

prévenir et va respirer un air plus pur dans son château de Blois.

Richelieu décide alors le roi à reporter son quartier général à Chantilly; et c'est là que parvient enfin, le 15 novembre, la nouvelle que Corbie a capitulé — singulière coïncidence — le 11 novembre, à 11 heures, juste 282 ans avant l'armistice de Rethondes. C'est la fin du cauchemar.

Immédiatement, le roi se rend à l'église pour remercier Dieu, puis, toute la Cour se réunit pour le chant solennel d'un *Te Deum*. Par cette remarquable promptitude à rendre grâces au Ciel, le roi ne montre-t-il pas que c'est à son intervention qu'il attribue la victoire ? En cette fin de 1636, le danger immédiat est donc conjuré. Mais la situation générale reste préoccupante et l'avenir assez sombre.

Le père Joseph, relatant les révélations d'une religieuse du Calvaire de Morlaix — il est le fondateur de cet Ordre — suggère au roi de mettre solennellement son État et sa personne royale sous la protection de la Mère de Dieu[5]. La meilleure preuve que le roi est d'ores et déjà acquis à cette idée, c'est que, tout au début de 1637, il se fait recevoir lui-même parmi les membres de la Congrégation de l'Annonciation, en la maison professe de Paris[6].

Dès les premiers mois de 1637, un texte s'élabore. Richelieu y travaille, comme le prouve une copie, qu'on peut voir aux archives du ministère des Affaires étrangères, écrite de la main de Cherré, secrétaire du Cardinal et corrigée en plusieurs endroits de la main du ministre[7]. Au printemps, le travail devait être assez avancé, car nous apprenons par les Mémoires de Richelieu, rédigées sous sa direction personnelle, qu'un secrétaire, écrivant, en avril 1637, à l'ambassadeur de France à Rome, reproduit déjà tout l'essentiel de la déclaration du 10 février 1638[8].

Enfin, nous sommes exactement renseignés sur l'état de la question à l'automne de cette année, par une lettre de Grotius, ambassadeur de Suède à Paris, document fort important quand on connaît l'exactitude minutieuse avec laquelle l'ambassadeur renseignait son souverain. Le 21 novembre, il écrivait au chancelier Oxenstiern[9] :

5. G. Fagniez, *le Père Joseph et Richelieu*, t. II, p. 244-246.

6. *Archives de la Compagnie de Jésus*, t. V, 17 novembre 1637 : lettre du général des Jésuites au P. Lallemand.

7. Archives du ministère des Affaires étrangères, *France*, 1637, septembre-décembre, fol. 323; d'Avenel, *Lettres ...*, t. V, p. 908-912.

8. *Mémoires du cardinal de Richelieu*, édition Michaud et Poujoulat, t. XXII, p. 206.

9. *Hugonis Grottii epistolae*, p. 378 : epist. dcccLxiii.

Pour commencer à quelque chose d'amusant, mais qui, je le crains, pourra avoir des conséquences sérieuses : le roi, au début de cette année, a consacré par un vœu sa personne et son royaume à la Sainte Vierge, et il n'hésite pas à rapporter à ce vœu tout ce qui lui a réussi cette année à l'intérieur de la France. Et il ne se prépare pas seulement à ériger à la Vierge dans la cathédrale de cette ville un autel qui lui coûtera 400 000 francs; il veut encore que le jour du milieu du mois d'août, qu'on appelle ici l'Assomption de la Vierge, soit désormais célébré avec beaucoup plus de solennité que par le passé. Dans ce but, il vient de faire remettre des lettres au parlement de Paris.

Et le protestant railleur ajoute :

Je me demande si celui-ci (le parlement) va trouver la chose bien conforme à la loi salique. Si maintenant la Sainte Vierge, comme on peut s'y attendre, fait du cardinal de Richelieu son Vicaire général, il ne restera au roi qu'à se bien tenir.

Même après la présentation au Parlement, — en novembre, d'après Grotius, — le texte dut encore être remanié, car la copie de Cherré, dont nous avons parlé, porte l'indication de sa main : « faite vers la fin de décembre ».

Tout au début de 1638, les prêtres de saint Vincent de Paul vinrent prêcher une mission à Saint-Germain[10]. Le roi n'avait certes pas besoin d'être fortifié dans ses intentions : mais il s'agissait probablement de préparer la cour à l'acte considérable qui allait s'accomplir.

Enfin, toute procédure achevée, le 10 février 1638, le roi signe à Saint-Germain les lettres patentes par lesquelles il rend la célèbre ordonnance.

L'Ordonnance du 10 février : son caractère.

En voici le texte :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

« Dieu qui élève les rois au trône de leur grandeur, non content de nous avoir donné l'esprit qu'il départ à tous les princes de la terre pour la conduite de leurs peuples, a voulu prendre un soin si spécial et de notre personne et de notre État, que nous ne pouvons considérer le bonheur du cours de notre règne sans y voir autant d'effets merveilleux de sa bonté que d'accidents qui nous pouvaient perdre.

« Lorsque nous sommes entrés au gouvernement de cette couronne, la faiblesse de notre âge donna sujet à quelques mauvais esprits d'en troubler la tranquillité : mais cette main divine soutint avec tant de force la justice de notre cause, que l'on vit en même temps la naissance et la fin de ces pernicieux desseins. En divers autres temps, l'artifice des hommes et la malice du diable ayant suscité et fomenté des divisions non moins dangereuses pour notre couronne que préjudiciables au repos de notre maison, il lui a plu en détourner le mal avec autant de douceur

10. P. Coste, *le Grand saint du grand siècle*, t. II, p. 318-319.

que de justice. La rébellion de l'hérésie ayant aussi formé un parti dans l'État qui n'avait d'autre but que de partager notre autorité, il s'est servi de nous pour en abattre l'orgueil et a permis que nous ayons relevé ses saints autels en tous les lieux où la violence de cet injuste parti en avait ôté les marques. Si nous avons entrepris la protection de nos alliés, il a donné des succès si heureux à nos armes, qu'à la vue de toute l'Europe, contre l'espérance de tout le monde, nous les avons rétablis en la possession de leurs états dont ils avaient été dépouillés. Si les plus grandes forces des ennemis de cette couronne se sont ralliées pour conspirer sa ruine, il a confondu leurs ambitieux desseins pour faire voir à toutes les nations que, comme sa providence a fondé cet État, sa bonté le conserve et sa puissance le défend.

« Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en différer pas la reconnaissance, sans attendre la paix qui nous viendra sans doute de la même main dont nous les avons reçues et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligés, nous prosternant aux pieds de sa majesté divine, que nous adorons en trois personnes, à ceux de la Sainte Vierge et de la sacrée croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre Rédemption par la vie et la mort du fils de Dieu en notre chair, nous consacrer à la grandeur de Dieu, par son fils rabaissé jusques à nous et à ce fils, par sa mère élevée jusqu'à lui, en la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et tous nos sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte Trinité, par son intercession, et de toute la cour céleste, par son autorité et exemple; nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos offrandes à la pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter, les rendront hosties agréables; et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ses bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces.

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre royaume, nous lui consacrons particulièrement notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une sainte conduite et défendre avec tant de soin ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que, soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celles de la gloire. Et, afin que la postérité ne puisse manquer à suivre nos volontés en ce sujet, pour monument et marque immortelle de la consécration présente que nous faisons, nous ferons construire de nouveau le grand autel de l'église cathédrale de Paris, avec une image de la Vierge qui tienne entre ses bras celle de son précieux Fils descendu de la croix; nous serons représenté aux pieds et du Fils et de la Mère comme leur offrant notre couronne et notre sceptre.

« Nous admonestons le sieur archevêque de Paris et néanmoins lui enjoignons que, tous les ans le jour et fête de l'Assomption, il fasse faire commémoration de notre présente déclaration à la grand'messe qui se dira en son église cathédrale et qu'après les vêpres dudit jour, il soit fait une procession en la dite église, à laquelle assisteront toutes les compagnies souveraines et le corps de ville, avec pareille cérémonie que celle qui s'observe aux processions générales les plus solennelles. Ce que nous voulons aussi être fait en toutes les églises tant paroissiales que celles des monastères de la dite ville et des faubourgs, et en toutes les villes, bourgs et villages du dit diocèse de Paris.

« Exhortons pareillement tous les archevêques et évêques de notre royaume, et néanmoins leur enjoignons de faire célébrer la même solennité en leurs églises épiscopales et autres églises de leurs diocèses; entendant qu'à la dite cérémonie les cours de parlement et autres compagnies souveraines et les principaux officiers de la ville y soient présents.

« Et d'autant qu'il y a plusieurs églises épiscopales qui ne sont point dédiées à la Vierge, nous exhortons les dits archevêques et évêques, en ce cas, de lui dédier la principale chapelle des dites églises pour y être faite la dite cérémonie et d'y élever un autel avec un ornement convenable à une action si célèbre, et d'admonester tous nos peuples d'avoir une dévotion particulière à la Vierge, d'implorer en ce jour sa protection, afin que, sous une si puissante patronne, notre royaume soit à couvert de toutes les entreprises de ses ennemis, qu'il jouisse longuement d'une bonne paix, que Dieu y soit servi et révéré si saintement que nous et nos sujets puissions arriver heureusement à la dernière fin pour laquelle nous avons été créés. Car tel est notre plaisir. »

« Donné à Saint-Germain-en-Laye, le dixième jour de février, l'an de grâce mil six cent trente huit, et de notre règne le vingt-huit. »

Signé : Louis*.

Si l'on veut bien se reporter à la formule caractéristique : « Nous lui consacrons (à la Sainte Vierge) notre personne, notre État, notre couronne et nos sujets », on conviendra que ce n'est pas assez d'appeler cette déclaration un vœu. C'est, en réalité, outre une fervente action de grâces pour les bienfaits déjà obtenus, une véritable et solennelle consécration de la France à Marie. C'est un acte officiel au premier chef, qui doit être considéré comme une loi française. Il a été enregistré par le Parlement et c'est à juste titre qu'il figure dans le Recueil des anciennes lois françaises du juriste Isambert[11] et dans le *Mercure de France*[12]. Nous insistons tout particulièrement sur ce caractère *législatif* de l'acte du 10 février 1638, caractère qui n'a pas encore été mis assez en relief.

On a pu se demander où, à Saint-Germain, a été signée l'ordonnance du 10 février. C'est certainement au Château-Neuf, le seul que Louis XIII ait habité; et ceci enlève beaucoup d'intérêt aux recherches qu'on pourrait entreprendre, car de ce Château-Neuf, il ne reste plus rien, sauf le tout petit pavillon en briques, situé à l'aile nord du pavillon Henri IV actuel, et où fut ondoyé Louis XIV.

A la reprise des hostilités en 1638, les Espagnols s'avancent de nouveau jusqu'à Hesdin et menacent Abbeville. Le roi y arrive avec Richelieu au début d'août. La fête de l'Assomption

* Arch. nat., *Collection Rondonneau*, AD* 250, n° 30.

11. Isambert, *Recueil général des anciennes lois françaises*, t. XVI, p. 483.

12. *Mercure de France*, t. XXII, p. 284.

y fut célébrée en grande pompe. Au cours de la messe solennelle, Louis XIII, au moment de l'Élévation, la main droite à hauteur de l'hostie sainte, voua son royaume à la Vierge[13].

La cérémonie d'Abbeville est la partie religieuse de la consécration signée à Saint-Germain; elle en est comme le corollaire. L'acte du 10 février garde toute sa valeur au point de vue *civil*, pour employer un terme inconnu alors dans ce sens, mais qui prend pour nous une signification précise.

Tableaux commémoratifs.

Les grands faits qui ont une signification profonde et prennent une valeur symbolique, ont toujours inspiré les artistes. Tel fut le cas pour la consécration du 10 février. Dès 1638 (et peut-être 1637), Philippe de Champagne composa un grand tableau conforme au texte du vœu : il fut placé provisoirement dans le chœur de Notre-Dame en attendant l'érection de l'autel dont il est question dans le vœu, érection qui ne fut réalisée que par Louis XIV. A ce moment, le tableau de Philippe de Champagne fut relégué dans une chapelle latérale et remplacé par la belle Pieta de Coustou l'aîné. L'autel offert par Louis XIV a disparu à la Révolution, mais la Pieta de Coustou est toujours à Notre-Dame. Quant au tableau de Philippe de Champagne, on peut l'admirer au musée de Caen. Carle Vanloo fit aussi un tableau pour l'église des Petits Augustins. Mais l'œuvre la plus considérable qu'ait inspirée la consécration du 10 février est sans conteste le magnifique tableau d'Ingres, qui est actuellement dans la cathédrale de Montauban. Il fut commandé à l'artiste en 1821 : celui-ci y travailla trois ans, le prépara par plus de cent dessins conservés à Montauban. Il semble pour les traits de la Vierge s'être inspiré de ceux de la célèbre Madone Sixtine, de Raphaël, le joyau du musée de Dresde. D'après Henri Lapauze, historiographe d'Ingres, celui-ci recommença certaines parties du tableau jusqu'à soixante fois. Cette toile, exposée au Salon de 1824, y obtint un immense succès : elle consacra la réputation de l'artiste et reste une de ses œuvres maîtresses[14].

13. Dusevel, *le Vœu de Louis XIII*, dans la *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de l'Artois et de la Picardie* (Amiens, 1844), p. 215-217.

14. Dans la sacristie de l'église de Saint-Germain, se trouve un tableau représentant Louis XIII à genoux offrant sceptre et couronne à... saint Louis. Le maître Maurice Denis, vice-président des « Amis du Vieux Saint-Germain » a reconnu que, dans cette toile, la partie représentant

Réfutation de quelques erreurs courantes.

Il nous reste maintenant à dire quelques mots très brefs de certaines opinions erronées, mais fort répandues, sur le vœu de Louis XIII.

1° Plusieurs historiens — et non des moindres —, maints orateurs sacrés ont soutenu que l'acte royal avait été inspiré à Louis XIII par son ardent désir d'avoir un héritier mâle.

Cette thèse qui étrique un peu le vœu et lui enlève une partie de sa grandeur paraît aujourd'hui bien difficile à soutenir. Tout d'abord, le texte même de l'ordonnance du 10 février ne révèle, à l'examen le plus attentif, le plus scrupuleux, aucun mot, aucune allusion, *même très vague*, à la naissance d'un dauphin. Il en est de même des paroles prononcées à Abbeville le 15 août, peu de temps pourtant avant la délivrance de la reine. D'ailleurs, nous savons par la lettre de Grotius que dès le mois de novembre 1637 le Parlement avait eu à connaître le texte de l'ordonnance du 10 février. Or à cette époque Louis XIII n'avait pas d'intimités avec la Reine. Comment aurait-il songé à réclamer de la Providence un événement qu'il savait physiologiquement impossible ? Enfin il est à noter que, lorsque Louis XV en 1738 signifia à tous les évêques de France sa volonté de voir commémorer avec éclat le centenaire du vœu de Louis XIII[15], il ne fait aucune allusion à la naissance de son arrière grand-père, ce qu'il n'eût pas manqué de faire s'il lui était apparu que les deux événements devaient être liés.

Certes, la question de la naissance d'un héritier mâle était capitale pour Louis XIII; nul n'en était plus persuadé que lui. C'est à cette intention qu'il envoya au début de 1638 le frère Fiacre, des Augustins déchaussés, qui avait des visions comme la Calvairienne de Morlaix, en pélerinage spécial à Notre-Dame de Cotignac, en Provence. Peut-être Louis XIII estimait-il que la demande d'une grâce spéciale pour la naissance d'un dauphin était implicitement contenue dans sa prière fervente pour la prospérité générale de la France et que la Providence, si elle prenait sous sa protection le royaume, devait nécessairement lui donner un héritier. Ce point de vue a probablement été celui du roi, mais il ne l'a pas dit explicitement.

Louis XIII était ancienne — par contre, le personnage de saint Louis est d'une facture plus récente; il semble qu'il ait été peint par-dessus une autre figure, dont les petites mains féminines n'ont pas été touchées et qui est presque certainement la Vierge.

15. Arch. nat., K 1005, pièces 170 à 172.

L'ordonnance du 10 février reste donc dans toute son ampleur une consécration générale du royaume à la Vierge, sans qu'aucune intention particulière y soit mentionnée : elle n'a été ni conçue, ni exécutée dans le but précis d'obtenir un héritier mâle. Il y a là une sorte de légende qui doit disparaître.

2° On a prétendu que la consécration du 10 février avait été pour ainsi dire dictée à Louis XIII par Richelieu.

Certes, Richelieu avait lui-même une dévotion toute spéciale à la Vierge : c'est à Elle qu'il a longuement dédicacé son « Traité de la perfection du Chrétien ». Aussi a-t-il certainement poussé son souverain à accomplir un acte qui concordait parfaitement avec ses propres dispositions d'esprit. Mais les premières suggestions du Cardinal trouvèrent chez le roi un terrain si bien disposé, si bien préparé, nous l'avons vu, qu'il n'eut pas à plaider une cause gagnée d'avance. Sans doute Richelieu a revu, corrigé le document : c'était son rôle de ministre, mais il serait profondément injuste de lui en attribuer tout le mérite. Cet acte, Louis XIII l'a voulu de toutes ses forces; il a été la réaction d'un souverain profondément pénétré de ses devoirs, un peu mystique, très dévot à la Vierge, en face des dangers qui menaçaient son royaume : il a été la traduction fidèle de son état d'âme.

3° On a soutenu aussi que le vœu avait été inspiré directement à Louis XIII, par Mlle de Lafayette.

Ceci se trouve en désaccord avec les dates que nous avons retenues. En effet c'est seulement vers la fin de 1636 que le roi commença à découvrir à la jeune fille toutes ses pensées, et les entretiens n'avaient jamais lieu chez la reine et en présence de toute la cour. Or à la fin de 1636, l'idée du vœu était, nous l'avons vu, en marche depuis longtemps. Mlle de Lafayette, dont la haute vertu n'a jamais été mise en doute par les contemporains, entra à la Visitation, rue Saint-Antoine, en mai 1637, et le roi allait assez fréquemment la voir à travers la grille du couvent. Au cours de leurs entretiens, la jeune religieuse a, sans aucun doute, poussé le roi à persévérer dans son intention de consacrer le royaume à la Mère de Dieu. Elle a fortifié la résolution du roi; elle ne l'a pas provoquée, et cela pour une bonne raison : c'est que le roi avait déjà son siège fait avant d'avoir pu s'entretenir de la question avec Mlle de Lafayette.

Et maintenant, après les événements dont nous avons relaté la succession, Louis XIII, toujours secondé par son grand ministre, va reprendre avec plus de confiance sa tâche ardue,

Ses efforts couronnés de succès prépareront la série d'événements heureux, qui, cinq ans après sa mort, amèneront la conclusion des traités les plus importants de ce siècle, les traités de Westphalie. Mais au-dessus, bien au-dessus de toutes les difficultés d'ordre matériel qui se présentent à lui chaque jour, Louis XIII aura, au cours de l'année 1638, trouvé un moyen efficace d'affirmer devant ses sujets et devant la postérité, sa foi ardente dans la puissance du secours d'En Haut, et d'une manière générale, dans la prééminence des forces spirituelles[16].

Général de VAULGRENANT,
président des Amis du Vieux Saint-Germain.

16. Pour la rédaction de cette étude, nous nous sommes aidé des ouvrages généraux qu'il est superflu de rappeler et du livre récent du R. P. DELATTRE, *le Vœu de Louis XIII* (Paris, 1937) ; nous remercions en outre Mlle P. Bayle des recherches qu'elle a bien voulu faire pour nous à la Bibliothèque nationale.

BULLETIN CRITIQUE

Arnold VAN GENNEP. — *Le folklore de la Flandre et du Hainaut français (département du Nord)*. — Paris, G. P. Maisonneuve, 1935-1936. 2 vol. paginés 7-412 et 425-739, 4 cartes et 5 illustrations.

Cet ouvrage constitue les tomes II et III d'une série intitulée *Contributions au folklore des provinces de France* dirigée par M. A. van Gennep et dont il avait déjà fourni le tome I sur *le Folklore de la Bourgogne (Côte-d'Or)*, paru en 1934. Le but de cette collection n'est pas, dit M. van Gennep, « de donner un relevé complet du folklore d'une région ou d'un département, mais de situer dans la science générale les faits particuliers obtenus sporadiquement par l'application d'une méthode d'enquête uniforme ». Entre ces contributions et un ouvrage comme *le Folklore du Dauphiné* dont il a été rendu compte ici (1936, page 511), il y a donc une différence, puisque l'un présente les résultats d'une enquête générale directe et actuelle faite commune par commune, les autres des documents en une certaine mesure fragmentaires avec cette particularité que, pour partie, ils proviennent du dépouillement des travaux antérieurs sur le folklore de la région considérée, le surplus étant fourni par des informateurs. Mais il faut se hâter d'ajouter qu'avec ce champ réduit une contribution établie par M. van Gennep aboutit, grâce à son autorité exceptionnelle, à son érudition et à sa méthode, à un tableau du folklore d'une province auquel il n'y aura pas beaucoup à ajouter.

Le folklore de la France et du Hainaut est divisé en six parties: 1° Du berceau à la tombe; — 2° les Cérémonies périodiques (cycles de Carnaval et de Carême, de Pâques, de mai, de la Saint-Jean, des Douze jours, cérémonies saisonnières); — 3° le Culte des saints; — 4° Sources, arbres et saints patrons; —5° Magie, sorcellerie et médecine populaire; — 6° Littérature et jeux populaires. Il contient quatre cartes de répartition géographique d'usages funéraires et cinq reproductions photographiques de chapelles et de fontaines.

Pour le baptême, les fiançailles et le mariage, le département du Nord ne fournit rien de bien typique; il a, par contre, de curieuses coutumes funéraires (qu'on trouve, du reste, dans d'autres régions septentrionales), comme les *croix de paille funéraires*, faites de bottes de paille en nombre variable selon la fortune de la famille et qu'on place devant la maison mortuaire, les *croix d'entrée*, aussi de paille cravatée de crêpe, fixées à la porte de cette maison, les *croisettes de carrefours* en bois déposées devant

les chapelles et « calvaires » que rencontre le cortège d'enterrement, les gâteaux funéraires.

Dans la partie consacrée aux cycles, on trouvera une très intéressante étude sur les « Géants professionnels », mannequins dont les promenades par les rues sont une manifestation de la joie populaire. Cette étude dépasse le cadre du département du Nord et est accompagnée d'une classement géographique avec carte. Signalons aussi l'important chapitre sur le cycle de la Saint-Jean.

Le culte des saints est examiné dans l'ordre chronologique de leurs fêtes. Parmi ceux à qui va particulièrement la dévotion il faut citer : saint Antoine ermite, saint Blaise, saint Saulve, saint Marcou (pour les écrouelles et les maladies scrofuleuses), saint Gengoul, saint Pierre (avec la particularité de bûchers cérémoniels et de fêtes des fleurs), saint Léger, saint Martin (promenades d'enfants portant des lanternes faites de betteraves ou de citrouilles creusées), saint Éloi (avec le caractère d'un patronage agricole), saint Nicolas.

Ces indications sur le culte des saints sont d'ordre surtout analytique. M. van Gennep y a ajouté une étude d'ensemble qui, avec ses observations sur les sources sacrées et les arbres sacrés, donne à la quatrième partie de son livre une particulière importance.

Un répertoire, minutieusement établi, des sources sacrées du Nord arrive à un total, relativement faible, de 58, mais, pour une dizaine, le caractère sacré est hypothétique et « pour les autres les documents historiques qui en parlent sont si récents que la plus grande prudence s'impose avant d'y voir des survivances païennes ». Sur « le prétendu culte des arbres » (le département du Nord contient peu d'arbres sacrés), M. van Gennep exprime un scepticisme judicieux. C'est une coutume très répandue en Belgique et dans la France du Nord de fixer à des arbres une petite maisonnette en bois contenant une statuette pieuse, de la sainte Vierge généralement. Mais de cette coutume il ne faut pas déduire que les arbres auxquels ces « chapelles » sont fixées étaient sacrés antérieurement. Ils se trouvent le plus souvent à des carrefours et l'image y a été placée dans un sentiment de protection pour les voyageurs.

Le chapitre intitulé *Contribution à la théorie générale des patronages paroissiaux et corporatifs* mériterait un compte rendu spécial tant il est riche en aperçus originaux dont le point de départ est l'idée exacte qu'il est indispensable de distinguer soigneusement le culte liturgique des saints et leur culte populaire. Ces deux cultes sont indépendants; ils évoluent dans des plans différents; on ne peut conclure sans preuves de l'un à l'autre. Le patronage d'une église ou d'une chapelle prouve le culte liturgique, il ne prouve pas le culte populaire; il en est de même pour les toponymes hagiographiques. En nombre de points on peut constater l'existence du culte populaire d'un saint qui n'est pas le saint patron. L'extension du culte d'un saint ne doit donc pas

être limitée à la recherche des patronages et des toponymes; elle comporte d'autres investigations.

Par ces observations, celles relatives à la non coïncidence, fréquemment observée, entre l'extension territoriale des saints vénérés par un ordre monastique et le culte des saints populaires dans le même territoire, celles aussi sur le point de contact des deux plans liturgique et populaire par les reliques, le tout dégagé de faits multiples, M. van Gennep apporte aux études de folklore et aux études d'hagiographie des directions méthodologiques excellentes. C'est un des nombreux mérites de cette « contribution » qui sera complétée par un troisième volume où on trouvera un index général[1]. La bibliographie se trouve au début du tome I.

Louis LACROCQ.

Abbé Jules SAINCIR. — *Le diocèse de Soissons*. Tome I : *Des origines au XVIIIe siècle*. Tome II : *Du XVIIIe siècle à nos jours*. Introduction par S. Ém. le cardinal BAUDRILLART. — Évreux, imprimerie Hérissey, 1935 et 1936. 2 vol. de XXXV-397 et VII-579 pages, carte. Prix : 20 et 35 francs.

Les deux volumes dans lesquels M. Jules Saincir retrace les annales du diocèse de Soissons, présentent d'incontestables mérites. Bien écrits, ils se lisent avec plaisir; appuyés sur la bibliographie du sujet, ils présentent de sérieuses garanties d'exactitude; l'histoire générale y éclaire l'histoire particulière sans l'éclipser; enfin les jugements de l'auteur dans les questions controversées sont marquées au coin d'une sage modération. A bien des égards cet ouvrage est estimable et attirera les justes éloges de ses lecteurs. Ils seront captivés par ce récit, surtout lorsqu'avec le XVIIe, avec le XIXe siècle, il revêt plus d'ampleur et plus d'originalité.

La sympathie cependant ne peut m'empêcher d'exprimer certains regrets ni de signaler des défauts de méthode auxquels sans doute on pourra remédier dans une subséquente édition. Le plan adopté est rigoureusement chronologique : non seulement la durée du gouvernement de chaque évêque est le cadre unique dans lequel tout rentre, mais dans le cours d'un même épiscopat les épisodes les plus dissemblables se suivent sans autre lien que l'ordre des années. Je sais bien que les Bénédictins ont souvent conçu leurs livres de cette façon; ils avaient à cela des excuses que ne peuvent alléguer les historiens d'aujourd'hui. Le pêle-mêle apparent qui résulte de ce plan est d'autant plus grave qu'il n'est pas corrigé par un index alphabétique ni par une table analytique détaillée permettant de rapprocher les tronçons entre lesquels a

1. M. van Gennep a annoncé ce troisième tome et l'index dans le *Mercure de France* du 1er novembre 1936 (*Revue de la Quinzaine*, Folklore, p. 604).

été dispersée par l'implacable chronologie, l'histoire d'un établissement, d'une institution, d'une doctrine.

Faute d'une composition plus méthodique — lacune que le cardinal Baudrillart a voulu combler par une magistrale introduction — l'ouvrage perdra de sa valeur aux yeux des lettrés. Les purs érudits lui reprocheront un autre défaut non moins déplorable à leurs yeux. Ces deux volumes sont dépourvus de références.

Sans doute sont-ils précédés d'une bibliographie, sans doute la conscience de l'auteur nous rassure-t-elle sur le loyal emploi des sources; il n'en reste pas moins qu'en nombre de pages on s'arrête devant une affirmation qui étonne et dont on aimerait à trouver immédiatement la justification précise.

J'ai dressé une liste de tels doutes dont je tirerai quelques échantillons : Quand on nous parle, au Ve ou au VIIe siècle, de chapelains et de chanoines, ou du *droit* de l'évêque de Soissons à présider les conciles provinciaux en l'absence du métropolitain, quand on nous cite, au XIIe siècle, un vicaire général, ne projette-t-on pas dans le passé l'image d'institutions plus récentes, erreur qu'ont si souvent commise les anciens historiens de la féodalité ? Saint Voué qu'on nous dit Écossais, en 700, n'était-il pas « Scot », c'est-à-dire Irlandais ? Une confrérie de saint Sébastien créée par une bulle de 826 ne serait-elle pas plus antique qu'authentique ? Faire de Soissons le tombeau de saint Grégoire le Grand; faire de Foulque, prédicateur de la croisade, un curé de Neuilly *près Paris;* attribuer la restauration des Célestins de Compiègne, en 1324, à un *duc* de Valois; le commandement de la Jacquerie à « Jacques Bonhomme » en chair et en os; faire débarquer en France le roi Henri d'Angleterre dès 1413 à l'appel des Armagnacs; parler du « duc de Bourgogne » qui signe un traité avec Henri II en 1552, ne sont-ce pas autant de lapsus et d'anachronismes évitables ?

Ces insuffisances risquent parfois de troubler l'appréciation que le lecteur doit porter sur certains faits. Ainsi les doléances émises par M. Saincir au sujet du pillage de Soissons par l'armée royale en 1414 ne doivent pas faire oublier le crime commis par les bourgeois de cette ville en fermant leurs portes devant le roi. Il est non moins injuste d'accuser le gouvernement de Juillet d'avoir été un « persécuteur à froid » du clergé, comme si ce régime portait la responsabilité de toutes les idées qui circulèrent en son temps.

M. Saincir ne signale pas d'évêque de Soissons nommé par le pape avant 1415. J'ai peine à croire que l'initiative du Saint-Siège y ait été si tardive et que Victor de Camerino (que l'auteur appelle *Camerin*) ait été un élu du chapitre. Une consultation de la *Hierarchia catholica* d'Eubel s'imposait ici[1].

1. Vérification faite dans Eubel (tome I, 2e éd., p. 468), le premier évêque de Soissons pourvu par le Saint-Siège fut Gérard de Montcornet, en 1292, à l'occasion d'une élection « discordante ». Entre lui et Victor de Camerino prennent place cinq évêques qui tous durent leur titre au pape.

Avec beaucoup d'autres, l'historien du diocèse de Soissons attribue l'origine de la commende en France au concordat de Léon X, alors qu'elle était fort répandue dans notre pays longtemps auparavant. Il confond les commendataires avec les *sinécuristes,* oubliant que des milliers de clercs, chapelains, chanoines, etc., ont possédé des bénéfices *sine cura* en titre et non en commende.

Quand il compare les charges fiscales pesant sur les ecclésiastiques au début et au milieu du XVIe siècle, il omet de nous dire qu'entre les deux époques la valeur de la livre avait considérablement baissée et que l'aggravation réelle des impôts était moindre que leur élévation numérique.

Voilà une longue litanie qui risque elle aussi de donner une idée fausse de l'opinion du critique. Au terme de sa tâche ingrate il lui plaît du moins de redire tout ce qu'un lecteur curieux aura à puiser dans ce très riche et très sincère répertoire de la vie diocésaine.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Georges DIGARD. — *Philippe le Bel et le Saint-Siège de 1285 à 1304.* Ouvrage posthume publié par Françoise LEHOUX. Préface de S. Ém. le cardinal BAUDRILLART. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1936. 2 vol. in-8° de XLIII-403 et 389 pages.

Le monument d'érudition patiemment édifié par Georges Digard et dévoilé au public grâce à la pieuse sollicitude de sa famille et à la collaboration technique de Mlle Françoise Lehoux ne couvre pas l'histoire entière des relations de Philippe le Bel et du Saint-Siège. Le récit s'achève sur la mort de Benoît XI. L'exploitation par le roi de France et ses conseillers de leur déplorable victoire ne nous est pas contée. Les historiens de la fin du règne continueront à être tributaires de Georges Lizerand, *Clément V et Philippe IV le Bel* (Paris, 1910) et du R. P. Ewald Muller, *das Konzil von Vienne* (Münster, 1934).

De la période de dix-neuf années dont les deux volumes de Georges Digard nous offrent la chronique, le pontificat de Boniface VIII, élu le 24 décembre 1294, consacré le 23 janvier suivant et mort le 14 octobre 1303, ne remplit pas la moitié. La gravité du conflit qui l'a marqué pour toujours justifie la place de choix que lui a réservée l'auteur. Celui-ci n'a pas négligé pour autant les dix années précédentes au cours desquelles se discernent les signes annonciateurs d'une tempête dont un pontife plus évangélique, s'il n'avait pu l'éviter, aurait peut-être limité les dégâts.

La narration s'ouvre par le commentaire d'un document fort intéressant publié dans les pièces justificatives, les instructions remises en février 1286 aux ambassadeurs de Philippe le Bel

chargés de féliciter Honorius IV à l'occasion de son avènement. Nouveau pape, nouveau roi. La préoccupation dominante de la cour de France et qui laisse toutes les autres dans la pénombre est, comme on peut s'y attendre, l'affaire d'Aragon à laquelle Philippe IV et son frère, Charles de Valois, entendent donner toute la suite qu'elle comporte. Affirmation de principe qu'on ne peut concevoir différente de la part de politiques orgueilleux et forts, sous le coup d'un cuisant échec, mais qui cache sans doute dès ce moment une double volonté : celle de se dégager par les voies diplomatiques d'un guêpier qu'on savait mortel, mais aussi celle de monnayer les avantages que donnait au roi de France sa forte position juridique de mandataire du Saint-Siège et d'exécuteur de ses volontés. Ce n'est pas sans dessein que le rédacteur des instructions lie dès l'abord la cause du Saint-Siège et celle de la France en faisant représenter au pape que le roi défunt s'est chargé de l'affaire d'Aragon « per Ecclesiam romanam », locution édulcorée et plus respectueuse de l'autonomie royale que le « de mandato Ecclesie romane » du texte primitif, mais dont on altèrerait la portée en la traduisant avec l'auteur (p. 26) « pour l'Église romaine ». Il faudra près de dix ans de négociations et de traités parfois aussitôt dénoncés ou violés que conclus pour aboutir, en juin 1295, sous les auspices de Boniface VIII, aux accords d'Anagni consentis par Philippe le Bel au moment précis où le concours de l'Aragon contre Édouard Ier lui devenait nécessaire.

On ne peut guère imaginer écheveau plus embrouillé que celui de la situation internationale en cette fin du XIVe siècle où bouillonnent les ambitions personnelles, dynastiques et nationales. Des protagonistes habiles et sans aucun scrupule mènent un jeu fort compliqué en maniant avec dextérité les pions de l'échiquier féodal. Par la position dont elle jouit depuis Innocent III, la papauté se trouve naturellement mêlée à toutes ces intrigues fort étrangères à sa mission. Depuis de longues années déjà, sa politique est plus ou moins associée à celle de la maison de France, et Martin IV, en faisant prêcher la malheureuse croisade d'Aragon, a renforcé une association dont le caractère va s'altérant. Honorius IV et Nicolas IV se débattront en vain pour s'élever au-dessus des partis et desserrer les liens d'une union qui, contractée dans l'intérêt des deux partenaires, tourne à l'asservissement de l'un par l'autre. D'autre part, une ère se clôt le 18 mai 1291 avec la chute de Saint-Jean d'Acre qui symbolise la ruine du concept médiéval de la chrétienté. C'est un fait bien remarquable qu'au moment où Nicolas IV s'employait à secouer l'indifférence religieuse des souverains et à les unir contre l'infidèle, le roi d'Aragon concluait un pacte d'assistance mutuelle avec le sultan d'Égypte (25 avril 1290). Dans l'oubli de la notion du royaume de Dieu et de sa justice, et dans l'essor, annonciateur de l'époque moderne, des ambitions laïques organisées, le monde était mûr pour le grand conflit dont les conséquences devaient si lourde-

ment peser sur les destinées de l'Église à la fin du Moyen Age et sans doute au delà.

De tout le livre premier, intitulé *les Suites des Vêpres siciliennes*, les historiens de l'Église de France retiendront particulièrement le chapitre III, *la Guerre diplomatique contre l'Angleterre et les conflits ecclésiastiques en France* (p. 81-105) où sont relatées les affaires de Lyon, de Chartres et de Poitiers, les interventions pontificales qu'elles provoquèrent et les réactions du gouvernement français, celles-ci longuement exprimées dans des mémoires importants publiés parmi les pièces justificatives sous les n°s VIII et IX (t. II, p. 247-275), et le chapitre IV, *la Légation de Benoît Gaëtani et de Gérard de Parme en France* (p. 106-124). On connaît le double objet de cette légation, l'un d'ordre diplomatique, concernant les affaires d'Aragon et la récupération de la Sicile — il fut atteint par l'accord conclu à Senlis le 19 août 1290 (Pièce justificative n° XII) —, l'autre d'ordre ecclésiastique. Il s'agissait de régler les affaires en suspens et, d'une façon plus générale, de prévenir par l'établissement d'un *modus vivendi* le retour des difficultés incessamment soulevées par les conflits de juridiction qui mettaient aux prises les gens du roi et les ordinaires. Des délibérations du concile national réuni par les légats en novembre 1290 à Sainte-Geneviève de Paris sortit une sorte de concordat réglant tant bien que mal, au prix de concessions réciproques, les rapports du clergé et du pouvoir civil et que Philippe le Bel homologua par une ordonnance intitulée à son nom (*Ordonnances des rois de France*, t. I, p. 318). C'est à la séance de clôture du concile que Benoît Gaëtani prononça contre les maîtres parisiens qui demandaient la révocation des privilèges concédés aux ordres mendiants par la bulle *Ad fructus uberes* des diatribes dont l'Université ne devait pas oublier de sitôt l'insolence et cherchera à se venger lorsque Benoît aura ceint la tiare.

Les titres des deux livres suivants *le Premier conflit entre Boniface VIII et Philippe le Bel, le Schisme des cardinaux Colonna* et *la Seconde rupture entre le Saint-Siège et le roi de France* en indiquent le contenu respectif. Grâce à eux nous possédons enfin un récit exhaustif de la fameuse querelle qui attendait encore un historien chez qui l'impartialité fût à la hauteur de l'information[1]. Il n'est pas question de le résumer ici, ni même d'en rappeler les grandes lignes bien connues. Tout l'intérêt de ces pages nourries auxquelles les historiens devront désormais se référer réside dans les détails.

Je voudrais en terminant insister sur le double caractère qui fait à mes yeux la valeur de l'ouvrage de Georges Digard. Des esprits simplistes pourraient ne voir dans les relations de Phi-

1. Il serait injuste de passer sous silence l'exposé nécessairement rapide, mais lumineux, de Ch.-V. Langlois, dans l'*Histoire de France* publiée sous la direction d'Ernest Lavisse, tome III, 2e partie, p. 127 et suivantes. Georges Digard avait communiqué son manuscrit à l'auteur qui l'a certainement utilisé.

lippe le Bel avec la papauté qu'une chaîne de faits se reliant les uns aux autres, mais n'ayant avec les séries parallèles des événements contemporains que des liens assez lâches, susceptibles par conséquent d'être isolés et contés pour eux-mêmes. La lecture de ces deux gros volumes dissipera leur illusion, et, à ce point de vue, le titre de l'ouvrage est loin de donner une idée exacte de sa richesse. On y trouve en réalité la chronique diplomatique de la chrétienté pendant dix-neuf ans, dans la mesure où elle explique les rapports de la France et du Saint-Siège. Lorsque se produira la seconde rupture — qu'on se souvienne qu'il ne s'est pas écoulé deux ans entre l'expédition de la bulle *Ausculta fili* et la mort de Boniface VIII ! — la crise se nouera bien en dernière analyse autour d'un conflit doctrinal envenimé par les passions des personnalités en présence, mais ce n'est que la dernière et la plus dramatique péripétie d'une intrigue dont les précédentes étaient plus ou moins déterminées par les vicissitudes de la politique italienne, anglaise, aragonaise, allemande, flamande, voire orientale des deux gouvernements. C'est, semble-t-il, l'originalité de Georges Digard d'avoir replacé dans leur atmosphère ambiante des faits qu'on aurait peut-être été tenté d'isoler et d'avoir reconstitué la trame sur laquelle ils se dessinent.

Un autre mérite de son œuvre et qui lui assurera dans une certaine mesure la pérennité, c'est la richesse de la documentation. Il y a quelque paradoxe à insister sur cette qualité d'un ouvrage dont le manuscrit sommeillait depuis trente ans et plus. Bien des livres, bien des articles ont été publiés dans les dernières décades sur les multiples questions abordées par Georges Digard[2]. Il reste que celui-ci, au cours d'une enquête admirablement étendue et consciencieuse, a puisé directement à toutes les sources imprimées et manuscrites qui lui étaient accessibles et qu'il a fait une œuvre de première main dont les matériaux garantissent la durée, et cela, quelque découverte complémentaire qu'on ait pu faire ou qu'on fera après lui, quelqu'interprétation nouvelle des événements qu'on ait pu ou qu'on pourra donner. Ses recherches à Paris, à Barcelone et dans les dépôts italiens ont porté leurs fruits. On goûtera particulièrement son étonnante familiarité avec l'histoire et la géographie patrimoniales, féodales et municipales de l'Italie.

De la multiplicité des sujets abordés et de l'étendue de la documentation il résulte que les renseignements susceptibles d'être recueillis dans ces deux volumes sur les choses et les gens de la fin du XIIIe siècle et du début du XIVe forment une somme imposante. De leur qualité et de leur quantité on se rendra rapidement compte en parcourant les soixante pages de la table alphabétique

2. En tête du premier volume (p. XV-XVIII), Mlle Lehoux a dressé une bibliographie des ouvrages parus depuis 1900, mais elle a laissé de côté — et on s'explique sa décision — « ceux dans lesquels sont traitées les nombreuses questions connexes abordées par M. Digard ». La monographie que Mgr Vidal a donnée de Bernard Saisset dans la *Revue des sciences religieuses* en 1925 et 1926 (voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XIV (1928), p. 398-399) ne rentrait-elle pas dans son cadre ?

des noms dressée par Mlle Lehoux, table indispensable en raison d'un défaut manifeste de composition. On n'en fera pas grief à un érudit qui n'a pas pris devant le public la responsabilité de son œuvre. *Philippe le Bel et le Saint-Siège* n'est pas un livre aisé et les amateurs de lectures faciles n'y trouveront pas leur compte. Si Georges Digard sait donner l'impression du continu de la réalité historique, c'est à coup sûr aux dépens de l'intelligibilité. Il fallait donc un copieux *index* pour permettre aux historiens d'utiliser du premier coup une source aussi riche de renseignements de toutes sortes, mais d'accès difficile. Mlle Lehoux a droit à toute leur reconnaissance pour avoir mené à bien la tâche à la fois lourde et délicate qu'elle a assumée avec tant d'abnégation.

Georges TESSIER.

Th.-M. CHARLAND, O. P. — *Artes praedicandi. Contribution à l'histoire de la rhétorique au Moyen Age* (Publications de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa, VII). — Paris, Vrin, 1936. In-8° de 422 pages.

Qu'était la prédication aux derniers siècles du Moyen Age ? Tout de suite, on pense à quelques grands convertisseurs ou séducteurs de foules : Vincent Ferrier ou Olivier Maillard et au classique ouvrage de Lecoy de la Marche sur *la Chaire française au Moyen Age, spécialement au XIIIe siècle* (1868). Mais il manquait encore une étude de la technique du sermon médiéval. Le livre du R. P. Charland, nécessairement austère, mais solidement établi et clairement composé, comble cette lacune. Nous pouvons, textes en mains, connaître désormais la rhétorique où se formaient nos pères.

Tout de suite, une distinction s'impose. Il s'agit ici d'abord du sermon universitaire qui « relevait, comme la leçon scripturaire et la dispute, de l'office propre au maître en théologie » (p. 110), et s'adressait en latin à un public de clercs. La prédication au peuple, celle qui se donne « *in quocumque vulgari idiomate apud rudes* », comme dirait Robert de Basevorn (p. 314), procède naturellement en plus grande liberté par adaptations variables de la technique savante du sermon universitaire, voire même hors de toute technique et selon le tempérament de chaque orateur. La « collatio » du soir forme encore un autre genre oratoire, qui demanderait une étude particulière et sur lequel le P. Charland se borne à une précieuse note bibliographique (p. 224).

L'ouvrage comprend trois parties. Un inventaire minutieux des auteurs d'*Artes praedicandi* connus du P. Charland, et des manuscrits où se trouvent leurs œuvres : une soixantaine de notices, auxquelles s'ajoutent près de cent œuvres anonymes. Chiffres considérables pour un genre littéraire si spécial, et pour moins de trois siècles. Parmi les auteurs identifiés, relevons ceux qui, par leur origine ou leur activité, intéressent l'Église de France

(ils forment le petit nombre, on verra pourquoi tout à l'heure): Humbert de Romans, maître général de l'ordre des Prêcheurs de 1254 à 1263; Arnold de Puig, O. P., d'Orthez, circa 1266-1287 ; Astazius, O. M., évêque de Sarlat de 1361 à 1368; Nicole Oresme, † 1382; Jean de Châlons, abbé de Pontigny, † circa 1372[1]; Jacques Legrand, O. S. A., † 1415.

Dans une deuxième partie, le P. Charland étudie la théorie et son évolution. On ne peut résumer ici ses analyses, ou plutôt celles auxquelles l'ont contraint ses professeurs de rhétorique. Robert de Basevorn va jusqu'à distinguer vingt-deux éléments dans la structure d'un sermon bien conduit ! Certaines directives sont de tous les temps, par exemple ce qui est dit de l'*opportuna jocatio* introduite pour détendre l'auditeur ou ranimer son attention, ou les avis concernant le débit et la tenue en chaire. D'autres noms nous révèlent l'origine de certaines pratiques encore usitées, et par exemple nos auteurs accordent une importance capitale au « thème », dont le texte scripturaire énoncé par nos modernes prédicateurs en tête de leurs sermons est une survivance. Les *Artes praedicandi* veulent le corps des développements et surtout les membres de la division en rigoureuse connexion logique avec ce thème scripturaire. La proximité en laquelle le sermon universitaire se tient par rapport à l'enseignement théologique se fait sentir ici au bénéfice du premier. Cette rhétorique médiévale exigeait en outre une constante rigueur dans l'usage, même oratoire, de l'Écriture, et imposait notamment le respect du sens littéral (cf. p. 116 et suiv., 166, etc.). Qu'on lise aussi le chapitre consacré à la prière initiale et à la façon de l'introduire : lointaine origine de l'*Ave* des solennels exordes de Bossuet. Échard[2] remarquait à ce sujet qu'au XIIIe siècle, au commencement du sermon, on disait le *Pater* et l'*Ave*, et que c'est seulement au XIVe que, supprimant le *Pater*, on se borna à l'*Ave*. Les textes du P. Charland confirment la chose, mais montrent aussi qu'on disait parfois d'autres prières, comme le *Veni sancte Spiritus*.

Le choix du sujet est aussi soumis à des règles précises. L'historien de la liturgie et celui des dévotions populaires liront avec un contentement divers les conseils des *Artes* pour les cas où il y a concurrence entre un dimanche dont la liturgie fait l'office et une fête de saint chère à la piété des fidèles : on suggère alors d'habiles transitions permettant de satisfaire à la fois le respect dû à la liturgie et l'attente de l'auditoire.

Quant aux procédés oratoires proprement dits, comme l'emploi des rimes et des cadences dans l'annonce de la division, ils étaient nombreux et leur théorie est minutieusement élaborée. Qu'il ne se soit pas agi là de théories en l'air dont la pratique se

1. QUÉTIF-ÉCHARD, *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, t. I, p. 739^a^, attribue à un auteur anonyme un *Ars faciendi sermones* dont l'incipit est identique à celui de Jean de Châlons. Ce détail est sans doute à joindre à la notice consacrée à ce personnage par le P. Charland, et permet surtout l'identification de l'anonyme d'Échard.

2. *Scriptores Ordinis Praedicatorum*, t. I, p. 739^a^.

souciait peu, on en a pour preuve l'exemple de Thomas Waleys qui, pour ses prédications universitaires, s'était constitué une liste de mots classés selon leur consonance, liste dont il se servait en outre à l'occasion comme d'une sorte de dictionnaire des idées suggérées par les mots (p. 155 et suiv.). Ce détail est encore à relever pour le jour qu'il jette sur les procédés de travail d'un prédicateur du XIVe siècle.

Ces pages ne sont pas seulement intéressantes pour les détails de ce genre qu'elles apportent, et comme histoire d'une technique particulière. Quelques vues générales s'en dégagent qu'il importe aussi de noter. Sermon universitaire, disions-nous, et le P. Charland constate « que la diffusion des *Artes praedicandi* correspond en général à l'intensité de la vie universitaire : en France au XIIIe siècle, en Angleterre au XIVe, en Allemagne au XVe (p. 110). Dans sa préface, le R. P. Chenu met en relief cet élément de la vie universitaire médiévale, et éclaire également l'histoire de cette technique particulière de quelques parallélismes avec celle des techniques voisines : *artes dictandi, artes poeticae,* etc. Très révélatrice aussi est la différence des traditions oratoires de Paris et d'Oxford. La tradition parisienne et française apparaît plus concrète, moins encline aux subtilités pures. Robert de Basevorn la jugeait de ce fait plus utile et plus efficace, plus susceptible aussi d'être adoptée pour la prédication en langue vulgaire (p. 314). Celle d'Oxford, au contraire, versait volontiers, et de plus en plus à mesure qu'on avance dans le XIVe siècle, dans les subtilités dialectiques qui caractérisent justement cette époque et ce milieu dans l'histoire de la philosophie et de la théologie. Un sermon devient une périlleuse entreprise dont peu se tirent avec honneur. L'auditeur songe moins à se convertir ou à s'instruire qu'à prendre l'orateur en flagrant délit de violation des règles multiples d'un genre compliqué. « Tiens, le frère s'écarte de son thème... », chuchote-t-on dans l'auditoire (p. 121). Trop vite peut-être, car si l'orateur enfile les unes aux autres les « autorités » selon toute sorte de concordances verbales qui multiplient pour lui le danger d'abandonner son thème, c'est pour se procurer le plaisir — la gloire aussi — de sortir habilement de ce danger (p. 133). Pour réintroduire le thème après la prière et le prothème, on joue du syllogisme, du polysyllogisme et de bien d'autres formules. Les développements se font ensuite selon toute une gamme de procédés. Bref, pour ne pas juger la valeur religieuse d'une telle prédication, on constate qu'en art oratoire comme en spéculation la dialectique et ses jeux triomphent, et cela surtout à Oxford et en Angleterre. C'est décidément un trait de cette époque.

On ne s'étonne pas dès lors que la prédication ait connu elle aussi la décadence. Elle se fait sentir dès la fin du XIIIe siècle, et ira en s'accentuant dans les deux siècles qui suivront. Déjà Jacques de Lausanne s'en plaint en ce beau texte que cite le P. Charland (p. 225) : « Autrefois, les chants d'Église étaient simples et

tout le monde en comprenait les paroles; maintenant le chant est tellement saccadé qu'on n'entend plus que la mélodie. Il en est de même des sermons; quand jadis on prêchait simplement, on faisait de nombreuses conversions, mais on est venu plus tard à prêcher d'une manière si pédante que l'auditeur n'étant plus attentif qu'à l'art des distinctions, des divisions, n'a plus retiré de ce qu'on lui disait le moindre profit moral ». Les excès mêmes de la technique tuèrent ainsi le sermon universitaire, et c'est à partir de la prédication populaire que dans les siècles suivants l'éloquence sacrée poursuivra son évolution.

L'édition presque intégrale de la *Forma praedicandi* (1322) de Robert de Basevorn, et du *De modo componendi sermones* (entre 1336-1350) de Thomas Waleys, des tables des noms propres, des *incipit* et des manuscrits terminent cette belle, utile et très neuve monographie.

H.-M. Féret, O. P.

Michel de Boüard. — *Les origines des guerres d'Italie. La France et l'Italie au temps du grand schisme d'Occident* (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, fascicule 139). — Paris, E. de Boccard, 1936. In-8° de 439 pages.

Il ne s'agissait pas pour M. Michel de Boüard de refaire, malgré les critiques qu'il a soulevées, le grand livre de Noël Valois, mais du point de vue de l'histoire religieuse, cette thèse nous apporte une sérieuse contribution. Le souci de rendre la paix à l'Église importait moins aux principautés italiennes que leurs intérêts propres. Le gouvernement français, de bonne foi aussi, confondait les exigences de sa politique avec les aspirations chrétiennes. Et ceci dès l'origine; l'auteur rappelle justement (p. 34 et 35) combien partiale était la pensée de Charles V, quand il arbitra en faveur de Clément VII. Les positions prises, la France s'y maintint obstinément, car la légitimité de son choix lui semblait évidente; mais elle rechercha des solutions acceptables pour rendre la paix à l'Église, allant jusqu'au refus d'obédience, c'est-à-dire jusqu'à la séparation. Malheureusement cette politique péchait par la base : Charles VI et ses conseillers, entraînés par les ambitions des princes dans les affaires italiennes, ne gardèrent pas la conduite ferme et prudente qui en eût imposé aux États de la péninsule. Des mesures incohérentes se succédaient pour satisfaire l'un des partis, qui au Louvre se disputaient la toute puissance : le duc de Bourgogne, le duc d'Orléans, le duc de Berry, le duc d'Anjou et leur clientèle.

L'on sait que Louis Ier d'Anjou jusqu'en 1384, plus tard son fils Louis II, revendiquaient la succession de Jeanne Ire, reine de Naples, d'abord contre Charles de Durazzo, ensuite contre Ladislas : premier motif d'intervention française en Italie. Un deuxième nous est offert par le mariage de Louis d'Orléans, frère du

roi, avec Valentine Visconti, fille de Jean Galéas Visconti. Cette princesse, en plus d'une dot considérable en florins, apportait dans sa corbeille de noces le comté d'Asti : Louis d'Orléans n'avait-il pas dès lors de puissants motifs pour s'intéresser aux affaires italiennes et marcher d'accord avec son beau-frère ? Philippe le Hardi de Bourgogne avait négocié le mariage d'Isabeau de Bavière avec Charles VI. Or le duc de Bavière était l'ennemi de Jean Galéas : Philippe le Hardi ne se devait-il pas de contrecarrer la politique du duc de Milan et, partant, l'influence de son neveu ? Enfin les révolutions de Gênes firent du roi de France « le seigneur » de la ville; n'était-ce point là l'occasion pour celui-ci d'épouser les querelles de sa protégée et de se brouiller avec Venise et avec Florence ?

Et pourtant, cette alliance avec Florence s'imposait, nous dit M. de Boüard contestant le point de vue de M. E. Jarry (*la Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*), car cette ville représentait mieux qu'une autre cité l'âme italienne. Elle s'imposa un instant (1396) et marqua l'apogée de l'influence française en Italie, mais on ne sut ni s'en servir, ni la conserver. Pour cela, il aurait fallu retenir les ambitions de Louis d'Orléans et des ducs d'Anjou et aussi nommer à Gênes d'autres représentants que le maréchal Boucicaut, un ambitieux, doublé d'un proconsul.

Telles sont les grandes lignes de cet ouvrage qui livre à notre curiosité de nouveaux dossiers, donne d'autres interprétations aux faits déjà connus et montre que les premières guerres d'Italie (qui annoncent à bien des égards celles qui vont suivre) furent une série d'occasions manquées, une faillite en définitive.

On nous permettra d'exprimer quelques regrets. Si l'on en juge par les notes, il ne semble pas que M. de Boüard soit allé à Milan, dont les archives bien que fouillées déjà par ses devanciers, contiennent sans doute des éléments de solutions à des problèmes qu'a signalés l'auteur.

L'introduction volontairement ramassée ne s'alourdirait guère si les transformations économiques de l'Italie (qui expliquent les convoitises de l'étranger), s'y trouvaient rappelées. Par exemple l'importance de la plaine du Pô aux XIVe et XVe siècles n'a jamais été décrite. S'agit-il d'un pays en voie de développement, ou bien d'une région appauvrie, ou simplement stationnaire ? L'on définirait ainsi plus aisément le rôle historique des Visconti, qui mieux que le duc de Savoie méritent le surnom de portiers des Alpes.

Page 24, une affirmation nous semble pour le moins exagérée: « Son meurtre (de Bernabo Visconti)... constitue, je ne crains pas de l'affirmer, le fait capital de l'histoire politique de l'Europe occidentale à la fin du XIVe siècle. »

Mais ce ne sont là que des remarques qui prouveront à l'auteur l'intérêt que nous avons porté à son livre.

Maurice Rey.

Maturin Dréano. — *La pensée religieuse de Montaigne.* — Paris, Beauchesne, 1937. In-8° de 502 pages. Prix : 55 fr.

Montaigne, en dépit des siècles qui passent et des livres nouveaux qui ne cessent de paraître, demeure un de nos moralistes les plus attachants et la curiosité des critiques revient toujours vers lui avec sympathie, parce qu'on le sent profondément humain. Ce n'est jamais sans plaisir ni sans profit qu'on se livre à une étude méthodique, objective, approfondie de l'homme « merveilleusement ondoyant et divers » et si diversement apprécié qu'est l'auteur des *Essais*. C'est ce que vient de faire, avec grand succès, un jeune docteur ès-lettres dans une belle et solide thèse sur *la Pensée religieuse de Montaigne.*

Quand on veut juger un écrivain de quelque valeur, on se préoccupe toujours de savoir comment il a résolu le problème religieux. La pensée religieuse de Montaigne a été interprétée de manières bien différentes. Au début du XVIIe siècle, les « libertins » s'emparent de lui, comme de son ami Pierre Charron et le proclament un des leurs. Sainte-Beuve le juge comme eux et il exécute un ouvrage sur *le Christianisme de Montaigne* par ce jugement sommaire : « Thèse sans sujet ».

Aujourd'hui, les savants travaux de Pierre Villey, de Jean Plattard, de Fortunat Strowski, etc., sur l'œuvre, sur la vie de Michel de Montaigne, sur le milieu où il a vécu, permettent de mieux apprécier l'attitude de l'auteur des *Essais* à l'égard du problème religieux et très nombreux sont ceux qui ont abandonné le jugement de Sainte-Beuve sur cette question. Pour certains, Montaigne aurait été, comme tant d'humanistes du XVIe siècle, un chrétien de tradition, sincère mais sans profondeur et au fond de l'âme tout imprégné de paganisme. M. Dréano ne s'arrête pas à cette opinion et, sans ignorer et sans nier des faiblesses que celui-ci a avouées sans trop en rougir, il regarde l'auteur des *Essais* « comme un catholique de cœur et de conscience ».

C'est ce que M. Dréano s'attache à démontrer dans sa thèse (et nous croyons qu'il y a réussi) en étudiant successivement la formation de Montaigne, sa vie politique et sa vie civile, sa vie intellectuelle et sa vie morale, sa mort, disons plus exactement sa préparation à la mort, c'est-à-dire la manière dont il a pratiqué sa religion.

Par ses origines, Montaigne appartient à une lignée de fervents catholiques, tant du côté paternel que du côté maternel. Il épouse une femme pieuse. Une de ses sœurs, il est vrai, passe à la Réforme, mais il travaille de tout son pouvoir à convertir sa fille, la bienheureuse Jeanne de Lestonnac, qui fonda un ordre tout dévoué à la défense de l'Église.

L'illustre ami de Montaigne, Étienne de La Boëtie, est un catholique fervent et les entretiens qu'il a avec celui-ci à son lit de mort sont empreints du plus pur esprit chrétien.

Au cours de son voyage à Rome, l'auteur des *Essais* trouve plaisir à entendre les sermons prononcés dans les diverses églises,

il entre en relations avec le jésuite Maldonat, pour l'Ordre duquel il professe la plus haute estime et dont il proclame le rôle éminent dans l'Église, avec un accent qui ne se comprendrait pas dans la bouche d'un catholique tiède ou hésitant.

Au point de vue politique, Montaigne s'est toujours conduit en bon catholique. La Réforme lui répugne et il l'a toujours regardée comme une « nouvelleté dangereuse ». Sans doute, il n'adhéra jamais à la Ligue, mais ce ne fut pas par indifférence à l'égard du catholicisme, c'est qu'il voulait rester fidèle au roi et qu'il détestait les excès d'où qu'ils viennent.

Contre la sincérité religieuse de Montaigne on a allégué le scepticisme dont il a fait profession, comme tant de ses contemporains, en plusieurs passages des *Essais*, notamment dans *l'Apologie de Raymond de Sebond*, mais il faut bien remarquer que ce scepticisme n'a rien de commun avec le rationalisme. Il est une fin de non-recevoir, fondée sur la faiblesse de la raison humaine et destinée à écarter les objections des rationalistes. Le scepticisme de Montaigne qui, du reste, n'est pas exempt d'imprudence, est une préparation à la foi. Montaigne, nous dit M. Dréano, interprétant très justement la pensée de notre auteur, « critique la raison pour sauver la foi ».

Ajoutons (et ceci a une grande importance) que, si l'auteur des *Essais* a eu beaucoup de faiblesses, dont il parle trop gaillardement, il a cependant vécu en chrétien et il a fait dans sa vie aux pratiques chrétiennes une place qui ne laisserait pas d'étonner beaucoup de nos contemporains. Il entendait la messe tous les jours dans son château de Montaigne. Au cours de son voyage en Italie, il fait un pieux pèlerinage à Notre-Dame de Lorette. Quand il est malade, il se réconcilie avec Dieu en vue d'une mort possible. Et on sait enfin de quelle manière courageuse et fortement chrétienne il sut mourir.

Bref, si Montaigne ne fut ni un saint ni un héros, il eut de grandes vertus, que les défaillances de la chair ne doivent pas nous faire oublier, et une foi solide. Il fut profondément attaché, avec connaissance de cause, à la religion catholique et, tout compte fait, il est bien plus près des grands chrétiens du XVIIe siècle que des sceptiques et des libertins à qui on a voulu l'apparenter. Que M. Dréano soit remercié de nous avoir restitué la vraie physionomie du charmant auteur des *Essais*. Son livre nous débarrasse d'idées superficielles et inexactes qu'on avait sur lui et il s'imposera à tous ceux qui voudront tracer de Montaigne un portrait conforme à la vérité historique.

J.-B. SABRIÉ.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES

Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200, publiées par Dom P. de Monsabert (Archives historiques du Poitou, t. XLIX). — Poitiers, Société des Archives historiques du Poitou, 1936. In-8° de XL-403 pages.

L'abbaye de Nouaillé est connue dès le dernier quart du VIIe siècle, comme un petit monastère soumis à Saint-Hilaire de Poitiers, tout en possédant ses biens propres. M. Levillain a jadis étudié ce qu'on pouvait en savoir à cette époque lointaine, qui vit, vers la fin du VIIIe siècle, la restauration des domaines et l'établissement de la règle de saint Benoît par Aton, abbé de Saint-Hilaire. La concession d'un privilège d'immunité par Louis le Débonnaire, l'acquisition en 830 du corps de saint Junien, fondateur de l'abbaye de Mairé, sont les faits les plus notables de l'histoire de Nouaillé jusqu'à la fin du XIIe siècle, ainsi que les rapports de l'abbaye avec ses puissants voisins les comtes du Poitou et de la Marche. Vers la fin du Xe siècle, la maison comptait une vingtaine de moines; en 1118, d'après les localités énumérées dans une bulle de Gélase II, elle était le centre d'une véritable congrégation monastique comprenant vingt maisons secondaires ou prieurés, dont la plupart subsistèrent jusqu'à la Révolution.

Le chartrier de Nouaillé est fort précieux par le nombre et l'ancienneté de ses pièces originales, dont les archives de la Vienne ont hérité. On ne compte pas moins de 199 originaux antérieurs au XIIIe siècle, 32 autres actes étant connus par des copies anciennes. Le tout constitue le plus important des fonds monastiques de la région pour cette époque. Ses possesseurs l'ont d'ailleurs soigneusement conservé. Après l'introduction des Bénédictins de Saint-Vanne en 1614, des copies et des extraits de titres furent rédigés. Entre 1653 et 1656, Dom Barnabé Du Cas écrivit une histoire du monastère que Mabillon utilisa, et qu'on attribue souvent à Dom Estiennot, lui-même auteur, en 1694, d'une histoire avec pièces justificatives extraites du trésor abbatial. Gaignières prit des notes à Nouaillé en 1699; au XVIIe siècle, Dom Fonteneau copia les titres, travail excellent conservé aujourd'hui à la Bibliothèque de Poitiers. Dom Rougier, futur collaborateur de l'*Histoire de Bretagne* de Dom Lobineau, dressa un inventaire en 1678; d'autres inventaires datent de 1737 et 1763. Lors de la suppression de l'abbaye, les archives étaient bien classées, comme en témoigne le récolement établi en 1792 et publié ici. C'est l'archiviste de la Vienne, Redet, qui donna au fonds de Nouaillé son organisation actuelle, en 1840, en facilitant sa consultation par un excellent inventaire manuscrit, fréquemment utilisé par les érudits.

Cependant, parmi les 231 pièces du recueil, 39 seulement avaient été déjà publiées. Il restait encore au moins 70 actes inédits antérieurs à l'an mille, sans doute parce que l'intérêt de ces documents est à première vue assez mince, et qu'on y rencontre peu d'actes de souverains.

Une édition des chartes de Nouaillé n'était donc pas sans objet, et Dom de Monsabert, reprenant la tradition des moines érudits du XVIIIe siècle, n'a rien négligé pour en faire un excellent instrument de travail, d'autant plus utile que l'aspect et le contenu des documents de cette haute époque multiplient les difficultés. On s'en rendra compte notamment pour les dates, l'année du règne étant souvent le seul élément mentionné et n'ayant pas toujours un point de départ certain.

L'original le plus ancien date de 780 (n° 2). La rareté des pièces scellées est à noter; pas un seul d'ailleurs des quelques sceaux signalés n'est conservé en bon état. Les plus anciennes traces de sceaux se voient à des actes épiscopaux de Saintes (1112, n° 190) et de Poitiers (après 1117, 1118, n°s 201, 202). Quelquefois d'ailleurs l'éditeur a négligé de nous renseigner sur le sceau (ainsi n° 208, acte de Guillaume II, évêque de Poitiers, où le sceau est pourtant mentionné au texte). L'indication d'un sceau pendant sur double galon de soie à un acte perdu de Robert le Pieux daté de 1025 (n° 107) est tout à fait extraordinaire et aurait valu d'être discutée, malgré l'autorité de Dom Fonteneau qui nous en a transmis une copie; d'autant plus que l'éditeur lui-même a critiqué l'insertion postérieure d'un sceau (1040-1078, n° 112) et l'apposition d'un petit sceau du XIIIe siècle à une pièce antérieure (1038, n° 153). Il y a d'autres exemples de ces procédés de scellement après coup, sans aucune justification, qui paraissent avoir été assez fréquents à Nouaillé.

Les actes des souverains sont très rares. Il faut citer une bulle de Gélase II (1118, n° 203), des diplômes de Louis, roi d'Aquitaine (794, 806, n° 6, 9), Pépin Ier, roi d'Aquitaine (827, n° 11), Robert le Pieux, roi de France (1025, n°s 106, 107), Guillaume Fierabras, comte de Poitou et duc d'Aquitaine (989-993, n°s 74, 75) et Audiarde sa femme (988-992, n° 72), Guillaume le Gros, futur comte de Poitou (1028, n° 108), Audebert (1040-1048, n° 110) et Hugues IX (1199, 1200, n°s 226, 228), comtes de la Marche. Une lettre de Grégoire VII d'avril 1074 (n° 124) ne fait pas partie du chartrier de Nouaillé; elle est donnée d'après le registre du pape, pour lequel les références bibliographiques manquent, malgré les principes rigoureux de l'éditeur.

L'usage du recueil est facilité par deux tables excellentes des noms de personne et de lieu et des noms de matière. Cette dernière, fort développée (sept pages à deux colonnes), serait encore plus précieuse si quelques explications sommaires en français accompagnaient les noms latins souvent insolites.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Jeanne VIELLIARD. *Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle.* Texte latin du XIIe siècle, édité et traduit en français d'après les manuscrits de Compostelle et de Ripoll. — Mâcon, Protat frères, 1938. In-8° de XIX-150 pages avec hors-textes et cartes.

M. Joseph Bédier, puis M. Émile Mâle, ont montré, il y a peu d'années encore, l'importance capitale du *Guide du pèlerin de Saint-Jacques* qui « à côté de l'archéologie et de la littérature épique, fournit de précieuses données à l'historien du Moyen Age, au spécialiste de l'hagiographie, de la géographie humaine, de la topographie, de l'histoire de la civilisation comme aussi au philologue ». Le texte, publié pour la première fois par Fita et Vinson en 1882, était devenu introuvable et, maintes fois, une réédition en avait été annoncée, sans que jamais le projet formé eût pu être réalisé. Mlle Vielliard a droit à notre reconnaissance puisqu'elle s'est attachée à nous en donner une nouvelle édition à laquelle elle a joint une traduction en français, « nécessitée par l'ignorance croissante du latin ».

Le *Guide du pèlerin de Saint-Jacques* constitue le cinquième livre du *Liber sancti Jacobi* écrit entre 1139 et 1173; il nous a été transmis dans deux manuscrits, celui de la cathédrale Saint-Jacques de Compostelle et le manuscrit 99 du fonds de Ripoll des archives de la couronne d'Aragon à Barcelone. Mlle Vielliard reproduit le texte du premier, le plus ancien, avec les variantes du second et note au passage les erreurs de lecture de l'édition Fita. Nous avons ainsi, soigneusement établi, un texte capital et la traduction qui l'accompagne est, en tous points, excellente. Enfin, des cartes en hors-texte permettent de suivre les différents itinéraires proposés au pèlerin qui se rend à Saint-Jacques.

Ces itinéraires sont, on le sait, au nombre de quatre en France, partant de Saint-Gilles-du-Gard, du Puy, de Vézelay et de Tours pour se réunir en Espagne à Puente-la-Reina, à peu de distance de Pampelune. Ce sont les fameuses routes de pèlerinages, jalonnées par tant de magnifiques églises et que notre ami Francis Salet a reportées récemment sur une carte si évocatrice pour les visiteurs de l'Exposition. Si l'auteur s'attache surtout à décrire la fameuse cathédrale de Saint-Jacques dont le rayonnement s'étendit à tout le Moyen Age et à informer ses lecteurs sur la route à suivre en Espagne, il fournit aussi de précieux renseignements sur les grandes abbayes françaises qu'ils rencontreront d'abord et nous pouvons lui faire confiance puisque lui-même est un Français (*nos gens gallica*, dit-il) et s'identifie sans doute avec Aimery Picaud de Parthenay-le-Vieux qui a visité les lieux qu'il décrit. Il avait d'ailleurs beaucoup voyagé (il tient à rappeler qu'il est allé à Constantinople), sachant ainsi toutes les difficultés des longs voyages, et c'est pour faciliter aux pèlerins la dure route de Saint-Jacques qu'il a écrit. L'ouvrage, du reste, constitue proprement un « guide », au sens où nous l'entendons maintenant qui

permet de préparer l'itinéraire à suivre et signale au passage les monuments remarquables qu'il ne faut pas manquer de voir. Ces monuments, ce sont les grandes églises de pèlerinage de France qui conservent de précieuses reliques dont l'auteur n'oublie pas d'affirmer l'authenticité, en invectivant les monastères rivaux qui prétendent les posséder (notamment p. 46 et p. 52).

Il est impossible de dire toutes les difficultés que présentait la traduction de ce texte où les termes d'architecture se pressent en foule à côté d'un nombre considérable de noms de lieux qu'il fallait identifier. Mlle Vielliard l'a fait le plus heureusement, se tenant aussi sur une prudente réserve lorsqu'il était nécessaire (il semble bien pourtant que les « Saints-Séquanais » qui se glorifient de garder le chef de saint Gilles soient les moines de l'abbaye de Saint-Seine au diocèse de Langres). Nul mieux que Mlle Vielliard ne pouvait nous donner le texte et la traduction du *Guide du pèlerin* puisqu'à sa science du latin du Moyen Age, elle joint une connaissance sûre de l'histoire de l'art et qu'elle-même, enfin, a suivi, après tant d'autres, le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Michel François.

C.-A. Maurin. *Les saluts d'amour. Les troubadours de Notre-Dame.* Tome II : *Du XIVe au XVIIe siècle.* — Montpellier, Manufacture de la Charité, 1935. In-12° de 376 pages. Prix : 25 francs.

Dans ce deuxième volume[1], l'auteur continue son histoire de la dévotion à la Sainte Vierge, depuis l'an 1300 jusque vers 1600. Durant ces trois siècles, le culte marial prend un essor extraordinaire, et la matière est tellement abondante qu'il a fallu nécessairement se contenter parfois d'une simple énumération, notamment quand il s'agit des églises, des pèlerinages, des confréries, des œuvres d'art, etc. Le titre choisi par l'auteur indique d'ailleurs suffisamment qu'il voulait avant tout faire connaître les écrivains qui ont chanté la Vierge soit en prose, soit en vers. Les nombreux extraits qu'il reproduit sont tirés pour la plupart d'auteurs français. Quelques poésies latines, traduites aussi littéralement que possible, n'offrent pas toujours un sens très clair. Voir par exemple, page 111 : « Toi par qui notre joug lourd lève, etc... »

Les manifestations du culte marial dans les pays de langue allemande feront l'objet d'un autre volume.

G. Allemang.

1. Sur le premier volume, voir la *Revue*, t. XIX (1933), p. 79 et suivantes.

MOYEN AGE

H.-X. Arquillière. *L'Augustinisme politique. Essai sur la formation des théories politiques du Moyen Age.* — Paris, Vrin, 1934. In-8° de XIX-157 pages.

Le concept de « justice » chez saint Augustin s'apparente avec l'Évangile et particulièrement avec saint Paul dont on trouve dans l'Épitre aux Romains une ferme reconnaissance du droit naturel de l'État, même païen. Des textes patristiques connus prolongent cette affirmation que saint Augustin répète. Toutefois en un certain passage de la *Cité de Dieu,* il s'est laissé entraîner à faire une critique acérée de l'État romain et à lui appliquer l'idée chrétienne de la justice, sans nuance ni atténuation.

C'est là qu'apparaît, entre autres passages, l'importance primordiale du concept de « justice » en matière politique. Le droit, dit-il en résumé, s'identifie avec la justice. Il ne saurait donc se rencontrer là où la « vraie justice » n'est pas. Or quelle justice peut-on trouver dans un État qui enlève l'homme à la sujétion du vrai Dieu et le soumet à des démons immondes ? (*De civitate Dei,* XIX, 21). Par conséquent, il n'y a jamais eu d'État romain légitime, tant qu'il a été païen. Dans ces brèves formules, il y a tout le fond doctrinal de ce que M. Arquillière appelle l'augustinisme politique. Mais, comme il le montre dans son livre, ce n'est pas la vraie pensée de saint Augustin.

L'auteur expose ensuite comment cette forme appauvrie et simplifiée de la pensée augustinienne s'était développée. Il montre plus loin quelle en fut l'application dans le domaine des faits, en particulier la conception que Charlemagne en dégageait au profit du pouvoir impérial. Cette interprétation abusive de la pensée de l'évêque d'Hippone contribue aussi à expliquer comment le pape s'efforça de se substituer à l'empereur dans la direction du monde chrétien.

U. Rouzies.

William Mendel Newman. *Le domaine royal sous les premiers Capétiens (987-1180).* Thèse pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Strasbourg. — Paris, Recueil Sirey, 1937. In-8° de XXII-277 pages, cartes.

M. Newman, ancien élève de l'Université Harvard, s'est fait en France le disciple de nos médiévistes MM. Calmette et Marc Bloch. Il a traité un sujet très difficile avec une érudition scrupuleuse. Il s'est proposé de dresser l'état précis du domaine des premiers Capétiens en se servant uniquement des documents contemporains. Comme ces pièces sont rares, il n'a pu mettre au jour que des traces du domaine et son livre ressemble à un champ de fouilles d'où émergent des pans de murs que l'imagination cherche à relier et à interpréter. M. Newman est trop consciencieux pour nous montrer autre chose que les pierres qu'il a palpées. Par exemple

dans les pages qu'il consacre au domaine ecclésiastique, évêchés et monastères, il énumère, date et classe les interventions effectives de la royauté : nominations, régale, dépouilles, etc. sans esquisser aucune théorie, en écartant même avec horreur toute pensée de généralisation. M. Newman critique la conception que ses prédécesseurs se sont faite du domaine, confondant carte domaniale et carte féodale. Certes, les cartes féodales sont trompeuses et leurs teintes plates trahissent la réalité. Si l'on prend le mot « domaine » dans son sens étroit il faut en exclure le « féodal ». Donc ni les grands ni les petits fiefs, ni les directs ni les indirects ne figureront dans le domaine ainsi compris. Mais par une sorte de contradiction M. Newman ne sépare pas dans le domanial le « régalien ». Il met dans le domaine les monnaies, les évêchés, etc. Sa théorie sera discutée, mais de son labeur deux points resteront acquis. Le premier c'est que le domaine n'est pas seulement territorial, il est constitué en grande partie par des droits, c'est le domaine « irréel ». En second lieu les relevés minutieux de l'auteur seront la base solide des discussions futures. Mais nous persistons à penser que, sous réserve des précautions qui s'imposent, il restera licite de puiser à des sources un peu plus récentes ou un peu plus anciennes pour donner une image cohérente du domaine royal.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

P.-E. Schramm. *Der König von Frankreich, Wahl, Krönung, Erbfolge und Königsidee vom Anfang der Kapetinger (987) bis zum Ausgang des Mittelalters.* (Extrait de la *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, kanonistiche Abteilung*, t. LVI, p. 222-354 et t. LVII, p. 161-284). — Weimar, 1936-1937.

Ces deux articles font suite à une série d'autres où l'auteur a étudié le couronnement royal dans plusieurs États d'Europe occidentale au Moyen Age et qui constituent une série de travaux d'approche sur cette importante question, en attendant un livre d'ensemble qui promet d'être très remarquable. Il s'agit ici du couronnement royal en France, qui intéresse au plus haut point l'histoire de notre Église nationale à laquelle M. Schramm apporte, de ce fait, une contribution qui mérite d'être signalée ici.

Comme nous aurons à revenir sur ce sujet à propos de l'ouvrage annoncé, nous nous contenterons pour le moment de relever quelques-unes des idées développées dans ces divers articles.

On doit tout d'abord savoir gré à M. Schramm de la méthode qu'il a adoptée : au lieu d'étudier les couronnements des rois de France dans leur ensemble et en puisant des aperçus juridiques dans les textes de toutes les époques, il a fait œuvre d'historien en suivant pas à pas la chronologie et en notant les apports successifs qu'a reçus la cérémonie au cours de la période des Capétiens directs et de celle des Valois. Grâce à cela, on se rend très

bien compte — et c'est là ce qui est à retenir surtout ici — de ce qu'a pu être le rôle de l'Église dans les couronnements royaux depuis Hugues Capet jusqu'à Charles VIII.

On savait déjà que l'archevêque de Reims y a tenu une place importante. Ce fait a été très heureusement mis en lumière par M. Schramm : il a raison d'insister sur la bulle d'Urbain II qui, en 1089, reconnaît le privilège rémois en cette matière, sur l'opposition qui s'est manifestée de la part de certains prélats, notamment d'Yves de Chartres, sur l'habileté avec laquelle les archevêques de Reims ont transformé le couronnement en sacre. Très significatives aussi les pages consacrées à l'intervention dans le sacre de l'abbaye de Saint-Denis qui, gardienne des sépultures des rois et des insignes royaux, a réussi, au temps de Suger, à se faire représenter au sacre où bientôt figurera l'oriflamme auquel s'attachera le souvenir de Charlemagne. L'auteur montre enfin que ce sacre a engendré une véritable religion royale qui a beaucoup contribué à assurer le prestige des rois capétiens : l'huile de l'ampoule qui, selon une légende admirablement bâtie et colportée par les archevêques de Reims, avait été apportée du ciel par un ange, a fait du roi de France un personnage sacré qui saura, dès le temps de Philippe-Auguste, utiliser cette prérogative et auquel la sainteté de saint Louis ajoutera une nouvelle auréole. Au XIIIe siècle, le roi de France est le roi très chrétien, véritable héritier de Charlemagne, vicaire et image de Dieu, défenseur de la foi et, comme tel, fort bien vu de la papauté jusqu'au jour où Philippe le Bel entrera en conflit avec Boniface VIII. Peut-être M. Schramm aurait-il pu insister un peu plus sur les raisons de ce conflit qui met en cause la conception que le roi de France s'est faite de son pouvoir d'origine divine. En revanche il consacre quelques très bonnes pages à ce qu'est devenu le couronnement royal au XIVe siècle; à l'aide des formulaires et des auteurs du temps, il prouve que le sacre a conservé sa physionomie et son importance : non seulement il affirme toujours la supériorité du roi de France, mais c'est le sacre de Reims qui a permis à Charles VII d'affirmer et de faire reconnaître sa légitimité, si bien que la religion royale, en persistant, aidera les rois de France, aux XIVe et XVe siècles, à renforcer leur absolutisme.

Augustin FLICHE.

A. COVILLE. *Le traité de la ruine de l'Église de Nicolas de Clamanges et la traduction française de 1564.* — Paris, librairie E. Droz, 1936. In-8° de 201 pages.

On connaît les vicissitudes du curieux traité *De ruina et reparacione Ecclesie* écrit, dans un grand élan d'indignation, vers l'an 1400, par Nicolas de Clamanges. Voué d'abord à l'oubli, peut-être par l'auteur lui-même en proie au remords, le texte en fut exhumé au XVIe siècle et, depuis lors, servit d'aliment aux controverses entre catholiques et protestants.

De cet ouvrage, M. Coville s'est proposé de chercher « les

origines précises, les formes diverses, la portée immédiate et les destinées pendant trois siècles ». Il faut, pour mener à bien ces investigations, partir du texte traditionnel, c'est-à-dire de celui que nous offrent toutes les éditions anciennes; sauf à voir ensuite en quoi ce texte peut différer de l'original.

Il débute par un tableau très sombre des mœurs ecclésiastiques; les pires vices y sont dénoncés dans les termes les plus crus. Suit un exposé sur le schisme, également défavorable à la Cour de Rome et à celle d'Avignon; mais, détail curieux, Benoît XIII n'y est point nommé. Le traité se termine par un appel à Dieu qui, seul, peut guérir son Église.

De cet ouvrage, nous ne possédons que dix manuscrits; c'est peu si l'on songe que les autres œuvres de Clamanges nous sont connues par un nombre d'exemplaires très largement supérieur. La tradition manuscrite révèle un texte primitif quelque peu différent de ce que nous avons appelé la version traditionnelle; le texte manuscrit contient notamment un vif éloge de Benoît XIII et de Pierre d'Ailly — rares spécimens de vertu, affirme Clamanges, que conserve encore l'Église. Quant aux autres cardinaux français, ils sont, dans leur indignité, responsables du siège et des mauvais traitements que subit le pape dans son palais d'Avignon.

Ce texte primitif est, sans aucun doute, l'œuvre de Clamanges : travail hâtif, mais d'un verbe abondant, qui traduit une indignation violente. C'est d'ailleurs pourquoi les polémistes protestants en firent, au siècle suivant, bon usage.

Il importe, cependant, de remarquer que Nicolas de Clamanges n'attend nullement d'une réforme humaine mais de Dieu seul la guérison de l'Église. M. Coville note avec raison que le fougueux docteur s'est gardé d'employer le mot *reformacio;* la *reparacio* dont il parle est la restauration réparatrice que l'on obtiendra du Ciel moyennant des prières et le retour aux mœurs primitives, mais nullement « la réforme que pourront tenter vainement les hommes ». Ainsi Clamanges manifeste-t-il aussi sa défiance à l'égard de la « voie de fait »; quelle est la cause de ce revirement d'un fervent adepte de Benoît XIII ? Lassitude ? Influence de la cour de Paris, qui, déjà, s'oriente vers la neutralité ? Un chapitre consacré à ce problème n'eût pas manqué d'intérêt.

On sait que vis-à-vis du concile de Pise, Pierre d'Ailly et Nicolas de Clamanges prirent des positions opposées. Tandis que l'évêque de Cambrai participait à la conférence des deux obédiences et se ralliait à l'élection de Pietro Philargès, l'auteur du *De ruina et reparacione Ecclesie* demeurait fidèle à Benoît XIII ; il persista dans cette attitude après le concile de Constance et l'élévation d'Otto Colonna au souverain pontificat. Vers 1425, il appelle encore le malheureux réfugié de Peñiscola : « *vir sanctus Dei et... nostri nubilosi temporis lumen et decus* ».

Or, dans la version remaniée du *De ruina,* on ne trouve plus, ai-je dit, aucune mention de Benoît XIII; plusieurs passages ont

été retranchés du texte primitif. M. Coville a donc raison de conclure que cette refonte de la version originale ne saurait être l'œuvre de Clamanges. A qui l'attribuer ? A Pierre d'Ailly ou même à Gerson qui auraient retouché, pour l'utiliser au concile de Constance, un traité trop empreint de parti-pris clémentiste.

Le *De ruina* fut d'ailleurs imprimé en 1483 parmi les œuvres de Gerson (l'*incipit* l'attribue à Clamanges et l'*explicit* à Gerson), dans la version remaniée. D'autres éditions suivirent jusqu'en 1662. Et, en 1564, « le traité de la ruine de l'Église, traduit en français à Genève, entrait ouvertement dans les polémiques entre catholiques et protestants ». Le mot polémique convient bien ici : la traduction dont il s'agit a toute l'allure d'un pamphlet; le langage, déjà bien acerbe sous le voile du latin, est devenu brutal et trivial (on verra les exemples relevés aux pages 69-70). Le titre même est changé : *Escrit de Nicolas Clemengis touchant l'estat corrompu de l'Église.* Et c'est sous cette forme altérée que le *De ruina* continuera, plusieurs siècles durant, sa carrière, exalté par les apologistes protestants, reçu avec plus de réserve par les catholiques.

L'ouvrage de M. Coville se termine par l'édition des deux versions, latine et française, du traité de Nicolas de Clamanges.

Michel DE BOÜARD.

DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

Pierre DELATTRE. *Le vœu de Louis XIII (1638-1938).* — Paris, Maison de la Bonne Presse, 1937. In-12 de 95 pages, 5 francs.

Abbé Alphonse DAVID. *Le Jubilé français du vœu de Louis XIII (15 août 1937-15 août 1938).* — Paris, éditions Alsatia, 1937. In-12 de 156 pages, 6 francs.

B.-M. MORINEAU. *La souveraineté de Notre-Dame.* — Paris, Bloud et Gay, 1937. In-8° de 315 pages, 20 francs.

Ces trois ouvrages viennent à point renseigner sur le troisième centenaire du vœu par lequel Louis XIII plaçait sa personne, sa famille et son royaume, sous la protection spéciale de la Mère de Dieu, le 10 février 1638.

La plaquette de M. Delattre rappelle sous quelles influences ce vœu a été conçu et comment il a donné naissance à la procession du 15 août. Récit intéressant, bien conduit, rédigé d'après les meilleures histoires du règne; l'auteur a même vu quelques documents.

Le livre de M. David s'intéresse spécialement à la commémoration de la procession du 15 août. Les prédicateurs, chargés d'instruire les fidèles du jubilé marial récemment accordé par le Saint-Père aux catholiques français, y trouveront, groupés, trois types de *triduum* sur les motifs, les leçons et les fruits du jubilé.

Doctrinal d'abord, l'ouvrage du R. P. Morineau étudie les aspects théologiques et mystiques du problème marial, qu'il présente

et ordonne sous la forme d'un mois de Marie. L'idée sera très appréciée. Historique, la seconde partie évoque quelques traits des grands serviteurs de Notre-Dame et ses principaux sanctuaires en France. Mais çà et là, sur l'origine d'aucuns pèlerinages, des réserves seraient motivées. De plus, le texte de l'ordonnance royale du 10 février 1638, que reproduit le R. P. Morineau, comparé avec celui de M. l'abbé David, accuse des différences et des omissions de mots, sans pour cela être meilleur.

V. C.

Dom Thierry Réjalot. *Le Jansénisme à l'abbaye d'Orval (1674-1764)*. — Abbaye de Maredsous, [s. d.]. In-8° de 139 pages.

Les abbayes bénédictines furent, au XVIIe et au XVIIIe siècles, pour les jansénistes, des centres de recrutement, des foyers de rayonnement, et des refuges hospitaliers. Dans le nombre, le monastère cistercien d'Orval, en territoire luxembourgeois, tout proche de la frontière française et non loin de la Hollande, mérita la qualification de « Grand hermitage », que lui décernèrent les fidèles de Port-Royal.

Grâce à des documents inédits, extraits des archives monastiques de Grimberghem-lés-Bruxelles et de Tamié en Savoie, Dom Réjalot a pu en écrire l'histoire, jadis ébauchée par le P. Goffinet. Le jansénisme pénétra dans l'abbaye à l'occasion de la seconde réforme qu'y dut entreprendre l'abbé de Bentzeradt, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Religieux « plein de piété et de zèle », mais « peu instruit » et encore moins défiant, il se lia avec les plus marquants jansénistes français de l'époque, les accueillant volontiers dans son monastère qui, grâce à ses efforts, avait retrouvé sa ferveur et sa prospérité. L'abbé de Pontchâteau, Nicole, Quesnel, Petitpied y firent des séjours plus ou moins prolongés. D'autres moins connus s'y fixèrent définitivement. A la mort de l'abbé de Bentzeradt, en 1707, la majorité des religieux était favorable à la secte.

La faiblesse, sinon la connivence de son successeur, l'abbé Henrion, achevèrent la contamination et préparèrent la crise qu'y fit éclater l'apparition de la bulle *Unigenitus*. Les religieux entachés de jansénisme jouissent de toutes ses faveurs, tandis qu'il tient les autres pour suspects. En 1720 il n'a pas encore publié la constitution, « ni au chapitre ni ailleurs ». Le refus de l'évêque suffragant de Trèves d'ordonner les religieux qui n'y auront pas adhéré, ne l'ébranle pas. La visite canonique de son supérieur général, l'abbé de Clairvaux, qui déclare en assemblée capitulaire que « si l'on ne peut pas dire que la bulle soit mauvaise, on ne peut pas affirmer non plus qu'elle soit bonne », le confirme dans son attitude. Il faut une nouvelle visite canonique, à la demande des religieux constitutionnaires, pour qu'en 1725 soit imposée l'adhésion aux actes pontificaux. L'abbé Henrion donne l'exemple de la soumission, suivi par la plupart de ses moines. Vingt-cinq résistent. Onze, au jour dit, s'enfuient en Hol-

lande pour y fonder un monastère schismatique, au diocèse d'Utrecht. Mais l'abbaye d'Orval, le visiteur éloigné, reste profondément divisée. Les éléments quesnellistes y continuent ouvertement leur opposition à la bulle. La mort de l'abbé Henrion, en 1729, ne met pas fin à la crise. Son successeur, Dom Mommertz, use surtout de son zèle contre les religieux constitutionnaires sans racheter cette sévérité par un égal souci de maintenir la ferveur monacale. En somme le jansénisme ne fut jamais définitivement extirpé de l'abbaye d'Orval, et sa persistance contribua au déclin de la régularité et de la discipline dont on écrivait, en 1755, qu'elles « étaient prodigieusement altérées ».

L'ouvrage de Dom Réjalot se clôt en 1764. Souhaitons que les difficultés qui l'ont empêché de poursuivre son travail se dissipent et lui permettent de le mener jusqu'à la disparition du célèbre monastère, à l'époque de la Révolution.

A. Bachelier.

BIOGRAPHIES

G. de Vaux et H. Riondel, S. J. *Le P. Jean Roothan, XXIe général de la Compagnie de Jésus (1785-1853)*. — Paris, Lethielleux, [s. d.]. In-8° de XI-207 pages.

La sainte figure du véritable restaurateur de la Compagnie de Jésus a inspiré aux RR. PP. de Vaux et Riondel une biographie attachante, encore qu'on puisse désirer parfois plus de précision sur la vie administrative et plus de chiffres sur les progrès de sa Société sous son gouvernement. Nous ne pouvons nous y attarder, car l'objet propre de cette revue est de signaler ce qui concerne l'histoire de l'Église de France. A cet égard, il est surtout question de Lamennais, des événements survenus à la fin du règne de Louis-Philippe, de l'histoire de Crétineau-Joly et de la visite du P. Général en France durant la révolution romaine, toutes choses presque bien connues déjà grâce au R. P. Burnichon, et les nouveaux biographes n'y ajoutent que de menues touches.

F. R.

Charles-H. Pouthas. *La jeunesse de Guizot (1787-1814)*. — Paris, F. Alcan, 1936. In-8° de XI-414 pages. Prix : 35 francs.

M. Pouthas avait abordé Guizot en pleine activité politique, puis, revenant très loin en arrière — jusqu'à Louis XIV — cherché à se rendre compte de ce qu'avaient fait et pensé ses ancêtres[1]. Il étudie maintenant la formation morale et intellectuelle du grand homme d'État. De la famille il passe à l'individu, aux conditions dans lesquelles son esprit s'éveilla, prit ses plis.

Grâce à une documentation excellente, puisée pour une large part aux riches archives du Val-Richer, grâce aussi à un sens psychologique très fin, il a écrit, avec admiration et respect, mais

1. Voir *Revue*, t. XXI (1935), p. 438.

non pas sans liberté, un livre des plus attachants. Toutes les influences subies par le jeune homme y sont aussi complètement que possible définies, expliquées, évaluées : tradition huguenote du Désert, tendresse passionnée, quelque peu jalouse, d'une mère qui est une veuve inconsolable, une femme intelligente, pieuse, austère, autoritaire, pessimiste, tenace; études secondaires faites dans une Genève où le sentiment chrétien a cessé de s'appuyer sur une ferme doctrine, mais où une intelligence avide et vive s'ouvre à la connaissance de beaucoup de choses qui lui eussent échappé sous le régime étroit de l'Université française; études de droit à Paris, où la vocation se précise, où, déjà, se fixent plusieurs traits définitifs du caractère.

Ce qui touche aux questions religieuses est traité par M. Pouthas avec soin et compétence. On remarquera la description de l'état moral et dogmatique de Genève à la fin du XVIIIe siècle. Dans la vieille cité de Calvin, Guizot n'avait guère pu trouver d'aliment pour sa foi. En 1814, en partie sous l'influence de Pauline de Meulan, épousée deux ans auparavant, cette foi se réduisait, en somme, au credo du vicaire savoyard.

H. WAQUET.

Jean MAURAIN. *Baroche, ministre de Napoléon III, d'après ses papiers inédits.* — Paris, Félix Alcan, 1936. In-8° de XV-526 pages et un portrait. Prix : 40 francs.

Consacrer plus de 540 pages à Baroche paraît une gageure : l'homme, semble-t-il, a manqué d'envergure. Pourtant l'ouvrage de M. Maurain se lit avec intérêt et apporte des précisions nouvelles sur cette histoire du Second Empire que nous connaissons assez mal. Successivement avocat, député en 1847, procureur général de 1848 à 1850, ministre de l'Intérieur en 1850-51, vice-président, puis président du Conseil d'État et chargé comme tel de défendre devant le Corps législatif la politique du gouvernement, ministre sans portefeuille de 1861 à 1863, garde des sceaux de 1863 à 1869, Baroche reste au pouvoir jusqu'au lendemain des élections qui font triompher ce Tiers-parti qu'il n'aime pas. Pendant vingt ans, il a été ainsi mêlé à toutes les affaires importantes et raconter sa vie, c'est toucher à toutes les questions qui se sont posées sous la Seconde République et le Second Empire. C'est pendant la période de 1848 à 1851 que Baroche se montre le plus personnel et le plus énergique : ce député de l'opposition sous Louis-Philippe combat pour le maintien de l'ordre, assume des responsabilités, mais se rallie avec le plus entier dévouement à celui qui semble devoir rétablir pour longtemps le calme dans le pays. Comme son ami Rouher, il sera l'un des meilleurs serviteurs de l'Empire. Mais l'évolution libérale de Napoléon III le déconcerte : par fidélité, par hostilité aussi contre Persigny qu'il déteste, il pratiquera une politique qu'il désapprouve au fond du cœur; mais lorsque Rouher abdiquera, il se retirera également

de la politique active. Il mourra le 29 octobre 1870, tué par l'écroulement de cet empire auquel il avait consacré sa vie.

Baroche intéresse spécialement l'histoire religieuse du XIXe siècle puisque, de 1863 à 1869, il fut ministre des Cultes en même temps que garde des sceaux. Déjà, comme ministre sans portefeuille, il avait eu à s'occuper des affaires religieuses pour défendre devant le Sénat la politique impériale : il s'y était montré le gallican respectueux de la religion, mais vaguement anticlérical et au fond hostile à Rome, qu'il demeura toujours. Ministre des Cultes, il s'oppose vainement à la résurrection de l'*Univers* en 1867, il se montre hostile à la fondation de nouveaux établissements congréganistes et il entre en conflit avec Pie IX au sujet du chapeau de cardinal demandé sans succès pour Mgr Darboy : c'est à cette occasion qu'il compose un long mémoire sur les articles organiques et le Concordat, inséparables l'un de l'autre à ses yeux, mémoire qui sera consulté à nouveau en 1904 au moment de la rupture entre la France et Rome. Dans ses nominations d'évêques, il s'efforce de choisir des gallicans et des libéraux et, tout en s'opposant à la séparation, d'empêcher les progrès de l'ultramontanisme. Par tous ces traits, il incarne bien cette bourgeoisie française du milieu du XIXe siècle dont il fut au pouvoir un des représentants les plus autorisés.

Abondamment documenté, muni des références les plus étendues, l'ouvrage de M. Maurain rendra de grands services. Un lapsus, p. 399 : c'est Grégoire XVI et non Grégoire VII qui a publié l'encyclique du 15 août 1832.

Ed. Bruley.

ORDRES MONASTIQUES

Leo Ueding. *Geschichte der Klostergründungen des frühen Merowingerzeit* (Historische Studien, fasc. 261). — Berlin. E. Ebering, 1935. In-8° de 288 pages.

L'auteur a voulu rechercher d'après les textes originaux et authentiques l'histoire des fondations monastiques dans la France des premiers rois mérovingiens, c'est-à-dire, en gros, au VIe siècle. Il ne s'est pas tant proposé d'écrire l'histoire monastique de cette époque, — qui se dégage d'ailleurs suffisamment des textes cités —, que de rechercher les motifs de la fondation, la position du monastère vis-à-vis de l'autorité épiscopale et de l'autorité royale, les droits et devoirs des fondateurs et de leurs héritiers naturels. Il est donc successivement question des monastères fondés par des ermites ou des cénobites, par des évêques, par des rois ou des reines et enfin par des propriétaires sur leurs propres domaines. L'exposé de l'auteur permet de tirer la conclusion générale que les fondations à cette époque sont affaire privée du fondateur, même s'il est roi ou évêque; les motifs économiques, les raisons de succession ou d'héritage, les relations avec les fidèles placés en dehors du monastère n'entrent pas ici en

ligne de compte ou sont à peine considérés. Ce n'est que peu à peu que les moines arrivent à s'intéresser aux fidèles. C'est encore un fait remarquable que la plupart des monastères de cette époque sont situés en dehors de la ville et à proximité de la tombe de quelque saint personnage. Une difficulté pour constater l'existence d'un ancien monastère vient de ce que le mot « abbas » ne désigne souvent que le prêtre chargé d'une église ou *basilica*, sans permettre de conclure à l'existence de moines dont il aurait eu la charge. Nous voyons ainsi que les documents authentiques n'apprennent en somme que très peu de chose sur les origines des établissements monastiques de la période mérovingienne. On trouvera cependant ici, discutée et examinée, l'origine des monastères les plus célèbres comme Saint-Martin de Tours, Saint-Symphorien d'Autun, Saint-Remi de Reims, Saint-Vincent (Saint-Germain-des-Prés) de Paris, Sainte-Croix de Poitiers, Saint-Denis, etc. Le livre de M. Ueding complète ainsi heureusement le livre de Dom Besse, *les Moines de l'ancienne France, période gallo-romaine et mérovingienne* (Paris, 1906), qui est une brillante synthèse, mais n'entre pas dans le fond des questions que soulève l'histoire monastique primitive de notre pays.

G. Allemang.

Chanoine M. Granier. *L'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières. A l'occasion du millénaire de sa fondation. 936-1318-1612.* — Montpellier, Louis Valat, s. d. [1937]. In-8° de 90 pages.

L'abbaye de Saint-Pons-de-Thomières a été fondée en novembre 936 par le comte de Toulouse, Raymond-Pons, et, dès le 15 août 937, on procédait à la dédicace de l'église abbatiale. A l'occasion de ce millénaire, dont la commémoration a été solennellement célébrée en juin 1937, le chanoine Granier, bien connu par d'excellents travaux d'histoire ecclésiastique montpelliéraine et languedocienne, a fait paraître une intéressante monographie du monastère dont il ne reste aujourd'hui qu'une fort belle église abbatiale, malheureusement trop remaniée au XVIIIe siècle.

Avec une sobriété de bon aloi et en se contentant d'utiliser les textes, sans chercher à pallier par des développements oratoires à la pénurie des documents qu'il signale dans son avant-propos, M. le chanoine Granier s'est attaché à mettre en lumière les principaux faits qui ont marqué la vie de l'abbaye de Saint-Pons. Il a tenu à souligner dans son titre les trois dates essentielles : en 936, le monastère est fondé par Raymond-Pons de Toulouse qui y appelle les moines de Saint-Géraud d'Aurillac et en fait une abbaye exempte, placée, comme Cluny, sous la dépendance immédiate du Saint-Siège; en 1318, Jean XXII crée l'évêché de Saint-Pons dont l'abbé du monastère, Pierre-Roger, devient le premier titulaire, tandis que l'église abbatiale est érigée en cathédrale et que les religieux, tout en restant fidèles à la règle

bénédictine, forment le chapitre; en 1612 enfin, l'abbaye est sécularisée par une décision du Saint-Siège.

Entre les deux dates de 936 et de 1612, M. le chanoine Granier a retracé l'activité intérieure et extérieure du monastère ou du moins ce que l'on en sait. Il insiste avec raison sur le rôle de l'abbé Frotaire qui a été un des meilleurs auxiliaires de Grégoire VII et d'Amat d'Oloron dans le midi de la France et en Espagne. Notons aussi de bonnes indications sur la bibliothèque et la vie intellectuelle, ainsi qu'une minutieuse description de l'église abbatiale et des chapiteaux dont une partie se trouve malheureusement aujourd'hui en Amérique.

Çà et là on pourrait relever quelques erreurs de détail ou quelques impropriétés d'expression[1] qui n'enlèvent rien à la valeur de cette monographie venue tout à fait à son heure.

Augustin FLICHE.

Mgr Clément TOURNIER et J. ROZÈS DE BROUSSE. *L'abbaye des Salenques.* — Toulouse, éditions de l'*Auta,* 1937. In-8° de 61 pages. Dessins de Paul Mesplé et photographies hors texte.

Écrite à l'occasion de la cession à l'Université de Toulouse de l'ancienne abbaye féminine des Salenques, contiguë à la Faculté des Lettres, cette brochure expose les démarches qui ont été faites par M. Rozès de Brousse, président des « Toulousains de Toulouse », pour que la partie la plus intéressante de ces bâtiments, construits dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, soient conservés dans le plan de reconstruction.

A ce compte rendu, Mgr Tournier a joint une notice d'un réel intérêt, parce que puisée en grande partie aux archives de la Haute-Garonne, sur l'histoire de l'abbaye de Salenques[2]. Fondée en 1353 au diocèse de Rieux, et soumise à la règle de Cîteaux, celle-ci eut à souffrir des incursions des Anglais et des routiers au XVe siècle, des dévastations des Huguenots au XVIe. Elle vécut, durant deux siècles, dans une telle pauvreté qu'on dut, en 1681, la transférer à Toulouse, où elle n'eut d'ailleurs pas beaucoup plus de ressources. L'exposé de Mgr Tournier insiste surtout sur le rôle de quelques grandes abbesses du XVIIe et du XVIIIe siècles, qui essayèrent de lutter contre cette misère permanente. Il étudie les vicissitudes de la reconstruction de l'abbaye autour de 1765 et apporte des renseignements précieux sur son auteur, l'architecte Labat de Savignac, qui fut l'un des principaux artistes

1. Signalons entre autres : p. 21, il faudrait traduire l'expression *judex publicus;* — p. 54, peut-on parler de décadence clunisienne dès l'époque de Pons de Melgueil ? — p. 60, la primatie lyonnaise ne date pas du concile de Nîmes de 1096 comme tendrait à le faire croire la rédaction de M. Granier.

2. Pourquoi les deux articles de M. Rozès de Brousse sur la transformation actuelle des Salenques encadrent-ils la notice historique de Mgr Tournier ? Ce plan bizarre ne paraît guère justifié.

toulousains de l'époque. Il retrace enfin l'histoire de la dispersion des dernières religieuses sous la Révolution[3].

D'un point de vue général, cette étude constitue un document intéressant sur l'histoire monastique de l'ancien régime. Elle nous montre, par un exemple précis, les difficultés que connurent tant d'établissements, jadis prospères, qui se dépeuplent et s'appauvrissent alors irrémédiablement.

R. Limouzin-Lamothe.

HISTOIRE LOCALE

A. Pierrot et G. Baumont. *Iconographie de Saint-Dié.* — Mulhouse-Dornach, impr. Braun et Cie, 1936. Grand in-4° de 24 pages et 47 planches.

Voici le sixième fascicule de l'œuvre iconographique que MM. Pierrot et Baumont ont entreprise sur la ville de Saint-Dié et ses environs. L'ouvrage est consacré exclusivement à Déodat ou Saint-Dié, ancien évêque de Nevers, fondateur du monastère et de la ville qui porte son nom, mort en 679. S'appuyant sur ce principe qu' « en marge du texte de toute légende se sont inscrites, au cours des siècles, des images sans nombre qui en sont comme la glose émue », les auteurs ont rassemblé les images qui interprètent la légende et figurent la vie de saint Dié. Le texte explicatif, dû à M. Baumont, professeur au collège, est suivi de 47 planches, dont 28 à l'héliogravure, qui représentent cent sujets : tableaux, vitraux, statues, bas-reliefs, fresques, cloches, monnaies, sceaux, émaux, miniatures, patiemment et intelligemment recueillis par M. Pierrot, conservateur de la bibliothèque de la ville. Œuvre magistrale et de grande valeur artistique, qui est aussi un très curieux modèle pour l'histoire diocésaine.

L. Lévèque.

Abbé V. Merlin. *Un peu d'histoire. Simple initiation à l'histoire locale et régionale.* — Bourges, A. Tardy, 1937. In-8° de 79 pages, 6 francs.

Petit résumé de l'histoire de la région de Saint-Omer et plus spécialement du village d'Hallines dont l'auteur est curé. Les idées générales témoignent de bonnes lectures et les faits présentés par sujets, et dans l'ordre chronologique, depuis les origines, sans oublier les actes les plus récents de la vie paroissiale, comportent un enseignement que ne manqueront pas d'apprécier les « jeunes gens studieux » auxquels ces pages sont dédiées. Un

3. A signaler un appendice consacré à *une ancienne notice sur les Salenques*, écrite en 1865 par l'érudit Victor Fons. Un second appendice sur le rôle joué dans la guerre des Albigeois par de lointains ancêtres de l'abbesse Philiberte de Noé, qui vivait au XVIIe siècle, nous semble hors de propos.

travail semblable serait-il possible pour chacune de nos paroisses rurales ? L'exemple du moins est à retenir.

V. C.

Edmond MARTINOT. *Les cloches des églises de Troyes. Étude descriptive et historique.* — Chez l'auteur, 90, rue Thiers, à Troyes, 1936. In-8° de VIII-126 pages. Prix : 40 francs.

« Que fait-on à Troyes ? On y sonne. » Tel nous est parvenu un vieux dicton champenois. Le travail de M. Martinot en est l'illustration et il se présente comme le résultat de plusieurs années de patientes recherches. L'archiviste de l'Aube, qui a vu l'auteur à l'œuvre, peut certifier que les riches fonds des fabriques et les minutiers notariaux centralisés au dépôt départemental ont été infatigablement dépouillés feuille par feuille. Autre aspect de ce labeur : les dimensions des cloches, leurs inscriptions, les ornements, Christs, Vierges, armoiries, les marques de fondeurs, celle de Jean Grumeau qui, le 19 août 1744, fond au chauffour le petit mionnet pour Saint-Pierre, les signatures, celles de Guiot Cottez (1548), de Jean Gaudin (1583), de Guyon de Longchamp (1605), qui passèrent des marchés avec les marguilliers de Saint-Jean, etc., tout a été minutieusement relevé, reproduit ou décrit. Un index des noms de personnes termine le volume. En négligeant l'époque moderne, il existe à Troyes un timbre de 1427 à la cathédrale : c'est le plus ancien monument campanaire daté du diocèse; et en outre quatre cloches du XVIe siècle (de 1524 à Saint-Jean, de 1529 à Saint-Rémy, de 1545 à Saint-Martin, de 1572 à Saint-Nizier), deux timbres du XVIe (de 1523 à Saint-Jean), pour le XVIIe siècle deux cloches (de 1603 à Saint-Urbain, de 1698 à Saint-Gilles), un timbre de 1606 à Saint-Jean. Pour chaque édifice les glanes historiques nous reportent à un passé de ferveur chrétienne intéressant par lui-même. En 1220, première mention : on trouve la « l'Evêque » ; elle annonçait le retour du prélat après une absence de trois mois. Un curieux contrat du 23 décembre 1667, transcrit tout au long par M. Martinot, contient en 46 articles les multiples obligations d'un sonneur de Saint-Jean, Claude Bouvillon. La nouveauté du sujet et de sa documentation puisée pour la plus large part dans les minutes des notaires impose à l'attention le livre de M. Martinot, qui cependant manque de relief, car tout y est disposé sur un même plan strictement chronologique.

Paul DUPIEUX.

Émile APPOLIS. *La rivalité administrative entre Castres et Albi. 1789-1823.* — Albi, Bibliothèque de la *Revue du Tarn*, 1937. In-8° de 105 pages.

Histoire de la longue querelle qui mit aux prises, pendant plus de trente ans, à propos de la désignation du chef-lieu, les deux cités rivales du département du Tarn. La ville de Castres, choisie par la Constituante surtout à cause de ses sentiments « patrio-

tiques », fut destituée par le Directoire parce qu'elle était devenue un foyer de troubles royalistes. A plusieurs reprises, sous le Consulat, l'Empire et la Restauration, elle essaya, mais en vain, de reconquérir la prépondérance perdue. Les arguments mis en avant par l'une et l'autre ville ne manquent pas d'être curieux, surtout quand on les voit se transformer, en matière politique, suivant le régime du moment. M. Appolis nous donne, en effet, dans sa brochure, toutes les pièces essentielles du procès, tirées des archives locales ou des publications de l'époque.

L'histoire de cette querelle de clocher ne touche à l'histoire ecclésiastique que dans son dernier épisode, lorsque, à l'occasion du rétablissement de l'archevêché d'Albi sous le règne de Louis XVIII, les Castrais essayèrent encore d'obtenir la préfecture, en manière de compensation.

R. Limouzin-Lamothe.

Abbé Louis Calendini. *Le collège de Mamers, de son origine à nos jours.* — Le Mans, imprimerie M. Vilaine, 1935. In-8° de 111 pages.

De l'enseignement secondaire à Mamers avant la Révolution on ne sait en réalité que fort peu de choses : les quinze pages (5-19) que l'auteur lui a consacrées ne sauraient faire illusion, remplies qu'elles sont, pour la plupart, de détails qui appartiennent beaucoup plus aux biographies des ecclésiastiques qui le dispensèrent pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle qu'à son histoire proprement dite. Du moins, des renseignements qui y sont rassemblés, l'impression se dégage-t-elle (car nulle part on ne trouve ce fait exprimé) de la grande précarité d'une institution dont aucune fondation n'assurait l'existence. Un oratorien, le P. Pigoré, que ses infirmités obligeaient à se retirer à l'hôpital de Mamers, y réunit quelques élèves, mais sans mandat d'aucune sorte, bénévolement, ou plutôt sans doute par nécessité, créant ainsi une « école » dont les besoins n'eussent été autres que ceux de son existence si l'hôpital où il avait trouvé asile et les rétributions de ses élèves (un petit écu par mois) n'y avaient pourvu. Lorsque le P. Pigoré se fut « déchargé des enfants » sur l'un de ses anciens élèves, l'abbé Fleury, les habitants de Mamers, voyant les services que celui-ci leur rendait et voulant le « fixer au milieu d'eux » le « nommèrent à la place de sacristain qui venait de vaquer ». Née d'une initiative strictement privée, l'institution recevait alors sa première consécration officielle. Fait à noter : les moines de Saint-Lomer de Blois, titulaires du prieuré de Mamers et patrons de la paroisse, à qui en 1204 une sentence arbitrale avait reconnu le droit, encore mentionné au XVe siècle, de placer à Mamers un religieux comme professeur, ne firent aucune objection. Ordonné prêtre et devenu vicaire, l'abbé Fleury n'en continua pas moins à faire la classe jusqu'à son départ, en 1788. Ce n'est qu'alors, mais occasionnellement, que l'on trouve

quelques détails, bien maigres d'ailleurs, sur l'organisation de l'école (p. 16).

L'institution du P. Pigoré et de son élève continua d'ailleurs à intéresser les mamertins : en 1786 et 1788, la fabrique, inquiète peut-être de la précarité d'une institution que, seul, le dévouement de l'abbé Fleury maintenait contre la mauvaise volonté des moines de Saint-Lomer qui lui refusaient son traitement de vicaire, voulait lui assurer quelque stabilité en demandant la création d'un collège. La Révolution éclata avant que les démarches faites fussent couronnées de succès.

Malgré tout, l'enseignement du latin ne fut pas complètement interrompu à Mamers pendant la période révolutionnaire. Parmi les maîtres cités pour l'année 1791, trois enseignent le latin, chacun a une dizaine d'élèves (p. 22). Parmi ceux qui, en mars et avril 1794, furent admis à enseigner, René Monthulé fut agréé pour le français et le latin (p. 25) et maintenu en 1797 (p. 32, cf. p. 36). En juillet 1797, Besnard-Dubuisson ouvrit une école avec l'intention d'y enseigner le latin (p. 32). Mais ces renseignements ne valent que pour l'enseignement officiel; or, il n'est pas douteux que des écoles clandestines continuèrent, pendant tout ce temps, à fonctionner (p. 30 et 31). Mais les circonstances et le manque d'organisation devaient fatalement rendre insignifiant l'enseignement donné au cours de la Révolution (p. 39).

Ce n'est que le 20 ventôse an X, à la suite de la loi du 11 floréal, qu'une école secondaire, transformée le 21 floréal an XI en collège, est enfin installée à Mamers (p. 39-45). Alors commence, à travers des chapitres distribués selon la chronologie des principaux, l'histoire de la fortune... et des infortunes du collège, qui semble pourtant avoir connu une certaine prospérité de 1825 à 1845 avec les principaux Garot et Corneille-Saint-Marc (p. 73-86). Une école primaire supérieure est annexée en 1842 (p. 85). Par la suite, la décadence rapide de l'établissement amène la municipalité à s'en dessaisir en juin 1854 entre les mains de l'évêque du Mans, pour peu de temps d'ailleurs : le 23 janvier 1882, en effet, la municipalité « voulant rentrer dans la pleine possession de son collège pour le rendre à sa destination primitive, c'est-à-dire en faire un établissement universitaire laïque et communal » vote le licenciement des maîtres ecclésiastiques (p. 101). Transféré alors dans la propriété de l'Enclos, le collège, devenu l' « Institution Saint-Paul », y perpétue de nos jours l'œuvre d'enseignement secondaire jadis inaugurée par le P. Pigoré.

A ce trop long compte rendu, dont le but fut surtout — quelque paradoxale que la chose puisse paraître — de dégager de l'opuscule de M. Calendini les origines et les vicissitudes de l'enseignement secondaire à Mamers, nous nous permettrons d'ajouter un vœu : que cette Revue, propagandiste des études d'histoire ecclésiastique locale, n'ait plus à rendre compte ou à citer d'ouvrage construit comme celui que nous nous sommes efforcé d'analyser. Les « inconvénients », les graves défauts pourrions-nous

dire, des monographies coulées dans le moule de la chronique où viennent « se fondre dans un amalgame singulier les éléments les plus divers » ont été suffisamment démontrés dans le t. II de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* (p. 384) pour qu'il soit nécessaire de le justifier.

H. Chanteux.

MISSIONS

Paul Lesourd. *Histoire des Missions catholiques.* — Paris, librairie de l'Afc, 1937. In-12 de 491 pages.

Pour analyser et caractériser ce livre, il suffira de citer les paroles de Mgr A. Boucher dans la lettre-préface : « La première partie guide le lecteur à travers les siècles. Elle trace à larges traits les caractéristiques des grandes périodes historiques et donne ensuite, pour chacune de ces périodes, une chronologie précise des principales étapes de l'Église en marche. La seconde partie le conduit à travers le monde et il trouve en chaque chapitre l'histoire de l'évangélisation des divers pays actuellement sous la juridiction de la S. Congrégation de la Propagande et de la S. Congrégation orientale ». C'est cette deuxième partie qui présente le plus d'intérêt, croyons-nous; on y voit surtout l'état actuel de l'évangélisation dans chaque pays. Une bibliographie très abondante permettra, au lecteur qui le désire, une information plus ample. L'auteur a ajouté un grand nombre de gravures, dont le choix semble parfois discutable. Le livre se termine par des statistiques générales sur les Missions catholiques en 1810, 1811 et en 1844, sur les catholiques de rite latin et des rites orientaux placés sous la juridiction de la Propagande, sur les Protestants hors de l'Europe, enfin sur les Musulmans, les Juifs et les religions dans le monde.

G. Allemang.

Charles de La Roncière. *Au fil du Mississipi avec le Père Marquette* (La Grande Aventure). — Paris, Bloud et Gay, 1935. In-8° de 192 pages. Prix : 6 francs.

Le nom du Père Marquette est bien connu. Sa vie l'était beaucoup moins. En France, sinon en Amérique. On lira avec plaisir sa biographie par M. de la Roncière.

Jacques Marquette, né à Laon en 1637, entra chez les Jésuites en 1654. En 1666, il obtenait d'être envoyé au Canada. De 1666 à 1673, il y apprend les langues sauvages et se familiarise avec les Indiens dans diverses missions. Le 13 mai 1673, il part de Michillimakinac, à la jonction des lacs Michigan et Huron, avec le traitant Louis Jolliet, à la découverte du grand fleuve que l'on savait couler à l'ouest, dont on avait appris le nom — Mississipi — mais que l'on croyait tributaire du golfe de Californie. Le 17 juin, ils y arrivèrent. Ils le descendirent jusqu'à son con-

fluent avec l'Arkansas (juillet). Cavelier de La Salle n'a pas découvert le Mississipi comme certains lui en ont fait honneur. Sans le voyage du P. Marquette et de Jolliet, le sien aurait-il été réalisable?

En 1674, le P. Marquette alla fonder une mission nouvelle chez les Kaskaskias de la rivière des Illinois. Il mourut, le 18 mai 1675, épuisé de fatigue, au bord du lac Michigan.

M. de La Roncière excelle à replacer les gens dont il parle dans le cadre de leur activité. Il nous offre un tableau, qui doit être exact, de l'ouest américain — sauvages et missions — entre 1665 et 1675.

Cl. de Bonnault.

R. P. Joseph Janin, S. Sp. *Le clergé colonial de 1815 à 1850.* — Toulouse, imprimerie H. Basuyau, et Paris, maison mère des PP. du Saint-Esprit, 1936. In-8° de 421 pages. Prix : 20 francs.

Le « clergé colonial », dont on raconte ici en seize chapitres une histoire de trente-cinq années, ce sont ces prêtres séculiers qui exercèrent le ministère pastoral dans les « anciennes colonies », dans les « grandes », savoir Martinique, Guadeloupe, Réunion, et dans les « petites », savoir Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, Sénégal, Comptoirs des Indes, entre le moment où ces colonies furent restituées à la France par l'Angleterre qui s'en était emparé sous l'Empire, et celui où des évêchés y furent érigés.

Ce clergé sortait pour une moitié du séminaire colonial à Paris; pour une autre moitié, il était alimenté par les volontaires venus des divers diocèses de France. C'était un clergé concordataire, appointé par l'Etat, groupé dans chaque colonie autour d'un préfet apostolique qui relevait au spirituel immédiatement de la Propagande romaine. La charge de son recrutement incombait à la congrégation du Saint-Esprit et notamment au supérieur du séminaire colonial. Son effectif monta de 23 en 1815 à 195 en 1848.

Deux événements mirent fin à cette phase de l'administration spirituelle des colonies, au « système des préfets », comme s'exprime l'auteur : la fusion de la congrégation du Saint-Esprit, vieille de plus d'un siècle, avec la congrégation du Saint-Cœur de Marie, récemment instituée par le vénérable Libermann, juif converti, en 1848, et, deux ans après, sous la Seconde République, la création d'évêchés dans chacune des îles, suivie peu après de celle de vicariats apostoliques, confiés en d'autres lieux à des réguliers missionnaires.

Le « clergé colonial » fit une carrière des plus honorables, si l'on en juge par les résultats de son apostolat. Il opéra parmi les créoles et les noirs une véritable résurrection spirituelle, après une période de léthargie causée par la pénurie de prêtres pendant vingt-cinq ans. Le R. P. Janin a écrit ce livre pour le venger d'un injurieux décri.

Il était qualifié pour entreprendre cette tâche, étant un ancien archiprêtre de la Martinique et membre de la congrégation du Saint-Esprit. Peut-être même n'a-t-il pas suffisamment fait abstrac-

tion de ses attaches de famille quand il a traité des tiraillements qui opposèrent Henri de Solages, le préfet de la Réunion, victime de son zèle à Andévorante en 1832, au supérieur du séminaire colonial.

Cet ouvrage un peu prolixe est écrit avec une facilité que l'on serait tenté d'estimer excessive. Les sources ne sont indiquées qu'une fois, en général, dans une bibliographie peu rigoureuse dans sa rédaction. Une table des matières exhaustive compense à peine l'index des noms propres absent. Tel qu'il est, ce livre est une « bonne action » et il comble une lacune dans l'histoire de l'Église de France.

Louis de Lacger.

R. P. J. Tiquet. *Une expérience de petite colonisation indigène en Algérie. Les colons arabes-chrétiens du cardinal Lavigerie.* — Maison-Carrée, imprimerie des Pères Blancs, 1936. In-8° de 193 pages, illustrations. Prix : 20 francs.

Cette dissertation, consacrée aux villages chrétiens des Attafs, a été rédigée en vue du doctorat en droit, et l'auteur s'y est trouvé amené, très naturellement, à étudier de façon spéciale l'aspect juridique et économique du sujet qu'il abordait. Le cardinal Lavigerie et les Pères Blancs restent forcément au second plan, et il serait tout à fait injuste d'en faire grief au R. P. Tiquet. Son exposé ne sera cependant pas lu sans profit par ceux qui s'intéressent à l'un et aux autres, ou à l'histoire de l'Église d'Algérie. Le P. Tiquet pose avec beaucoup de netteté et de clairvoyance le problème de la liberté de l'apostolat en Afrique du Nord, et celui de l'assimilation des indigènes algériens. Il rappelle, entre autres choses, que le législateur n'a pas encore prévu la conversion des musulmans d'Algérie au christianisme et qu'en droit strict le converti demeure soumis à la loi coranique. Mais son livre soulève un autre problème, d'ordre plus général : celui des villages chrétiens en pays de mission. Problème de méthode extrêmement complexe, dont l'examen ne saurait trouver place ici. Avec Mgr Lavigerie, à qui elle fut imposée par les circonstances, le P. Tiquet conclut qu'en Algérie, ainsi qu'en beaucoup d'autres pays, la constitution de villages chrétiens doit être regardée comme une solution exceptionnelle : « retrancher ainsi de leur milieu d'origine, écrit-il, les nouveaux convertis est juste l'opposé de toute méthode missionnaire » (p. 165). L'affirmation peut sembler un peu absolue, mais, en gros, elle est justifiée par l'expérience comme par les principes. Signalons en appendice une note utile sur les missions des Pères Blancs dans les différentes régions de l'Afrique. En revanche, la bibliographie du début paraîtra un peu sommaire; il serait facile de la compléter.

Robert Ricard.

G. Goyau. *Une fondatrice d'Institut missionnaire, Mère Marie de la Passion et les Franciscaines missionnaires de Marie.* — Paris, éditions Spes, 1935. In-8° de 396 pages, 15 francs.

Hélène de Chappotin, née le 21 mai 1839 à Nantes, entra en 1864 au noviciat des Sœurs réparatrices à Toulouse, où elle prit le nom de sœur Marie de la Passion. Envoyée dans la mission du Maduré, elle y fut nommée provinciale à l'âge de vingt-neuf ans et y connut des épreuves cruelles. De retour en Europe, elle fonde en 1882 la congrégation des Franciscaines missionnaires de Marie qui ne tarda pas à devenir prospère et à s'établir surtout dans les pays de missions. A sa mort (15 novembre 1904), la congrégation comptait près de 3 000 religieuses, groupées en huit provinces et réparties dans une centaine de maisons. — M. G. Goyau ne se contente pas de raconter la vie de la fondatrice, il nous la montre aussi comme « maîtresse de spiritualité missionnaire et de vie missionnaire » (p. 191-240). Dans l'épilogue, sont énumérées les fondations successives ou « les étapes » des œuvres scolaires, des œuvres pour l'enfance et la jeunesse, et des œuvres hospitalières, notamment les léproseries en Birmanie et à Ceylan. Au premier décembre 1934, la congrégation comptait 6 964 religieuses, dont 318 oblates ou sœurs indigènes en Hindoustan, en Chine, aux Philippines, au Congo et à Madagascar.

M. Goyau me permettra-t-il de lui soumettre quelques points que je n'ai pu tirer au clair ? Mlle de Chappotin a-t-elle été novice ou simple postulante chez les Clarisses de Nantes ? Quand est-elle entrée au noviciat des Réparatrices à Toulouse ? Page 31, on semble insinuer que c'est au printemps de 1864 et on affirme que « le 19 mars 1865, elle voguait vers l'Hindoustan ». Or le P. Hygonet (*la T. R. Mère Marie de la Passion,* p. 19) écrit qu'Hélène fut admise à la vêture le jour de l'Assomption 1865, qu'elle passa neuf mois au noviciat de Toulouse et partit pour les Indes le 10 mars 1866.

G. Allemang.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS ET BOULONNAIS

PAS-DE-CALAIS

Commission départementale des Monuments historiques du Pas-de-Calais. Bulletin. 1931-1935, 2e série, tome VI, 1re livraison. Saint-Omer, Loïez, 1935 (paru en 1937), 332 p. in-8°.

Edm. Leclair : *Fonts baptismaux de Saint-Venant et de Vimy*, p. 22, pl. Détruits par les Allemands.

Cte de Loisne : *Reliquaire de l'église de Lillers*, p. 30-31, pl. Récemment trouvé dans la muraille de l'église; xve siècle.

R. Rodière : *Église d'Habarcq*, p. 45. Description sommaire. — : *Notes iconographiques sur saint Josse*, p. 38 et 92, et *sur saint Walloy ou Guénolé*, p. 91.

Cte de Loisne : *Notice sur des primitifs conservés à Busnes*, p. 49-52. Vierge gothique; massacre des Innocents; saint Jean-Baptiste; saint Michel terrassant le dragon; l'Annonciation (pl.); la Nativité; l'Adoration des Mages et la Présentation au Temple.

A. Demont : *l'Ancienne église paroissiale de Saint-Pol*, p. 60-63. Détails sur cet édifice détruit par la Révolution.

R. Rodière : *Panneaux de l'église de Tournehem*, p. 76-78. État actuel, dressé par M. Bertrand, de ces précieuses peintures du xvie siècle.

Ch. de La Charie : *Lettre de faire-part du décès d'un religieux du XVIIIe siècle*, p. 78-82, pl. Dom J.-B. de Douay de Baisnes, prieur de l'abbaye de Ruisseauville, 1765.

R. Rodière : *Suspense eucharistique*, p. 86. Supplément à la liste déjà publiée de ces rares objets liturgiques encore existants.

Justin Deschamps de Pas : *l'Ancien maître-autel de l'abbaye de Saint-Bertin (aujourd'hui maître-autel de la cathédrale de Saint-Omer)*, p. 89, pl. Exécuté en 1782; marché du 28 octobre pour la dorure de cet autel.

E. Théodore : *Bancs des fous*, p. 93-94. Dans les églises de Renaix (Belgique) et d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais).

Chanoine Fournier : *la Date de fondation de l'abbaye du Vivier au diocèse d'Arras*, p. 100-101. Fondée en 1228 (et non 1219) par Eustache de Neuville.

R. Rodière : *Statues de l'église Notre-Dame de Calais*, p. 137-139. Saint François d'Assise et un autre saint franciscain (saint Bonaventure ou saint Antoine de Padoue ?); particularités iconographiques intéressantes (voir aussi p. 143-144).

Ch. de La Charie : *Fouilles au Vieil-Hesdin sur l'emplacement de l'ancien couvent des Cordeliers*, p. 166.

R. Rodière : *Chronique de l'abbaye du Mont-Saint-Éloy*, p. 167-179. Rédigée en 1786 par Dom Géry Wartel. Analyse avec extraits textuels de ce recueil inédit, qui abonde en détails intéressants.

B. L. C. : *Une visite à l'Exposition d'Art religieux*, p. 200-203. Exposition des souvenirs du culte de Notre-Dame des Ardents et du

Calvaire d'Arras, organisée avec succès par M. l'abbé Lestocquoy et M. Besnier, dans la chapelle des Chariottes, à Arras.

Abbé J. Lestocquoy : *Un calice du XVIIe siècle au Trésor de la cathédrale d'Arras*, p. 223-225, pl.

Chanoine Fournier : *Sur une inscription du Musée diocésain*, p. 225-227. Inscription de fondation de la chapelle Saint-Antoine, en l'église Saint-Aubert, fondée en 1435 par Jehan Gaignot, dit le Moine.

R. Dubois : *Visite archéologique à Lucheux*, p. 233-268, fig. Étude sur l'église de Lucheux, un des plus beaux monuments romans de la région du Nord, où se trouvent des voûtes d'ogives connues parmi les plus anciennes; — sur la chapelle du château (XIIIe siècle), si malheureusement effondrée récemment.

G. Sangnier : *Notes sur le souterrain de l'église de Linzeux*, p. 269-275. Souterrain-refuge, comme il en existe sous beaucoup d'églises d'Artois.

R. Rodière et P. Héliot : *l'Église abbatiale d'Auchy-les-Moines*, p. 305-325, pl. En grande partie du XIIIe siècle.

E. Théodore : *Trois souvenirs inédits du Calvaire d'Arras*, p. 326-332, pl. Petites croix en argent et en étain; moule pour fondre ces croix d'étain.

Société des antiquaires de la Morinie.

Bulletin. Tome XV, fasc. 297-299. Saint-Omer, 1936-1937.

J. Deschamps de Pas : *le Chanoine Van den Perre, candidat à l'évêché de Saint-Omer (1679)*, p. 669, 700, 709, 713. Candidat espagnol; mais Saint-Omer étant devenue ville française depuis 1677, il fut évincé.

Abbé G. Coolen : *la Préconisation de Louis-Alphonse de Valbelle à l'évêché de Saint-Omer (1693)*, p. 672-687.

Abbé G. Coolen : *la Vie et les travaux de M. J. de Pas*, p. 766-794. Résumé de la carrière d'un érudit regretté qui incarna en quelque sorte, durant un quart de siècle, la Société des antiquaires de la Morinie, et dont l'œuvre considérable est des plus utiles pour l'histoire civile et ecclésiastique de Saint-Omer.

J. Deschamps de Pas : *Empiètements de la justice échevinale de Saint-Omer sur celle de l'Official*, p. 659-664.

Dr Lanselle : *A propos d'une Vierge du XIVe siècle, provenant de Pihem*, p. 714-716, pl.

Mémoires. Tome XXXVI, 2e partie.

J. Deschamps de Pas : *Notes pour servir à la statistique féodale dans l'étendue de l'ancien bailliage et de l'arrondissement actuel de Saint-Omer.* Supplément N-Z et tables; Saint-Omer, 1937, p. 1 401-1 648. Dernier volume d'une publication que nous avons déjà signalée et dont l'auteur corrigeait les dernières épreuves quand la mort l'a frappé.

R. Rodière.

FLANDRE, HAINAUT, CAMBRÉSIS

NORD

Bulletin du Comité flamand de France. 1937.

Lille, impr. Duytschaever. In-8°.

Dr Benoît : *Documents sur les procès des Antonins de Bailleul avec le Magistrat de Lille en 1530 et 1531*, p. 26-30. A propos de l'interdiction

signifiée aux Antonins de laisser leurs porcs circuler librement dans la ville.

A. Corbeau : *Une reconstitution d'une charpente du XVIe siècle à l'église Saint-Piat de Seclin*, p. 43-48.

H. Dupont : *Un registre paroissial d'Herzeele*, p. 49-43. Révèle les noms d'artisans ayant travaillé au mobilier de plusieurs églises de Flandre.

C. Looten : *Petrus Dathenus (1531-1588) et sa traduction flamande des psaumes (1568)*, p. 64-70. Carme originaire de Cassel qui passe au protestantisme et le propage surtout en Flandre; meurt à Elsburg près de Dantzig.

Revue du Nord.

Tomes XXII et XXIII, 1936 et 1937. Lille, Tallandier.

M. Chartier : *A travers les papiers Caprara : l'ex-pénitent Grou*, p. 267-272. Né à Lille le 28 février 1755, religieux profès de l'ordre de Picpus le 26 août 1780, ordonné prêtre le 12 mars 1785, curé constitutionnel de Noyelles, le 8 octobre 1791, Stanislas-Joseph Grou est arrêté le 26 ventôse an II, se marie pour sortir de prison le 2 frimaire de l'an III, devient secrétaire-greffier et instituteur public à Noyelles; ayant perdu sa femme le 26 thermidor de l'an X, il se repent et demande au cardinal Caprara d'être réintégré dans l'état ecclésiastique. Il est relevé des censures; mais l'évêque de Cambrai, Mgr Belmas, après lui avoir accordé des fonctions de vicaire, les lui retire et refuse de le réintégrer dans le clergé. — *L'ex-bénéficier Boniface*, p. 107-112. Né à Cambrai le 4 mai 1761, ordonné prêtre en 1787, bénéficier et grand vicaire de l'église collégiale de Saint-Géry à Cambrai, prête serment et devient vicaire constitutionel à Saint-Géry; menacé d'être déporté, il abdique les fonctions ecclésiastiques, se marie le 17 messidor an II avec sa cousine, demande, le 3 février 1805, et obtient de pouvoir valider son mariage. Tirage à part.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *Une ville neuve inconnue : Catillon-sur-Sambre*, p. 181-194. Apparaît à la fin du XIIe siècle tandis que se manifeste dans la partie sud-ouest des domaines de la maison d'Avesnes un puissant mouvement d'affranchissement et que s'y défrichent les terres.

F. Beaucamp : *Un monument à sauver. Un joyau de l'art roman en Boulonnais : l'église du Wast*, p. 195-197. Église de la fin du XIe siècle du prieuré clunisien de Saint-Médard-du-Wast.

Société d'études de la province de Cambrai.

Recueil. Tome XLV, 1937. Lille, 86, rue Jacquemars-Gielée. In-8°.

P. Denis du Péage : *Notes et documents : Registres aux testaments et fidéicommis enregistrés au Parlement*, p. 19-82. — *La conversion de Mlle Pitt*, p. 85-89. Cette cousine issue de germain de William Pitt, arrive à la Visitation d'Abbeville en septembre 1785, s'y convertit et y prend le voile en 1786. — *Admission chez un ermite*, p. 266. Acte du 7 juin 1713.

Tome XLVI, 1937.

M. Vanhaeck : *Cartulaire de l'abbaye de Marquette*, tome I, p. I-XXXII, 1-311. Édition critique du cartulaire de cette abbaye de moniales cisterciennes située aux portes de Lille; comprend les actes depuis les origines jusqu'à la fin du XIIIe siècle; elle est faite avec beaucoup de soin d'après les documents des archives départementales et municipales de Lille, des

archives communales de Tournai, des bibliothèques municipales de Lille et Douai. Contrairement à l'opinion courante qui date la fondation de 1224 et l'attribue à la comtesse de Flandre Jeanne de Constantinople, l'éditeur croit qu'il y aurait eu antérieurement un monastère qui, en 1225, se serait affilié à Cîteaux et aurait, à partir de 1226, bénéficié des larges libéralités de la comtesse.

Bulletin. Tome XXXVI, 1936.

E. Fournier : *le Chapitre d'Arras. Ce qu'il était avant la Révolution. La situation après le Concordat de 1801*, p. 85-116.

J.-B. Riomet : *Cloches du Hainaut*, p. 152-161. Cloches de Blanc-Misseron, Crespin, Dompierre, Marchipont, Onnaing, Quarouble, Quiévrechain, Rombies, Sebourg, Sebourquiau.

P. Delattre, S. J.: *Collège des jésuites de Lille. Son incendie en 1740, sa reconstruction*, p. 165-240. Traduction abondamment annotée de la chronique du collège de l'Immaculée-Conception de Lille de 1740 à 1758, écrite en latin par le Père Wastelain (1695-1782).

J. Lestoquoy : *Un calice et un ciboire du XVIIe siècle au Trésor de la cathédrale d'Arras*, p. 241-246.

Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.

Tome LXXXIV, 1936. Cambrai, impr. H. Mallez. In-8°.

C. Thelliez : *Un épisode inédit de la lutte entre les bourgeois de Cambrai et leur évêque au Moyen Age*, p. 217-232. Révélé par une pièce inédite des archives départementales du Nord, cet épisode fait remonter à 1280 le conflit qui se termina en 1285, pour l'évêque Enguerrand de Créqui par l'abdication, pour les bourgeois par la conquête de nouveaux droits.

Société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes.

Mémoires. Tome XVI, 1936. Avesnes, Éditions de l' « Observateur ». In-8°.

M. Chartier : *les Ministres du culte dans l'Avesnois à l'époque révolutionnaire : Saint-Rémy-Chaussée*, p. 186-190; *Larouillies*, p. 190-192; *Sains-du-Nord*, p. 192-194; *Solre-le-Château*, p. 194-201; *Villers-Sire-Nicole*, p. 201-204. —: *A travers les dossiers Caprara : deux requêtes d'anciens bénédictins de Maroilles au cardinal Caprara*, p. 205-218. Dom Vallez sollicite, le 13 février 1803, l'autorisation de recueillir des successions; Dom Maur Senépart, abbé, demande, le 2 octobre 1807, que soit absous, pour avoir prêté serment et contracté mariage, un religieux qui est peut-être Pierre-Jacques Tenret, chanoine régulier de la congrégation de France à Épernay. — : *Requête d'un diacre résidant à Sains-du-Nord en 1803*, p. 209-210. Ordonné par l'évêque constitutionnel du Nord, Primat, le 27 mars 1793, il avait contracté mariage; il demande absolution et convalidation de son mariage; son nom est inconnu. — : *la Supplique d'un religieux originaire de Dourlers*, p. 210-219. Mercier, cistercien, désire être relevé du vœu de pauvreté et demande s'il peut communiquer avec le curé de Dourlers, un ancien constitutionnel qui ne s'est pas rétracté. — : *la Supplique de deux frères lais du couvent des récollets de la forêt de Mormal*, p. 212-214. Amand Rappe et César Valengin, mariés, sollicitent la convalidation de leur mariage. — : *Une pétition à l'Assemblée nationale pour la conservation de l'abbaye de Maroilles en 1789*, p. 218-221. — : *les Biens de l'abbaye de Maroilles dans les quatre villages de la terre de Saint-Humbert en 1789*, p. 222-223. — : *les Derniers religieux de Cîteaux originaires de l'Avesnois*, p. 224-228. — : *Droits et*

obligations du clerc de Dompierre en 1672, p. 229-231. — : *les Tribulations d'un récollet d'Avesnes en l'an II et l'an III de la République*, p. 231-237. Hilaire Bourgeois arrêté à Valenciennes, lors de la reprise de cette ville par les Français, réclame sa mise en liberté. — : *Qui a composé le Fléau des dilapidateurs ?* p. 243-250. Ce serait Joseph Guyot, curé assermenté de Gommegnies, pour justifier Joseph Lebon.

Société nationale d'agriculture... du Nord séant à Douai.

Mémoires, série III, tome XI, s. d. [1937].

H. Potez : *Essai sur les clercs parisiens de Douai et le Puy de l'Assomption établi en l'église Notre-Dame*, p. 45-97. Robert de Douai ayant laissé 1 500 livres pour fonder à l'Université de Paris une maison destinée à recevoir des étudiants pauvres, son ami Robert Sorbon organisa le collège dit de la Sorbonne; des étudiants de Douai y vinrent; d'autres suivirent grâce à d'autres donations. Les clercs douaisiens qui avaient étudié à Paris formèrent, rentrés dans leur ville natale, la « *Confrérie des clercs parisiens* » qui eut grand renom et prolongea son existence jusqu'en 1779. Au XIVe siècle, elle constitua le Puy de l'Assomption : chaque année eurent lieu au 15 août des concours de poésie. Nombreux détails sur une guerre de plumes que déchaîna, en 1592, Claude de Bassecourt, un poète qui n'avait pas vu son œuvre couronnée. — : *les Règles du chant royal et de la ballade suivies au Puy de Notre-Dame-du-Gardin (Douai, 1620)*, p. 101-124.

Chants royaux, ballades, odes couronnés par la Confrérie des clercs parisiens (1331-1779), p. 125-290.

De Mereuil : *la Vie administrative et financière de la Confrérie des clercs parisiens*, p. 291-306. Suivent ces documents : *les Biens des clercs parisiens en 1476*, p. 307-348; *les Comptes de la confrérie en 1538-1539 et en 1553-1554*, p. 349-477; *le Cœuilloir des terres et rentes foncières des clercs parisiens au XVIIe siècle*, p. 447-492; *les Derniers comptes de la Confrérie des clercs parisiens*, p. 493-629.

A. de Warenghien, Wagon, de Mereuil : *la Fin de la Confrérie des clercs parisiens*, p. 631-658. Dissolution en 1779 et attribution des biens aux Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui s'établissent à Douai.

Wagon : *Liste des princes de la Confrérie*, p. 701-708.

Union Faulconnier.

Bulletin. Tome XXXII, 1935. Dunkerque, impr. du Nord Maritime. In-8°.

Dr Lemaire: *Inspections de l'église Saint-Éloi à Dunkerque (1658-1673)*, p. 205-242. *Édition et traduction des enquêtes canoniques faites* les 15 octobre 1659, 13 septembre 1662 et 12 mai 1673. — : *Catéchisme en usage à la loge « l'Amitié et Fraternité » de Dunkerque à la fin du XVIIIe siècle*, p. 252-266. Textes publiés.

Tome XXXIII, 1936.

Dr Lemaire : *les Hôpitaux militaires de Dunkerque*, p. 159-204. Le premier fut fondé en 1649 au cours de l'occupation et prit fin avec elle. Un autre fut établi en 1668, après le retour à la France, en 1662.

La Semaine religieuse de Cambrai.

5 décembre 1936 — 6 novembre 1937.

M. C[hartier] : *les Clarisses du couvent de Cambrai en 1790*, p. 608-610. — : *Un éloge de Mgr Van der Burch en 1785*, p. 38-40. De l'abbé Ouvray (1758-1808), principal du collège de Cambrai de 1781 à 1785. — :

les Dernières bénédictines anglaises de Cambrai, p. 62-64. — : *les Derniers récollets de l'Ermitage de la forêt de Mormal*, p. 81-84. — : *les Derniers récollets du couvent de Bavai*, p. 106-108, 119-120. — : *Quelques documents sur la situation des bénédictines anglaises de Cambrai en 1790*, p. 241-243. — : *les Derniers religieux de l'abbaye de bénédictins de Saint-Amand*, p. 586-588, 598-600. — H. Lancelin : *la Liturgie cambrésienne jusqu'à la Révolution*, p. 278-280, 290-292, 313-316, 339-340, 376, 415-416, 459-460, 509-511. — P. Turpin : *les Vitraux anciens de Solre-le-Château*, p. 453-459. Description d'un vitrail de la Passion de 1532, d'un autre du jugement dernier (même date).

Semaine religieuse du diocèse de Lille.
29 novembre 1936 — 7 novembre 1937.

L. Détrez : *l'Ile Notre-Dame berceau de Lille*, 859-863. Topographie. — : *Églises de chez nous : Doulieu*, p. 46-47; *Dringham*, p. 68-70; *Eecke*, p. 209-211; *Dunkerque*, p. 224-232; *Éblinghem*, p. 268-277; *Emmerin*, p. 286-287; *Englos*, p. 317-319; *Ennetières-en-Pevèle*, p. 252; *Ennetières-en-Weppe*, p. 369; *Ennevelin*, p. 370-371; *Éringhem*, p. 371-373; *Erquinghem-le-Sec*, p. 305 ; *Escobecques*, p. 505-506 ; *Erquinghem-sur-la-Lys*, p. 534-539; *Esquelbecq*, p. 558-560; *Faches*, p. 576-577; *Estaires*, p. 605-607; *Flers*, p. 642-644; *Forest-sur-Marque*, p. 657-658; *Fort-Mardyck*, p. 653-659; *Flètre*, p. 667-669 ; *Frétin*, p. 669-671; *Fournes-en-Weppe*, p. 840-842. Brève notice sur chacune de ces paroisses suivie de la liste des curés, d'une description sommaire de l'église, des autres établissements religieux. —: *la Fin des tournois à Lille (1470)*, p. 64-67, 73-78, 97-102. — : *Froissart, chanoine de Lille (1387-1394)*, p. 238-243. — : *la Madone lilloise et le siège de 1708*, p. 346-357. — : *Vieux chanoines, vieux livres de chez nous*, p. 481-488. Il s'agit de Jean Capet (?-1599), chanoine théologal de Saint-Pierre de Lille. — : *Au temps de la Révolution. Diocèses et paroisses du Nord*, p. 569-573, 592-594, 602-604, 638-642, 661-663. — : *Bibliothèques bénédictines à l'encan (1791-1799)*, p. 682-686, 700-706. Il s'agit de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Winoc à Bergues. — : *Lille devant les Prêcheurs (1224-1937)*, p. 723-726, 743-753.

A. Leman.

PICARDIE

SOMME

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
Tome XLVII. Amiens, Musée de Picardie, 1938. In-8°.

Pierre Héliot : *les Anciennes églises gothiques du Boulonnais*, p. 1-108. Les églises romanes du Boulonnais avaient été étudiées par Camille Enlart dans son ouvrage sur les monuments religieux de l'architecture romane et de transition dans la région picarde (*Soc. des antiquaires de Picardie*, 1885). Le consciencieux travail de M. Héliot peut en être considéré comme la suite. Ce n'est pas que ce territoire exigu présente des édifices de premier ordre : les plus remarquables même qu'il possédait, telle par exemple la belle cathédrale Notre-Dame de Boulogne, ont été détruits. D'autre part, pour des causes diverses : les faibles ressources du pays, les guerres qui n'ont presque jamais

cessé de désoler le nord de la France, la Révolution, sans compter de maladroites et indiscrètes restaurations, n'ont laissé que de modestes édifices et, souvent, des débris bien défigurés. Leur étude n'en est que plus méritoire et instructive. On en retire l'impression que cette architecture diffère peu de celle de la région avoisinante où dominent les édifices flamboyants de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe, et ce style s'est conservé en s'abâtardissant de plus en plus jusqu'en plein XVIIIe siècle. L'auteur s'est surtout longuement étendu sur une vue d'ensemble, où il a envisagé successivement et séparément toutes les parties de l'architecture, en indiquant comme elles se comportent dans les édifices particuliers qu'il énumère en notes, et il termine son travail par un simple répertoire alphabétique des monuments avec l'indication très succincte et très sèche des parties qu'ils présentent de style gothique.

Raymond Dubois : *Prieuré de Lucheux, prévôté du Gros-Tison, cartulaire factice,* p. 111-515. Au XIe siècle, il y avait à Lucheux (Somme) une église desservie par des prêtres séculiers non loin du lieu du martyre de saint Léger et de sa première sépulture, qui était demeuré un lieu de pèlerinage, même après que le corps du saint évêque eut été transporté, au bout de deux ans, à Saint-Maixent. En 1095, Hugues II, comte de Saint-Pol, et Robert, abbé de Molesmes, établirent à leur place un prieuré cistercien. L'église de ce prieuré, remontant au second quart du XIIe siècle, est encore une des plus remarquables églises romanes de la région. Quant à la maison ou prévôté du Gros-Tison, d'origine ecclésiastique, mais devenue seigneurie laïque, elle n'avait d'autre rapport avec le prieuré de Lucheux, que des relations de voisinage telles qu'il est difficile de séparer l'histoire de ces deux établissements. Des archives de la Côte-d'Or, du Pas-de-Calais, du Nord, de la Somme, des archives communales de Lucheux, de celles de l'État à Mons et à Bruges, des bibliothèques municipales de Douai et d'Amiens, des Archives nationales et de la Bibliothèque nationale, l'auteur a réuni et publié avec beaucoup de soin et de méthode un grand nombre de pièces intéressantes sous cent deux numéros (plusieurs pièces souvent sous le même numéro), de 1095 environ à 1793.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.

Année 1936, 3e et 4e trimestres. Amiens, Musée de Picardie, 1936, in-8°.

Adrien Huguet : *le Poète Vincent Voiture et l'héritage maternel,* p. 477-595. Étude biographique d'après des documents pour la plupart inédits.

Pierre Dubois : *Cinq églises amiénoises disparues,* p. 602-641. Malgré son antiquité et son importance, la ville d'Amiens n'a jamais été aussi riche en églises que beaucoup d'autres, telles par exemple que Rouen, et, par une véritable fatalité, sans parler de son illustre cathédrale, deux seulement dont une a plus de valeur que l'autre (Saint-Germain) sont parvenues jusqu'à nous. Toutes les autres — il y en avait de fort remarquables et qui feraient honneur à la ville — ont disparu. Au moyen de documents écrits et d'anciens dessins, M. Pierre Dubois en a évoqué cinq des plus intéressantes : *Saint-Firmin-le-Confesseur* qui, au XIIIe siècle, avait été construite en même temps que la cathédrale, à côté d'elle et probablement par les mêmes ouvriers, l'ancienne église ayant dû céder la place à celle-ci; elle en était comme une réduction et devait être fort jolie; *Saint-Michel,* de style flamboyant; la collégiale *Saint-Nicolas,* très bel édifice à deux tours, datant de la fin du XIIe siècle et

du début du XIIIe, dans un style rappelant la cathédrale de Noyon, et dont les portails étaient ornés de statues; *Saint-Remi*, de style flamboyant mêlé de Renaissance, dont le beau clocher, qui subsistait encore en 1846, fut démoli par la maladresse du maire et l'entêtement de son propriétaire; *Saint-Martin-au-Bourg*, à peu près du même temps.

Henri STEIN : *Un organiste d'Amiens au XVe siècle*, p. 681-687. Lettres de rémission en faveur de Jacques le Prévost, organiste de la cathédrale d'Amiens, condamné pour avoir dérobé des tuyaux de son orgue.

Année 1937, 1er, 2e et 3e trimestres.

Joseph ESTIENNE : *Histoire religieuse de la Révolution. Registre des délibérations de la municipalité de Nouvion-en-Ponthieu*, p. 97-100. Du 15 février 1793 au 14 juillet 1816. Pillage de l'église en l'an II; abdication du curé Bouffeau, qui néanmoins rétablit le culte en l'an IV; établissement d'un four à salpêtre dans l'église; résistance à l'observation du décadi.

Adrien HUGUET : *Autour de Ronsard, un meurtre à Abbeville en 1553*, p. 101-116. Renseignements inédits sur Ronsard et sa famille.

Georges DURAND.

CHAMPAGNE

AUBE

Recension ajournée.

MARNE

Le tome 150 des *Travaux de l'Académie nationale de Reims* doit paraître seulement en 1938.

Les difficultés actuelles de l'impression ont empêché la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie* de paraître en 1937. Il en a été de même pour l'*Almanach Matot-Braine*.

Dr Pol GOSSET.

HAUTE-MARNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres.
Tome XI, n° 141. Langres, 1936.

P. LEBEL : *Un Equaranda à Roche-sur-Rognon. Étude toponymique de certains points-limites de la cité des Lingons*, p. 107-122. Rattachement au type des *Equaranda* du nom d'Harrandes, qui aurait désigné, successivement et sous des formes diverses, un bois, une fontaine et un vallon sur les confins des cités de Toul et de Langres. Rappel des autres exemplaires de ce toponyme dans le diocèse de Langres.

Annales de la Société d'histoire... de Chaumont.
Tome VI, n° 7, 1937. Chaumont, les Imprimeries champenoises. In-8°.

Paul MAITRIER : *A propos des Maisons-Rouges et des Moulins-Rouges. Notes de toponymie haut-marnaise*, p. 234-239. Considérations générales sur ces vocables qui représentent un des indices sérieux d'une voie romaine ou d'une route antique et applications à la Haute-Marne.

Nota. — Rien à signaler dans les *Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres* (t. IV, n°s 11 et 12, 1936).

L. DELESSARD.

ARDENNES

Rien à signaler ni dans la *Revue historique du Plateau de Rocroï* (fin 1936) ni dans *la Grive*.

J. Massiet du Biest.

LORRAINE

MEURTHE-ET-MOSELLE

Revue historique de la Lorraine. Tome LXXX. Nancy, Palais Ducal, 1936.

H. Tribout : *le Cardinal Jules Mazarin, évêque élu de Metz*, p. 51-64, 69-81. Voici les divisions de ce travail : I. État de l'évêché de Metz dans la deuxième moitié du xviie siècle; Mazarin, abbé de Saint-Avold et de Saint-Arnould; vie du cardinal. II. Abbé de Saint-Clément et de Saint-Vincent; sa postulation et son élection à l'évêché de Metz; la résistance du pape et la décision du roi. III. Les auxiliaires de Mazarin; l'activité du cardinal dans son diocèse, son honorable démission.

M. François : *Documents lorrains récemment entrés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, p. 115-127, 130-136. Ces documents forment la Collection Chappée; plusieurs intéressent l'histoire religieuse : charte d'Adalbéron, archevêque de Trêves, pièces concernant l'abbaye de Senones, les dominicaines ou prêcheresses de Nancy, une série provenant des archives du chapitre de Toul, etc.

E. Duvernoy : *Inscription à Maizières-lés-Toul*, p. 149-150. Relate la construction de l'église et la pose de la première pierre, le 3 juin 1764, genre d'inscription assez rare en Lorraine.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Tome LXXIV (4e série, 24e vol.). Nancy, Palais Ducal, 1936.

L. Bossu : *Histoire du personnel ecclésiastique de Jainvillotte*, p. 39-84. Paroisse du canton de Neufchâteau, de l'ancien diocèse de Toul. Le premier curé connu se place entre 1150 et 1174. A partir du xve siècle, les renseignements sont plus abondants. L'auteur a pu recueillir des documents sur vingt-trois curés de 1419 à 1824.

Simone François-Vivès : *les Seigneurs de Commercy au Moyen Age (XIe siècle-1429)*, p. 85-162. Ce travail n'intéresse pas seulement l'histoire politique locale, il touche aussi à l'histoire religieuse par le fait des relations nombreuses et pas toujours amicales des seigneurs de Commercy avec les évêchés de Toul et de Metz, et de leurs interventions dans les affaires des monastères.

E. Duvernoy : *Chrétienne de Danemark, duchesse de Lorraine* (à suivre), p. 163-313. Un chapitre est consacré aux affaires religieuses dont la duchesse de Lorraine dut s'occuper pendant la tutelle qu'elle exerça sur son fils Charles III. L'auteur étudie ses relations avec le Saint-Siège, avec le clergé séculier et régulier, et avec la Réforme (ordonnance du 24 septembre 1545 contre le luthéranisme).

Le Pays lorrain. 28e année. Nancy, Léon Heck, 1936.

G. Durand : *Travaux artistiques exécutés dans l'église des Dames de Remiremont au XVIIe et au XVIIIe siècle*, p. 145-171. Plusieurs œuvres sont décrites et leur histoire est racontée : tabernacle et autel de Saint-Romary, dessinés par Jessé Drouin, au début du xviie siècle, puis, un

siècle plus tard, autels de Notre-Dame de Tierce et de Saint-Paul, par un sculpteur de Toul, François Bastien, autels de Notre-Dame de Consolation et de Saint-Mammès, etc.

P. Fiel : *Monseigneur Thouvenin et la bataille de Sainte-Geneviève de Nancy, 5-7 septembre 1914*, p. 172-185. D'après des notes du prélat, qui fut le « défenseur, protecteur et reconstructeur de son village natal », et d'autres détails provenant de sources autorisées.

J. Kastner : *les Bonaparte à Plombières* (fin), p. 289-306. Séjour de 1810 à 1811, et encore, après la chute de l'Empire, en 1814, un dernier voyage de la reine Hortense.

Vilminet : *Quelques notes au sujet des Poincaré, fondeurs de cloches*, p. 331-333. Renseignements portant sur les XVIIe et XVIIIe siècles.

Ch. Aimond : *les Stalles et la chaire de l'église de Belhonne* (*Meuse*), p. 413-420. Groupe de stalles de la fin du XVe siècle, provenant de la collégiale Saint-Maxe du château de Bar. La chaire est de même provenance et apparentée par son style à celle de Ligny-en-Barrois.

E. Hatton : *le Séminaire constitutionnel de Nancy* (*novembre 1791-novembre 1793*), p. 461-469. Essais d'un séminaire constitutionnel qui se termina lamentablement par la défection du supérieur et des directeurs, imitant en cela leur évêque Lalande.

Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.

73e année. Nancy, 1936.

E. Martin : *le Surhuméral*, p. 26-29, 44-46, 63-64, 93-96, 139-144, 188-193. Remarques sur l'origine et le développement du rational ou surhuméral, ornement liturgique que porte encore l'évêque de Nancy, à propos de l'article du P. Braun, S. J., dans *Zeitschrift für christliche Kunst*, de 1903, article qui appelait des rectifications et des compléments.

L. Manet : *Histoire des séminaires de Toul et de Nancy*, p. 207-209, 220-221, 239-242, 255-258, 270-273, 285-290. Toul eut une ébauche de séminaire à Pont-à-Mousson, dès 1579, mais ce ne fut qu'en 1673 que parut une ordonnance d'André de Saussay fondant à Toul un véritable séminaire. Disparu à la Révolution, il ne fut pas relevé, pas plus que le diocèse de Toul. Le diocèse de Nancy, reçut son séminaire en 1777; il fut rétabli en 1801, après la Révolution.

E. Hatton : *les Derniers temps du séminaire des Missions royales de Nancy*, p. 568-570. Situation troublée du séminaire, à la veille et dans les premiers mois de la Révolution.

Mgr Audollent : *Sœurs de la Doctrine chrétienne*, p. 773-776, 791-794. Reproduction d'un article de l'évêque de Blois publié dans *l'École* du 2 octobre 1936 sur cette congrégation nancéienne de sœurs enseignantes.

Mémoires de l'Académie de Stanislas.

6e série, tome XXXII. Nancy, impr. Berger-Levrault, 1935.

Ch. Berlet : *Dame Barbe Thouvenin, première directrice des Sœurs de la Charité de Nancy*, p. 1-6. Choisie par le fondateur et les protecteurs de la maison fondée à Nancy en 1652, pour les qualités dont elle avait déjà fait preuve depuis six ans dans une maison de charité. Un document de décembre 1646, des archives de M. Ch. Berlet, permet de dépeindre cette vénérable personne.

6e série, tome XXXIII. Nancy, 1936.

E. Duvernoy : *Nicolas de Lorraine, comte de Vaudémont, duc de Mercœur*, p. 9-37. Une partie de l'exposé est consacrée à « Nicolas de Lorraine dans l'Église » : à cinq ans coadjuteur avec future succession de Jean du Puy du Fou, évêque de Metz; évêque de cette ville à vingt ans, et pourvu de nombreux bénéfices. N'ayant jamais reçu les ordres, il cessa d'être d'Église, quand il eut la perspective de monter sur le trône ducal de Lorraine, et se démit de l'évêché de Metz en 1548.

L. Marchal.

MOSELLE

Annuaire de la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine. Tome XLV. Metz, 1936.

R.-S. Bour : *la Chapelle et la confrérie du Saint-Sacrement à la cathédrale de Metz*, p. 1-40. Il s'agit de la chapelle dite « des évêques », construite par l'évêque Adémar vers 1350 et qui fut rebâtie par l'un de ses successeurs, Conrad de Boppart, évêque de Metz de 1415 à 1459 ; elle contenait plusieurs monuments funéraires, dont ceux de ces deux prélats et d'un troisième personnage, en qui l'auteur incline à voir l'évêque Jean de Heu, mort en 1372. Une compagnie ou confrérie du Saint-Sacrement y fut érigée en 1571.

P. Lesprand et L. Bour : *Cahiers de doléances des prévôtés bailliagères de Sarrebourg et de Phalsbourg et du bailliage de Lixheim pour les États-Généraux de 1789. I. Prévôtés bailliagères de Sarrebourg et Phalsbourg* (suite). *Les cahiers des communautés*, p. 41-135. Certaines communautés demandent la suppression des annates, du don gratuit, des privilèges du clergé surtout en matière d'impôts, et l'égalité devant la loi des prêtres séculiers et des religieux. D'autres réclament l'expulsion des anabaptistes et des Juifs; l'institution d'un patriarche; l'obligation de la résidence pour les évêques; l'homologation et la publicité des statuts des ecclésiastiques; la nomination de curés dans les paroisses qui en sont dépourvues; un rapide avancement pour les prêtres diocésains et moins par faveur qu'en raison de leurs mérites; l'entretien des églises, des presbytères et des cimetières qui sont en ruines, mais sans accabler les communautés.

R. Clément : *Trouvailles archéologiques à Metz et dans les environs*, p. 157-172. Découverte de nombreux sarcophages, dont quelques-uns avec des emblèmes chrétiens, dans l'ancienne et vaste nécropole, située au faubourg messin du Sablon.

R.-S. Bour : *Une croix d'identité trouvée au Sablon*, p. 173-177. Cette croix d'identité funéraire, en plomb, est la plus ancienne des nombreuses croix de ce genre trouvées déjà à Metz. Elle présente un autre intérêt, car elle révèle un nouvel archidiacre, inconnu jusqu'ici : Arnulphe, « coûtre » de la cathédrale Saint-Étienne, qui décéda en 1122. Elle permet, en outre, de fixer exactement l'emplacement de l'église Saint-Laurent, fondée au VIIIe siècle, paroissiale en 1090 et ruinée en 1552, pendant le siège de Metz.

Les Cahiers lorrains. 15e année. Metz, 1936.

J. Foedit : *la Mort de la Mutte en 1569*, p. 1-2. Réfutation de la légende, d'après laquelle la célèbre cloche de la cathédrale de Metz se serait brisée, soit le 21 mars, soit le 3 octobre 1569, en annonçant trop vigoureusement la victoire de Jarnac ou celle de Moncontour.

A. Plassiard : *Sainte Barbe au pays messin. Le prieuré de Sainte-Barbe*, p. 17-20. Courte notice sur l'église de Sainte-Barbe près Metz, rebâtie en 1516 par Claude Baudoche et qui fut le but d'un pèlerinage resté célèbre au pays messin, où le culte de la sainte était fort répandu.

Mme Marchand : *Blâmes infligés à Bossuet et à Floquet son historien*, p. 52-54. Rappel de l'accusation romantique, portée contre Bossuet, d'avoir « salé » le cadavre de l'évêque d'Auguste, Bédacier, suffragant de Metz, afin de dissimuler sa mort pendant quelques jours et obtenir ainsi son bénéfice de Gassicourt-lés-Mantes.

Revue ecclésiastique de Metz. 43e année. Metz, 1936.

Mgr J.-B. Pelt : *Mère Marie-Eugénie, fondatrice des Sœurs de l'Assomption, née à Metz*, p. 13-21, 75-86. Il ne s'agit pas de la vie complète de la fondatrice (1817-1898), mais de ses relations avec son pays natal, qu'elle devait, d'ailleurs, quitter de bonne heure. L'auteur relève différentes erreurs, au sujet du lieu et de la date de sa naissance, qu'il faut fixer à Metz, le 26 août 1817, et donne des détails intéressants sur ses parents qui étaient voltairiens et sur son éducation première au château de Preisch (Luxembourg).

P. Lesprand : *Précis historique sur la déportation, à Rochefort, des prêtres du département de la Moselle, en 1794, par M. Thibiat*, p. 21-34, 107-121, 275-285, 314-318. Fin de ces mémoires émouvants, écrits par un témoin oculaire, qui fut un confesseur de la foi. Détails réalistes sur la vie misérable des déportés, entassés, en rade de Rochefort, sur les vaisseaux « Le Bonhomme Richard », « Le Washington », « Les Associés », « L'Indien » et sur l'accueil chaleureux qui fut fait aux survivants par les habitants de Saintes, après leur libération. — En appendice, deux lettres inédites de M. Parisot, lazariste, sur le voyage des prêtres, de Moselle en Charente-Inférieure.

F Welter : *le Choix des évêques en France, depuis le Concordat de Bologne*, p. 158-168, 192-198. Excellent résumé de la question, depuis les élections épiscopales jusqu'au Concordat de 1516 et à son application sous les Valois et les Bourbons, la Constitution civile du Clergé, le Concordat de 1802 et ses modalités depuis le Premier Empire jusqu'à 1871, et sous la Troisième République. Renseignements peu connus sur la façon dont se fait, pratiquement, — depuis le rapprochement intervenu, en 1921, entre le Saint-Siège et le gouvernement français — la désignation des candidats à l'épiscopat, par listes annuelles, établies régulièrement dans chaque province ecclésiastique et transmises ensuite au nonce à Paris.

Almanach de Marie-Immaculée. 15e année. Metz, 1936.

Mgr J.-B. Pelt : *Fêtes des diacres, des prêtres, des enfants de chœur et des sous-diacres de la cathédrale de Metz, au XIIe siècle*, p. 18-21. Rites usités, d'après un Cérémonial du xiie siècle, à la fête des diacres (saint Étienne, 26 décembre), à la fête des prêtres (saint Jean-l'Évangéliste, 27 décembre), à la fête des enfants de chœur (Saints-Innocents, premières vêpres du 27 décembre), à la fête des sous-diacres (Épiphanie).

E.-K. : *l'Abbé Jean Deckert (1766-1844) et la Congrégation de la Divine Providence de Saint-Jean-de-Bassel*, p. 22-28.

E. Bergthol : *Médailles lorraines de piété du XVIIe siècle*, p. 29-31. Il s'agit de modestes médailles, en laiton, du début du xviie siècle, trouvées en plusieurs endroits de la Moselle et se rapportant, en particulier,

aux cultes très populaires de la Sainte-Tunique de Trèves, de sainte Anne et de saint Benoît (« Benedictuspfennig », très répandus dans la population rurale pour la protection des écuries et des étables).

E. Kieffer : *Un Messin, supérieur général des Lazaristes et des Filles de la charité. Le très honoré P. Étienne (1843-1874)*, p. 45-52. Né le 10 août 1801 à Longeville-lés-Metz.

Martial Griveaud.

MEUSE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

7e vol. 1936. Bar-le-Duc, impr. Coutant-Laguerre, 1937.

G. Clanché : *Décès et sépulture de Nicolas Rouyer abbé de l'Étanche (1765)*, p. 223-224. 28 février 1765. Rectifie la date erronée (2 mai 1765) donnée par le *Pouillé de Verdun* (t. III, p. 686).

H. Maginot : *A travers les registres de l'état civil de Belrain*, p. 226-236. Le plus ancien remonte à 1648. Ils comportent beaucoup de mentions diverses dont plusieurs relatives à la vie religieuse de la paroisse; détails sur une mission à Belrain en 1724.

J. L.

VOSGES

Rien à signaler dans le *Bulletin de la Société philomatique* de Saint-Dié ni dans *la Révolution dans les Vosges.*

La « Société d'Émulation des Vosges » n'a pas publié de Mémoires en 1936, ni en 1937.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Archiv für elsaessische Kirchengeschichte.

12e année, 1937. Strasbourg. In-4° de VIII-408 pages.

L. Pfleger : *die Stadt- und Rats-gottesdienste im Münster*, p. 1-55. La Sainte Vierge est la patronne de la ville de Strasbourg, et son image apparaît sur la grande bannière et le grand sceau de la ville. La cathédrale est l'église de la ville, qui y a un autel, *altare civitatis*, mentionné dès 1252, appelé « autel du matin », parce qu'on y disait la messe très tôt, pour que les ouvriers puissent assister au saint sacrifice avant d'aller au travail; à la cathédrale aussi, on célébrait les messes fondées ou demandées par le Conseil. De plus, de là partaient les processions annuelles régulières (Fête-Dieu et la Saint-Luc) comme les processions occasionnelles (pour les succès dans la guerre, la préservation de contagions, etc.).

M. Burg : *das Sankt-Adelphi-Stift zu Neuweiler unter Bischof Berthold II von Bucheck*, p. 57-71. La collégiale de Saint-Adelphe, fondée au XIIe siècle, à côté de l'abbaye du même nom, à Neuviller (alors diocèse de Metz, aujourd'hui de Strasbourg), avait au XIVe siècle huit chanoines

qui dépendaient de l'abbaye. Ses biens et revenus sous Berthold II de Bucheck, évêque de Strasbourg de 1328 à 1353.

A. Bernard : *der Reliquienschatz der ehemaligen Abtei Weissenburg*, p. 73-82. Liste des reliques de l'abbaye de Wissembourg, parmi lesquelles les corps des martyrs Sergius et Bacchus, qui devinrent patrons de l'abbaye.

F. Zuber : *die vergessene Wallfahrt zum hl. Gerinus am Karlssprung bei Zabern*, p. 83-90, 389-395. Histoire de l'ancien pèlerinage de saint Gérin au Karlssprung près de Saverne (Bas-Rhin); il s'agit du martyr Gérin ou Guérin, frère de saint Léger, évêque d'Autun.

P.-A. Sieffert, O. Cap. : *der Stettmeister Bildstein 1590-1651 und die Erneuerung des katholischen Lebens in Hagenau 1615-1633*, p. 98-158. Notice biographique sur Bildstein, membre du Conseil de la république de Haguenau; il travailla activement à améliorer la situation des catholiques à Haguenau et se fit capucin en 1633 (mort en 1651).

F. Reibel : *der Strassburger Weihbischof Gabriel Haug, 1602-1691*, p. 159-183. Notice biographique sur Gabriel Haug, qui pendant près de cinquante ans exerça les fonctions de vicaire général et d'évêque auxiliaire à Strasbourg, et se dévoua à la rénovation religieuse de l'Alsace après les troubles de la Réforme et de la guerre de Trente Ans. Haug reçut la consécration épiscopale le 30 septembre 1646 comme évêque de Tripoli *in part. inf.*

P. Volk, O. S. B. : *der Aufbau der Strassburger Benediktiner-Kongregation, 1621-1728*, p. 185-283. Fondation et statuts de la congrégation bénédictine de Strasbourg, 1621 à 1624; essais de réunion avec la congrégation de Bursfelde, 1624-1653; approbation par le pape en 1728; la dissolution en 1729.

H. Molz : *die publizistische Abwehr der Revolution durch die Katholiken im Bereich des Unterelsass 1789-1793*, p. 285-326. Brochures antirévolutionnaires publiées pour la défense des catholiques du Bas-Rhin de 1789 à 1793; bibliographie comprenant deux cent treize numéros.

E. Reinhand : *die Beziehungen des « Restaurators » Karl Ludwig von Haller zum Elsass*, p. 327-338. Relation de Charles-Louis von Haller avec les catholiques d'Alsace, vers 1820 à 1850, et en particulier avec le chevalier d'Orly, connu surtout parce que, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, Joseph de Maistre en fait le personnage de son « chevalier ».

L. Pfleger : *Zur Vorgeschichte der Ernennung von Andreas Raess zum Koadjutor des Bischofs von Strassburg*, p. 339-356. Comment le chanoine André Raess fut nommé coadjuteur de l'évêque de Strasbourg, Mgr de Trévern. L'évêque voulait d'abord un prêtre étranger au diocèse, et Mgr Affre avait été agréé par le gouvernement, mais il fut transféré, quelques mois après, au siège de Paris. De nouvelles candidatures furent proposées, et enfin, grâce surtout à l'intervention énergique du préfet du Bas-Rhin, ce fut Raess qui fut agréé par le roi Louis-Philippe, le 5 août 1840, et préconisé par le pape, le 14 décembre 1840.

H. Reinhardt : *der Bischofsstuhl des Strassburger Münsters*, p. 357-370. D'après des fragments encore conservés, on peut reconnaître la chaire épiscopale de la cathédrale de Strasbourg, telle qu'elle existait au XIIIe siècle. Cette chaire disparut au XVIIe siècle, quand la cathédrale fut rendue au culte catholique, au temps de Louis XIV.

Ch. Haaby : *die Kanzel der Stiftskirche von Lautenbach*, p. 371-382, 6 fig. Décrit la chaire en bois sculpté de l'église romane de Lautenbach (Haut-Rhin); avec les marches qui y conduisent, elle a plus de sept

mètres de hauteur et est un chef-d'œuvre de sculpture, en style renaissance; elle porte la date de 1717.

R. Wirtz : *der Bär als Gottheit in der elsässischen und rheinischen Sage*, p. 383-388. L'ours, ou plutôt l'ourse, comme divinité celtique en Alsace et dans la légende.

M. Barth : *Beerdigungstarif und Beerdigungsweise zu Strassburg im Jahre 1398*, p. 72. Tarif et cérémonies d'enterrement à Strasbourg en 1398.

L. Pfleger : *der Personalstand Strassburger Klöster im J. 1442*, p. 72. Statistique du personnel des couvents de Strasbourg, en 1442.

L. Pfleger : *Zur Bestattung der Selbstmörder im mittelalterlichen Strassburg*, p. 82. Un règlement de la ville de Strasbourg de 1487 dit que le corps d'un suicidé doit être mis dans un tonneau et jeté à l'eau; mais en 1399 déjà, l'évêque G. de Diest avait décidé que, si le suicide arrivait par suite d'aliénation mentale, on devait faire l'enterrement religieux.

L. Pfleger : *Zur Geschichte des Strassburger Weihbischofs Johann Delfius*, p. 183-184. Lettre du pape Paul IV, du 28 novembre 1556, en faveur de Jean Delfius, évêque auxiliaire de Strasbourg.

L. Pfleger : *Zur Geschichte der Bussrute*, p. 283-284. La baguette de confesseur, encore en usage à Saint-Pierre à Rome, était aussi en usage à Strasbourg au xve siècle.

L. Pfleger : *Bischof Tharin und die hl. Sophie Barat*, p. 338. A propos des démarches, dès 1825, de Mgr Tharin, évêque de Strasbourg, en vue de la fondation, par la supérieure générale des Dames du S. Cœur, d'un pensionnat à Strasbourg.

M. Barth : *die Einführung des Fronleichnamssfestes zu Rheinau, 1308 et 1314*, p. 391-393. La fête du « Corpus Christi » (Saint-Sacrement) fut introduite dans la collégiale de Rhinau (Bas-Rhin) en 1308, et la procession en 1314.

H. Neu : *Regesten zur Geschichte der Strassburger Bischöfe im 16. Jahrhundert*, p. 394-398. Seize regestes ou analyses de documents relatifs à l'histoire des évêques de Strasbourg, de 1506 à 1583.

Jahrbuch der Elsass-Lothringischen wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg.

Volume X. Colmar, Alsatia, 1937. In-8° de 275 pages.

J.-B. Kaiser : *St. Hildegard und Lothringen*, p. 9-30. Aucun document ne prouve que sainte Hildegarde était apparentée à la famille lorraine des Walcourt. La sainte est allée en Lorraine vers 1160, mais on ne sait où elle s'est arrêtée.

L. Pfleger : *Kulturgeschichtliches und Volkskundliches aus dem Mirakelbuch des hl. Theobald zu Thann*, p. 31-42. Thann, dans le Haut-Rhin, est célèbre par son pèlerinage de Saint-Thibaud. Un « *Tomus miraculorum S. Theobaldi* », commencé vers 1400, raconte un grand nombre de faits extraordinaires ou miraculeux arrivés en ce pèlerinage : les pèlerins venaient des pays les plus lointains, du Danemark, de la Poméranie, et se livraient aux pratiques les plus diverses.

L. Bachmeyer : *die bischöfliche Münzstätte in Zabern*, p. 43-54. La monnaie épiscopale, établie à Saverne en 1422; monnaies frappées vers 1600 à 1607.

E. Stricker : *Schweizer Einwanderung ins Elsass*, p. 55-75. L'émigration suisse en Alsace s'est faite surtout après la guerre de Trente Ans; beaucoup des émigrés étaient anabaptistes.

F.-X. Mathias : *Leo Boellmann (1861-1897)*, p. 76-137. Biographie et appréciation de ce maître de musique sacrée, élève de Niedermayer-Gigout, né à Ensisheim (Haut-Rhin) et mort à Paris, comme organiste à Saint-Vincent-de-Paul (Paris).

A. Andres : *Henri Bacher, ein elsässischer Graphiker unserer Zeit*, p. 138-171. Le dessinateur Henri Bacher, né à Sarreguemines, le 4 juillet 1890, mort à Strasbourg le 15 février 1934, connu par le caractère religieux de ses œuvres.

L. Bacher : *Kunst und Religion in Henri Bachers Leben und Werk*, p. 172-193. Art et religion dans l'œuvre de Bacher (complète l'article précédent).

Ch. Wittmer : *Ueber Siegelkonservierung, Siegelreproduktion und Siegelbeschreibung*, p. 194-205. Quelques indications pratiques de sphragistique : conservation, reproduction et description des sceaux, d'après les méthodes employées aux Archives du Bas-Rhin et de la ville de Strasbourg.

Archives alsaciennes d'histoire de l'art.

15e année, 1936. Strasbourg, Istra. In-4° de 192 pages.

J. Walter : *le Bas-relief de saint Blaise à l'église Saint-Thomas de Strasbourg*, p. 1-5. Le bas-relief reproduit un fait miraculeux raconté dans la légende du saint.

H. Reinhardt : *la Grande bannière de Strasbourg*, p. 7-17, 7 fig. Histoire de cette bannière qui montrait l'effigie de la Vierge, les bras étendus, et l'Enfant-Jésus librement assis sur ses genoux.

P. Martin : *Contributions à l'histoire des drapeaux de la ville et de l'évêché de Strasbourg, du XIVe au XVIe siècle*, p. 19-51, 27 fig. Il s'agit ici de *vexilla*, c'est-à-dire des petites bannières et des pennons en usage dans les expéditions de la ville et de l'évêché de Strasbourg.

L. Fischel : *Nouvelles attributions au maître de la Vierge de Dangolsheim*, p. 53-78, 15 fig. Montre les ressemblances de quelques statues ou gravures de la seconde moitié du xve siècle avec la belle statue en bois du xve siècle qui se trouve au « Deutsche Museum » à Berlin.

H. Hang : *Notes sur Pierre d'Andlau, peintre-verrier à Strasbourg, et son atelier*, p. 79-123, 26 fig. Cherche à établir la liste des œuvres de ce grand artiste de la seconde moitié du xve siècle, illustré surtout par les verrières de l'église de Sainte-Madeleine.

J. Walter : *les Peintures murales du Moyen Age en Alsace*, p. 125-139. Continue les recherches parues dans les années précédentes des « Archives ». Peintures à Guebwiller dans l'église des Dominicains, à Thann, à Mulhouse, à Marmoutier, à Wattwiller, etc.

F.-G. Pariset : *Bartholomaeus Hopfer, élève de Govaert Flinck*, p. 124-149. Hopfer, né à Augsbourg en 1628, est l'auteur d'un « Saint Jérôme » qui montre l'influence de Flinck.

G. Allemang.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. Tome LXXXIII, 1936. Delle, Thann et Colmar, 1936.

J. Joachim : *les Capucins de Belfort et la Révolution (1790-1791)*, p. 26-44. Histoire de la suppression de ce couvent jusqu'au départ des derniers religieux et à sa transformation en hôpital militaire.

P. Leuilliot : *l'Épuration du clergé alsacien sous la Restauration*, p. 60-76, 185-194, 287-303, 446-459. Après la seconde Restauration, les vicaires généraux, qui administraient le diocèse de Strasbourg pendant

la vacance du siège, entreprirent d'imposer aux anciens prêtres constitutionnels une rétractation formelle, ou de les éliminer du clergé en fonctions. Deux commissions furent chargées de l'épuration dans le Haut et dans le Bas-Rhin; M. Leuilliot raconte comment elles s'acquittèrent de leur tâche, quelles résistances rencontra celle du Haut-Rhin et par quels moyens elle entreprit de les briser.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.

Tome CII, 1936. Mulhouse, impr. Bader, 1936.

Paul-René ZUBER : *Un Christ du XIIe siècle*, p. 98-105. Œuvre de l'école allemande du XIIe siècle. Ce Christ, trouvé au faubourg de Bâle en 1934, montre la pénétration de l'influence germanique dans le domaine de l'art, où elle se juxtapose à celle de la Bourgogne transjurane.

Bulletin du Musée historique de Mulhouse.

Tome LV, 1935-1936. Mulhouse, 1936.

Marcel MOEDER : *Études sur l'histoire de Mulhouse aux XIIe et XIIIe siècles. IV*, p. 19-76. Montre comment Mulhouse, à la fin du XIIIe siècle, se détacha de plus en plus des domaines de l'évêque de Strasbourg, pour devenir en 1308 ville impériale.

Philippe MIEG : *la Léproserie de Mulhouse*, p. 77-120. Mentionnée dès 1332, mais certainement bien plus ancienne, elle fut maintenue à son emplacement primitif, en dehors de la ville, jusqu'à la disparition de la lèpre, vers 1660. Les derniers vestiges ont été démolis en 1826.

Elsass-Land. — Lothringer Heimat. Tome XVI, 1936. Guebwiller, 1936.

Lucien PFLEGER : *die Pfarrkirchen Strassburgs*, p. 9-16. Brèves notices sur les neuf anciennes églises paroissiales de la ville; quelques mots sur les plus récentes. — : *Johannes Kreutzer. Ein Strassburger Münsterpfarrer des 15. Jahrhunderts*, p. 137-141. Né à Guebwiller, curé de la cathédrale de Strasbourg au milieu du XVe siècle, Kreutzer prit une part active au conflit qui opposait alors séculiers et réguliers, ce qui ne l'empêcha pas de finir dominicain. Résumé de sa vie et étude de ce qui reste de ses écrits. — : *die Kreuzzugsbewegung in Strassburg*, p. 269-271. Montre quelle fut à Strasbourg la répercussion du mouvement des croisades, leur prédication dans la ville, la participation de Strasbourgeois aux expéditions, etc.

O. PISOT : *Kirchliches Leben im alten Oberehnheim*, p. 65-68. Détails sur les églises et les chapelles d'Obernai, les confréries, les ordonnances municipales relatives à la vie religieuse, les fêtes, les processions, etc.

V. KUENTZMANN : *Saint Cucufat, patron de l'ancienne église paroissiale de Liepvre*, p. 209-210. Les reliques de ce martyr espagnol du IVe siècle, données par Charlemagne à Fulrad, abbé de Saint-Denis, en 777, furent déposées par celui-ci dans l'église du couvent de Liepvre dont il était le fondateur et y restèrent jusqu'à leur translation à Saint-Denis en 835. Le culte du saint, encore vivace au XVe siècle, disparut définitivement au XVIIIe.

Annuaire de Colmar. Colmarer Jahrbuch. Tome III, 1937. Colmar, 1937.

André TRAUTMANN : *Un chapiteau roman provenant du couvent de Saint-Marc au Musée de Colmar*, p. 13-23. Œuvre provenant d'une église reconstruite en 1105. Il est orné sur ses quatre faces de scènes de la vie du Christ révélant des influences syriennes transmises en Occident par les miniatures ou les ivoires sculptés.

Hans Reinhardt : *der Kirchturm von Geberschweier*, p. 25-31. La vieille tour romane de Gueberschwihr est presque le seul reste d'une église bâtie probablement vers 1120.

L. Pfleger : *die Mystik im Kloster Unterlinden*, p. 35-45. Le couvent des dominicaines d'Unterlinden à Colmar fut au Moyen Age un ardent foyer de vie mystique. L'auteur en étudie les manifestations d'après les récits de la prieure Catherine de Gueberschwihr.

Charles Wittmer : *Ein Büchervermächtnis des Hans Hattstatt vom 28. August 1493 an die Dominikaner zu Colmar*, p. 47-61. Un laïc, après avoir collectionné quelques beaux livres, les donne par testament aux dominicains de Colmar. On cherche à les identifier, d'après la liste qui en a été conservée.

E. Graff : *die Colmarer protestantische Kirchenordnung von 1648*, p. 123-128. Les cérémonies du culte évangélique, réglées à Colmar une première fois après l'invasion suédoise en 1632, le furent définitivement en 1648. On en donne la description, avec une liste des pasteurs colmariens jusqu'en 1789.

Jahrbuch der Sundgau-Vereins.
Annuaire de la Société d'histoire sundgovienne.
Tome V, 1937. Mulhouse, 1937.

P. Sacerdos Friederich : *das Anniversarienverzeichnis der Cisterciensenabtei Lützel*, p. 11-63. Édition critique des fragments conservés d'un *liber mortuorum* de l'abbaye cistercienne de Lucelle, écrit au milieu du XVe siècle, avec des additions du XVIe.

Baron Zu Rhein : *die Zu Rhein im Dienste der Kirche*, p. 105-109. Cite les nombreux membres de sa famille qui, depuis le XIIe siècle, appartinrent au clergé, dont deux évêques de Bâle.

Jahrbuch des Geschichtsvereins für Stadt und Tal Münster.
Annuaire de la Société d'histoire du Val et de la Ville de Munster.
Tome X, 1936. Munster, 1937.

H. Aby : *die Barbarakapelle in Weier im Tal*, p. 170-175. Note sur la chapelle Sainte-Barbe à Wihr-au-Val, aujourd'hui remise municipale, où se voient quelques restes de peintures anciennes.

J. Joachim.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

Annales de Bourgogne. Tome VIII, année 1936.
Dijon, Rebourseau, 1936.

Gustave Bardy : *les Martyrs bourguignons de la persécution d'Aurélien*, p. 321-348. Étude limitée aux actes des saints Révérien (Riran) et Paul à Autun (1er juin); de saint Sanctien (4 sept.) et de sainte Colombe (31 déc.) à Sens; des saints Priscus (Bris), Cottus et leurs compagnons (26 mai) à Auxerre; des saints Patrocle (21 janvier), Savinien (29 janvier ?), Julia, Claudius, Justus, Jucundinus et cinq autres (21 juillet), Sabine (29 août), Venerandus et Veneranda (14 nov.) à Troyes. Exposé des problèmes soulevés par les textes; discussions critiques; solutions ou hypothèses.

J. Laurent : *Une laure mérovingienne en Bourgogne ? Saint-Pierre de Molosme*, p. 349-355. Les innombrables laures du temps mérovingien, ces groupes de cellules qui furent l'une des premières formes de la communauté monastique, ont laissé très peu de traces archéologiques. L'auteur croit possible d'admettre que le vallon de Molosme (près de Tonnerre, Yonne) ait vu s'édifier, autour de l'église actuelle, un nombre peut-être important de cellules. Le sol, aujourd'hui, est muet. Mais un témoin ancien (XVIIIe siècle) recueille la tradition suivant laquelle un village de cénobites aurait existé, dont on voyait encore les traces à la fin de l'Ancien Régime. Une abbaye carolingienne s'établit à Molosme, puis fut transférée, à la fin du XIIe siècle, à trois kilomètres de là, près de Saint-Martin-sur-Armançon.

Tome IX, année 1937.

André Bossuat : *Philippe le Bon et l'abbaye de Luxeuil*, p. 7-23. Étude, d'après des pièces de procédure conservées aux Archives nationales (X1a 4 794 et cotes diverses), sur l'application donnée à l'une des clauses du traité d'Arras de 1435, par laquelle Charles VII abandonnait au duc de Bourgogne, Philippe le Bon, la garde de l'église et abbaye de Luxeuil.

M. Chaume : *En marge des croisades bourguignonnes d'Espagne*, p. 68-73. Étude généalogique sur la parenté de Raymond de Bourgogne-Comté, tige des rois d'Aragon, avec Henri de Bourgogne-Duché, tige des rois de Portugal (XIe siècle).

M. Chaume : *Questions. Odon ou Eudes ?* p. 155-156. M. Marc Bloch ayant reproché à M. G. de Valois de parler d'*Odon* de Cluny, alors qu'il faut écrire *Eudes*, l'abbé Chaume montre la complexité de la question.

H. Drouot : *l'Influence de Lyon et la Ligue en Bourgogne. Mâcon en 1588-1589*, p. 177-200. Indications sur les tendances et le rôle politiques du clergé mâconnais à l'époque du grand mouvement guisard.

Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Année 1935. Dijon, imprimerie Bernigaud, 1936.

Chanoine Bardy : *les Martyrs de Bremur*, p. 15-31. Étude critique sur le martyre de saint Florentin. C'est à Bremur (canton de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or) qu'il faut placer ce martyre d'après les sources. Florentin habitait Duesme, près de Bremur, au début du Ve siècle, lorsque se produisit l'invasion des barbares conduits par le roi Crocus. Crocus somme Florentin de sacrifier à ses dieux et le martyrise. L'auteur rappelle quel rôle joue le nom de Crocus en hagiographie mérovingienne. Suit un exposé détaillé sur la translation des reliques des saints Florentin et Hilaire de Bremur à Ainay (vers 851 ?), puis à Bonneval (vers 855). Critique des récits anciens.

Bulletin de la Société archéologique et biographique de Montbard.

N° 40, septembre 1937.

G. Riou : *Procès contre les rats et les souris intenté par la commune de Grignon en 1710*, p. 27-28. Requête des habitants de Grignon (canton et arr. de Montbard, Côte-d'Or) adressée à l'official d'Autun, en vue d'obtenir l'excommunication des rats et souris qui envahissent le village. L'official autorise les « exorcismes confirmés par l'usage de ce diocèse » (16 sept. 1710).

H. Drouot.

YONNE

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

Année 1935. 90e vol. Auxerre, Musée Le Blanc-Duvernoy, 1936.

M. de Vathaire de Guerchy : *Notice sur Treigny et la vie de nos ancêtres*, p. 9-132. Il y a à glaner pour l'histoire religieuse dans cette étude d'ensemble. Au XVIIIe siècle Treigny eut comme curé Gaspard Terrasson de la Tour, janséniste notoire, qui avait dû fuir Paris. Aidé des subsides du seigneur du lieu, Carré de Montgeron, Terrasson fit de sa paroisse un petit Port-Royal, jusqu'au jour où il fut envoyé à la Bastille. L'église du village a une nef de la seconde moitié du XVe siècle et un chœur de la première moitié du XVIe.

J. Cuiller : *Notes pour l'histoire de Champs. La vie municipale de 1790 à 1795*, p. 277-312. Bien que la population fût restée très attachée à la foi catholique, elle dut subir la profanation de son église par le culte de la Raison, mais, dès les premiers symptômes d'apaisement, les cérémonies traditionnelles y furent reprises aux applaudissements de tous.

André Courtet.

SAONE-ET-LOIRE

Annales de l'Académie de Mâcon.

3e série, tome XXXI. Mâcon, impr. Protat, 1936.

Compte rendu des journées lamartiniennes des 5 et 6 septembre 1936, p. 1-200, pl. Fêtes et discours relatifs à la commémoration solennelle du « Jocelyn » de Lamartine.

Mort de M. Armand Duréault (la), p. 248-278, pl. Notes biographiques et éloges funèbres du secrétaire perpétuel de l'Académie, grand homme de bien, fin lettré, organisateur du congrès du millénaire de Cluny en 1910.

Société des Amis des arts et des sciences de Tournus.

Tome XXXVII. Mâcon, impr. J. Buguet-Comptour, 1937.

H. Masson : *Saint-Philibert de Tournus : essai sur la construction de l'église*, p. 1-124, pl. En se basant sur sa science technique de constructeur de ponts et de voûtes, l'auteur, ingénieur des ponts et chaussées, reprend toute la chronologie si discutée de l'abbatiale de Tournus et y apporte des sérieuses retouches. Il s'attache particulièrement à l'étude des voûtes; celles de l'étage supérieur du narthex qu'il admire beaucoup lui donnent un argument pour estimer sa construction postérieure d'un demi-siècle à celle de l'étage inférieur. Étude très fouillée et fort bien illustrée, aux conclusions peut-être un peu trop rigoureuses.

G. Jeanton : *les Limites respectives des influences septentrionales et méditerranéennes en France*, p. 125-136, 1 carte. Intéressant travail de rapprochement sur les limites des régions de bocages et de champs ouverts, de toitures en tuiles plates et en tuiles creuses, de parlers franciens et de parlers provençaux, de droit écrit et de droit coutumier.

Cl. Brun : *la Légende de saint Claude*, p. 214-222. Étude de folklore concernant le cycle des légendes de ce saint dans diverses communes du Mâconnais.

E. Violet : *les Coqs et croix de clochers du Mâconnais*, p. 223-234, ill. Intéressantes reproductions d'œuvres d'art régional rustique.

A. Morgand.

AIN

Le Bugey. 31e fascicule, août 1937. Belley.

Chanoine Joly : *Charles Soland, curé de Saint-Blaise*, p. 400-410. Complète ce que dit Mgr Depery, dans son *Histoire hagiologique du diocèse*, de ce prêtre incarcéré pendant la Révolution et qui mourut à Belley, le 21 juillet 1795.

Abbé Renoud : *Procédure et inventaire contre les chartreux d'Arvières*, p. 425-432. Procès pour dîmes entre le curé de Virieu-le-Petit, Callet, et dom Carron, prieur (1692). Liste des habitants par hameaux.

Revue Gorini. Tome XXIX. Bourg, impr. Centrale.

Chanoine Pépin : *les Capucins à Bourg*, p. 5-9, 101-114. Le couvent, le clos; rôle des capucins avant la Révolution; leur retour à Bourg en 1894 et 1936.

Abbé Renoud : *Histoire du collège de Thoissey*, p. 23-39, 82-100, 152-175, 203-227. Après un long et pénible débat, les agrégés doivent céder la place aux Bénédictins de Saint-Maur (1769), qui sont remplacés en 1783 par les Joséphistes de Lyon jusqu'en 1792. Le collège, école centrale supplémentaire en 1795, retrouve sa destination en 1808. Son histoire jusqu'en 1842, où il passe aux mains des prêtres du diocèse de Belley.

Chanoine Alloing : *Mogneneins*, p. 45-52. Monographie paroissale.

Chanoine Bruyère : *Cérémonial de l'église cathédrale de Belley avant 1635*, p. 65-82. La cathédrale, l'office des chanoines, l'ordre des cérémonies. Appendice : les cloîtres du chapitre; l'ancienne église paroissiale de Saint-Laurent. — : *Villieu*, p. 143-152.

Chanoine Joly : *Saint-Étienne-du-Bois*, p. 115-125; *Bény*, 129-152, Monographies paroissiales. — : *le Prieuré de Talissieu*, p. 193-204. Inscriptions romaines; précis historique; la fondation du prieuré (1355), son organisation.

G. Renoud.

FRANCHE-COMTÉ

DOUBS

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
Année 1936. Besançon, impr. de l'Est. In-8°.

G. Gazier : *Besançon ville espagnole*, p. 18-30. Besançon n'a appartenu en fait à l'Espagne que de 1668 à 1674, et l'influence espagnole ne s'y est fait sentir dans aucun domaine.

Chanoine Quinnez : *les Artistes à Baume-les-Dames*, p. 31-84. L'abbaye des Chanoinesses de Baume fut le grand centre artistique de la ville, et ses épaves, tableaux et sculptures, ornent aujourd'hui plusieurs églises de Besançon et de la Franche-Comté.

F. Bavoux : *l'Exorcisme des insectes au XVIIIe siècle dans le diocèse de Besançon*, p. 99-113. L'auteur analyse plus de cent requêtes de curés de paroisses au XVIIIe siècle demandant à l'archevêché l'autorisation d'exorciser les bêtes nuisibles. Cérémonial et formules de l'exorcisme.

Abbé Boiteux : *Lamennais réfuté par l'abbé Receveur en 1881*, p. 158-170. Analyse critique des *Recherches philosophiques sur le fondement de la certitude* de Receveur, alors âgé de 21 ans.

Académie de Besançon.

Année 1936, 4e trimestre. Besançon, impr. Jacques et Demontrond.

Abbé Boiteux : *Lamennais et la Franche-Comté* (suite), p. 217-280. Exposé du rôle des Francs-Comtois dans la Congrégation de Saint-Pierre et dans la rédaction de *l'Avenir :* abbé Blanc, Gerbet, Doney, Dartois. Opposition du cardinal de Rohan, archevêque de Besançon.

Nota. — Le volume de l' « Académie » — qui ne publie plus qu'un volume annuel — pour 1937 n'a pas encore paru.

G. Gazier.

JURA

Recension ajournée.

HAUTE-SAONE

Recension ajournée.

RECUEILS ET PERIODIQUES

Études d'histoire ecclésiastique diocésaine, offertes à Son Exc Mgr Jean-Baptiste Pelt, évêque de Metz, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. 18 décembre 1886-1936. — Metz, imprimerie de la Libre Lorraine, 1936. In-8° de 347 pages.

Pendant tout son pontificat, l'évêque de Metz, récemment décédé, n'a cessé d'être auprès de son clergé l'animateur des études d'histoire ecclésiastique locale. A plusieurs reprises, notre *Revue* a eu l'occasion de signaler ses importants travaux sur l'histoire de sa cathédrale (t. XVII, 1931, p. 104 et t. XIX, 1933, p. 250). Aussi, quand naguère le savant prélat célébra le 50e anniversaire de son ordination sacerdotale, plusieurs de ses prêtres tinrent-ils à lui offrir, en guise d'hommage jubilaire, un volume d'histoire religieuse messine. Ces mélanges s'ouvrent sur une vingtaine d'élégants distiques latins dus à M. l'abbé Gollin, professeur au petit séminaire de Bitche. Les six études, dont se compose la publication, apportent d'utiles, quelques-unes même d'importantes contributions à l'histoire de l'église de Metz. Qu'on en juge d'après la liste des titres et le résumé des travaux.

R.-S. Bour : *Une visite canonique de l'archiprêtré de Sarrebourg en 1714*, p. 1-62. Rapport détaillé de J.-B. Canon, chanoine de Metz et archidiacre de Sarrebourg, sur l'état matériel et moral de trente-sept paroisses situées dans l'angle sud-est du diocèse. Ce document, plein de renseignements de tout ordre, édité avec beaucoup de soin, permet d'apprécier l'efficacité de la tardive mais bienfaisante application des décrets du concile de Trente.

J. Pauly : *Une paroisse en terre d'évêché et en duché de Lorraine, simultanément annexe de deux églises mères (1512-1715)*, p. 63-84. Château-Salins, actuellement chef-lieu d'arrondissement, fut construit au xive siècle sur le territoire des paroisses d'Amelécourt et Salonne et n'eut longtemps pour tout lieu de culte qu'une chapelle castrale des ducs de Lorraine, desservie alternativement de semaine en semaine par les deux curés respectifs. Bref exposé de cette étrange situation canonique et notes sur la vie sociale, morale et cultuelle de la ville pendant une période très féconde en conflits.

J.-B. Kaiser : *Antoine Fournier, chanoine régulier de Saint-Augustin, princier de la cathédrale, évêque de Basilis, suffragant de Metz (1532-1610)*, p. 85-172. Dans cet important travail, M. l'abbé Kaiser, professeur au petit séminaire de Montigny-lés-Metz, fait revivre l'intéressante figure d'un grand suffragant (évêque auxiliaire) de Metz. Antoine Fournier remplit ces fonctions pendant trente-six ans (1574-1610) pour le plus grand bien du diocèse, de la ville et du chapitre. Il inaugure brillamment la lignée des Coëffeteau, Meurisse et Bedacier, qui, à la place des évêques indifférents ou empêchés, sauvèrent la foi et assurèrent la véritable réforme dans le diocèse.

E. Morhain : *Une ancienne chronique des Visitandines de Metz*, p. 173-210. Du vivant de sainte Jeanne de Chantal, un monastère de la Visitation fut fondé à Metz par des religieuses venues de Riom en Auvergne (1633). Les vicissitudes variées, que traversa cette communauté depuis sa fondation jusqu'en 1770, ont été racontées dans une

charmante chronique, rédigée par plusieurs religieuses, dans un esprit et un style tout salésiens. On édite ici cette chronique, en l'expliquant et en la complétant par l'histoire de l'Ordre et les archives du monastère.

H. Herrig : *l'Extrême-onction d'après les livres liturgiques messins*, p. 211-279. Évolution, pour un sacrement, des anciens rites messins. Reproduction dans leur ordre chronologique et comparaison entre eux des textes de l'ancienne liturgie messine concernant le sacrement d'extrême-onction : sacramentaire de Dragon (IXe s.), rituels de Regnault de Bar (1302-1316), de 1543, 1631, 1686, 1713, 1803 et 1820, et pour finir cérémoniaux de la cathédrale (1697) et de l'abbaye de Saint-Arnould (1240).

J. Foedit : *Maître Pierre Perrat, architecte de la cathédrale de Metz († 1400)*, p. 281-345. A travers le maquis de légendes et d'opinions erronnées qui entourent le nom et la personne du premier architecte connu de la cathédrale de Metz, M. l'abbé Foedit se fraie laborieusement un chemin, pour tirer au clair les données historiques sur les origines, l'activité (à Metz, Toul et Verdun) et la sépulture du personnage.

E. Morhain.

Revue des études anciennes.

Bordeaux-Paris. Tome XXXVII, 1935.

Albert Dauzat : *Chronique de toponymie;* XIII : *Travaux d'ensemble*, p. 55-57. Indications bibliographiques (travaux récents ou à paraître).

Léo Fayolle : *Chronique de toponymie* (suite). *Poitou et Charentes*, p. 58-62. Indications bibliographiques, classées par départements, sur les noms de lieu de cette région.

Fernand Benoit : *Sarcophages chrétiens*, p. 69-72. Aperçu sur l'œuvre monumentale de Mgr Wilpert (*I sarcofagi cristiani antichi*, 4 vol. in-fol., Rome, 1929-1932), qui intéresse principalement la Gaule méridionale : école de sculpture arlésienne, son rayonnement; reconstitutions nombreuses de sarcophages mutilés ou en débris, opérées par Mgr Wilpert.

P. Barrère : *Chronique de toponymie;* XIV : *Gascogne*, p. 205-210. Indications bibliographiques : considérations générales, travaux d'ensemble; documents anciens; travaux spéciaux, — pour les départements du Gers, des Landes, des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées.

P. Lebel : *Chronique de toponymie;* XV : *la Toponymie dans les congrès*, p. 341-342. Communications d'ordre toponymique faites au congrès de Dijon (mai 1935), intéressant la Bourgogne.

Charles Bruneau : *Chronique de toponymie;* XVI : *Champagne*, p. 461-466. Indications bibliographiques sur les départements des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne et de la Marne : dictionnaires topographiques; bibliographie; travaux de caractère général ou qui portent sur plusieurs époques; époque préceltique et celtique; époque gallo-romaine; époque romane.

Tome XXXVIII, 1936.

Albert Dauzat : *Chronique de toponymie;* XVII : *Travaux d'ensemble et travaux originaux*, p. 53-54. Rapides indications bibliographiques.

W. Deonna : *Saint Pierre ou divinité gallo-romaine ?* p. 191-194. Étude d'une statuette de bronze du Musée de Gotha qui proviendrait de Strasbourg : M. Belin, qui l'a publiée (*Germania*, 18, 1934, p. 284 et suiv.), croit qu'elle représente l'apôtre saint Pierre et daterait du IVe ou du Ve siècle. L'auteur rejette cette identification et y voit une œuvre du IIIe siècle représentant une divinité indigène de Gaule.

J. Jeanjaquet : *Chronique de toponymie;* XVIII : *Suisse romande,* p. 201-215. Bibliographie analytique et critique des travaux consacrés à cette région de 1920 à 1934 : ouvrages généraux et répertoires toponymiques; époque celtique et gallo-romaine; époque barbare, Moyen Age et temps modernes; toponymie régionale, études d'ensemble; noms des montagnes; noms des cours d'eau.

P.-F. Fournier : *Chronique de toponymie;* XIX : *le Bourbonnais,* p. 346-348. Brèves indications bibliographiques.

W. Seston : *Controverses chrétiennes,* p. 349-352. Réflexions critiques sur l'étude consacrée à deux incriptions d'Hippone par J. Gagé; — et sur l'article de J.-R. Palanque paru dans cette *Revue* en 1935 (*Les dissensions des églises des Gaules à la fin du IVe siècle et la date du concile de Turin*).

P. Fouché : *Chronique de toponymie;* XX : *le Rousillon et la Cerdagne française,* p. 431-438. Indications bibliographiques.

Tome XXXIX, 1937.

Albert Dauzat : *Chronique de toponymie;* XXI : *Travaux d'ensemble et travaux régionaux,* p. 41-43. Indications d'études récentes.

Paul Lebel : *la Toponymie dans les congrès,* p. 43-44. Communications faites au congrès d'Autun (juin 1936).

Auguste Brun : *Chronique de toponymie;* XXII : *le Dauphiné,* p. 133-138. Bibliographie méthodique et critique.

C. Rostaing : *Chronique de toponymie;* XXIII : *la Toponymie de la Provence,* p. 263-266. Réflexions intéressantes sur l'étude des noms de lieu dans cette région.

H. Gavel : *Chronique de toponymie;* XXIV : *le « Toulousain » méridional,* p. 370-374. Étude critique du travail de Michel Roblin, *Notes de toponymie. Bas-Comminges et Volvestre* (*Toulousain méridional*), dans le *Bulletin de la Société de géographie de Toulouse,* 1935.

J.-R. Palanque.

Humanisme et Renaissance.

Tome III, année 1936. Paris, E. Droz.

Marie Delcourt : *Recherches sur Thomas More,* p. 22-42. Toutes les sources anciennes relatives à la vie et aux ouvrages de Thomas More, tant sources biographiques qu'éditions de son œuvre, se rattachent à deux traditions bien distinctes, suivant qu'elles mettent en avant l'humaniste ou l'écrivain anglais. Ces dernières ont par trop négligé les écrits de jeunesse en latin, qui apparentent More à Érasme. Cela se remarque même dans les éditions latines : celle des *Opera latina* (Louvain, 1565), due à des catholiques anglais exilés, bien qu'elle contienne l'*Utopie,* est amputée de tout ce qui rappelle la période érasmienne de 1510-1520, tandis que les *Lucubrationes* (Bâle, 1520), par leur choix même, nous fournissent une tradition continentale purement érasmienne, et gardent le silence sur la polémique contre Luther. L'article se termine par une critique des différentes biographies de More, celles de Cresacre More, de Roper, de Harpsfield. En vérité, More trouva le moyen d'être à la fois un réformateur d'une très grande hardiesse et un traditionnaliste d'une extrême piété. Pendant quatre siècles, ses *English works* tombèrent dans l'oubli. Sa béatification, au cours du XIXe siècle, et plus récemment sa canonisation ont ramené l'attention sur ces œuvres.

Abbé J. Lesellier : *l'Absolution de Rabelais en cour de Rome, ses circonstances, ses résultats,* p. 237-270. Apostat depuis 1527, Rabelais

avait connu la gêne au cours des années qui suivirent; ses fonctions de médecin à Lyon ne lui assuraient elles-mêmes que de médiocres revenus. Comme il voyait tant d'hommes, et beaucoup de son âge, qui vivaient dans l'aisance grâce à des bénéfices ecclésiastiques, il désira obtenir son absolution dans l'espoir de jouir, un jour, d'un de ces bénéfices. Il profita d'un voyage à Rome de son protecteur, Guillaume Du Bellay. L'affaire qui, si l'on en croit ses lettres à Geoffroy d'Estissac, aurait marché toute seule, n'en alla pas tout-à-fait ainsi. Une première supplique, du 10 décembre 1535, n'était pas dans les formes voulues, parce qu'elle ne demandait pas la dispense nécessaire pour pratiquer l'exercice de la médecine, et qu'elle déclarait que Rabelais renonçait à tout bénéfice ecclésiastique. Une nouvelle supplique fut présentée le 17 janvier 1536. Tout ce qu'écrit à ce sujet maître François à G. d'Estissac est faux : il néglige de parler de sa précédente bévue, de même qu'il négligera de signaler dans ce nouvel acte son passage de l'abbaye de Maillezais à celle de Saint-Maur, qui venait d'être sécularisée, et dont il allait désormais être chanoine. Il existe une troisième supplique de Rabelais, adressée à Paul III; c'est celle que l'on connaissait déjà depuis longtemps : elle demande que son bref d'absolution ait les mêmes effets, quant à son canonicat, que s'il avait été moine à Saint-Maur avant la sécularisation de l'abbaye. Ce n'est en réalité qu'un canevas de supplique, qui n'est pas rédigé en style de curie. En fait, depuis le moment où il passa à Saint-Maur, Rabelais ne fut plus jamais inquiété par l'Église.

Mireille Forget : *les Relations et les amitiés de Pierre Danès (1497-1577)*, p. 365-383, et tome IV, p. 59-77. Mlle Forget nous promène parmi les nombreuses relations du futur évêque de Lavaur, imprimeurs, comme Badius, Vascosan, Robert Estienne, Augereau, humanistes, comme Jacques Toussaint, son collaborateur, qui fut le premier éditeur de Priscien, qu'il connut chez Badius. Il fut également en rapports avec Oronce Fine, Vatable, Turnèbe et son successeur au Collège royal, Strazel, avec Budé, dont les relations avec Danès nous restent encore assez obscures, avec Érasme enfin, qui ne vit jamais notre personnage, mais qui lui écrivit une lettre approbatrice lorsque celui-ci déclara qu'il ne suffisait pas d'admirer le style dans la latinité classique, mais qu'il fallait en outre que son imitation fût génératrice d'œuvres fécondes. Il eut aussi de plus hautes fréquentations : Georges de Selve, évêque de Lavaur, les cardinaux Du Bellay, de Tournon et de Lorraine; c'est à ce dernier qu'il aurait été redevable de son diocèse. On voit que, dans la première partie de sa vie, Danès fréquenta surtout des hommes de tendances nouvelles. Après son voyage en Italie, peut-être par suite de la mort de ses amis de jeunesse, peut-être aussi par crainte du schisme imminent, il adoptera, surtout à partir de sa participation au concile de Trente, une attitude nettement réactionnaire.

Au cours de l'été de 1535, Danès rejoignit à Venise Georges de Selve qui y était ambassadeur. Il s'y lia avec Paul Manuce avec qui il semble avoir conservé, quoiqu'on en ait dit, de bons rapports; il entra aussi en relations avec Pierre Bunel, grâce auquel il subit l'influence padouane. Il quitta l'Italie à la fin de 1536 ou au début de 1537, puis revint encore à Rome en 1538. Il y rencontra Pantagato. Mais toutes ces amitiés paraissent n'avoir tenu que peu de place dans son existence. Revenu plus tard en France, devenu évêque de Lavaur et hostile à la Réforme, Danès participa au concile de Trente et au colloque de Poissy. Sa vie nous est alors moins connue, par suite du manque de documents d'archives. Nous savons néanmoins qu'il eut pour familier à Lavaur Génébrard, qu'il hébergea.

Tome IV, année 1937.

Stanislas Kot : *le Mouvement antitrinitaire au XVIe et au XVIIe siècle*, p. 16-58 et 109-158. Bien que cet article magistral et fondamental n'intéresse que très relativement l'histoire de notre pays, nous avons cru bon d'en donner une analyse développée, tant il nous paraît avoir d'importance pour l'histoire ecclésiastique en général.

Le mouvement d'affranchissement des esprits au début du XVIe siècle, dont Érasme et Luther furent les représentants les plus caractéristiques, donna à quelques-uns l'espérance de voir surgir un mouvement vers la libération de la pensée et la transformation de la vie. Luther les déçut, car ils ne songeaient pas à la création d'une nouvelle Église. C'est alors que naquit le mouvement qui allait devenir l'anabaptisme, et qui réclamait que le baptême ne fût conféré qu'aux seuls adultes. Les anabaptistes se répandirent en Suisse, en Alsace, gagnèrent les Pays-Bas où ils donnèrent naissance aux Mennonites. Ceux du sud de l'Allemagne se réfugièrent en Moravie et en Slovaquie, où ils furent connus sous le nom de Frères moraves, quoique fort différents des Hussites qui portèrent le même nom. Ils se défendaient d'ailleurs d'avoir été à l'origine de l'antitrinitarisme. Celui-ci serait né de l'influence de Michel Servet. Ses partisans procédaient par allusions et formaient une sorte de société secrète dont l'activité s'étendait de Lyon à Cracovie. C'est en Pologne surtout que cette activité eut l'occasion de se manifester ouvertement. Simultanément, en Pologne et en Transylvanie, la double influence de Servet et de Lelio Socin fit admettre que Jésus-Christ était, non pas la deuxième personne de la Trinité, mais un homme conçu par l'opération du Saint-Esprit, né de la vierge Marie, crucifié et ressuscité. Tel fut le dogme adopté en 1566 au synode d'Alba Julia, sous François David et Biandrata. David devint évêque de la nouvelle église, dont le siège fut à Cluj, et le roi Jean Sigismond Zapolya y adhéra. Le mouvement recula avec la mort du roi et l'avènement du catholique Étienne Batory. Tout ce mouvement était d'ailleurs essentiellement humaniste, ne se fondant que sur l'Écriture et son étude.

Les Frères polonais pratiquaient une sorte de communisme, sous prétexte de revenir à la charité et à l'humilité chrétiennes. Ils rejetaient la guerre et la peine de mort, n'usaient pas d'armes, même en voyage, ni contre les brigands, et leur refus du droit du glaive leur faisait décliner les fonctions de roi, hetman, juge, bourgmestre, etc. Ils pratiquaient le baptême des adultes par immersion. Une mission d'études envoyée auprès des Frères moraves en revint fort déçue par la misère de leur condition, les ayant trouvés accablés de travail, mal nourris, mal logés, mal vêtus, tandis que leurs chefs, qui vivaient de leur exploitation, les tenaient grâce à l'organisation d'un vaste réseau d'espionnage. Les Moraves étaient des gens du peuple, dépourvus d'esprit critique et de culture, tandis que les Polonais étaient des hommes riches et cultivés, qui ne voulaient pas renoncer à leurs maisons. D'où mésentente. Les antitrinitaires polonais, sous le nom de Frères polonais, constituèrent une *Ecclesia minor* englobant la Pologne, la Lithuanie et la Prusse.

La négation de l'État, que professaient certains frères, amena des dissensions parmi eux. Simon Budny et les non-adorantistes rejetaient à peu près complètement la divinité de Jésus-Christ, le proclamant fils de Joseph et devenu Dieu seulement par délégation. D'autres, les judaïsants ou sabbattistes, plus extrêmistes encore, sous l'influence des Israélites de l'Europe orientale, rejetaient le Nouveau Testament,

n'admettaient que l'Ancien, célébraient le sabbat et s'abstenaient de viande de porc. Et il y eut aussi des athées, des déistes, comme Dudith, d'autres qui ne croyaient pas à l'immortalité de l'âme. Face à une telle anarchie et à de telles attaques, la doctrine des Frères polonais fut affermie par Fauste Socin. Il ramena les antitrinitaires à un mosaïsme perfectionné et revint au Nouveau Testament, l'Ancien n'ayant pour lui qu'une valeur historique : Jésus-Christ a sauvé les hommes par sa résurrection plus que par sa mort; la volonté de l'homme est autonome; la justification par la foi est admise, en tant qu'obéissance aux commandements du Christ et que confiance en la promesse de la vie éternelle. Socin rejetait le baptême et les sacrements, mais donnait de l'importance aux bonnes œuvres.

La bourgade de Rakow devint le centre des antitrinitaires. On y transporta leur imprimerie qui avait été primitivement installée à Cracovie, et le savant allemand Smalcius y devint ministre du culte. Ce fut une pépinière d'excellents théologiens. On vit dans leurs écoles plus de mille élèves en même temps, auxquels les Frères polonais laissaient la liberté du culte.

Ces Frères se recrutaient surtout parmi les gens cultivés, les membres de la noblesse et de la riche bourgeoisie, leur doctrine étant trop abstraite pour le peuple. Ils fournirent à la Pologne un grand nombre de poètes et d'écrivains. Mais bientôt le rigorisme primitif s'atténua, les Frères purent porter des armes, prêter serment, remplir certaines fonctions publiques, posséder des biens privés. Les invasions tartares, en 1604-1605, les amenèrent même à faire la guerre.

En 1638, accusés de sacrilège, ils virent leurs écoles et leur imprimerie détruites, et leur église donnée aux catholiques. Les Frères furent dispersés. Ils se répandirent en Hollande et en Angleterre. Wiszowaty, petit-fils de Socin, se lia à Paris avec Gassendi et le P. Mersenne. Ce dernier chercha à connaître à fond le mouvement antitrinitaire et échangea une abondante correspondance avec le socinien Martin Ruar.

En 1655, lors de l'invasion suédoise en Pologne, les antitrinitaires furent accusés de favoriser l'envahisseur. Ils furent sommés de se convertir au catholicisme ou de s'exiler. La plupart s'en allèrent, soit en Transylvanie, où ils formèrent plusieurs communautés, soit vers l'occident, et s'établirent en Prusse, en Hollande, en Angleterre. Dans ces derniers pays, ils s'éteignirent peu à peu. Ceux de Transylvanie subsistent encore, au nombre de moins de vingt mille.

Louis Royer : *les Musiciens et la musique à l'ancienne collégiale Saint-André de Grenoble du XVe au XVIIIe siècle*, p. 237-273. Les renseignements que nous pouvons avoir sur la musique dans les églises de Grenoble ne remontent pas au delà du XVe siècle. La collégiale Saint-André constituait une véritable Sainte-Chapelle des comtes dauphins et conservait notamment leur trésor des chartes. La pénurie de musiciens en Dauphiné amena à confier la maîtrise de la collégiale à des musiciens venant de l'extérieur et plus ou moins ambulants. C'est ainsi qu'à la fin du XVe siècle la charge de maître des enfants et de la musique fut confiée à un artiste originaire du Boulonnais, Jean Hollevigne dit Mouton, que M. Royer propose d'appeler, de son pays d'origine qu'il a retrouvé, Jean de Haut-Wignes. Il n'était plus à Grenoble en 1502. On le retrouve quelques années plus tard au service d'Anne de Bretagne. A partir de 1577 le maître des enfants ne fut plus chargé que de l'enseignement de la grammaire, du latin et du grec, et un autre maître reçut mission d'enseigner le plain-chant et la musique. D'autres musiciens d'une certaine valeur dirigèrent encore la maîtrise de Saint-André,

comme le Marseillais Annibal Gantez. Au XVIIIe siècle, il n'y eut plus de musique qu'aux grandes fêtes et les musiciens de la collégiale furent choisis au dehors et suivant les circonstances.

L'article est suivi de précisions sur les orgues et les organistes grenoblois du XVe au XVIIIe siècle, ainsi que de nombreuses et intéressantes pièces justificatives.

E.-A. Francis : *Jeu de la conversion de saint Guillaume d'Aquitaine*, p. 293-305. Mme E.-A. Francis a découvert dans un manuscrit de la Bodléienne une pièce de théâtre jouée par les élèves des Jésuites à Bruxelles en 1614 et que deux de nos plus récents historiens du théâtre, MM. Carrington Lacaster et Loukovitch, croyaient perdue.

Jacques Lavaud.

PÉRIODIQUES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Revue d'ascétique et de mystique.

Tome XVIII, 1937. Toulouse, 9, rue Montplaisir.

Jacques-Paul Martin : *la Doctrine spirituelle de Dom Innocent Le Masson* (fin), p. 45-64. Ce sont les querelles du jansénisme et du quiétisme qui ont engagé ce général des Chartreux (1675-1703) à publier ses traités spirituels. Ceux-ci nous révèlent un maître éminent, très proche par sa doctrine ascétique de l'évêque de Genève.

Paul Dudon : *Lettre autographe et inédite de Fénelon à Bossuet sur le sacrifice absolu du salut*, p. 65-88. Cette lettre, qui remonte au mois de juin 1698, est conservée aux archives du séminaire Saint-Sulpice. Elle défend contre Bossuet la doctrine du pur amour en partant d'un fait extraordinaire survenu dans la vie de la Mère Marie de l'Incarnation. Un commentaire du P. Dudon replace ce document dans l'ensemble de la querelle quiétiste et en apprécie la portée.

Aloys Pottier : *Quelques lettres spirituelles du P. Champion (1632-1701)*, p. 293-303. Six lettres du P. Champion, jésuite de l'école du P. Lallemant, à une religieuse de Nevers, la Mère Colombe de Saint-Paul. Elles sont extraites d'une biographie à paraître et d'une étude sur la spiritualité du P. Champion.

Augustin Klaas : *Un grand spirituel du dix-septième siècle, le P. François Guilloré, S. J.*, p. 359-378. Cette notice biographique et les extraits de correspondance qui l'accompagnent utilisent, en la résumant, une Vie inédite du P. Guilloré (1615-1684), écrite par un contemporain anonyme et conservée aux archives de la Compagnie de Jésus (province de Paris).

Études.

Tomes CCXXX-CCXXXIII, année 1937. Paris, 15, rue Monsieur.

Georges Goyau : *Apôtres des Noirs au XIXe siècle. Le rêve tenace de trois clercs minorés, Tisserant, Le Vavasseur, Libermann* (20 février, p. 433-449). Comment fut élaboré entre trois clercs d'Issy, en dépit de difficultés et d'incompréhensions de toutes sortes, le plan d'une Congrégation nouvelle pour l'apostolat des Noirs. L'abbé Desgenettes, fondateur de l'Archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, fut le témoin, le confident et le précieux auxiliaire de ces vaillants apôtres.

Jacques Hérissay : *les Massacres de Septembre. Leur genèse et leur responsabilité* (5 avril, p. 21-36). Le gros livre de M. Caron sur les massacres de Septembre a posé de nouveau le problème des responsabilités.

M. Caron estime « vain de vouloir y discerner le jeu des initiatives d'individus et même de groupes ». M. Hérissay se montre fort sceptique au contraire sur ce caractère « spontané » des massacres; le Comité de surveillance, où régnait Marat, en fut, d'après lui, l'organisateur, avec la complicité active du Conseil général de la commune et des sections.

Joseph Lecler : *le Deuxième Congrès d'histoire ecclésiastique de la France* (20 juin, p. 810-819). Rendant compte des séances et des conclusions du Congrès (18-20 juin 1937), l'auteur souligne l'intérêt des tendances nouvelles dans l'histoire de l'Église. « Plus sociale, moins exclusivement centrée sur les événements majeurs et les querelles retentissantes, celle-ci remplit mieux son but essentiel : nous faire connaître la vie chrétienne, telle qu'elle fut pratiquée par les masses, dans l'attrayante diversité de ses institutions, de ses œuvres et de ses coutumes. » La Société d'histoire ecclésiastique de la France favorise éminemment cette orientation nouvelle.

Joseph Lecler : *la Restauration catholique aux XVIe et XVIIe siècles* (5 octobre, p. 79-96). Examen critique de plusieurs livres récents sur cette période de l'histoire de l'Église : entre autres, G. Schnürer, *Kirche und Kultur in der Barockzeit* (Paderborn, Schöningh, 1937); Bérulle, *Correspondance*, tome Ier, édition J. Dagens (Louvain, 1937); abbé Déplanque, *Saint Vincent de Paul sous l'emprise chrétienne* (Paris, Bloud et Gay, 1936); R. P. Guichard, *Saint Vincent de Paul esclave à Tunis* (Paris, Desclée de Brouwer, 1937); G. Guitton, *Saint François Regis* (Paris, Spes, 1937).

Nota. — Les *Recherches de Science religieuse* (t. XXVII, année 1937) n'ont publié aucun article concernant l'histoire de l'Église de France.

Joseph Lecler.

PÉRIODIQUES SUISSES

Revue d'histoire ecclésiastique suisse.

Tome XXIX. Stans, von Matt, 1935.

Dom Albert Courtray : *Essai de catalogue des Chartreux de la Valsainte et de la Part-Dieu* (fin), p. 45-60, 112-114. Parmi les religieux cités, il y en a un bon nombre qui sont d'origine française et dont l'histoire intéresse les chartreuses de France.

Eugène Folletête : *la Nomination des curés dans les paroisses du Jura bernois*, p. 220-238. Sous l'ancien Régime, la nomination aux bénéfices ecclésiastiques se faisait, dans l'évêché de Bâle, d'après les règles du droit de patronage et de présentation, ou de collature. Parmi les collateurs, on comptait entre autres l'archevêque et le chapitre de Besançon. Sous le Concordat de 1801, la nomination des curés revenait à l'évêque. L'ancienne principauté de l'évêché de Bâle, annexée à la France le 23 mars 1793, devenue le département du Mont-Terrible, puis un arrondissement du Haut-Rhin, fut rattachée au diocèse de Strasbourg. L'évêque de Strasbourg choisissait donc les curés du Jura bernois, après avoir consulté des gens du pays.

Tome XXX. Stans, von Matt, 1936.

Eugène Folletête : *les Tentatives de la Réforme à Porrentruy au XVIe siècle*, p. 25-36. Porrentruy, presque encerclé par des voisins protestants, risquait de passer à la Réforme. Les idées nouvelles y trouvèrent des partisans que Farel, à plusieurs reprises, vint encourager.

La lutte contre les novateurs fut menée avec vigueur par l'évêque de Bâle, réfugié à Porrentruy, et par l'archevêque de Besançon, métropolitain de Bâle. Ce dernier, en particulier, comprit admirablement que le meilleur moyen de s'opposer aux erreurs c'était d'instruire les fidèles dans la vérité. Il s'appliqua donc à envoyer à Porrentruy des prédicateurs zélés et savants. Ses multiples interventions assurèrent, pour une bonne part, le maintien de la foi traditionnelle dans cette ville.

Johann Villiger : *Johann von Chalon, administrator von Basel (1328-1335)*, p. 107-141. Cet article est un extrait d'un travail plus étendu intitulé : *Das Bistum Basel zur Zeit Johanns XXII., Benedikts XII. und Clemens VI. (1316-1352)*, qui n'est pas encore publié. L'évêque de Bâle, Gerhard von Wippingen, était mort le 17 mars 1325. Le chapitre lui donna comme successeur un personnage fort en vue : Hartung Münch, qui fut reconnu par l'archevêque de Besançon. La nomination ne paraissait faire aucune difficulté, quand arriva d'Avignon une lettre annonçant que le pape, du vivant de Gerhard déjà, s'était réservé le choix du successeur de l'évêque de Bâle. Toute élection faite par d'autres était nulle. Peu après, on apprenait que le candidat de Jean XXII était Jean de Chalon, le doyen du chapitre de Langres, âgé de vingt-cinq ans environ et abondamment pourvu de bénéfices. Cette nomination était l'œuvre de Philippe de Valois, le futur Philippe VI, tout puissant à la cour d'Avignon; elle était un signe de l'influence française sur la politique pontificale. Ce fut la lutte entre les deux candidats; pendant trois ans, malgré les censures pontificales, Münch refusa de céder le siège de Bâle à Jean de Chalon, devenu, entre temps, évêque de Langres. Divers événements le contraignirent pourtant d'abdiquer, le 13 août 1328, en faveur de son adversaire. Jean de Chalon, évêque de Langres et administrateur de Bâle, fut aux prises avec des difficultés financières sérieuses; la lutte avait coûté cher. Il n'avait pas de contact avec son diocèse de Bâle, dont il songeait surtout à tirer les revenus. Il avait peur de le visiter, car il était un étranger élu contre la volonté du clergé et des bourgeois. Par contre, le vicaire général était tout-puissant et profitait de sa situation, au temporel et au spirituel. Jean de Chalon était le fils de son siècle; c'était un prince séculier plus qu'un évêque. En 1328, il n'était que sous-diacre, et il avait obtenu la permission de renvoyer à plus tard son ordination sacerdotale. Il mourut à trente-cinq ans, à la guerre probablement, laissant le diocèse de Bâle très endetté.

Revue de théologie et de philosophie.

Tome XXIII (nouvelle série). Lausanne, 1935, la Concorde.

Charles Bost : *la Première vie de Pierre Corteiz Pasteur du Désert*, p. 5-31, 89-121. L'auteur expose les événements qui remplirent la première partie de la vie du pasteur Pierre Corteiz, qui s'écoula en France et en Suisse, au milieu d'aventures fort diverses.

Tome XXIV (nouvelle série). Lausanne, 1936, la Concorde.

Charles Gilliard : *les Débuts de la Réforme dans le Pays de Vaud*, p. 97-135. L'auteur s'attache à suivre la pénétration de la Réforme dans le Pays de Vaud, Lausanne excepté, à partir de 1528 environ jusqu'à 1536, date de la conquête bernoise. Il étudie en détail les tentatives des novateurs, en particulier à Yverdon, Avenches et Payerne, comme aussi les réactions des autorités civiles et religieuses, du duc et de l'évêque, et de l'opinion publique généralement hostile aux nouvelles doctrines.

Henri Meylan : *les Articles du synode de Neuchâtel (mai 1534)*, p. 143-153. Ce sont les plaintes formulées au Conseil de Berne par les « évangéliques » d'Orbe, de Payerne et de Corcelles, de Grandson, de Neuchâtel et de Moûtier. Ces articles révèlent, en général, peu de sympathie pour la Réforme dans le peuple de ces régions.

Gabrielle Berthoud : *Lettres de réformés saisies à Lyon en août 1538*, p. 154-178. Il s'agit de huit lettres, écrites sept à Genève et une peut-être à Lausanne, à l'adresse des réformés de Bordeaux ou de la région avoisinante. C'est la correspondance de réformés français, réfugiés en Suisse, avec leurs familles ou leurs amis restés en France. Elles fournissent des renseignements sur les origines de la Réforme à Bordeaux plus que sur l'état des églises réformées de Suisse. Celles d'André Zébédée sont particulièrement intéressantes.

Zwingliana.

Tome VI. V^e^ cahier. Zurich, 1936. Berichthaus.

G. Appenzeller : *Französische Refugianten in Solothurn*, p. 272-281. Après la révocation de l'édit de Nantes, les protestants français émigrèrent en grand nombre; beaucoup traversèrent la Suisse pour se rendre en Allemagne. L'ambassadeur français en Suisse, Tambonneau, rentrant de la diète de Baden, en décembre 1685, rencontra, sur la route de Soleure, des réfugiés originaires du Languedoc, des Cévennes et de la Provence. Il ne cacha pas au roi l'inquiétude que lui causait cet exode des réformés dont l'influence créait, dans les villes protestantes suisses, une désaffection croissante à l'égard de la France. Il s'appliqua à convertir ces fugitifs et à leur persuader de rentrer chez eux. Le Conseil de Soleure ordonna aux hôteliers de signaler à l'ambassadeur les noms et qualités des Français qui descendaient chez eux. Mais les hôteliers s'arrangeaient pour éviter à leurs clients une délicate entrevue, et les autorités trouvaient de bons prétextes pour ne pas arrêter sur l'Aar les barques chargées de huguenots. Berne, dont Tambonneau soulignait la toute-puissance, favorisait de grand cœur les fugitifs et trouvait mauvaise l'attitude de l'ambassadeur à leur égard. Parmi les réfugiés dont s'occupa Tambonneau, il faut noter Isabeau de Fourques, épouse du baron Jean d'Arbaud de Blossac. Tout fut mis en œuvre pour amener cette femme huguenote à rejoindre son mari, mais en vain. Il est assez piquant de constater que le secrétaire de l'ambassadeur fut pendant un certain temps, un réformé : Jean-Antoine Dautun. Le successeur de Tambonnau, dès 1689, Michel Amelot, se préoccupa peu de convertir les huguenots de passage; il était d'avis que le roi devait publier un édit de tolérance dont l'ambassadeur avait même établi la teneur. Aucun réfugié français ne put séjourner à Soleure.

Romain Pittet.

ÉCHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

S. Exc. Mgr Félix Roeder [912], évêque de Beauvais, à Beauvais (Oise), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. Jean Dauvillier [913], professeur à la Faculté de droit, 38, rue Alsace-Lorraine, Toulouse (Haute-Garonne), présenté par M. Le Bras.

M. Ernest Hildesheimer [914], archiviste-paléographe, licencié ès-lettres, archiviste de l'Aisne, à Laon (Aisne), présenté par M. Levillain.

The Institute of Medieval Studies [915], Queen's Park Crescent, Toronto (Canada). — Maison du Livre Français, N° 10.632.

Prêt-Revues de l'Abbaye de Wisques [916], à Saint-Paul de Wisques, par Wizernes (Pas-de-Calais).

M. l'abbé Maurice Gardette [917], curé de Saint-Germain-des-Prés, 3, place Saint-Germain-des-Prés, Paris (VIe), présenté par M. Brochard.

Mgr Fourier Bonnard [918], recteur de Saint-Nicolas des Lorrains, via Tor Sanguigna, n° 17, Rome (IX), présenté par M. Bodet.

M. Jean-Marie-Alfred Collot [919], 77 bis, rue Legendre, Paris (XVIIe), présenté par M. Constant.

Mgr Eugène Beaupin [920], directeur du Comité catholique des Amitiés françaises à l'Etranger, 4, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (V^e^), présenté par M. Zeiller.

Mgr Chappoulie [921], directeur de la Propagation de la foi, 5, rue Monsieur, Paris (VIIe), présenté par M. Delacroix.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 10 DÉCEMBRE 1937

La dix-huitième assemblée générale de la Société d'histoire ecclésiastique de la France s'est tenue le vendredi 10 décembre à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Baudrillart, président, assisté de Mgr Lesne et de M. Jacques Zeiller, vice-présidents; de MM. Auguste Audollent, l'abbé Carrière, Léonce Celier, Albert Dufourcq, Jean Guiraud, Jean de la Monneraye et Léon Levillain, membres du Conseil.

Etaient aussi présents : MM. l'abbé Brochard, Édouard Bruley, le P. Chardavoine, l'abbé Delacroix, Paul Deslandres, Marcel Fosseyeux, Michel François, l'abbé Guérard, Jacques Hérissay, Henri Jouvin, l'abbé Lassailly, Alfred Marcille, le R. P. Rouziès et Marcel Siguret.

S'étaient excusés par lettres : LL. EExc. Mgr Clément, Mgr Grente, Mgr Mesguen, Mgr Roeder; MM. le chanoine Arquillière, Claude de Bonnault, le chanoine Bouisson, le chanoine Bricon, le comte Chandon de Briailles, le chanoine Louis Calendini, le chanoine Couget, le chanoine

Delaporte, Robert Lavollée, Gabriel Le Bras, le R. P. Lebreton, Paul Le Cacheux, le chanoine Le Helloco, le chanoine Leman et l'abbé Vielliard.

S. Ém. le cardinal Baudrillart ouvre la séance par quelques mots de bienvenue et donne la parole à Mgr Lesne, vice-président, qui prononce l'allocution suivante :

Allocution de Mgr Lesne.

ÉMINENCE,

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

« La Société inscrit d'abord à son nécrologe les noms de trois membres de l'épiscopat français : Mgr LE SENNE, évêque de Beauvais, décédé le 7 mars; Mgr CUSIN, évêque de Mende, décédé le 5 juin; Mgr PELT, évêque de Metz, décédé le 9 septembre.

« Il est rare de nos jours qu'un évêque, absorbé par un labeur apostolique intense, trouve le loisir de donner à l'histoire de l'Église plus qu'une marque d'estime et d'intérêt, notamment en s'agrégeant, comme ils le font presque tous, à la Société d'histoire ecclésiastique de la France.

« L'un des prélats défunts, Mgr PELT, fut pourtant un historien, et même à vrai dire, il ne l'est devenu qu'après son élévation à l'épiscopat. Il était connu comme canoniste et exégète; il avait composé une Histoire de l'Ancien Testament, manuel d'enseignement, dont fut donnée en 1930 la neuvième édition. Telle avait été l'œuvre du directeur et supérieur du Séminaire de Metz. Évêque, c'est sa cathédrale qui l'a conquis à l'histoire, naturellement, à l'histoire de la cathédrale de Metz. Puissent tant d'autres cathédrales rivales en beauté et en problèmes posés devant l'archéologue, l'historien, le liturgiste, opérer pareilles conversions. En 1934, Mgr PELT a publié une description de la cathédrale de Metz, sorte de guide à l'usage des visiteurs, mais guide combien savant et précis ! Dès 1930 était paru le premier volume de ses études sur la cathédrale de Metz, recueil de textes extraits pour la plupart des registres capitulaires de 1210 à 1790. Un second volume, publié en 1932, renferme les documents et notes relatifs à la période qui va de 1790 à 1930. Enfin, en cette année même 1937, sortait des presses le tome Ier d'une nouvelle série d'études sur la cathédrale, consacré cette fois à la liturgie et où sont rassemblés tous les textes de cet ordre, et l'on sait comme ils sont abondants à Metz, qui peuvent être datés du Ve au XIIIe siècle. Mgr Pelt a grandement mérité de l'histoire de l'Église de France.

« M. le chanoine GUIGNARD est mort président de la Société Archéologique de Touraine. Ce titre suffit à indiquer quelle place il tenait à Tours parmi les érudits d'une cité et d'un pays si chargés d'histoire. Hommage lui a été rendu déjà dans la *Revue de l'histoire de l'Église de France* et je ne puis que renvoyer à la notice qui lui a été consacrée.

« Le chanoine Guignard déversait les trésors de son érudition tourangelle dans le *Bulletin de la Société archéologique* et dans le *Journal La Touraine*. M. le chanoine BASTOUL, curé-doyen de Montech au diocèse de Montauban, décédé le 31 mars, ne disposait que du *Petit messager de Montech*, qui n'est pas une revue mais un simple bulletin paroissial. Les rédacteurs des innombrables bulletins que le zèle pastoral fait éclore et les Semaines religieuses peuvent et savent parfois échapper à la fadeur et à la monotonie qui en est trop souvent la note caracté-

ristique, par l'insertion d'études d'histoire locale. Ainsi faisait le chanoine Bastoul, et la collection du *Petit Messager*, comme l'a écrit son biographe, M. Loubers, est une source de documents et de références indispensable à qui s'intéresse à l'histoire de la petite ville de Montech.

« La Société a perdu aussi M. Gilbert Rouchon, archiviste honoraire du Puy-de-Dôme, qui rédigeait pour la *Revue* la chronique d'histoire auvergnate depuis 1914. Il avait fait toute sa carrière à Clermont où, nommé archiviste en 1882, il est resté en fonctions jusqu'en 1924. De 1893 à 1916, il a rédigé et publié en six volumes l'inventaire sommaire des fonds 1C à 4C des archives du Puy-de-Dôme. Sa mise à la retraite n'a pas interrompu son labeur et il n'a jamais cessé de s'occuper du dépôt. En 1925 a paru le répertoire numérique de la série L rédigé par ses soins. Il a classé ensuite bénévolement le fonds du Chapitre de Notre-Dame du Port et rédigé un répertoire numérique de ce fonds. Il complétait en même temps les six volumes de l'Inventaire du fonds C par une table alphabétique qui va paraître. La masse de documents et de notes qu'il avait recueillis n'a guère été exploitée dans des publications personnelles. En dehors de deux fascicules de *l'Auvergne littéraire*, consacrés à la cathédrale de Clermont et à Notre-Dame du Port, d'un autre en préparation sur l'église Saint-Genès, il n'a publié que de rares articles.

« Les archivistes et bibliothécaires ont à leur actif non seulement leurs propres travaux, mais ceux qu'ils ont rendus possibles aux travailleurs. Si ce mérite apparaît chez l'archiviste du Puy-de-Dôme qui, cinquante-cinq ans durant, a servi ainsi la science historique, que dire de celui qui fut, jusqu'à hier, le chef des Archives nationales et qui a disparu, hélas ! quelques mois à peine après en avoir résigné la direction. M. Henri Courteault est une figure d'un tel relief qu'il faut laisser à l'un de ceux parmi nos confrères qui l'ont le mieux connu et qui ont pu l'apprécier de plus près, le soin de rédiger une notice qui soit digne de lui. On la lira dans le prochain fascicule de la *Revue d'histoire de l'Église de France*[1]. »

Son Éminence remercie Mgr Lesne; il loue l'activité intellectuelle de l'éminent recteur des Facultés catholiques de Lille qui vient d'en fournir une preuve nouvelle en faisant paraître le tome III de sa belle *Histoire de la propriété ecclésiastique à l'époque carolingienne*.

M. l'abbé Carrière présente ensuite son rapport moral sur l'exercice 1937.

Rapport du Secrétaire général.

Éminence,

Messieurs et chers Confrères,

« L'événement capital de l'année qui s'achève a été pour nous le IIe Congrès d'histoire ecclésiastique de la France. Vous avez pu lire, dans le dernier fascicule de juillet, un compte rendu de ces journées d'études et l'écho des sympathies que nous a témoignées la presse en accueillant largement les communications de nos amis.

« Ce congrès comportait des enseignements appelés à donner une impulsion aux études d'histoire locale, en renouvelant pour une part les procédés un peu vieillis des monographies paroissialles de jadis.

---

1. Voir le numéro d'octobre-décembre 1937, p. 588 et suivantes.

Les articles qui continuent de paraître sur ce sujet dans les journaux et les Semaines religieuses de province sont un nouvel hommage rendu à l'actualité des questions mises à l'étude.

« En général, les auteurs résument le compte rendu détaillé des rapports présentés aux séances de l'après-midi. Une place de choix, le plus souvent une étude particulière, est réservée au rapport de Mgr Grente. On insiste aussi sur le programme de travaux intéressant la paroisse rurale présenté par M. Le Bras; et l'on n'oublie pas de se faire l'écho des vœux émis par le congrès en sa séance solennelle de clôture. Tel, récemment, M. le chanoine Chartier dans la *Semaine religieuse de Cambrai*. D'autres, qui ont suivi nos journées d'étude, commentent les rapports, y ajoutant des notes explicatives qui témoignent d'une intelligence très avertie des questions : c'est le cas de M. l'abbé Peltier, professeur au grand séminaire de Moulins, dans la *Semaine religieuse* de ce diocèse où quatre articles sont déjà parus, et l'on annonce une suite. D'autres ne se contentent pas de confier leurs impressions de congressistes au Bulletin qui leur est familier, ils nous envoient leurs suggestions. Voici, par exemple, la lettre d'un congressiste, professeur au grand séminaire de Metz : « C'est un membre du dernier congrès d'histoire ecclésiastique de la France qui vient vous dire toute son admiration pour votre œuvre et toute sa reconnaissance pour ce qu'il y a appris. Je viens d'en faire un petit compte rendu oral à notre évêque Mgr Pelt qui en a été enchanté. » Et parmi les suggestions qu'il propose je relève celle-ci : « Quant à l'enseignement de l'histoire dans les grands séminaires ne pourrait-on pas envoyer dans tous ces établissements un questionnaire sur le nombre des heures, la répartition du programme, le manuel en usage, l'histoire locale, l'histoire de l'art ? On pourrait ainsi constituer une documentation intéressante qui servirait de point de départ à une réforme nécessaire. »

« Un autre correspondant nous écrit de Coutances qu'il a beaucoup regretté de n'avoir pu assister au congrès du mois de mai, regrets qui s'accroissent à la lecture des comptes rendus. Son témoignage personnel confirme celui de Mgr Grente et déplore que l'histoire de l'Église occupe si peu de place dans les institutions religieuses. Évoquant ses années d'études au collège Stanislas, il rappelle que, dès la quatrième, l'enseignement religieux comportait un trimestre d'Histoire de l'Église qui faisant l'objet d'excellents cours polycopiés, bien faits pour rendre attrayante cette branche d'histoire. « Mes camarades et moi, dit-il, avons tiré beaucoup plus de profit de ce cours que de l'enseignement purement doctrinal des deux autres trimestres qui nous apparaissait comme de la théologie transcendentale, hors de notre portée. » Et il termine par cette conclusion : « Si l'histoire de l'Église est annexée à l'instruction religieuse dans les lycées et les collèges, le clergé s'intéressera d'une façon plus spéciale à cette discipline qu'il sera appelé à enseigner. Et du coup l'Histoire de l'Église risquera moins d'être négligée dans les séminaires[2]. »

---

2. Parmi les comptes rendus les plus complets et intelligemment compréhensifs, consacrés au IIe congrès d'histoire ecclésiastique de la France, il convient de citer celui de M. le chanoine Leman, professeur à l'Université catholique de Lille, dans la *Revue d'apologétique* en janvier 1938. Nous l'avons connu trop tard pour nous faire ici l'écho des intéressantes suggestions qu'il contient. Notons cependant deux remarques entre toutes importantes. Résumant l'allocution de S. Ém. le cardinal Baudrillart, touchant les services que l'histoire du passé était appelée

« Messieurs, je bornerai là les extraits de cette correspondance qui nous est arrivée depuis la publication faite en juillet dernier du compte rendu de nos journées d'études. Ne sont-ils pas, au reste, suffisants pour confirmer cette impression que je crois partagée de tous ceux qui ont assisté à nos assises que leur succès a dépassé toute espérance ? Jamais encore la Société n'avait connu un tel rayonnement : jamais elle n'avait affirmé avec autant de forme sa vitalité et sa raison d'être. Et ce phénomène acquiert une signification d'autant plus grande que, toujours et bien malgré elles, la Société et la *Revue* qui en est l'organe, quoique de nature strictement scientifiques, sont constamment tenues à l'écart de toute subvention soit d'État, soit d'Église.

« Obligés de ne compter que sur nous-mêmes, c'est un devoir pour chacun de nous d'entretenir par un recrutement soutenu l'effectif minimum dont les cotisations assurent nos moyens d'existence.

« L'an dernier des appréhensions s'étaient manifestées à propos de l'augmentation du taux de la cotisation. En portant la cotisation de 50 à 70 francs, on savait que cette mesure entraînerait le départ de plus d'un sociétaire que gênerait l'aggravation du coût de la vie. Les démissions reçues n'ont pas été cependant aussi nombreuses qu'on le pouvait craindre. A l'ordinaire, les démissions sont, bon an mal an, de 3 à 4 pour cent. Cette année, le pourcentage donne un chiffre plus élevé, celui de 7 pour cent. Nous avons dû en conséquence supprimer de nos listes les noms de vingt-sept confrères et si, en plus de ce nombre, l'on compte les vides que la mort a faits parmi nous, le total de nos pertes s'élève au chiffre de trente-trois.

« Mais la Providence, qui sait mettre intentionnellement le baume auprès de la plaie, a permis que cette année de débacle monétaire soit aussi celle du congrès, et que nos amis, mettant à profit le succès de nos journées d'études, soient arrivés par leur recrutement à maintenir l'effectif de notre Société exactement au chiffre de l'an dernier. Parmi ces agents, qu'il me soit permis de citer, par manière de remerciements, M. Le Bras, toujours chef de file, M. Fosseyeux, M. Brochard, M. Zeiller, M. Arquillière, M. Chenesseau. Oui, grâce à leur zèle éclairé, 33 sociétaires nouveaux sont venus grossir nos rangs et compenser, chiffre pour chiffre, nos pertes de l'année. En vertu de quoi nous sommes encore à ce jour 459 membres.

« Il m'eût été agréable de vous annoncer comme prochaine, la parution du tome Ier de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, le seul qui soit inédit des trois volumes de l'ouvrage. La copie de ce

---

à rendre à l'action catholique contemporaine, M. Leman écrit : « Loin de craindre que les recherches historiques ne vinssent à détourner les séminaristes et les prêtres de leur véritable devoir, celui de l'apostolat, l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris montra que la France a des cadres qui sont encore chrétiens : par la paroisse elle est devenue chrétienne; par la paroisse elle le redeviendra. A l'historien d'inspirer l'apostolat du présent en rappelant ce que fut le passé. L'œuvre historique deviendra de ce fait œuvre apologétique; rien ne s'oppose à ce qu'à tout à la fois on soit historien, apologétiste et apôtre. » Puis soulignant le progrès considérable dans les études historiques qu'accuse un tel Congrès, Son Éminence ajouta : « Aussi plus que jamais importe-t-il non seulement de garder les positions acquises, mais d'en occuper de nouvelles. Le nombre de travailleurs ne sera jamais trop grand pour écrire la véritable histoire de l'Église, la seule qui compte et de laquelle ait à faire état l'apologétique catholique, une histoire impartiale, une histoire vraie. »

volume a été remise à l'éditeur en juillet dernier, et les premiers placards devaient être envoyés en octobre. Vous ne vous étonnerez pas que je n'aie encore rien reçu. M. Letouzey, interrogé à ce sujet, n'a pu que se lamenter sur le retard apporté à la production par l'application des nouvelles lois sociales. Cependant comme j'insistais, lui montrant les inconvénients d'un retard plus prolongé qui nous obligerait à reprendre pour une nouvelle mise au point un texte que des publications récentes auraient déjà vieilli, il m'a laissé entrevoir comme très probable l'envoi d'épreuves avant l'été prochain.

« Ce volume, vous le savez, est destiné à faire connaître les sources manuscrites de l'histoire ecclésiastique gallicane. C'est, de ce fait, bien plus un instrument de travail qu'un ouvrage didactique proprement dit. Et comme tel, si l'on veut que la consultation en soit aussi rapide que fructueuse, il est nécessaire d'y annexer une table où soient relevés tous les noms propres et les termes d'institutions. Pour ce travail, nous nous sommes adressés au R. P. Rouziès qui ne se dérobe jamais lorsqu'on fait appel à son dévouement, et si, comme nous l'espérons, les bonnes feuilles du volume nous sont remises en juillet, il sera facile à notre tabuliste de s'acquitter de sa tâche au cours des vacances et ainsi l'ouvrage pourrait paraître en fin d'année. »

M. l'abbé Carrière énumère ensuite les nombreuses distinctions dont plusieurs de nos confrères ont été l'objet en 1937 soit dans l'ordre de la Légion d'honneur, soit dans les différentes sections de l'Institut de France.

Puis il termine en disant ce que sera demain pour notre chère *Revue*. L'on n'ignore pas que les récentes lois sociales ont amené une majoration générale des prix. En matière d'impression, cette hausse se traduit pour nous actuellement par un surcroît de dépenses de 70 %; et l'on ne peut pas dire que l'on ait atteint le maximum. Quelques chiffres permettront de juger exactement la situation. En juin 1936, la feuille de seize pages, corrections d'auteur non comprises, était payée 410 francs pour 500 exemplaires. En janvier 1937, ce prix forfaitaire est monté à 600 francs; et il a été porté depuis le mois de juillet à 680 francs. En d'autres termes, un fascicule de la *Revue* qui, tous frais compris, revenait en juin 1935 à 5 000 francs coûte aujourd'hui plus de 8 000 francs. A cette augmentation l'on a essayé de faire face, l'an dernier, par une élévation de la cotisation. Mais c'est là une mesure qu'on ne saurait renouveler deux années de suite, et c'est pourquoi, si l'on ne veut pas aboutir à un exercice en déficit, force nous sera de restreindre momentanément notre activité en réduisant nos fascicules à 8 feuilles au lieu de 10.

S. Ém. le cardinal Baudrillart exprime à son tour sa reconnaissance à notre secrétaire général, qui anime avec tant de science et de dévouement la Société dont il est véritablement la cheville ouvrière.

Revenant sur les vœux exprimés par notre correspondant de Coutances, il insiste, en y apportant quelques réserves, sur la valeur propre de l'enseignement de l'histoire. Cet enseignement ne doit pas constituer un idéal en soi, mais on peut le retenir comme un moyen d'atteindre aux vérités profondes de la religion. Trop souvent de nos jours, on se contente de manifestations extérieures derrière lesquelles il faut bien constater une ignorance étonnante des vérités de la religion; et si l'enseignement de l'histoire et de ses méthodes apparaît chose utile, sur quoi tout le monde tombe d'accord, il est nécessaire de lui donner une base par une solide instruction religieuse.

M. Marcel Fosseyeux, trésorier, communique son rapport sur l'exercice financier de 1937 :

Compte rendu financier.

ÉTAT DE LA CAISSE

RECETTES

En caisse au 31 décembre 1936	709	»
Membres fondateurs	500	»
Supplément de rachat de cotisation (M. Ricard)	400	»
Cotisations des sociétaires	21.059	»
Professeurs de l'enseignement libre	3.090	»
Abonnements expédiés à l'étranger	3.324	»
Recouvrement des cotisations arriérées	320	»
Publicité pour 1937	2.000	»
Numéros vendus	2.437	»
Intérêts du fonds de rachat	540	»
Total des recettes	34.379	»

DÉPENSES

Impression de la *Revue*	25.475	»
Expéditions de et pour la *Revue*	2.222	»
Impressions diverses	1.378	»
IIe congrès d'histoire	4.041	»
Versement à la Société Générale (Supplément de rachat)	400	»
Frais de direction et secrétariat	600	»
Frais du Comité de rédaction	289	»
Frais du Trésorier	361	»
Etrennes et frais de Société	140	»
Loyer (Avenue de Breteuil)	400	»
Total des dépenses	35.306	»

BALANCE

Dépenses	35.306	»
Recettes	34.379	»
Différence en moins	927	»

M. le Trésorier, commentant ces chiffres, fait remarquer que les recettes de l'année ont été de beaucoup inférieures aux prévisions, à cause de la négligence d'un certain nombre de sociétaires à s'acquitter de leur cotisation; il espère que les retardataires réserveront un accueil empressé au rappel qu'il leur enverra prochainement et qui nous permettra de boucler un budget en déficit.

Son Éminence remercie M. Fosseyeux du dévouement qu'il apporte à l'exercice de fonctions de nos jours moins que jamais de tout repos.

Et les comptes sont approuvés à l'unanimité.

Questions diverses.

M. l'abbé Carrière donne ensuite lecture d'une lettre de M. le chanoine Émile Bouisson, curé du Sacré-Cœur de Toulon, dans laquelle celui-ci s'élève contre ce qu'il appelle « la négation des traditions provençales par les historiens ». S. Ém. le cardinal Baudrillart et plus spécialement M. Zeiller s'étonnent que l'on revienne de nos jours sur une question à laquelle la critique historique la plus sûre a fait depuis longtemps un sort définitif. La citation d'un passage du livre de M. le chanoine Bouisson sur *les Évêques de Toulon* (Toulon, 1927), où l'auteur reprend à son compte les théories sur l'apostolicité des églises en Gaule, révèle opportunément à l'assemblée qu'aucune discussion utile sur ce propos ne peut même pas être entreprise[3].

A la demande de son Éminence, M. l'abbé Guérard, dans une courte intervention à laquelle la lettre de notre correspondant de Coutances n'était pas étrangère, montre tout ce qui sépare l'histoire de la théologie, puisque, s'il est possible de faire de l'histoire avec de la théologie, on ne peut, au contraire, faire de la théologie en historien (Voir ci-dessous).

Son Éminence annonce ensuite que le Conseil d'administration, dans la séance qui a précédé l'assemblée, a élu M. Jacques Zeiller pour succéder à M. Édouard Jordan, qui avait exprimé le désir de résigner ses fonctions de vice-président. Un autre changement survenu a été la nomination par le Conseil de M. Raymond Limouzin-Lamothe, en remplacement de M. Georges Tessier, démissionnaire. M. Tessier, on le sait, appartenait depuis les débuts au Comité de rédaction où il avait pris en charge les comptes rendus bibliographiques de la *Revue*. Du fait qu'il se met en vacance, sa décision, que nous regrettons tous, sera particulièrement ressentie de ceux qui ont eu affaire à cet excellent confrère, si dévoué, serviable et compétent. M. Limouzin-Lamothe, qui lui succède, est docteur ès lettres et professeur agrégé d'histoire au lycée Buffon. M. Carrière rappelle à cette occasion les activités de M. Limouzin-Lamothe, son érudition en matière d'histoire médiévale, ses nombreux articles sur la congrégation de Saint-Maur et dans diverses revues du Midi, surtout l'excellence de sa thèse complémentaire de doctorat, cette *Bibliographie critique de l'histoire municipale de Toulouse* qui nous est garant des aptitudes de notre confrère pour la tâche nouvelle qu'il a si généreusement acceptée.

Avant de terminer ses travaux, l'assemblée procède à la nomination du Comité d'organisation du congrès de 1940. Sur le désir exprimé par plusieurs confrères, Son Éminence propose à M. Jean Guiraud d'accepter la présidence de ces assises comme un hommage rendu à son activité

---

3. Citons ici à bon entendeur ce que dit M. le chanoine Leman dans la *Revue d'apologétique* (janvier 1938, p. 72), à propos du mémoire de M. Jacques Zeiller sur les origines chrétiennes (*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. III, p. 21-51). « Cette question qui a été autrefois passionnément débattue semble bien avoir trouvé aujourd'hui sa solution chez les historiens que n'aveuglent ni les préjugés, ni un respect mal entendu des traditions beaucoup moins anciennes qu'on ne le croyait. Les débats qui se sont engagés n'ont pas d'ailleurs été complètement inutiles ; ils ont servi à distinguer soigneusement des époques d'évangélisation celles de fondations d'églises. Les excellentes pages du savant professeur des origines chrétiennes à l'École des hautes-études achèveront de faire l'apaisement, si besoin en est, en même temps qu'elles éclaireront les travailleurs sur la valeur des traditions qu'ils rencontreront dans l'un ou l'autre diocèse. »

et à ses services. M. Guiraud, très touché, remercie de l'honneur qui lui est fait, et, de suite, lui sont donnés pour assesseurs, les mêmes qu'en 1937 : MM. Zeiller, Carrière, Levillain, Le Bras, Bruley, et pour secrétaire, M. Delacroix.

Un rapide échange de vues s'engage alors sur la question de savoir quel sera le thème principal des discussions du congrès. M. Carrière rappelle les vœux qui lui furent exprimés récemment par un grand nombre de congressistes, désireux d'acquérir une formation plus érudite. Un sujet qui répondrait à cet ordre d'idées pourrait s'intituler : « Technique et travail historiques ». On développerait à ce propos les principes élémentaires de la méthode historique, à savoir :

a) Du choix d'un sujet d'histoire; *b*) Comment s'enquérir des sources et dresser la bibliographie d'un sujet; *c*) la Paléographie et le travail par fiches; *d*) De la critique documentaire; *e*) De la composition historique et nécessité de circonscrire son sujet; *f*) Comment publier un article ou un livre d'érudition.

Ces indications n'ont rien d'exhaustif. On se tromperait en croyant qu'elles font double emploi avec les enseignements de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*. Et nous convions tous les lecteurs à nous communiquer leurs idées à ce sujet. La Commission préparatoire du congrès les examinera avec attention, et elle est disposée à faire entrer dans le programme toutes celles qui lui paraîtront présenter de l'intérêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 h. 15.

Le secrétaire-archiviste,
Michel François.

HISTORIENS ET THÉOLOGIENS[1]

L'Église a deux sources d'informations qui lui permettent d'exposer sous une forme scientifique les données de la Révélation. Et d'abord, elle a la sainte Écriture, puis la Tradition où se retrouvent l'ensemble des documents qui nous montrent la doctrine et la vie religieuses au cours des âges : textes liturgiques, œuvres des Pères et des Docteurs. Mais Pères et Docteurs ne sont pas seulement des témoins historiques. Dans leur œuvre, il y a une part personnelle qui vient du raisonnement philosophique. Celui-ci développe et développera toujours un fonds dont la fécondité est inépuisable, à savoir les données de la Bible et de la Tradition, mais les développera suivant des directives très variables, parfois divergentes, selon les tendances individuelles de chaque esprit. Témoignages de la vie intime de l'Église, dans l'ordre intellectuel, et, d'autre part, apports de la réflexion philosophique, toujours en mouvement, l'Église utilise le tout, pour offrir à ses fidèles, suivant les besoins de chaque époque, l'ancien et le nouveau, *nova et vetera*.

L'utilisation de ces deux sources d'informations, très souvent mêlées l'une avec l'autre, suppose des méthodes très différentes. L'utilisation des témoignages bibliques et patristiques relève de la méthode histo-

(1) Nous reproduisons ici la communication orale que M. l'abbé Guérard improvisa, lors de l'assemblée générale de décembre dernier, à la demande du cardinal Baudrillart qui le conviait à dire son sentiment sur les devoirs qui caractérisent et cantonnent, dans leurs domaines propres, historiens et théologiens.

rique. L'utilisation et, en même temps, le prolongement séculaire de la réflexion philosophique s'exerçant sur le dogme, par voie déductive, relève plutôt de la méthode philosophique elle-même : c'est l'œuvre principale de la théologie, et celle-ci a reçu, à cet égard, des écoles du Moyen Age un pli dont elle ne saurait plus se défaire sans se dissoudre. Il y a ainsi, dans l'Église, parmi les doctes, deux méthodes qui, en droit, se complètent, mais aussi deux tours d'esprit qui, trop souvent, s'opposent l'un à l'autre. Les jeunes gens, en général, sont plus portés vers les méthodes déductives qui leur permettent mieux les affirmations rapides, voire hâtives, dont leur âge est coutumier. De très grands esprits, très mûris, ont, à meilleur droit, les mêmes tendances et les appliquent à des œuvres de synthèse théologique. Au contraire, d'autres esprits, plus portés vers les recherches de détails, sont plus méticuleux, plus soupçonneux, plus portés à mettre en lumière les divergences qui séparent les Pères et les Docteurs de l'Église. Ceux-là trouvent leurs joies dans l'histoire. De tout ceci il est résulté qu'en fait les relations des historiens avec les théologiens n'ont pas toujours été pacifiques. Toutes les hérésies ont prétendu s'appuyer non seulement sur l'Écriture sainte, mais aussi sur tel ou tel Père ou Docteur, sur tel ou tel usage ecclésiastique ancien que l'on essayait de mettre en contradiction avec l'enseignement et l'usage courant de l'Église, prise à tel ou tel moment de son développement historique. Même entre catholiques, les discussions les plus vives ont souvent mis aux prises historiens de l'Église et théologiens. Le catalogue de l'Index, dressé principalement par des théologiens, fait une large part aux exégètes et aux historiens.

Bien entendu, l'immense majorité des fidèles et la majorité des prêtres n'ont ni la capacité, ni la curiosité, ni les instruments de travail nécessaires pour s'engager dans de pareils débats. La plupart s'en désintéressent totalement, et s'en remettent à leurs guides ordinaires et qualifiés pour trancher tous les différends, sans se préoccuper de savoir comment l'Église ajuste sa doctrine courante avec l'enseignement de tel ou tel Docteur, de tel ou tel livre inspiré. Je crois bien qu'en dépit de la doctrine du libre examen, il en est à peu près de même dans le commun des protestants, j'entends des protestants attachés aux doctrines orthodoxes.

Mais, dans le monde des grands intellectuels protestants et rationalistes, l'histoire domine ou prétend dominer la théologie, en l'absence d'une autorité vivante qui impose certaines interprétations des textes historiques. Chez les catholiques, la théologie, c'est-à-dire un corps de doctrine fortement systématisé, domine l'histoire, y compris l'exégèse, en même temps qu'elle profite de leurs apports. Les théologiens, disons-nous, profitent du travail des historiens et des exégètes. Car les théologiens ne peuvent pas tout faire par eux-mêmes. Ils ont besoin que les historiens leur préparent des textes soigneusement passés au crible de la critique littéraire et de la critique textuelle, textes replacés, pour être bien compris, dans leur milieu historique, dans leur ambiance, dans leur langue originaire. Les historiens doivent d'ailleurs reconnaître que leur œuvre n'est qu'un travail préparatoire. Le grand Duchesne disait, un jour, devant moi : « Nous ne faisons qu'éplucher les légumes. » Encore faut-il que les « légumes » soient « épluchés » de manière à pouvoir prendre place dans le festin théologique, soit qu'il se compose de grandes œuvres scientifiques, soit qu'il s'agisse d'humbles catéchismes élémentaires. C'est ce que Duchesne lui-même n'a pas toujours bien compris, quand il a apprécié et surtout déprécié la valeur

de certaines controverses doctrinales. Il n'avait, et je crois bien qu'on s'est trompé sur ce point en haut lieu, il n'avait en tête aucun système philosophique ou théologique hétérodoxe sur le développement du dogme dans l'Église. Le modernisme philosophique lui était étranger et même antipathique. Et cependant, quand il a exposé certaines controverses théologiques, le nestorianisme, par exemple, ou la querelle des Trois-Chapitres, il n'en a pas toujours bien compris la portée, la gravité, et la place qu'elles occupent dans la suite générale du développement du dogme. De là il résulte qu'inconsciemment il a introduit, en apparence, quelques hiatus dans la continuité de ce développement. Par contre, il a admirablement présenté le développement de la liturgie et de la discipline générale de l'Église ancienne, et bien montré l'identité substantielle qui existe, à cet égard, dans la pratique de l'Église, entre les temps présents et les temps anciens, malgré d'énormes différences sur les points accessoires. Continuité et développement sont les deux pôles entre lesquels doit évoluer l'histoire de l'Église. La scolastique, je crois bien, n'a pas eu une idée assez nette et assez large du développement énorme qu'ont subi la doctrine et la discipline dans l'Église. Par contre, les protestants du xvr[e] siècle n'ont pas su y reconnaître la continuité substantielle. En nous obligeant à associer sans cesse les deux termes du développement et de la continuité, l'Église, sans y penser, rend à la formation de l'esprit historique un énorme service, encore qu'il ne soit pas toujours facile de s'en rendre compte.

Louis Guérard.

LES PRÊTRES FRANÇAIS A ROME EN 1794

Sur la condition précaire en 1794 des prêtres émigrés à Rome, je viens de trouver un témoignage, peu bienveillant à vrai dire pour le clergé romain, précis toutefois et assez ému. Il émane d'un chevalier de Malte, émigré lui-même, le chevalier de Thuisy, galant homme que sa santé médiocre avait détourné d'aller faire campagne à l'armée des Princes. En amateur d'art, vingt ans auparavant, il avait voyagé en Italie. Les musées, les palais, les curiosités de la nature et les ruines sont encore l'objet principal de son attention. Cependant, dans les volumes manuscrits où il a rédigé ses souvenirs, les observations d'ordre social et politique, voire religieux, ont aussi leur place, auprès de considérations plus légères, d'anecdotes, de couplets.

Je dois la communication du manuscrit à la très affable obligeance de son actuel possesseur, M. A. Bandeira de Mello, dans la bibliothèque duquel il occupe une place de choix, parmi tant de beaux livres français.

A. Cherel.

« La position des prêtres est à peu près la même [que les deux dernières années], cependant ils avaient d'abord, la première année, un traite par mois (5 scudi ou 26 livres de France), outre leurs messes, qu'on ne leur paye qu'un paolo (onze sols de France), tandis qu'on les payait avant eux un paole et demi aux Italiens ! et depuis, comme on a vu que cela durait, et que vraiment à Rome on n'est pas fort charitable, on a obligé les communautés à nourrir un certain nombre d'eux.. Je voudrais même pouvoir taire combien peu on s'est prêté à leur être utile, mais

par malheur peu de cardinaux ont donné l'exemple; et même les maisons françaises, au lieu de s'offrir les premières pour venir au secours de leurs estimables compatriotes, s'y sont quasi refusées, ou ne s'y sont prêtées que de la plus mauvaise grâce. Ajoutez à cela que le cardinal ministre Zelada, qui heureusement n'a pas grand crédit, hait les Français à la mort, et ne veut faire aucune distinction de ceux que l'amour de leur religion, de leur roi, de leurs devoirs, a chassés de leur patrie et dérobés aux poignards des scélérats; et que la petite et sourde jalousie des Italiens ultramontains nous crée des ennemis à Rome, où nous n'avons vraiment d'appui et de soutien, que l'immortel Pontife.

« Cependant tandis qu'il y a eu 6 000 ou 7 000 prêtres ou laïcs français soignés, accueillis et secourus en Angleterre, on n'en a reçu que 4.000 au plus dans *tout* l'État ecclésiastique, et jamais plus de 200 dans Rome, avec la prohibition la plus sévère pour les autres d'y venir, même à leurs frais. Cependant aussi, partout ils édifient, par la régularité de leur conduite, de leurs mœurs, de leur exemple, un peu contrastant avec la facilité, la liberté des prêtres et religieux italiens, et surtout avec l'ignorance de ces derniers.

« ... Si le Pape venait à mourir, je ne jurerais pas que les prêtres français ne fussent chassés de Rome.

« Si l'on n'avait à reprocher aux Français que l'impression défavorable que donnent dans tous les pays leurs prétentions, leur légèreté, et ce ton de suffisance et d'arrogance qui est le caractère général de la jeunesse, et qui prévient contre les aimables et essentielles qualités d'un âge plus réfléchi, je passerais encore condamnation, car je crains bien que ce qui leur arrive, que leurs malheurs mêmes ne les corrigent pas... Mais il s'agit ici de prêtres..., et non des étourdis qui nous décrient, et qu'on humilie avec raison. »

THÈSES DE L'ÉCOLE DES CHARTES

Deux des treize thèses soutenues à l'École des chartes les 31 janvier, 1er et 2 février concernent directement nos études (cf. *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1998 pour obtenir le diplôme d'archiviste paléographe*, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1938, in-8° de 116 pages). Ce sont celles de Mlle Marie-Madeleine Bouquet, *l'Abbaye de l'Ile-Barbe, des origines à la sécularisation du XVIe siècle* (p. 13-21), étude historique et archéologique sur le célèbre monastère lyonnais, et de M. Louis Rousseau, *l'Assistance charitable à Rouen du XIIe au XVIe siècle, l'Hôtel-Dieu de la Madeleine, la Police des pauvres* (p. 101-106), contribution à l'histoire de la charité et de l'assistance qui eût intéressé un des plus vénérés collaborateurs de cette revue, le regretté Léon Le Grand. De plus, M. Ngô-Dinh Nhu a été un des premiers chercheurs à pouvoir utiliser les archives du séminaire des Missions étrangères qui lui ont fourni pour une très large part la matière de son mémoire sur *les Mœurs et les coutumes des Annamites du Tonkin au XVIIe siècle* (p. 73-81).

G. T.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

CALMETTE (Joseph), avec la collaboration de GROUSSET (R.) et GRUBER (J.-J.). Atlas historique. Tome II : le Moyen Age. — Paris, les Presses universitaires de France, 1936. In-4° tellière (17×22) de 18 pages et XXIV cartes hors texte, 36 francs.

DELAPORTE (Louis), PIGANIOL (André), DRIOTON (Étienne) et COHEN (Robert). Atlas historique. Tome I : l'Antiquité. — Paris, les Presses universitaires de France, 1937. In-4° tellière (17×22) de 22 pages et XXX cartes hors-texte, 36 francs.

MEURGEY (Jacques). Armorial de l'Église de France. Évêchés, chapitres, paroisses, abbayes, prieurés, couvents, corporations et communautés religieuses. Lettre-préface de S. Ém. le cardinal VERDIER. — Mâcon, imprimerie Protat frères, 1938. Gr. in-8° de XVI-463 pages.

RÉBILLON (Armand), avec la collaboration de TAPIÉ (Victor-L.). Atlas historique. Tome III : les Temps modernes. — Paris, les Presses universitaires de France, 1937. In-4° tellière (17×22) de 26 pages et XXV cartes hors texte, 36 francs.

SOURCES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

A l'origine de la liberté d'enseignement. La commission extraparlementaire de 1849. Texte intégral inédit des procès-verbaux, publié par les soins de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Introduction par Georges CHENESSEAU. — Paris, de Gigord, 1937. In-8° de XLIII-358 pages.

AUBENAS (Roger). Recueil de lettres des Officialités de Marseille et d'Aix (XIVe-XVe s.). Préface de Gabriel LE BRAS. Fascicule 1er. — Paris, Aug. Picard, 1937. In-8° de XXXVII-120 pages.

CANIVEZ (D. Josephus-M.). Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786... Tome V : 1457-1490 (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 13). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1937. In-8° de XI-768 pages.

MARTÈNE (Dom). Histoire de la congrégation de Saint-Maur, publiée avec une introduction et des notes par Dom G. CHARVIN. Tome VII : 1688-1700 (*Archives de la France monastique*, XLIII). — Ligugé, abbaye Saint-Martin, et Paris, A. Picard, 1937. In-8° de 220 pages.

MERCATO SARACENO (Marius), O. M. C. Relationes de origine ordinis Minorum Capuccinorum, in lucem editae a P. Melchiore a Pobladura, eiusdem Ordinis (*Monumenta historica ordinis Minorum Capucinorum*,

vol. I). — Assisi, collegio S. Lorenzo da Brindisi dei Minori Cappuccini, 1937. In-8° de LXXXIX-552 pages.

PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (A.-M. et P.). Choix de documents relatifs à l'histoire de l'art, conservés aux archives départementales du Nord. — Extrait de la *Revue du Nord*, t. XXIII (1937), p. 266-283.

VANHAECK (M.). Cartulaire de l'abbaye de Marquette. Tome I. — Chez l'auteur, 29, rue de Cassel, Roubaix. In-8° de XXXII-312 pages.

ÉTUDES HISTORIQUES

AMANN (E.). L'époque carolingienne (Histoire de l'Église, publiée sous la direction de A. FLICHE et V. MARTIN, tome VI). — Paris, Bloud et Gay, 1938. In-8° de 512 pages.

BATAILLON (Marcel). Érasme et l'Espagne. Recherches sur l'histoire spirituelle du XVIe siècle. — Paris, Droz, 1937. In-8° de LIX-903 pages, 100 francs.

BLOUET (J.). Les Séminaires de Coutances et d'Avranches. — Coutances, imprimerie Notre-Dame. — Paris, A. Picard, s. d. [1936]. In-8° de 722 pages.

BLOUET (J.). Un éducateur du clergé au XIXe siècle. Pierre Bénésit, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du grand séminaire de Coutances (1794-1872). — Paris, Gabalda, 1937. In-8° de VII-237 pages.

BREMOND (Henri). Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours. Index alphabétique et analytique par Charles GROLLEAU. — Paris, Bloud et Gay, 1936. In-8° de 256 pages.

BRUGERETTE (J.). Le prêtre français et la société contemporaine. Tome III : Sous le régime de la séparation; la Reconstitution catholique (1908-1936). — Paris, P. Lethielleux, 1937. In-8° de 793 pages.

CALENDINI (L.). Les débuts de la congrégation des Frères de Saint-Joseph. Direction de M. Dujarié. — Le Mans, imprimerie M. Vilaire, 1937. In-8° de 70 pages.

CEZANNE (T.). Un éducateur-apôtre du Comtat-Venaissin au XIXe siècle. Le fondateur des Paillettes d'or. — Avignon, Aubanel, 1936. In-8° de 212 pages, 11 francs.

CHARTIER (Chanoine Maurice). Les ministres du culte à l'époque révolutionnaire. A travers les dossiers Caprara. Communications diverses (Extrait des *Mémoires de la société archéologique et historique de l'arrondissement d'Avesnes*, t. XVI). — Avesnes, éditions de l'Observateur, 1936. In-8°, paginé 186-254.

CITOLEUX (Marc). Le vrai Montaigne, théologien et soldat. — Paris, Lethielleux, 1937. In-8° de 315 pages.

CRISENOY (Pierre de). Sainte Marie-Madeleine Postel (*Idéalistes et animateurs*, 15). — Paris, Bonne Presse, 1938. In-12 de 208 pages, 10 francs.

CÜNY (Dr Franz). Reformation und Gegenreformation im Bereiche des früheren Archipresbyterates Bockenheim. Erster Band. Das Archipresbyterat Bockenheim in der Vorreformationszeit. — Metz, imprimerie « la libre Lorraine », 1937. In-8° de 334 pages, 2 cartes en couleur et 9 photographies hors texte.

DAINVILLE (Maurice de). Les églises romanes du diocèse de Montpellier. Fascicule I (Extrait de *Monspeliensia*, t. II, fasc. II). — Montpellier, imprimerie de la Charité, 1937. In-8° de 116 pages.

Ducos (Gustave). Sainte-Croix de Volvestre et son monastère, des origines à la Révolution (1117-1789). Essai d'histoire locale. — Toulouse, Privat; Paris, Didier, 1937. In-8° de 219 pages.

Focillon (H.). Art d'Occident. Le Moyen Age roman et gothique. — Paris, A. Colin, 1938. In-4° de 361 pages, illustrations, 63 planches hors texte.

Gernigon (Abbé J.-B.). A travers les Coëvrons et la Charnie. Notes d'histoire (1785-1814). — Château-Gontier, imprimerie P. Jacqueline, 1937. In-8° de 292 pages.

Herissay (Jacques). M. Cormaux, saint de Bretagne. — Paris, Bloud et Gay, 1937. In-8° de 248 pages.

Herriot (Édouard). Lyon n'est plus. I. Jacobins et Modérés. — Paris, Hachette, 1937. In-8° de 407 pages, un plan hors-texte, 20 francs.

Jacoby (Jean). La noblesse et les armes de Jeanne d'Arc. — Paris, Mercure de France, 1937. In-8° de 108 pages.

La vie d'une grande chrétienne dans le monde : la baronne de Barante, née Césarine d'Houdetot (1794-1877), par une de ses arrière-petites-filles. Préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart. — Paris, éditions Spes, 1936. In-8° de 307 pages, 15 francs.

Leclercq (Abbé Robert). Saint-Antoine des Quinze-Vingts. Notice historique. — Paris, Église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, 1938. In-8° de 42 pages et 10 gravures hors texte.

Lefebvre (G.). Les Thermidoriens. — Paris, Colin, 1937. In-12 de 220 pages, 13 francs.

Légier Desgranges (Henry). Les Apollinaires. Histoire d'une famille gallo-romaine pendant trois siècles. — Paris, Hachette, [1937]. In-8° de 253 pages.

Lesne (Émile). Histoire de la propriété ecclésiastique en France. Tome IV : les Livres, « scriptoria » et bibliothèques, du commencement du VIIIe à la fin du XIe siècle (*Mémoires et travaux publiés par des professeurs des Facultés catholiques de Lille*, fasc. XLVI). — Lille, Facultés catholiques, 1938. In-8° de VIII-849 pages.

Lesourd (Paul). La butte sacrée. Montmartre des origines au XXe siècle. — Paris, éditions Spes, 1937. In-4° de 523 pages.

Lesourd (Paul). Histoire des Missions catholiques. — Paris, librairie de l'Arc, 1937. In-8° de 491 pages.

Lietzmann (H.) Histoire de l'Église ancienne. Traduction française du professeur André Jundt. — Paris, Payot, 1936-1937. 2 vol. in-8° de 336 pages chacun.

Louis-Jaray (Gabriel). L'empire français d'Amérique (1534-1803) (*Choses d'Amérique*). — Paris, A. Colin, 1938. In-8° de 376 pages.

Mabille de Poncheville (A.). Notre-Dame de Boulogne (*Les Pèlerinages*). — Paris, Flammarion, 1937. In-18 de 165 pages, 13 francs.

Magnin (E.). Un demi-siècle de pensée catholique (*Cahiers de la Nouvelle Journée*, 37). — Paris, Bloud et Gay, 1937. In-8° de 190 pages.

Merlin (Abbé V.). Un peu d'histoire. Simple initiation à l'histoire locale et régionale. — [Bourges, imprimerie A. Tardy], 1937. In-8° de 79 pages.

Peltier (Henri). Pascase Radbert, abbé de Corbie. Contribution à l'étude de la vie monastique et de la pensée chrétienne aux temps carolingiens. — Amiens, L.-H. Duthoit, 1938. In-8° de 296 pages.

Pérez (Angel Gabriel). Et patronato español en el virreyno del Perú durante el siglo XVI°. — Tournai, Desclée, 1937. In-8° de XIV-129 pages.

Piétresson de Saint-Aubin (P.). Une ville neuve inconnue, Catillon-sur-Sambre. — Extrait de la *Revue du Nord*, août 1937, p. 3-11.

Pommeray (Léon). Études sur l'infamie en droit romain. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1937. In-8° de XII-290 pages.

Poulet (Dom Charles). Histoire du christianisme. Tome II : Moyen Age. Fascicule XIII. — Paris, Beauchesne, 1936. In-4°, p. 961-1165, illustrations.

Poulet (Dom Charles). Histoire du christianisme. Tome III : Temps modernes. Fascicules XIV, XV et XVI-XVII. — Paris, Beauchesne, 1937. In-4°, p. 1-528, illustrations.

Pouzet (Ph.). Le problème des origines de la cathédrale de Lyon. — Lyon, imprimerie des Missions africaines, 1937. In-8° de 23 pages.

Rynois (F.). Charles Démia, prêtre (1637-1689), l'organisateur de l'Enseignement primaire en France. — Lyon, E. Vitte, 1937. In-8° de 72 pages, 4 francs.

Seignolle (Claude et Jacques). Le folklore du Hurepoix (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne). (*Contributions au folklore des provinces de France*, tome IV). — Paris, librairie orientale et américaine G.-P. Maisonneuve, 1937. In-8° de 333 pages. 4 cartes et 8 illustrations hors texte.

Sessevalle (Fr. de). Histoire générale de l'ordre de saint François. Première partie : le Moyen Age (1209-1517). Tome II. — Le Puy-en-Velay, éditions de la *Revue d'histoire franciscaine*, 1937. In-8° de 749 pages, 85 francs.

Un Vosgien. Sainte Jeanne d'Arc, lorraine ou champenoise ? (Extrait du « *Foyer vosgien* »). — Épinal, imprimerie coopérative, 1937. In-8° de 26 pages, un plan hors texte.

VARIÉTÉS

Apologétique (L'). Nos raisons de croire, réponses aux objections. Publiée sous la direction de Maurice Brillant et de l'abbé M. Nédoncelle (*Les manuels du catholique d'action*). — Paris, Bloud et Gay, 1937. Un volume cartonné de 1380 pages, 96 planches hors texte, 120 francs.

Armagnac (M.-M.). Huysmans ou les frontières du chrétien (*Idéalistes et animateurs*, 13). — Paris, la Bonne Presse, 1937. In-12, 197 pages, 10 francs.

Duhamelet (Geneviève). Nouvelet (le P. Claude Allez, A. A.) et le mouvement noëliste (*Idéalistes et animateurs*, 14). — Paris, Bonne Presse, 1937. In-12 de VIII-229 pages.

Maire (Élie). Images de Dom Chautard, abbé de Sept-Fons. — Paris, Flammarion, 1938. In-8° de 152 pages.

Martinot (Edmond). Les cloches des églises de Troyes (Étude descriptive et historique). — Chez l'auteur, 90, rue Thiers, à Troyes, 1936. In-4° écu de 126 pages, 40 francs.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

Impr. André-Pouyé — Meaux

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE DE LA PAROISSE RURALE DANS LES TEMPS MODERNES

Position des problèmes à étudier.
I. La paroisse rurale à la fin du XVIe siècle.
II. Les grands courants religieux et philosophiques au XVIIe et au XVIIIe siècle : le Protestantisme; le Jansénisme; le Philosophisme.
III. Le curé et ses auxiliaires : le curé, ses origines, sa formation, son activité sacerdotale, sa situation matérielle; les vicaires; religieux et religieuses; confréries et pèlerinages; rôle administratif du curé.
IV. La fabrique paroissiale.
V. Les paroissiens : leur vie religieuse; l'esprit public.

Position des problèmes à étudier.

La période comprise entre la fin du Moyen Age et la Révolution est assurément l'une des plus vivantes de l'histoire religieuse de la France. Elle est aussi l'une des plus attrayantes, car, à côté des déficiences, à côté des pertes que le Protestantisme, puis le Philosophisme et, dans une certaine mesure, le Jansénisme ont fait éprouver à l'Église catholique, on a la joie d'y constater, plus particulièrement dans la première moitié du XVIIe siècle, mais aussi durant toute l'étendue de ces trois siècles, une grande intensité de vie religieuse, non seulement dans les élites sociales, mais aussi dans les masses populaires, surtout à la campagne. Tout compte fait, l'état religieux des campagnes françaises semble bien avoir été sensiblement meilleur à la fin du XVIIIe siècle qu'à la fin du XVe.

S'il en est ainsi, les sources profondes de la renaissance catholique du XIXe siècle, les raisons mêmes de son développement ne se trouveraient-elles pas dans le fonds de foi sincère et réelle qui s'y était maintenu à travers la Révolution, tout autant, et peut-être même plus encore, que dans l'établissement du Concordat et dans l'organisation administrative du nouveau clergé ?

Il importe donc d'étudier en profondeur l'action des grands courants qui ont traversé cette longue période : le Protestantisme, la Réforme catholique, représentée principalement par le concile de Trente, et la mise à exécution de ses décisions, le Jansénisme, le mouvement philosophique.

Il va de soi qu'une telle étude postule, de la part de celui qui la veut entreprendre, des connaissances générales, faute desquelles il risquerait soit de passer à côté de faits caractéristiques sans en saisir l'intérêt exceptionnel, soit d'accorder de l'importance ou de la valeur à un événement, à un discours, à un écrit qui seraient seulement le reflet banal d'un état de choses ou d'un état d'esprit universellement répandus. Il importe aussi, — et j'y insiste énergiquement, — de veiller rigoureusement à une grande précision chronologique : trop de chercheurs, et très particulièrement dans le domaine de l'histoire locale, ont pour les questions de date un souverain mépris; elles leur paraissent indignes d'un esprit ouvert et bonnes tout au plus pour les érudits aux horizons bornés, disons le mot qui hante leur esprit : bonnes pour des « cuistres ».

Or, quand il s'agit de découvrir, puis d'exposer les transformations successives d'une institution ou l'évolution d'un courant religieux ou philosophique, on risque de commettre les plus graves erreurs, de fausser entièrement la vérité, si l'on ne prend soin de marquer exactement les dates auxquelles apparaissent les modalités diverses du fonctionnement de cette institution, les témoignages plus ou moins discrets, plus ou moins nombreux de cette doctrine ou de cet état d'esprit.

Munis de connaissances suffisantes sur l'histoire générale (profane et religieuse) des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, bien décidés à regarder nos textes de très près, nous pouvons maintenant commencer notre enquête. Il s'agit d'études d'histoire locale, plus précisément en vue de l'établissement de monographies paroissiales. Nous envisageons donc une paroisse en particulier, avec tous les éléments dont elle se compose : le clergé, la population laïque. Cette population peut comprendre des éléments très variés, qu'il importe de distinguer et de déterminer, et il est souvent nécessaire de connaître son évolution économique pour pouvoir saisir et interpréter son évolution morale et religieuse.

Le seigneur de la localité demeurait-il à la Cour, exerçait-il de hautes fonctions militaires, diplomatiques, judiciaires, administratives, qui le retenaient ordinairement loin de son domaine ? ou bien était-ce un modeste gentilhomme, résidant habituellement sur ses terres, vivant d'une vie assez semblable à celle des paysans ses tenanciers ? Y a-t-il dans le pays (et depuis quand ?) des propriétaires appartenant à la bourgeoisie de la ville voisine ? exploitent-ils eux-mêmes leurs terres ou les donnent-ils à bail ? Quels rapports les uns et les autres ont-ils avec la population, avec le curé ? exercent-

ils soit par des interventions directes, soit par leur exemple, une influence marquée ? dans quel sens cette influence se manifeste-t-elle ? clergé et population acceptent-ils cette influence ou réagissent-ils contre elle ?

Cette population même, quelle est-elle exactement ? groupée autour de l'église, ou dispersée en de multiples hameaux, écarts, maisons isolées ? dans le dernier cas, peut-elle facilement, en toutes saisons, venir à l'église ou demeure-t-elle privée de secours religieux pendant une période plus ou moins longue de l'année ? Quelles sont ses conditions de vie : son habitation (matériaux de construction, couverture, distribution des locaux pour le logement des personnes et des animaux), son vêtement, sa nourriture ? Quelles sont ses ressources : agriculture, commerce local, industrie ? Sur ce dernier point, il est utile de distinguer entre les industries qui absorberaient la totalité de l'activité de leurs ouvriers et celles, assurément plus nombreuses, qui procureraient seulement des ressources complémentaires dans l'intervalle des travaux agricoles. Les transactions commerciales, la vente des produits, les relations avec les fabricants de la ville, des migrations saisonnières pour le travail en d'autres contrées ont-elles introduit dans le village des habitudes nouvelles, des tendances contraires à l'esprit traditionnel du pays, des courants d'opinion susceptibles d'en modifier l'esprit religieux, en bien ou en mal ?

On s'attachera particulièrement à retrouver l'état d'esprit de la bourgeoisie des petites villes et des campagnes, qui a joué, dans les préliminaires de la Révolution française, un rôle de tout premier ordre et qui est bien loin d'avoir été jusqu'à présent l'objet d'études un peu poussées. Il n'est pas rare de trouver, dans les familles et dans les Archives départementales (séries E et F), des correspondances de ces bourgeois et, en particulier, d'hommes de loi, qui sont singulièrement révélatrices; les inventaires après décès, conservés dans les fonds des justices locales (série B des mêmes Archives) et parmi les minutes notariales (série E), nous font connaître les livres possédés par ces bourgeois et, par conséquent, leurs lectures, d'où l'on peut dégager des indications sur leurs tendances intellectuelles.

On ne négligera pas le folklore, c'est-à-dire les traditions populaires, les légendes saintes ou profanes, les superstitions, les fêtes locales, les coutumes qui se rattachent aux grands actes de la vie humaine (la naissance, le mariage, la mort), à la maladie (à celle des hommes comme à celle des animaux), aux travaux de la moisson, aux phénomènes atmosphériques

(spécialement aux orages). Dans cette étude, on trouvera souvent l'âme même de la population, et la fixité ou les transformations de ces mœurs et de ces usages nous éclaireront sur la permanence ou sur les modifications du sentiment religieux de la population.

Je n'oublie pas que l'objet même de mon exposé est l'histoire religieuse locale, et non pas l'histoire économique et sociale. Mais, je crois devoir le répéter, la paroisse, qui fait l'objet de notre étude, n'est pas une entité abstraite, c'est un groupe vivant, composé d'individus qui, s'ils ont le souci du salut de leur âme (ce qui est à vérifier), ont aussi la préoccupation de leur pain quotidien, ou bien encore l'ambition d'accroître leur aisance, de faire figure dans le monde, d'affirmer leur supériorité. Une telle mentalité — pour employer un vocable moderne — n'est pas sans exercer une influence, et souvent une influence très considérable, sur la vie spirituelle de ceux qui souffrent de la misère matérielle comme de ceux que dévore la cupidité ou la vanité.

Ces questions se posent à toutes les époques et en face de chacun des grands courants que nous avons nommés au début de ces *Considérations*. Elles peuvent, pour chacun d'eux, recevoir successivement des réponses identiques; elles peuvent aussi recevoir des réponses distinctes, suivant l'évolution de l'esprit public, — évolution dont il convient alors de rechercher les causes et de noter les diverses étapes.

I. — LA PAROISSE RURALE A LA FIN DU XVIe SIÈCLE.

La situation du clergé au début de la période envisagée a été mise en lumière par M. Georges Huard dans un précédent exposé. Sans doute, en maints endroits, le relèvement moral et, surtout, la restauration matérielle avaient commencé dès avant la fin des hostilités franco-anglaises, et l'on me permettra de renvoyer à ce que j'ai écrit sur ce sujet dans le tome III de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* publiée sous la direction de M. l'abbé Carrière[1]. Mais la période de reconstitution s'est prolongée bien au delà du rétablissement de la paix. Pour le seul diocèse de Paris, j'ai relevé, à l'aide des indications données par l'abbé Lebeuf d'après les registres de l'évêché, onze consécrations d'églises entre 1484 et 1517, contre quinze pendant le seul épiscopat de François Poncher (1519-1532). Et ceci nous donne l'occasion d'appeler l'attention des historiens sur une considération qui, tout en dépassant le cadre local, ne doit pas être négligée

1. Paris, 1936, in-8°, p. 81-130.

dans l'étude historique de la paroisse : je veux dire l'influence personnelle de l'évêque du diocèse. Nous avons ici un exemple de cette influence : en effet, si le nombre des consécrations d'églises a été particulièrement important dans le diocèse de Paris sous le pontificat de François Poncher, nous constatons encore que toutes ces cérémonies, sauf trois, ont été accomplies par le prélat en personne, alors que, avant lui et dans la suite du XVIe siècle (jusqu'en 1561, date à laquelle nous avons arrêté notre enquête), l'évêque laissait à un auxiliaire le soin de procéder à ces consécrations. En dehors d'autres témoignages, cette statistique (quelque incomplète qu'elle puisse être) nous fournit une preuve éloquente de l'activité apostolique de François Poncher.

Cette parenthèse fermée, notons encore de nombreuses consécrations jusque dans le troisième quart du XVIe siècle, signes certains de la lenteur qu'ont apportée certaines paroisses à la remise en état de leur église.

Les déficiences religieuses, les abus se sont perpétués aussi longtemps que les ruines des édifices, et peut-être davantage encore : cumul de bénéfices, absentéisme et, par voie de conséquence, affermage des cures, ne disparaissent pas avec les premières années du XVIe siècle. L'inventaire des minutes d'un notaire parisien nous fait connaître cinq baux de ce genre pour le seul diocèse de Paris entre 1521 et 1529[2]; sans aucun doute, les autres minutiers parisiens et ceux des notaires établis dans le reste du diocèse contiennent beaucoup d'autres documents de même nature. Dans certaines régions, l'affermage des cures se fit à la foire, comme la « louée des domestiques » : on signale à Forcalquier, jusqu'en 1685, la foire dite de la Blaque, où les fermiers des décimateurs venaient louer des prêtres au rabais pour desservir les paroisses et où ceux-ci se rendaient de toutes parts[3]. Les recherches des érudits locaux devront tendre à déterminer, pour chaque paroisse, la date à laquelle ont pris fin ces errements funestes et où, enfin, un prêtre a reçu, avec le sentiment de sa pleine responsabilité, la charge des âmes (*curam animarum*) à lui confiées par son évêque. Le dépouillement des minutes nota-

2. Ernest Coyecque, *Inventaire sommaire d'un minutier parisien pendant le cours du XVIe siècle*, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XX (1893), p. 47 et 120; t. XXI (1894), p. 50, 182 et 210.

3. Achard, *Description historique, géographique et topographique ... de la Provence* (Aix, 1787-1788, in-4°), p. 545, cité par Émile Boniffacy, *Évolution sociale d'une commune provençale. La Gaude* (Paris, 1912, in-8°), p. 265, n.

riales du voisinage, notamment des minutes des études de la ville épiscopale et de la ville universitaire la plus voisine fournirait, à n'en pas douter, des résultats intéressants à ce point de vue.

Il est aussi trop souvent arrivé que, sans affermer sa cure, le titulaire ne venait cependant pas l'occuper. Parfois, il la faisait desservir par un religieux d'un couvent voisin, usage dont les registres paroissiaux des XVIIe et XVIIIe siècles nous ont conservé bien des exemples[4]. Parfois il la négligeait complètement et il fallait l'intervention de la juridiction civile pour mettre fin à cette carence : en 1562, par exemple, le Parlement de Paris, sur la requête des habitants de Massy, désigne Jean de Queslain, proposé par les habitants du lieu, pour être présenté à l'évêque de Paris en vue de desservir la paroisse avec les honoraires, le surplus du revenu de la cure devant être saisi et employé au soulagement des pauvres[5]. Les dossiers des juridictions civiles, conservés dans les séries X, Y et Z des Archives nationales et dans la série B des Archives départementales, constituent, pour l'étude des affaires de cette nature, comme du reste sur tous les rapports des paroissiens avec leur curé, une documentation presque aussi abondante que les dossiers provenant des institutions ecclésiastiques, évêchés et paroisses (série G des Archives départementales, séries L et S des Archives nationales).

Que le pasteur réside effectivement dans sa paroisse ou qu'il en laisse l'administration temporelle et spirituelle à un prêtre « fermier », quel était, au XVIe siècle, l'état moral et religieux de son troupeau ? Si l'on en croit certains historiens, le peuple, « privé d'instruction, ignorait parfois jusqu'à l'existence de Dieu »[6]. Les journaux de visites archidiaconales, conservés dans la série G des Archives départementales, nous aideront à vérifier le plus ou moins d'exactitude de cette assertion. Les testaments assez nombreux dont on trouve le texte dans les registres paroissiaux depuis le milieu du XVIe siècle et dont les études notariales conservent de multiples exemplaires seront aussi pour nous de précieux témoins de l'état religieux de la localité : les professions de foi pla-

4. Exemple : la paroisse de D'huison (Seine-et-Oise, arrondissement d'Étampes, canton de La Ferté-Alais) a été desservie d'octobre 1698 à juin 1699 par le dominicain Petitjean, ensuite, durant plusieurs mois, par un cordelier du couvent d'Étampes (Archives communales; registres paroissiaux).

5. Lebeuf, *Histoire du diocèse de Paris* (édit. Féchoz et Letouzey), t. III, p. 525.

6. G. d'Avenel, *l'Église française après quinze ans de Séparation*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1921, p. 149.

cées en tête de ces documents ne sont pas de simples clauses de style, les fondations de messes, les donations à l'église et même à des églises voisines, notamment à celles où l'on va en pèlerinage ou en procession[7], sont des signes certains de la vitalité de la foi.

II. — LES GRANDS COURANTS RELIGIEUX ET PHILOSOPHIQUES.

Le Protestantisme.

Mais c'est peut-être l'attitude du clergé et de la population en face des manifestations de la Réforme protestante et des tentatives de rénovation catholique qui nous permettront le mieux de saisir l'état véritable de la vie religieuse avant l'apparition de ces mouvements.

De ces mouvements eux-mêmes, il importe de rechercher les premiers signes, qui peuvent être très obscurs; les prepremiers efforts, qui peuvent être très discrets; les premiers résultats, qui peuvent être à peine perceptibles. Qui a été le premier à s'intéresser aux idées nouvelles, quel a été le premier agent du protestantisme : seigneur, bourgeois, prêtre ? habitant de la localité, ou passant, ou messager d'une colonie réformée plus ou moins proche ? Quelles méthodes ont été pratiquées pour cette propagande ? quelles oppositions ou quels appuis a-t-elle rencontrés ?

En sens contraire, à quelle date, sous quels aspects, suivant quel rythme s'est effectuée la régression protestante après la Saint-Barthélemy[8], à l'époque de l'édit de Nantes, avant ou après sa révocation ? Dans certaines régions du Midi, où la Réforme avait cependant trouvé un terrain très favorable, on constate un retour au catholicisme dès la fin du XVIe siècle, et aussi des conversions nombreuses depuis 1670, c'est-à-dire quinze ans avant la Révocation[9]. Il serait important de suivre minutieusement ce mouvement dans ses causes premières et dans son développement. Les faits de pression, par menaces

7. On en trouve de nombreux exemples dans les registres de Marolles-en-Hurepoix (Seine-et-Oise) pour les années 1556-1586.

8. Voir les études publiées par Mgr Roserot de Melin et l'abbé Victor Carrière sur *la Réformation en France au XVIe siècle,* dans l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale,* t. III, p. 131 à 509.

9. Communication de M. Appolis au congrès des Sociétés savantes de 1938 (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4723) sur les *Abjurations calvinistes dans le diocèse de Lodève au début de l'épiscopat de Ch.-A. de Chambonas* (*1672-1677*). M. Donat fit remarquer l'existence d'un semblable mouvement, à la même époque, dans la petite ville de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne). Un échange de vues s'ensuivit entre MM. Bourrilly, Donat, Léonard et l'auteur des présentes *Considérations,* qui présidait la séance; nous en utilisons ici les conclusions essentielles.

ou par promesses, doivent naturellement être relevés, et les circonstances en être soigneusement examinées. Mais d'autres facteurs sont intervenus, qui, peut-être plus difficiles à découvrir, sont d'un plus puissant intérêt psychologique. Certains religionnaires, mus par un sentiment que l'on pourrait qualifier de patriotique, seraient revenus au catholicisme afin de ne point demeurer en dehors de l'unité morale de leur pays, manifestée par l'identité de la foi religieuse du souverain et de celle de ses sujets.

Beaucoup plus efficace fut l'attrait de l'Église catholique épurée par la Contre-Réforme et par l'application croissante des mesures édictées au concile de Trente, animatrice d'œuvres charitables qui répondaient à tous les besoins et à toutes les misères du temps, source d'une vie spirituelle intense qui suscitait les plus hautes vertus, dans le monde aussi bien que dans les cloîtres : un certain nombre de ceux que, depuis le second quart du XVIIe siècle, les dérèglements et les abus de la période antérieure avaient jetés dans la Réforme et surtout beaucoup de leurs enfants revenaient volontiers vers l'Église romaine, d'autant plus qu'à la même époque la vie spirituelle de maintes églises protestantes tendait à se dessécher. Il conviendrait d'étudier en profondeur ces conversions, d'en rechercher les causes efficientes : discussions dogmatiques, prédications, diffusion de la spiritualité par la parole ou par le livre, influence des ordres religieux, action individuelle de certains animateurs ecclésiastiques ou laïcs ?

L'abondante littérature religieuse du XVIIe siècle — si heureusement mise en lumière par les beaux travaux de l'abbé Henri Bremond[10] — contient assurément de précieux éléments d'information pour l'étude de ces problèmes délicats. Il y faut joindre le dépouillement du *Bulletin* de la Société de l'histoire du protestantisme français, dont il existe une bonne table pour la période 1852-1902 (3 vol.). On connaîtra ainsi les grands courants de vitalité religieuse; mais, pour l'étude des situations locales, on consultera aux Archives départementales les papiers des juridictions ecclésiastiques (officialités) et laïques (bailliages, prévôtés, parlements), les synodes diocésains, les procès-verbaux de visites archidiaconales, les délibérations des chapitres cathédraux.

Les mêmes sources, auxquelles il faut ajouter les registres paroissiaux, dont les collections remontent parfois au milieu du XVIe siècle, nous feront connaître les efforts tentés et les

10. H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion* (Paris, 1915-1933, 11 vol. in-8°).

résultats obtenus par l'Église catholique pour la régénération de son clergé et de ses fidèles.

Le Jansénisme.

Les mêmes questions se posent pour l'histoire du mouvement janséniste, dont il convient de marquer les nuances et les aspects divers (dogmatique, moral, parlementaire, politique) et dont il faut rechercher les résultats définitifs. En dehors des pages consacrées à l'étude du Jansénisme local, dans le tome III de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique*[11] déjà citée, les travaux de M. Préclin[12] guideront les chercheurs sur ces terrains difficiles. En rendant compte d'un de ces ouvrages, M. Gabriel Le Bras a justement insisté sur l'intérêt qu'il y aurait « à dénombrer les opposants ... dans les cadres de chaque ville et de chaque profession » et à rechercher comment « le Jansénisme a pénétré dans toutes les classes de la société et touché le peuple plus profondément encore que la bourgeoisie ». Le regretté Paul Fournier avait d'avance illustré par un exemple particulier cette remarque d'ordre général lorsque, dans une suggestive notice sur un curé lorrain du XVIIIe siècle, il avait démontré comment la sévérité janséniste avait abouti, en éloignant les fidèles de la réception des sacrements, à cette indifférence pratique, qui est déjà bien proche de l'irréligion complète[13].

Le Philosophisme.

C'est à ce même résultat que devait concourir le mouvement philosophique du XVIIIe siècle. On connaît assez son succès dans la haute société, dans la grande bourgeoisie, dans les milieux littéraires, et un récent ouvrage de M. Daniel Mornet[14] vient encore de nous apporter là-dessus une très riche information. Il est hors de doute que ce mouvement a pénétré assez profondément la bourgeoisie provinciale et rurale : on en retrouve le reflet dans le texte de certains cahiers de

11. Pages 509 à 635.

12. En particulier son ouvrage sur *les Jansénistes au XVIIIe siècle et la Constitution civile du clergé* (Paris, 1929, in-8°).

13. Paul Fournier, *Un curé lorrain au XVIIIe siècle, Jean-François Couquot, curé de Mœron, 1747-1774* (Nancy, 1904, in-8°, 90 pages, extrait des *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, ann. 1903-1904).

14. *Les origines intellectuelles de la Révolution française, 1715-1787* (Paris, 1933, in-8°). Cf. l'article critique publié sur cet ouvrage par M. l'abbé Lavaquery dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXI (1935), p. 86-92.

doléances en 1789; les inventaires dressés après le décès de maints magistrats et officiers des juridictions seigneuriales nous révèlent, dans la bibliothèque de ces ruraux, l'existence des œuvres de Montesquieu, de Voltaire, de Diderot, de Rousseau.

Mais ces doctrines avaient-elles également atteint la classe paysanne, les petits commerçants, le menu peuple ? C'est infiniment peu probable. C'est, en tous cas, un problème à creuser.

Et surtout, il importe de connaître l'attitude qu'a prise le clergé en face de ce mouvement : nous savons des curés qui l'ont adopté avec plus ou moins de conviction, mais nous en savons d'autres qui l'ont âprement combattu.

III. — LE CURÉ ET SES AUXILIAIRES.

Le curé : ses origines, sa formation.

L'un des meilleurs moyens de déterminer l'action réelle de chacun de ces grands courants sur le clergé local sera, je le crois, de consacrer à chacun des curés de la paroisse une notice biographique aussi complète que possible. On cherchera son pays d'origine et son milieu familial : car il n'est pas indifférent de savoir si, à une époque donnée, un diocèse peut assurer lui-même le recrutement de son clergé ou s'il doit accueillir et même demander des sujets provenant d'autres diocèses; le milieu d'où est issu ce curé, ses liens de famille, l'instruction qu'il a reçue, ont assurément marqué de leur influence la formation de sa personnalité.

Une enquête individuelle ainsi poursuivie, paroisse par paroisse, pourra seule permettre de faire connaître la valeur exacte de notre clergé français de l'Ancien Régime, valeur sur laquelles les historiens sont en complet désaccord. Ce désaccord est dû parfois à des préjugés favorables ou défavorables, qu'ils n'ont pas pris le soin d'écarter de leur esprit ou de confronter avec les documents. Il est dû aussi à un certain manque de critique : dans une communication présentée en 1925 au congrès des Sociétés savantes[15], M. Barrière-Flavy, s'appuyant uniquement sur les registres du XVIIe siècle du parlement de Toulouse, nous fait assister « à des démêlés longs et parfois violents entre certains prélats et le clergé de leur diocèse et aux turpitudes de nombreux desservants des campagnes, misérables, peu instruits, souvent débauchés ». Les faits qu'il rapporte sont tristement vrais, mais les papiers

15. *Journal officiel* du 28 avril 1925, p. 3870.

judiciaires, auxquels il a exclusivement demandé son information, ne pouvaient lui faire voir que les mauvais côtés du clergé languedocien. On l'a dit maintes fois à propos de l'emploi de cette sorte de source, c'est là une erreur toute semblable à celle que commettraient plus tard les historiens de notre époque s'ils bornaient leur documentation aux seuls dossiers des cours d'assises. Les honnêtes gens n'ont pas affaire aux tribunaux répressifs, et ce n'est pas dans les dossiers de ces juridictions que l'on a chance de rencontrer les témoignages des vertus morales d'une époque ou d'un pays.

En 1627, le jésuite Étienne Binet décrit sous les plus sombres couleurs les curés de « quelques malotrus villages, ... pauvres lourdauds qui ne savent seulement lire... »[16]. En 1694, l'intendant de La Rochelle, Bégond, se plaint de ce que les curés des diocèses de La Rochelle et de Saintes soient en « grande partie très ignorants, chicaneurs et peu charitables »[17]. Le cardinal Le Camus (1659-1704), évêque de Grenoble, écrit de son diocèse : « Ce petit coin est la sentine des prêtres de France et d'Italie »[18]. Réflexion cruelle, mais qui, dans sa cruauté même, marque le caractère exceptionnellement fâcheux de ce diocèse par rapport à l'ensemble des autres diocèses : et la correspondance d'où elle est tirée nous montre ce prélat travaillant avec ardeur, et avec succès, à l'amélioration de son clergé[19]. Trois quarts de siècle plus tard, c'est l'évêque de Valence, F.-F. de Grave, qui, dans un Mandement, avance que trop d'ecclésiastiques « ne vivent pas conformément à la sainteté de leur vocation » et « que leurs mauvais exemples rendent les libertins et les impies plus audacieux »[20]. Mais c'est aussi, exactement à la même époque, l'abbé de Feller qui, ayant visité le nord de la France, et séjourné quelque temps à Paris, marque son admiration pour « la simplicité et le culte chrétien, tel qu'il est pratiqué en France », pour « la doctrine et le zèle parmi les ministres de l'Église »[21]. Tout aussi favorables sont les opinions de Burke, qui s'était beaucoup intéressé au clergé français d'a-

16. H. Bremond, *Histoire littéraire du sentiment religieux*, t. I, p. 137, n. 1.

17. *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. II (1875), p. 39 (*Mémoire sur la généralité de La Rochelle*).

18. *Revue historique*, t. CLXXIV (1934), p. 95.

19. Cl. Faure, *Lettres inédites du cardinal Le Camus* (Académie delphinale, Documents inédits relatifs au Dauphiné, 2e série, t. II, Paris, 1933, in-8°).

20. Abbé Nadal, *Vie de Mgr d'Authier de Sisgaud* (Valence, 1880, in-8°), p. 416-417.

21. Cité par *l'Ami de la religion et du roi*, t. XXVII (1821), p. 218.

vant la Révolution[22], et de Tocqueville, qui, ayant commencé l'étude de l'ancienne société plein de préjugés contre le clergé de cette époque (c'est lui qui le dit), aboutit à cette conclusion « que jamais, dans le monde, il n'y eut clergé plus remarquable, ... plus éclairé, plus national, moins retranché dans les seules vertus privées et, en même temps, de plus de foi »[23]. Répétons-le encore : il n'y a qu'un seul moyen de parvenir à la connaissance de l'exacte vérité, c'est de faire revivre, pour chaque paroisse, la physionomie véritable de chacun de ses curés. La physionomie d'ensemble de chaque diocèse, celle du clergé français tout entier, se dessineront d'elles-mêmes quand nous serons en possession d'un certain nombre de bonnes monographies locales.

Pour qu'il soit exact et instructif, ce portrait ne devra négliger aucun des éléments de la vie pastorale. Si les documents le permettent, il nous fera connaître la vie spirituelle du curé : sa fidélité à la lecture du bréviaire, sa pratique de la méditation, des retraites[24], de la lecture des Pères, des théologiens, ses dévotions personnelles.

Quelle était aussi sa culture, quelles étaient ses connaissances dans les sciences profanes comme dans les sciences sacrées ? Dans un ouvrage récent, et très répandu, MM. de Saint-Léger et Sagnac assurent qu'à la fin du règne de Louis XIV le clergé, dans son ensemble, n'était pas instruit et que le mouvement de réforme, « si remarquable à Paris et dans quelques grandes cités comme Lyon et Marseille, ne s'était pas étendu à toutes les provinces, n'avait pénétré ni dans les petites villes ni dans les paroisses rurales »[25]. Rendant compte de cet ouvrage dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, M. l'abbé Leman répond, en s'appuyant sur les excellents travaux de M. l'abbé Degert, « qu'en 1682, les plus importants diocèses étaient pourvus de séminaires ou de quelque institution qui en tenait lieu »[26].

Avant l'institution des séminaires, il y avait d'ailleurs la

22. Cité par le P. A. Delaporte, *Vie du T. R. P. Rauzan* (Paris, 1875, in-8°), p. VIII-IX.

23. *L'Ancien Régime et la Révolution*, p. 176.

24. Les premières retraites ecclésiastiques ont été établies par saint Vincent de Paul, Bourdoise, M. Olier, mais il semble que le premier évêque qui les ait organisées pour son clergé diocésain ait été Mgr de Veny d'Arbouze, évêque de Clermont, en 1665 (Abbé Nadal, *Vie de Mgr d'Authier de Sisgaud*, p. 246, n. 1).

25. A. de Saint-Léger et Ph. Sagnac, *la Prépondérance française. Louis XIV, 1661-1715* (Peuples et Civilisations, t. X, Paris, Alcan, 1935), p. 196.

26. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXI (1935), p. 417.

formation universitaire, et, en dehors de l'instruction reçue dans ces divers organismes, il y a la culture personnelle. Sur ce dernier point, nous ne manquons pas toujours de moyens d'information. Nous savons, par exemple, qu'au synode diocésain d'avril 1602 l'évêque de Nice, Martinengo, prescrivit à tous ses prêtres de posséder une bibliothèque contenant au moins le concile de Trente, le catéchisme romain, diverses « Sommes » dont celle de saint Thomas d'Aquin, la Bible en latin, l'*Index librorum prohibitorum*, le bréviaire, le missel « naguère réformé », la légende du Christ et des saints, etc.[27]. Semblable mesure a-t-elle été prise en d'autres diocèses et à quelles dates ? Quels en ont été les résultats pratiques ? Nos archives départementales possèdent en grand nombre (série B, fonds des justices locales; série E, minutes notariales), surtout pour le XVIIIe siècle, des inventaires après décès qui énumèrent les livres possédés par les curés dont il s'agit de régler la succession et nous renseignent donc sur les lectures habituelles du clergé.

Mais, dira-t-on peut-être, cette question de la formation morale et intellectuelle du clergé appartient au domaine de l'histoire diocésaine, et non pas à celui de l'histoire paroissiale, auquel doivent être bornées les présentes *Considérations*. Nous croyons, au contraire, en les étudiant, demeurer au cœur même de notre sujet. Il importe, en effet, à l'historien de la paroisse de connaître le moment précis où le clergé de son diocèse a commencé de recevoir la préparation particulièrement soignée qu'a exigée le concile de Trente, et de scruter d'un œil vigilant la personnalité de chacun des curés qui ont successivement présidé aux destinées de cette paroisse, afin de découvrir le moment où apparaît un pasteur formé aux nouvelles méthodes et de déterminer les avantages qui en résultent pour ses ouailles.

L'abbé Lebeuf, qui avait visité durant le second quart du XVIIIe siècle toutes les paroisses du diocèse de Paris, a voulu rendre « publiquement cette justice à MM. les curés qu'[il] a trouvé dans la plupart des connaissances et beaucoup de zèle à tirer leurs lieux de leur oubli »[28]. Déjà, le souci des études d'histoire locale ! — Qu'on ne voie pas là une simple formule de politesse à l'égard de confrères hospitaliers : en lisant page à page, de bout en bout, l'ouvrage monumental de Lebeuf, on est frappé du nombre de curés ruraux qui, au

27. G. DOUBLET, *la Cathédrale Sainte-Réparate de Nice* (Nice, 1935, in-4°), p. 16.

28. *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. V, p. 444.

moins depuis le premier quart du XVIIe siècle, étaient, dans le diocèse de Paris, pourvus du grade de docteur en théologie ou en droit; du nombre, aussi, de ceux dont les œuvres, latines ou françaises, en vers ou en prose, profanes ou religieuses, ont été imprimées. Plusieurs sont sortis de leurs cures villageoises pour occuper de hautes fonctions : Burlugay, l'ami de Le Nain de Tillemont et son collaborateur dans la préparation de l'*Histoire ecclésiastique*, fut longtemps curé de Boullay-les-Troux, puis de Magny-l'Essart, avant de devenir théologal de Sens[29]; André du Saussay, curé de Briis-Forges en 1618, puis de Lieusaint, fut ensuite placé à la tête de l'importante paroisse de Saint-Leu à Paris et devint évêque de Toul, où il mourut en 1675[30]; Robert Cuvernon, neveu du célèbre théologien André Duval, à qui il succédera comme doyen de Sorbonne après avoir été professeur de philosophie au collège de la Marche, avait d'abord été curé de Saint-Prix, et il faut bien croire qu'il n'avait pas accepté cette cure comme un pis aller en attendant mieux, car nous savons qu'il y remplit son ministère avec beaucoup de zèle et qu'il y fit notamment donner une mission par les Lazaristes[31]. Je dois me borner à ces exemples, mais j'en ai recueilli d'innombrables, qui ne laissent aucun doute sur la très haute valeur du clergé rural du diocèse de Paris au XVIIe et dans la première moitié du XVIIIe siècle.

Mais, dira-t-on peut-être, en était-il de même dans tous les diocèses ? et, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, n'a-t-on pas souffert d'une raréfaction des vocations qui a diminué dans une certaine mesure la qualité du clergé, en obligeant les évêques à provoquer, par l'éducation cléricale d'enfants pauvres plus ou moins heureusement recrutés, des vocations plus ou moins assurées ?[32] C'est là un problème du plus haut intérêt, ne serait-ce que par les lumières que sa solution jetterait sur l'attitude du clergé au moment de la Révolution. Or, cette solution résultera, très précisément, des éléments que nous fourniront des monographies paroissiales sérieusement établies.

29. LEBEUF, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. III, p. 415.

30. *Lettres de M. Olier*, t. I, p. 560 et n. 1; LEBEUF, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. IX, p. 210; Dr VIMONT, *Histoire de l'église ... Saint-Leu-Saint-Gilles* (Paris, 1932, in-4°), p. 152-153.

31. Aug. REY, dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, t. XXIX (1902), p. 45; *Correspondance de saint Vincent de Paul*, édit. Coste, t. II, p. 21-22.

32. ROUSSEAU, *Moines bénédictins martyrs ... pendant la Révolution* (Paris, 1926, in-12), p. 12.

Activité sacerdotale du curé.

Ces curés — que l'on aura reconnus plus ou moins instruits — que firent-ils pour la formation religieuse de leurs ouailles ? leur prédication était-elle fréquente, régulière, soigneusement préparée, nourrie d'un fond solide de connaissances théologiques ? dans la forme, le prédicateur se laissait-il aller aux charmes d'une rhétorique plus ou moins verbeuse ou bien avait-il surtout le souci de l'action apostolique ? Faisait-il effort pour mettre la doctrine à la portée des esprits simples et sans culture ? Dans les marges des registres paroissiaux, dans la série G des Archives départementales, on trouve des plans, et même des textes entiers de sermons, qui nous permettent parfois de connaître et de juger cette éloquence. Des prédicateurs étrangers, séculiers ou réguliers, apportaient-ils quelque variété dans l'enseignement de la chaire ? Donnait-on des missions ? La correspondance de saint Vincent de Paul, éditée par le regretté M. Coste, contient des détails bien significatifs sur les prédications des Prêtres de la Mission, par exemple à Bruyères-le-Chatel en 1657 et à Marcoussis en 1658.

Beaucoup moins connue est l'histoire de l'enseignement du catéchisme, qui est cependant aussi intéressante à connaître. Sans doute, le concile de Trente a prescrit à chaque pasteur de faire le catéchisme avec soin les dimanches et jours de fête, mais quand ces prescriptions ont-elles été publiées dans chaque diocèse ? à quelle date et avec quelle insistance (plus ou moins accentuée) de l'autorité épiscopale ont-elles été portées à la connaissance des curés ? comment ceux-ci les ont-ils accueillies et exécutées ?

Les instructions synodales, les registres de visites pastorales et archidiaconales nous aideront assurément à trouver réponses à ces questions, mais aussi les papiers des fabriques paroissiales (registres paroissiaux, délibérations, comptes, titres de fondations), tous documents généralement conservés dans la série G des Archives départementales, mais dont il subsiste encore bien des épaves soit dans les archives des mairies, soit dans les presbytères et dans les sacristies.

Est-ce pour suppléer à la carence totale des curés, est-ce simplement pour soulager leur labeur apostolique, que des fondations ont été faites, très spécialement au XVIIe siècle (sous l'influence, très vraisemblablement, du grand mouvement de ferveur religieuse qui a marqué la première moitié de ce siècle) et même encore au XVIIIe siècle, en vue d'assurer l'enseignement régulier du catéchisme par des auxiliaires

ecclésiastiques ou laïques ? Je citerai au hasard quelques exemples : la fondation, en 1609, par Louis Dusseau, procureur général en la Cour des monnaies, en faveur de la fabrique de Sartrouville (Seine-et-Oise), d'un maître d'école chargé d'apprendre le catéchisme aux enfants[33]; en 1615, c'est le cardinal de Gondi, évêque de Paris, qui fonde à Villepreux, dont il était le seigneur, un chapelain à qui incombera la même mission[34]; en 1658, la sœur de l'abbé de la Roche-Maillet, curé de Champlan, laisse à la fabrique, par son testament, les ressources nécessaires pour l'établissement d'un vicaire qui devra, le dimanche après vêpres, apprendre aux enfants leurs prières et le catéchisme[35]; à Orgerus, la veuve Jacques Lecouteux fonde en 1671 une maîtrise d'école, qui devra apprendre aux petites filles à lire, à écrire, à travailler de l'aiguille, mais aussi le catéchisme et les prières du matin et du soir[35*]. Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, suffisent à indiquer le souci que l'on eut au XVIIe siècle de développer l'enseignement religieux des enfants et les modalités diverses des procédés employés pour assurer cet enseignement.

Il sera sans doute moins aisé de découvrir les méthodes de ce même enseignement : il devait être surtout oral, aidé parfois d'images populaires (dont les collections publiques ou privées d'estampes doivent bien avoir conservé quelques spécimens); mais, dans certaines régions — telles que le diocèse de Paris — où les écoles rurales se multiplient au XVIIe siècle et où, à la veille de la Révolution, presque chaque village a la sienne (et même les siennes distinctes pour les garçons et pour les filles), on devait user de livres, de catéchismes. Sur ces manuels, dont le plus connu est celui qu'a publié Bossuet en 1687 pour le diocèse de Meaux, nos informations sont en général assez pauvres. On cite une étude de M. l'abbé Angot sur le *Catéchisme du Mans depuis 1508*, et, dans sa notice sur cet érudit ecclésiastique, M. Laurain signale, pour la région du Bas-Maine, d'autres livres d'enseignement religieux, tels que le cantique des *Dispositions à la sainte Communion*, par questions et réponses, sur l'air des *Folies d'Espagne*[36]. Les recherches

33. P. Guériot, *Souvenirs historiques sur Sartrouville*, p. 148.
34. H. Lemoine, *Notes historiques sur Villepreux*, p. 14.
35. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. IX, p. 324.
35* Arch. dép. de Seine-et-Oise, G 824, fol. 22.
36. *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, t. XXXIV (1918), p. 131 et suiv.

poursuivies pour l'établissement de monographies locales feraient sans doute découvrir, dans les vieux bahuts de quelque ferme ou dans quelque recoin de sacristie ou de presbytère, des exemplaires de ces livres jadis assez répandus, aujourd'hui à peu près complètement disparus. Ce serait encore un service de prix rendu par l'histoire locale à l'histoire diocésaine, à l'histoire régionale et même à l'histoire générale de l'Église.

Situation matérielle du curé.

Pour avoir une notion complète du clergé rural de l'ancienne France, il faut naturellement connaître aussi son existence matérielle : les ressources dont il pouvait disposer, son « standard de vie » comme on dirait aujourd'hui, son logement (et c'est toute la question, fertile en procès, de la construction et de l'entretien des presbytères), son vêtement même et sa nourriture, ses aumônes, ses distractions. On trouve, à cet égard, bien des curieux détails dans la correspondance des Agents généraux du clergé, conservée aux Archives nationales, et d'où M. Pierre de Vaissière a tiré les principaux éléments de son livre savoureux : *Curés de campagne de l'ancienne France*[37]. Les Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789 sont également riches en renseignements du même ordre[38]. Cependant il convient d'observer que ces deux catégories de documents contiennent surtout, en raison de leur objet administratif et de leur nature propre, des plaintes et des récriminations, souvent justes, mais parfois exagérées et que, dans tous les cas, il convient de contrôler autant qu'on le pourra.

Les moyens de contrôle ne manquent d'ailleurs pas : les archives des évêchés, celles des fabriques paroissiales, celles des chapitres cathédraux ou collégiaux et des établissements monastiques, patrons ou décimateurs des paroisses intéressées, nous donneront, souvent en sens diamétralement opposé, des chiffres utiles. Pour la fin de l'Ancien Régime, les Déclarations des biens ecclésiastiques en 1790 constituent une mine abondante de renseignements : M. A. Rebillon en a tiré la

37. Paris, 1933, in-12.

38. Cf. Ch.-L. Chassin, *les Cahiers des curés* (Paris, 1882, in-12); B.-F. Hyslop, *Répertoire critique des Cahiers de doléances pour les États généraux de 1789* (Collection de documents inédits pour l'histoire économique de la Révolution française, Paris, 1933, in-8°). — On peut citer, comme un modèle d'excellente publication, celle des *Cahiers des curés et des communautés ecclésiastiques du bailliage d'Auxerre*, par M. Ch. Porée (même collection, Auxerre, 1927, in-8°).

matière d'un gros volume sur la *Situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré*[39].

Les vicaires.

Nous avons parlé tout à l'heure de certains auxiliaires des curés : il conviendrait d'étudier de plus près leur condition. Les vicaires, d'abord : en général, sous l'Ancien Régime, ils dépendaient beaucoup moins directement qu'aujourd'hui de l'autorité épiscopale; le vicaire est beaucoup plus « l'homme » de son curé, qui, presque toujours, le choisit, le nomme, le rétribue. Fréquemment, le vicariat est une fondation : nous en avons vu tout à l'heure un exemple; parfois, l'emploi de vicaire se cumule avec celui de chapelain du château. C'est le cas à Chamarande, près d'Étampes, dont le seigneur, M. d'Ornaison, a obtenu en 1700, de l'archevêque de Paris, une ordonnance réunissant à la chapellenie de son château plusieurs fondations de messes dans le château détruit du Roussoy et dans celui de Chamarande, pour que le revenu du tout soit affecté à l'entretien d'un vicaire qui devra faire l'école aux garçons de la paroisse et acquitter les messes fondées, partie à la paroisse, partie au château[40].

Quelle était la condition matérielle de ces vicaires ? De quelles ressources pouvaient-ils disposer ? Quelquefois le curé leur assure un logement : tel le curé de Sainte-Geneviève-des-Bois, qui préfère habiter près de sa chapelle succursale de Morsang-sur-Orge, et qui abandonne à son vicaire le presbytère avec la desserte de la paroisse[41]. Comment se recrutaient ces vicaires ? Bénéficiaient-ils, comme aujourd'hui, d'un certain avancement, plus ou moins régulier, en étant promus à une cure ? Autant de questions qui doivent se poser dans chaque paroisse, pour chaque cas particulier, et dont les solutions individuelles permettront un jour de dégager une conclusion d'ensemble.

Religieux et religieuses.

A côté des vicaires, le curé avait des auxiliaires religieux : frères et sœurs, chargés de l'enseignement, de la visite des malades, de la distribution des secours. Pour savoir depuis quand et dans quelles conditions, les mêmes séries d'archi-

39. Rennes, 1913, in-8° (même collection).
40. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. IV, p. 182.
41. Lebeuf, *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, t. IV, p. 385.

ves doivent être consultées; mais il faudra essayer de compléter leur information en s'adressant aux archives des vieilles congrégations (Filles de la Charité, Ursulines, Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve, Frères des Écoles chrétiennes, et tant d'autres). Ces archives sont en partie conservées par les congrégations elles-mêmes, en partie recueillies aux Archives nationales (séries L et S) et dans les dépôts de province (séries D et H des Archives départementales). D'ailleurs, on a déjà publié des recueils de textes (telle la Correspondance de saint Vincent de Paul); et, soit dans les histoires imprimées de ces congrégations, soit dans les biographies de leurs fondateurs et de quelques-uns de leurs membres les plus éminents, il y a beaucoup à glaner pour l'histoire locale[42].

Tous les maîtres d'écoles chargés de l'enseignement du catéchisme n'étaient pas des religieux : comment se recrutaient et que valaient les autres ?

Confréries et pèlerinages.

A côté de ces auxiliaires, il faut mentionner les confréries, et, avec les confréries, les dévotions d'où elles sont nées et qu'elles continuent d'entretenir. M. Huard a dit tout l'essentiel sur cette question : pour la période de l'Ancien Régime, il y a lieu de porter une attention particulière sur les dévotions eucharistiques et sur les confréries du Saint-Sacrement. En face des négations protestantes, la dévotion catholique affirme plus vigoureusement que jamais sa croyance en la présence réelle; elle multiplie les témoignages de son adoration. C'est l'expression de ces sentiments que nous trouvons dans quelques admirables verrières du XVIe siècle, comme celles de Conches (près d'Évreux), qui rappellent les figures eucharistiques : sacrifices d'Abel, d'Abraham et de Melchisédech[43]; dans certaines décorations sculpturales, où sont représentés les symboles eucharistiques, comme à l'église de Chaumont-en-Vexin[44]; ailleurs, ce sont des inscriptions

42. Cf. le mémoire du R. P. Dudon, *Pour écrire l'histoire d'une congrégation religieuse*, dans V. Carrière, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. I (1934), p. 361-410, notamment ses « Indications bibliographiques » (p. 370 et suiv.).

43. Abbé Bouillet, *l'Église Sainte-Foy de Conches et ses vitraux* (Caen, 1889, in-8°), extrait du *Bulletin monumental*, ann. 1888.

44. Sur un des contreforts du chevet, on voit un calice enlevé au ciel par deux anges à l'aide d'une corde : Cf. Louis Regnier, *Monographie de l'église de Chaumont-en-Vexin*, dans les *Mémoires de la Société historique du Vexin*, t. XIV (1892), p. 79. Cet édifice, construit dans la première moitié du XVIe siècle, a été consacré le 16 février 1555 (nouveau style): *ibid.*, p. 73 et n. 1.

enlevées en un fort relief sur les murs de l'église, comme à Mesnil-Aubry (Seine-et-Oise), pour affirmer la réalité de la divine présence[45].

Quant aux pèlerinages et aux confréries en l'honneur de la Sainte Vierge et des saints locaux, il y a aussi un très vif intérêt à en rechercher les origines, à en étudier le développement, et, surtout, à préciser leur influence sur le maintien de ces dévotions et sur leur efficacité morale et spirituelle.

Rôle administratif du curé.

Nous n'en avons pas terminé avec le clergé paroissial : il nous faut encore étudier le rôle administratif que, de plus en plus au XVIIIe siècle, il a été appelé à jouer. Comme le curé était, le plus souvent, le seul homme instruit dans sa localité, l'autorité civile avait recours à son intervention dans toutes sortes de circonstances. Au premier congrès d'histoire ecclésiastique de la France[46], j'ai essayé naguère de retracer cet aspect de la vie du curé de campagne, et il y aurait beaucoup à ajouter à cet exposé. En 1733, l'intendant de la généralité de Paris, enjoignant au syndic de Sartrouville de dresser la liste des privilégiés, l'engage, s'il est embarrassé, à recourir à son curé et aux habitants les plus intelligents[47]. Détenteur des registres paroissiaux, c'est le curé seul qui délivre, avec les extraits de naissance, les certificats d'indigence réclamés par Turgot quand il crée des ateliers de charité dans sa généralité de Limoges [48]; il en sera de même pour les ateliers nationaux de Paris en 1789-1790[49]. Il est chargé de publier en chaire toutes les ordonnances royales et celles des intendants des provinces, les avis concernant la perception des impôts, etc. En 1727, le curé d'Avernes, en Vexin,

45. La strophe *O salutaris hostia* est sculptée sur la face interne du mur du collatéral nord. Ce collatéral est une ancienne chapelle construite en 1531. Le chœur et la nef principale de l'église lui ont été accolés un peu plus tard; commencés par le connétable Anne de Montmorency, acquéreur de la terre du Mesnil en 1564, ils ont été achevés en 1582, date inscrite à la voûte. Cf. Abbé Gallet, *Répertoire archéologique du canton d'Écouen*, dans le *Bulletin de la commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise*, fasc. III (1883), p. 98. Une fois de plus, nous prenons occasion de ces dates pour insister sur la très grande importance de la précision chronologique : il serait d'un haut intérêt de connaître la date exacte de l'inscription *O Salutaris*, qui peut avoir été sculptée après 1531 et qui, d'après son caractère gothique, est assurément antérieure à 1582.

46. Cf. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XX (1934), p. 368-369.

47. P. Guériot, *Souvenirs historiques sur Sartrouville*, p. 126.

48. *Œuvres de Turgot*, édit. Schelle, t. III.

49. *La Révolution française*, t. LXXXVII (1934), p. 50.

doit certifier que des lettres patentes portant établissement d'une justice haute, moyenne et basse, ont été communiquées à tous les vassaux[50]. La juridiction consulaire de Paris désigne fréquemment le curé pour arbitre en vue du règlement de conflits commerciaux[51] et des pièces du XVIIe siècle, récemment publiées par M. G. Espinas[52], mettent en une bien curieuse lumière le droit de contrôle moral reconnu au curé sur le choix des officiers municipaux.

Dans la région de Versailles, nous avons maintes fois constaté l'intervention bienveillante des curés en faveur de certains de leurs paroissiens qui avaient eu quelque affaire avec les gardes-pêches et les gardes-chasses du roi pour avoir braconné dans les étangs et dans les bois de Sa Majesté[52*].

On peut admettre — en faisant la part de l'ingratitude humaine — que ces braconniers demeuraient reconnaissants à leur pasteur; mais, dans l'exercice de fonctions administratives, ce pasteur trouvait-il une occasion d'approcher de plus près ses paroissiens, de se faire mieux connaître et aimer d'eux, ou bien son rôle en cette matière avait-il, au contraire, pour effet, de les rendre méfiants et de les écarter de leur curé ? C'est ce que devront rechercher les auteurs des monographies paroissiales.

IV. — LA FABRIQUE PAROISSIALE.

Dans ses *Considérations* sur la paroisse au Moyen Age, M. Huard a énoncé très complètement tout ce qu'il est nécessaire de connaître sur la constitution des fabriques[53]. Tout au plus peut-on, pour la période moderne, ajouter aux sources qu'il a indiquées les recueils de jurisprudence dans lesquels on a publié des arrêts de Cours souveraines relatifs à ces objets et, d'une façon générale, aux matières bénéficiales, tel le code ecclésiastique du diocèse de Paris, publié en 1690, et tant d'autres !

Comme pour la période précédente, il convient d'établir le bilan de la fabrique, la nature et la qualité de ses ressources, la nature et le fardeau des charges qui lui incombent. Les registres de leurs délibérations, beaucoup plus fréquemment conservés pour le XVIIe et le XVIIIe siècle, nous seront une

50. *Mémoires de la Société historique du Vexin*, t. XX (1898), p. 103.
51. Archives de la Seine, 6 B6 (Rapports d'arbitres).
52. *Recueil de documents relatifs à l'histoire du droit municipal en France*, t. I, *Artois* (Paris, Recueil Sirey, 1934). — Cf. *Annales d'histoire économique et sociale*, 8e année (1936), p. 85.
52* Arch. nat., série O1 (Papiers de la Maison du roi), *passim*.
53. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 16.

ressource précieuse; il les faudra compléter par des recherches dans les minutiers notariaux, dont la plupart sont encore conservés dans les études des notaires actuels, mais dont beaucoup ont été versés (ou le seront prochainement) aux Archives départementales (série E). Les Déclarations de 1790, déjà mentionnées à propos des curés, doivent être également consultées.

L'entretien des édifices cultuels devra retenir spécialement notre attention. En maintes localités pourvues d'une église particulièrement belle, de mobiliers particulièrement somptueux, une tradition fortement enracinée attribue ces richesses à la générosité d'un grand personnage. Or, très souvent, ce sont les habitants du pays qui sont les véritables et authentiques bienfaiteurs de leur église. A Paris, on citait les somptueuses tapisseries de Saint-Gervais (aujourd'hui au Musée des Arts décoratifs) comme un don magnifique de la reine Marie de Médicis: or, l'érudit curé de cette paroisse, M. l'abbé Brochard, a découvert parmi les minutes d'un notaire parisien les contrats passés par les marguilliers du XVIIe siècle avec les peintres illustres qui ont composé les cartons et avec les tapissiers qui ont confectionné ces tentures[54]. Chez un notaire de Pontoise, M. l'abbé Lefèvre vient de trouver le contrat passé par les habitants de Livilliers pour la construction du très beau porche de la Renaissance qui fait la gloire de ce petit village du Vexin : les ressources étaient modiques et le travail ne devait progresser qu'au fur et à mesure des rentrées d'argent, c'est-à-dire qu'il dépendit exclusivement de la générosité des paysans de l'endroit.

La reddition et la vérification des comptes ont fait l'objet, au cours du XVIIe siècle, de réglementations assez précises et impératives : tels, pour le diocèse de Paris, un arrêt du Conseil privé en date du 14 février 1662 et les Statuts synodaux de 1697. Ce qui nous importe, c'est de savoir comment ces règlements ont été appliqués dans chaque paroisse : M. Fosseyeux nous a dit naguère comment le cardinal de Noailles avait dû en maints endroits faire intervenir le Parlement pour obtenir cette exécution[55].

Parmi les ressources de la cure et celles de la fabrique, la dîme occupe une place éminente : M. Huard l'a dit égale-

54. Abbé BROCHARD, *les Tapisseries de Saint-Gervais*, dans le *Courrier de Saint-Gervais* (Bulletin paroissial), n°s 222, 223 et 227 (mars, avril, août-septembre 1933); du même auteur, *Saint-Gervais* (Paris, 1938), p. 153-157.

55. M. FOSSEYEUX, *le Cardinal de Noailles et le diocèse de Paris*, dans la *Revue historique*, t. CXV (1914), p. 41.

ment, et de façon excellente. Peut-être les procès auxquels cette taxe a donné lieu se sont-ils multipliés à la fin de l'Ancien Régime; peut-être, sans être plus nombreux, ont-ils du moins laissé des traces plus copieuses dans nos archives. Toujours est-il que les abondantes procédures que nous possédons pour cette période nous permettent d'étudier plus à fond ces questions épineuses: taux de la dîme (qui, on le sait, est fort éloignée du pourcentage du dixième et, parfois, ne dépasse pas le trente-troisième), conditions de la perception (par exemple obligation pour le cultivateur de laisser sa récolte sur le terrain jusqu'à la venue des décimateurs), qualité de la récolte décimée, extension des novales, autant de questions qui ont donné matière à débats, à procès, et qui ont parfois allumé et entretenu à l'égard des décimateurs une animosité prolongée, dont on retrouve les effets non seulement à l'époque de la Révolution[56], mais parfois jusqu'à nos jours.

Qu'on veuille bien le remarquer, ce n'est pas toujours contre le curé décimateur que se manifeste cette hostilité. C'est aussi contre l'abbaye, contre le chapitre, contre l'évêque, gros décimateur de la paroisse, et alors il n'est pas rare que l'animateur des hostilités soit le curé lui-même, et le fait est d'importance.

V. — LES PAROISSIENS.

Leur vie religieuse, l'esprit public.

Jusqu'à présent, nous nous sommes principalement occupé du clergé rural et de l'administration de la paroisse. Nous avons rencontré souvent les paroissiens, mais nous les avons vus surtout dans leurs rapports avec leur pasteur et avec la fabrique : et, comme nous avons pris soin, au début de notre travail, de nous renseigner sur les conditions matérielles de leur existence, ils ne sont point pour nous des inconnus. Il manque toutefois à notre connaissance des éléments essentiels, qu'il nous faut maintenant essayer de dégager et de mettre en lumière. Ce ne sera pas toujours fort aisé, car l'âme humaine ne se laisse pas facilement deviner, surtout l'âme du paysan.

Il y a du moins des signes extérieurs de sa vie religieuse : le plus ou moins de régularité dans l'assistance aux offices, dans la réception des sacrements. Certains curés nous ont conservé des chiffres dans leurs registres paroissiaux et parfois ont accompagné ces chiffres de commentaires destinés à

56. Il y a lieu de voir, sur cette question des dîmes, les nombreuses doléances formulées dans les Cahiers de 1789, spécialement dans les cahiers des paroisses (cf. ci-dessus, note 38).

les éclairer. Le curé de l'infime paroisse de Rennemoulin, au diocèse de Chartres, à l'extrémité du grand parc de Versailles, a régulièrement inscrit le nombre des pascalisants de 1614 à 1658. Ce nombre était tombé en 1649 au chiffre de 30, inférieur de moitié à celui des années précédentes, mais nous en connaissons la cause : « les autres ont communié où ils se sont rencontrés, à cause des guerres qui ne leur ont permis de venir à la paroisse. » Contrairement à ce que l'on croit trop souvent, la communion pascale n'était pas universellement pratiquée. Entre autres témoignages, nous avons celui de saint Vincent de Paul, dont la correspondance contient à cet égard des renseignements précieux : en 1658, par exemple, à Marcoussis, 150 communiants sur « cinq à six cents », ont fait leur devoir[57]. Sur la pratique des sacrements en dehors du temps pascal, les registres paroissiaux nous ont aussi conservé des indications très précises : le 14 mai 1674, le curé de Chambourcy, dressant l'acte de sépulture d'une femme morte en couches, remarque qu'elle s'était confessée et avait communié quinze jours auparavant, « selon la coutume des femmes mariées qui sont enceintes dans cette paroisse »[58]; en 1749, le curé de Davron, dressant un acte semblable pour son chantre, mort subitement, ajoute qu'il « approchait souvent des sacrements pendant le cours de l'année »[59].

Il y a lieu de rechercher à quel âge les enfants étaient admis à la première communion et, si les usages se sont modifiés sur ce point, de noter les dates, les motifs et les circonstances de ces modifications. De même pour la confirmation : il semble que les évêques soient venus, autrefois, moins fréquemment qu'ils ne le font aujourd'hui, dans les paroisses rurales et que l'intervalle de deux cérémonies ait assez souvent atteint et même dépassé la décade. Première communion et confirmation étaient-elles précédées d'une préparation particulière, sous quelle forme et de quelle durée ?

Pour connaître la vie religieuse d'une localité, il est encore utile de savoir comment les habitants pratiquaient le Carême et l'Avent : abstention d'aliments gras, sans doute, mais suppression des festivités, assiduité à des prédications extraordinaires, fermeture des cabarets à l'heure de ces prédications ? Les fêtes chômées, et notamment celles des saints

57. P. Coste, *Correspondance de saint Vincent de Paul*, t. VII (Paris, 1922, in-8°), p. 56 : Lettre du 18 janvier 1658.

58. Archives communales de Chambourcy (Seine-et-Oise), registres paroissiaux (non cotés), à la date.

59. Archives communales de Davron (Seine-et-Oise), registres paroissiaux (non cotés), à la date.

locaux, étaient-elles simplement l'occasion de marchés, de foires, de jeux, ou bien donnaient-elles lieu à des manifestations de véritable piété ? En cette matière, plus qu'en aucune autre, les transformations de l'esprit public doivent être relevées avec soin lorsqu'on peut les saisir : à côté des documents déjà indiqués, les papiers des juridictions seigneuriales et royales (série B des Archives départementales) peuvent être consultés avec fruit.

Si longues que soient ces *Considérations*, elles n'embrassent cependant pas la totalité des aspects sous lesquels peut être envisagée l'histoire de la paroisse rurale depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution. L'étude des sources signalées précédemment par M. Georges Huard et de celles qui sont indiquées ici révélera sans doute, çà ou là, des particularités caractéristiques. L'examen même de telles traditions, de telles coutumes, actuellement vivantes, ne doit pas être négligé: il se peut faire (et nous en avons des exemples) qu'à travers les bouleversements des révolutions successives, à travers les modifications profondes apportées au régime légal et au fonctionnement administratif du culte par le Concordat et par la séparation des Églises et de l'État, il subsiste encore aujourd'hui certaines habitudes — morales ou matérielles — dont l'origine remonte aux siècles précédents. Peut-être tel texte historique, ou tel document d'archives serait-il pour nous inintelligible si nous ignorions ces traditions persistantes ; peut-être aussi ce texte ou ce document nous aidera-t-il à comprendre le « pourquoi » de ces faits, de cet état d'esprit dont nous étions, jusque-là, les témoins étonnés.

Pour conclure, nous ne pouvons que répéter ici cette sage remarque de M. Huard : « Même quand la moisson sera relativement abondante, l'historien de la paroisse ne pourra pas toujours traiter toutes les questions dans leur ensemble, et il devra se borner à en aborder quelques-unes »[60], celles pour lesquelles une information suffisante lui aura permis de faire revivre, dans son exacte réalité, certains côtés de la vie religieuse de la paroisse, objet de son étude. Si restreinte que soit sa récolte, si elle est utilisée avec intelligence, elle rendra service à l'histoire locale, et aussi à l'histoire générale de la vie religieuse en France.

André Lesort,
archiviste en chef de la Seine
et de la Ville de Paris.

60. Ci-dessus, p. 6.

UNE SOURCE TROP NÉGLIGÉE DE L'HISTOIRE PAROISSIALE :

LES REGISTRES DE MARGUILLIERS

Utilité des registres anciens de marguilliers pour l'histoire économique. — Leur utilité pour l'histoire locale. — Registres de marguilliers de la fin du Moyen Age. — Registres de marguilliers du XVIe siècle. — Registres de marguilliers des XVIIe et XVIIIe siècles. — Ce qu'ils nous apprennent sur le fonctionnement de la marguillerie. — Les registres de « délibérations ».

Utilité des registres anciens de marguilliers pour l'histoire économique.

Il y a grand intérêt à étudier les registres anciens de marguilliers. Je dis registres de marguilliers ou de comptes, qu'il ne faut pas confondre avec les registres paroissiaux ou de catholicité, où sont notés les baptêmes, mariages et sépultures, comme le font, depuis la Révolution, nos actes de l'état civil.

Les registres paroissiaux ont été plusieurs fois étudiés[1]. Il n'en va pas de même des registres de marguilliers, qui semblent ignorés aussi bien de ceux qui traitent de la vie religieuse que de ceux qui se sont attachés à la vie économique de notre pays sous l'Ancien

1. Les plus anciens semblent être celui de Givry (Seine-et-Oise), qui remonte au XIVe siècle (décrit par M. LEX dans la *Bibliothèque de l'École des chartes,* ann. 1890, p. 377), et celui de Montarcher (Loire), où sont mentionnés les baptêmes de 1469 à 1517 et de 1573 à 1606, les mariages de 1470 à 1499, les sépultures de 1471 à 1512 (analysé et étudié par M. de FRÉMINVILLE dans l'*Inventaire supplémentaire des Arch. dép. de la Loire* (Saint-Étienne, 1899), p. 23 et suiv., 492 et suiv., et par M. BEYSSAC dans le *Bulletin de la Diana* (Montbrison), t. XXI et XXII).

En 1879, Théodore Meignan a publié un article sur *les Anciens registres paroissiaux de l'état-civil,* dans la *Revue des questions historiques,* t. XXV, p. 131-172, qui ne contient guère que des annotations de curés sur des événements et des personnages des XVIIe et XVIIIe siècles, sans aucun rapport avec ce genre de registres; cependant l'auteur en avait consulté un grand nombre en des régions diverses, Maine-et-Loire, Var, Eure-et-Loir, Sarthe, Morbihan, Yonne, Vosges, Seine-et-Oise.

Régime[2]. Pour l'histoire économique, et spécialement l'évolution des prix aux époques antérieures au XVIIe siècle, on a surtout utilisé les livres de raison, qui sont assez rares[3], et les archives notariales. Or celles-ci (je m'en suis rendu compte par moi-même) ne contiennent guère que des baux ou des ventes de terres et de maisons, des testaments et, de loin en loin, des inventaires. Les registres de marguilliers par contre énumèrent, soit au chapitre des revenus, soit à celui des dépenses ou « mises », une extrême variété d'objets. On y trouve, non seulement le chiffre de location ou de vente de maisons, vignes, prés, terres arables, mais aussi le prix du pain, du vin, des céréales, du chanvre, du lin, des fruits, de la cire, des animaux domestiques, du fil, des toiles, des étoffes simples ou riches, de tout ce qui sert à la construction ou à la réparation des églises et à leur ameublement. On peut connaître ainsi la valeur de toutes sortes de matériaux (chaux, pierres, lattes, briques, chaume, charpentes, etc.) et le prix de la main-d'œuvre dans maints corps de métiers : forgerons, maçons, charpentiers, menuisiers, fondeurs, serruriers[4], — sans parler des charretiers, lavandières, couturières, tailleurs, apothicaires, etc. Le marguillier-comptable enregistre le taux de l'intérêt, si l'église doit emprunter[5], ainsi que les « frais des procès, écritures, groissoiement des lettres et autres frais de justice », qui remplissent pas mal de pages, pour les fabriques des villes[6]. Il serait trop long d'énumérer tout ce qu'un chercheur peut trouver pour l'histoire économique dans les registres de marguilliers.

D'autres ont utilisé ces documents pour rédiger des monographies paroissiales, sans remonter, le plus souvent, au delà du XVIIe siècle : cf. Ém. ARLETTE, *l'Histoire de Marseille-en-Beauvaisis par ses registres paroissiaux, de la fin du XVIe à la fin du XVIIIe siècle*, dans les *Mém. de la Soc. académ. de l'Oise*, t. XXVIII (1935), p. 445-497 et t. XXIX (1936), p. 5-61; J. BAILLET, *la Paroisse de Saint-Paul d'Orléans au début du XVIIe siècle*, dans le *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, t. XXII (1935), p. 576-597.

2. Seule peut-être, Mlle Yvonne Bezard, dans sa thèse de doctorat sur *la Vie rurale dans le sud de la région parisienne de 1450 à 1560* (Paris, 1929), a eu l'idée de parcourir deux registres de marguilliers conservés aux Arch. dép. de Seine-et-Oise, sans d'ailleurs en faire une étude approfondie. — M. L. Nottin, pour ses *Recherches sur les variations des prix dans le Gâtinais du XVIe au XIXe siècle* (Paris, 1935), a utilisé, outre les registres paroissiaux, des documents de fabriques en liasses.

3. Une des plus belles collections est celle qu'a éditée RYCKMAN DE BETZ, *les Livres de raison des Spœlberg, 1573-1873* (Tongres, 1935).

4. Voir le livre de comptes de Meudon de 1564 à 1581 (Arch. dép. de Seine-et-Oise) aux années 1574-1576 (les feuillets ne sont pas numérotés); celui de Saint-Germain le Vieil de 1515 à 1518 (Arch. nat., LL 742, fol. 35-40): « Autre depense faicte ... à cause des repparacions tant de maçonnerie, charpenterie, couverture, menuiserie, serrurerie. »

5. Voir le registre cité de Meudon (mêmes années).

6. Voir le registre cité de Saint-Germain le Vieil, fol. 40-66.

Leur utilité pour l'histoire locale.

En ce qui concerne l'histoire locale, nombreux — et singuliers parfois — sont les renseignements que fournissent ces registres : ils donnent de précieuses informations sur des quartiers ou des rues pittoresques aujourd'hui disparus[7], sur les pratiques religieuses, le culte de certains saints — tel celui de saint Roch, en faveur dans le Midi, et aussi en Ile-de-France après les épidémies et la peste du XIVe siècle —, sur l'assistance à la messe, que révèle la recette des quêtes les dimanches ordinaires et les grandes fêtes, sur les mœurs locales et beaucoup d'usages oubliés ou tombés en désuétude. Les vieilles familles retrouvent en ces registres le nom de leurs ascendants. C'est leur lecture qui permettra de fixer la date certaine de la construction ou de la restauration d'une église. Ainsi ai-je pu corriger l'affirmation erronée du ms. 85 de l'Université de Paris (XVIIe siècle), suivie par tous les historiens de Meudon, qui attribuait le chœur actuel de l'église de cette localité au cardinal Charles de Lorraine; or celui-ci était mort (en 1575) quand les marguilliers le firent reconstruire, alors qu'il menaçait ruine, aux frais seuls de la paroisse. Je peux rapporter également un autre fait personnel : en août 1936, on demanda à M. Abel Lefranc, pour qui Rabelais ne doit avoir aucun secret, l'origine des noms de *Tybilles* et *Belazy*, les deux sentiers voisins de la maison où il résidait à Meudon-Bellevue. Ne pouvant satisfaire cette curiosité, il s'adressa au président de la « Société des Amis de Meudon », lequel m'interpella à son tour. « Oui, je le sais, répondis-je, et d'une façon très pertinente, mais depuis quinze jours seulement, et grâce à nos marguilliers du XVIe siècle ». En effet, dans leur registre, se trouvent tous les noms (et bien d'autres encore qui ont disparu) des sentiers actuels de Meudon, le long desquels s'élèvent des villas avec jardins : c'était le nom des pièces de vignes qui couvraient les côteaux de la rive gauche de la Seine et s'étendaient sur Clamart, Meudon, Sèvres, Saint-Cloud, Suresnes et au-delà, afin d'approvisionner en vins la capitale.

Registres de marguilliers de la fin du Moyen Age.

Les registres de marguilliers qui appartiennent au Moyen Age sont assez rares. Le plus ancien que je connaisse est celui de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui va de 1340 à 1349[8].

Des taches d'humidité, des feuillets fort endommagés, parfois aux trois quarts détruits et recollés sur papier récent, le rendent

7. M. l'abbé Legros, avec le registre de Notre-Dame d'Alençon dont il sera question plus loin (note 20), a pu faire l'histoire des noms de rues et de certains édifices de cette ville au temps de la guerre de Cent Ans.

8. Arch. nat., LL 730 (73 feuillets récemment numérotés, dont 38 seulement écrits). Le titre, du XVIIIe siècle, dit qu'il se poursuit jusqu'en 1358; mais c'est inexact. On reconnaît aussi l'écriture de Pavillat, chef de la section historique, qui a mis plus tard un autre titre.

peu facile à consulter. Mais il est moins intéressant par les choses qu'il indique que par la façon dont est rédigé le compte : on y trouve déjà les règles ou coutumes qui seront observées dans la suite, et, en embryon, ce que seront les registres des XVe et XVIe siècles. Toutefois, c'est par les dépenses ou « mises »[9], et non par les recettes, que l'on commence. On compte en livres, sous et deniers; on use des chiffres romains, et non arabes (ce que l'on fera jusqu'au milieu du XVIIe siècle); le report est inconnu, et si l'addition n'est point portée au bas de chaque page, comme dans les registres du XVIe siècle, elle se trouve à la fin de chaque chapitre[10]. Dépenses et recettes, moins considérables qu'elles ne le seront au XVIe siècle, sont de même nature; et les dons dits « testamentaires », faits à l'occasion des funérailles, sont, comme plus tard, de 4, 5, 10 ou 20 sous. On n'y voit pas que le marguillier rende ses comptes en présence de ses collègues ou des notables de la paroisse, leur en demandant décharge; mais c'est peut-être à cause de l'état du manuscrit, quoique j'en doute.

Du XVe siècle, nous avons aux Archives nationales les registres de Saint-Germain le Vieil (1454-1487)[11], de Saint-Jacques de la Boucherie (1455-1467)[12], de Saint-Hilaire du Mont (1466-1469)[13],

9. « Ce sont les mises que Jehan Morelet a fait pour l'église de Sainct Germain l'Auxerrois pour la feste de Pasques, l'an de grace 1340... » Le mot de *mises* sera employé par les marguilliers jusqu'au XVIIe siècle, parfois jusqu'au XVIIIe.

10. Par exemple : « Somme VII^xx^ livres » (= 140 livres).

11. Arch. nat., H^5^ 3776 (la seconde série de la même paroisse que nous avons pour les années 1515-1518 se trouve dans la série LL : voir plus loin, note 24). Cette église s'élevait dans la Cité, près de Notre-Dame. Le premier de ces registres est le « Compte de Martial Dauvergne, premier du nom, procureur au Parlement, commençant au 1er juillet 1454 jusques et non compris Pâques 1458 ». L'écriture soignée et les grands titres l'apparentent au registre de Saint-Jacques de la Boucherie; mais il est bien plus court, ne se composant que de vingt-quatre feuillets non numérotés. — Quatre autres registres le continuent : l'un de « maistre Jehan Pyon, procureur en Parlement » de Pâques 1458 à Pâques 1463; l'autre de « Jacques Vauquier, seigneur du Vau-les-Chartiers et bourgeois de Paris » de Pâques 1463 à Noël 1466; le troisième de Robert Salemant, procureur au Parlement, de janvier 1467 au jour de l'an 1470; et le quatrième de Martial Dauvergne jeune, procureur au Parlement, du 1er janvier 1470 au 1er janvier 1473. Le sixième et dernier registre contient le compte de trois marguilliers de 1484 à 1487. Il y a en outre, dans le même carton, soixante-sept pièces, dont deux fondations sur grand parchemin de 1361 et de 1364.

12. Arch. nat., LL 784. La tour Saint-Jacques est tout ce qui reste de cette église. Ce registre est plus considérable (406 feuillets numérotés). Sur le parchemin de l'ancienne couverture on lit : « Fabrique de Saint-Jacques-la-Boucherie. Compte de 1465-1467. » Mais la première pièce est de 1452 (le 11e jour de novembre »; et au feuillet suivant, commence le compte proprement dit, à Pâques 1455, bien que postérieurement on ait écrit en marge : « Du jour de Pasques de l'an 1468 » (c'est l'année où se termine le registre). Utilisé par M. Jacques Meurgey pour son *Histoire de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie* (Paris, 1926).

13. Arch. nat., H^5^ 3778[1]. L'église Saint-Hilaire-et-Saint-Hippolyte se

de Saint-Étienne du Mont (1490-1505)[14]. Pour la paroisse de Saint-Paul, les Archives conservent des titres de fondations de 1422 et 1433, des dons du XVe siècle, mais pas de registres[15].

En province il existe aussi quelques registres de marguilliers du XVe siècle. Aux Archives de la Seine-Inférieure se trouve un compte de Robin Robelot, marguillier de Saint-Vincent de Rouen, du 22 novembre 1458 au 20 juillet 1465, et un autre de Roger Coudran, écuyer, du 6 novembre 1468 au 31 octobre 1469[16]. Aux Archives de la Gironde, le registre de Saint-Michel de Bordeaux[17], nous révèle que le premier marguillier portait le nom d'Eyquem, — probablement un ascendant de Montaigne, dont la famille à cette époque habitait précisément sur cette paroisse. Le registre de Saint-Julien de Versailles (la paroisse primitive, avant que le village ne devint une ville) va de 1490 à 1527[18] : on y compte en parisis jusqu'en 1517, année à partir de laquelle le marguillier compte en tournois[19].

Un seul de ces registres anciens a été édité, à ma connaissance: celui de Notre-Dame d'Alençon, de 1444 à 1446, publié récemment par l'abbé Legros, qui du reste n'accompagne son texte d'aucune étude sur le registre lui-même[20]. Il y a plus d'un demi-siècle, Barbier de Montaut avait donné à une Revue angevine un article

trouvait du côté des Gobelins. Ce compte n'a que 10 feuillets foliotés. « C'est le compte de mises et rentes faites par Guillaume Graindor et Jehan Soison qui furent institués marregliers de l'église parochiale de Saint-Hilaire au Mont de Paris, l'an 1466. » Ou cette paroisse n'eut point de comptes avant cette époque (ce que je crois), ou ils étaient perdus quelque cinquante ou soixante ans plus tard, quand fut écrit en première page, par une main du XVIe siècle : « Ce cayer c'est le premier compte qui se trouve au trésor de la fabrique Monsieur Saint-Hilaire, qui commence le 2 de février 1466 et finissant le 4 de janvier 1469. »

14. Arch. nat., H5 3768. Ce registre n'a pas moins de 360 feuillets numérotés : « Compte de la marreglerie de l'œuvre et fabrique Sainct-Estienne lez Saincte-Geneviefve au Mont de Paris. » Il est à noter que les recettes sont indiquées avant les dépenses et qu'on y compte en parisis, comme dans celui de Saint-Hilaire : si les marguilliers reçoivent des livres tournois, ils en expriment la valeur en parisis.

15. Arch. nat., H5 3802.

16. Acch. dép. de la Seine-Inférieure, G 7653-7654.

17. Arch. dép. de la Gironde, G 2252 (in-4° de 149 feuillets).

18. Arch. dép. de Seine-et-Oise, G 1013 (in-4° de 94 feuillets, écrits en lettres gothiques).

19. Le tournois, qui devint la monnaie courante, s'est donc substitué à cette époque au parisis, que devait définitivement abolir dans le royaume l'édit de 1667.

20. Dans la *Revue des questions historiques*, t. CXXV (1936), p. 67-85 et 205-222; t. CXXVI (1936), p. 78-86. Ce « Thrésor de l'esglise parroichial Nostre-Dame d'Alenczon » forme 50 feuillets in-folio en trois cahiers non foliotés, dont la couverture est un parchemin qui relate un procès du XIVe siècle (Arch. dép. de l'Orne, G 627). — Voir ci-dessus, note 7, et ci-dessous, note 23.

intitulé : *les Comptes de l'église de Marcé (1407-1789)*[21], mais, outre que ce n'était point une étude proprement dite des registres de fabrique, l'auteur n'avait eu en mains aucun de ces documents : des comptes de Marcé, écrit-il, « nous n'avons que des copies que je suppose abrégées et qui ont été faites au siècle dernier par le curé de la paroisse sur un registre spécial ». Ce sont donc des extraits, des notes brèves prises par un curé du XVIIIe siècle pour son utilité personnelle : peu étendues pour les XVe et XVIe siècles[22], mêlant recettes et dépenses, elles ne donnent aucune idée de la tenue d'un registre; souvent les prix sont absents, et ceux qu'on indique ne sont point ramenés à une monnaie qui permette des comparaisons[23] : en 1874, on ne s'intéressait pas au pouvoir d'achat ni aux variations des prix !

Registres de marguilliers du XVIe siècle.

Pour le XVIe siècle, les registres deviennent plus nombreux quoique la plupart du temps il y ait lacunes et interruptions. Celui de Saint-Germain-le-Vieil[24] porte, au dos de sa reliure du XIXe siècle, le titre : « Comptes de la fabrique 1515 à 1518 »; en fait il ne contient que l'année 1518[25]. Celui de Saint-Merri a conservé en partie sa belle reliure du temps en cuir gaufré et en forme de portefeuille[26]; une main du XVIIe siècle a écrit en marge : « Ce registre peut être présumé avoir été commencé en l'année 1528 ou 1529, parce que la première assemblée qui précède la présente est datée de l'an 1530 ». Il continua jusqu'en 1615[27]. Il contient

21. Marcé, arr. de Beaugé (Maine-et-Loire). — Dans la *Revue de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, t. XVII (1874), p. 53-73. Précèdent un inventaire de la même église (1536) et un autre de celle de Jarzé (1500). Ces inventaires sont nombreux, ajoute Barbier de Montaut, qui dit en connaître vingt-et-un pour l'ancien diocèse d'Angers.

22. Pour un siècle (1407-1507) quatre pages suffisent, y compris les réflexions de l'éditeur (p. 62-66); de même pour la période 1507-1610 (p. 66-69).

23. La même remarque peut être faite pour le registre d'Alençon publié par l'abbé Legros qui, en outre, désigne par un h, sans explication, le signe abréviatif de la livre, rendant ainsi peu intelligibles les chiffres donnés.

24. Arch. nat., LL 742.

25. Il commence ainsi : « Compte de la marglerie (*sic*) de l'œuvre et fabrique de l'église parrochiale monseigneur Saint-Germain-le-Vieil à Paris que rend honorable homme Symon Lebret, marchant joyaulier, bourgeois de Paris (1518). »

26. Arch. nat., LL 848, fol. III (248 feuillets numérotés en chiffres romains; plusieurs feuillets sont blancs). Le dos a dû être refait et le reste est appliqué ou renforcé.

27. « Il y a, dit un *nota* du second feuillet, un deuxième registre plus ample et plus exact que le premier, continué depuis l'année 1616 jusques en l'année 1658. » Il n'existe plus. Mais nous avons encore aux Archives nationales les registres de délibérations de 1679 à 1718 (LL 849-851), les Instructions pour les marguilliers de 1681 à 1718 (LL 852-856), le service des bedeaux en 1714 (LL 857), l'inventaire de reliques, 1633-1646 (LL 858), l'inventaire du trésor en 1714 (LL 859) et celui de la sacristie en 1714 (LL 860).

une table qui permettait aux marguilliers de connaître leurs obligations et leurs droits, les objets dont ils avaient la garde, ainsi que plusieurs usages. De même un registre de Saint-Jacques de la Boucherie, qui s'étend de 1546 à 1611[28], contient les noms des marguilliers et des paroissiens qui portaient le dais aux processions du Saint-Sacrement; bien qu'il note avec soin les dons reçus, c'est moins un livre de comptes qu'un recueil sur les us et coutumes de l'église, destiné aux marguilliers[29].

Les Archives de la Seine-Inférieure possèdent, pour la petite paroisse d'Angerville-le-Martel, une liste des marguilliers-comptables de 1512 à 1529[30], les comptes de fabrique de 1527 à 1540, précédés de la copie des anciens titres de la fabrique (dont le plus ancien est de 1231)[31], puis le registre de 1545 à 1606[32]. Les Archives de la Gironde conservent, outre nombre de pièces de la paroisse Saint-Michel de Bordeaux, réparties en des liasses, un registre de comptes de 1512 à 1519[33]. Celles de la Seine-et-Oise ont aussi, de la petite paroisse de Wissous, cinq registres de comptes, de 1557 à 1699, dont le premier va jusqu'en 1576, et le second jusqu'en 1603[34] : ils sont en excellent état de conservation, mais les fioritures et les jambages démesurés, dont les marguilliers de Wissous agrémentaient leur écriture, n'en rendent pas la lecture aisée. Un apport inattendu vient récemment d'accroître cette collection : M. l'abbé Charles Collin, curé de Meudon, découvrit un jour dans le grenier du vieux presbytère une série de treize énormes volumes de comptes, de 1564 à 1795, où il ne manque qu'une cinquantaine d'années (1711-1760), et dont personne ne soupçonnait l'existence; il les versa sans retard aux Archives départementales[35].

Voilà un exemple à suivre. Il reste certainement, en plus d'un coin humide de presbytères ou de sacristies de nos campagnes, des registres de marguilliers, que visitent seuls rats et souris. Il faut espérer que les ecclésiastiques qui les détiennent compren-

28. Arch. nat., LL 788 (82 feuillets parchemin).

29. Dans quelques registres de comptes signalés ci-dessous pour le XVIIe siècle (ceux de Saint-Nicolas du Chardonnet, Saint-Josse, Saint-Jacques du Haut-Pas), il y a quelques pièces du XVIe siècle au début, mais fort peu en comparaison du reste.

30. Arch. dép. de la Seine-Inférieure, G 7909 (12 feuillets).

31. Arch. dép. de la Seine-Inférieure, G 7910 (82 feuillets).

32. Arch. dép. de la Seine-Inférieure, G 7911 (80 feuillets). — Le registre suivant (G 7912) va de 1777 à 1790.

33. Arch. dép. de la Gironde, G 2715 (53 feuillets).

34. Arch. dép. de Seine-et-Oise, G 1053-1057 (le second a 436 feuillets). Il y a des lacunes : les années 1603-1631 et 1672-1684 font défaut. — Les liasses G 1058 et 1060 contiennent des délibérations et des pièces de contentieux pour les années 1685 à 1689.

35. Les registres paroissiaux se trouvent à la mairie de Meudon. Le premier va de 1543 à 1545, le second de 1569 à 1588, le troisième de 1589 à 1592, le quatrième de 1592 à 1597, le cinquième de 1617 à 1633, le sixième de 1636 à 1643. Ils continuent, avec çà et là des lacunes, jusqu'en 1786. Un répertoire général en cinq volumes in-folio (du XVIIIe siècle) s'étend sur toute la période 1543-1786.

nent l'intérêt qu'il y a à les remettre à des dépôts d'archives, civiles ou diocésaines[36]. Si la majorité de nos départements réunissait une série de registres anciens de cette sorte, on pourrait suivre avec moins de peine et plus de précision la variation des prix et du coût de la vie en nos diverses provinces, et l'on connaîtrait mieux le passé de nos paroisses rurales ou urbaines.

Registres de marguilliers des XVIIe et XVIIIe siècles.

Les registres marguilliers postérieurs au XVIe siècle, sans être très nombreux, ne sont pas rares. Celui que Corneille a tenu dans sa paroisse Saint-Sauveur à Rouen, a été publié avec ses œuvres[37]. A Paris nous en avons pour les paroisses de Saint-Nicolas du Chardonnet (1585-1775)[38], Saint-Josse (1567-1790)[39], Saint-Paul (XVIIe s.)[40], Saint-Jean en Grève (1769-1787)[41], Saint-Laurent (1758 et 1760-1779)[42], Saint Landry (XVIIIe s.)[43], Saint-Roch (XVIIIe s.)[44], Saint-Sauveur (XVIIIe s.)[45], Saint-Jacques de la Boucherie (1759-1786)[46], Saint-Jacques du Haut-Pas (1573-1711)[47]. Il y a

36. Voir les remarques de M. l'archiviste Laurain et les vœux formulés au IIe Congrès d'histoire ecclésiastique en mai 1937 (*Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIII (1937), p. 359-361 et 365).

37. Œuvres complètes (collection des Grands écrivains de la France).

38. Arch. nat., H[5] 3801.

39. Arch. nat., H[5] 3783-3785.

40. Arch. nat., H[5] 3802.

41. Arch. nat., H[5] 3802. Ce registre (70 pages) mentionne nombre de rentes sur des personnes ou à des personnes, indiquant parfois les conditions testamentaires.

42. Arch. nat., S 7490-7491; H[5] 4498-4567. Voir L. Brochard, *Histoire de la paroisse et de l'église Saint-Laurent à Paris* (Paris, 1923). L'auteur a trouvé aussi une liste de marguilliers à la Bibliothèque nationale, et quelques autres documents les concernant à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

43. Arch. nat., H[5] 3802.

44. Arch. nat., H[5] 3810.

45. Arch. nat., H[5] 3811.

46. Arch. nat., H[5] 4419-4443. — En outre les cartons 3779-3781 contiennent des extraits de comptes et actes antérieurs.

47. Arch. nat., H[5] 37782. Il y a aussi une sorte de Journal de la paroisse (« *État en forme de journal des papiers concernant la cure et la paroisse de Saint-Jacques et Saint-Philippe du Haut-Pas depuis l'année 1562 jusqu'à l'année 1731 inclusivement* », Arch. nat. LL 793, in-fol. de 373 pages). Ce volume, rédigé en 1770 à l'aide des inventaires, des papiers et des registres de fabrique, se termine au 3 novembre 1704, à la mort du curé Desmoulins; le volume qui devrait faire suite n'existe pas aux Archives. Une préface de dix pages expose l'origine en Italie au milieu du XIIe siècle de la congrégation laïque de Saint-Jacques du Haut-Pas, pour le passage des rivières, à l'usage surtout des pèlerins de Saint-Jacques, — son introduction en France sous Philippe le Bel (1286), — sa transformation en ordre hospitalier, — son déclin et son extinction vers 1572, — le transfert de la maison aux Bénédictins de Saint-Magloire, de la rue Saint-Denis à Paris, — l'érection d'une nouvelle paroisse à la demande des habitants, — enfin la construction, grâce aux libéralités de Louis XIV, de la duchesse de Longueville et à la générosité des paroissiens, de l'église, élevée de 1674 à 1684 par

aussi des papiers du XVIIIe siècle provenant des fabriques d'Antony, Montreuil, Nanterre, Noisy-le-Sec, Orly, Saint-Denis, Saint-Maur les fossés, Saint-Yves, La Villette, qui seraient utiles pour l'histoire des rentes et leur conversion sous l'Ancien Régime[48].

Ce qu'ils nous apprennent sur le fonctionnement de la marguillerie.

L'institution de la marguillerie remonte assez haut[49]. Un concile de Pont-Audemer, en 1279, parle de *pecunia vel thesaurus penes thesaurarios ecclesiae vel quoscumque alios*. Il y avait donc au XIIIe siècle des comptes paroissiaux, probablement assez rudimentaires. Dans la tourmente de la guerre de Cent Ans, tout semble avoir disparu : les biens furent ravagés, les églises souvent détruites ou transformées en granges et en étables. Dans la seconde moitié du XVe siècle, on s'efforça de reconstruire, de restaurer, de rendre au culte les édifices religieux et de récupérer des biens ce qui pouvait l'être. L'archidiacre, dans ses visites, rappelle souvent aux marguilliers leur obligation de tenir un registre de comptes; et le fait que souvent il les frappe d'amendes pour leur négligence prouve que l'habitude en était plus ou moins perdue. Aussi douté-je que l'on trouve des registre antérieurs à ceux que j'ai indiqués[50].

Après le concile de Trente, les synodes provinciaux tentèrent de remédier aux ruines matérielles aussi bien que morales dues à la Réforme et aux guerres de religion; on les voit, à l'exemple du concile de Rouen en 1581, remettre un peu d'ordre et récupérer, autant que possible, ce qui avait été dilapidé durant les troubles. Alors chaque paroisse se réorganise peu à peu, et les marguilliers désormais tiennent très exactement leurs comptes.

Les marguilliers dans leur paroisse sont personnages importants ; parfois ils remplissent le rôle de conseillers municipaux. Une de leurs charges est de procurer à la paroisse quelque sage-femme experte : les femmes s'assemblent, et, usant en la circonstance du droit de vote, élisent l'une d'elles; son nom est proclamé

Daniel Gitard, architecte du roi, à l'exception de la chapelle de la Vierge commencée en 1688.

48. Arch. nat., H[5] 3826. — Tandis que, dans les Archives départementales, les registres des marguilliers font partie de la série G; aux Archives nationales, ils sont assez arbitrairement divisés entre les séries LL (comptes) et H (établissements religieux); il arrive même parfois qu'une partie se trouve dans la première série et la suite dans la seconde (pour Saint-Germain le Vieil par exemple). On trouve même des documents de fabrique dans la série S.

49. Godefroy, dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, ne donne pas moins de trente-neuf formes du mot *marreglier* (= marguillier) et un certain nombre pour *marreglerie*.

50. Cependant il existe quelques inventaires, titres ou comptes du XIIIe siècle, comme on peut le voir dans J. Meurgey, *Histoire de la paroisse Saint-Jacques de la Boucherie*, Introduction.

au prône du dimanche suivant, et elle se présente à la cour de l'archidiacre, pour en recevoir ses lettres de commission.

Les marguilliers sont élus par les paroissiens. A Saint-Hilaire du Mont, le registre de 1466 signale qu'ils offrent à boire à leurs électeurs, usage sans doute que les siècles ne durent point abolir. Pour l'élection, un quorum semble avoir été requis, car les marguilliers de Saint-Jacques de la Boucherie se plaignent en 1571 au Parlement qu'on se soit contenté d'une trentaine de paroissiens pour faire l'élection, et celui-ci, faisant droit à leur requête, décide que « dorénavant les anciens marguilliers appelleront pour procéder à l'élection des nouveaux jusques au nombre de quarante ou de cinquante[51] ». Ils étaient élus pour deux ans ou même une seule année[52], et à leur sortie de charge remettaient à l'assemblée leurs comptes pour vérification et approbation.

Dans les paroisses rurales, il n'y en a guère que deux ou trois. Dans les villes, ils sont plus nombreux, quatre en général[53], et leur renouvellement se fait toujours deux par deux[54]. Ils prêtent serment et reçoivent des lettres de nomination, que vérifiera l'archidiacre, en sa visite annuelle. L'un d'eux, que l'on pourrait appeler trésorier, tient les comptes, pour lesquels on l'oblige d'avoir un registre[55]. C'est lui qui assemble les reçus, note les versements; mais il ne les transcrit sur le registre que lorsqu'il s'apprête à passer, après décharge, le livre à un autre : en effet chaque compte débute par la date où il est remis au successeur.

51. Arch. nat., LL 788, fol. 79 (« Extraict du registre du Parlement », 12 décembre 1571).

52. Certains comptes sont tenus par le même marguillier pendant près de quatre ans; on pourrait en trouver, au temps de la guerre de Cent Ans, en fonctions de sept à dix années (J. Meurgey, ouvr. cité, p. 118). Mais ceci devient de plus en plus rare, à mesure que l'on se rapproche de la seconde moitié du XVIe siècle.

53. Voir la liste de ceux de Saint-Jacques de la Boucherie, dont le nombre depuis le XVe siècle jusqu'à la Révolution, n'a presque point varié (J. Meurgey, *Histoire de ... Saint-Jacques de la Boucherie*, p. 123-141; cf. L. Brochard, *Histoire de ... Saint-Laurent*, p. 62). La liste des marguilliers de Saint-Laurent, que nous avons également, ne donne que le nom de celui qui est en charge (L. Brochard, ouvr. cité, p. 337-343). — On trouve parfois, lors de la reddition des comptes, jusqu'à 17 signatures, comme à Saint-Étienne du Mont (Arch. nat., LL 704, fol. 150 v°, 153) : c'est qu'on a fait signer, outre les marguilliers en exercice, les anciens et quelques notables

54. A Saint-Étienne du Mont, le 2 août 1587, on procède à l'élection de « deux marguilliers nouveaux au lieu de ceux qui ont fait leur temps » (registre cité, fol. 152).

55. Les marguilliers chargés des comptes, en certaines paroisses de Normandie, comme à Angerville, sont appelés « trésoriers de l'église », traduction de *thesaurarii ecclesiae* du concile de Pont-Audemer de 1279; et le mot « trésor » désigne la fabrique, comme à Alençon. Mais nulle part, du XIVe siècle à la Révolution, je n'ai rencontré le titre de trésorier dans les registres de l'Ile-de-France ou des autres provinces que j'ai consultés. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on dit parfois « marguillier-comptable » ou « administrateur » ou « commissaire ». Ni l'arrêt du Parlement du 21 août 1762, ni Jousse en son *Traité* n'emploient le mot « trésorier ».

Le jour et le mois de la recette ou de la dépense n'est jamais indiqué; et les recettes sont toutes exposées à la suite, puis les dépenses ou « mises ». Les chiffres — toujours romains[56] — sont écrits à l'extrémité de la ligne; mais le total, au lieu d'être au-dessous de ces chiffres, se trouve au milieu de la page, après la dernière ligne. Livres, sous, deniers, tournois s'expriment toujours par abréviation. Jusqu'à la fin du XVIIe siècle, le marguillier ignore les reports : il devait additionner mentalement ou sur une feuille séparée les sommes de chaque page, dont le total pouvait être assez grand. Pour ses peines et soins, il prélève une petite rétribution. Enfin il clôt son compte, en y inscrivant l'excédent des recettes sur les dépenses, et il remet le tout à son successeur. Quand les dépenses excèdent les recettes, le marguillier comble parfois de ses propres deniers la différence; d'où l'intérêt de le choisir généreux et fortuné : en 1454, Martial Dauvergne, procureur au Parlement, verse au trésor de Saint-Germain le Vieil le prix de rentes dues à l'église, qu'il a cherché en vain à recouvrer par voie de justice[57]; en 1505, deux marguilliers de Saint-Étienne du Mont donnent à la fabrique, pour couvrir ses dépenses, plus de 3 000 livres, que les recettes n'avaient pu leur fournir[58]. De la charge de marguillier, on pouvait donc dire : *honor onus;* aussi en voit-on qui la refusent obstinément[59].

Telle est la manière de tenir un compte de marguillier. On l'observe en chaque registre, quelle que soit la paroisse. Les coutumes longtemps pratiquées en cette matière finirent par devenir règle. La reddition des comptes et l'élection, se font ordinairement dans la même assemblée, qui se réunit « après publication faite au prône et les cloches tintées en la manière accoutumée[60] ». Cette assemblée finit par devenir annuelle, et le Parlement transformera l'usage en loi par ses arrêts du 2 avril 1737, du 11 juin 1739 et du 20 juin 1749.

56. Les chiffres arabes n'apparaissent guère dans nos comptes qu'au XVIIIe siècle.

57. « Deniers renduz et non receuz de certains termes escheuz desdictes rentes, lesquelz ledit Dautvergne a renduz entierement en la recepte de present compte, sans ce qu'il en ait aucune chose receue. » Fabrique de Saint-Germain le Vieil, 1454-1458 (Arch. nat., H[5] 3776).

58. « Il appert que est deu audits maregliers, pour plus avoir mis que receu, la somme de 3120 livres 8 sous parisis, laquelle somme ... ledict maistre Jehan Debeaumont et Guillaume Boucher ont donnée et aulmosnée à ladicte fabrique, et par ce moyen sont demourés quites de toutes choses. » Fabrique de Saint-Étienne du Mont, 1490-1505 (Arch. nat., H[5] 3768, à la fin). — Par contre on voit à Saint-Hilaire du Mont le marguillier Graindor condamné à payer la somme de 33 sous, 10 deniers parisis, montant de « la relique de son compte » dont il prétendait faussement avoir eu quittance (Arch. nat., H[5] 3778).

59. Cf. E. Fournier, *Procédure devant l'officialité d'Arras engagée (1385) contre quatre paroissiens de Saint-Maurice d'Arras refusant d'accepter les fonctions de marguilliers,* dans le *Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai,* t. XXXV (1935), p. 147 et suiv.

60. Registre de Meudon, 1678-1692, aux Arch. dép. de Seine-et-Oise.

Les registres de « délibérations ».

Dans les villes ou en quelques grosses paroisses, les marguilliers outre le registre des comptes, tiennent celui des « délibérations ». Un des plus anciens est celui de Saint-Étienne du Mont, qui va de 1560 à 1663[61]. Son principal objet est le contentieux : il s'agit de fondations, de testaments non exécutés, de locations ou de rentes non perçues; les noms de ceux qui sont en cause sont inscrits en marge. Une fois que les fabriques se furent enrichies et que les règlements furent devenus plus complexes, les marguilliers éprouvèrent le besoin de se réunir de temps en temps, — un fois par mois à Saint-Gervais en 1684[62]. Ailleurs les marguilliers se réunissaient plusieurs fois par an, mais le résultat de leurs délibérations n'était pas consigné dans un cahier spécial : « La fabrique de Meudon n'avait point eu jusqu'à présent de registre particulier pour les délibérations; elles se trouvaient mêlées et confondues avec des comptes de marguilliers. Cette confusion les faisant oublier, elles sont souvent restées sans exécution. On les perdait de vue, parce que, au besoin, la recherche en était difficile. Ce défaut d'ordre a fait que les arrêtés et règlements de discipline ont été négligés, que les affaires même en ont quelquefois souffertes (*sic*). C'est donc pour éviter cet abus qu'on a jugé à propos d'avoir ce registre destiné conséquemment à recevoir les délibérations de cette compagnie; elles se trouveront de suite et cottées (*sic*) par matière[63]. »

Les plus anciens registres de délibérations sont, à Paris, outre celui de Saint-Étienne du Mont[64], ceux de Saint-Séverin (1548-1608)[65], de Sainte-Opportune (1577-1634)[66], et de Saint-André des Arts (1589-1627)[67]. Leur origine est donc du milieu du XVIe siècle; leur usage se développe dans le courant du XVIIe siècle et se géné-

61. Arch. nat., LL 704 (306 feuillets numérotés). Il commence ainsi: « C'est le livre et registre des délibérations des affaires de l'église parrochiale Saint-Étienne du Mont de Paris. — Commencé le dimanche vingt neufvième et pénultième jour de septembre l'an mil cinq cens soixante. »

62. Registre des délibérations de Saint-Gervais, 1684-1704 : assemblée du 25 décembre 1684 (Arch. nat., LL 748).

63. *Avertissement* du registre unique de délibérations de Meudon, 1762-1792. On y trouve des extraits de délibérations remontant à 1738. Ce cahier (aux Arch. dép. de Seine-et-Oise) est composé de feuilles de papier timbré aux armes de la généralité de Paris, que l'on se propose de remplir « sans y laisser aucuns blancs ni intervalles ». On y remarque dès le premier feuillet la signature du greffier et celle du curé : Piolla de Monglion « prêtre, docteur de Sorbonne ».

64. Sept registres de 1560 à 1711 (Arch. nat., LL 704-710).

65. Arch. nat., LL 923. Après une lacune, de 1608 à 1631, dix autres registres (LL 924-933) contiennent les délibérations de 1631-1771.

66. Arch. nat., LL 875. Suivent les années 1634 à 1724 en quatre registres (LL 876-879).

67. Arch. nat., LL 686. Après une coupure de 1627 à 1657, quatre autres registres renferment les années 1657 à 1763 (LL 687-690).

ralise au XVIIIe. Ainsi, pour Paris seulement, nous avons les registres des Saints-Innocents[68] depuis 1601, de Sainte-Croix en la Cité[70], de Saint-Martial[71] et de Sainte-Madeleine en la Cité[72] depuis 1608, de Saint-Germain le Vieil[73], de Saint-Pierre des Arcs[74] depuis 1615, de Sainte-Marguerite[75] depuis 1625, de Saint-Pierre aux Loups[76] depuis 1625, de Saint-Laurent[77] depuis 1642, de Saint-Côme[78] depuis 1661, de Saint-Paul[79] depuis 1662, de Sainte-Marine[80] et de Saint-Christophe[81] depuis 1669, de Saint-Jean en Grève[82] depuis 1671, de Saint-Jacques du Haut Pas[83] depuis 1676, de Saint-Jacques de la Boucherie[84] et de Saint-Nicolas des Champs[85] depuis 1682, de Saint-Josse[86] depuis 1683, de Saint-Gervais[87] depuis 1684, de Notre-Dame de Lorette[88] depuis 1703, de Sainte-Madeleine de la Ville-l'Évêque[89] depuis 1706, de Sainte-Geneviève[90] depuis 1708, de Saint-Landon[91] depuis 1720, enfin de Saint-Sulpice[92] pour les dernières années du XVIIIe siècle (1784-1789).

L'importance des registres de délibérations varie selon les paroisses, le nombre, la nature de leurs biens et les difficultés de gestion qu'ils entraînent. A certaines paroisses, un seul registre suffit pour plusieurs siècles, tandis qu'à d'autres il en faut six ou

68. Arch. nat., LL 758-762 (cinq registres sans lacunes de 1601 à 1786).
70. Arch. nat., LL 700 (un seul registre de 1608 à 1724).
71. Arch. nat., LL 846 (un seul registre de 1608 à 1656).
72. Arch. nat., LL 825-826 (deux registres de 1608 à 1764).
73. Arch. nat., LL 739-745 (sept registres de 1610 à 1771, avec une lacune de 1654 à 1660).
74. Arch. nat., LL 912-913 (deux registres jusqu'en 1709).
75. Arch. nat., LL 833-836 (quatre registres complets de 1623 à 1788).
76. Arch. nat., LL 915 (un registre de 1625 à 1760).
77. Arch. nat., LL 815-817 (trois registres jusqu'en 1777).
78. Arch. nat., LL 694-698 (cinq registres jusqu'en 1791, avec une lacune de 1737 à 1784).
79. Arch. nat., LL 887-899 (treize registres jusqu'en 1772).
80. Arch. nat., LL 842 (un registre de 1669 à 1789).
81. Arch. nat., LL 693 (un registre de 1669 à 1735).
82. Arch. nat., LL 797-801 (quatre registres sans lacune de 1671 à 1735, suivis d'un cinquième contenant des tables alphabétiques).
83. Arch. nat., LL 795.
84. Arch. nat., LL 771-776 (six registres de 1682 à 1788, avec une lacune de 1717 à 1722).
85. Arch. nat., LL 863-864 (deux registres de 1682 à 1773, avec une lacune de 1746 à 1764).
86. Arch. nat., LL 807-811 (cinq registres complets jusqu'en 1791).
87. Arch. nat., LL 748-751 bis (cinq registres complets jusqu'en 1793). — M. L. Brochard vient de publier le tome I d'une monographie sur Saint-Gervais (Paris, 1937).
88. Arch. nat., LL 871 (un seul registre jusqu'en 1747).
89. Arch. nat., LL 830-831 (deux registres jusqu'en 1741). Le registre suivant (832) contient des comptes de 1668 à 1688.
90. Arch. nat., LL 727 (un seul registre, finissant en 1748).
91. Arch. nat., LL 812-813 (deux registres de 1720 à 1780).
92. Arch. nat., LL 950. Cette paroisse a aussi des comptes du XVIIe siècle dans le registre LL 948.

sept. Plus d'un, comme celui de Saint-Jacques de la Boucherie, n'offre au début presqu'aucun intérêt, pour en présenter davantage par la suite. Dans le registre de Saint-Étienne du Mont au contraire, on constate que les marguilliers sont pleins de zèle dans la seconde moitié du XVIe siècle, mais avec le temps leurs réunions s'espacent et les objets de leurs délibérations se raréfient; au XVIIe siècle, un ou deux feuillets contiennent plusieurs années; à la fin du registre, du 26 décembre 1661 à la fin de 1663, les folios 304 à 306 suffisent.

Ces registres de délibérations, conservés (au moins dans la région parisienne) en plus grand nombre que les registres de comptes, ont une utilité incontestable pour écrire des monographies, et les bons travailleurs n'ont pas manqué d'en user[93]. Une étude d'ensemble, non tentée encore, permettrait de connaître les coutumes généralisées ou les initiatives de telle ou telle paroisse qui amenèrent à une sorte de codification des règles en usage dans les fabriques à la fin de l'Ancien Régime. Toutefois pour les époques moins rapprochées de nous, où font défaut beaucoup de documents accessibles, les registres de comptes seront toujours d'une utilité plus grande pour l'histoire des paroisses, sans parler de ce qui intéresse l'histoire économique.

Si cet article attire l'attention sur les registres de marguilliers, incite à les mieux étudier, contribue à éviter leur destruction et à en réunir le plus grand nombre possible dans les Archives départementales ou épiscopales, ainsi qu'à orienter vers des recherches relatives aux paroisses de leur région les membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, il n'aura pas été vain[94].

Gustave CONSTANT,
professeur à l'Institut catholique de Paris.

93. Ainsi J. Meurgey pour Saint-Jacques de la Boucherie, et L. Brochard pour Saint-Laurent.

94. Il a fait l'objet d'une communication au IIIe Congrès national des sciences historiques, à Montpellier, le 7 mai 1937. Il sera complété par une autre communication au IIe Congrès d'histoire ecclésiastique de la France tenu à Paris le 18 mai 1937), qui donne un exemple de ce que l'on peut tirer d'un registre des marguilliers du XVIe siècle (sous presse dans la *Revue d'histoire ecclésiastique de Louvain*).

SAINT VINCENT DE PAUL ET LE DOCTEUR TENTÉ CONTRE LA FOI

Le récit de M. Vincent. — Les ecclésiastiques de la maison de Marguerite de Valois. — Nicolas Coeffeteau serait-il « le docteur tenté contre la foi » ?

Au séjour de Vincent de Paul dans l'hôtel de la reine Marguerite de Valois dont il fut aumônier, se rattache le trait du fameux docteur de l'Université de Paris, tenté contre la foi. Rien de plus authentique : c'est Vincent lui-même qui nous l'a révélé dans une causerie intime avec ses missionnaires.

On voudrait jeter un peu de lumière sur cet « événement extraordinaire »[1], et tenter une identification qui jusqu'ici n'a pas été faite.

Le récit de M. Vincent.

Abelly en a conservé le récit qu'il tenait de la bouche du saint[2]. Celui-ci, pour prévenir les siens contre les dangers de l'oisiveté et du rien faire, leur raconta l'histoire suivante :

J'ai connu un célèbre docteur, lequel avait longtemps défendu la foi catholique contre les hérétiques en la qualité de théologal, qu'il avait tenue dans un diocèse. La défunte reine Marguerite l'ayant appelé auprès de soi pour sa science et sa piété, il fut obligé de quitter ses emplois; et comme il ne prêchait, ni ne catéchisait plus, il se trouva assailli, dans le repos où il était, d'une rude tentation contre la foi... Ce docteur donc, se voyant en ce fâcheux état, s'adressa à moi pour me déclarer qu'il était agité de tentations bien violentes contre la foi, et qu'il avait des pensées horribles de blasphème contre Jésus-Christ, et même de désespoir, jusque-là qu'il se sentait poussé à se précipiter par une fenêtre. Et il en fut réduit à une telle extrémité qu'il fallut enfin l'exempter de réciter son bréviaire et de célébrer la sainte messe, et même de faire aucune prière; d'autant que lorsqu'il commençait seulement à réciter le *Pater*, il lui semblait voir mille spectres qui le troublaient grandement; et son imagination était si desséchée, et son

1. Collet, *la Vie de saint Vincent de Paul* (Nancy, 1748, 2 vol in-4°), t. I, p. 31.

2. L. Abelly, *la Vie du vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul* (Paris, 1664, 3 vol. in-4°), t. III, p. 116. — Cf. P. Coste, *Saint Vincent de Paul* (Paris, 1925, 14 vol. in-8°), t. XI, p. 32-34.

3. *On*, c'est saint Vincent qui, par humilité, se cache sous ce pronom indéfini.

esprit si épuisé à force de faire des actes de désaveu de ses tentations, qu'il ne pouvait plus en produire aucun. Étant donc dans ce pitoyable état, on3 lui conseilla cette pratique, qui était que toutes et quantes fois qu'il tournerait la main ou l'un des doigts vers la ville de Rome, ou bien vers quelque église, il voudrait dire par ce mouvement et par cette action qu'il croyait tout ce que l'Église romaine croyait. Qu'arriva-t-il après tout cela ? Dieu eut enfin pitié de ce pauvre docteur, lequel, étant tombé malade, fut en un instant délivré de toutes ses tentations; le bandeau d'obscurité lui fut ôté tout d'un coup de dessus les yeux de son esprit; il commença à voir toutes les vérités de la foi, mais avec tant de clarté qu'il lui semblait les sentir et les toucher du doigt. Et enfin il mourut, rendant à Dieu des remerciements amoureux de ce qu'il avait permis qu'il tombât en ces tentations, pour l'en relever avec tant d'avantage et lui donner des sentiments si grands et si admirables des mystères de notre religion.

Les ecclésiastiques de la maison de Marguerite de Valois.

En 1610, au temps où Vincent de Paul entra dans la maison de la reine Marguerite, il y avait au service de celle-ci un nombre respectable d'ecclésiastiques distingués. Voici quelques noms.

Philippe de Cospéan, évêque d'Aire depuis 1607, avait le titre de premier aumônier. C'était un prédicateur de renom. Il avait fait l'oraison funèbre de la maréchale de Retz en 1603, et en 1610, il fut chargé de prononcer celle d'Henri IV lors de ses obsèques, dans l'église Notre-Dame. Transféré à Nantes en 1622, puis à Lisieux en 1636, il demeura toujours dans les bonnes grâces du cardinal de Richelieu. Après la mort du grand ministre, il devint membre du Conseil de conscience en même temps que Vincent de Paul et, comme ce dernier, assista Louis XIII à ses derniers moments. C'était un évêque de mérite et vertueux.

Le Père Portugais, cordelier, qui s'appelait en religion Jacques Suarez de Sainte-Marie, devint plus tard évêque de Sées. Il était aumônier de la reine Marguerite, lorsqu'il publia plusieurs volumes de discours, et un livre d'interprétation sur l'Apocalypse.

Pierre-Victor Palma-Cayet, né en 1525, était passé au protestantisme pendant qu'il étudiait à Paris. Éclairé par les leçons du cardinal Du Perron, il était revenu au catholicisme en 1595. Doué d'une vaste érudition, il fut nommé, en 1599, professeur de langues orientales au collège de Navarre. Reçu docteur en 1600, il devint prêtre à l'âge de soixante-quinze ans et mourut le 10 mars 1610. Sa curiosité le porta vers les sciences occultes et la recherche de la pierre philosophale. Il a laissé des mémoires très détaillés sur l'histoire du temps, entre autres la *Chronologie novennaire et septennaire*. On lui attribue une *Apologie pour le roi Henri IV* et aussi le *Divorce satyrique* qui est un factum prêté au roi, sur les amours de la reine Marguerite de Valois. Celle-ci l'avait appelé à sa cour pour faire partie de son académie littéraire et scientifique.

Antoine Leclerc de La Forest, né à Auxerre d'une famille de robe, reçut de bonne heure la tonsure des mains de Jacques Amyot, son évêque. Mais, comme Cayet, il abandonna sa religion pour se faire protestant. Il servit le roi dans l'armée et retrouva la foi de son enfance à la conversion d'Henri IV, puis il s'établit à Paris et se maria. La reine Marguerite le nomma maître des requêtes de son hôtel, en 1609. Il ménageait aux gens de lettres la protection de la reine et des nobles familles qui lui donnaient leur confiance. Au dire de ses biographes ce fut lui qui choisit Vincent de Paul pour remplir la charge d'aumônier. Il était très versé dans la dévotion et on lui a même prêté le don de prophétie. Quand il mourut, il fut question de le béatifier.

Charles Du Fresne, sieur de Villeneuve, était secrétaire de la reine Marguerite. De bonne heure, il se lia avec Monsieur Vincent qu'il avait connu à son arrivée à Paris, et ce fut sûrement sur sa pressante recommandation que la reine le choisit pour conseiller et aumônier. Vincent, à la mort de la princesse, rendit d'ailleurs à son ami un service semblable. Il l'aida à entrer dans la maison d'Emmanuel de Gondi, le général des galères, où il remplit successivement la charge de secrétaire, puis d'intendant. Une grande amitié s'établit entre eux. Après la mort de Vincent de Paul, Du Fresne, consulté par les missionnaires, rendit un témoignage remarquable sur la vertu du saint, à l'époque où il l'avait connu chez la reine. Abelly nous l'a conservé : « Dès ce temps-là, déclara-t-il, M. Vincent paraissait fort humble, charitable et prudent, faisant bien à chacun et n'étant à charge à personne, circonspect en ses paroles, écoutant paisiblement les autres sans jamais les interrompre, et dès lors il allait soigneusement visiter, servir et exhorter les pauvres malades de la Charité. »[4]

A ces noms, il faut enfin ajouter celui de Nicolas Coeffeteau, religieux dominicain, conseiller et prédicateur de la reine. Né en 1574, Nicolas Coeffeteau entre jeune chez les Dominicains. Docteur de Sorbonne le 1er février 1600, il devient aussitôt régent du couvent de Saint-Jacques. De 1604 à 1612, il fait partie du jury d'examen à la Faculté de théologie. Bien vite, par ses prédications retentissantes, il s'acquiert une renommée de grand orateur. Des charges importantes lui sont confiées dans son Ordre. La reine Marguerite de Valois en fait son aumônier en 1602. En 1608, il est nommé prédicateur du roi et c'est à ce titre qu'il sera choisi pour prononcer l'oraison funèbre d'Henri IV à la cérémonie funèbre célébrée à l'église du couvent de Saint-Jacques. La même année 1608, il fait un voyage de quelques mois en Italie et, appuyé par la recommandation royale, va à Rome représenter les couvents de France à l'élection du général de l'Ordre[5]. Il y manœuvre habilement contre les Espagnols, obtient le droit de

4. L. Abelly, *la Vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, t. I, p. 21.

5. Bibl. nat., *Collection Dupuy*, n° 286, fol. 148 (*Lettre du cardinal de Givry à Du Perron*, 21 juin 1608).

suffrage pour les Français et fait nommer un religieux italien, le P. Auguste Galamini, grand ami de la France. Il se rencontre à Rome avec M. de Marquemont, le P. Valladier, Vincent de Paul. Il dirige avec un grand succès le chapitre général de l'Ordre qui se tient à Paris, en janvier 1611. A ce moment, tous ses biographes signalent, dans sa vie, un vide de deux ans. En 1617, promu évêque de Dardanie *in partibus*, il est nommé suffragant et administrateur général du diocèse de Metz dont le titulaire est le marquis de Verneuil. Enfin, désigné en 1622 pour gouverner l'église de Marseille, il meurt l'année suivante sans avoir eu le temps de prendre possession de son nouveau diocèse[6].

Nicolas Coeffeteau serait-il « le docteur tenté contre la foi » ?

Entre tous ces aumôniers de la reine Marguerite, celui dont parle saint Vincent de Paul est, selon nous, Nicolas Coeffeteau. La tentation contre la foi doit être placée en 1611-1612, après le chapitre de l'Ordre qui eut lieu à Paris, en janvier 1611. Voici les raisons de notre opinion.

Charles Urbain, dans sa thèse sur Nicolas Coeffeteau[7], a relevé entre 1602 et 1622, la liste de vingt-cinq ouvrages sortis de la plume du célèbre dominicain. Or, on trouve un vide complet aux années 1611 et 1612. Coeffeteau publie en effet en 1610 (n° 15) la *Harangue funèbre pour Henri IV*, puis, en 1614, (n° 16) la *Réponse au livre intitulé le Mystère d'iniquité du sieur du Plessis*, etc. Coeffeteau a donc cessé d'écrire et a gardé le silence pendant deux ans.

Ce silence n'a pas échappé au P. Coulon, dominicain, auteur de l'article sur Nicolas Coeffeteau dans le *Dictionnaire de théologie catholique*[8]. Il l'explique ainsi : « Coeffeteau ne put répondre aussitôt (à l'attaque protestante du *Mystère d'iniquité*), car à deux reprises, son manuscrit lui fut volé. » Le huguenot Du Moulin ayant publié, en 1610, la *Défense de la foi catholique contenue au livre du très puissant et sérénissime roi, Jacques Ier, contre la réponse de F. N. Coeffeteau*, le P. Coulon constate encore : « Empêché par ses charges, Coeffeteau ne répondit qu'en 1614. »

Dans la liste nombreuse des ouvrages soumis à l'approbation du savant docteur, on remarque un silence semblable entre 1610

6. Une pièce conservée aux Archives nationales sous la cote KK 180 donne un état des *aumôniers de la maison de Marguerite de Valois*, aux dates de 1608-1611; à la suite des personnages cités ci-dessus, on y trouve encore les noms suivants :

« M. de Sicile, M. de Grosbois, M. Martin, M. de Saint-Cler, M. Blondel et le P. André Chapelain ».

Le nom de Vincent de Paul ne s'y trouve pas. La raison en est bien simple. La liste fut rédigée avant son entrée. Elle mentionne Cayet qui mourut le 10 mars 1609. Or Vincent, selon toute vraisemblance, ne dut être nommé qu'en avril.

7. Charles URBAIN, *Nicolas Coeffeteau* (Paris, 1893, in-8°).

8. *Dictionnaire de théologie catholique*, t. III, col. 269.

et 1613 : le 19 juin 1610, il approuve le livre du Père Coton : *Institutions catholiques*, et le 14 janvier 1613, celui de N. Renouard, la *Doctrine de l'Antiquité touchant les principaux points controversés en religion*. Ainsi, aucun examen de livre durant les années 1611 et 1612.

Enfin, une des rares lettres conservées de Coeffeteau semble donner la clef du mystère. Richelieu, évêque de Luçon, avait coutume de venir tous les ans faire un séjour à Paris pour y prêcher et avancer ses affaires à la Cour[9]. Or, le 20 septembre 1613, Nicolas Coeffeteau lui écrit en ces termes :

> Monseigneur, *si ma maladie était une bonne cause*, je n'en chercherais point d'autre pour me justifier du malheur que j'ai eu de ne vous avoir point vu devant votre sortie de Paris; mais elle est de si mauvaise grâce que je ne m'en veux point servir devant celui qui est la grâce même. J'ai donc recours à votre bonté *plutôt qu'à mon mal*, pour vous supplier très humblement de me pardonner cette faute et de vous en vouloir venger sur mon ouvrage en le censurant rigoureusement, afin que des plaies que je recevrai d'une si bonne main je puisse faire trophée contre les communs ennemis de l'Église, de laquelle vous êtes un singulier ornement. Vous savez que je parle librement, mais c'est votre bonté qui m'en donne la dispense en vertu de laquelle je vous conjure d'avoir pour agréable que je demeure *mourant* ou vivant[10]...

Ainsi, de l'aveu de Coeffeteau lui-même, il faut admettre qu'il sortait d'une grave maladie, en septembre 1613. Si l'on tient compte du geste de l'Assemblée générale du clergé de France (année 1612) ordonnant qu'une pension de 1 500 livres sera payée annuellement au Père Coeffeteau « pour plusieurs raisons représentées à l'Assemblée concernant le bien de l'Église »[11], on pourra y voir un secours matériel pour imprimer ses livres d'apologétique et aussi un témoignage d'intérêt pour ses souffrances.

Ainsi, toutes les indications fournies par saint Vincent s'appliquent exactement à Coeffeteau :

1° Un célèbre docteur : c'est un des plus savants hommes de son temps;

2° qui avait défendu la foi contre les hérétiques : il fut chargé par le roi et le clergé de réfuter les erreurs des protestants;

3° appelé par la reine Marguerite pour sa science et pour sa piété : il demeura conseiller et prédicateur de la reine de 1602 à 1615, et c'est dans son palais que Vincent le rencontra.

Vincent ajoute qu'il avait été théologal d'un diocèse. Les biographes de Coeffeteau ne parlent pas de cette charge. Sa défense de la foi catholique contre les protestants était faite par l'investiture du roi et des évêques de France. Il était — pour ainsi parler — le théologal de la patrie et de la religion.

9. L. Lacroix, *Richelieu à Luçon* (Paris, s. d., in-12), p. 224.
10. Cité par Charles Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, p. 245.
11. *Procès-verbaux des Assemblées du clergé*, t. II, p. 51.

Saint Vincent, il est vrai, omet son titre de religieux dominicain. Nous pensons que c'est intentionnellement pour garder toute la réserve qui s'imposait à l'égard du grand Ordre dont il faisait partie. De même, il le fait mourir sans dire qu'il était parvenu à l'épiscopat, pour ne pas le trahir par cette note trop précise. Vincent de Paul ne manqua jamais de s'entourer de silences significatifs quand il rapporte un trait désobligeant sur le prochain.

Nicolas Coeffeteau avait déjà connu Vincent de Paul à Rome. Il fut heureux de le retrouver chez la reine Marguerite, au moment de sa grande épreuve. Dans sa tentation, Coeffeteau se tourna vers Vincent de Paul dont les exemples l'édifiaient. Il s'ouvrit à lui. Il en reçut le secours attendu et des conseils spirituels pleins de sagesse.

Vincent alla plus loin. Dans un mouvement de générosité, il s'offrit pour prendre sur lui la tentation du docteur. Dieu l'exauça; le docteur fut délivré et guéri; Vincent souffrit à sa place de la même épreuve pendant de longs mois. Il en fut délivré en se consacrant par vœu, pour toute sa vie, au service des pauvres[12].

J. Guichard,
prêtre de la Mission.

12. L. Abelly, *la Vie du vénérable serviteur de Dieu, Vincent de Paul*, t. III, p. 116.

BULLETIN CRITIQUE

Arthur Watson. — *The early Iconography of the Tree of Jesse.* — London, Oxford University Press, 1934. In-4° de x-197 pages, 40 photographies hors texte. Prix : 25 shillings.

L'historiographie de l'Arbre de Jessé ne comprenait que des esquisses très générales et des monographies très particulières quand parut en 1929 le premier exposé à la fois précis et continu, celui de R. Ligtenberg, qui embrasse la période du XIe au XVIe siècle. M. Watson, de son côté, s'attache à la période des origines, dans un bel ouvrage dont j'aurais plus tôt rendu compte si je n'avais eu l'ambition de lui donner un supplément, comme collaborateur d'un moine bénédictin de Kergonan. Depuis assez longtemps, j'échangeais avec Dom Blanchon-Lasserve des conjectures et rêveries sur l'Arbre de Jessé. Quatre jours après que je lui eusse adressé l'ouvrage de Watson, il mourait subitement. Sa dernière joie et sa dernière tristesse, m'écrivait et me disait le R. P. Abbé, fut de lire un livre qui d'abord l'enchanta et qui bientôt lui laissa l'impression (trop humble !) que tout l'essentiel étant révélé, le fruit d'un effort de vingt ans périssait. Il est juste de rendre hommage à cet érudit qui a vécu dans l'ombre et le silence, et dont la riche collection de photographies et de notes, aujourd'hui classée par un de ses frères en religion, ne restera point, je l'espère, sans emploi.

Aucune représentation de l'Arbre de Jessé ne nous est parvenue, qui soit antérieure à l'an 1000. Le fondement scripturaire du thème iconographique est, on le sait, une prophétie d'Isaïe (XI, 1-3) : *Et egredietur virga de radice Jesse...* L'association *virga-virgo* remonte au IIIe siècle : « *Virga ex radice Maria ex David, flos ex virga filius Mariae* », écrit Tertullien. Marie est la *virga* issue de David, la *flos* est le Christ. De la *virga* de Jessé sont souvent rapprochées les *virgae* d'Aaron et de Moïse.

L'abbé Corblet assignait à l'image artistique une origine liturgique. M. Mâle a précisé : le drame des prophètes du Christ aurait « inspiré à Suger et à ses artistes le magnifique thème ». A. Watson, sceptique, se demande si vraiment, dans le groupe des prophètes et dans les plus anciens Arbres, *où n'apparaît pas encore le groupe des prophètes,* il y a quelque trace de l'influence dramatique.

Six textes littéraires comprennent un groupe de prophètes, dont le plus ancien est un sermon attribué à saint Augustin et rédigé avant 600, qui a inspiré le premier des cinq drames contenus dans les autres manuscrits. Entre ces drames, beaucoup de dissemblances. Le personnel d'aucun d'entre eux ne se retrouve

exactement dans aucune représentation plastique, et il est difficile de prouver que les citations sont jamais tirées du drame. En tout cas, le groupe des prophètes n'apparaît que tardivement et n'a donc pu inspirer le thème iconographique. On ne saurait non plus admettre que le drame, à l'exclusion de toutes influences scripturaires, liturgiques, doctrinales, littéraires, ait inspiré l'extraordinaire variété des Arbres de Jessé.

On n'en cherchera point davantage l'origine — tout au plus cherchera-t-on une tradition de dessin linéaire — dans le stemme romain ni dans aucun arbre généalogique, qu'il soit arabe ou occidental, abstrait (*arbor juris*) ou concret (Apocalypse de Saint-Sever). Encore moins dans les modèles orientaux, comme pensait il y a juste un siècle Frédéric Portal : il y a des parallélismes sans doute, mais non, certes, des influences de l'un à l'autre monde.

Les positions de Jessé, de l'arbre, des prophètes, aident-elles à fixer la chronologie ? Watson conteste que le *Speculum humanae salvationis* ait introduit, comme on l'a prétendu, « l'image d'un Jessé non plus couché mais assis », et il reprend, d'autre part, l'idée que, bien avant le *Speculum*, le Songe de Jacob eut influence sur la représentation de Jessé; quant à l'arbre, le rapprochement de la *virga Jesse* et de la *virga crucis* remonte au moins à Pierre Damien; les Prophètes, enfin, sont des interlocuteurs, placés là sous l'influence de l'esprit argumenteur du Moyen Age, et la figuration de leurs dialogues est fort antérieure à leur insertion dans l'Arbre de Jessé.

« Fixer des dates précises aux représentations médiévales de l'Arbre de Jessé est dans la majorité des cas impossible. » A. Watson se borne donc à les classer selon leur complexité. Dans le *codex Vysehradensis* de l'Université de Prague, dans le ms. 2 de Dijon, un ms. de Londres et la sculpture de N.-D.-la-Grande à Poitiers, le verset d'Isaïe est interprété à la lettre : une tige sort de Jessé. La Vierge figure, par exemple, au ms. 129 de Dijon, le Christ au ms. 9 de Vienne. David, Salomon, d'autres rois apparaissent dans une série de manuscrits ou de vitraux. Quant au groupe des prophètes, il est comme extérieur au développement.

Dira-t-on, que dans cet ensemble disparate, le vitrail de Saint-Denis (1144) est le premier Arbre de Jessé ? Peut-être, si l'on entend par Arbre de Jessé une figuration complète. Mais les premiers commentaires du texte d'Isaïe sont antérieurs, puisque le *codex Vysehradensis* est du XIe siècle, le ms. 2 de Dijon des environs de l'an 1100, que le ms. de Londres, la sculpture de Notre-Dame-la-Grande, les ms. 129 et 641 de Dijon, le ms. 3 de Lambeth et le ms. 9 de Vienne peuvent être du premier tiers du XIIe siècle. Enfin, il est peu probable que le verrier de Saint-Denis ait inventé tout son dessin : une miniature du genre de celle qu'on voit au ms. 724 de la collection Morgan dut lui servir de modèle.

M. Watson, ayant décrit chacun de ses quarante documents photographiques (douze ont été recueillis en France, à Dijon, Poi-

tiers, Chemillé, Douai, Paris et Saint-Denis), donne en appendice un tableau analytique de leur composition et une liste des citations scripturaires, quelques notes, un bon index.

L'histoire des origines de l'Arbre de Jessé reste, on le voit, incertaine, malgré de brillants et de minutieux travaux. Même les définitions demeurent flottantes. Les étapes du progrès, l'insertion des influences, la date des œuvres ne sont pas sans mystère. Et des œuvres antérieures au XIIe siècle ne subsiste que le ms. de Prague. Sans doute le continuateur de Dom Blanchon sera-t-il enclin à préciser davantage la distinction de la tige et de l'arbre, à utiliser des témoignages négligés, à éviter les généralisations séduisantes. Mais comment fuir la tentation d'expliquer tout au long les origines et la croissance de l'Arbre merveilleux ?

Gabriel LE BRAS.

Chanoine Jean CONTRASTY. — *Histoire de la cité de Rieux-Volvestre et de ses évêques.* Préface de M. Marcel AUBERT. — Toulouse, Sistac, et chez l'auteur, à Lortet, par La Barthe-de-Neste, 1936. In-8° de VII-501 pages, aquarelles et illustrations. Prix : 45 francs.

C'est une importante monographie que M. le chanoine Contrasty vient de publier sur la petite cité de Rieux-Volvestre, en Haute-Garonne. Après avoir étudié ses origines les plus reculées, des Ibères aux Visigoths et aux Francs, il décrit la ville de Rieux aux premiers siècles du Moyen Age, avec son *castrum* ou château-fort, son *oppidum* ou ville murée et son prieuré bénédictin, fondé, semble-t-il, au Xe siècle, par l'abbaye de Lézat. C'est au milieu du XIIe siècle que Rieux obtint, comme la plupart des cités voisines, les premières franchises municipales et, comme à Toulouse par exemple, ce furent les chevaliers et les bourgeois qui formèrent son « consulat ». Dans quelle mesure la petite « commune » fut-elle troublée alors par l'hérésie cathare ? M. Contrasty ne nous le dit pas. Nous savons seulement qu'elle passa, au début du XIIIe siècle, sous la juridiction directe des comtes de Toulouse, puis des rois de France, leurs héritiers, et que, lointaine conséquence de la crise albigeoise, elle vit arriver, à la fin du XIIIe siècle, les Dominicains et les Franciscains.

Au début du XIVe siècle se produit l'événement qui a valu à Rieux son lustre essentiel : son érection en siège épiscopal par Jean XXII, en 1317. L'histoire des évêques de Rieux, qui furent vingt-neuf du début du XIVe siècle au Concordat de 1801, constitue la partie la plus importante et la plus intéressante de l'ouvrage. Il est à souhaiter que tous les anciens évêchés disparus — très nombreux surtout en cette partie de la France où Jean XXII, originaire de Cahors, avait multiplié les sièges épiscopaux — trouvent un historien aussi compétent et consciencieux. Ce serait une importante contribution à la préparation de cette nouvelle *Gallia*

christiana dont tous les fervents de l'histoire ecclésiastique souhaitent la rédaction.

Nous ne saurions, en ce bref compte rendu, résumer l'histoire des évêques de Rieux : ceux du XIVe et du XVe siècles, nommés par le pape ou élus par le chapitre, et ceux qui, après le Concordat de 1516, furent à la nomination du roi et ne résidèrent pas toujours. On compta parmi eux quelques hommes promis à de plus hautes destinées, comme Pelfort de Rabastens qui devint cardinal du titre de Sainte-Anastasie, Pierre de Saint-Martial qui fut archevêque de Toulouse, Pierre d'Abzac qui fut ambassadeur, archevêque de Rouen, puis de Narbonne. On eut aussi de bons administrateurs qui créèrent des institutions charitables et s'intéressèrent, au XVIIe siècle, à la fondation d'un collège et d'un séminaire. Certains enfin, comme Jean Tissandier au XIVe siècle, Hugues de Roffignac au XVe, Jean de Pins et François du Bourg au XVIe, Jean-Louis de Bertier au XVIIe, furent aussi des amateurs d'art qui enrichirent la cathédrale et les églises.

L'histoire du chapitre et de ses rapports avec l'épiscopat n'est pas la partie la moins curieuse du livre. On remarquera tout particulièrement le récit du schisme diocésain qui fut provoqué par les chanoines au début du XVIe siècle. Enfin, nous ne pouvons que souligner rapidement l'intérêt des pages qui traitent des grands événements religieux dans le cadre local : la crise protestante au XVIe siècle et le rôle du clergé de Rieux et de son évêque, Pierre-Joseph de Lastic-Lescure, pendant la Révolution.

Toute l'histoire de la petite cité de Rieux est faite, en somme, de l'action, qui ne fut pas toujours concordante, de ses évêques, de ses chanoines et de ses consuls. C'est pour cela qu'à côté des chapitres concernant l'histoire épiscopale, M. Contrasty a inséré ceux qui traitent de l'histoire politique, administrative, économique et sociale. Les renseignements qu'il apporte sur les mœurs et coutumes sont particulièrement intéressants, par exemple le chapitre consacré aux jeux et aux fêtes à Rieux, au XVIe siècle. Mais c'est bien surtout en tant que « cité épiscopale » que M. Contrasty a voulu considérer Rieux, puisque son récit s'achève, en fait, à la disparition de l'évêché en 1801, et qu'il n'accorde à la période contemporaine qu'un appendice assez court.

On sera tenté, dans ces conditions, de lui reprocher de n'avoir pas assez délimité son sujet. Puisqu'il s'agit avant tout, dans son ouvrage, d'histoire urbaine, il n'aurait pas dû consacrer plusieurs chapitres au « diocèse » et à l'administration judiciaire ou financière de la région. Et s'il a voulu élargir son sujet dans le sens d'une histoire diocésaine, il avait alors le devoir d'être complet et de pousser plus loin ses recherches. Il devait, par exemple, utiliser à fond les ressources de la série G^8*^ des archives nationales, sur les aliénations de temporel à l'époque de la Réforme, dont il ne cite que quelques pièces. En fait, il y a dans cet ouvrage deux sujets qu'il aurait mieux valu traiter séparément : une histoire de la ville épiscopale de Rieux, qui est faite de façon très satis-

faisante, et une histoire du diocèse de Rieux, qui n'est qu'ébauchée. Traitant de l'histoire des évêques, l'auteur a été quelque peu débordé par leur rôle et il a empiété sur l'histoire diocésaine qu'il n'avait sans doute pas l'intention d'écrire.

Il est d'ailleurs regrettable de ne pas trouver, en tête du volume, une introduction qui nous eût prévenus de ses intentions exactes. Et la conclusion manque plus encore : elle eût mis en valeur les idées générales d'un ouvrage qui, à cause de sa richesse même, paraît quelque peu touffu.

Pour ce qui est de la documentation, on ne peut que louer la connaissance précise de toute une bibliographie, générale et locale, des plus étendues; on regrettera seulement de ne pas la trouver à part et d'être obligé de rechercher, dans les notes, les références. Plus remarquable encore est la mise en œuvre de la documentation d'archives, puisée non seulement sur place, dans les registres municipaux ou les minutes notariales, mais aussi dans les grands dépôts de Toulouse et de Paris. La méthode de M. Contrasty qui consiste à donner souvent le texte lui-même, avec une traduction s'il s'agit d'un texte en latin ou en langue d'oc, est excellente en tous points, car rien ne replonge dans le passé comme la lecture d'un document du temps.

Malheureusement, les références sont trop souvent incomplètes et parfois difficilement utilisables. Il ne faudrait pas, par exemple, renvoyer à la série G^{8*} des archives nationales sans indiquer le numéro du volume (cf. p. 227). Il ne faudrait pas non plus, en note, se contenter d'un *ibidem* qui renvoie à plusieurs pages en arrière, par delà d'autres notes traitant de questions différentes. Ainsi, page 263, la note 4, ainsi formulée : « Bibl. nat. *Ibid.* », renvoie, semble-t-il, à la page 260, note 1. Et d'ailleurs cet *ibidem* sans indication renvoie-t-il au même folio que la première note ? Ce sont là des négligences faciles à éviter.

La table alphabétique qui termine l'ouvrage appelle aussi quelques remarques. Elle donne essentiellement les noms de lieux et de personnes. Mais on y trouve en outre les titres de quelques-uns des ouvrages cités et même quelques indications de matières. Tout ceci est, d'ailleurs, très incomplet, sans qu'on puisse se rendre compte des règles qui ont guidé le choix de l'auteur. De plus, il eût été préférable d'adopter, suivant l'usage, des caractères typographiques différents pour les noms de personnes, les noms d'auteurs, les noms de lieux, etc.

Ajoutons que l'ouvrage est admirablement illustré de photographies et de fac-similés, de dessins et d'aquarelles qui lui donnent un caractère artistique. En dépit des quelques critiques de méthode que nous avons pu faire ci-dessus, on ne peut que féliciter l'heureuse petite ville de Rieux qui a vu élever, à la gloire de son passé, un monument que tant d'autres cités plus illustres pourraient lui envier.

R. Limouzin-Lamothe.

Augustin FLICHE. — *La réforme grégorienne.* III. *L'opposition antigrégorienne* (Spicilegium sacrum Lovaniense, fascicule 16). — Louvain, Bureaux du *Spicilegium*, 1937. In-8° de VII-367 pages.

« L'histoire de la réforme religieuse du XIe siècle ne se clôt pas avec la mort de Grégoire VII. Si les idées grégoriennes sont nées avant l'avènement du pape qui leur a donné son nom, si sous sa forte impulsion elles ont revêtu un aspect à la fois plus dogmatique et plus synthétique, elles sont destinées à évoluer encore. Cette évolution sera déterminée, pour une large part, par le choc des idées adverses. Les événements de 1080-1085, la seconde déposition de Henri IV, l'élection de Clément III, le siège de Rome ont été en quelque sorte ponctués par la polémique; l'offensive des armes s'est accompagnée d'une autre offensive qui prend la forme de pamphlets ou de traités juridiques. C'est le grand moment de l'opposition antigrégorienne dont les résultats se feront sentir après la mort de Grégoire VII, pendant le pontificat de Victor III et au début de celui d'Urbain II. » Telle est, exprimée par M. Augustin Fliche lui-même à la fin du tome II de *la Réforme grégorienne*, l'idée directrice qui a présidé à la composition de ce troisième volume. Revenant en deçà de la mort de Grégoire VII (25 mai 1085), il étudie, en face de la doctrine grégorienne précédemment exposée, les remous de l'opposition, puis avançant dans le temps, ses manifestations diverses pendant la « crise romaine » que marquent la longue vacance du siège apostolique et le pontificat éphémère et indécis de Victor III, son recul enfin avec l'élection d'Eudes d'Ostie, un des trois candidats recommandés au choix des cardinaux évêques par Grégoire lui-même, le pape Urbain II (mars 1088).

M. Fliche s'est toujours défendu d'écrire une chronique, des annales, un *Jahrbuch*. Il a entendu raconter l'histoire d'une grande poussée réformatrice qui, déjà puissamment amorcée, atteint son point culminant lorsqu'elle s'incarne en quelque sorte dans une forte personnalité, à la fois sainte et exclusive, mise à même par les circonstances de pétrir la réalité. En face de ce courant impétueux qui secouait les torpeurs et contrariait les intérêts, il s'agissait de décrire les réactions de l'opinion et des politiques. De part et d'autre, les idées sont simples, voire banales, et tiennent en peu de mots. Ce qui fait leur intérêt, ce sont les passions qui les colorent et cherchent, vaille que vaille, à se transposer sur le plan intellectuel pour s'exprimer en arguments. Plus peut-être que les deux premiers volumes de *la Réforme grégorienne*, celui-ci accuse en plusieurs de ses chapitres le caractère d'une histoire littéraire que des dissertations techniques situent dans le domaine de l'érudition, mais que l'atmosphère d'histoire tout court dans laquelle elle baigne vivifie singulièrement.

Le 7 mars 1080, Grégoire VII prononce pour la deuxième fois l'excommunication et la déposition de Henri IV et reconnaît la

légitimité de son compétiteur Rodolphe de Souabe. La riposte ne se fait pas attendre. Le 25 juin suivant, un antipape est élu par l'assemblée de Brixen sous le nom de Clément III. Une lutte inexorable s'engage entre le pape et le souverain théoriquement déchu. Sans doute Henri compte-t-il avant tout sur le poids de ses armes pour faire pencher la balance de son côté, mais il lui faut aussi une « presse ». Quels sont les avocats qui plaideront sa cause ? Ce sont d'abord les *dictatores* de sa chancellerie, c'est-à-dire les rédacteurs des documents officiels. On sait qu'un érudit allemand, M. Schmeidler, n'a pas ménagé sa peine pour les identifier. Ils rédigent les manifestes adressés aux Romains en 1081 et 1082, comme ils avaient rédigé les lettres adressées à Grégoire VII, aux évêques et aux Romains au lendemain de l'assemblée de Worms. Ce sont ensuite les évêques henriciens, qu'ils tiennent la plume eux-mêmes ou la fassent tenir par d'autres sous le couvert de leur autorité. A vrai dire la littérature épiscopale officielle, le *Decretum synodi* de Brixen, comme quatre ans plus tôt la déclaration de Worms, pourrait-elle sortir de la même officine que les documents intitulés au nom du roi. Il faut chercher la pensée des évêques dans leurs lettres personnelles et dans les ouvrages de polémique étudiés sous le titre *la Littérature des évêques* (p. 139-194). Le plus long texte, encore que dans l'édition des *Libelli de lite* il n'occupe pas vingt pages, est celui qu'écrivait sans doute à la fin de 1080, l'écolâtre de Trèves, Wenric, sous le couvert de l'évêque de Verdun, Thierry. Si les arguments apportés par M. Fliche en faveur de la date font impression, j'ai peine à croire qu'une lettre aussi insolente où, sous le prétexte d'exposer à Grégoire VII « ses inquiétudes et ses angoisses » et d'obtenir des réponses pertinentes aux objections que lui opposent les adversaires du pape, l'auteur prend à parti la personne et l'œuvre du pontife, ait été remise à celui-ci par l'ambassadeur d'un prélat pénitent en gage de sa soumission et que Grégoire VII se soit laissé à ce point tromper qu'après la lecture d'un pareil document il ait accordé l'absolution demandée. Ne s'agirait-il pas d'une sorte de « lettre ouverte » destinée au public bien plus qu'à Grégoire et dont la forme ne serait qu'un artifice littéraire et peut-être une précaution contre un retour de fortune ?

C'est enfin un juriste qu'on peut supposer italien et ravennate, Petrus Crassus, auteur de la *Defensio Heinrici regis*. De la biographie de l'auteur, on ne connaît rien. Mais les thèses qu'il énonce, les arguments qui lui servent à les étayer et dont quelques-uns ont un air de nouveauté, l'ampleur relative avec laquelle le sujet est traité assignent à ce plaidoyer-réquisitoire une place à part parmi les œuvres polémiques contemporaines. Les pages qu'il a inspirées à M. Fliche me semblent avoir une valeur exemplaire au point de vue de la méthode rigoureuse appliquée dans ces dissertations d'histoire littéraire auxquelles je faisais allusion tout à l'heure. Aussi bien donnent-elles la mesure de la moisson scientifique qu'apporte ce nouveau volume. J'en indiquerai donc

la charpente et en résumerai les conclusions. La date tout d'abord. Il ne s'agit pas d'une œuvre homogène, écrite d'un seul jet, et cette constatation permet de résoudre les contradictions auxquelles se heurte la date unique de mars 1084 proposée en dernier lieu par Mirbt. Auraient été amalgamés dans l'ouvrage définitif un mémoire composé vraisemblablement en 1082 et destiné à rallier à la cause henricienne les pays de l'Italie du nord plus ou moins soumis à l'influence des Patares, un réquisitoire en vue de persuader les membres du concile romain de mars 1084 de déposer et d'excommunier Grégoire VII, enfin un plaidoyer en faveur de Henri IV, postérieur de quelques mois, à l'usage des Saxons. — Les thèses. Côté négatif : Grégoire n'est pas un pape légitime. Abandonnant les accusations grossières formulées par les documents de chancellerie de 1076, Petrus Crassus tente d'accréditer une « légende grégorienne » qui choquerait moins la vraisemblance et offrirait plus de prise à la crédibilité. Nulle est l'élection d'un moine en rupture de ban, donc excommunié. Nuls sont ses actes. Dans ses rapports avec Henri IV, le pseudo-pape a constamment violé à la fois la loi morale et les règles tutélaires de la procédure canonique. Côté positif : les deux pouvoirs, le pouvoir sacerdotal et le pouvoir royal sont indépendants l'un de l'autre parce que le roi tient directement son autorité de Dieu, thèse déjà exprimée par les écrivains officiels de 1076. Il n'y a donc pas à revendiquer pour le glaive spirituel une prééminence sur le glaive séculier. Quant à la légitimité du pouvoir royal, elle se reconnaît à l'hérédité, idée simultanément exprimée dans le manifeste de 1082 rédigé à la chancellerie. Si l'héritage est sacré, Henri est le propriétaire légitime de sa couronne et nul ne peut la lui enlever. Pourquoi l'héritage est-il sacré ? C'est ici que l'auteur apparaît comme un précurseur en se référant au droit de Justinien et en émaillant sa démonstration de textes empruntés aux Institutes et au Code. — Les sources : des historiens profanes, le *De contemptu saeculi* de Pierre Damien, les recueils de Justinien déjà cités, connus soit directement, soit par l'intermédiaire de *sententiae*, enfin une collection canonique aujourd'hui perdue que M. Fliche propose d'identifier avec une collection dite de saint Grégoire qu'aurait aussi utilisée Wenric de Trèves (Petrus Crassus ne pourrait-il pas en avoir eu plusieurs à sa disposition ? Autrement serait-ce un singulier anachronisme de le voir emprunter deux citations de Nicolas Ier à une collection mise sous le patronage du grand docteur). — Valeur des arguments produits par Petrus Crassus. M. Fliche n'a pas de peine à montrer leur caractère sophistique. Personne ne s'en étonnera. Il s'agit d'un partisan, et d'un partisan du XIe siècle.

Après la mort de Grégoire VII, l'opposition redouble, profitant des hésitations aisément perceptibles dans le camp grégorien. Le chapitre intitulé *Guy de Ferrare* (p. 256-301) se recommande lui aussi d'une méthode particulièrement rigoureuse. Auteur d'un livret, le *De scismate Hildebrandi*, commencé en avril 1086 et

destiné à rallier les hésitants à la personne de Clément III, Guy de Ferrare a eu le mérite d'énoncer un principe générateur de solutions heureuses, en distinguant la juridiction spirituelle et la juridiction temporelle dans la personne de l'évêque.

De toutes ces œuvres de polémique se dégage l'impression que la discussion a dérivé loin de son point de départ. Les buts fondamentaux de la réforme grégorienne, épuration des mœurs cléricales, suppression des habitudes simoniaques, passent au second plan. Le conflit porte sur les « voies et moyens », tels qu'ils sont énoncés dans les *Dictatus papae,* plus encore sur les répercussions politiques de l'œuvre entreprise par Grégoire VII. Ce ne sera pas la dernière fois dans l'histoire que les données d'un problème moral et religieux auront été brouillées comme à plaisir par la passion partisane au service des intérêts temporels et personnels. Quelques œuvres cependant sont en liaison plus directe avec les principes de la réforme grégorienne. M. Fliche les a groupées dans un premier chapitre, *l'Opposition nicolaïte* (p. 1-48), — qualificatif sévère qui aurait sans doute soulevé les protestations des opposants eux-mêmes. — Ce sont le rescrit d'Ulric, ses versions normandes et l'*Apologia contra eos qui calumniantur missas conjugatorum sacerdotum* de Sigebert de Gembloux.

Je dois signaler enfin la dissertation critique placée en appendice de ce beau livre (p. 327-336), dans laquelle M. Fliche, reprenant l'étude des fausses bulles de Léon VIII et de Nicolas II sur l'élection du pontife romain, détermine leur origine et la date de leur fabrication, officine de juristes henriciens, entre 1088 et 1091, pour la première, milieu romain des cardinaux schismatiques, en 1084, pour la seconde.

Georges TESSIER.

Jacques PANNIER. — *Les origines de la Confession de foi et la discipline des Églises réformées de France* (Publications de la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg). — Paris, F. Alcan, 1936. In-8° de 171 pages.

Nombreuses sont les confessions de foi au XVIe siècle. Particuliers ou collectivités y recourent pour témoigner de leurs croyances. La Faculté de théologie de Paris y voyait un moyen de faire obstacle au schisme naissant, un instrument de préservation sociale; les réformés, tout aussi opportunément, en firent un signe de ralliement spirituel, une garantie contre l'invasion de l'arbitraire, voire une justification de leur conduite.

A regarder chez les protestants, le plus célèbre de ces documents est la Confession de foi et la discipline fixées conjointement au premier synode national de 1559. L'ouvrage que lui consacre M. Pannier étudie spécialement les confessions de foi et les influences diverses qui, du côté réformé, agirent plus ou moins directement sur Calvin, comme auteur de l'*Institution chrétienne*

et du *Catéchisme de Genève*, prototypes l'un et l'autre du symbole officiel de la Réforme française. Et je me reprocherais de ne pas souligner l'intérêt du sujet en un temps où — le fait est d'hier — les Églises réformées de France ont tenu leur assemblée constituante dans le but de rendre au protestantisme réformé l'unité qu'il n'avait pas cessé d'avoir jusqu'au lendemain de la Révolution et de l'Empire, c'est-à-dire de reformer le bloc du calvinisme français.

Les confessions de foi à retenir sont au nombre de trois : 1° le *Summaire* de Guillaume Farel, qui est le premier exposé en français du nouvel évangile (1525); 2° la *Somme chrestienne*[1] de Lambert d'Avignon (1529), frère mineur observantin et plus tard réformateur de la Hesse, où sont résumées les thèses que l'auteur soutint à la dispute de Homberg (1526); 3°, et plus que toute autre, la *Tétrapolitaine* ou « Confession des quatre villes » (Strasbourg, Constance, Memmingen et Lindau) que rédigea Bucer à la diète d'Augsbourg (1530), comme un accommodement entre les luthériens et les zwingliens ou sacramentaires touchant l'eucharistie. Ces trois exposés du christianisme réformé ne furent pas les seules sources d'inspiration de Calvin. A partir de 1535, au contact des églises de Suisse et d'Allemagne, — à Bâle, où les idées religieuses d'Œcolampade continuaient de lui survivre (1535-1536), à Genève qui avait adopté la liturgie de Berne (dès 1533), puis à Strasbourg principalement, où il subit la profonde influence de Bucer et exerça les fonctions de pasteur (1538-1541), — Calvin recueillit dans le ministère pratique une foule d'observations ou plutôt d'expériences qui l'amenèrent à compléter par des additions nombreuses la doctrine de l'*Institution* (1535) et le *Catéchisme* français de 1537 qui en est le résumé.

Pour rendre intelligible l'évolution de la pensée calvinienne après 1535, M. Pannier signale, en indiquant leur filiation, les éléments théologiques et disciplinaires qui s'intégrèrent dans l'édition amplifiée de 1539 et dans le second catéchisme de 1542[2]. On peut discerner avec précision quelques-uns de ces emprunts. Citons comme plus importants : à Œcolampade, l'excommunication, dont on usera à l'égard de ceux que les consistoires jugeront indignes de prendre part à la cène; — à la *Confessio helvetica prior* appliquée à Bâle (1536), la distinction entre l'Église invisible et l'Église visible, celle-ci constituée par la prédication de la parole de Dieu et certains actes extérieurs comme les sacrements; — à Martin Bucer, les quatre ministères, ceux de pasteur, d'ancien[3], de diacre et de docteur.

1. Cette édition inconnue des bibliographies jusqu'ici publiées est conservée en exemplaire unique à la Bibliothèque de la Société du protestantisme français, fonds André, n° 1124.

2. On sait que la première édition française de *l'Institution*, publiée en 1541, a été faite sur le texte latin de 1539 et que le second catéchisme de 1542, connu sous le nom de *Catéchisme de Genève* est resté en usage dans les Églises réformées de France pendant les XVIIe et XVIIIe siècles.

3. Les censeurs (*Kirchenpfleger* ou *Sündenschoeffen*) établis par Bucer

Tandis qu'il était à Strasbourg, Calvin « dressa », à l'intention des luthériens de France qui s'y étaient réfugiés, la première église de langue française, prototype de toutes les autres. M. Pannier dégage opportunément les traits constitutifs de cette organisation, calquée sur le modèle des églises strasbourgeoises. C'est, essentiellement, les saintes Écritures, puis l'élection du pasteur faite par les fidèles, enfin le ministère pastoral qui consiste dans l'enseignement de la parole de Dieu et l'administration des sacrements (baptême et cène). Où fait défaut l'un de ces trois éléments, il ne peut y avoir d'église évangélique organisée; et c'est pourquoi, nonobstant l'existence des prêches par ailleurs signalés en des lieux très divers, M. Pannier est-il en droit d'affirmer que les premières églises dressées en France sont Strasbourg (1538), Meaux (1546) et Paris (1555).

Il était réservé à l'église de Paris de faire entendre la première confession de foi du calvinisme français. Elle en prit occasion à la suite de l'affaire de la rue Saint-Jacques, où ses membres s'étaient réunis de nuit pour célébrer la cène (4 septembre 1557). Les bruits les plus étranges circulaient dans le peuple à propos de ces réunions clandestines. Cent trente-cinq personnes avaient été faites prisonnières; sept d'entre elles venaient de monter sur le bûcher et l'on pouvait tout craindre pour les autres. Alors, pour disculper les victimes, les dirigeants de cette église, firent remettre au roi une remontrance ou « Apologie », inspirée de l'*Institution chrétienne* et adoptée à la fin de 1557 sous le nom de *Confessio gallicana.*

Ce document, rédigé principalement par le pasteur Antoine de Chandieu, servit de corps à la Confession synodale de 1559. Calvin, à qui on l'avait soumis, le compléta en envoyant à Paris, où s'étaient assemblés les députés des églises (soixante-douze environ), un projet « inspiré mais non entièrement rédigé par lui ». M. Pannier insiste beaucoup sur ce dernier point, et conclut que la charte constitutionnelle du protestantisme français est une œuvre collective et non pas, comme d'aucuns l'ont dit, une œuvre personnelle à Calvin. Quant à la discipline édictée au synode, et qui devait nécessairement se modifier avec le temps, on s'inspira des

pour veiller sur la moralité des églises évangéliques d'Alsace sont à l'imitation des scabins ou témoins synodaux de l'époque carolingienne. On appelait synodaux (synodales) ou témoins jurés du synode, des hommes chargés dans chaque paroisse de surveiller la conduite des fidèles et de dénoncer les scandales et autres cas relevant de la justice ecclésiastique, lorsque le visiteur, le jour de la visite venu, y tenait tribunal (Voir V. Carrière, *Une visite synodale dans l'ancien archidiaconé de Carden au Moyen Age,* dans la *Revue des questions historiques,* juillet 1912, p. 117-141). En France, on ne trouve plus trace de cette institution dans le bas Moyen Age; mais en Allemagne, où elle resta en vigueur jusqu'au début du XIXe siècle, elle fut imitée par Bucer, et Calvin, qui s'inspira de lui pour l'office des « anciens », établit ceux-ci à charge de surveiller les membres de l'église et de « rapporter les scandales et autres choses semblables ».

règlements disciplinaires établis par l'église de Poitiers en 1558, ou peut-être l'année d'avant[4].

Un autre problème que soulève M. Pannier concerne les *Origines françaises de la Réforme française*. Le mot français revient souvent sous la plume de M. Pannier. Et si je comprends bien, il s'agit là non de la préréforme orthodoxe si bien étudiée dans l'admirable thèse de M. Renaudet, mais des origines hérétiques du calvinisme.

A la question posée voici un quart de siècle par John Viénot : « Y a-t-il une réforme française antérieure à Luther ?[5] » M. Pannier répond en affirmant que « le Commentaire de Lefèvre d'Étaples sur l'épître aux Romains (1512) est vraiment le point de départ de la Réforme en France » (p. 36). Nous ne reproduirons pas ici les objections faites à cette thèse, à cette légende plutôt que lança Merle d'Aubigné (1847) et qui, d'une fiction, s'est tournée en paradoxe sous la plume du professeur Doumergue dans *Calvin et son temps* (1895). M. Pannier, qui ne les ignore pas, leur oppose l'argument d'autorité citant tour à tour Noël Béda, Richard Simon, Michelet. Mais Richard Simon et Michelet ne font que répéter le propos de Béda, sans plus, et celui-ci n'accusa Lefèvre de luthéraniser que cinq ans après la condamnation de Luther (15 juin 1521).

C'est seulement dans ses *Annotationes in Fabrum*, qui sont de 1526, que Béda a pu relever dans les *Commentaires* de Lefèvre *sur saint Paul*, beaucoup de points de ressemblance avec l'hérésiarque allemand et répéter que, vu son antériorité, Lefèvre avait pu être son inspirateur. De fait, Luther les utilisa dans ses Commentaires sur l'épître aux Romains, en 1516. Cependant les ressemblances entre ces deux exégètes sont plus dans les conséquences que dans les principes. Luther part de l'homme et de son essentielle corruption pour aboutir à la seule action divine dans l'âme justifiée et sauvée; Lefèvre, au contraire, part de Dieu, de la surabondance de sa passion et de sa miséricorde, pour atténuer l'action de l'homme : action divine et interne chez Lefèvre et non point d'imputation comme chez Luther. Lefèvre toutefois ne va pas jusqu'à la suppression du libre arbitre, ni jusqu'à la prédestination absolue de l'homme, comme plus tard le fera Calvin. Il n'agite même pas ces questions *ex professo*, et il est probable qu'il ne les a pas nettement entrevues. Il attribue plutôt à l'homme son manque de correspondance à la grâce, comme à l'œil qui ne s'ouvre pas son manque de vision. En quoi d'ailleurs Lefèvre se montre le disciple inconscient des maîtres de la Renaissance italienne, Marsile Ficin et Pic de la Mirandole qu'il avait connus

4. La référence, p. 84, n. 3, renvoie à R. Patry; c'est Pierre Dez qu'il faut lire.

5. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*, t. LXII (1913), p. 97-108.

à Florence et à Rome, et aussi des Pères néo-platoniciens : eux aussi furent des admirateurs de saint Paul, parce qu'ils y retrouvaient leurs théories de la foi subjective, de la grâce intérieure, de l'action de Dieu dans l'homme, en un mot, de la vie divine absorbant dans l'âme toute la vie humaine et faisant le fond de tout son moralisme religieux. Sur ce point, Lefèvre avait pour se justifier une partie de la tradition, celle qui se réclamait de saint Augustin, celle qui se formulait dans les mystiques, surtout chez les mystiques allemands. A la première heure, les théologiens ne virent que son point de départ et ils ne s'inquiétèrent pas. C'est à la lueur du luthéranisme et lorsque parurent en 1522 les *Commentaires sur les quatre évangiles* que ceux-ci aperçurent les mauvais points d'arrivée possibles. En fait la plupart des théologiens protestants reconnaissent, comme les catholiques, que les *Commentaires* de Lefèvre *sur saint Paul* sont suffisamment orthodoxes, et que ses idées ne prirent un air d'hérésie qu'après 1521, sous l'influence de Luther. Ceux qui font remonter jusqu'alors la Réforme française obéissent au désir de lui attribuer une origine nationale : nous ne croyons pas que cette opinion soit fondée[6].

A ces considérations je me permettrai d'en ajouter d'autres qui pourront peut-être modifier certaines positions prises touchant les origines du protestantisme français.

Avant que Calvin eut imposé à la Réforme française qui porte son nom, sa forte empreinte dogmatique et politique, il y avait en France, depuis plusieurs années, des courants réformateurs fort divergents. C'était d'abord le courant de réforme catholique qui, vieux de plus d'un siècle et de plus en plus puissant, allait aboutir au concile de Trente. C'était, à l'extrémité opposée, le courant luthérien allemand qui, violent et fort dès ses débuts, s'infiltrait chez nous tantôt sournoisement, tantôt avec impétuosité. C'était enfin, entre ces deux principaux mouvements, deux autres courants beaucoup plus jeunes que le premier, peu antérieurs au second et presque contemporains l'un de l'autre : celui qui se rattachait au nom d'Érasme et celui qui se réclamait de Lefèvre d'Étaples. Ce dernier mouvement, d'origine mystique et inspiré de l'Évangile, était destiné à rénover l'Église, non à la révolutionner. Rien de commun entre ce mouvement réformateur, orthodoxe, et le luthéranisme implanté sur notre sol aux alentours de 1529, s'y constituant une vie propre, grâce à l'action organisatrice de Farel, et finalement absorbé par Calvin sous le signe de la Réforme française. Aussi bien, à l'encontre des textes qu'ont accoutumé de faire valoir les tenants des origines françaises du calvinisme, la question gagnerait-elle en clarté si l'on précisait une fois pour toutes ces trois choses : Humanisme réformiste (genre Érasme), Évangélisme fabricien (Lefèvre d'Étaples),

6. C'était déjà l'opinion de A.-L. Hermingard et Samuel Berger; c'est aussi celle d'Imbart de la Tour. Voir *les Origines de la Réforme*, t. III (1914), p. 427.

Biblicisme révolutionnaire (Luther, Zwingli, Calvin). Et voici les caractéristiques de chaque tendance.

Humanisme réformiste. — Confiance dans la nature qu'il regarde comme bonne. Salut par la science et la sagesse complétées par la foi; tendance à confondre sagesse humaine et sainteté (sancte Socrates, ora pro nobis); veut restituer le message chrétien tout d'amour et de paix; tendance à faire de la théologie la « Philosophie du Christ ».

Réformisme consistant en persiflage des abus à la manière de Lucien; antiascétisme; antimonachisme; guerre au formalisme cérémoniel; évangélisme épris de paix; peu de respect pour la hiérarchie, mais pas de rupture.

Biblicisme objectiviste et scientifique ; moralisme évangélique, pas trop sévère, analogue à la sagesse païenne, avec confiance dans le Christ sauveur; horreur de tout dogmatisme.

Peu d'importance attaché à la messe et à l'eucharistie.

Évangélisme fabricien (de Lefèvre). Confiance relative dans la nature. Part d'Aristote et de sa morale, mais place très au-dessus la doctrine révélée; continue les grands mystiques : Denys l'Aréopagite, Raymond Lulle, Nicolas de Cues surtout, Ruysbroeck; maintient très haut l'ascétisme, la piété, le culte des saints et spécialement de la Vierge.

Réformisme un peu inconsistant par manque de formation théologique de l'auteur, mais sincère, profond, visant non la doctrine mais les abus; voyant la réforme plus par les âmes pieuses que par la hiérarchie, mais ne voulant pas rompre avec elle, et mettant au-dessus de tout l'unité de l'Église de Jésus-Christ.

Biblicisme objectiviste et mystique, voyant dans le contact intime et direct avec l'Évangile une source de renouveau pour la piété et l'union à Jésus. C'est l'idée de tous les grands réformateurs catholiques, saint Bernard, Gerson, Nicolas de Cues, Ximénès, etc.

Grande piété dans la célébration de la messe (en français au besoin) et la réception des sacrements.

Biblicisme révolutionnaire. — Défiance absolue de la nature. Religion du salut inconditionnel, don gratuit de la miséricorde divine par la foi seule, sans coopération humaine, en raison de la corruption totale de l'homme par le péché originel.

Condamnation radicale du monachisme, du célibat. Suppression du culte des saints, des images, des reliques. Condamnation des « vertus des philosophes ». Violente condamnation de la hiérarchie et rupture absolue avec le pape, considéré comme l'Antéchrist.

Biblicisme subjectiviste, ramené à une idée, violemment infléchi pour servir de base au dogme de la justification par la foi. Ce biblicisme est caractérisé dans le domaine biblique par trois thèses : 1° la Bible contient tout le « droit divin », toute la révélation et exclut toute addition humaine : la Bible seule suffit ; 2° la Bible est « claire », elle peut et doit être donnée à tous,

même aux simples et ignorants; 3° la Bible ne contient que deux choses : « la loi et la promesse » : la loi qui effraie et condamne, la promesse qui console et qui sauve : Moïse et Jésus-Christ. Qui sait cela connaît toute la Bible, qui ignore cela ne sait rien de la Bible.

Suppression violente de la messe, importance réduite attachée à la cène.

J'ai omis dans ce bref exposé d'indiquer les ressemblances des groupes entre eux. Seules importantes à connaître sont les différences et les nuances qui caractérisent essentiellement chaque tendance. On pourrait ordonner ces notes en tableau. Leur parallélisme faciliterait les rapprochements nécessaires et les conclusions.

Victor CARRIÈRE.

Correspondance du cardinal Pierre de Bérulle, éditée par Jean DAGENS, professeur à l'Université de Nimègue. Tome Ier : *1599-1618*. Tome II : *1619-1624* (Bibliothèque de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 17 et 18). — Paris, Desclée de Brouwer; Louvain, Bureaux de la Revue, 1937. Deux volumes in-8° de XLVII-354 et 543 pages.

Le cardinal de Bérulle occupe une position centrale dans l'histoire religieuse de l'Église de France pour la première moitié du XVIIe siècle, de même que le lieu de sa naissance, Sérilly, aux confins de la Bourgogne et de l'Orléanais, occupe une position assez centrale géographiquement et psychologiquement, si l'on peut dire, en France. Sa vie ne fut pas une réussite parfaite. Il échoua dans plusieurs de ses entreprises. Comme homme d'État, il eut un système politique non sans grandeur, mais aux antipodes de celui qui l'emporta avec Richelieu. Il rêvait d'une France qui aurait pris la tête d'une chrétienté restaurée par l'alliance des puissances catholiques et la conversion de l'Angleterre. L'Europe optait au contraire à cette époque pour une politique purement nationale.

La publication de la correspondance du cardinal de Bérulle par Jean Dagens permet de se faire une idée exacte de la part de l'auteur des *Grandeurs de Jésus* dans les initiatives religieuses et politiques de son temps. « Cette part, dit M. Dagens, est considérable et il semble qu'elle lui donne droit à cette place centrale que Henri Bremond lui a donnée dans sa grande œuvre. Il n'a pas réalisé tous ses desseins, mais par lui a pu se réaliser le destin spirituel de son siècle. »

La correspondance de Bérulle apporte des lumières sur l'évolution de sa pensée et de sa doctrine mystique influencée surtout d'abord par l'Aréopagite, les Néerlandais et les Rhénans et se

complétant ensuite par le christocentrisme intégral et d'une si belle synthèse qui s'exprime dans la métaphysique du Verbe incarné (bien résumée dans l'introduction de M. Dagens).

Elle permet de préciser des points importants concernant la politique religieuse de Henri IV, le retour des Jésuites, l'établissement des Carmélites en France, la fondation de l'Oratoire, le fameux vœu de servitude, l'affaire de Saint-Louis des Français, les difficultés avec les Carmes et les Jésuites, etc. Elle n'est pas sans intérêt pour l'histoire littéraire. A vrai dire, Bérulle, admirable penseur religieux, fut aussi un puissant écrivain, auteur de quelques-uns des plus beaux textes religieux du XVIIe siècle. Mais il ne faut pas aller jusqu'à faire de Bérulle épistolier un précurseur de Balzac, comme on en serait tenté en lisant l'édition de 1644. La publication des originaux montre justement que ces textes, les plus beaux de tous, ont été mis au point, parfois entièrement rédigés par Gibieuf et Bourgoing, entre 1641 et 1644, après la réforme balzacienne.

L'édition critique de la correspondance de Bérulle était souhaitée par l'abbé Bremond et l'on sait à quel point la figure du cardinal domine toute la partie de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux* consacrée à l'École française. En effet les éditions de 1644, 1657 et 1663, outre qu'elles ne comprennent que 236 lettres sur 750, sont faites selon les principes qui réglaient alors la composition d'un recueil de « Lettres spirituelles ». C'est-à-dire qu'on supprimait souvent le nom du destinataire, la date, les noms de personnes et de lieux, les allusions aux faits particuliers. On pouvait même faire une lettre avec les fragments de plusieurs autres et couper une lettre en plusieurs morceaux. Cela peut donner une image fort juste des idées de l'auteur et avoir une grande valeur d'édification, mais n'a évidemment aucune valeur historique. M. Dagens a pu confronter les originaux ou copies anciennes d'une centaine de lettres conservées aux Archives nationales et publiées en 1644 avec le texte de cette édition. Travaillant à un ouvrage d'ensemble sur Bérulle, il s'est convaincu qu'il fallait commencer par établir le texte d'écrits qui sont un document de premier ordre pour la connaissance du temps.

Le premier quart du XVIIe siècle est une époque où l'on se rend tout particulièrement compte de la vitalité intense du catholicisme. Après le choc terrible, désastreux à certains égards, de la Réforme et des guerres de religion, la vie de l'Église se renouvelle, comme après une maladie purificatrice un organisme peut se trouver plus vigoureux encore. Cette énergie se manifeste, non seulement par une reconquête en surface, mais aussi par un approfondissement intérieur. Peut-être est-ce là une des causes du renouveau artistique étudié par M. Émile Mâle, et du renouveau mystique étudié par l'abbé Bremond. D'autre part, dans une société plus individualiste, les cas des mystiques, qui, au Moyen Age, s'intégraient surtout dans la vie liturgique collective, devien-

nent plus voyants, si l'on peut dire, attirent davantage l'attention des théoriciens; d'où l'abondance de la littérature et des écoles de spiritualité.

Bérulle est donc doublement intéressant pour l'histoire de l'Église de France, en tant que théoricien de la vie spirituelle et en tant qu'homme d'action. Le premier volume de sa correspondance, publiée par M. Jean Dagens, va de 1599 à 1618; il montre les débuts du cardinal, son activité comme fondateur de l'Oratoire et introducteur en France des Carmélites. Il comprend surtout la correspondance avec Mme Acarie, Anne de Jésus, M. de Sulfour, le P. Gibieuf, le P. Paul Métézeau, la mère Marie du Saint-Sacrement, le P. Bertin, le P. Coton, le P. Bourgoing, le P. Maggio. Le tome II va de 1619 à 1624. Il donne des détails sur les traverses rencontrées par Bérulle dans ses fondations. Il contient des lettres de direction permettant d'éclairer sa doctrine ascétique et mystique. Il apporte des textes de premier ordre concernant le mariage de Henriette de France avec le prince de Galles et la mission dont Bérulle fut chargé à Rome pour obtenir une dispense à ce sujet. Le négociateur ne laisse pas de donner des détails pittoresques sur les méthodes diplomatiques de la Cour de Rome.

M. Dagens publie également diverses lettres concernant Bérulle ou adressées à Bérulle par des correspondants tels que le P. Coton, le P. Bertin, le cardinal de Retz, Philippe de Béthune, saint François de Sales. Ce dernier invite le fondateur de l'Oratoire à envoyer deux prêtres de sa congrégation pour l'église de Rumilly, lieu « petit » mais « beau, au milieu de la Savoie entre Chambéry et Genève en égale distance ». Il accuse réception du *Discours de l'état et des grandeurs de Jésus,* où il note avoir trouvé, en feuilletant quelques pages, un trait « un peu pénétrant » qu'il aimerait voir rayé, afin qu'on ne trouve dans les écrits de Bérulle rien « qui ne ressente parfaitement la cordiale dilection et le support très suave du prochain ».

M. Dagens donne également d'importants Mémoires contradictoires des Jésuites et de Bérulle (1623).

On voit quel intérêt présente cette publication pour l'histoire ecclésiastique de la France et des pays voisins, pour l'histoire politique de l'Europe, pour l'histoire de la spiritualité et pour l'histoire littéraire.

Émile DERMENGHEM.

J. DEDIEU. — *Pascal. Les Pensées et œuvres choisies.* — Paris, librairie l'École, 1937. In-8° de 398 pages.

Que l'on ne s'étonne pas, après tant d'éditions des *Pensées,* d'en voir paraître une nouvelle. Le texte inachevé de Pascal est de ceux qui vivent le plus, aujourd'hui encore, parmi les textes clas-

siques; et surtout ces fragments décousus permettent à chaque esprit de reconstruire une *Apologie* à sa guise, voire une *Apologie* fort éloignée de ce qu'avait rêvé Pascal : que l'on songe à ce qu'ont fait des *Pensées* Condorcet en 1776, ou Ernest Havet ! Hier encore, — après M. Brunschvicg, — M. J. Chevalier et M. Massis tentaient un classement nouveau. Et voici que M. J. Dedieu donne, à son tour, une édition du texte illustre. On se félicite de cette floraison de travaux sur Pascal : chacune de ces interprétations, si personnelle qu'elle soit — et parfois audacieuse —, a le mérite d'apporter sa pierre à l'édifice, d'éclairer un peu plus tel ou tel point de détail : la question des sources, celle de la méthode adoptée par l'apologiste, celle du plan qu'il se proposait de suivre. L'édition procurée par M. Dedieu vaut d'être étudiée de près.

Elle se divise en quatre parties : une introduction, — sobre et rapide, mais qui constitue une très précise synthèse, — analyse les étapes de la vie religieuse de Pascal, décrit les tendances et les méthodes de la polémique religieuse entre 1620 et 1660, esquisse à grands traits l'histoire des *Pensées*, en caractérise la langue et le style. On retiendra surtout les pages, riches d'indications suggestives, où le critique définit l'attitude des apologistes catholiques à l'égard des libertins de tout ordre, athées, stoïciens, pyrrhoniens : Pascal a profité de leur effort, et utilisé leurs arguments; il était juste de rappeler comment la lutte avait été engagée, dès l'aube du XVIIe siècle, par le cardinal de Bérulle ou le P. Senault qui avaient rabaissé l'orgueil des stoïciens en décrivant la misère humaine, en utilisant contre eux le pessimisme augustinien : le christianisme seul peut expliquer la déchéance de l'homme; ce pessimisme sera celui de La Rochefoucauld, et celui de Pascal; mais Pascal ne s'y arrêtera pas. Contre les pyrrhoniens on utilise de nouvelles méthodes de discussion qui font appel moins à la raison qu'au sentiment, à la démonstration qu'à la persuasion. Pascal, spectateur de ces luttes, en tirera profit. Ce court exposé de l'éditeur a le mérite de replacer de façon très claire les *Pensées* dans l'ambiance du temps où elles ont été écrites.

Une seconde partie : *le Cheminement de la pensée religieuse de Pascal*, groupe un certain nombre de textes, depuis la *Prière pour demander à Dieu le bon usage des maladies*, jusqu'à *l'Entretien avec M. de Saci*, qui montrent Pascal renonçant au monde pour se consacrer à Dieu, et se forgeant une méthode pour écrire l'*Apologie* à laquelle il pensait.

Une dernière partie présente un certain nombre d'appendices: des notes de Pascal sans rapport étroit avec l'argumentation même de son livre (textes bibliques, textes latins, traductions de prophéties, notes de chronologie), matériaux dont il est difficile de dire où ils auraient trouvé leur place et comment ils auraient été utilisés, et surtout une grammaire succincte de la langue des *Pensées*, un lexique, une courte bibliographie, une table analytique qui font de cette édition un instrument de travail précieux.

Mais la partie essentielle du livre est la troisième : le texte même des *Pensées*. M. Dedieu rejette en appendice les pensées sur l'art et le style que M. Brunschvicg plaçait au contraire en tête de son édition : il y voit les réflexions de Pascal lorsque vers 1652, « géomètre ... jeté parmi le monde », le savant découvrit l'esprit de finesse et s'attacha à en étudier les caractères, comme il l'avait déjà fait pour l'esprit de géométrie. Ces notes, précieuses pour étudier et l'art de Pascal et l'art classique, ne devaient pas, pense M. Dedieu, prendre place dans l'*Apologie* : c'est pourquoi il les écarte du texte proprement dit, et la thèse peut se défendre.

Quant aux *Pensées*, il les divise en deux parties, l'une proprement philosophique et surtout psychologique, l'autre théologique. C'est la connaissance de l'homme qui nous donnera la notion de Dieu : la description de sa misère et de sa grandeur réduira à néant les doctrines des stoïciens et des pyrrhoniens; l'homme est une énigme que peut seule expliquer l'existence de Dieu; d'où la division adoptée par le critique d'après les indications mêmes de Pascal : preuves de la corruption de la nature, preuves de la rédemption. Dans la première partie sont groupées d'abord les pensées sur la nature de l'homme, la disproportion de l'homme, les puissances trompeuses qui le leurrent, et — en antithèse — sur sa grandeur; un second chapitre étudie le souverain bien de l'homme, l'instinct de bonheur qui le pousse à la recherche du vrai bien : il n'est ni dans l'épicurisme, ni dans le stoïcisme, mais dans la religion chrétienne telle que nous l'enseigne la sagesse de Dieu, et non telle que nous pourrions nous la forger d'après une illusoire justice. Dès lors où est la vraie vertu de l'homme ? Elle n'est ni dans l'obéissance à la nature qui ne nous enseigne que la concupiscence, ni dans l'orgueil stoïcien. Elle n'est pas non plus dans le doute des pyrrhoniens qui conduit, pour échapper au désespoir, au divertissement, l'homme n'ayant d'autre ressource que de ne pas penser à son néant. Elle ne peut être que dans l'amour de Dieu.

Dans la seconde partie, d'essence purement théologique, est abordé d'abord le problème de la foi : l'existence de Dieu ne relève pas de la métaphysique, mais de la foi, — et la foi n'est ni une évidence qui relève de la connaissance, ni le résultat d'une démonstration; elle est une vue intuitive du cœur, don de Dieu, sentiment et instinct. Ces principes conduisaient Pascal à un examen des diverses religions et spécialement du judaïsme à qui nous devons le premier message de Dieu : la Bible, dont il aurait étudié l'authenticité, — puis à une enquête historique sur le christianisme, enquête appuyée sur les deux sens de l'Écriture, — enfin à l'étude des preuves de la divinité de Jésus, et à la réfutation de certaines objections.

Telle serait, selon M. Dedieu, l'architecture probable des *Pensées*. Elle est assez proche de celle qu'a établie M. Brunschvicg; elle a le mérite, comme cette dernière, de tenir compte des titres

sous lesquels les copies contemporaines groupent les fragments recueillis à la mort de Pascal, — indications que l'on n'a pas le droit de négliger, et qui se fondaient sur la grande division à laquelle, en définitive, s'était arrêté le polémiste : corruption de l'homme, rédemption de l'homme. On ne saurait, semble-t-il, discuter les grandes lignes de ce plan. M. Dedieu est d'accord avec les meilleurs historiens de Pascal, de Sainte-Beuve à M. Giraud, de Boutroux à M. Brunschvicg : que des critiques d'opinions si diverses aboutissent à des conclusions dans l'ensemble identiques est une garantie de leur exactitude. Nous voici loin des interprétations tendancieuses qu'on a données des *Pensées*...

L'édition de M. Dedieu, qu'accompagne un commentaire discret, présente, croyons-nous, deux caractères nouveaux : sans diminuer l'originalité de Pascal, (au contraire, car, chapitre par chapitre, le critique a grand soin de marquer l'apport personnel de l'auteur des *Provinciales*), elle indique nettement comment et où l'apologiste prend sa place dans la troupe des polémistes catholiques, comment il utilise les méthodes et les arguments qui venaient d'être mis au point; les *Pensées* cessent, de la sorte, d'apparaître comme un fruit miraculeux, brusquement jailli — et spontanément — du génie d'un homme, mais elles n'en permettent pas moins d'admirer ce génie puisqu'il est loisible, grâce au commentaire de M. Dedieu, de voir comment Pascal a su donner forme définitive à des arguments solides, mais jusque-là mal utilisés ou platement développés; comme Corneille et Racine mettent au point la tragédie et la mènent à la perfection, il donna à la théologie sa forme classique. Par ailleurs en montrant, ainsi qu'il le fait, comment Pascal retrouve sur le plan de la polémique religieuse les autres apologistes du christianisme, — qu'ils appartiennent à l'Oratoire, à la Compagnie de Jésus, au clergé séculier, — M. Dedieu prouve que l'*Apologie* n'aurait pas été un livre spécifiquement janséniste, mais simplement un livre catholique : le critique s'appuie, pour défendre sa thèse, sur les divergences, légères mais réelles, entre la pensée de Pascal à la veille de sa mort et celle de Port-Royal. Le regretté A. Gazier s'en fût, peut-être, offusqué; M. Dedieu semble avoir vu juste.

C'est dire l'intérêt de cette édition qui, sans avoir d'autre prétention que d'exposer des faits, met en lumière certains aspects des *Pensées* sur lesquels l'accent n'avait peut-être pas encore été assez mis.

P. JOURDA.

Georges RIGAULT. — *Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes.* Tome I : *l'Œuvre religieuse et pédagogique de saint Jean-Baptiste de la Salle.* — Paris, Plon, 1937. In-8° de x-627 pages.

Bien qu'il existât déjà de nombreux ouvrages sur saint Jean-Baptiste de la Salle et l'Institut des Frères des écoles chrétiennes,

celui de M. Georges Rigault sera le bienvenu. Il marque en effet sur ses devanciers un progrès remarquable. Chargé de réaliser le vœu formulé par l'un des derniers chapitres des Frères des écoles chrétiennes, et d'écrire l'histoire de l'Institut depuis les origines jusqu'à nos jours, M. Rigault a justement pensé qu'on attendait de lui « non pas une simple compilation, non pas des monographies et des biographies successives, mais une histoire proprement dite, comportant des perspectives un peu larges, des vues d'ensemble, et situant l'œuvre de saint Jean-Baptiste de la Salle et des Frères dans le plan des cités terrestres et de la cité de Dieu ».

Le tome I, consacré à l'œuvre religieuse et pédagogique du saint fondateur, réalise ce programme de très heureuse façon.

Après un avertissement, dans lequel il donne d'utiles indications sur la littérature du sujet et expose les principes dont il s'est inspiré, M. Rigault, dans une première partie intitulée *les Sources,* esquisse à grands traits l'histoire de l'enseignement populaire avant saint Jean-Baptiste de la Salle. L'œuvre du Moyen Age, le rôle des Frères de la vie commune, celui de Gerson, l'humanisme chrétien de la Renaissance, ce tableau est seulement indiqué en quelques touches rapides, comme aussi les ruines de la fin du seizième siècle. Mais ces ruines, le dix-septième siècle va travailler avec ardeur à les relever.

Dans la chrétienté du XVIIe siècle, les initiatives pédagogiques vont se multiplier. Il importe de les connaître, pour se faire une juste idée de l'œuvre du fondateur des Frères des écoles chrétiennes. C'est ainsi qu'après avoir évoqué, avec le souvenir de la Compagnie du Saint-Sacrement, les noms d'Adrien Bourdoise, de Colas de Portmorand, du groupe orléanais de Pierre Tranchot, François Jognes de Bouland, François Perdoulx de la Bourdelière, M. Rigault signale dans les pays du Nord l'influence de Comenius, comme il ne manque pas non plus de noter l'importance de l'œuvre d'un César de Bus, d'un saint Joseph Calasanz ou d'un saint Pierre Fourier. L'état de l'école primaire en France au XVIIe siècle fait ensuite l'objet d'une étude détaillée, basée avant tout sur le livre de *l'Escole paroissiale, ou la manière de bien instruire les enfans dans les petites escoles,* ouvrage anonyme publié pour la première fois à Paris en 1654, et plusieurs fois réimprimé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. Du livre de *l'Escole paroissiale* l'on arrive tout naturellement aux trois hommes qui, dans la France de Louis XIV, peuvent être considérés comme les précurseurs immédiats de saint Jean-Baptiste de la Salle : Charles Demia, le Père Barré, et Nicolas Rolland. Un chapitre plein de substance est consacré à chacun de ces trois personnages.

Avec la seconde partie intitulée *les Commencements,* c'est l'histoire de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes, depuis les origines jusqu'à la mort du fondateur en 1719 : les humbles débuts à Reims, la fondation d'écoles dans le Rethélois, à Guise et à Laon, le départ de M. de la Salle pour Paris, ses succès et

ses épreuves, les difficultés avec les curés de Saint-Sulpice, l'assaut livré par la communauté des maîtres écrivains et les maîtres des petites écoles, l'extension croissante de l'œuvre, les fondations en province, la mission à Rome du frère Gabriel Drolin, la maison de Saint-Yon, l'organisation définitive de l'Institut. Sur tous ces points M. Rigault fait la pleine lumière.

Dans une troisième partie enfin, intitulée *les Textes*, sont recherchés et étudiés avec beaucoup de discernement les écrits de saint Jean-Baptiste de la Salle. Cette étude minutieuse permet à M. Rigault de porter un jugement sur la spiritualité du fondateur des Frères des écoles chrétiennes, sur son œuvre pédagogique, sur l'organisation donnée à l'Institut. Il montre fort bien ce que Jean-Baptiste de la Salle doit à ses prédécesseurs, ce qu'il a apporté de nouveau et qui constitue sa marque personnelle.

Dans la spiritualité, dans l'organisation, nombre d'éléments portent clairement leur marque d'origine. « L'Institut des Frères demeure dans la ligne de Saint-Sulpice principalement pour la méthode d'oraison et pour le règlement quotidien des communautés; il se rattache au système de saint Ignace en ce qui concerne la forme du gouvernement et la direction des religieux. » Mais avec ces éléments d'origine diverse, saint Jean-Baptiste de la Salle a édifié une construction nouvelle, dont M. Rigault peut, à juste titre, souligner le caractère original, homogène, indivisible.

De même, en ce qui concerne l'œuvre pédagogique, saint Jean-Baptiste de la Salle a eu des précurseurs et s'est enrichi de leurs expériences. « Pourtant le labeur comme le nom de la plupart eût péri avec eux, ou les résultats obtenus auraient manqué de cohésion, d'ampleur, de décisive puissance, si saint Jean-Baptiste de la Salle n'avait découvert la synthèse. » Comme l'écrit encore M. Rigault, « M. de la Salle semblait arriver tard dans un siècle où tout était déjà dit. Les petites écoles se multipliaient en France; il y a ajouté les siennes. Mais les siennes sont devenues le modèle des autres. L'enseignement populaire des temps modernes s'est institué avec elles ». Ce ne sont pas là simples affirmations. M. Rigault en apporte la preuve, en rapprochant de façon très judicieuse, des enseignements de l'*Escole paroissiale*, ceux de la *Conduite des écoles chrétiennes*. En faisant triompher le principe du « mode simultané », en substituant la langue maternelle au latin à l'école primaire, saint Jean-Baptiste de la Salle a marqué la direction à suivre, et dans laquelle l'enseignement populaire chrétien allait se développer de merveilleuse façon.

Le nouvel historien reconnaît volontiers devoir beaucoup à tous ses devanciers. On peut dire toutefois qu'il a renouvelé le sujet, en recourant constamment aux documents originaux, et tout particulièrement aux archives de l'Institut des Frères. Chacun des chapitres contient l'indication de ses sources. Un précieux index des noms cités facilitera grandement la consultation de ce premier volume dont il serait superflu de souligner davantage le très grand intérêt.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Chanoine LESPRAND. — *Le clergé de la Moselle pendant la Révolution.* Tomes I et II. — Montigny-lés-Metz, chez l'auteur, 1935. 2 vol. in-8° de xv-467 et 487 pages, planches hors texte.

Si l'on veut apprécier la portée des mesures prises par la Constituante à l'égard du clergé régulier, il ne suffit pas d'étudier le texte des lois, mais aussi leur application sur l'ensemble du territoire. C'est dire l'intérêt que peut présenter un travail comme celui de M. le chanoine Lesprand, qui a consacré deux gros volumes à l'histoire du clergé régulier de la Moselle sous la Révolution.

Ce n'est là en vérité qu'une partie du sujet que l'auteur se propose de traiter, car l'ouvrage aura une suite : le titre est général et englobe l'histoire de tout le clergé mosellan durant cette période, mais, si l'on excepte des deux volumes qui seuls ont vu le jour jusqu'à présent, une courte introduction consacrée à la personne de l'évêque de Metz en 1789, Mgr de Montmorency-Laval, et les derniers chapitres où il est question de la suppression des collégiales, le livre ne concerne que le clergé régulier.

La région qu'étudie M. Lesprand est une région pieuse, où les congrégations sont nombreuses et puissantes : on compte en 1789, dans ce qui sera le département de la Moselle, plus de 700 religieux et plus de 650 religieuses; la ville de Metz possédait à elle seule quatre abbayes bénédictines et dix maisons d'hommes, d'ordres différents, sans compter les couvents de femmes. Mais ces religieux n'ont pas échappé à la crise que traverse le clergé régulier : partout se manifeste un fâcheux relâchement de ferveur. Si un certain nombre de religieux se livrent à l'étude, c'est beaucoup plus vers les sciences profanes que vers la théologie qu'ils se tournent. L'on ne s'étonne plus de voir des moines prendre des vacances et se rendre aux eaux; fait plus grave, certains adhèrent à la franc-maçonnerie. D'autre part, les vocations se font plus rares et dans certaines maisons, par exemple chez les Dominicains de Metz, le nombre des religieux est devenu insuffisant. Loin de voir dans la suppression de la Compagnie de Jésus une dangereuse intervention du pouvoir civil dans leur domaine et un grave avertissement, beaucoup y ont applaudi, entre autres Dom François, l'un des esprits les plus distingués du clergé messin. Dans ces conditions l'absence de réaction contre les décrets de la Constituante ne s'explique que trop aisément.

M. Lesprand a passé en revue toutes les maisons religieuses du département et raconté leur histoire durant la Révolution : après avoir décrit la situation de chacune d'elles en 1789, telle que les inventaires dressés par les municipalités nous la font connaître, il nous rapporte les réponses que les religieux ont fournies aux questionnaires, leur attitude à l'égard des divers serments, et, le cas échéant, leurs efforts pour se maintenir dans les lieux, pour gagner du temps et retarder la dispersion. Mais là ne s'est pas

arrêtée la tâche de l'auteur, car, les religieux partis, il nous dit le sort de leurs biens, relate les conditions dans lesquelles ils furent vendus, quand ils ne furent pas remis à l'armée pour être convertis en casernes, ce qui devait advenir de nombreux couvents dans cette région proche du « front » où il fallut héberger de nombreuses troupes.

L'odyssée des religieux — de chacun d'eux — nous est également racontée par l'auteur : nous les suivons après leur départ individuel (s'ils ont mis à profit les facilités que leur accordait la loi) ou après leur dispersion, soit dans les rangs du clergé constitutionnel, soit dans la vie civile, soit dans les périls du ministère secret sous la Terreur, à moins que leurs traces ne nous entraînent jusqu'à l'étranger où nombre d'entre eux émigrèrent, grâce au voisinage de la frontière. Nous les suivons ainsi jusqu'à leur mort : c'est dire que le récit déborde parfois le cadre de la Révolution, certains personnages ayant vécu jusque sous la Restauration.

On ne peut songer à résumer pareil travail : notons seulement quelques observations d'ensemble. Ce qui frappe à première vue, c'est la quasi-complicité des victimes à l'égard des mesures prises contre elles par la Constituante. Nulle part on ne rencontre la protestation que l'on attend contre la nouvelle législation. Si nombre de religieux déclarent vouloir rester fidèles à leurs vœux, ils ne manifestent aucune indignation de ce qu'on leur propose de les enfreindre : ils défendent leur vocation personnelle, mais paraissent indifférents aux destinées de leur ordre.

La proportion des religieux qui « jetèrent le froc aux orties » dès qu'on leur offrit de quitter leur couvent est peu élevée. C'est à Metz que ces défections furent les plus nombreuses : les chanoines du Saint-Sauveur, les Bénédictins de Saint-Vincent et de Saint-Clément désertent en corps, mais ce fâcheux exemple fut loin d'être suivi. Le plus souvent les religieux manifestent l'intention de demeurer dans leur couvent, mais ils déclarent préférer la liberté à la « maison de réunion » qu'on leur propose. Ils professent en effet la plus grande aversion pour cette création de la Constituante; on sait que la loi prévoyait seulement la conservation (provisoire) des maisons dans lesquelles plus de vingt religieux déclareraient vouloir continuer la vie commune ; si ce chiffre n'était pas atteint, les religieux fidèles devaient « se réunir » à des religieux d'autres maisons (qui appartenaient peut-être à d'autres ordres). Le grand inconvénient était la difficulté que l'on éprouvait à suivre la règle en vivant en communauté avec des religieux relevant d'une autre observance.

En refusant la solution des maisons de réunion, les religieux ont-ils voulu marquer leur réprobation de la loi et faire ressortir par leur intransigeance leur fidélité à la règle, ou ont-ils, plus prosaïquement, manifesté leur attachement à des habitudes anciennes qui leur rendait difficile la cohabitation avec des inconnus appartenant peut-être à un ordre dont les séparait quelque vieille

rivalité ? Il est permis de pencher pour cette dernière interprétation, surtout quand on a lu dans l'ouvrage de M. Lesprand (t. I, p. 328) la lettre, d'un ton assez peu édifiant, que le prieur des Augustins de Bitche adressait au gardien des Capucins de Metz pour lui expliquer les raisons qui avaient déterminé ses religieux et lui-même à ne pas rejoindre la maison de réunion de Boulay. En général, les religieux réservent leur réponse jusqu'au moment où ils connaîtront la nouvelle organisation de la vie commune. Si l'on néglige la maison des Récollets de Longwy, où se réunirent quelques Récollets d'autres maisons, une seule maison de réunion fonctionnera à Boulay, groupant Capucins et Récollets, pas pour longtemps d'ailleurs, car elle fut supprimée dans le courant de l'été 1792.

Ces constatations sont conformes à celles qui ont été faites pour l'ensemble de la France, mais cette concordance n'est peut-être pas aussi exacte en ce qui concerne les religieuses : les historiens relèvent en effet une différence très sensible entre l'attitude des religieux et celle des religieuses. « Avec elles, écrit Pierre de la Gorce, on remonte de la plaine vers les cimes. » Il n'apparaît pas qu'en Moselle la différence soit aussi nette et aboutisse à une telle opposition. Néanmoins il est certain que l'attitude des religieuses fut plus digne : dans plusieurs cas on voit des communautés officiellement dispersées qui se reforment en cachette (religieuses de la congrégation Notre-Dame de Longwy, Visitandines de Metz). C'est des chapitres que vinrent les plus vives résistances : en racontant leur suppression dans la dernière partie du tome II, M. Lesprand n'a garde d'omettre leurs protestations, en particulier celles des chanoinesses de Saint-Louis à Metz. Mais l'attachement des chanoines à la vie facile qui leur était assurée au sein de leur compagnie était certes moins méritoire que ne l'eût été la fidélité inébranlable des religieux à leur règle.

Quelle fut l'attitude des autorités et de la population ? Dès avant la suppression des ordres monastiques on note en cette région certaines manifestations hostiles aux religieux, en particulier dans les cahiers de doléances. C'est ainsi que les cahiers de Creutzwald-la-Croix, Boulay et Drogny réclament la réduction de tous les ordres religieux au nombre de quatre, tandis que Port-sur-Seille et Vic réclament la suppression des ordres contemplatifs et que Evendorff et Bouzonville demandent la suppression de toutes les abbayes et couvents, peuplés « de gens inutiles et à la charge du public ». L'un des grands adversaires des religieux, Rœderer, était député de Metz. Cependant, lors de l'application des lois sur les congrégations, on ne rencontre guère d'acharnement. On ne relève non plus aucune protestation indignée. M. Mathiez prétend que sous la Révolution la dispersion des religieux passa inaperçue. Ce n'est pas tout à fait exact en Moselle, sinon le chanoine Lesprand n'aurait pu écrire deux volumes compacts sur ce sujet : l'abondante documentation où il a puisé les

éléments de son travail se réduirait à rien si nombre de gens n'avaient parlé, écrit, rédigé des rapports ou des motions, accompli des démarches pour ou contre les religieux de telle ou telle maison. Mais leurs défenseurs invoquent presque uniquement l'intérêt local. Si la municipalité de Thionville tente une démarche en faveur des Augustins, c'est que ceux-ci tiennent un établissement d'enseignement qui « épargne aux bourgeois des pensions considérables pour leurs enfants ». Les Chartreux de Rethel sont appréciés pour leurs aumônes : les municipalités de Thionville et de Sierck les protègent, ce qui soulève les protestations du club de Thionville (où siège le fameux Merlin). Bien que les religieux n'atteignent pas le nombre de vingt (ils ne sont que treize), ils se maintiennent dans leur monastère jusqu'en 1792 à titre de « gardiens ». La plupart des religieux parvinrent à gagner l'été de 1792, ce qui suppose une certaine tolérance de la part des administrations locales. La municipalité de Metz fait exception : par tous les moyens elle provoque des désertions parmi les religieuses; c'est ainsi qu'elle offre à celles qui s'en vont des pensions très supérieures au taux fixé par la Constituante. Elle hâte de même la dispersion du chapitre.

Les grands ennemis des religieux, ceux qui poussèrent à l'application la plus rigoureuse de la loi, ce furent les clubs : nous avons déjà noté l'action du club de Thionville; ajoutons-y les corps de volontaires qui traversaient la région pour se rendre aux frontières; il y avait parmi eux nombre d'exaltés qui dénonçaient les religieux restés en place. Enfin l'administration des guerres, en réclamant sans cesse des casernements et des hôpitaux, exerçait sur les autorités une pression dangereuse pour les religieux.

On ne constate que de très rares interventions du pouvoir central : il n'y en a guère qu'une qui soit bien caractérisée, c'est celle qui se produisit dans l'affaire de l'abbaye de Wadgasse. Il s'agissait de religieux étrangers qui, à ce titre, se trouvaient soumis à un régime spécial (loi du 7 novembre 1790). Leur situation n'en était pas moins très précaire, car ils se heurtaient à l'hostilité du district de Sarrelouis. Leurs réclamations furent accueillies par la Législative et ils purent se maintenir jusqu'en septembre 1792.

Qu'il me soit permis, en terminant, de souhaiter que dans l'un des prochains volumes de cette grande histoire du clergé de la Moselle, M. Lesprand insère une carte de la région. En effet, l'assiette géographique du livre n'est ni l'ancien diocèse de Metz, ni le département actuel de la Moselle : c'est l'ancien département, d'avant l'annexion, et même d'avant les traités de 1815 : c'est pourquoi il a été question dans ces lignes de Sarrelouis et de Briey. On aurait facilement raison de ces complications avec une carte sous les yeux.

Cl. Laplatte.

Marcel REINHARD. — *Le département de la Sarthe sous le régime directorial.* — Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, s. d. In-8° de XLIV-657 pages, planches et cartes hors texte.

Le sujet est neuf de ce gros livre, qui est une thèse de doctorat ès lettres. Une étude de l'administration en même temps que de la vie politique sous le Directoire n'avait pas encore été tentée dans le cadre départemental. Tout au plus certains auteurs s'étaient-ils attachés à l'aspect politique des choses, comme M. l'abbé Pommeret pour les Côtes-du-Nord, ou M. Brelot pour la Côte-d'Or. M. Reinhard va plus avant dans l'étude de la vie sarthoise des années 1795 à 1799 et touche bien souvent à l'économique et au social, cela presque nécessairement. Nous ne saurions nous en plaindre, car il s'agit d'un moment assez étrange de la vie française, où, sous un gouvernement faible et énervé, rigoureux par saccade, l'avenir de la Révolution est comme en suspens.

Quoi qu'il en soit, et dans le cadre choisi par l'auteur, le livre est très bien et très largement informé, précis et clair. Malgré tout, sa lecture n'est pas sans causer quelque fatigue : par suite d'un compartimentage excessif de la matière historique, l'exposé aboutit parfois, en effet, à donner une impression de décousu.

A priori le département de la Sarthe devait offrir un champ d'études particulièrement fructueux. En 1795, la Révolution n'est pas acceptée par l'ensemble des Sarthois, il s'en faut de beaucoup. Tout l'ouest et le sud-ouest du département restent en liaison avec les insurgés de la Mayenne et de l'Anjou, et la chouannerie y sévit à l'état endémique. Donc pas d'unité morale : des îlots « bleus » sont installés en pays « chouan » et réciproquement. Aux divergences politiques s'ajoutent les diversités de nature économique entre l'ouest bocager et pauvre, les gras pâturages de l'est, les coteaux ensoleillés des vaux du Loir, les sols arides et sablonneux des confins de la Touraine et de l'Anjou. Au centre, une ville moyenne, le Mans, sans grande attraction. On remerciera M. Reinhard d'avoir ouvert son exposé par un tableau géographique fort exact du département de la Sarthe.

Sur cette terre médiocre et disparate vit une population en général très traditionnaliste. Devant les initiatives quelque peu contradictoires de l'administration nouvelle, elle ne se fera pas faute de réagir. M. Reinhard nous fait assister en détail aux efforts souvent stériles des agents du pouvoir central pour mettre un peu d'ordre dans un véritable chaos. Leur autorité sans cesse contestée n'obtient que de maigres résultats. Elle se heurte aux administrateurs élus par la population et finalement se rendra franchement odieuse aux paysans manceaux.

La question religieuse — peut-être la pierre d'achoppement la plus forte pour le nouveau régime — vient à son tour tout compliquer. Quand le régime directorial s'installe dans la Sarthe, un certain apaisement s'est déjà produit. Cependant le clergé sarthois reste profondément divisé, comme l'a fort bien montré

M. l'abbé Girault dans son *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV*. Le clergé réfractaire est fortement tenu en main par le vicaire général Paillé qui administre clandestinement le diocèse pour l'évêque régulier réfugié en Allemagne. L'abolition de la Constitution civile du clergé apporte la déroute dans les rangs des assermentés, dont 350 sur 500 environ se rétractent. Mais au sein d'un clergé orthodoxe ainsi renforcé, les dissensions n'en deviennent que plus âpres, cependant que les municipalités s'entendent avec la population pour tourner les lois qui gênent encore l'exercice du culte catholique romain. Et nous arrivons en 1797 : il est évident que le ralliement du clergé au nouveau régime, pourtant assez tolérant, a échoué. Les élections de 1797 — élections royalistes — achèvent d'envenimer les rapports entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel dans la Sarthe. Les réfractaires entendent poursuivre leurs avantages à la faveur des circonstances. Le diocèse venait d'être solidement réorganisé; jamais la vie religieuse n'avait été si intense. « Le triomphe des catholiques était donc presque complet. »

Survient l'orage du 18 fructidor an V. Dès le 19, une loi intervient contre l'Église, si draconienne que les administrateurs sarthois hésitent à l'introduire sans adoucissement dans ce pays de chouannerie latente. Les brutalités policières recommencent, avec des répits; mais ni la force ni la douceur ne viennent à bout d'une agitation sans cesse renaissante. La nouvelle insurrection royaliste qui va éclater à la fin du Directoire trouvera un aliment inespéré dans la politique religieuse du gouvernement. Il n'est pas douteux, après la minutieuse et très impartiale analyse de M. Reinhard, que les querelles religieuses ont beaucoup nui, dans la Sarthe, à la popularité du régime. Un commissaire du département écrivait alors : « Quant à ceux qui ne sont pas républicains, je crois avoir remarqué que leur opinion vient moins de l'amour de la royauté que du fanatisme sacerdotal. » Échec, donc, de la déchristianisation, grande pensée des hommes de fructidor, échec de la politique directoriale en général. Le bilan du régime est nettement négatif dans la Sarthe, mal adapté qu'il se montra « aux gens et aux circonstances ». Mais, pour M. Reinhard, ce régime, malheureux dans la plupart de ses entreprises, n'a pas été complètement stérile. Il a voulu bien faire; il a eu dans la Sarthe des administrateurs zélés; il a posé çà et là des « pierres d'attente », sur lesquelles va s'appuyer la politique de Bonaparte.

Telles sont les conclusions, qui semblent justes, de ce bon livre où l'auteur fait preuve d'un sens très vif des conditions de vie et de la mentalité des populations sarthoises de l'époque. Il faut espérer que d'autres s'engageront après lui dans la voie qu'il a utilement tracée.

Jean de La Monneraye.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

TEXTES ET SOURCES

Guernes de Pont-Sainte-Maxence. *La vie de saint Thomas Becket,* éditée par Emmanuel Walberg (Les classiques français du Moyen Age). — Paris, Champion, 1936. In-8° de xxiv-264 pages. Prix : 24 francs.

Nul n'était mieux qualifié que M. Walberg pour donner une édition classique du texte de Guernes de Pont-Sainte-Maxence, dont il avait déjà publié la première édition critique dans les *Acta regiae Societatis humaniorum litterarum* (*Lundensis,* 1922). Dans cette nouvelle édition, l'appareil critique est rejeté à la fin, les recherches étant facilitées par la numérotation en chiffres distincts des vers et des strophes. Le poème comporte 6 180 alexandrins répartis en strophes monorimes de cinq vers; rédigé dans la langue poétique du xiie siècle, il emprunte cependant quelques expressions au picard et à l'anglo-normand. L'auteur a généralement suivi la *Vita sancti Thomae* d'Édouard Grim, mais il a fait le voyage d'Angleterre et certainement consulté Guillaume de Cantorbéry qui rédigeait alors la sienne au monastère de Sainte-Trinité : il nous rapporte maints détails appris de la bouche même des moines.

L'analyse du poème appellerait, du point de vue historique, des confrontations de sources que ne comporte pas l'esprit de la collection, mais qui eussent épargné à M. Walberg quelques erreurs d'interprétation. D'abord, un lapsus du glossaire où, p. 258, moine *blanc* est défini moine *bénédictin;* le renvoi aux vers 3 682 et 3 694 entraîne un contre-sens historique, puisqu'il s'agit du chapitre général de *Citeaux* auquel Henri II Plantagenêt adressa une lettre menaçant l'Ordre entier de chasser de ses terres, où ils possédaient un grand nombre de maisons, tous les moines cisterciens, s'ils continuaient à donner asile à son plus mortel ennemi. Plus grave est la traduction inattendue du verbe *enprunter* par « prêter » (*Glossaire,* p. 260) dans le vers 2 680 :

Set anz fu en eissil; mult enprunta a munte.

Pour M. Walberg, ce verbe se rapporte à Roger, évêque de Worcester (cf. Introduction, p. viii). Mais le sujet élidé peut aussi bien être « saint Thomas », nommé au vers 2 676, que « Rogier, fiz le cunte », nommé au vers 2 677. La correspondance contemporaine, publiée dans les *Materials for the history of Thomas Becket* (t. V, VI, VII), prouve de reste que, si Roger de Worcester fut le seul évêque « qui ait partagé de corps et d'esprit les persécutions de son père » (*Materials,* t. VI, p. 393), il ne perdit

jamais complètement l'amitié d'Henri II et ne resta éloigné des terres royales que quelques mois au plus au cours de l'année 1167. C'est de Thomas Becket lui-même qu'il s'agit au vers 2 680: son exil en terre française s'étendit sur six ans et un mois, du 2 novembre 1164 au 1er décembre 1170, et c'est lui qui, ne touchant plus aucun de ses revenus diocésains, fut largement aidé par la générosité du roi de France.

Raymonde FOREVILLE.

A l'origine de la liberté d'enseignement. La commission extra-parlementaire de 1849. Texte intégral inédit des procès-verbaux publié par les soins de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans. Introduction par Georges CHENESSEAU. — Paris, de Gigord, 1937. In-8° raisin de XLIII-358 pages. Prix: 25 francs.

En publiant le texte inédit des procès-verbaux de la commission Falloux, la Société d'agriculture d'Orléans et M. le chanoine Chenesseau ont rendu à l'histoire politique et religieuse du XIXe siècle un signalé service. A l'issue de la dernière séance, Thiers s'était élevé très vivement contre toute idée de publication : c'est pour respecter ce désir que le détenteur du document, M. François Housset, secrétaire de la commission, s'était, pendant le cours de sa longue vie, refusé à toute communication. Tout au plus avait-il fait exécuter quelques copies à l'usage des principaux auteurs de la loi, M. de Falloux et Mgr Dupanloup : c'est en utilisant une de ces copies qu'en 1879 Hilaire de Lacombe avait révélé une partie des débats dans son petit livre polémique sur la liberté d'enseignement[1].

La publication de M. le chanoine Chenesseau rend désormais inutile l'ouvrage de Lacombe. Celui-ci n'a imprimé qu'une faible partie des procès-verbaux, présentés dans un ordre logique qui n'est pas sans fausser la réalité : il n'a pas hésité à intervertir les divers exposés[2]; chose plus grave encore, le choix des passages cités est quelque peu tendancieux : les interventions les plus remarquables des défenseurs de l'Université, Cousin ou Dubois, sont, sinon passées sous silence, du moins résumées en quelques lignes; lors de l'enquête auprès de personnes étrangères à la commission, les témoignages favorables aux instituteurs publics du supérieur général des Frères des écoles chrétiennes, de celui des Sœurs de charité, de l'abbé Daniel, qui contrastent si curieu-

1. *Liberté d'enseignement. Les débats de la Commission de 1849. Discussion parlementaire de la loi de 1850.* Paris, aux bureaux du *Correspondant*, 1879. In-12 de 344 pages.

2. P. 54: « Voulant préciser ses vues, M. Cousin *ne tarda pas* à reprendre la parole à propos d'une question fort délicate ... la suppression ou le maintien des écoles normales primaires... » Or, la première intervention de Cousin à laquelle Lacombe fait allusion est du 27 janvier, celle au sujet des écoles normales du 20 janvier !

sement avec les véhémentes invectives de Thiers, ne sont pas signalés; enfin, dans le corps même des textes publiés, certains membres de phrase ont été subtilement escamotés[3].

Nous possédons heureusement aujourd'hui des matériaux beaucoup plus sûrs. Sans doute ne s'agit-il là que de procès-verbaux. Mais M. Housset qui les a rédigés et authentifiés par sa signature devait user d'une sorte de sténographie, car il a su rendre admirablement l'allure de la discussion et la vivacité des interruptions. En complétant ce document par les renseignements qu'Henry Michel[4] a tirés des notes de Dubois, on peut reconstituer la physionomie exacte des séances de la commission.

Les parties les plus neuves concernent la discussion générale sur les droits et les devoirs de l'État, la question de la gratuité et celle de l'obligation, l'attaque et la défense de la loi de 1833 (sept premières séances : 6-27 janvier 1849); l'enquête auprès des personnes étrangères à la commission et le débat sur les résultats de cette enquête (8e-13e séances, 31 janvier-24 février); la controverse parfois fort vive sur le projet élaboré par la sous-commission de l'enseignement primaire (21e-26e séances, 19 avril-6 mai 1849).

En ce qui concerne le grand débat sur l'enseignement secondaire (14e-19e séances, 28 février-19 mars 1849), où Thiers, qui, jusqu'alors, avait bataillé contre Cousin, se retrouva aux côtés de celui-ci contre Dupanloup, Hilaire de Lacombe avait fait connaître les textes principaux; la publication nouvelle nous révèle néanmoins d'intéressantes interventions de Roux-Lavergne, de l'abbé Sibour, de Dubois et de quelques autres.

L'ouvrage de Lacombe mettait presque exclusivement en valeur l'action de Thiers et celle de Dupanloup. Sans vouloir diminuer la part de ceux-ci, on voit que d'autres membres ont joué un rôle important; dans le camp adverse, Cousin et Dubois ont été dignes de leurs adversaires. Ce que l'on ne peut nier, et ce qui avait déjà été souligné, c'est l'immense désir d'entente de tous ces hommes éminents venus de régions si diverses, et la grandeur des concessions qu'ils ont faites, non parfois sans quelque scepticisme sur les résultats de telle ou telle innovation.

Oserai-je dire que celui qui sort le plus diminué de cette lecture, c'est Thiers ? Sa « conversion » est le résultat de la peur qu'il a éprouvée le 24 février. Il voit dans tous les instituteurs des anarchistes dangereux et il s'insurge contre les témoignages contraires; il trouve tout naturel que certains de ces malheureux ne touchent que 280 francs par an, il voudrait les supprimer pour confier tout l'enseignement primaire au clergé, et ce sont les

3. Par exemple, cette réflexion de Thiers (16e séance, 7 mars 1849) : « Depuis le 24 février, j'ai vu bien des lettres de toutes sortes de personnes, et des soldats comme des prêtres; eh ! bien, pas un soldat n'a écrit de ces choses que j'ai lues dans la correspondance de certains curés. »

4. Henry Michel, *la Loi Falloux*, Paris, 1906. In-8° de 524 pages.

représentants de l'Église qui se voient obligés de repousser ce fallacieux cadeau; il considère l'instruction du peuple comme dangereuse; il va presque jusqu'à reprocher aux Frères l'enseignement un peu plus poussé qu'ils donnent aux adultes et Montalembert doit combattre ce désir de limiter l'instruction populaire. Mais quand il s'agit de la bourgeoisie et de l'enseignement secondaire, tout change, et il lui faudra un sérieux effort pour se rallier aux vues de Dupanloup. Les déclarations suivantes (non citées par Lacombe) me paraissent révélatrices de son état d'esprit[5]: « La foi religieuse s'en va : pleurons ce malheur ; mais encore une fois, nous n'y pouvons rien ! Quant au mal social, c'est bien différent... Il nous est donné d'apporter des remèdes dans certaines limites et nous serions coupables de ne pas remplir ce devoir. Néanmoins, si le mal social m'a paru si profond et si redoutable dans l'instruction primaire, je n'éprouve pas, je l'avoue, des appréhensions aussi fortes en ce qui concerne l'enseignement secondaire. » Ce n'est pas par amour de la liberté ou de l'Église que Thiers a défendu la loi Falloux, mais par crainte de la révolution. Il ne faut pas oublier que l'éloge qu'il a fait du christianisme se trouve dans son livre *De la propriété.*

Ed. Bruley.

G. Lepointe. *Petit précis des sources de l'histoire du droit français.* — Paris, F. Loviton, 1937. In-8° de 250 pages.

Il y a quelques années, M. Lepointe avait publié sous le titre de *Petit vocabulaire d'histoire du droit français public et privé,* un ouvrage élémentaire à l'usage des étudiants. De façon manifeste, c'est aussi aux débutants que s'adresse ce précis des sources de l'histoire du droit français. Ils y trouveront succinctement et clairement exposées les questions essentielles. Le plan suivi est très simple : M. Lepointe se conforme à la division par périodes classique en histoire du droit : périodes gallo-romaine, franque, féodale, monarchique, intermédiaire. Dans une conclusion générale il met en relief les tendances contemporaines. « La législation positive pénètre de plus en plus dans les rapports entre les hommes pour réglementer étroitement ces rapports. Le nombre des textes s'accroît à l'excès et la notion même du droit risque de s'altérer en ces multiples législations particulières. » Ayant visé à faire œuvre, non pas d'érudition, mais d'initiation, M. Lepointe se garde d'entrer dans les détails de la bibliographie, renvoyant de préférence les lecteurs désireux de précisions supplémentaires aux manuels classiques d'histoire du droit, et spécialement à ceux de Chénon, Brissaud et Declareuil, à côté desquels on s'étonnera pourtant de ne pas voir cité celui de Viollet dont est seulement rappelée l'édition des *Établissements de saint Louis.*

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

5. 19e séance, 19 mars 1849 (p. 234).

André Martin et Gérard Walter. *Bibliothèque nationale. Département des imprimés. Catalogue de l'histoire de la Révolution française.* Tome I : *Écrits de la période révolutionnaire : Abassal-Debry.* — Paris, éditions des Bibliothèques nationales, 1936. In-8° de XIV-595 pages.

Voici quelle est l'économie de ce nouvel instrument de travail, qui intéresse une période capitale de notre histoire. Il s'agissait de grouper dans un catalogue particulier, et non sous la forme d'un catalogue méthodique, d'un caractère nécessairement trop subjectif, tout ce que la Bibliothèque nationale possède d'ouvrages relatifs à la Révolution française.

Deux grandes divisions ont été prévues qui comprendront : la première — le volume analysé ici en constitue le début — les « écrits de la période révolutionnaire »; la seconde, les « études et travaux sur la Révolution française », depuis le début du XIXe siècle jusqu'à nos jours. Dans la première partie, les ouvrages seront rangés sous trois grandes rubriques : 1° *auteurs,* en tenant compte pour beaucoup d'entre eux de leur activité littéraire pré et post-révolutionnaire, lorsqu'elle permet de mieux comprendre leur attitude au cours de la Révolution ou aide à l'explication du grand drame; 2° *anonymes;* 3° *périodiques* (la Révolution proprement dite étant incluse entre 1789 et 1799). Enfin on nous annonce un index analytique général, qui doublera, nous n'en doutons pas, l'utilité du catalogue. Tel est le cadre.

Étant donné la richesse des collections de la Bibliothèque nationale, on voit de suite l'ampleur du travail entrepris (le dernier « auteur » du premier volume est « Debry », et le dernier ouvrage catalogué porte le numéro 9 497) — et l'on soupçonne quels services il rendra aux historiens. Nous possédions déjà, avec les répertoires de Maurice Tourneux et de M. André Monglond, des instruments bibliographiques d'excellente qualité et qui conserveront, même après la publication du catalogue de la Bibliothèque nationale, grâce à leur présentation méthodique et aux renseignements de tous ordres qu'ils fournissent, leur utilité particulière. Mais l'ouvrage de MM. Martin et Walter les complétera très largement sans nul doute.

Ce premier volume est établi d'une manière très judicieuse ; sous chaque nom d'auteur, ses œuvres ont été groupées commodément et, bien entendu, décrites selon les meilleures méthodes bibliographiques. Des notes biographiques précises — autant que faire se pouvait au milieu de cet amas d'écrivains occasionnels souvent si obscurs — situent les auteurs, et, le cas échéant, la transcription de quelques lignes des ouvrages recensés en facilite l'identification. A parcourir le catalogue, on reste stupéfait en constatant à quel point toute la nation s'est passionnée en 1789 pour les réformes et la politique; il est très instructif de vérifier la qualité, le rang social de ceux qui éprouvèrent le besoin de faire connaître à leurs contemporains leur opinion sur la chose

publique. Si les avocats, comme il sied, sont légion parmi les auteurs d' « opinions », d' « adresses » ou de pamphlets, les militaires, les architectes, les employés ou les commis de toutes sortes, les négociants, les ecclésiastiques, les hommes de loi et les administrateurs ne manquent pas non plus. La France entière parle, veut prendre part au remue-ménage d'idées qui caractérise l'époque. Quand le catalogue entrepris par MM. Martin et Walter sera terminé — en 1939, nous laisse-t-on espérer — les travailleurs posséderont sans nul doute un guide de premier ordre. Dès aujourd'hui il faut remercier de tout cœur les érudits courageux qui mettent à notre disposition, avec une telle abnégation, leur temps et mieux encore leur science.

Jean de La Monneraye.

ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE

H. Lietzmann. *Histoire de l'Église ancienne.* Tome I : *les Commencements.* Tome II : *Ecclesia catholica.* — Paris, Payot, 1936 et 1937. In-8° de 326 et 336 pages, 25 et 36 francs.

La *Geschichte der alten Kirche* de l'éminent professeur de Berlin méritait certes d'être traduite dans notre langue; la version française qu'en donne M. Jundt a été, nous dit-on, revue par l'auteur, ce qui lui confère une valeur particulière, et les historiens se féliciteront de posséder cette édition nouvelle et abordable d'une œuvre considérable. Sans doute l'exposé de l'histoire primitive de l'Église que nous trouvons ici est-il extrêmement « personnel »: l'auteur, qui connaît admirablement toutes les sources et les innombrables travaux modernes, en donne une interprétation souvent originale, et tranche entre les diverses solutions proposées, avec une vigueur et une aisance permises aux maîtres comme lui; aussi, M. Goguel, qui préface le premier volume, nous prévient-il qu'on peut être en désaccord avec lui, et d'autres historiens, pour des raisons différentes, sinon inverses, émettront des réserves semblables. En particulier la méthode de la *Formgeschichte* ne sera pas acceptée par ceux qui croient à la valeur historique des Évangiles, et qui fondent cette confiance sur des motifs scientifiques, non sur un acte de foi *a priori.* Il ne s'agit donc pas de recommander indistinctement toutes les pages d'une œuvre extrêmement substantielle, dont les spécialistes pourront du reste seuls apprécier la richesse et la solidité, qui se dissimulent sous une narration facile, dégagée de tout appareil érudit. On n'en est pas moins heureux de souligner l'excellence des chapitres consacrés à la vie religieuse dans l'empire romain (t. I, p. 163-187; t. II, p. 7-41), aux premières communautés chrétiennes et aux débuts de l'organisation ecclésiastique (t. I, p. 137-162; t. II, p. 42-63), au culte primitif (t. II, p. 123-147). L'on sait que M. Lietzmann a soutenu et fortement démontré la valeur des traditions anciennes concernant la venue de saint

Pierre à Rome : il y a consacré un gros ouvrage (*Petrus und Paulus in Rom*, 2e édit., 1927) et, récemment, un bref article en réponse aux critiques de M. Heussi; on trouvera ici (t. I, p. 205, 213 et suiv.; t. II, p. 56 et suiv.) les conclusions sereines et solides d'un historien aussi averti concernant les origines de l'Église et de sa primauté.

Le tome I conduit l'histoire de l'Église jusque vers le milieu du IIe siècle par une série de chapitres où la succession chronologique n'est pas rigoureusement observée (plusieurs portent en titre le nom d'un personnage : Paul, Jean, Ignace, Marcion). Le tome II, qui ne va pas au delà de 260, n'observe pas davantage l'ordre chronologique; les six derniers de ses treize chapitres sont consacrés, selon un plan géographique, aux principales régions chrétiennes : celui qui est intitulé *la Gaule* (p. 206-217) ne traite que de saint Irénée; mais on trouvera aussi des indications sur les Églises gauloises aux pages 57 (absence de listes épiscopales anciennes) et 162 (persécution de 177).

Jean-Rémy PALANQUE.

Félix RUETTEN. *Die Victorverehrung im christlichen Altertum. Eine kultgeschichtliche und hagiographische Studie* (Studien zur Geschichte und Kultur des Altertums, herausgegeben von E. DRERUP. Vol. XX, 1). — Paderborn, F. Schöningh, 1936. In-8° de 182 pages.

Le martyrologe hiéronymien au VIe siècle mentionne 74 martyrs du nom de Victor. Comment expliquer cette multiplicité ? C'est ce que M. Rütten a essayé de faire dans ce petit volume. Il constate que le nom même de « Victor » était un titre d'honneur spécialement réservé aux martyrs, vainqueurs des tourments et des persécuteurs. Il remarque aussi que beaucoup de « Victor » n'apparaissent que dans les groupes de deux ou plusieurs martyrs, avec un rang secondaire et plus ou moins effacé. Et il est alors amené à conjecturer qu'on désignait ainsi un martyr dont le nom était resté inconnu.

Passant ensuite en revue les saints Victor vénérés en Occident: ceux de Braga, de Barcelone, de Ravenne, de Marseille, d'Embrun, de Milan, d'Otricoli, de Ravenne, de Xanten, de Mayence, etc., M. Rütten cherche à déduire des anciens textes ce qu'on peut savoir sur leur culte. « On trouvera difficilement, dit-il, un seul martyr du nom de Victor dont la vie soit bien caractérisée et bien nette. » D'ordinaire on ne connaît que le nom et le lieu du martyre, parfois quelques détails sur la mort, mais partout le culte remonte au Ve ou même au IVe siècle. Ainsi Grégoire de Tours est le premier à mentionner saint Victor de Xanten. L'évêque de Tours écrit (*De gloria martyrum*, ch. LXII): « Près de Birten, l'évêque Ebergisèle de Cologne fait la déposition du martyr Mallosus, ... on dit que le martyr Victor y est aussi enterré. » Cet endroit « près de Birten » n'est autre que Xanten, en Rhénanie inférieure,

et ce nom, qui est une déformation du latin *Sancti* ou *ad Sanctos*, apparaît pour la première fois au IXe siècle. Victor n'est d'ailleurs nommé par Grégoire de Tours qu'après un autre martyr, Mallosus, bien que le beau « dôme » gothique qui s'élève sur la tombe des saints, ne soit actuellement consacré qu'à saint Victor. Des fouilles exécutées en 1933 et 1934 ont fait découvrir, sous le chœur de cette église, une crypte qui semble appartenir au Ve siècle, dans laquelle un oratoire ou *memoria* du IVe siècle, avec une table ou *mensa*, devait servir, d'après Mgr J. B. Kirsch (*Rivista di archeologia cristiana*, t. XI, 1934, p. 367), à la célébration de l'Eucharistie.

Les conclusions auxquelles arrive l'auteur, toujours appuyées sur l'examen attentif des textes et des documents, emportent facilement l'adhésion.

G. Allemang.

Camille Aymonier. *Ausone et ses amis.* — Bordeaux, Delmas, 1935. In-16 de 148 pages.

La Gaule du Bas-Empire est décidément en faveur auprès des lettrés aquitains : un peu avant que M. Légier-Desgranges ne publie ses *Apollinaires*, histoire d'une famille gallo-romaine du IIIe au VIe siècle, un universitaire bordelais, animé d'un sympathique et légitime patriotisme local, a voulu faire revivre la figure d'Ausone et des intellectuels du IVe siècle. Il le fait avec beaucoup de vérité et de charme, en une forme délicate, sobre et animée qui sait évoquer très heureusement les modèles qu'il admire. Laissant de côté ici les pages consacrées au professeur, au fonctionnaire, au poète, nous retiendrons ce qui intéresse l'objet de notre Revue: le problème toujours discuté du christianisme d'Ausone. M. Aymonier tend à le minimiser le plus qu'il peut, non sans quelque flottement : d'abord, il semble accepter de voir en lui « un rhéteur chrétien qui, sans scrupule, imite les modèles païens » (p. 71); puis, après avoir montré combien sa famille, son œuvre sont païennes, il se demande s'il a vraiment été d'obédience chrétienne : « si Ausone eût été chrétien ... », formule-t-il plusieurs fois (p. 83-84). Dans ce débat qui n'est pas près d'être clos, M. Aymonier penche vers la thèse païenne, avec les nuances qui s'imposent au reste en une matière où les contradictions ne peuvent être éliminées. A vrai dire, le nouveau biographe d'Ausone hésite à reconnaître dans le maître et l'ami de Paulin de Nole un fidèle de l'Église, parce qu'il lui faudrait avouer que ce rhéteur féru de mythologie n'avait été qu'un chrétien médiocre. Il préfère reprocher à Camille Jullian et Frédéric Plessis leur sévérité, qu'il croit injuste, pour l'égoïsme et la sécheresse de ce bourgeois versificateur, que lui-même rapproche souvent de Boileau. Même si l'on ne partage pas ces sentiments de piété quasi-filiale envers une gloire du IVe siècle bordelais, on a plaisir à lire ce petit livre qui n'a aucune prétention à l'érudition, ni même à

l'originalité, où se mêlent agréablement un alerte plaidoyer en faveur d'un brave homme de poète et l'évocation colorée d'une société qui fut brillante.

Jean-Rémy PALANQUE.

H. LÉGIER-DESGRANGES. *Les Apollinaires. Histoire d'une famille gallo-romaine pendant trois siècles.* — Paris, Hachette, s. d. [1937]. In-16 de 253 pages, 15 francs.

Ce livre intéresse l'histoire de l'Église, car la famille gallo-romaine dont l'histoire y est retracée est celle du poète Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont de 471 à 488. En outre bien des épisodes et des personnages de l'histoire ecclésiastique des ve et vi^e^ siècles y sont traités : on y trouve la figure de plusieurs évêques du vi^e^ siècle : Quintien de Clermont, Léonce de Bordeaux; à leur propos sont évoqués les principaux traits de l'Église de ce temps : élections épiscopales, discipline cléricale, rôle social et politique du clergé. L'auteur est bien informé, et sait faire revivre la physionomie d'une époque et d'une société aujourd'hui trop oubliées : il semble que depuis les historiens romantiques, les « temps mérovingiens », où se prolongent en réalité bien des traits de l'antiquité romaine, soient l'objet d'un injuste mépris. M. Légier-Desgranges a eu le mérite de s'attacher à ce moment troublé de notre histoire nationale, et d'en faire saisir la complexité raffinée autant que la tragique barbarie. Il s'attarde parfois à des comparaisons avec notre siècle, ou du moins à des allusions, que l'on pourra regretter; on appréciera davantage les digressions où l'auteur discute les affirmations sans critique de médiocres historiens anciens ou modernes : les conjectures ingénieuses qu'il lui arrive de substituer à leurs développements fantaisistes ont du moins la supériorité d'une psychologie éloignée de toute hagiographie et d'une vraisemblance historique réelle. Comme l'ouvrage n'a aucune prétention à l'érudition, on aurait mauvaise grâce à souligner de menues erreurs[1] ou ses lacunes bibliographiques[2]. Le livre est agréable, vivant et juste de ton dans

1. P. 7 : le pillage de Rome par Alaric est de 408 (et non de 410); — p. 23 : le christianisme introduit à Lyon en 122 (la précision de cette date est inquiétante); — p. 23 : le concile de Nicée est de 325 (et non 323); — p. 28 : lire *Asturius*, consul en 449, et non Asterius; — p. 181 : la conversion de Clovis date probablement de 498 ou 499 (et non 496). Plusieurs citations sans références (p. 69, 110...).

2. L'auteur aurait consulté avec profit les travaux de M. Lot (en particulier son volume de la collection Glotz) et de M. de Labriolle (son *Histoire de la littérature latine chrétienne* et ses chapitres de l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, t. IV), dont les bibliographies auraient pu aussi compléter celle de ce livre. Cf. par ex. : COVILLE, *Sidoine Apollinaire à Lyon* (dans ses *Recherches sur l'histoire de Lyon*, 1928); L. BRÉHIER, *Un empereur romain à Brioude* (dans l'*Almanach de Brioude*, 1930); STEVENS, *Sidonius Apollinaris and his age* (Oxford, 1933). — L' « abbé de Tillemont », invoqué p. 199 et 206, est évidemment identique à Lenain de Tillemont, que l'auteur connaît et cite souvent par ailleurs.

l'ensemble[3], sur un sujet trop délaissé : on ne peut donc que le louer. Mais pourquoi l'éditeur l'écrase-t-il sous un pavé en prétendant qu'il « sera pour la Gaule romaine ce qu'est la *Cité antique* pour Athènes et pour Rome » ? Plutôt que le grand nom de Fustel de Coulanges nous évoquons, en lisant M. Légier-Desgranges, l'estimable figure d'un Amédée Thierry, qui serait pourvu d'un sens critique plus exercé et d'un style heureusement modernisé.

Jean-Rémy Palanque.

BIOGRAPHIES

Comte Baudouin de Lannoy et Georges Dansaert. *Jean de Lannoy le bâtisseur.* — Paris, Desclée, 1937. Grand in-8° de 344 pages, planches, portraits, fac-similé. Prix : 60 francs.

Entre tous les membres de la maison flamande de Lannoy dont plus d'un est justement illustre, Jean mérite une place à part pour avoir construit une de ces merveilleuses demeures où le Moyen Age finissant marquait son empreinte la plus caractéristique. L'activité de ce bâtisseur s'exerça d'ailleurs en d'autres domaines. Homme de guerre dans son jeune âge, il devint ensuite administrateur pour le compte de Philippe le Bon qui le fit stathouder de Hollande puis gouverneur de la Flandre française. Dès lors il fut employé en diverses missions diplomatiques soit en France, soit en Angleterre. Il négocia notamment le rachat des villes de la Somme avec Louis XI et encourut de ce chef la colère de Charles le Téméraire, auprès duquel il ne rentra en grâce qu'au bout de plusieurs années. Jean de Lannoy est en outre l'auteur d'une *Lettre à son fils* écrite en 1464-1465 et dans laquelle il donne à cet enfant qui devait lui être ravi prématurément, de longs conseils moraux. Il y a dans ces pages des banalités, mais aussi nombre d'avis judicieux, savoureux, où se sent l'expérience personnelle, et quelques anecdotes qui font souvenir que Jean de Lannoy fut un des auteurs des *Cent nouvelles nouvelles.* Certes nous n'avons pas là un homme de la trempe de Commynes, mais son écrit, œuvre de second plan, doit être rapproché des mémoires du chevalier de La Tour-Landry ou de ceux d'Aliénor de Poitiers, textes évocateurs de la noblesse du XVe siècle. Profondément religieux était Jean de Lannoy. Les lignes qu'il a écrites, entre autres sujets, sur l'assistance quotidienne à la messe ou sur la confession fréquente partent du cœur. Cela ne l'empêche pas de peindre certains ecclésiastiques sous un jour peu favorable, par exemple dans leur recherche des honneurs ou leur attachement à la richesse. Quel rôle joua-t-il dans la nomination de David de Bour-

3. Voir par ex. les p. 32-33, 38-39 sur l'aristocratie gallo-romaine, 90-92 sur les évêques du ve siècle, 98-102 sur le célibat ecclésiastique, 138-143 sur les invasions, etc.

gogne comme évêque d'Utrecht, ou lorsqu'il se rendit à Tournai « pour le fait de l'évêché », au moment où ce siège venait d'être conféré à Guillaume Fillastre ? Les auteurs ne font qu'en passant allusion à ces faits sans apaiser sur ces points notre curiosité. L'ouvrage se termine par des pièces justificatives dont plusieurs concernent le statut de la ville neuve créée par Jean de Lannoy autour de son château. La tenue scientifique de tout ce livre est bonne quoiqu'on eût pu pousser plus loin l'ambition de satisfaire aux exigences de la critique. La présentation est d'une élégance de très bon goût.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

Dom Edmond BERNARDET. *Un abbé d'Hautecombe ami de Ronsard. Alphonse Delbène, évêque d'Albi (1538-1608)*. Préface de Pierre CHAMPION. — Grenoble, éditions de la Revue *les Alpes*, et chez l'auteur, abbaye d'Hautecombe, 1937. In-4° de 176 pages.

Les luttes politiques, dont Florence fut le théâtre au déclin du XVe siècle et au début du suivant, contraignirent à l'exil certains membres des plus grandes familles florentines, parmi lesquelles il faut compter les Del Bene. Ces « fuorisciti » trouvèrent aide et protection aussi bien auprès de Catherine de Médicis à la cour de France, qu'auprès de sa belle-sœur Marguerite de France, à la cour de Savoie, après le mariage de cette princesse avec Philibert-Emmanuel, duc de Savoie.

La fortune des Del Bene, qui francisèrent très vite leur nom en Delbène, n'eut pas d'autre origine. Alphonse Delbène, dont la biographie fait l'objet du livre que nous analysons, était le fils de Barthélemy Delbène, d'abord valet de chambre du roi Henri II, avant d'être attaché en qualité de chevalier servant au service de Marguerite de France, qu'il suivit à Bourges puis à Turin.

C'est dans ce milieu d'une culture raffinée, fréquenté par les artistes et les poètes et animé par celle qui fut « des neuf muses la muse et des grâces la grâce » qu'Alphonse Delbène passa, sinon son enfance et sa jeunesse, sur lesquelles on est mal informé, du moins sa période de formation, puisque c'est à l'Université de Bourges, à l'époque où la duchesse de Berri résidait dans cette ville, qu'il suivit les leçons de droit de l'illustre Cujas.

Les relations paternelles devaient jouer en sa faveur, lorsqu'il fut question de son établissement. Sur la demande de Catherine de Médicis, le duc de Savoie signait à Nice le 2 janvier 1560, « par égard pour son épouse très aimée » Marguerite de France, des lettres patentes nommant Alphonse Delbène abbé commendataire d'Hautecombe. Il prit aussitôt possession de sa charge qu'il devait conserver jusqu'en 1595, bien qu'ayant été nommé à l'évêché d'Albi par Henri III dès le mois d'août 1588. Les guerres de la Ligue déchiraient alors le royaume, et Albi, où triomphaient les ligueurs, n'avait pas tout d'abord reconnu la promotion du nouvel évêque par le roi de France. C'est ce qui explique pourquoi M. d'Albi dut prolonger son séjour en Savoie

jusqu'au moment où, ayant encouru la disgrâce de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, il se retira à Combefa, propriété des évêques d'Albi.

Comme évêque, les difficultés ne manquèrent pas au prélat que les chanoines voulaient soumettre à la « pointe », c'est-à-dire au contrôle des chanoines ponctuaires, et priver des bénéfices attachés à sa prébende canoniale en cas d'absence au chœur. Or le prélat assistait ponctuellement aux offices, mais dans sa stalle épiscopale et non pas dans la stalle canoniale. *Inde ira.* La querelle, qui ne nous paraît pas beaucoup plus grave aujourd'hui que celle qui fournit à Boileau le sujet de son *Lutrin*, s'envenima au point que l'évêque dut excommunier les chanoines trop formalistes. Un procès s'ensuivit qui donna raison à l'évêque. A sa mort, survenue le 8 février 1608, Alphonse Delbène fut inhumé dans la cathédrale Sainte-Cécile d'Albi.

Tels sont en résumé les principaux traits de la vie d'un prélat que l'on ne connaissait guère jusqu'à présent que par la dédicace que lui fit Ronsard en 1565 de son *Abbrégé de l'art poétique françois*. Cette flatteuse dédicace, Delbène, ami du grand poète de la Renaissance, la méritait, car l'abbé d'Hautecombe se doublait d'un humaniste passionné. Cet autre aspect du personnage n'est pas le moins attrayant, et l'on comprend que son biographe se soit complu à le dépeindre. Il le représente devant sa table de travail, soit à l'abbaye d'Hautecombe, soit dans le cadre plus sévère du château albigeois de La Berbie. Son meilleur ouvrage est une description de la Savoie où il fait la part belle, comme il convient, au lac incomparable dans les eaux duquel se mire sa chère abbaye d'Hautecombe. Il célèbre avec un heureux équilibre cette belle coupe d'azur dans son écrin de montagnes, dont la vue charmait son regard d'Italien artiste et dont les savoureux poissons fournissaient sa table bien servie. Description pleine de bonhomie et de compréhensive bienveillance, teintée d'une pointe d'épicurisme, qui s'oppose en éclatant contraste aux nostalgiques accents que les vagues du même lac devaient murmurer plus tard au chantre inconsolé d'Elvire.

On saura gré à un autre habitant d'Hautecombe, à Dom Bernardet, moine bénédictin, d'avoir fait revivre, avec l'érudition de tradition dans son ordre, la figure d'Alphonse Delbène, abbé d'Hautecombe, évêque d'Albi et humaniste, dans le cadre somptueux de la Renaissance.

Jean VALLERY-RADOT.

Chanoine C. PRIEUR. *Le marquis de Foucauld de Lardimalie* (Extrait du *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, t. LXIV (1937), p. 191 à 207). — Périgueux, Ribes, 1937. In-8° de 19 pages.

Louis, marquis de Foucauld de Lardimalie, né à Lardimalie en 1755, désigné pour représenter la noblesse du Périgord aux États-généraux de 1789, joue un rôle actif à l'assemblée constituante.

Après avoir proposé de faire déclarer nationale la religion catholique le 13 avril 1790, lors de la discussion sur la constitution civile du clergé, il refuse de prendre part aux délibérations. Il s'oppose au projet de destituer les prêtres qui refuseraient de prêter serment à la constitution (26 janvier 1791). Ayant émigré en octobre, il rentre à Lardimalie dix ans plus tard et s'y consacre à l'exploitation de ses terres. Il meurt accidentellement en 1805.

Le chanoine Prieur nous trace du personnage, d'après des documents officiels et des papiers de famille, un portrait plein de vie et d'originalité.

Guy Duboscq.

J. Blouet, P. S. S. *Un éducateur du clergé au XIXe siècle. Pierre Bénezit, prêtre de Saint-Sulpice, supérieur du grand séminaire de Coutances, 1794-1872.* — Paris, Gabalda, et Coutances, imprimerie Notre-Dame, 1937. In-12 de VIII-238 pages.

M. Blouet, qui travaillait à l'histoire du grand séminaire de Coutances, fut conduit par son ministère dans le diocèse de Saint-Flour. Mis sur la trace de documents inédits, il eut la pensée de détacher, dans la série des supérieurs de son séminaire, la figure de celui qui, originaire de l'Auvergne, se trouve avoir exercé à Coutances une influence de premier plan.

M. Bénezit mourut en 1872, âgé de 78 ans, n'ayant pas exercé d'autre fonction que celle d'éducateur et de professeur. Sa vie déroule donc devant nous les conditions diverses qui furent faites en France à l'enseignement, et spécialement à la formation des clercs, depuis le lendemain de la grande Révolution jusqu'au début de la Troisième République. C'est par ce côté que le nouveau livre de M. Blouet intéresse l'histoire générale.

Un autre point de vue plus particulier est capable de retenir l'attention de beaucoup de lecteurs : celui que met en évidence le titre du livre. Il s'agit d'un « éducateur du clergé », dont les grandes qualités et la longue expérience avaient fait un maître en la matière.

Les premières pages nous dépeignent l'admiration enthousiaste dont les jeunes étudiants du Premier Empire s'éprenaient pour le héros du jour. La gloire militaire les tentait. Pierre Bénezit essaya deux fois, sans succès, de s'enrôler aux armées. Des circonstances, assez frappantes pour qu'il y ait vu la main de la Providence, firent échouer ce beau zèle, qui allait d'ailleurs s'évanouir brusquement. Apprenant les procédés dont Napoléon usait envers le pape Pie VII, il en éprouva une telle indignation qu'il prit le parti de consacrer sa vie à la cause de l'Église ainsi persécutée : il serait prêtre.

Une grande partie de sa formation sacerdotale se passa dans l'enseignement. Le temps du séminaire était alors, pour les futurs prêtres, extrêmement réduit. Le jeune abbé Bénezit fut professeur d'université, au collège royal du Puy. Entre collègues, venus

d'un peu partout, les relations n'étaient pas alors toujours très amènes; au temps des Cent Jours et de la Restauration, les passions politiques gâtaient tout. Quoique apprécié de ses élèves, M. Bénezit ne voulut pas poursuivre cette carrière. Après avoir reçu le sacerdoce, il demanda à être admis chez les Prêtres de Saint-Sulpice, qu'il avait connus à Saint-Flour.

Après un court passage au séminaire de Bourges, il devait rester vingt ans professeur à Bayeux, puis, en 1846, il était nommé supérieur à Coutances, où il exercera cette fonction durant vingt-six ans.

Le séminaire venait d'être cédé aux prêtres de Saint-Sulpice. Il s'agissait donc d'une sorte de fondation, avec toutes les précautions que ces situations commandent et les soucis qu'elles entraînent. Les réformes étaient indispensables. On occupait un vieil immeuble très peu adapté, ayant servi aux Dominicains : il fallait construire ailleurs. La durée des études n'était que de trois ans : il fallait allonger ce stage. Comme manuel de théologie, on suivait Bailly, gallican notoire : M. Bénezit voulut le remplacer. Mais sur tous ces points il se heurtait à des répugnances et des oppositions dont plusieurs venaient de haut.

M. Bénezit posséda-t-il des vues originales sur l'éducation ? Employa-t-il des méthodes personnelles ? Nous ne le voyons pas. Il appliqua seulement, à la perfection, au sortir d'une époque troublée, et dans une maison où elles étaient nouvelles, les méthodes traditionnelles à Saint-Sulpice. Chez lui pas de qualités éclatantes, pas de pensées tout à fait neuves, encore moins artifices d'éloquence, mais esprit de foi profond et visible, exemple indéfectible, jugement impeccable. Une influence profonde résultait de toute sa personne, sans qu'il ait jamais paru s'en douter.

Car M. Bénezit, dont la jeunesse s'était montrée turbulente et indépendante, fut toujours, étant prêtre, d'une humilité rare. Veut-on savoir comment ce modeste comprenait son devoir à certaines heures et de quelle fermeté il était capable ? Au concile du Vatican, Mgr Bravard, l'évêque de Coutances, avait été parmi les opposants à l'infaillibilité pontificale. Il se soumit à la définition, mais, malgré toutes les prières du vénéré supérieur, ne consentit jamais à publier, dans son diocèse, les décisions du concile. Or un jour qu'il demandait à M. Bénezit d'entendre sa confession, l'évêque se heurta à un refus catégorique : « Monseigneur, ma conscience me le défend, à moins que vous ne donniez l'adhésion et ne fassiez la publication que je vous ai demandées. »

Ces quelques traits suffisent pour faire connaître le caractère de ce digne prêtre, et l'intérêt du livre de M. Blouet. Il sera lu surtout par les ecclésiastiques de Coutances, qui y trouveront une contribution nouvelle et très appréciable à l'histoire de leur diocèse; mais nous pensons avoir montré que d'autres aussi bien pourront s'attacher à cette lecture.

C. Belmon.

T. Cézanne. *Un éducateur-apôtre du Comtat-Venaissin au XIXe siècle. Le fondateur des Paillettes d'or.* — Avignon, Aubanel père, 1936. In-12 de x-212 pages, avec portrait. Prix : 10 francs.

C'est une sympathique et attachante physionomie que celle du fondateur des Paillettes d'or, Mgr Sylvain. Originaire de l'Ardèche où il naquit en 1826 à Pazanan, ses premières années s'écoulèrent dans sa bourgade natale. Avignon a pourtant le droit de le revendiquer comme sien. Depuis ses études au petit séminaire Pierre de Luxembourg, il ne cessera pas en effet d'appartenir au diocèse d'Avignon. C'est à Avignon que, le 25 janvier 1914, la mort viendra clore sa longue et féconde carrière, dans laquelle s'entremêlent les joies et les épreuves. Professeur au petit séminaire, il s'y révèle éducateur-né. Malheureusement on veut, de cet excellent professeur, faire aussi un économe, poste pour lequel il est beaucoup moins fait. Il échoue dans ce poste nouveau. On l'éloigne du petit séminaire, et après un préceptorat qui lui est fort pénible, c'est pour ce jeune prêtre débordant d'activité, le poste d'aumônier de la maison de retraite Sixte-Isnard. C'est une redoutable épreuve, mais il ne se laisse pas abattre. Tout en se dévouant à ce ministère qui semble si peu fait pour lui, il se consacre à un travail d'apostolat par la plume qui, commencé en 1864, ne s'arrêtera pas désormais. Dans son œuvre considérable se détachent surtout les *Paillettes d'or*. Ce sont elles qui font sa réputation et lui assurent vraiment son nom d'écrivain. En 1884 il quitte la maison de retraite Sixte-Isnard, et, comme aumônier du pensionnat Saint-Charles, se consacre à l'œuvre, qui lui tient particulièrement à cœur, de l'éducation chrétienne. Mais les épreuves ne sont pas pour autant terminées. La plus dure sera la fermeture du pensionnat Saint-Charles. Il lui faudra, en 1907, quitter cette chère maison, mais dans sa retraite du Petit Nazareth, Mgr Sylvain (il avait été quelques années plus tôt élevé à la dignité de protonotaire apostolique) ne se résignera pas à l'inaction, et jusqu'à l'extrême limite de ses forces, il prolongera son apostolat. Cette belle figure mérite assurément de ne pas tomber dans l'oubli.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

HISTOIRE LOCALE

Eugène Pépin. *Histoire de Touraine.* — Paris, s. d. [1935]. In-8° de xiii-263 pages, 20 francs.

Histoire d'une province qui, absorbée en 1204 dans l'unité française, n'a guère été depuis lors qu'une circonscription administrative. L'auteur semble avoir parcouru les divers aspects sous lesquels peut être envisagé le passé de la Touraine. A-t-il suffisamment insisté, parlant de saint Martin, sur la grandeur morale de sa figure ? La voix populaire ne se trompe pas toujours. Si le

tombeau de l'apôtre des Gaules est devenu un des pèlerinages les plus fréquentés de la chrétienté, il faut avouer que ce n'était pas sans raison. On trouvera dans ce livre des vues rapides sur l'évolution de l'art dont la plus belle période, pour l'architecture religieuse, va du XIe au milieu du XIIe siècle, marquée fortement par l'influence poitevine, et qui, dans la peinture et la sculpture, atteint aux sommets aux XVe et XVIe siècles avec Fouquet, Bourdichon, Michel Colombe et leurs élèves, tandis que l'architecture civile à la même époque produit les merveilles de pierre que sont Chenonceaux et Azay-le-Rideau. Cette *Histoire de Touraine* contient un bon compte rendu de la naissance, du développement et des vicissitudes de l'industrie de la soie. Mais il n'y faut pas chercher grands détails sur la place qu'y tint le protestantisme.

Je n'y vois pas cité l'abbé de Marolles qui est pourtant une gloire pour son pays natal, où se situent de jolies pages de ses *Mémoires*. M. Pépin a eu l'intention de montrer les tourangeaux aux colonies au XVIIe siècle. Aux Razilly, Menou d'Aulnay, Liénard de l'Olive, il aurait pu ajouter, pour s'en tenir au Canada, les Denys, les Taschereau et Marie de l'Incarnation. Le tourangeau François Pallu, principal fondateur des Missions étrangères, vicaire apostolique du Tonkin, administrateur général de la Chine, méritait peut-être aussi une mention.

Cl. de BONNAULT.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN. *Une ville neuve inconnue : Catillon-sur-Sambre.* — Extrait de la *Revue du Nord,* août 1937, p. 3-11.

La régularité du plan de Catillon-sur-Sambre (arr. de Cambrai), le parallélisme de ses huit rues situées à peu près à égale distance l'une de l'autre, leur désignation numérique, encore usitée au siècle dernier, la présence d'un bon nombre de parcelles, d'une surface à peu près équivalente a attiré l'attention du distingué archiviste du Nord, et lui a fait penser à un lotissement ancien.

L'examen des archives montre qu'en 1134 Catillon n'existait pas. Il semble être question d'une agglomération dans un accord de 1180 entre l'abbaye de Saint-André, de Cateau, et l'évêque de Cambrai Roger de Wavrin. La mention se fait plus explicite en 1186. En 1218, Catillon est déjà devenue commune, car un maire y est mentionné; elle sera désormais la « franche ville » de Catillon.

G. COOLEN.

A. MABILLE DE PONCHEVILLE. *Notre-Dame de Boulogne* (Les Pèlerinages). — Paris, Flammarion, 1937. In-18 de 165 pages, 13 francs.

Le prochain congrès marial tourne les regards des chrétiens de France vers Notre-Dame de Boulogne-sur-Mer. On aurait sans doute désiré voir paraître, à cette occasion, un ouvrage d'histoire, renouvelant en quelque manière le sujet.

M. Mabille de Poncheville nous donne un petit livre aimable, d'une lecture facile, tout rempli d'anecdotes et de citations, écrit dans le style fleuri du parfait conférencier, mais qui pourrait bien passer pour la plus séduisante contrefaçon de l'histoire. Au lieu de ne lire que les travaux de seconde main publiés sur la question, ou de moindres encore, n'eût-il pas mieux valu aller aux sources, aux documents originaux, examinant la valeur de ce qu'ils nous apportent, revoir tout à nouveau, afin de faire œuvre personnelle d'abord, œuvre durable ensuite ? Notre-Dame de Boulogne méritait bien cet effort.

G. C.

Pierre David. *L'église de Champagne. Notes sur l'origine des dauphins de Viennois et sur la frontière rhodanienne de l'empire et du royaume au XIIe siècle* (Études d'histoire et d'archéologie dauphinoises, VII). — Grenoble, Didier et Richard, 1937. In-8° de 35 pages.

Cette étude, consacrée à l'église de Champagne (Ardèche), est une occasion de rappeler l'histoire des dauphins de Viennois, seigneurs d'Albon jusqu'au XIIe siècle, d'après les textes et les ouvrages récents, dont ceux de M. de Manteyer. Un bas-relief représente le Christ bénissant deux rois. M. P. David y voit Frédéric Barberousse et Louis VII, dont le dauphin dépendait à titres divers pour ses domaines dispersés. C'est une hypothèse, dont l'étude de ce thème iconographique serait seule à dire la probabilité. Je ne crois pas d'autre part que la situation juridique de Champagne ait été bien vue : ce village, au delà du Rhône, a toujours fait partie du mandement d'Albon en deçà du fleuve, et jamais du royaume. C'était une dépendance de l'abbaye de Saint-Chef, étroitement sous la coupe de l'archevêque de Vienne; d'où mention de Champagne, dans les bulles de celui-ci, lorsqu'il est question de l'abbaye. Les rapports de l'une et de l'autre n'ont pas encore été éclaircis.

J. F.-R.

Jacques Hérissay. *Les Pontons de Rochefort* (1794). — Paris, Perrin, 1937. Petit in-8° de 184 pages et une carte, 7 fr. 50.

Publiés en 1925, *les Pontons de Rochefort* reçurent, dès leur apparition, un éloge mérité. C'était un assez fort volume, muni de preuves et de références. L'édition abrégée qu'on en donne aujourd'hui sera bien accueillie de ceux qui, de plus en plus, s'intéressent à la cause des martyrs de l'île Madame. La Convention y déporta 598 ecclésiastiques tant séculiers que réguliers. L'information close récemment par l'autorité ecclésiastique a retenu parmi ceux-ci les noms de 102 prêtres en vue de leur béatification. On trouvera dans ces pages un sobre récit des supplices qu'ils endurèrent et qui constituent un des souvenirs les plus tragiques de la Terreur.

V. C.

Abbé Joseph Lacouture. *La Haute Lande à la fin de la Révolution.* — Bordeaux, imprimerie René Samie, 1938. In-8° de 87 pages.

M. l'abbé Lacouture est un spécialiste de l'étude de la période révolutionnaire dans les Landes et notamment de l'histoire religieuse landaise à cette époque. En marge de sa thèse de doctorat ès lettres sur *le Mouvement royaliste dans le Sud-Ouest (1797-1800)*, il nous donne aujourd'hui une brochure documentée sur la Haute Lande à la fin de la Révolution.

C'est principalement sur le terrain de l'histoire religieuse que s'est placé M. Lacouture, dans le cadre du canton de Pissos (Landes), plus vaste encore à cette époque qu'à présent, à l'aide d'une documentation originale fournie par le registre de l'administration cantonale du canton de Pissos (1er brumaire an VI-15 nivôse an VIII), conservé aux archives de la mairie de Pissos.

L'auteur montre d'abord par des exemples précis le réveil religieux très net qui se manifeste dans les Landes, en dépit des dispositions législatives, pendant les années 1795-1797. Il étudie ensuite la « suprême tentative de laïcisation de 1798 », c'est-à-dire les mesures imposées par le Directoire à une opinion publique généralement indifférente ou apathique. Il signale enfin l'agitation et l'inquiétude qui remplirent l'année 1799, lors de l'application des lois sur la conscription et le recrutement.

A bon droit, M. l'abbé Lacouture a cru pouvoir étendre à la Haute Lande les remarques qu'il a faites dans le cadre de la municipalité cantonale de Pissos. Il apporte ainsi une utile contribution à l'étude de cette période trouble du Directoire dans le Sud-Ouest de la France. Tout au plus pourrait-on regretter la composition un peu lâche de sa brochure.

Signalons une référence incomplète à un document des Archives nationales (p. 30, note 1): *Arch. nation., 19865.* Sans doute faut-il lire : F 19.865 ?

Michel Le Grand.

Abbé Robert Leclercq. *Saint-Antoine des Quinze-Vingts. Notice historique.* — Paris, Église Saint-Antoine des Quinze-Vingts, 1938. In-8° de 42 pages et 10 gravures hors texte.

La paroisse de Saint-Antoine des Quinze-Vingts présente ceci d'inattendu qu'elle est de création révolutionnaire. Son premier lieu de culte fut la chapelle de l'ancienne abbaye de Saint-Antoine en 1791, et lorsque cette chapelle fut démolie à son tour en 1796, on dut attendre comme partout des jours meilleurs. L'église actuelle, de style roman, a été construite sous le pastorat de l'abbé Rivière, qui devint archevêque d'Aix. Quand on l'ouvrit au culte (1903), il y avait près d'un siècle, depuis 1810, que les offices paroissiaux étaient célébrés provisoirement dans la chapelle de l'hospice national des Quinze-Vingts. C'est ce souvenir qu'on a voulu perpétuer en donnant à la paroisse et à l'église le nom de Saint-Antoine des Quinze-Vingts.

Ces notes d'histoire paroissiale sont précédées d'un chapitre, qui n'est sans doute que l'amorce d'un travail plus ample, où l'auteur retrace à grands traits l'histoire de l'abbaye de Saint-Antoine des Champs. Le sujet en vaudrait la peine.

V. C.

VARIÉTÉS

Maurice Brillant et Abbé M. Nédoncelle. *Apologétique : Nos raisons de croire; réponses aux objections.* Préface de S. Exc. Mgr Brunhes, évêque de Montpellier. — Paris, Bloud et Gay, 1937. In-8° de VIII-1380 pages, plus 96 pages de gravures hors texte.

Pendant longtemps, et peut-être jusqu'à nos jours, l'apologétique a été une science réservée aux initiés: ce qui ne veut pas dire que les simples fidèles n'aient pas eu à leur disposition des manuels destinés à répondre aux principales difficultés soulevées contre l'Église et ses enseignements, mais que la technique de l'apologétique, les traités *De vera religione* et *De ecclesia Christi,* n'ait guère été exposée en dehors des séminaires ou des noviciats religieux. Aussi peut-on regarder comme un signe du développement actuel des études religieuses l'apparition d'une *Apologétique* destinée à un très large public. Il faut vraiment que les problèmes essentiels de la religion intéressent un grand nombre de nos contemporains, pour que des éditeurs aussi avisés que MM. Bloud et Gay aient le courage d'entreprendre et de publier, en dépit de toutes les difficultés, un volume aussi compact, aussi bourré de faits que celui qu'ils nous présentent aujourd'hui.

Sous la direction de MM. Maurice Brillant et l'abbé M. Nédoncelle, toute une équipe de travailleurs a été mobilisée pour rédiger cet ouvrage. Après une introduction de M. G. Rabeau qui indique comment se pose le problème de l'apologétique, la première partie du livre étudie les premières positions de l'apologétique chrétienne : le fait religieux et le besoin religieux; impossibilité d'une morale sans Dieu; la religion naturelle; les grandes affirmations spiritualistes (existence de Dieu et immortalité de l'âme); nature et origine de la religion; les religions de remplacement ; les différentes catégories de religions positives; la révélation; le témoignage du miracle.

La deuxième partie est consacrée à l'apologétique proprement dite : l'Ancien Testament, préparation évangélique; le Christ et l'Évangile de Jésus-Christ; les origines chrétiennes; la doctrine de l'Église; l'excellence et les caractères de l'Église; la morale de l'Église, l'action de l'Église; la sainteté de l'Église; les miracles dans l'Église; le miracle de l'Église; l'Église et notre temps. Après quoi, il devient possible d'aborder l'examen des églises séparées et des hérésies, puis celui des grandes religions non chrétiennes (Inde, bouddhisme, Iran, islamisme). La section suivante traite

de la foi de notre temps : l'incroyance; le témoignage des convertis et de ceux qui ne sont pas convertis. Il est permis de dire que cette section, particulièrement actuelle, retiendra l'attention de tous ceux qui veulent des faits immédiatement utilisables; on peut aussi prévoir qu'elle devra être sans cesse remaniée dans les éditions à venir de l'ouvrage. Une dernière section, due à la plume compétente de M. le chanoine Aigrain, retrace les grandes étapes de l'histoire de l'apologétique.

La solution des difficultés spéciales remplit toute la troisième partie de l'*Apologétique*. Tour à tour sont examinées les difficultés tirées de la Bible (Ancien et Nouveau Testament), les objections soulevées contre le dogme catholique (le dogme en général, le développement des dogmes, les dogmes particuliers); les critiques adressées à la morale catholique; les difficultés tirées de l'histoire de l'Église. On ne saurait assez louer les directeurs de l'ouvrage d'avoir ainsi mis à part l'examen des objections courantes. Il convenait que l'exposé positif des raisons de croire ne fût pas à chaque instant retardé par des réponses à des questions de détail. Sans doute, dans la réalité, il peut se trouver des incroyants qui s'arrêtent à la porte de l'Église à cause de l'Inquisition ou à cause de Galilée. Mais s'ils sont assez sincères pour reprendre de haut l'examen du problème religieux, ils doivent se rendre compte qu'un fait particulier ne saurait prévaloir contre un faisceau d'arguments, et attendre dans la paix la solution de la difficulté qu'il soulève. Les savants belges à qui l'on a fait appel pour la rédaction de cette troisième partie se sont fort bien acquittés de leur difficile besogne : avec un sens très juste de la mesure, avec une parfaite équité; il faut les remercier spécialement de l'effort qu'ils ont accompli.

Il va sans dire qu'une œuvre aussi vaste que celle-ci, due à la collaboration de nombreux travailleurs, n'est pas de tous points parfaite et qu'il serait possible de faire quelques réserves sur tel ou tel détail. Mieux vaut ne pas s'arrêter ici à des critiques assez vaines. C'était beaucoup d'avoir conçu ce volume; c'est mieux de l'avoir réalisé. On peut être assuré qu'il rendra les plus grands services à tous ceux — et ils seront nombreux — qui le placeront sur leur table de travail.

G. Bardy.

Jean Leflon. *Henri Hardouin et la musique du chapitre de Reims au XVIIIe siècle.* — Reims, Matot, s. d. In-8° de 128 pages, 6 gravures.

Notre grand La Lande n'a pas encore trouvé son historien, et on le regrette. On s'étonnera moins de voir délaissé par les spécialistes ce chapitre de la musicologie : l'histoire de la musique religieuse en France au XVIIIe siècle. En quoi ceux qui personnifient l'art sacré ont-ils suivi la tradition des grands motets de Couperin et La Lande, dans quelle mesure ont-ils par contre subi l'in-

fluence des premiers symphonistes et des protagonistes de l'art italien, quels sont les représentants de l'art français du XVIIIe siècle à l'église, quelle peut être leur action, quelle position adoptent-ils en face d'un problème aussi angoissant et délicat que la décadence et la réforme du plain-chant, l'art choral marque-t-il une progression ou une régression, que sont devenues nos grandes maîtrises, comment se recrutent-elles, comment se préparent-elles au rôle qu'elles doivent jouer au chœur, un La Lande († 1726), un de Brossard († 1730), un Campra († 1744), un Clérambault († 1749) ont-ils eu une personnalité telle, qu'ils aient l'un ou l'autre fait école et laissé des disciples, c'est à cet ordre de questions que l'on aimerait voir répondre ceux qui s'efforcent à projeter quelque lumière sur un aspect peu connu de la musique française au XVIIIe siècle.

Les documents sont rares qui permettent de reconstituer la vie de l'un de ces maîtres de chœur, chargé de rehausser par le chant les cérémonies d'une cathédrale. Jean Leflon, cherchant à ressusciter la figure d'Henri Hardouin, qui pendant quarante-deux ans dirigea la maîtrise de Reims, n'a trouvé sur le musicien que peu de renseignements précis. Né à Grandpré en 1727, ce fils de maréchal-ferrant entre à huit ans à la maîtrise de Reims, comme enfant de chœur. Il reçoit la tonsure en 1742, les ordres mineurs en 1749 et se voit confier la direction de la maîtrise à l'âge de vingt et un ans. C'est dire son acquit et ses dons musicaux... Prêtre en 1751, il reçoit 1 500 livres de traitement et plusieurs bénéfices. Il est, un temps, nommé à Chartres, mais renonce aussitôt à ce poste, et préfère la situation qu'il s'est créée à Reims, dont l'Académie de musique prend également une partie de son activité. Des œuvres nombreuses qu'il a léguées au chapitre de la cathédrale, seules seront publiées de son vivant six Messes (1772). Il prend part aux cérémonies du sacre de Louis XVI (1775), maintient la renommée de la maîtrise jusqu'en 1790. En 1791, il quitte la cathédrale, doit prêter l'année suivante le serment d'égalité pour célébrer la messe, se voit supprimer ses pensions, et — le culte étant interdit —, il vit caché chez un neveu. Après thermidor, il promet de se soumettre aux lois de la république, prête le serment de haine à la royauté (1797), tout en cherchant à reconstituer sa maîtrise. Il n'a plus sa jeunesse d'antan, et en 1801 se retire à Grandpré, où il meurt en 1808, à l'âge de 82 ans.

Sur la formation musicale de Hardouin, l'auteur ne peut faire que des suppositions (il doit certainement beaucoup à ses prédécesseurs Cosset et Caillet). Ses œuvres, — on regrette que celles-ci n'aient point donné lieu à une étude plus approfondie, — dénotent la manière d'un « heureux retardataire » (la formule est d'Amédée Gastoué) encore fidèle à la polyphonie classique, mais qui sait comprendre ses contemporains, et s'assimiler avec adresse la manière nouvelle des symphonistes... Sachons gré à Jean Leflon d'avoir attiré l'attention sur ce consciencieux maître

de chapelle. On annonce pour juillet prochain de grandes fêtes en l'honneur de la « résurrection » de la cathédrale du sacre. A cette occasion sera solennellement inauguré le grand orgue de Nicolas de Grigny, reconstitué suivant les données de la facture ancienne. Souhaitons qu'un *Te Deum* ou un *Magnificat* d'Henri Hardouin résonne alors sous les voûtes de la cathédrale royale qui retrouvera pour un jour sa voix d'autrefois.

Norbert Dufourcq.

Chanoine Hervé Calvez. *Les grands saints bretons.* Préface du chanoine René Cardaliaguet. — Grenoble, B. Arthaud, s. d. [1936]. In-8° carré de 140 pages, 46 héliogravures. Prix : 18 francs.

M. le chanoine Calvez ne s'est proposé que de raconter « les belles histoires de son pays ». Ce sont celles des missionnaires, canonisés par le peuple, qui organisèrent la vie bretonne après les émigrations des ve et vi^e^ siècles. Parmi eux il a choisi les plus célèbres, en y ajoutant, quoique beaucoup moins ancien et d'un caractère différent, saint Yves de Tréguier. Malheureusement nous ne sommes renseignés sur tous ces personnages, sauf saint Yves, que par des textes dont les moins suspects, comme la *Vie* de saint Samson, ne fournissent que très peu de faits certains. M. Calvez, qui les utilise en se bornant à écarter les erreurs qui crèvent les yeux, et en combinant avec art les données traditionnelles, a composé de la sorte un livre qui doit plaire à beaucoup de lecteurs et de lectrices — d'autant plus qu'il est bien illustré, — mais qui n'est pas à proprement parler un livre d'histoire.

H. Waquet.

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, commencé sous la direction de S. Ém. le cardinal Alfred Baudrillart ..., continué par A. De Meyer et Ét. Van Cauwenbergh. Fascicules LIII-LIV (tome IX, col. 1025-1508) : *Bonnaz-Bouilli,* et LV-LVI (tome X, col. 1-512) : *Bouillon-Brême.* — Paris, Letouzey et Ané, 1936 et 1937. In-4°.

Parmi les nombreux noms à retenir pour la France dans ces quatre fascicules, cinq ressortent avec un éclat particulier : Bossuet et Bourdaloue d'une part, Bordeaux, Boulogne et Bourges d'autre part. Les notices les concernant, dûes à des spécialistes très qualifiés, sont excellentes, surtout celles de Bossuet par E. Levesque, et de Bourges par Alfred Gandilhon. Notons la place, à juste titre importante, faite par M. Levesque à des détails généralement peu connus de la vie de Bossuet, surtout à son administration à Meaux; il en résulte un tableau d'ensemble, très au courant, dont on chercherait en vain l'équivalent ailleurs. C'est là une bonne façon de renouveler un grand sujet. En comparaison, l'article Bourdaloue par A. de Bil paraît quelque peu maigre, quoique du reste soigneusement fait.

On sait combien est généreuse l'hospitalité du *Dictionnaire*, encore qu'elle semble l'être parfois au détriment de personnages d'église, et non des moindres, comme Charles de Bovelles, chanoine de Saint-Quentin et disciple de Lefèvre d'Étaples, qui s'illustra en travaillant sous sa direction avec Josse Clichtoue à la réforme de la Faculté des arts de l'Université de Paris au XVIe siècle. Par contre, des personnages étrangers à l'histoire de l'Église y sont reçus sans que le lecteur se rende toujours aisément compte des motifs de cette faveur. Ainsi, cette fois, Henri de Boulainvilliers, l'historien et juriste qui lança dans la circulation de la pensée française la doctrine germaniste et raciste des origines féodales. Ainsi le maréchal Boucicaut (Jean Le Meingre), dont la participation aux diverses tentatives de croisade de la fin du XIVe siècle ne justifie pas les quatorze colonnes octroyées pour traiter de lui à la plume experte de M. Louis Bréhier. Et l'honnête Paul-Edgar Boutaric, qu'a-t-il donc fait pour mériter d'un des meilleurs collaborateurs du *Dictionnaire* deux tiers de colonne, en compagnie d'évêques, de Pères jésuites et d'un général des Chartreux ?

C'est peut-être se plaindre d'abondance de biens; mais il va de soi qu'une telle abondance ne laisse pas de nuire à une publication qui n'a pas besoin d'être retardée dans sa marche.

H. WAQUET.

M.-M. d'ARMAGNAC. *Huysmans ou les frontières du chrétien* (Idéalistes et animateurs, 13). — Paris, la Bonne Presse, 1937. In-12 de 197 pages, 10 francs.

C'est toute la vie de Huysmans, avant et après la conversion, que retrace à grands traits Mlle M.-M. d'Armagnac. Son livre témoigne d'une connaissance précise de l'œuvre de Huysmans et de tous les commentaires, bienveillants ou hostiles, qu'elle a suscités. Une courte préface du chanoine Mugnier garantit l'exactitude du portrait. C'est un plaisir rare de refaire, avec un tel guide, la route qui a conduit Huysmans du naturalisme et du satanisme jusqu'au mysticisme liturgique. A propos des livres catholiques de Huysmans, où l'écrivain a voulu condenser tout ce qu'il avait appris sur la vie monastique et sur la symbolique et la mystique médiévales, Mlle d'Armagnac rappelle le jugement d'Henri Bremond : « Huysmans ... s'était pris de bonne foi pour un érudit, et cette naïve allusion aurait gâté un écrivain moins éloquent et un artiste moins pittoresque. » Elle ajoute que « sa documentation, qui à l'époque dut paraître prodigieuse, ne nous confond plus du tout, trente ou quarante ans après, habitués que nous sommes à voir les documents intéressants mis à notre portée, et à nous abreuver à la pureté de ces sources ». Il n'en reste pas moins — et nous en conviendrons facilement avec elle — que Huysmans a entraîné bien des esprits vers des recherches et vers un idéal qui furent l'illumination de sa vie.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France. 64e année, 1937. Paris, Champion.

G. Dupont-Ferrier : *les Enfants martyrs à la fin du Moyen Age*, p. 12-16. Les enfants victimes des gens de guerre; les enfants abandonnés; l'invention des « tours » au xvie siècle; les vols d'enfants, etc. Les renseignements donnés vont jusqu'à la Révolution.

G. Dupont-Ferrier : *Paris sous Henri IV*, p. 28-37. La naissance du « Paris classique » sous l'impulsion d'un roi très « parisien ».

Yvonne Bezard : *l'Inventaire après décès du mercier Cramoisy*, p. 39-64. Mort à Paris le 25 septembre 1570. Son inventaire après décès, qui est publié, donne des détails utiles pour l'histoire économique.

Léo Mouton : *Deux financiers au temps de Sully : Largentier et Moisset*, p. 65-104. Curieuses et pittoresques existences que celles de Nicolas Largentier, d'une famille de teinturiers troyens, et de Jean Moisset, né près de Montauban, d'abord laquais, puis tailleur. Ces deux personnages, assez peu recommandables, s'aidant ou se querellant tour à tour, firent comme traitants des fortunes considérables.

Adrien Blanchet : *Note sur des fourbisseurs d'épées à Paris, au XVIIIe siècle*, p. 105-107. Quelques noms de fourbisseurs; détails sur leur métier.

Marius Barroux : *le Père de d'Alembert, Louis Destouches*, p. 108-123. Officier général, grand ami de Fénelon qui l'appelait « mon cher bonhomme », et qui est une curieuse figure d'épicurien.

Marius Barroux : *le Testament de d'Alembert*, p. 124-126. Du moins ce qui en a été transcrit dans les registres des Insinuations, aux Archives de la Seine.

Pierre Soccanne : *le Gendre de Molière, Rachel de Montalant, organiste de Saint-André-des-Arcs*, p. 127-135. Il semble peu probable que Montalant, comme on l'a soutenu, ait enlevé Magdelaine Poquelin.

F. de Catheu : *le Tombeau de Molière dans l'église Saint-Eustache*, p. 136-138, 2 pl. Le tombeau a subi de regrettables restaurations au xixe siècle.

La Semaine religieuse de Paris. Tome CLXVIII, 2e semestre 1937.

Le sac de l'archevêché et de Saint-Germain-l'Auxerrois (1830-1831), p. 246-250. D'après les *Mémoires* de Mgr Lambruschini, nonce à Paris, édités en 1934 à Bologne.

La Cité. Bulletin de la Société historique des IVe et IIIe arrondissements. 36e année, nos 141-144 (janvier-octobre 1937). Paris, Champion.

Pierre Lévy-Franc : *le Marais de Balzac et celui d'Alphonse Daudet* (fin), p. 225-238, fig. Alphonse Daudet habita l'hôtel Lamoignon, de 1867 à 1874. Il y écrivit *Fromont jeune*, qui est le roman du Marais.

Jean Lorenzi : *le Commerce du vin à Paris au Moyen Age : l'Étape aux Vins, origine de la Halle aux Vins*, p. 239-267. Étude bien appuyée

sur les textes et qui décrit l'ancien commerce des vins à Paris, qui se faisait surtout par eau. L'« Étape aux Vins » correspond au marché des vins arrivant par terre à Paris. Il y en eut deux successivement : la première installée près des Halles et la seconde place de Grève, où elle subsista pendant 342 ans. En 1756, elle fut réunie à la Halle aux Vins, organisation distincte créée en 1656.

François Ribadeau-Dumas : *Un grand bourgeois du Marais : Paul Fromageot*, p. 349-384. Né en 1837, mort en 1914. Avocat et érudit. On lui doit nombre de travaux relatifs à l'histoire de Versailles et de Paris.

La Montagne Sainte-Geneviève et ses abords.

Comité d'études historiques ... des Ve et XIIIe arrondissements.

Tome VII, fasc. 4, 1937. Paris, Champion.

A. Grimault et Louis Perrin : *Contribution à l'étude du Paris gallo-romain. Fouilles du Collège de France*, p. 133-141, 1 fig. et 1 plan. Très importants vestiges de piscines gallo-romaines mis au jour, rues de Lanneau, Jean de Beauvais, Fromentel et impasse Chartière.

Maurice Dumolin : *la Maison mortuaire de Pascal*, p. 146-148. Elle s'élevait à l'emplacement du n° 67 de la rue du Cardinal-Lemoine.

André Jaulme : *Un bibliophile et un mystique au XVIIIe siècle, Louis d'Orléans, fils du Régent, et sa retraite à l'abbaye Sainte-Geneviève*, p. 160-172, fig. Intéressant résumé de la vie de celui que les Parisiens avaient surnommé le « père des pauvres ».

V. Nourry : *la Rue de la Clef et ses habitants célèbres*, p. 173-187. Ainsi dénommée en 1588. Le clos d'Albiac; le Petit Séjour d'Orléans; les Filles Notre-Dame; Sainte-Pélagie (hospice et prison); la pension Savouré; brasserie du père de Santerre; maison d'Hanriot; Ange Pitou.

Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris.

Comité d'études historiques ... des Ve et XIIIe arrondissements.

Dr Robert Chancerel : *Au Luxembourg pendant la Révolution française* (à suivre), p. 24-87. Chronique, qui ira de 1789 à 1800, d'une demeure célèbre, « tour à tour résidence princière, maison d'arrêt, siège d'une autorité décriée, ensuite d'une dictature naissante ». Le premier article s'arrête au départ de Monsieur, frère du roi, en 1791. Il décrit le domaine, donne des détails sur les familiers du Luxembourg, la politique que l'on y fait en 1789 et 1790, sur l'affaire Favras, etc.

René Gobillot : *le Noviciat des Jésuites de la rue du Pot-de-Fer*, p. 88-106, pl. Établi en 1610, rue du Pot-de-Fer (aujourd'hui rue Bonaparte), dans l'hôtel de Mézières. Le fameux Frère Martellange construisit la chapelle du noviciat. Destinations diverses des bâtiments après l'expulsion des Jésuites en 1763. Le Grand Orient de France s'y installa en 1773. L'îlot est démoli dans le premier quart du XIXe siècle.

Bulletin de la Société d'histoire... des VIIe et XVe arrond. de Paris.

N° 36, 1937. Mairie du VIIe arrondissement.

André Lelarge : *l'Hôtel de Salm-Dyck, 97, rue du Bac*, p. 59-69. Construction terminée en 1723, au plus tard. Listes de propriétaires et de locataires. Acquisition de cet hôtel en 1809 par le comte de Salm-Dyck et sa femme, la poétesse Constance-Marie de Théis.

J. Riollot : *l'Olympe à Grenelle*, p. 70-76, 1 plan. A propos d'un projet, établi sous le Premier Empire, d'une Naumachie dans la plaine

de Grenelle, projet dû à Naudy-Perronnet et dont Las Cases, dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, s'attribue la paternité.

Léon Deroy : *l'Hôtel de Belle-Isle et la maison de Robert de Cotte (aujourd'hui Caisse des dépôts et consignations)*, p. 77-87. Bâtis l'un près de l'autre au début du XVIIIe siècle. Leur histoire. L'hôtel de Belle-Isle fut brûlé en 1871 et la maison de De Cotte fut abattue à la fin du XIXe siècle.

L. Morel d'Arleux : *Notes sur l'École de Mars qui fonctionna au camp des Sablons du 8 juillet au 23 octobre 1794*, p. 88-94, fig. École destinée à de jeunes sans-culottes âgés de seize à dix-sept ans. L'instruction; les fêtes; la vie à l'école d'après les *Souvenirs de l'École de Mars et de 1794*, d'Hyacinthe Langlois.

Robert Laulan : *la Construction de l'École militaire* (à suivre), p. 102-131, 2 plans. Les plans successifs de l'architecte Gabriel présentés en 1750 et 1751 à Paris-Duvernet. Historique du terrain où doit être élevée la future École. Les deux phases de la construction : 1751-1764, et depuis 1764. L'article mène jusqu'à l'année 1760.

Le Vieux Montmartre. Société d'hist. et d'arch. des IXe et XVIIe arr. Tome VIII, fasc. 91. Année 1934-1935. 22, rue Tourlaque, Paris (XVIIIe).

Robert Mathieu : *le Sceau de l'abbaye royale de Notre-Dame du Mont des Martyrs-lez-Paris vulgairement appelé « Montmartre »*, p. 60-74, fig. Étude d'un sceau du type armorial, sans doute du milieu du XVIe siècle et qui, d'après l'auteur, est « le seul à représenter d'une façon parlante les armoiries de l'abbaye ».

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.
39e année, 1937. Versailles, 5, rue Gambetta.

G. Destrais : *Coqueret, peintre du roi, officier municipal (1735-1807)*, p. 1-18, pl. Petit-fils d'un jardinier de la princesse de Conti, dont la descendance appartient à la bourgeoisie versaillaise du XVIIIe siècle, il occupe des fonctions municipales durant toute la Révolution, bien qu'il semble d'opinions modérées. Ses œuvres d'art connues sont très peu nombreuses; à signaler, au musée de Versailles, son portrait de l'abbé Barré, curé de Saint-Louis (1754-1778), reproduit ici.

M. Levaillant : *Pierre de Nolhac poète humaniste*, p. 19-26. Délicate étude de l'œuvre poétique de Nolhac; « inspiration classique » couronnée « par l'affirmation de la foi dans l'espérance chrétienne, à laquelle son cœur était tout dévoué ».

G. Mauguin : *le Général Alexandre Berthier et la municipalité de Versailles*, p. 27-36. Lettres de Berthier (1792-1804), toutes remplies de déclarations républicaines.

B. Perrin : *l'Affaire de Fourqueux (25-27 décembre 1793)*, p. 59-75. Adrien-Louis Delaporte du Castellier, chanoine régulier de la Congrégation de France, profès en 1763 à Sainte-Geneviève, prieur d'Hennemont (1776-1781), procureur d'Hérivaux (1786-1791), changeant fréquemment de monastères dans l'intervalle, curé constitutionnel de Fourqueux, condamné à mort le 13 juin 1794 pour avoir célébré des offices le jour de Noël, offices d'ailleurs assez fantaisistes. Sa doctrine sur le salut assuré à tous les hommes et sur l'inexistence de l'enfer.

P. Pradel : *Versailles sous le Premier Empire*, p. 76-94. Travaux d'architecture et projets d'aménagement ou de reconstruction par les

architectes Huvé, Gondouin, Dufour, Trepsat; projets successifs de Napoléon.

L. Risch : *Avec La Fontaine sur la route d'Orléans*, p. 95-103. Voyage du poète en 1663; grand'messe dominicale à Bourg-la-Reine; persistance des ruines occasionnées par la Fronde entre Paris et Étampes.

H. Lemoine : *Barthélemy de Roye, chambrier de France, fondateur de l'abbaye de Joyenval (1165 ?-1238)*, p. 105-111. Issu de la famille de Roye en Picardie, gendre de Simon III de Montfort, Barthélemy fut grand pannetier de Philippe Auguste, puis chambrier de ce roi et de ses successeurs Louis VIII et Louis IX. Il bâtit, dans la forêt de Marly, le château de Retz, dont il reste des substructions, et fonda près de là, en 1220, l'abbaye de Joyenval, ordre de Prémontré.

G. Mauguin : *Il y a cent ans. L'inauguration du musée de Versailles*, p. 112-146. Situation générale de la France et de la ville de Versailles en 1837. Récit très détaillé des cérémonies des 10 et 11 juin.

C. Montjean : *Un cavalier de la Grande Armée, le général Letort (1773-1815)*, p. 147-158, pl. Notice biographique.

J.-B. Palewski : *Voisins de campagne, Henry Seymoor et Mme du Barry*, p. 159-169. Lettres d'amour de Mme du Barry à Seymoor (1779); jalousie du duc de Brissac.

P. Verlet : *Notes sur l'ancien mobilier du château de Versailles*, p. 170-178, 2 pl. Les deux commodes de la Mazarine, la console de la chambre de la reine, les guéridons de la galerie des glaces.

A. Guérin : *Paroisse Notre-Dame de Versailles. Répertoire des actes de baptêmes, mariages et sépultures de la famille royale*, p. 182-188.

Semaine religieuse de la ville et du diocèse de Versailles.
30e et 31e années, 1936 et 1937.

H. B[rame] : *Pèlerinages et sanctuaires de la Sainte Vierge au diocèse de Versailles, passim.* Notices historiques, brèves, mais précises, avec références aux sources imprimées et inédites; vingt et une notices ont paru au cours de ces deux années.

Conférence des Sociétés savantes, littéraires et artistiques de Seine-et-Oise.
13e session, 1936.

A. Blanchet : *l'Unité de la Gaule romaine*, p. 17-22.

M.-P. Boyé : *les Belles ombres de Rambouillet*, p. 25-40. Agréable résumé de l'histoire du château et de ses possesseurs, de François Ier à Charles X.

R. Dage : *L.-R. Buffy, notaire à Dourdan, député aux États-généraux*, p. 40-46. Renseignements sur cette famille de la bourgeoisie dourdannaise; Buffy, frère du notaire, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Avoine.

A. Chauvel : *la Photographie aérienne; son intérêt dans les recherches archéologiques et la géographie humaine*, p. 76-79.

Mémoires de la Société historique... de l'arrond. de Pontoise et du Vexin.
Tome XLVI, 1937.

Abbé L. Lefèvre : *le Mausolée de François de Guénégaud et le groupe de la « Charité » du sculpteur Granier à l'Hôtel-Dieu de Pontoise*, p. 41-53, pl. Contrat (1685) pour le mausolée du président de Guénégaud, belle œuvre de sculpture encore existante à l'Hôtel-Dieu et représentant la Charité; description du monument; notes sur les familles de Guénégaud et de Sève, leurs bienfaits à l'égard de l'Hôtel-Dieu et les religieuses qu'elles lui ont données.

L. Janrot : *Masquarin et les Gazetiers*, p. 55-66. Analyse d'une mazarinade narrant une conférence imaginaire qui aurait eu lieu à Pontoise en 1652 entre la reine mère, le petit roi et quelques grands seigneurs; description de l'état moral de la France à cette époque.

A. Lesort : *le Mausolée du comte d'Harcourt à Asnières-sur-Oise. Comment il faillit partir pour Nancy en 1863*, p. 75-90. Démarches de l'empereur François-Joseph pour le transfert de ce monument (œuvre sculptée par Coysevox pour l'abbaye de Royaumont) à la chapelle Ronde de Nancy, nécropole de la famille d'Habsbourg-Lorraine. Conflit à ce sujet entre les ministres des Beaux-Arts (Walewski), des Cultes (Rouland) et de l'Intérieur (Persigny); intervention de la politique d'opposition, émeute locale; position difficile du préfet et du curé.

M. Demeunynck : *le Vicariat de Pontoise ou l'officialité foraine de Rouen à Pontoise (1255-1789)* (à suivre), p. 101 - 130, pl. Très bonne étude historique et juridique, présentée comme thèse à l'École des chartes. Ressort de la juridiction de l'archevêque dans le Vexin français; usurpations des comtes de Vexin et des rois de France leurs successeurs; distinction entre l'archidiaconé du Vexin et l'archidiaconé de Pontoise; leur réunion en 1255; conflits avec l'archevêque et le chapitre cathédral (XVIe-XVIIe siècles).

Le Vieil Argenteuil.

Mémoires de la Société historique ... d'Argenteuil et du Parisis.

Année 1938.

L. Janrot : *le Romantisme au village*, p. 10-23. Hortense Allart et la comtesse d'Agoult à Herblay, où elles reçoivent nombre d'écrivains; bons rapports de la première avec le curé Bertrand, savant orientaliste.

Ed. Clavery : *l'Abbé Claude Fleury (1640-1723), prieur d'Argenteuil, et son influence sur l'émancipation sud-américaine, spécialement en Équateur*, p. 24-36. Le libérateur de l'Équateur, Espejo, était imbu des doctrines de Fleury, qu'il cite constamment dans ses écrits. La congrégation des religieuses « Esclaves de Marie », fondée à Quito en 1783, utilisait comme manuel la *Doctrine chrétienne* de Fleury.

Le Vieux Marly. Bulletin de la Société archéologique ... de Marly-le-Roi.

Tome I, n° 6.

Le prieuré de Marly-le-Bourg, p. 188-189. État ancien et actuel de l'enclos de ce prieuré, supprimé en 1618; une colonne et un chapiteau romans, qui en proviennent, viennent d'être donnés à la Société.

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Rien à signaler.

H. Stein.

OISE*

Mémoires de la Société académique... du département de l'Oise.

Tome XXIX, 2e partie.

Beauvais, Impr. départementale de l'Oise, 1937, 207 p.

L. Villeroy : *Saint-Paul, pays de Bray* (fin), p. 227-420. Partie historique. Nombreux renseignements sur l'abbaye bénédictine de Saint-Paul et les abbesses, de 1035 à la Révolution.

René Pinon : *la Bataille de Gerberoy, le 9 mai 1435*, p. 421-433. Important combat, dirigé par La Hire, où le chef anglais d'Arundel fut blessé mortellement.

Société arch. et hist. de Noyon. Comptes rendus et mémoires.
Tome XXVIII, 2e partie. Chauny, 1937, 199 p.

Alfred Ponthieux et Jules Bouzard : *Notice historique sur Manicamp (Aisne), d'après les notes de M. l'abbé Carlet*, p. 1-199. Monographie très complète. Les seigneurs depuis le XIIIe siècle. Une partie de la seigneurie donnée en 1329 à l'abbaye du Sauvoir-sous-Laon. La communauté des habitants (XVe siècle). Liste des curés. Fiefs. De 1789 à 1918.

Bulletin religieux du diocèse de Beauvais. Année 1937. Beauvais.

Chanoine Beaudry : *Deux lettres inédites du bienheureux François-Joseph de La Rochefoucauld*, p. 200-204. La première (1785), relative aux droits seigneuriaux de Mgr de La Rochefoucauld, évêque-comte de Beauvais; la seconde (31 mai 1790), adressée au duc de Liancourt, pour refuser une nomination de faveur que celui-ci avait demandée.

Jean Vinot Préfontaine.

AISNE (*PICARDIE*)

Bulletin de la Société historique de Haute-Picardie.
Tome XV. Laon, 1937.

Jean Longnon : *les Autremencourt, seigneurs de Salona en Grèce (1204-1311)*, p. 15-48, fig. Remarquable étude sur un chevalier des environs de Marle, qui prit part à la croisade de Constantinople et fonda une dynastie féodale au pied de l'Olympe.

André L'Eleu : *Sur une reliure aux armes royales*, p. 49-69. Biographie du Père Cotte, oratorien, savant auteur des *Mémoires sur la météorologie*.

Comte Maxime de Sars : *le Père Marquette, héros laonnois*, p. 71-74. A propos de l'inauguration à Laon d'un monument au célèbre jésuite qui découvrit le Mississipi.

Eugène Creveaux : *la Manufacture de glaces de Saint-Gobain pendant la Révolution* (à suivre), p. 75-102. Un premier essai de participation industrielle de l'État.

Comte Maxime de Sars : *la Population rurale du Vermandois en 1469*, p. 103-107. Recensement par village ordonné par le duc de Bourgogne après les dévastations de la guerre de Cent Ans.

Comte Maxime de Sars.

ORLÉANAIS

LOIRET

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Tome XXIII, n° 235, année 1936. Orléans, rue Pothier.

Jacques Soyer : *Recherches sur l'origine et la formation des noms de lieux du département du Loiret*, p. 43-100. Continuation d'un travail dont les conclusions intéressent particulièrement l'histoire des paroisses.

Jacques Soyer : *Une charte inédite de Philippe Auguste en faveur de l'église Saint-Pierre-le-Puellier d'Orléans,* p. 116-118. Le roi confirme une donation, jusqu'ici inconnue, que son père Louis VII avait faite, de quinze sous de rente.

Eugène Jarry : *Orgues orléanaises au XVIe siècle,* p. 119-125. Analyse de documents relatifs aux orgues exécutées pour la cathédrale, en 1523 et 1524, par Alexandre des Oliviers, natif d'Asti et habitant de Toulouse, et pour l'église Saint-Paul, en 1520, par Philippe Le Cours, organier à Orléans.

Georges Chenesseau : *Un essai d'alliance du « Gothique » et de l' « Antique », par un architecte orléanais au XVIIIe siècle,* p. 132-144. En 1718, l'architecte orléanais Guillaume Hénault tente de faire agréer par le Premier Architecte du roi, Robert de Cotte, un projet d'église qu'il a dressé pour le prieuré bénédictin de Bonne-Nouvelle. C'est une adaptation singulière du style flamboyant aux lignes de la chapelle du château de Versailles.

Pierre Jouvellier : *l'Iconographie de Jeanne d'Arc au XVe siècle : un dessin inédit,* p. 151-153. Reproduction et description d'une miniature d'un manuscrit du *Champion des dames,* de Martin le Franc.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences... et arts d'Orléans.

V^e série, tome XXVII, 1935. Orléans, Impr. moderne.

François d'Hautefeuille : *Deux interprétations positivistes de la religion au XIXe siècle : la « Religion de l'humanité » d'Auguste Comte et « l'Inconnaissable » d'Herbert Spencer,* p. 79-92. Analyse des deux doctrines et démonstration de la place qu'elles tiennent dans le mouvement des idées, la première considérant surtout le rôle social de la religion, la seconde attribuant à « l'Inconnaissable » une réalité concrète dont certains caractères peuvent être déterminés.

Abbé Paul Guillaume : *Une terre qui meurt,* p. 99-118. Étude sur le dépeuplement récent de la commune d'Ardon (Loiret) par suite des difficultés que subit la culture et de l'attraction qu'exercent les villes.

V^e série, tome XXVIII, 1936.

[G. Chenesseau] : *A l'origine de la liberté d'enseignement. La Commission extraparlementaire de 1849. Texte intégral inédit des procès-verbaux.* Publication d'un document capital dont on ne connaissait encore que des extraits. L'histoire en est racontée, dans une introduction, par M. le chanoine Chenesseau.

Annales religieuses du diocèse d'Orléans. LXXIXe volume, 1937.

Georges Chenesseau : *les Travaux de la cathédrale,* p. 539-544, 577-580, 659-660. Notes sur les découvertes faites sous le chœur de la cathédrale d'Orléans, au cours des fouilles exécutées de septembre à décembre 1937. On a mis au jour de nombreux piliers de l'époque romane, des mosaïques carolingiennes, une partie des fondements de la basilique primitive du IVe siècle. Trois sépultures épiscopales, du XIIIe et du XIVe siècle, ont livré des crosses précieuses, des médaillons de gants en or avec émaux byzantins, des étoffes d'origine orientale, etc.

G. Chenesseau.

EURE-ET-LOIR

La Voix de Notre-Dame de Chartres. 81e année, Chartres, 1937.

Y. D[elaporte] : *les Fiançailles et le mariage de Notre-Dame dans l'art chartrain et la liturgie chartraine,* p. 6-14, 38-42, 61-67, fig. Ori-

gine de la messe de *Coniugio*, fondée par disposition testamentaire du chanoine Chicot († 1413), sous l'influence de Gerson.

[J. Bouard] : *le Sacre de Henri IV, par Nicolas de Thou, en la cathédrale de Chartres (27 février 1594)* (à suivre), p. 296-302, 325-329.

Y. D[elaporte] : *Un ancien tableau inspiré par la légende chartraine des druides*, p. 118-123. Le tableau se trouvait à Paris, dans l'église, bâtie sous Louis XIII, des Pères de Nazareth.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Mémoires. Tome XVII, feuilles 1-4, 1937-38. Chartres, Hôtel de la Société.

M. Jusselin : *l'Ancien jubé de la cathédrale de Chartres dans l'imagerie*, p. 1-5, fig. L'auteur a réuni et commenté tous les documents graphiques, dont une gravure restée jusque-là introuvable, concernant ce monument, détruit en 1763.

M. Boudet : *les Curés du Drouais en pèlerinage à Rome au jubilé de 1600*, p. 6-50. D'après un carnet de route tenu par l'un d'eux.

M. Jusselin : *De quelques offices privilégiés auprès du chapitre de Chartres* (à suivre), p. 51-64.

Procès-verbaux. Tome XV, feuilles 3-6, 1937.

M. Boudet : *Un crime politique. Le Père Guignard, jésuite*, p. 53-58. Né à Chartres, pendu le 7 janv. 1595 pour prétendue complicité avec Châtel.

M. Boudet : *la Chapelle Saint-Nicolas d'Auneau*, p. 92-96. Chapelle de prieuré, aujourd'hui démolie. Bureau de la Rivière y avait été inhumé.

Bulletin trimestriel de la Société dunoise.

Tome XVII, feuilles 9-14, 1937. Châteaudun, Musée de la Société dunoise.

A. Sidoisne : *Réparations et embellissements aux églises de Bonneval durant le XVIe siècle*, p. 151-173. D'après des minutes notariales.

F. Foiret : *Un prisonnier d'État au château de Châteaudun. Michel de Marillac*, p. 174-188. Oncle et tuteur de sainte Louise de Marillac.

Chanoine Augis : *Épisodes et récits anecdotiques dunois aux XIVe et XV siècles*, p. 199-208. D'après des sources inédites. Plusieurs faits concernent l'histoire religieuse.

Y. Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Semaine religieuse du diocèse de Blois. 66e année. Blois, 1937.

Mgr Boulliau : *Notre-Dame de la Providence* (suite), p. 332-336, 463-467, 676-680. De 1852 à 1854, la communauté blésoise se développe pour le plus grand bien du diocèse; elle devient le centre de l'œuvre des églises pauvres et de celle des retraites pour les ouvrières de la ville.

Maurice Hémonée.

MAINE

SARTHE

Revue historique et archéologique du Maine.

2e série, tome XVII (XCIII^e de la collection). Le Mans, Monnoyer, 1937.

P. Cordonnier-Detrie : *Émery-Marc de La Ferté, évêque du Mans, de 1639 à 1648*, p. 65-79. Analyse des auteurs locaux qui ont écrit sur cet évêque; notes sur sa mort, son inhumation et sa famille.

René Planchenault : *la Conquête du Maine par les Anglais, la lutte de partisans (1427-1429)*, p. 24-34, 160-172. Suivant le récit du *Jouvencel*, dû à la plume de Tringent, écuyer de Jean de Bueil, nous assistons à quelques épisodes de ces luttes partisanes si fréquentes au cours de la guerre de Cent Ans. Bedfort, parti du Gâtinais, vient au Maine, dont on lui a promis le comté; avec l'aide de Fastolf, il attaque Sainte-Suzanne que défend Ambroise de Loré, prend La Gravelle, Malicorne, le Lude, La Ferté-Bernard, puis le Mans, en dépit d'énergiques résistances.

Dom B. Heurtebize : *Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, originaires du Maine*, p. 56-60. Vingt-six brèves notices d'après les matricules de la congrégation.

H. de Berranger : *la Police générale dans la Sarthe sous le Consulat et le Premier Empire*, p. 79-93. Le cinquième chapitre étudie le rôle des déserteurs et les mesures prises contre les « chauffeurs » et autres « brigands ».

La Province du Maine.

2e série, tome XVII. Le Mans, 26, rue des Chanoines, 1937.

L. Didion : *le Combat de Juigné*, p. 9-23. Établit que ce combat, livré entre Anglais et Français en 1360 ou 1361, eut lieu à Juigné-sur-Sarthe, et non à Jouvigné.

H. Roquet : *le Prieuré conventuel de Château-l'Hermitage, au Maine*, p. 24-30, 109-113, 151-155, 247-252. Dès le xie siècle, solitude d'ermites qui suivent la règle de Saint-Augustin, sous l'autorité d'un prieur; le monastère reçoit de multiples dons des seigneurs manceaux et angevins; il a tellement à souffrir des invasions anglaises du xive siècle, qu'il est contraint de se fortifier; il est pris quand même en 1417, puis abandonné par les Anglais.

L. Calendini : *le Collège de Précigné*, p. 31-36, 130-135, 156-164, 188-193. Après l'apostasie de son principal, l'abbé Colombeau, le collège végète jusqu'à son achat par l'abbé Horeau, qui en confie la direction à l'abbé Bellenfant et en fait don en 1818 à l'évêque du Mans. Jusqu'en 1906, ce sera le petit séminaire du diocèse.

L. Boiteux : *les Origines de l'évêque du Mans Jouffroy-Gonsans*, p. 49-62. Notes généalogiques sur la famille franc-comtoise de cet évêque, du xve siècle à la Révolution.

A. Ceuneau : *Prêtre d'autrefois : M. le chanoine Benjamin Heurtebize, vicaire général du Mans, 1796-1867*, p. 145-150, 184-187, 237-246. Né à Évron, mort au Mans; directeur puis supérieur du séminaire du Mans, qu'il quitta à la suite de démêlés avec Mgr Bouvier; vicaire général de NN. SS. Nanquette et Fillion.

Dr P. Delaunay : *Galerie des naturalistes sarthois. Édouard Guéranger*, p. 177-183, 229-236. 1801-1895. Frère aîné du célèbre abbé de Solesmes.

La Semaine du fidèle.

Tome LXXV, ann. 1936-1937. Le Mans, Chaudourne. In-8°.

L. Calendini : *Un sanctuaire manceau de la Vierge : Notre-Dame de Toutes-Aydes*, p. 476-481. Dédié à Notre-Dame de Pitié au xve siècle, le sanctuaire fut vendu à la Révolution et racheté, en 1837, par un curé de Mamers. A l'occasion de ce centenaire, il a été intelligemment restauré et décoré. — : *les Débuts de l'épiscopat de Mgr Bouvier (1835-1845)*, *passim*. Relations de l'évêque avec ses secrétaires, les vicaires

généraux, les chanoines, le séminaire et les diverses maisons d'éducation secondaires ou primaires, dont l'auteur étudie la situation.

Louis CALENDINI.

MAYENNE

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne. Tome LII, fasc. 191 et 192, 1936. Laval, impr.-libr. Goupil.

A. CEUNEAU : *Un chouan de la Grande-Charnie. Jacques Bouteloup (1776-1841), dit* Va-de-bon-cœur (fin), p. 169-202. Arrestation, en 1831, de l'abbé Delogé, curé de Ravigny, en correspondance avec Bouteloup. L'insurrection de la duchesse de Berry et la Mayenne. Le clergé et le gouvernement de Juillet. Bouteloup est acquitté par le jury d'Orléans (1836) ; il meurt en 1841 à Torcé où sa tombe se voit encore. Recherches sur sa famille.

R. GAUCHET : *Une ville d'Anjou à la fin de la Convention* (suite), p. 203-223, 282-297. Malgré des difficultés sans cesse renaissantes à cause du ravitaillement, la pacification va doucement son train dans la région de Château-Gontier. En matière religieuse surtout, il y a quelque chose de changé : on engage les militaires à suivre les exercices religieux, et le général Lebley donne l'exemple. Le clergé constitutionnel en profite, et le culte constitutionnel est naturellement favorisé par les sans-culottes. Mais les chouans, malgré les efforts de Lebley, continuent leurs meurtres et leurs pillages, et des fugitifs des campagnes refluent dans la ville. L'arrestation de Cormatin met à nouveau le feu aux poudres, échauffées déjà par l'exaltation du général d'Halancourt, remplaçant de Lebley.

J. BOUSSARD : *le Comté d'Anjou d'Henri Plantegenêt à la conquête de Philippe Auguste* (suite), p. 224-245, 249-264. Les officiers inférieurs : le sénéchal, dont on ignore les attributions ; les prévôts et les voyers, les premiers, de condition assez relevée, jouissant de leurs charges par hérédité ou par survivance, mais mutables ; les seconds, à leur déclin et devant transmettre bientôt leurs attributions aux sergents des premiers. — Organisation de la justice : composition de la cour ; preuves admises : preuve testimoniale à la charge du demandeur ; le jugement de Dieu de moins en moins usité et seulement pour les causes soumises aux officiers inférieurs.

Dr Martial MORISSET : *Voyage autour de la Mairie de Mayenne* (suite), p. 265-281. Le campagnard : métayage ; rapports entre le propriétaire et le fermier ; l'habillement, la maison, le jardin, les repas.

E. LAURAIN : *Aux premiers temps des milices provinciales dans le Bas-Maine* (à suivre), p. 298-320. Élection des miliciens par le général des habitants, bientôt remplacée par le tirage au sort : montant du contingent inscrit ; mode de tirage, remplacement, taux du remplacement ; secours aux parents des miliciens.

Tome LIII, fasc. 193, 1937. Laval, impr.-libr. Goupil.

R. GAUCHET : *Une ville d'Anjou à la fin de la Convention* (suite), p. 18-31. Les conflits se multiplient avec les rebelles qui s'opposent aux réquisitions de grains et s'efforcent de rejeter tous les torts sur les Bleus. Les administrateurs du district ne veulent plus croire aux protestations pacifiques de Coquereau, qui finit par rompre le 15 juin 1795. Rapport de Ruelle comparant les chouans de la Mayenne à ceux de Bretagne. Envoi de nouvelles troupes.

E. LAURAIN : *Aux premiers temps des milices provinciales dans le Bas-Maine* (suite), p. 32-64. Cotisation entre les miliciables et « hon-

nêtetés » des habitants au profit des miliciens; habillement et équipement de ceux-ci; leur solde. Pièces justificatives.

Dr Martial Morisset : *Voyage autour de la Mairie de Mayenne* (suite), p. 65-174. Les régisseurs des grands domaines seigneuriaux, les feudistes, les notaires, les arpenteurs, les avocats.

E. Laurain.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine.

Tome XXVI, 1936 (3e et 4e trimestres). Tours, 8, place Foire-le-Roi.

Abbé Yves de Raulin : *la Pitié de Nouans et l'archevêque de Tours Jean Bernard*, p. 248 et 249. Résumé d'une étude parue dans la « Gazette des Beaux-Arts » : *Jean Foucquet peintre de l'archevêque Jean Bernard* (1936).

E. Roque : *Proposition de classement du pressoir de l'ancienne abbaye de La Clarté-Dieu*, p. 249. — : *Marcel Rohard, architecte du diocèse de Tours*, p. 252. Notice nécrologique. — : *le Chanoine Guignard*, p. 264-266. Notice nécrologique.

Chanoine Fr. Bosseboeuf : *Quelques pages inédites de l'histoire de la paroisse de Rigny-Ussé*, p. 250 et 251. Chapelle et prieuré de Saint-Paul (du ve siècle à 1865); chapelle et prieuré de Sainte-Foy (du xiie au xive siècle); inventaires révolutionnaires de l'église Notre-Dame de Rigny. — : *Contrat d'échange entre les administrateurs de la Maison-Dieu du Saint-Esprit de Tours et la fabrique de Notre-Dame-La-Riche*, p. 254 et 255. Une portion du cimetière contre une portion de jardin, 8 mai 1511 (Arch. I.-et-L., G 205). — : *l'Ile Saint-Jean d'Amboise*, p. 261 et 262. Acquisition par la ville d'Amboise. — : *la Chapelle et la collégiale du château d'Ussé*, p. 262 et 263. Inventaire révolutionnaire.

Abbé Alfred Mortier : *le Christ de la fresque de Parçay-Meslay*, p. 266-268. Dans cette fresque du xiie siècle, le Christ en majesté présente l'hostie suivant le type iconographique créé dès le ixe siècle par les miniaturistes de Marmoutier.

Dr R. Ranjard : *le Chanoine V. Guignard (1875-1936), éloge prononcé en séance du 18 novembre 1936*, p. 271-278. Vicaire à Loches (1901), à Saint-Symphorien de Tours (1904-1925), animateur de la Société archéologique de Touraine durant de longues années.

Baron Henry Auvray : *les Établissements romains de Mougon*, p. 301-315. Fouilles sur l'emplacement de la primitive église de Mougon, fondée par saint Perpet au ve siècle : découverte de murailles gallo-romaines et de trois étages superposés de sarcophages en pierre.

Georges Collon.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

La Province d'Anjou.

12e année, 1937. Angers, Société anonyme des Éditions de l'Ouest.

Marc Saché : *les Mémoires d'Yves Besnard : « Souvenirs d'un nonagénaire » (1752-1842)*, p. 75-83. Ancien vicaire de Saint-Pierre d'Angers, curé de Nouans, au diocèse du Mans, ayant abandonné en 1793 l'état

ecclésiastique, Yves Besnard nous a laissé des souvenirs extrêmement intéressants et vivants, mine précieuse de renseignements sur le clergé tant séculier que régulier, à la fin de l'Ancien Régime et sous la Révolution. Ils ont été publiés en deux volumes par Célestin Port.

Louis Tricoire : *Un canton des Mauges sous le Directoire : Saint-André-de-la-Marche*, p. 99-124. Détails sur la politique religieuse du Directoire et ses applications au centre même de la Vendée insurgée.

Paul Mazin : *René Descartes au collège de La Flèche (1604-1612)*, p. 145-152. Élève des Jésuites, Descartes entra comme interne au fameux collège, un an seulement après sa fondation. Il y fut attiré par l'un des professeurs, son cousin, le P. Charlet. Il y resta huit ans et garda toute sa vie une affectueuse reconnaissance à ses anciens maîtres.

L'Anjou historique. 37e année, 1937. Angers, Siraudeau.

Comme à son ordinaire, le chanoine Uzureau publie cette année encore dans sa revue de nombreux articles concernant l'histoire religieuse de l'Anjou; les voici : *Françoise Roy, abbesse de Nyoiseau (1581-1643)*, p. 3-8. Bénédictine de Notre-Dame de Nevers, elle fut nommée, en 1616, 32e abbesse de Nyoiseau et y établit, mais non sans peine, la réforme. — *Un ami de Cathelineau : M. Cautiteau, curé du Pin-en-Mauges (1752-1817)*, p. 19-28. Notes et précisions sur la vie de ce prêtre qui joua un rôle important auprès du premier généralissime vendéen et pendant l'insurrection. — *Pie VI et la guerre des Vendéens et des Chouans*, p. 43-50. Texte de deux brefs apostoliques, l'un protestant contre l'usurpation des fonctions épiscopales par Guyot de Folleville, le pseudo-évêque d'Agra, l'autre accordant à Mgr de Hercé, évêque de Dol, les pouvoirs de vicaire apostolique et de chapelain majeur dans la petite armée émigrée qui devait débarquer et être anéantie à Quiberon. — *La Saint-Marc et les Rogations à Angers*, p. 65-72. Ordre et dispositions de ces cérémonies avant la Révolution d'après des documents paroissiaux et des manuscrits de la bibliothèque municipale d'Angers. — *Une première communion à Chanzeaux (1799)*, p. 102-107. — *Les Cordeliers des Anges à l'Hôtellerie-de-Flée (1500-1791)*, p. 129-133. Petit couvent fondé par Pierre de Rohan, maréchal de Gié, près de son château de Mortiercrolles, en Anjou. En 1731, il comprenait encore quatre Pères et deux Frères. — *Les Ursulines de Saumur pendant la Révolution*, p. 142-147. En 1791, elles étaient trente et une religieuses; une seule prêta le serment de Liberté-Égalité. — *Messire Henri Arnauld, évêque d'Angers (1597-1692)*, p. 193-199. Bon résumé de la vie d'une des figures les plus énigmatiques de l'épiscopat français au XVIIe siècle. — *La Société des Prêtres à Beaupréau (1726-1792)*, p. 206-210. Extrait des statuts et liste des membres de cette association de piété. — *L'abbé Bernier, curé de Saint-Laud d'Angers (1762-1806)*, p. 211-218. Notes tirées des premiers historiens de la Vendée sur le célèbre négociateur du Concordat. — *Le clergé de La Chapelle-sur-Oudon pendant la Révolution*, p. 226-232. Des deux prêtres qui desservaient cette petite paroisse du Craonnais en 1789, le curé refusa le serment à la Constitution civile du clergé, et le vicaire, après l'avoir prêté, remplaça son curé.

Nota. — Rien à signaler dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts* (7e série, tome XI, 1936).

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Académie de Rouen. Précis. 1936. Rouen, impr. A. Lainé.

Pierre Chirol : *le Quartier et la paroisse Saint-Sauveur au temps de Pierre Corneille. Ce qui en subsiste*, p. 78-92. Le quartier a été très modifié. L'église Saint-Sauveur, déjà condamnée en 1758 pour raison d'urbanisme, fut démolie en 1795. Renseignements fournis par le registre des comptes de la paroisse, conservé aux Archives départementales.

Société libre d'émulation... de la Seine-Inférieure. Bulletin. 1936. Rouen, impr. A. Lainé.

E. Le Parquier : *Un témoignage intéressant sur la hausse des denrées alimentaires à la veille de la Révolution. Le cahier de doléances du curé de Fontaine-sous-Préaux*, p. 100-105. Un des rares cahiers de doléances présentés par des curés en Haute-Normandie (les Archives de la Seine-Inférieure en conservent six); celui-ci, sans caractère officiel, rédigé par J.-B. Maquet, curé d'une paroisse très pauvre, présente quelques points communs avec le cahier de la paroisse.

G. Dubois : *Lettres interceptées à Rouen par la police du Directoire*, p. 117-144. Lettres d'émigrés et de prêtres réfractaires. Entre autres, plusieurs lettres de prêtres du diocèse de Rouen émigrés en Westphalie; lettres de l'abbé Lefebvre, rentré après prairial an V dans la région de Bolbec, et qui incite le cardinal de La Rochefoucauld à rentrer.

Dr A. Cerne : *Généalogie des ducs de Normandie jusqu'à la conquête de Philippe Auguste*, p. 159-172. Brefs renseignements sur Robert, comte d'Évreux, archevêque de Rouen, sur Cécile, abbesse de la Sainte-Trinité de Caen.

Charles Leroy : *Répertoire bibliographique des travaux de M. Eugène Le Parquier*, p. 273-283. Nombreuses références, notamment sur le protestantisme à Rouen au XVIe siècle.

Normandie protestante, journal mensuel. 1936. Le Havre.

B. Robert : *le Pasteur La Conseillère et sa première condamnation* (juillet-août). En 1676, le Père Jérothée, gardien des capucins d'Argentan, prédicateur du carême à Alençon, fait condamner, à la suite d'un prêche au temple de cette ville, le pasteur Pierre Méhérenc de La Conseillère.

B. Robert : *Condamnation et supplice de Jean Langlois, prêtre sacrilège à Paris (1493)* (novembre). Récit, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'Alençon, du procès pour sacrilège et hérésie et du supplice d'un prêtre parisien ayant séjourné en Avignon.

Société de l'histoire de Normandie. Bulletin. Tome XV, 1937. Rouen, Lestringant.

Rouault de La Vigne: [Note sur un manuscrit français du XVe siècle, portant le titre de « Vie, procès et réhabilitation de Jehanne la Pucelle » et récemment acquis par la bibliothèque d'Orléans], p. 272-274.

H. Labrosse : *Documents relatifs à Robert Le Court, peintre et verrier, et Masseot Abaquesne, émailleur, à Rouen (1538)*, p. 276-278. Robert Le Court a exécuté des verrières pour Notre-Dame-de-la-Ronde, à Rouen.

F. de Vaux de Foletier.

EURE

Les sociétés d'histoire locale n'ont rien fait paraître en 1937.

M. Baudot.

CALVADOS

Société des Antiquaires de Normandie.

Bulletin, t. XLIV, année 1936. Caen, L. Jouan et R. Bigot.

Marie-Josèphe Le Cacheux : *Histoire de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen, des origines à la fin du XVIe siècle*, p. 5-289. Fondée au XIe siècle, sous la règle de saint Benoît. Son histoire extérieure et sa vie intime, l'organisation et l'exploitation de son temporel sont étudiées avec méthode, intelligence et soin. Les paragraphes sur l'abbesse et les religieuses, particulièrement, sont à lire. C'est la meilleure histoire, actuellement parue, d'une abbaye normande de femmes.

F. Gidon : *Résidus de la flore alimentaire médiévale au Mont-Saint-Michel et sur le littoral de la campagne de Caen*, p. 290-309. Originale et importante contribution à l' « archéologie de l'alimentation ».

Louis Collet : *Procès de dîmes à Rupierre et à Argences (Calvados) au XVIIIe siècle. Ch.-Fr. Eudes de Mézeray, curé de Rupierre (1715-1739)*, p. 310-370. Procès des curés contre les abbayes de Villers-Canivet et de Fécamp. A retenir pour l'histoire de la perception des dîmes.

Abbé F. Alix : *la Chasuble de Saint-Julien-le-Faucon (Calvados)*, p. 403-410. XVe-XVIe siècles. — *Notice sur Saint-Aubin-d'Arquenay (Calvados)*, p. 415-433. La paroisse et l'église. — : *la Cloche de Saint-Rémy (Calvados)*, p. 445-455. De 1508.

Abbé L. Tolmer : *Un poème latin de Marin Le Verrier, recteur de l'Université de Caen, et l'église de Reviers (Calvados)*, p. 440-444. Restauration de cette église au XVIIe siècle.

Annuaire des cinq départements de la Normandie,

publié par l'Association normande. 104e année. Caen, L. Jouan, 1937.

J. Angot des Rotours : *l'Abbé Hébert, 1728-1812*, p. 21-31. Curé du Mesnil-Bacley, prieur de l'Hôtel-Dieu de Falaise, curé de Morteaux, vicaire épiscopal de Fauchet, évêque du Calvados, auteur de mémoires historiques sur le diocèse de Séez, Falaise, etc. En appendice : cahiers de doléances de Mézières (Calvados), rédigé par Hébert.

Le Menuet de La Jugannière : *Un émule du général de Frotté*, p. 41-60. Thomas-Gabriel-François d'Oilliamson (1740-1799), major-général de l'armée royale de Normandie.

Dr Louis Gosselin : *la Jeunesse studieuse d'Arcisse de Caumont*, p. 159-164. Documents et portraits inédits.

Normannia. Revue trimestrielle ... d'histoire de Normandie.

10e année, 1937. Caen, L. Jouan et R. Bigot.

R.-L. Wagner : *Deux aspects de l'abbé de La Rue, historien de la littérature*, p. 261-342. Analyse savante et critique qui situe exactement Gervais de La Rue (1751-1835), auteur des *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères normands et anglo-normands*, à sa place parmi les premiers historiens sérieux de la littérature française du Moyen Age.

E.-G. Léonard : *l'Abbé de La Rue, professeur et doyen de la Faculté des lettres de Caen, de l'Empire à la Monarchie de Juillet*, p. 343-398. L'abbé avait montré quelque courage au moment de la Constitution

civile du clergé à laquelle il refusa de prêter serment. Il fut, partant, contraint de s'expatrier en Angleterre. Fontanes ne l'oublia pas dans la réorganisation de l'enseignement en France, et l'abbé parvint au comble de ses vœux en devenant doyen de la Faculté de Caen, réorganisée sous l'Empire. M. Léonard trace de la vie de cette Faculté un tableau fort pittoresque : salles froides, laboratoires à peu près vides, budget fort maigre et incertain. Quant au doyen, il poursuivit patiemment ses recherches sur l'histoire de sa chère Normandie et put enfin publier une *Histoire des bardes, jongleurs et trouvères normands et anglo-normands*, en trois volumes. Guizot tenait l'auteur en réelle estime, et quand il mourut, le 25 septembre 1835, fit de l'érudit et du professeur un bel éloge. — Tirage à part.

Gabriel Le Bras : *Programme de travaux sur l'histoire du droit canon en Normandie*, p. 399-406. A étudier : les canonistes et hagiologues normands, la hiérarchie ecclésiastique, le monachisme, le temporel, la vie spirituelle, les relations avec les puissances laïques; — cartulaires, pouillés, etc., à publier. A notre avis, il faudrait commencer par là, mais où trouver les fonds nécessaires ?

P. Le Cacheux : *les Églises paroissiales de Rouen supprimées à la Révolution*, p. 461-476. Procès-verbaux dressés de 1791 à 1793 par l'architecte Le Brument, d'une valeur archéologique incontestable et qu'on n'a pas assez utilisés.

Bulletin bibliographique d'histoire de Normandie, p. 413-443, 497-512. Comptes rendus critiques de : *Gesta sanctorum patrum Fontanellensis coenobii*, éd. Lohier et Laporte (p. 444-447), bon; S. Kuttner : *Repertorium der Kanonistik-Prodromus Corporis Glossarum* (p. 447-450) : la part normande; — S. E. Gleason : *the Bishopric of Bayeux, 1066-1204* (p. 450-453), bon; — R. Gobillot : *la Cathédrale de Sées* (p. 453-454), bon; — Bonnenfant : *Églises rurales du département de l'Eure* (p. 517-521), bon, mais incomplet et insuffisamment technique.

Au Bocage Normand (anc. revue **Au Pays Virois**). 19e année. Vire, 1937.

A. Pottier : *Un jésuite virois du XVIIe siècle, Pierre Champion*, p. 3-13, 54-63, 101-110. Missionnaire, mort en odeur de sainteté, à Nantes, le 28 juin 1701.

H. de Brye : *Correspondance inédite du comte L.-G. de Pontécoulant, conventionnel et sénateur*, p. 16-27, 64-79, 112-130. Publication, utile, mais fragmentaire, de lettres adressées à Sophie Gay.

R. N. Sauvage.

MANCHE

Notices, mémoires et documents,
publiés par la Société d'archéologie du département de la Manche.
48e volume. Saint-Lô, 1936.

P. Le Cacheux et R. Le Clerc : [Historique de la Société], p. 22-70.

E. Lepeltier : *Table méthodique* [*des publications de la Société*], tomes I à XLVIII, années 1836-1936, p. 78-131.

Revue de l'Avranchin.

Tome XXX (fasc. 163, 164, 165), 1937. Avranches, 2, rue du Collège.

Abbés Masselin et Hulmel : *Saint-Léonard-de-Reffuveille*, p. 6-17; *Saint-Jean-du-Corail*, p. 40-53; *Saint-Clément*, p. 161-182; *Notre-Dame*

et Saint-Pierre-des-Cresnays, p. 229-239 ; *Saint-Hilaire-de-Villechien*, p. 241-244; *Saint-Pois*, p. 245-249; *les Loges-Marchis*, p. 289-304. Monographies paroissiales dépourvues de toute référence.

J. Séguin et P. Chesnel : *Dictionnaire topographique du département de la Manche*, p. 124-160, 250-288, 380-384. Liste sans références et d'utilisation peu sûre.

R. N. Sauvage.

ORNE

Le Pays Bas-Normand. 1937, fasc. 1 et 2. Flers-de-l'Orne, Hôtel de ville.

G. Porchet : *les Doléances du Bocage en 1789*, p. 1-16 et 11-21. Cahiers de doléances de Pointel, Lignou, Lonlay-le-Tesson, La Ferté-Macé, Magny-le-Désert, Beauvain, Faverolles, Mesnil-de-Briouze.

E. de Marène : *Un bureau d'assistance dans* (sic) *l'Ancien Régime*, p. 17-30. Organisé en 1751. Intéressante étude de fondation privée d'un type mal étudié.

R. Leroy : *la Sieurie des Moutiers. La vavassorie de Saint-Étienne*, p. 31-50, 22-49. A La Carneille.

Le Pays d'Argentan. 1937. Argentan, impr.-édit. Langlois.

X. Rousseau : *Carrouges*, p. 1-103, 109-116. Bonne petite monographie du village et du château.

P.-F. Vanuxem : *la Sainte aux camélias*, p. 177-185. « Une sainte à qui il a manqué Dieu », dit l'auteur. Il s'agit de *la Dame aux Camélias*.... Tout de même, Dumas n'avait pas prévu l'épithète !

Nota. — Le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* n'a pas paru en 1937, malgré la vitalité de la Société.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE

Annales de Bretagne. Tome XLIV, fasc. 1-2. Rennes, Plihon.

H. Huerre : *la Semaine du conteur véridique* (fin), p. 1-45. Traduction d'un récit populaire irlandais recueilli à Athlone en 1896 et publié en 1909 par M. Douglas Hyde.

Julien Eymard : *Un livre curieux de la bibliothèque municipale de Rennes : l' « Astrologiae nova methodus » du P. Yves de Paris*, p. 46-57. Note sur un ouvrage qui a été plusieurs fois étudié; le livre du capucin Yves, publié en 1654, renfermait des prédictions qui provoquèrent des protestations du gouvernement anglais.

H.-F. Buffet : *Lorient sous Louis XIV* (à suivre), p. 58-99. Histoire bien documentée de l'établissement du chantier de la Compagnie des Indes Orientales (1666) et de l'arsenal royal (1689), qui aboutit à la fondation de la ville de Lorient.

Daniel Bernard : *Recherches sur la chouannerie dans le Finistère* (à suivre), p. 100-119. Biographie d'un chef de chouans, jusqu'à ce jour mal connu, Edme Le Paige, de Concarneau, dit Debar le Prussien.

Pierre Ricordel : *le Collège de Rennes après le départ des Jésuites et l'École centrale d'Ille-et-Vilaine, 1762-1803* (fin), p. 120-153. Organisation laborieuse et fonctionnement sans éclat de l'École centrale.

Henri Pérennès : *Poésies et chansons populaires bretonnes sur les affaires politiques et religieuses de la Révolution* (fin), p. 154-249.

Texte breton et traduction française de six longues complaintes consacrées aux querelles provoquées par la Constitution civile du clergé.

Paul JEULIN : *la Consistance du « comté » de Richmond en Angleterre, d'après le « Domesday Book », vers 1086*, p. 250-278. Énumération des fiefs relevant de Richmond et dispersés dans onze *shires* anglais; cet article complète l'étude publiée en 1935 dans le t. XLII des *Annales* sur ce grand domaine anglais des ducs de Bretagne.

Lettres de R.-F. Le Men à F.-M. Luzel (à suivre), p. 279-292. Lettres écrites en 1866 et 1867 et traitant de la recherche des chansons populaires et des textes bretons dans le Finistère.

A. RÉBILLON : *Nécrologie de M. Léon Vignols*, p. 293-297. Bibliographie de cet érudit mort en 1937 énumérant cinquante et une études consacrées pour la plupart à l'histoire commerciale et maritime de la Bretagne depuis le XVIIe siècle.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.

Tome XVIII, 1937. Rennes, Plihon.

Henri WAQUET : *les Combats pour Brest en 1594*, p. 1-26. Récit très complet de la campagne du maréchal d'Aumont en Basse-Bretagne, qui assura la réduction des villes ligueuses et l'expulsion des Espagnols établis à Crozon, en face de Brest.

Émile CLOUARD : *le Protestantisme en Bretagne au XVIe siècle. Étude historique et critique* (suite), p. 27-121. Continuation d'une importante histoire des essais d'établissement de la Réforme en Bretagne.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.

Tome LXI. Rennes, Imprimerie commerciale, 1935.

H. BOURDE DE LA ROGERIE : *Jean-François Forasassi dit Barbarino, céramiste* (?), p. 7-36. Biographie d'un aventurier que d'estimables érudits ont rangé au nombre des céramistes.

E. EVELLIN : *Exposition d'art religieux organisée, le 17 octobre 1935, dans la chapelle du château de la Baratière à Vitré*, p. 45-52.

H. B. R. : *Répertoire général des matières contenues dans les tomes XLI à LX (1911-1934) des Bulletins et Mémoires*, p. 71-153.

Tome LXII. Rennes, Imprimerie commerciale, 1936.

Colonel GILLOT : *Études et hypothèses sur le château de Fougères*, p. 1-72. Première description méthodique de l'un des plus importants monuments de l'architecture militaire en France.

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo.

Année 1936. Saint-Servan, L. Hénon.

Chanoine Joseph MATHURIN : *les Vieilles croix de l'arrondissement de Saint-Malo; canton de Combourg*, p. 23-35. Fait suite aux notices consacrées à d'autres cantons publiées dans de précédents volumes.

E. HERPIN : *les Demeures de Châteaubriand à Saint-Malo*, p. 50-57. Localisation et description de trois maisons où Chateaubriand séjourna pendant son enfance ou sa jeunesse.

F. T. : *le R. P. Picot de Closrivière, S. J.*, p. 58-77. Biographie sommaire où l'on trouve quelques précisions au sujet des origines et des relations malouines du futur restaurateur de la Compagnie de Jésus.

Pierre LEMÉE : *Offray de la Mettrie*, p. 78-134. Suite d'articles publiés dans les volumes de 1924, 1926 et 1928; l'auteur étudie les idées

philosophiques de La Mettrie et analyse sommairement vingt-trois de ses livres ou brochures.

Chanoine Auguste Lemasson : *les Sources imprimées de l'histoire de la ville de Saint-Malo du XIe au XIVe siècle* (fin), p. 135-168. Répertoire bien ordonné et suffisamment complet.

H. Bourde de La Rogerie.

COTES-DU-NORD

Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord.

Tome LXVIII, 1936. Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1937.

Hervé Pommeret : *la Liquidation de la chouannerie*, p. 1-79. Quatrième et dernière offensive, en 1801, surtout dans le sud du département. La dernière exécution de chouans eut lieu le 19 juillet 1802. Les rebelles ne songeaient plus guère qu'à profiter de l'anarchie, léguée au Consulat par le Directoire, pour satisfaire des rancunes personnelles et s'enrichir au dépens des otages. Ils rendirent ainsi odieux un nom qu'avaient honoré les compagnons de Boishardy.

Sullian Collin : *la Restauration dans les Côtes-du-Nord. Le préfet comte Popin de Belliste*, p. 81-144. Très jeune préfet, à vingt-sept ans, il ne resta en fonctions que de juillet 1815 à mars 1816, mais, jusqu'à sa mort prématurée, en 1823, il continua à s'intéresser aux Côtes-du-Nord. Sa correspondance avec Marie-Anne Le Loutre, directrice des postes à Saint-Brieuc, est pleine de détails intéressants. A noter ce qui concerne Jean-Marie de La Mennais et son institut.

R. Couffon : *Quelques notes sur les origines de Châtelaudren et les peintures de la chapelle Notre-Dame du Tertre*, p. 145-156, 3 pl. Chapelle du XVe siècle, très défigurée, remarquable seulement par son mobilier et par les peintures des lambris, représentant des scènes des Écritures et des vies de sainte Marguerite et de saint Fiacre.

Auguste Lemasson : *la Collégiale de Notre-Dame de Matignon*, p. 159-193. Si la collégiale a été fondée au plus tard en 1323, le terme de collégiale ne semble pas lui avoir été appliqué avant 1452. Renseignements sur les chanoines, le clergé de Saint-Germain-de-la-Mer et de Saint-Germain-Matignon en 1790 et durant la Révolution. Bibliographie soignée.

Vte Alain de Lorgeril : *Quelques mots sur le nudisme*, p. 239-247. Ce titre, qui annoncerait une étude d'ordre médical, vise à appeler l'attention sur divers problèmes relatifs à l'art religieux.

H. Waquet.

FINISTÈRE

Bulletin de la Société archéologique du Finistère.

Tome LXIV. Quimper, 1937.

Louis Ogès : *l'Instruction sous l'Ancien Régime dans les limites du Finistère actuel* (fin), p. 3-44. Les écoles à la veille de la Révolution. Les écoles de filles. Le travail scolaire. « La disette de prêtres et l'appauvrissement du pays au XVIIIe siècle provoquèrent la décadence de l'instruction dans toutes les classes de la société. » La Révolution précipita la ruine des écoles.

R. Couffon : *les Bretons et la taille à Paris sous Philippe le Bel*, p. 45-49. Pas tout à fait 4 000 Bretons sur un total d'environ 200 000 habitants.

L. L'Hostis : *les Nécropoles préhistoriques de Lannoulouarn et de Kerégan en Plouguin*, p. 50-64.

Jean Savina : *l'Élection des députés du Finistère à la Convention nationale*, p. 65-99. Parmi eux était Gomaire, vicaire épiscopal de l'évêque constitutionnel Expilly.

Daniel Bernard : *le Clergé régulier dans le Finistère en 1790* (à suivre), p. 100-125. Sorte de statistique donnant l'état des abbayes et couvents en 1789 et faisant savoir ce qu'il advint d'eux et de leur personnel.

Bulletin diocésain d'histoire... du diocèse de Quimper et de Léon.

Quimper, 1937.

H. Pérennès : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite). *Morlaix*, p. 1-10, 97-123, 193-270. Les Dominicains; nécrologe, professions, abjurations de protestants, religieux célèbres (Hervé Nédellec, Even Begaignon, Hugues Stocquer, Jean Validire, Yves Mayeuc, Pierre Quintin, Albert Le Grand, François de Trogoff). Les communautés de femmes. La collégiale du Mur.

Daniel Bernard : *Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire* (fin), p. 11-57, 135-151. Prêtres condamnés par les administrations centrales du Finistère, du Morbihan et de la Loire-Inférieure; — déportés par jugement du tribunal criminel du Finistère; — déportés par jugement des commissions militaires; — détenus par arrêtés de l'administration centrale du Finistère. Libération des détenus. Beaucoup de détails biographiques précis.

H. Pérennès : *Mgr Jean-Yves Coadou, des Missions étrangères, premier évêque de Mysore (1819-1890)* (fin), p. 58-92, 152-185. Établissement de la hiérarchie ecclésiastique dans l'Inde. Mgr Coadou et la Sainte-Enfance.

Dom Ménager : *Saint Thuriave mourut-il évêque de Dol ?* p. 124-131. C'est le même que saint Thurien et que saint Thivisiau. Il était honoré à Paris, à Saint-Germain-des-Prés, depuis la fin du XIIe siècle.

H. Waquet : *le Père Bauny à Saint-Pol-de-Léon*, p. 132-134. C'est le fameux casuiste. Son rôle à Saint-Pol auprès de l'évêque René de Rieux, son ami.

H. Waquet.

MORBIHAN

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan.

Année 1937. Vannes, Château-Gaillard.

L. Rosenzweig : *Cartulaire général du Morbihan* (suite), t. II, p. 81-109 (pagination spéciale au cartulaire). Analyse ou publication intégrale d'actes concernant la période comprise entre 1397 et 1415. Nombreux actes du duc Jean IV relatifs aux monastères bretons. Bulle du pape Jean XXIII confirmant la fondation de la collégiale d'Auray, 25 mai 1410. Bulle de Martin V en faveur de Jean, abbé de Prières, qui a travaillé à la pacification de l'Église au concile de Constance, 6 février 1418.

Dr E. Mabin : *Un tableau de Paul Chenavard perdu en Bretagne*, p. 9-17. Identification récente de la « Résurrection des morts » de l'église de Bohal (Morbihan).

L. Marsille : *Vieilles croix de pierre du Morbihan* [*antérieures au XVe siècle*], p. 18-52. Reprenant les constatations de son étude sur la christianisation des menhirs, l'auteur rappelle que l'appropriation cul-

tuelle s'est d'abord manifestée par la *gravure* d'une croix grecque pattée sur le menhir. Au XIIe siècle, cette croix est figurée avec un fût et une base; à la même époque se rattache donc la *taille* des menhirs en forme de croix, suivant le même modèle; il en existe encore deux, dans la commune de Carnac. Les croix latines, généralement pattées, s'échelonnent du XIIIe au XIVe siècle, sans qu'il soit possible de les dater avec précision. Les conclusions de cet important article s'opposent aux classifications erronées de La Borderie et du chanoine Abgrall au sujet des croix dites mérovingiennes et carolingiennes.

A signaler, dans les *Procès-verbaux : Relations entre l'Irlande et l'Armorique à l'époque préhistorique; influence irlandaise sur l'évangélisation de la Bretagne*, par l'abbé P. MARTIN (p. 11). — *Portraits du cardinal de Lorraine, abbé commendataire de Prières, et de Madeleine-Clotilde de La Bourdonnaye, abbesse de la Joie, près d'Hennebont*, par E. RAUT et L. LALLEMENT (p. 22). — *L'odyssée d'un prêtre breton en exil (1792-1800)*, par l'abbé BEUVE-MÉRY, d'après le journal inédit de Silvestre Dorso, vicaire de Theix (p. 26). Utile contribution à l'histoire du clergé breton exilé en Espagne et au Portugal. — *Les manifestations du culte des saints guérisseurs de Bretagne*, par le docteur E. MABIN (p. 35). — *Un épisode de la Contre-Réforme ; la mission des Capucins dans la province de Poitou* (p. 38). Étude d'après des documents originaux sur le rôle des Capucins et notamment du P. Joseph, chargé par Rome de la direction de la mission du Poitou ouverte en 1517. Si le protestantisme ne fut pas terrassé, les prédications rendirent courage aux catholiques et déblayèrent le terrain pour l'apostolat des prêtres séculiers.

P. THOMAS-LACROIX.

LOIRE-INFÉRIEURE

Bulletin de la Société arch. et hist. de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Tome LXXVI, année 1936. Bureaux de la Société, place Jean V, Nantes.

D. BARTHÉLEMY : *Brière et Briérons*, p. 3-19. Scènes de révolte dans la Brière en 1792, à propos de la perception de l'impôt dans le district de Guérande.

Ém. GABORY : *Iconographie d'Anne de Bretagne*, p. 93-103.

GIRAULT-MANGIN : *la Bibliothèque de l'archidiacre Le Gallo au XVIe siècle*, p. 105-120. Le produit de la vente de ces livres avait été destiné aux pauvres. La ville de Nantes s'efforça de les acquérir, mais ne put y parvenir. La bibliothèque, remarquable pour l'époque et pour la province, fut vendue à Paris.

Étienne POIRIER : *Saint Mème et le « Portus Vitraria »*, p. 179-184. Notes de toponymie nantaise à l'époque mérovingienne.

Abbé RUSSON : *la Déviation de l'axe central dans les églises de Béré, la Trinité de Clisson et Batz*, p. 185-194. Dans ces trois cas, l'*inclinato capite* est accidentel et non pas intentionnel.

Abbé BOURDEAUT : *le Bienheureux Grignon de Montfort et le calvaire de Pontchâteau*, p. 195-215. L'érection du calvaire de Pontchâteau est l'œuvre principale du grand missionnaire. Il fut détruit sur l'ordre de Louis XIV, à l'instigation des officiers et juges du duché de Coislin et de l'intendant de Bretagne M. Ferrand.

Commandant MOLLAT : *les Colonnes infernales à Montfaucon-sur-Maine au début de 1794*, p. 216-236. Tableau des massacres commis par les colonnes du général Turreau, tracé à l'aide de documents officiels et de souvenirs de famille.

A. BOURDEAUT.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3e série, tome XI, 1936-1937. Poitiers, passage de l'Échevinage.

René Crozet : *Quelques remarques sur les clochers des églises romanes de Poitiers*, p. 265-267. Aménagements intérieurs des clochers de Saint-Hilaire, Saint-Porchaire, Sainte-Radegonde et Montierneuf.

Émile Ginot : *Note sur le geste symbolique de la Vierge avocate découvrant sa poitrine*, p. 286-290. Ce thème iconographique figure dans les jugements derniers peints sur les murs de l'église d'Antigny et de la chapelle du château de Boismorand, même commune. Ces peintures sont des premières années du XVIe siècle.

René Crozet : *Étude sur la Mise au tombeau de l'abbaye de la Trinité de Poitiers, aujourd'hui à Notre-Dame-la-Grande, suivie de quelques notes sur les bâtiments et sur le mobilier de l'abbaye de la Trinité*, p. 400-414. L'auteur établit que la Mise au tombeau est une libéralité de Renée d'Amboise, veuve de Louis de Clermont-Gallerande, et qu'elle fut exécutée entre 1543 et 1555.

M. Pouliot : *Un parent de Montaigne à Poitiers*, p. 467-478. Il s'agit d'un neveu du grand écrivain, Jérôme de Lestonnac, jésuite, qui fut de 1627 à 1631 recteur du collège Sainte-Marthe à Poitiers. Il était aussi frère de Jeanne de Lestonnac, fondatrice des Filles-Notre-Dame. D'ingénieux rapprochements permettent à M. Pouliot d'ouvrir de nouveaux aperçus sur la religion de Montaigne.

René Crozet : *A propos d'un graffite inédit au lycée de Poitiers*, p. 479-483. On sait que le lycée de Poitiers occupe les bâtiments du collège des Jésuites de l'Ancien Régime. Un graffite tracé sur une fenêtre rappelle la représentation qui fut donnée au collège d'une tragédie sur saint François de Borgia lors des fêtes de la canonisation en 1672, fêtes dont M. Crozet donne un aperçu.

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest.

Année 1937.

Prosper Mérimée : *Lettres aux antiquaires de l'Ouest (1836-1869)*, recueillies et annotées par Jean Mallion, avec introduction par Maurice Parturier, p. 1-240. Ces lettres fournissent des renseignements sur la restauration de nombreuses églises de l'ouest.

Henri Carré : *le Calendrier républicain et les épisodes de l'an VI et de l'an VII*, p. 331-352. Tableau de l'échec complet, surtout dans les campagnes, des tentatives d'application du calendrier révolutionnaire (foires et marchés, substitution des fêtes révolutionnaires aux fêtes chrétiennes).

Revue générale du Centre-Ouest de la France.

Poitiers, 1936-1937.

Dom Charvin : *les Mauristes à l'abbaye de Saint-Maixent aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 585-604. Causerie faite à la célébration du 3e centenaire de la réforme mauriste à Saint-Maixent (qui est en réalité de 1634); tableau aussi littéraire que fouillé de la vie du monastère depuis cette date jusqu'au 24 février 1791.

Hommage à Descartes, p. 641-711. Numéro spécial consacré au grand philosophe à l'occasion du 3e centenaire du *Discours de la méthode*,

composé de six articles de L. Beauduc, J. Moreau, P. Mesnard, H. Lesage, A. Forest et J. Pucelle. Leurs sujets sont plutôt philosophiques.

Le Glaneur châtelleraudais. Châtellerault, 1937.

Abbé Longer : *Notre-Dame de Châtellerault*, février-mars, p. 2-3. Fin d'une série d'articles sur l'histoire de cette paroisse, la plus importante de la ville.

J. Salvini : *l'Église des Cordeliers de Châtellerault. L'église de Prinçay*, février-mars, p. 11. Études archéologiques (du XIIe au XVIIe siècle).

Tricentenaire du « Discours de la méthode », mai, 24 p. Réunion d'articles d'intérêt surtout historique, qui font le point sur la vie de Descartes.

La Semaine religieuse du diocèse de Poitiers.

Années 1937 et 1938.

[Abbé Longer] : *les Registres paroissiaux de Châtellerault : Saint-Jean-l'Évangéliste*, p. 229-231 (1937); *Saint-Jacques*, p. 806-808 (1937); p. 13-16, 61-64 (1938). Aperçu sur le contenu de ces registres.

Lettre autographe et inédite du bienheureux J.-C. Cornay, p. 692-695, 724-727, 755-758 (1937). Lettre adressée du Tonkin à sa mère le 30 janvier 1836.

J. Salvini.

DEUX-SÈVRES

La « Société historique et scientifique des Deux-Sèvres » n'a rien fait paraître au cours de l'année 1937.

Maurice Béguin.

VENDÉE

Archives du diocèse de Luçon.

1937. Nouvelle série (13e année), n°s 55-58.

A. Poirier : *Chronique paroissiale de Pissotte* (suite), p. 261-340. Chapitre IV : *Fiefs et domaines* (la Groie et les Vièteş le Poiron et les Dorin).

P. Boutin : *Biographies*, p. 285-364. Armande Gentet de la Chesnelière, veuve Le Bault, massacrée à la Gaubretière, le 27 février 1794, avec cinq cents autres victimes, par les colonnes infernales; Nicolas Girard, tisserand de Fontenay, arrêté comme père de trois prêtres, mort en prison à l'abbaye de Celles, le 6 prairial an II; Jean-Baptiste Remaud, curé des Clouzeaux, massacré à Chavagnes-en-Paillers, le 23 février 1794.

Mgr A. Poirier : *A l'occasion d'un centenaire; une biographie de Mgr Catteau*, p. 424-453. Il s'agit ici de quelques chapitres extraits des notes laissées par le défunt évêque de Tarbes et Lourdes, — ancien vicaire général de Luçon — sur Mgr Clovis-Joseph Catteau, né en 1836, évêque de Luçon de 1877 à 1915.

Nota. — La *Revue du Bas-Poitou* est actuellement « en sommeil »: on espère qu'elle reparaîtra bientôt, transformée et rajeunie. — Rien à signaler dans l'*Annuaire de la Société d'émulation*.

Ad. Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et mémoires de la Société historique de la Charente.

Année 1936. Angoulême, Imprimerie ouvrière, 1937.

Martin-Civat : *l'Ancien Trésor de Saint-Léger de Cognac et ses inventaires aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. li-lviii. Après une précédente étude sur les anciennes tapisseries au point de Hongrie qui appartenaient à cette ancienne collégiale bénédictine et en faisaient sans doute l'une des plus riches églises de la province, voici un certain nombre de documents sur le trésor qu'elle possédait à la fin de l'Ancien Régime.

Martin-Civat : *Une chapelle Saint-Louis à Cognac au XVIIIe siècle*, p. lxxv-lxxvii. Modeste oratoire, aujourd'hui disparu, qui remplaça une autre chapelle de l'ancien hôpital, connu sous le nom d'Aumônerie de Saint-Jacques, et plus particulièrement destiné aux pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Henri Malet : *Une branche des Saint-Simon en Angoumois*, p. cxv-cxxxiv. Il s'agit d'une branche de la puissante famille des Saint-Simon, qui a fourni depuis Louis XIII une lignée de ducs et pairs et qui prétendait descendre de Charlemagne, la branche de Saint-Simon de Montbléru : le dernier représentant fut désigné pour la noblesse d'Angoumois comme premier de ses députés aux États généraux de 1789.

Charles Daras : *l'Orientalisme dans l'art roman en Angoumois*, p. 1-139. Longue et captivante étude où l'auteur, après avoir traité des croisades ibériques en Aquitaine, des pèlerinages à Saint-Jacques-de-Compostelle, et de l'itinéraire des pèlerins en Angoumois, développe l'influence orientale dans l'art roman en Angoumois. La ressemblance des motifs d'architecture retrouvés sur les portails de nos églises avec ceux que l'on rencontre sur les monuments de l'Espagne musulmane prouve bien que nos artistes ont connu l'art de l'Islam. D'autre part les rapprochements entre notre sculpture et les miniatures des manuscrits de Saint-Martial de Limoges, si fortement influencées par l'islamisme, expliqueraient le magnifique épanouissement oriental dans l'art roman de notre province. C'est donc par la péninsule ibérique que nos ouvriers d'art auront été séduits par les charmes de l'Orient, et c'est au contact des enluminures limousines qu'ils aspirèrent à façonner leur métier.

P. Bouchaud.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis.

XLVIe vol., livr. 2 et 3. Saintes, libr. Laborde, 1937.

Alice Drouin : *les Marais salants d'Aunis et de Saintonge* (suite), p. 102-114, 148-156. Technique de l'exploitation et liste sommaire des

principaux propriétaires de marais salants (établissements monastiques, grands propriétaires laïques, petite propriété privée).

Recueil de la Commission des arts ... de la Charente-Inférieure.
Tome XXI, livr. 10 et 11, 1937. Saintes, Grande rue Victor-Hugo.

P.-M. Tonnelier : *l'Église de Saint-André-de-Lidon et sa « chapelle haute »*, p. 309-316. Étude archéologique d'une chapelle fortifiée à deux étages (XIIe siècle), en partie ruinée au XVIe.

J. Texier : *le Château de Dampierre*, p. 324-342. Liste des seigneurs de Dampierre; état actuel du bâtiment.

M. T. : *Saint-Vaize, découverte du prieuré*, p. 363-367. Résultat des fouilles : dégagement de constructions gallo-romaines, de l'église, du cloître et de plusieurs sépultures (XIIe-XIIIe siècles).

Fouilles de Notre-Dame de Saintes, p. 370-371. Découverte de deux crosses (XIe et XIIIe siècles).

M. Delafosse.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Revue historique.

62e année, tomes CLXXIX et CLXXX, 1937. Paris, Alcan.

G. Pagès : *Autour du « Grand Orage ». Richelieu et Marillac : deux politiques*, t. CLXXIX, p. 63-97. Ce n'est pas le conflit sentimental qui força, en 1630, Louis XIII à choisir entre sa mère et Richelieu, mais bien le conflit de deux politiques. Pour Richelieu, le roi doit s'opposer au dehors aux progrès de l'Espagne. Marillac est un représentant de la politique des « dévots » ; il est favorable à la cause espagnole ; comme garde des Sceaux il connaissait les dangers qu'une fiscalité excessive, née de la guerre, faisait courir au trésor et à l'autorité royale. Les faits justifiaient en partie cette politique ; mais l'ambition et le goût de l'autorité se mêlaient chez Marillac, il faut le reconnaître, au souci du bien public. Enfin, au cours des années 1628 et 1629, tandis que les sentiments de Marie de Médicis s'aigrissaient à l'égard de Richelieu, l'exercice de la régence mettait la reine mère sous l'influence de Bérulle et de Marillac. Les opérations d'Italie, de 1630, constituent l'événement décisif. Le mémoire que Richelieu adresse au roi, de la place de Pignerol qui vient d'être prise, définit avec netteté l'opposition des deux politiques et pose le dilemme au sujet de l'expédition de Savoie. Le roi se prononce pour Richelieu et l'expédition, sans s'engager toutefois. D'où les incertitudes de Richelieu. Après la Journée des Dupes, la politique de Richelieu ne court plus de péril dans l'esprit du roi.

Ernest Hauviller : *Un prélat germanisateur dans l'Alsace française : Mgr Rœss, évêque de Strasbourg*, t. CLXXIX, p. 98-131. Alsacien d'origine, mais appartenant au clergé allemand, Mgr Rœss est l'adversaire de la civilisation française, des principes de 1789 en particulier, et du protestantisme. Son rôle fut des plus actifs pour conserver à l'idiome germanique sa prédominance dans l'enseignement et l'usage, bien avant même la guerre de 1870. Son action, certaine auprès d'une partie de son clergé, ne s'étendit pas cependant à l'élite.

René Crozet : *le Voyage d'Urbain II et ses négociations avec le clergé de France (1095-1096)*, t. CLXXIX, p. 271-310. De l'étude des différentes étapes de ce voyage, l'auteur dégage les conclusions suivantes : voyage monastique, plus particulièrement clunisien, en vue de négociations se rattachant de près ou de loin à la croisade, et pour s'assurer le concours efficace de personnalités et de collectivités.

Yves Renouard : *Comment les papes d'Avignon expédiaient leur courrier*, t. CLXXX, p. 1-29. Recherches portant sur les quatre moyens employés par les papes, au XIVe siècle, pour expédier leur courrier : les courriers pontificaux, les envoyés des correspondants de la Curie, les personnes, quelles qu'elles fussent, qui quittaient Avignon, les courriers professionnels. Selon qu'il s'agit d'assurer au courrier la sécurité, ou d'utiliser le mode de transport le plus économique ou le plus rapide, les papes emploient à tour de rôle ces divers moyens.

Cécile Roudil.

Revue des Questions historiques.
65e année, 1937. Paris, 32, avenue Marceau.

René Louis : *les Fouilles gallo-romaines de Saint-Père-sous-Vézelay*, n° de janvier, p. 63-85. Les fouilles exécutées en 1935-1936 au lieudit « la Corvée-Saint-Jean » (p. 79-85 et fig. 5) ont mis au jour les restes de la chapelle Saint-Jean, construite au IVe siècle sur les ruines d'un temple gallo-romain, restaurée au XIVe siècle et détruite au XIXe. Les travaux de déblaiement sont en cours.

G. Clément-Simon : *la Loge du « Contrat social » sous le règne de Louis XVI*, n° de mai, p. 3-20, et *Documents relatifs à la loge du « Contrat social »*, *ibid.*, p. 83-87. Cette loge, fondée à Paris en 1766, était, dès 1776, affiliée au rite écossais. Une étude intéressante a pu en être faite d'après un registre qui contient les procès-verbaux des séances pour les années 1781 à 1786, 1790, 1791. Sur le même registre sont consignés les procès-verbaux de la loge d'adoption, loge dont la princesse de Lamballe fut grande maîtresse, ainsi qu'en fait foi l'un des documents publiés en appendice.

Paul Dudon : *Admirateurs modénois de l' « Essai »*, n° de novembre, p. 39-53. Édition de quelques lettres adressées à Lamennais, de 1825 à 1827, par l'abbé Baraldi et la comtesse Riccini. Le groupe de Modène cessa de bonne heure toute relation avec Lamennais et suivit avec tristesse les phases de sa révolte.

Françoise Lehoux.

Revue d'histoire moderne.
Tome XII, 1937. Paris, Alcan.

F. B. Artz : *les Débuts de l'éducation technique en France (1500-1700)*, p. 469-519. Rappelle les premières tentatives en faveur d'un enseignement technique appelé à transformer un régime qui, visant à former le caractère du gentilhomme, restait dominé par l'étude de la théologie ou des classiques. Note le rôle des ordres religieux fondés au XVIIe siècle, qui insistent dans leurs programmes sur l'usage du français au lieu du latin, sur l'enseignement des sciences (surtout mathématiques et physiques) et sur une méthode pédagogique objective. Ainsi en est-il des Oratoriens (1611), dont la grammaire latine (la *Nouvelle méthode* de Gondrem, 1640) donnait toutes les explications en français et qui mettaient en bonne place l'histoire et la géographie, la mécanique et les mathématiques spéciales; — des Jansénistes (dont les premières écoles datent de 1643), qui entendirent cultiver « la raison, non la routine » et dont les théoriciens (Nicole, *Traité de l'éducation d'un prince*, 1670) recommandent un usage plus vaste du français et de l'enseignement concret; — des Frères des Écoles chrétiennes, qui, depuis leur fondation (1688), enseignent la lecture, l'écriture, les mathématiques, les exercices manuels, la menuiserie, le jardinage, le dessin géométrique et à main levée, le travail des métaux — et aussi la technique des affaires (billets à ordre, procurations, comptabilité).

Louis Villat.

Revue d'histoire littéraire de la France.
44e année, 1937. Paris, A. Colin.

P. Barrière : *Notes sur le romantisme en Périgord (1825-1839)*, p. 100-119. Quelques aperçus sur le romantisme périgourdin aux alentours de 1830; il y est particulièrement question de l'abbé Combrouse (1806-1882), curé de Carlux, à qui Lamartine dédia (13 nov. 1836) la

Réponse à un curé de campagne (des *Recueillements*) et qui fit paraître en 1846 les *Chants d'une Muse du Périgord* (écrits de 1829 à 1846).

Jean Demeure : *Une demi-page de la nouvelle « Institution chrestienne »*, p. 229-234. Il s'agit du tome I (paru en 1936) de la réédition (sous le patronage de la Société Guillaume Budé) du texte de 1541. Quelques lignes de la page 127 impitoyablement disséquées ne font pas apparaître moins de quatre fautes « choquantes » et mettent en défiance contre un texte annoncé dès 1929 comme devant être parfaitement « lisible » et « sûr ».

Raymond Naves : *Voltaire éditeur de Rousseau*, p. 245-247. Quelques corrections « imperceptibles mais significatives » apportées par Voltaire au texte du *Vicaire savoyard* (dans le *Recueil nécessaire*, Leipzig, 1765) nous révèlent sa tendance à accentuer dans le plaidoyer de Jean-Jacques les idées qui sont le plus approchées de sa propre philosophie (défense de la religion naturelle).

J. Stephenson Spink : *la Diffusion des idées matérialistes et anti-religieuses au début du XVIIIe siècle : le « Theophrastus redivivus »*, p. 248-255. Complétant l'étude de G. Lanson parue dans la R. H. L. F. de 1912 (p. 1-29 et 293-317), l'article analyse un certain nombre d'opuscules (écrits l'un vers 1659, un deuxième après 1708, un troisième entre 1720 et 1760, etc.) qui se présentent comme une traduction partielle du *Theophrastus redivivus* et qui estiment que toutes les religions (et particulièrement celles de Moïse, de Jésus-Christ et de Mahomet) ont eu leur source dans la politique et ont été propagées au moyen de la fourberie et de l'imposture.

Yvonne Bezard : *Un disciple de J.-J. Rousseau et sa famille : les Séguier de Saint-Brisson* (à suivre), p. 330-351. Sidoine Séguier de Saint-Brisson fut un de ces jeunes aristocrates dont Rousseau excita l'enthousiasme et qui poussa la fidélité aux principes de l'*Émile* jusqu'à prendre le métier de menuisier. Reconstituant le milieu auquel il appartenait, Mlle Y. Bezard évoque le dévot et fanatique Orléans, « centre de culture janséniste et moliniste », où il vécut au temps des querelles de la bulle *Unigenitus* et des billets de confession, qui furent « l'affaire Dreyfus et l'*Action française* de nos aïeux ».

C. A. Fusil : *Lucrèce et la pensée française au XIXe siècle* (à suivre), p. 366-389. Pongerville, dans sa traduction de 1828, fait de Lucrèce « le premier poète qui ait chanté l'unité de Dieu », puis les romantiques le négligent à cause de son réalisme même; mais en 1866 il est introduit dans l'enseignement classique des lycées, et Patin, C. Martha, R. Pichon contribuent à créer l'atmosphère intellectuelle qui va permettre de le mieux comprendre.

Louis Villat.

Revue des sciences religieuses.

17e année. 1937. Strasbourg, Palais universitaire.

Victor Martin : *le « Privilegium canonicum » dans le sacre des rois de France*, p. 1-24. Dans la littérature politico-religieuse du XIVe et du XVe siècle, nous trouvons fréquemment la mention d'un appui que le roi de France, le jour de son couronnement, jurait de prêter au clergé. « Je vous promets et octroie qu'à chacun d'entre vous et aux églises à vous soumises je conserverai le privilège canonique, la loi dûe et la justice.... » De Louis le Bègue à Louis XIII la formule se trouve. Le privilège canonique comprend l'ensemble des faveurs et immunités accordées aux églises par la royauté et, en outre, le droit pour le clergé de vivre conformément à la tradition, c'est-à-dire de suivre la disci-

pline des canons conciliaires. Ce sont, en somme, les franchises et libertés de l'Église gallicane que le roi jurait de garder. Mais jusqu'à la fin du XIVe siècle, il faut entendre par là « immunité fiscale ou juridictionnelle et non limitation des interventions de la papauté ». Car l'Église de France ne pouvait rester en dehors du mouvement centralisateur, et d'ailleurs les évêques savaient se servir au besoin des décisions papales qui leur étaient favorables.

Victor MARTIN : *Comment s'est formée la doctrine de la supériorité du concile sur le pape*, p. 121-143, 262-285, 405-427. Elle n'apparaît pas du tout en 1303 dans le réquisitoire de Guillaume de Nogaret contre Boniface VIII. C'est à la suite des difficultés produites par le Grand Schisme que cette théorie se fait jour dans l'Université de Paris, grâce aux idées répandues par Occam.

U. ROUZIÈS.

L'Oratoire de France.

7e année, 1937. 2 *bis*, quai des Célestins, Paris (IVe).

M. LEHERPEUR : *le P. Sauvé Moysset, neuvième supérieur général de l'Oratoire*, p. 8-17. Élu le 16 septembre 1779, alors qu'il était âgé de 75 ans, le Père Moysset accepta les collèges d'Agen (1781) et d'Autun (1786) et eut affaire à des difficultés sans cesse croissantes. Il obtint, le 9 juillet 1790, un témoignage d'estime de l'Assemblée législative pour sa congrégation, ce qui n'empêcha pas la Législative de la supprimer au mois d'août 1792. Mais le Père était mort à la fin de 1790.

Em. GEORGES : *la Sortie de saint Jean Eudes de l'Oratoire*, p. 18-28. Ce fut pour obéir à la volonté de Dieu que le saint quitta ses confrères et non parce qu'ils ne s'adonnaient pas à la direction des séminaires. Quoi qu'on en ait dit, ce n'était pas d'abord et uniquement pour la fondation des séminaires que Bérulle avait fondé sa congrégation. Ce ne fut pas, non plus, à cause du jansénisme de l'Oratoire que le saint quitta ses confrères. Sa détermination était près de se réaliser au moment où la bulle *In eminenti*, du 6 mars 1642, condamna le livre de Jansénius.

E. BONNARDET : *Essais de bibliographie oratorienne*, p. 46-50, 130-135, 222-227, 312-317. Notices sur les PP. Jean-Paul Bignon, membre de l'Académie française (1662-1743), J.-B. Du Hamel, premier secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences (1623-1706), Joseph Privat de Molières, membre de la même académie (1676-1742), Joseph-Étienne Bertier, correspondant de l'Académie des sciences (1702-1783).

L. BATTEREL : *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire*, p. 62-68, 143-148, 252-255, 329-335. Fin de la notice sur le P. de Condren, qui obtint des arrêts du Parlement permettant à ses confrères l'obtention des bénéfices et des grades académiques, présida la 7e assemblée de 1638, maintint sa confiance au Père Bourgoing et mourut le 7 janvier 1641, laissant une vraie réputation de sainteté.

E. BONNARDET : *Celui qui convertit Monsieur de La Fontaine*, p. 68-71. L'abbé Aimé Pouget, qui était alors vicaire à Saint-Roch. Entré en 1696 à l'Oratoire, il fut amené à Montpellier par l'évêque Charles Joachim Colbert de Croissy et y publia son fameux *Catéchisme* dit *de Montpellier*. Rentré à Saint-Magloire en 1706, il y mourut le 4 avril 1723, complètement aveugle.

E. BONNARDET : *la Mort et les funérailles de M. d'Alembert*, p. 98-106. D'après une lettre inédite du Père Paul Raynaud à un de ses

confrères de Dieppe. Les détails venaient directement de M. Ringaud, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui n'avait été reçu qu'une fois par le philosophe, mort le 29 octobre 1783, sans que son entourage eût permis au curé de le revoir, ce qui obligea celui-ci à restreindre l'éclat des funérailles.

M. Leherpeur : *le P. François Bourgoing, troisième supérieur général de l'Oratoire*, p. 286-299. Il fut un des cinq premiers compagnons de Bérulle à la fondation de l'Oratoire, le 11 novembre 1611, et son homme de confiance; supérieur de Lyon (1619), de Toulouse (1621); député en Flandre (1626) pour diverses fondations; vicaire général du P. de Condren qu'il remplaça comme supérieur général, le 7 mai 1641.

U. Rouziès.

PÉRIODIQUES FRANCISCAINS

Études franciscaines.

Année 1937. Tome XLIX. Paris, Libr. Saint-François, 1937.

P. Godefroy, O. M. Cap. : *le Cardinal Charles de Lorraine et l'introduction en France des premiers Frères Mineurs Capucins*, p. 25-60, 257-279. Le pape Paul III, par une bulle du 5 janvier 1537, interdisait aux Capucins de s'établir au delà des frontières italiennes. Cette interdiction était encore en vigueur au temps du concile de Trente (1562-1563). C'est en prenant part à ces assises de l'Église que le cardinal Charles de Lorraine fit la connaissance des Capucins et résolut de les introduire en France pour lutter contre le protestantisme. L'auteur, au cours de cette étude bourrée de notes, discute la date de leur arrivée à Meudon, leur premier couvent, et se prononce pour 1573-1574, rejetant l'opinion des chroniqueurs qui relatent l'envoi en France de deux capucins en 1563 à titre d'explorateurs.

M. Dousse : *l'Ordre de Saint-François en Auvergne*, p. 61-75. Conférence faite à Clermont-Ferrand le 4 octobre 1936, pleine d'agrément et de piété, mais où la légende se mêle trop à l'histoire.

P. Julien-Eymard, O. M. Cap. : *le P. Yves de Paris et Pomponazzi*, p. 147-177. Contribution approfondie à l'étude de la pensée religieuse en France depuis Charron jusqu'à Pascal. Par une étude directe des œuvres du P. Yves et notamment de sa *Théologie naturelle*, le P. Julien-Eymard nous montre en lui un adversaire décidé du mouvement libertin importé d'Italie en France avec les ouvrages de Cremonini, de Bruno et surtout de Pomponazzi que le capucin du XVIIe siècle pourchasse « en toute occasion ».

P. F. Delorme, O. F. M. : *la* Confessio fidei *du P. Mathieu de Bouzigues*, p. 224-239. Édition d'un texte provençal écrit entre 1298 et 1304, intéressant au point de vue de l'histoire de la langue et plus encore de l'histoire franciscaine, car il montre les circonstances pénibles créées aux F. M. disciples de P.-J. Olivi, par leurs confrères de la communauté toujours prêts à faire condamner comme hérétiques ceux qui ne partageaient pas leurs vues sur la pratique de la règle de saint François.

P. Hildebrand, O. M. Cap. : *Capucins belges et comtois, prédicateurs de la Cour de Bruxelles sous Albert et Isabelle (1617-1633)*, p. 333-341. L'archiduc Albert et sa femme Isabelle-Claire-Eugénie furent de grands amis des Capucins. Plus de trente couvents se fondèrent avec leur appui. Parmi les prédicateurs capucins qu'ils appelaient de préférence, il faut citer le capucin diplomate Hyacinthe de Casale et le P. Charles, de la famille d'Arenberg.

P. J. F. Bonnefoy, O. F. M. : *les Couvents capucins de la Haute-Loire*, p. 532-581. Sur le territoire de l'actuel département de la Haute-Loire, les Capucins possédaient, avant la Révolution, quatre couvents : le Puy, Monistrol, Brioude et Langeac. Le P. Bonnefoy nous donne ici la monographie du couvent du Puy, qui fut fondé en 1609, après une tentative infructueuse en 1588. Il compta de vingt à vingt-quatre religieux. A la Révolution, il n'y avait plus que sept prêtres, trois frères et un clerc. Le P. Bonnefoy publie aussi le nécrologe et quelques notices sur le fondateur du couvent, le P. Théodose de Bergame, qui laissa une grande réputation de sainteté, et sur les religieux vivant au moment de la Révolution.

L. J. Husson : *le P. Norbert de Bar-le-Duc, capucin*, p. 632-649. Le nom de ce religieux rappelle l'âpre querelle des rites malabares. M. Husson en fait ici le récit succinct et impartial.

Abbé P. Lefèvre : *l'Œuvre du P. Louis d'Argentan, capucin*, p. 675-695. Étude consciencieuse et précise sur la vie de ce religieux (1615-1680) qui fut deux fois provincial de Normandie, prédicateur et écrivain spirituel, en relations avec J. Bernières de Louvigny, dont il édita « le Chrétien intérieur », avec saint Jean Eudes, qui le pressa de publier son ouvrage sur les « Grandeurs de Dieu » et les « Grandeurs de Jésus-Christ ». Ces ouvrages eurent de nombreuses éditions en italien, espagnol et anglais. Ils exposent la théologie sous la forme d'un dialogue familier et vivant, en termes accessibles à tous et conduisant à une vie franchement chrétienne.

P. Gratien, O. M. Cap.

PÉRIODIQUES ALLEMANDS

Elsass-Lothringisches Jahrbuch.

Tome XVI, 1937. Francfort-sur-le-Main, Elsass-Lothringisches Institut.

K. Brandi : *Karl V. vor Metz*, p. 1-31. Siège de Metz par Charles-Quint en 1552 et défense de la ville par le duc François de Guise qui, pour mieux organiser la défense, fit abattre tous les couvents et toutes les églises en dehors des remparts et tout près des remparts et détruisit ainsi la vieille abbaye de Saint-Arnoul, où Hildegarde, épouse de Charlemagne, Louis le Pieux et d'autres Carolingiens avaient trouvé leur sépulture.

A. Bruckner : *Untersuchungen zur älteren Abtreihe des Reichsklosters Murbach*, p. 32-56 (7 pl. hors texte). L'auteur essaie d'établir la chronologie des abbés de Murbach (Bas-Rhin) au VIIIe et au IXe siècle d'après les documents authentiques et contemporains : depuis Romain (731-755) jusqu'à Nandbert (vers 913).

P. Wentzke : *Der Strassburger Rheinpass im Holländischen Krieg, 1672-1673*, p. 126-180. Relations politiques entre Louis XIV, l'Alsace et l'Empire germanique au XVIIe siècle, surtout en 1672 et 1673.

Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kanonistische Abteilung.

Tome LVII. Weimar, 1937.

P. E. Schramm : *der König von Frankreich. Wahl, Krönung, Erbfolge, und Königsidee vom Anfang der Kapetinger, 987, bis zum Ausgang des Mittelalters*, p. 161-284. Continue son étude sur le couronnement des rois de France depuis 987 jusqu'à la fin du Moyen Age, la signification religieuse et mystique de cette cérémonie (voir *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIII, 1937, p. 304). Pour la période

antérieure aux Capétiens, Schramm a écrit une étude dans l'*Archiv für Urkundenforschung* (nouv. série, t. I, Leipzig, 1937, p. 3-55) : *die Krönung bei den Westfranken und den Franzosen.*

St. Kuttner : *Wer war der Dekretalist « Abbas antiquus » ?* p. 471-489. Le décrétaliste, cité sous le nom d'*abbas antiquus* n'est autre que Bernard de Montmirat, abbé de Montmajour près d'Arles.

Zeitschrift für katholische Theologie. Tome LXI. Innsbruck, 1937.

J. A. Jungmann : *Advent und Voradvent. Ueberreste des gallischen Advents in der römischen Liturgie,* p. 341-390. Avent et pré-Avent, restes de la liturgie gallicane primitive dans la liturgie romaine.

Scholastik. Vierteljahrsschrift für Theologie und Philosophie.

Tome XII. Fauquemont (Limbourg hollandais), 1937.

H. Weisweiler : *Die vollständige Kampfschrift Bernolds von Sankt-Blasien gegen Berengar : De veritate corporis et sanguinis Domini,* p. 58-93. Publie, d'après des manuscrits découverts à Vienne, Fribourg et Bamberg, l'ouvrage de Bernold, moine de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, sur l'Eucharistie, dans lequel l'auteur attaque les erreurs de Bérenger de Tours. Ce même ouvrage a été découvert par J. R. Geiselmann dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de Stuttgart, dont le texte est plus complet. Il en a fait une publication à part sous le titre de : *Bernold von Sankt-Blasien, sein neuentdecktes Werk über die Eucharistie* (Munich, Hüber, 1936, in-8°, 112 p.). Voir aussi du même auteur : *Ein neuentdecktes Werk Berengars von Tours über das Abendmahl ?* dans *Theologische Quartalschrift,* t. CXVIII (1937), p. 1-31.

Archiv für Rechts-und Socialphilosophie. Tome XXX. Berlin, 1937.

A propos du troisième centenaire du *Discours de la méthode,* cette revue a publié un fascicule spécial sur la philosophie de Descartes.

G. Allemang.

ECHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. Paul-Martial Amiot [922], 86, boulevard Vauban, Lille (Nord), présenté par M. Leman.

M. l'abbé C. Petit [923], directeur de l'École secondaire libre de l'Immaculée-Conception, Saint-Dizier (Haute-Marne), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Robert Leclercq [924], vicaire à Saint-Antoine des Quinze-Vingts, 5, rue Emilio-Castelar, Paris (XIIe), présenté par Mgr Beaussart.

M. l'abbé Ad. Maurice [925], curé de Fresquiennes, par Pavilly (Seine-Inférieure), présenté par M. Le Bras.

Le R. P. Florent Rothfus [926], professeur d'histoire ecclésiastique au Studium théologique franciscain, 17, rue Marchant, Metz (Moselle), présenté par M. Fosseyeux.

M. l'abbé Louis Guizard [927], secrétaire général de la Propagation de la foi, 53, rue de Babylone, Paris (VIIe), présenté par Mgr Boudinhon.

Abbaye de Saint-Wandrille [928], de l'ordre de Saint-Benoît; Saint-Wandrille (Seine-Inférieure). — Bibliothécaire, Dom Laporte.

LE PROCÈS DE JEANNE D'ARC VU PAR LES JURISTES

M. Laplatte a publié sous le titre qu'on vient de lire un discours prononcé par lui devant les membres de la Société d'émulation des Vosges[1]. Conduite avec maîtrise, cette étude apparaît, dans son texte condensé, comme une sorte de sentence historique, très courtoise d'ailleurs, portée à l'encontre de plusieurs auteurs dont les ouvrages ont paru depuis peu, à l'occasion du cinquième centenaire de la condamnation de Rouen: M. de Rigné, homme de lettres; le P. Doncoeur, jésuite; le colonel Billard ; le P. Gorce, dominicain... Aussi mérite-t-elle qu'on s'y arrête quelque peu.

M. Laplatte revendique nettement sa qualité de juriste et de juge pour étudier, après les précédents auteurs, le procès, l'attitude de la comparante, la responsabilité de ceux qui l'ont condamnée. Il montre comment, dans quelles circonstances et sous quelle forme fut constitué le tribunal ecclésiastique qui condamna Jeanne au bûcher, la procédure qu'il suivit, rappelle la loi qu'il devait appliquer. Ce n'est pas le moindre intérêt de son exposé que d'y découvrir des origines remontant parfois à l'époque romaine, et de suivre les rapprochements établis sans cesse avec l'époque contemporaine.

---

(1) C. Laplatte, *le Procès de Jeanne d'Arc vu par les juristes*, dans le *Bulletin trimestriel de la Société d'émulation du département des Vosges*, avril 1936, p. 45-79.

Mais le procédé présente des écueils du point de vue historique. Nous en signalerons quelques-uns. — La comparaison qui assimile les *adstantes* du juge Cauchon aux experts de nos modernes tribunaux n'apparaît peut-être pas d'une exactitude absolue. Il eût été, en effet, impossible à l'évêque et au vice-inquisiteur d'aller à l'encontre d'un avis nettement formulé par la majorité de leurs assesseurs, *adstantes*. Ceux-ci seraient comparables, pensons-nous, sur plus d'un point, aux assesseurs du président d'un tribunal de nos jours, qui assument avec lui la responsabilité d'un jugement. — Sans doute le promoteur n'a-t-il pas prononcé un réquisitoire parlé analogue à celui du procureur de la République. Mais c'est de son réquisitoire écrit qu'ont été extraits les douze articles « résumant la doctrine religieuse de Jeanne », et qui « amenèrent la condamnation ». Le bref de Calixte III engageant le procès de réhabilitation désigna « le promoteur de Rouen comme le bouc émissaire de toutes les iniquités ». Dès lors M. Laplatte s'avance, semble-t-il, beaucoup, quand il écrit : « On a l'impression que le promoteur est là surtout pour la forme. » — Présenter les réponses de Jeanne comme des réponses « trop habiles », « à la normande », qui devaient indisposer les juges, par comparaison avec ce qui se passe en correctionnelle, n'est-ce pas oublier le caractère du procès de Rouen très justement rappelé, par ailleurs, par M. Laplatte ? Ce n'était point un procès analogue à ceux de la correctionnelle, où des faits sont en cause, mais un procès de foi et, par dessus tout, un procès d'opinion où les croyances et les intentions sont incriminées, les « cauteles » mises en œuvre. Jeanne l'a bien compris qui demande la production de l'enquête des docteurs de Poitiers.

Sa « subtilité de femme » incriminée au procès de réhabilitation, n'était pas de taille à faire face à la subtilité des théologiens. Quicherat l'a parfaitement signalé : « Un piège, que les formes du droit pouvaient parfaitement couvrir, suffit pour procurer la condamnation de Jeanne... Elle était si pénétrée du sentiment de sa foi, et en même temps si ignorante de ses termes; elle était si convaincue que sa voix intérieure, venant de Dieu, l'emportait sur tous les autres commandements, qu'il n'était pas difficile de tirer de sa bouche des propositions malsonnantes. Ces propositions, il s'agissait ensuite de les lui faire maintenir dans leur forme répréhensible, en ne l'instruisant pas des correctifs dont l'Église veut qu'on se serve en pareille matière. » Ne l'oublions pas, c'est un incroyant qui écrit ainsi.

M. Laplatte aboutit à cette conclusion d'un « procès régulier en la forme », et en tire cette conséquence : « La question est d'importance car, dans une certaine mesure, elle préjuge du fond : les mauvais juges font en général de la mauvaise procédure... » Il termine son étude par ces mots : « C'est un principe constant que le doute doit bénéficier à l'accusé; vous voudrez bien que, pour une fois, il bénéficie aux juges. »

Par la seconde de ses propositions M. Laplatte fournit un beau témoignage de sa conscience professionnelle, mais il ne convainc pas les historiens du xve siècle. Certainement le procès de Jeanne fut un « beau procès » tant par son ampleur inusitée, l'autorité des assesseurs, l'intervention de l'Université, que par sa procédure presque impeccable. « Le procès allait si bien de lui-même (nous citons encore Quicherat), selon les vœux du gouvernement, qu'on doit croire que toutes les précautions furent prises pour en rendre les formes irréprochables. » Nous pensons cependant que la responsabilité des assesseurs, et celle du vice-inquisiteur, celle de Cauchon, surtout, peut être mise en cause.

N'oublions pas, tout d'abord, que si les Anglais achetèrent Jeanne

comme prisonnière de guerre, c'est Cauchon qui négocia l'achat; que si Cauchon condamna Jeanne par tribunal d'Église, ce sont les Anglais qui firent connaître à toute l'Europe, par lettres royaux, les motifs de la condamnation.

Les assesseurs furent choisis « avec art », beaucoup ... « aussi inexpérimentés dans les choses du monde qu'ils étaient brillants dans l'école ». « Tous professaient l'opinion bourguignonne, attendu que l'*alma mater* n'en tolérait point d'autres, pour le moment; mais ils étaient plutôt modérés qu'autre chose... Sans les accuser d'une intention criminelle on peut dire que la procédure inquisitoriale qui soumettait des hommes, *prévenus comme eux*, à une telle épreuve, les mettait dans l'impossibilité de ne pas faillir. »

Parmi leurs figures se distingue celle de Thomas de Courcelles, une des lumières de l'école et des chevilles ouvrières du procès. « C'était un austère et éloquent jeune homme, d'un esprit lucide quoique nourri d'abstraction. » Cauchon réussit à le compromettre dans l'affaire et à lui faire rédiger l'acte authentique du procès. « Courcelles ... n'eut pas le courage, dans cette rédaction, de laisser son nom partout où il se trouvait consigné sur la minute; de sorte que, dès l'issue du procès, il regrettait déjà d'y avoir tant travaillé; et l'on peut se demander si le sentiment qu'il en garda pour le reste de sa vie fut la honte d'avoir été dupe ou d'avoir capitulé sur des points qui ne lui avaient jamais paru honnêtes. »

N'insistons pas sur « l'inquisiteur de la localité, pauvre moine plein de timidité et de faiblesse... La sentence colportée par toute l'Europe avec sa signature fit connaître son concours et non pas sa contrainte ».

Quant à Cauchon, l'apostrophe de Jeanne doit être prise, pensons-nous, dans son acception la plus large : « Évêque, je meurs par vous. » Bien que le bref de Calixte III qui fut le point de départ du procès de réhabilitation « l'eût désigné comme un homme de bonne mémoire, ... il fut impossible aux juges de ne pas le mettre en cause... Pierre Cauchon fut un homme politique très considérable, dont la fortune, commencée par la faveur des Cabochiens, s'accrut ensuite de la confiance illimitée de la famille de Lancastre. Grand praticien en matière de droit, il s'était créé par là une renommée dont il usa trop souvent pour satisfaire la violence de ses opinions... Ses amis ont loué de belles qualités qui étaient en lui. Il se révéla, dans l'affaire de Jeanne, comme un homme passionné, artificieux, corrompu ».

Nous avons cru qu'il convenait, à l'occasion d'une étude aussi sérieuse que celle de M. Laplatte, et qui forme comme la conclusion de beaucoup d'autres, de résumer les jugements trop oubliés du grand érudit qui a le plus étudié le procès de Jeanne, dans une brochure presque introuvable: *Aperçus nouveaux sur l'histoire de Jeanne d'Arc* (Paris, 1850). Nonobstant les recherches faites depuis, dénués de toute passion, ils nous paraissent encore excellemment vrais.

Ce qui n'empêche pas que M. Laplatte, juriste consommé, était qualifié pour étudier la procédure employée dans le procès de Jeanne, la faire mieux comprendre par des comparaisons d'actualité. Il sera bon désormais, quand on abordera ce point, de recourir à lui.

J. de La Martinière.

A PROPOS
DES FUNÉRAILLES RELIGIEUSES DE DIDEROT

Il n'est pas facile de déceler les motifs qui firent accorder à Diderot des funérailles solennelles par le curé de Saint-Roch, M. Marduel, homme prudent et très religieux. Pour Paris tout entier, en effet, le philosophe athée n'avait pas reçu les sacrements et était mort dans l'impénitence finale. Le regretté chanoine Marcel, après avoir discuté et pesé, en deux remarquables articles parus ici-même[1], les faits et les témoignages, avait conclu découragé : « ces problèmes ... nous n'avons guère fait ... que les soulever et les agiter ».

A son tour, notre érudit confrère, M. le chanoine Couget, successeur lointain de M. Marduel, s'efforce de projeter quelques lueurs « à travers ces obscurités » et croit même « entrevoir la vérité »[2].

Il fait état d'un témoignage, que l'historien de Diderot n'a sans doute pas connu, celui de Mgr de Sausin qui fut évêque de Blois.

Les « Souvenirs » de Mgr de Sausin adoptent la même thèse que les *Nouvelles ecclésiastiques* et les *Mémoires pour servir à l'histoire,* de Barruel : Diderot, moribond, enlevé de son domicile parisien et transporté à Sèvres par ses amis « pour l'empêcher de faire abjuration ». Car il y avait péril pour ces fanatiques. Un jeune chirurgien, ami intime du philosophe, avait réussi à le toucher par ses objurgations, si bien que Diderot « voulut prendre des mesures pour se réconcilier avec Dieu ».

Ainsi se précise, pour M. Couget, la « complicité de la famille et des amis de Diderot, prenant leurs mesures » ceux-ci pour éviter toute rétractation de sa part, et celle-là pour obtenir des funérailles religieuses. Et s'éclaire également le rôle du curé de Saint-Roch : « Vouloir se réconcilier avec Dieu; en être empêché matériellement par les uns ou les autres : ensemble de circonstances qui expliquent la conduite du sage pasteur qu'était M. Marduel. »

J. M.

71e CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le 71e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements s'est ouvert le mardi 19 avril à 14 heures, dans l'amphithéâtre Anatole de Monzie du Centre universitaire méditerranéen, à Nice, sous la présidence de M. Clovis Brunel, membre de l'Institut, directeur de l'École nationale des chartes.

Nous donnons ci-dessous le résumé des communications présentées au cours de ce congrès par les membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France ou relatives à l'histoire de l'Église de France.

Section de Philologie et d'Histoire (jusqu'à 1815).

Séance du 19 avril (*Journal officiel* du 22 avril, p. 4660).

Lecture est donnée d'une communication de M. Jacques de Font-Réaulx sur les diplômes impériaux de Frédéric Barberousse dans le royaume d'Arles où l'auteur, à propos d'une récente étude du savant autrichien, le Dr Hans Hirsch, admet que certains des diplômes impé-

---

1. *Revue d'histoire de l'Église de France,* janvier et mars 1925.
2. *Les funérailles de Diderot,* dans *le Messager de Saint-Roch,* avril 1938, p. 20-25.

riaux accordant les *regalia* aux archevêques d'Arles, Embrun et Vienne et aux évêques de Viviers, Die et Saint-Paul dans la deuxième moitié du XIIe siècle, sont des faux évidents, comme celui de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Mais il est indubitable que les archevêques d'Arles, de Vienne reçurent, avec l'évêque de Die, de Frédéric Barberousse des privilèges étendus.

A la même séance M. Gustave COHEN lit une communication sur les mystères religieux et profanes en Avignon à la fin du XIVe siècle, où il démontre l'existence dans cette ville de pièces cycliques en trois journées dont l'une était le *Jeu de la Passion de Notre-Seigneur*, mystère parlé et non mimé.

Séance du 20 avril (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4717).

Dans un mémoire sur Charles Grimaldi, M. L.-H. LABANDE, membre de l'Institut et membre du conseil de notre Société, montre que ce personnage peut être considéré comme le fondateur, au XIVe siècle, de la dynastie des seigneurs et princes de Monaco.

M. l'abbé Corrage lit ensuite une communication de M. Joseph PRADELLE sur les origines du pèlerinage des Compagnons du Devoir à la Sainte-Beaume. L'auteur y raconte la légende des sept ouvriers tombés d'un échafaudage dont trois échappent à la mort et sont guidés par sainte Madeleine vers les monastères de la Sainte-Beaume.

A la séance qui se tint l'après-midi du même jour (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4723) sous la présidence de M. A. Lesort, archiviste en chef du département de la Seine, M. Émile APPOLIS présenta une communication sur les abjurations calvinistes dans le diocèse de Lodève au début de l'épiscopat de Charles-Antoine de Chambonas (1672-1677). Le registre du secrétariat de l'évêché permet de déceler le rôle personnel joué par le prélat désireux de convertir les religionnaires qui subsistaient encore dans son diocèse.

Séance du 22 avril (*Journal officiel* du 24 avril, p. 4766).

M. André BIVER lit une communication sur les cadeaux de mariage offerts par Henri duc de Mayenne à sa sœur, René de Lorraine, qui épousa en 1613 Marie Sforza, duc d'Ognano.

M. Maurice MIGNON montre ensuite l'intérêt que présentent pour l'histoire littéraire, les lettres de Godeau, évêque de Vence et de Grasse, premier membre de l'Académie française : brèves épîtres pleines de verve et écrites dans une langue et un style qui le mettent au rang de nos meilleurs classiques.

Section d'Histoire moderne (depuis 1715) et d'Histoire contemporaine.

Séance du 20 avril (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4720).

Au nom de M. A. BRUN, professeur à la Faculté des lettres d'Aix, M. Bourilly, doyen de cette faculté, étudie le collège de l'Oratoire à Marseille pendant le XVIIIe siècle, d'après un manuscrit conservé à la bibliothèque municipale, qui nous fait connaître, de 1723 à 1775, les élèves et les professeurs de cet établissement, ainsi que les fêtes, cérémonies, soutenances de thèses qui en rythmaient l'existence.

M. l'abbé Jacques LASSAILLY, recherchant ce qu'ont été les métiers et professions du bourg d'Argenteuil au XVIIIe siècle, montre le parti que l'on peut tirer des rôles de tailles, malheureusement trop peu nombreuses dans les dépôts d'archives.

M. Latil établit ensuite, d'après des documents de famille, le montant des frais d'études, d'entretien d'un élève du collège des Oratoriens de Juilly (Seine-et-Marne) de 1776 à 1782.

Section des Sciences économiques et sociales.

Séance du 20 avril (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4726).

Dans une communication sur les céréales inférieures en Quercy, le chanoine Eugène Sol fournit quelques données sur la culture et les prix du seigle, du méteil et de l'orge dans la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Section d'Archéologie.

Séance du 22 avril (*Journal officiel* du 24 avril).

M. A. Bacquet étudie les pavages, carrelages, dalles tumulaires, plaques mortuaires, cénotaphes et sarcophages de la collégiale de Saint-Quentin (fragments de mosaïque du VIIe siècle, pavés du XIe siècle, dalles et plaques mortuaires des XIIIe, XIVe et XVe siècles). Dans une seconde communication, M. Bacquet précise la date et le sujet d'une tapisserie du Louvre dite *la Légende de Saint-Quentin* qui présente plus d'un rapport avec la collégiale et a du être tissée à Saint-Quentin aux environs de 1460.

M. Léon Labande énumère et décrit les chapelles peintes de la région niçoise. Ces chapelles rurales, humbles d'aspect, étaient fort nombreuses et jalonnaient les routes. Certaines ont gardé le nom des artistes qui, au XVe siècle, les couvrirent de fresques à l'intérieur.

Section de Géographie.

Séance du 20 avril (*Journal officiel* du 23 avril, p. 4731).

M. Émile Appolis présente une communication sur les limites du diocèse de Béziers à la fin de l'Ancien Régime dans laquelle il montre que ce diocèse, l'un des plus étendus du Languedoc, existait dès le cinquième siècle et correspondait à peu près exactement au territoire d'une tribu de Volsques Tectosages au temps de la Gaule indépendante, puis à la *civitas Bitterensium* de l'époque romaine.

Sous-section des documents économiques de la Révolution.

Séance du 22 avril (*Journal officiel* du 24 avril, p. 4768).

M. Eugène Creveaux présente une communication où il étudie la vente des biens mobiliers des maisons religieuses du district de Vervins. Ce district comprenait de nombreuses et anciennes abbayes et la vente de leurs meubles ne produisit qu'un résultat décevant.

Le docteur Lomier commente, d'autre part, la déclaration de l'abbé Quennehen, curé de la paroisse d'Arrest, au diocèse d'Amiens qui, en décembre 1789, attira l'attention de sa municipalité sur le sort malheureux qui était le sien.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

Baumont (G.) et Pierrot (A). Iconographie de saint Dié. — Mulhouse-Dornach, Braun et Cie, s. d. In-4°, 21 p., xlvii pl. h.-t., 200 fr.

Besson (Mgr M.). L'Église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525. — Genève, H. Trono, 1937. In-8°, 440 p., phot. et fac-sim. en couleur.

Duportet (Maurice). Topobibliographie de la France. Creuse. Préface de M. Louis Lacrocq. — Montluçon, chez l'auteur, 1937. In-4°, xxv divisions paginées séparément.

Leroy (Émile). Guide pratique des bibliothèques de Paris. — Paris, éditions des Bibliothèques nationales, 1937. In-8°, viii-284 p., 20 fr.

Vincent (Auguste). Toponymie de la France. — Bruxelles, Librairie générale, 1937. In-4°, 418 p., 100 fr.

SOURCES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

Bartz (Wilhelm). Studien über die *Gesta abbatum Fontanellensium* (*Historisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, Band 57, Heft 4). — Köln, Verlag J. P. Bachem, s. d. In-8°, paginé 575-602.

Bérulle (Le cardinal de). Correspondance du cardinal Pierre de Bérulle, éditée par Jean Dagens. Tome II : 1619-1624 (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique*, fascicule 18). — Paris, Desclée de Brouwer, et Louvain, Bureaux de la Revue, 1937. In-8°, 543 p.

Font-Réaulx (Jacques de). Archives départementales de la Drôme. Répertoire numérique de la série L (Documents de la période révolutionnaire de 1790 à l'an VIII) avec états complémentaires. — Valence, archives départementales, 1936. In-4°, xii-206 p.

Les meilleurs textes. Dom Guéranger (*Choisir*, VII). Introduction par Louis Dimier. — Paris, Desclée de Brouwer, 1937. In-12, lxviii-454 p., 18 fr.

ÉTUDES HISTORIQUES

Alloing (Louis). Le diocèse de Belley. Histoire religieuse des pays de l'Ain. — Belley, impr. A. Chaduc, 1938. In-8°, xvi-847 p., ill.

Andrieu-Guitrancourt (Pierre). L'archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Église au xiiie siècle, d'après le *Regestrum Visitationum*. — Paris, libr. du Recueil Sirey, 1938. In-8°, xi-463 p., 80 fr.

Appolis (Émile). La formation du département du Tarn. — Albi, Bibliothèque de la *Revue du Tarn*, s. d. In-8°, 62 p., 7 fr. 50.

Appolis (Émile). Les États de Languedoc au XVIIIe siècle. Comparaison avec les États de Bretagne. (*L'organisation corporative, du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime*, recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, 2e série, fascicule 44). — Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1937. In-8°, paginé 129-148.

Aubry (O.). Le Second Empire (*Les grandes études historiques*). — Paris, Fayard, 1938. In-8°, 698 p.

Aymonier (Camille). Ausone et ses amis. — Bordeaux, Delmas, 1935. In-16, 148 p., 12 fr.

Bernoville (Gaëtan). La Société des auxiliatrices des âmes du Purgatoire (*Les grands Ordres monastiques et instituts religieux*, XXV). — Paris, Grasset, 1938. In-8°, 247 p., 18 fr.

Brochard (L.). Saint-Gervais. Histoire du monument d'après de nombreux documents inédits. Préface de M. Marcel Aubert. — Paris, Desclée de Brouwer, 1938. In-8°, 446 p., ill. et plans h.-t.

Calmette (Joseph) et Déprez (Eugène). Histoire du Moyen Age. Tome VII : l'Europe occidentale de la fin du XIVe siècle aux guerres d'Italie. La France et l'Angleterre en conflit (*Histoire générale*, publiée sous la direction de Gustave Glotz). — Paris, les Presses universitaires de France, 1937. In-8°, XXI-577 p., 80 fr.

Chaigne (Louis). Le bienheureux Louis-Marie Grignion de Montfort. — Paris, de Gigord, s. d. [1937]. In-8°, 167 p., 15 fr.

Coolen (Georges). L'aventure de Mgr de Conzié. L'évêque d'Arras s'est-il battu en duel contre son rival ? — Extrait d'*Échanges et recherches*, janvier 1938, 12 p.

Delcambre (Étienne). Les États du Velay, des origines à 1642. — Saint-Étienne, I. C. A. P., 1938. In-8°, 554 p., ill. et carte h.-t., 40 fr.

Gautier-Vignal (L.). Pic de la Mirandole. — Paris, Grasset, 1937. In-8°, 261 p.

Goyau (Georges). La congrégation de la Mission des Lazaristes (*Les grands Ordres monastiques et instituts religieux*, XXVI). — Paris, Grasset, 1938. In-8°, 259 p.

Guinand (Henry). Le régime légal des biens cultuels en France sous les deux statuts des établissements du culte (1801), de la loi de Séparation (1905), des associations diocésaines (1923). — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1938. In-8°, XV-505 p., 60 fr.

Hayward (F.). Léon XIII. Préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart. — Paris, Grasset, 1937. In-8°, 336 p., 35 fr.

Kerbiriou (Chanoine L.). Nos vieux saints bretons et la critique moderne. Avec une notice sur Albert le Grand par le Rev. Canon G. H. Doble. — Brest, impr. de la Presse libérale, 1938. In-8°, 24 p.

Lacger (Louis de). Histoire de Castres et de son abbaye, de Charlemagne à la guerre des Albigeois. — Albi, Bibliothèque de la *Revue du Tarn*, 1937. In-8°, 173 p., ill., 24 fr.

Lacouture (Abbé Joseph). La Haute Lande à la fin de la Révolution. — Bordeaux, impr. René Samie, 1938. In-8°, 87 p.

Lefranc (A.). La vie quotidienne au temps de la Renaissance. — Paris, Hachette, 1938. In-8°, 253 p., 20 fr.

Mandonnet (Pierre), O. P. Saint Dominique. L'idée, l'homme et l'œuvre. Augmenté de notes et d'études critiques par M. H. Vicaire, O. P. Tome I : Étapes. Tome II : Perspectives. — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. [1938]. 2 vol. in-8°, 280 et 322 p., 8 ill. h.-t., 60 fr.

Morçay (Abbé R.). Nouvelle histoire de l'Église. — Paris, Lanore, 1937. In-8°, 350 p., ill.

Misermont (R. P. Lucien). Le bienheureux Pierre-René Rogue, prêtre de la Mission, directeur de grand séminaire, confesseur de la foi, martyr du refus des serments pendant la Révolution. — Paris, Gabalda, 1937. In-8°, xvi-286 p., 28 fr.

Nasalli Rocca di Corneliano (Emilio). Problemi religiosi e politici del duecento nell' opera di due grandi italiani. Il cardinale Giacomo da Pecorara e il pontefice beato Gregorio X. — Piacenza, libreria editrice Merlini, 1938-xvi. Gr. in-8°, xii-158 p.

Pastor (Dr Louis). Histoire des papes depuis la fin du Moyen Age. Tome XIX : Grégoire XIII (1572-1585). Traduit de l'allemand par Alfred Poizat et W. Berteval. — Paris, Plon, 1938. In-8°, 516 p.

Schleyer (Kurt). Anfänge des Gallikanismus im 13. Jahrhundert. Der Widerstand des franz. Klerus gegen d. Privileg. d. Bettelorden (*Historische Studien*, H. 314). — Berlin, Ebering, 1937. In-8°, 205 p., M. 8,40.

Schmidlin (J.). Histoire des papes de l'époque contemporaine. Tome I, première partie : Pie VII (1800-1823). Traduction de L. Marchal, revue par L. Cristiani. — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1938. In-8°, xxxv-472 p., 75 fr.

Schnürer (Gustave). L'Église et la civilisation au Moyen Age. Tome III. Traduction française de G. Castella. — Paris, Payot, 1938. In-8°, 638 p., 70 fr.

Villien (A.). Histoire des commandements de l'Église. 3e éd. entièrement revue. — Paris, Gabalda, 1936. In-8°, 357 p., 20 fr.

VARIÉTÉS

Bruno de Jésus-Marie (R.P.). Madame Acarie, épouse et mystique. — Paris, Desclée de Brouwer, s. d. In-8°, 123 p.

Chaponnière (Paul). Voltaire chez les Calvinistes. — Paris, librairie académique Perrin, 1936. In-8°, xvi-267 p., 12 fr.

Joly (A.). Un mystique lyonnais et les secrets de la Franc-Maçonnerie. — Mâcon, Protat frères, 1938. In-4°, 334 p., ix ill.

Pérouse (Gabriel). Mélanges historiques et littéraires. — Chambéry, imprimeries réunies, 1936. In-8°, xvi-196 p.

Simon (G.-A.). L'abbaye de Saint-Wandrille. Préface de Marcel Aubert. — Grenoble, Arthaud, s. d. [1937]. In-8°, 95 p.

Vaast (Émile). Lacordaire et les conférences de Notre-Dame (*Les grands événements littéraires*). — Paris, Malfère, 1937. In-8°, 153 p., 15 fr.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

Impr. André-Pouyé — Meaux

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE DE LA PAROISSE RURALE PENDANT L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

I. Les idées et les lois. — Les idées nouvelles. — La législation ecclésiastique. — La législation civile. — Évolution de la paroisse et de la cure.
II. Le clergé paroissial. — Le curé et les vicaires. — Réfractaires et assermentés.
III. Les institutions paroissiales. — Les fabriques. — Les confréries.
IV. Le ministère paroissial. — Prédication et catéchisme. — Liturgie et sacrements. — La pratique religieuse. — Persécutions et martyres.
V. Les biens paroissiaux. — Les églises. — Presbytères et cimetières.
VI. Participation a la vie intellectuelle, sociale et politique de la nation. — Les écoles. — Rôle du clergé paroissial dans les sociétés savantes locales. — Rôle charitable et social. — Rôle politique du clergé paroissial.
VII. Les forces opposées a la paroisse. — Le Protestantisme, la Franc-Maçonnerie, l'esprit voltairien. — Les cultes révolutionnaires.
VIII. Conclusions. — Instruments de travail et ouvrages. — Sources. — Initiation et but.

L'époque révolutionnaire compte à peine quinze années. Cependant elle comprend trois périodes distinctes : la première qui va de 1787 à 1791; la seconde de 1791 à 1795; la troisième de 1795 à 1801[1]. Pendant la première période, les lois de l'Ancien Régime et les premières lois révolutionnaires se contrecarrent. La seconde période est dominée par la Constitution civile du clergé. Avec la troisième période la séparation de l'Église et de l'État l'emporte. Dans chacune de ces périodes, la paroisse rurale se présente différemment. On pourrait tenter son étude en la faisant rentrer dans ce cadre chronologique, et la faisant précéder d'un large préambule. Mais peut-être vaut-il mieux discerner les principales questions qui se sont posées et les envisager tour à tour : l'exposé en sera plus net, plus accessible et plus complet. Nous en avons distingué sept.

1. Il importe d'avoir des idées précises sur le cadre chronologique de l'époque révolutionnaire : nous avons traité cette question dans notre travail sur *l'Église et la Révolution* (1937), p. 41-53. Pour la date

I. — LES IDÉES ET LES LOIS.

Les idées nouvelles.

Les idées nouvelles ne se trouvent que par exception dans les ouvrages didactiques : deux ou trois volumes[2] seulement ont enrichi la littérature canonique sur ce sujet. Elles sont éparpillées dans les innombrables brochures qui ont paru à l'occasion des débats importants[3] et dans plusieurs articles de journaux : *Journal ecclésiastique de Barruel*[4], *Journal chrétien*[5], *Journal des prêtres*[6], *Annales religieuses, politiques et littéraires*[7], *Annales de la religion*[8]. Elles se trouvent rassemblées dans les Cahiers de doléances; les vœux exprimés sont en faveur des curés : on souhaite l'amélioration de leur sort matériel et l'accroissement de leur prestige et de leur autorité[9].

La législation ecclésiastique.

Tandis que pendant le XVIIIe siècle les mandements épiscopaux, les décisions des assemblées du Clergé, les statuts synodaux n'apportent rien de bien nouveau, on remar-

initiale, il faut écarter, nous semble-t-il, les années 1748, 1749, 1751, 1760-1765, 1770 que propose M. l'abbé Lavaquery (*Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XX (1934), p. 219): celle qui s'impose est 1787, qui se prête d'ailleurs à la théorie de l'existence de plusieurs révolutions soutenue par M. Lefebvre (*Annales historiques de la Révolution française*, t. X (1933), p. 101). — Quant à la date finale, c'est indiscutablement 1801, l'année du Concordat, qui ouvre une ère nouvelle pour l'Église de France, en apportant des transformations radicales dans les institutions et les personnages détenteurs de l'autorité.

Pour la bibliographie du sujet, voici ci-dessous nos conclusions. D'ores et déjà nous renvoyons, une fois pour toutes, à la liste des ouvrages donnée à la suite des instructions touchant les monographies de paroisses dans l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. II (1934), p. 339-345.

2. Entre autres, l'ouvrage de J. de PRADELLE, *le Droit de déport dans l'Église de Normandie* (Caen, 1788, in-8°).

3. Bibl. nat., Ld[4]; British Museum, F 150, 151; FR 135, 136, 137, 341, 354; R 330, 331, 332, 335.

4. Bibl. nat., H 8803-8821 (1787 à 1792).

5. Bibl. nat., Lc[2] 627 (1791-1792).

6. Bibl. nat., Lc[2] 629.

7. Bibl. nat., Lc[2] 885 (1795), 886 (1796-1797), 887 (1800-1801).

8. Bibl. nat., Lc[3] 10 (1795 à 1801).

9. Voir Béatrice F. HYSLOP, *Répertoire critique des cahiers de doléances pour les États généraux de 1789* (1933), — critiqué par G. LEFEBVRE et P. NICOLLE, dans les *Annales historiques de la Révolution française*, t. X (1933), p. 467-469, et t. XI (1934), p. 80-83; — et aussi A. DENYS-BUIRETTE, *les Questions religieuses dans les Cahiers de 1789* (1919), p. 157-301.

que au contraire pendant la Révolution, du côté réfractaire comme du côté constitutionnel, des initiatives hardies. Afin de sauver ce qui reste de la vie paroissiale et d'assurer l'administration des sacrements aux fidèles, les chefs de la vieille Église de France sont amenés à prendre, dans des règlements curieux[10], des décisions surprenantes. Pour d'autres raisons, l'Église constitutionnelle se montre également novatrice. Dans ses conciles nationaux, dans ses conciles métropolitains, dans ses synodes[11] elle essaie de rajeunir la vie paroissiale et de l'adapter aux difficultés présentes.

La législation civile.

Jamais on n'a autant légiféré. La nomenclature des lois révolutionnaires[12] relatives à la paroisse est très longue; les principales sont : la loi primordiale de la Constitution civile du clergé, les lois de la séparation des Églises et de l'État (3 ventôse an III; 11 prairial an III; 7 vendémiaire an IV), sans compter les lois prescrivant les divers serments, serment à la Constitution civile du clergé (27 novembre 1791), serment de liberté et d'égalité (26 août 1792), serment de soumission aux lois de la République (30 mai 1795), serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et fidélité à la République (4 septembre 1797), promesses de fidélité à la constitution (11 janvier 1800).

Évolution de la paroisse et de la cure.

A l'instar des diocèses, des archidiaconés et des doyennés dont elles faisaient partie, les paroisses étaient fort diverses sous l'Ancien Régime. Leur situation géographique, surtout quand elles appartenaient aux « enclaves » et aux « exemp-

10. Malheureusement on ne possède pas la liste des mandements épiscopaux de la période révolutionnaire. A défaut, il convient de recourir aux collections du British Museum, FR 130-132, R 330-335, F 174-178. Pour les diocèses normands, cf. notre *Étude critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie, 1787-1801* (1916), p. 151-153.

11. Conciles nationaux de 1797 (Bibl. nat., Ld⁴ 4061 et 4062) et de 1801 (*ibid.*, Ld⁴ 4120); conciles métropolitains de 1800 à Rouen (*ibid.*, Ld⁴ 4102), à Besançon (Bibl. munic. de Besançon, 227-542); etc.

12. On en trouve un aperçu dans la compilation de L. Cahen et R. Guyot, *l'Œuvre législative de la Révolution* (1913). Il serait indispensable d'avoir un recueil des lois relatives à la paroisse analogue à celui concernant les congrégations, publié par A. Aulard sous le titre *la Révolution française et les congrégations* (1903).

tions »[13], les différenciait; leur étendue inégale introduisait de nouvelles catégories. La Révolution tend à tout uniformiser; il n'y a plus qu'une seule espèce de paroisse. On va plus loin; afin de les égaliser, on veut les circonscrire, malgré l'opposition du particularisme local[14]. Ce mouvement se continue, sous le Directoire, dans les milieux du clergé constitutionnel, faute de pasteurs. La paroisse perd de sa vitalité d'autant plus que les municipalités rurales disparaissent. Toutefois une création nouvelle apparaît : l'archiprêtré, qui semble remplacer le doyenné. Par contre la cause de la paroisse est davantage abandonnée par les réfractaires : ils se résignent à transformer le territoire diocésain en missions[15].

La variété des cures était encore plus grande que la variété des paroisses : il y avait des cures desservies par des séculiers et des cures desservies par des religieux; des cures annexées à des prieurés et des cures unies à des collégiales; des cures d'une portion et des cures de plusieurs portions ; des cures qui n'étaient que des vicariats perpétuels ou des succursales[16]. De plus les façons de les obtenir étaient multiples. Beaucoup de facteurs pouvaient entrer en jeu : Rome, le patron, les grades universitaires et finalement l'évêque. La Révolution détruit toutes ces diversités : on ne tolère plus qu'une seule espèce de cure, et qu'un moyen d'y accéder, l'élection[17]. Elle n'est pas écartée par le clergé constitutionnel

13. On appelait exemption une portion du territoire plus ou moins étendue appartenant à un diocèse et située dans un autre diocèse. Par exemple, le diocèse de Lisieux possédait deux exemptions : Saint-Candé-le-Vieil, avec cinq paroisses dans le diocèse de Rouen; et Nonant, avec quatre paroisses, dans le diocèse de Bayeux.

14. Il y a de nombreuses lettres, pétitions, réclamations qui révèlent cet état d'esprit : ces dossiers, très précieux pour l'histoire de la paroisse rurale, sont conservés aux Ach. nat., Div bis 1, 6, 74, 82, 94, 95, 98, 103, 104. On en trouve également dans les Archives départementales ; par exemple, Arch. dép. de la Seine-Inférieure, L 1191 à 1194; Arch. dép. de l'Eure, L 1172, 1252, 1255; Arch. dép. de l'Orne, L 380, 1961, 2505 à 2508, 2999, 3312, 3314.

15. Voir abbé Cattin, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des diocèses de Lyon et de Belley*, p. 521 et suiv.; Dom Piolin, *l'Église du Mans durant la Révolution*, t. III, p. 554 à 570.

16. Sur ces diverses catégories, voir Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique* (4 vol. in-4°, 1776), et des travaux modernes comme celui de l'abbé Piel, *Inventaire historique des actes transcrits aux insinuations ecclésiastiques de l'ancien diocèse de Lisieux*, t. I (1891), Introduction, p. VIII-X, LV-LVI, LXIII-LXIV, LXX-LXXIV.

17. Constitution civile du clergé, art. 1 : « A compter du jour de la publication du présent décret, on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir la forme des élections »; art. 25 : « L'élection des curés se fera dans la forme prescrite et par les électeurs indiqués dans le décret du 22 décembre 1789 pour

sous le régime de la séparation des Églises et de l'État; mais de politique, elle devient religieuse[18]. Tout en étant farouchement hostile aux lois révolutionnaires, le clergé réfractaire accepte dans l'évolution de la cure les simplifications que commandent les circonstances[19].

II. — LE CLERGÉ PAROISSIAL.

Le curé et les vicaires.

Le curé est le principal personnage, c'est le chef qui commande et qui administre. Il n'a comme collaborateurs réels que les vicaires, relativement peu nombreux. Les habitués, qui portent différents noms (obitiers, choristes, chapelains fondés, familiers), et qui sont assujettis à divers emplois, sont des agents assez indociles, surtout quand ils sont groupés en communautés. L'harmonie ne règne pas entre les membres du clergé paroissial; les heurts sont fréquents[20]

Réfractaires et assermentés.

Ces conflits restent superficiels. La division profonde dans le clergé paroissial ne sera introduite que par le serment. Événement capital, qui a une portée générale et incalculable, mais qui, au point de départ, est avant tout un événement paroissial. Légalement il ne vise que la municipalité, instrument du pouvoir, et les ecclésiastiques fonctionnaires publics, acteurs du drame. En fait, il atteint au vif tout le monde : le clergé dans sa totalité et, derrière lui, les fidèles sont obligés de se prononcer. Ils se répartissent en deux camps irréconciliables. La division se prolongera même au delà du

la nomination des membres de l'assemblée administrative du district. » Cf. Émile Ollivier, *Nouveau manuel de droit ecclésiastique français. Textes et commentaires* (1886), p. 75, 80 à 82.

18. Concile national de 1797, 4e session, décret sur les élections, sect. II : élection d'un curé, art. I à XIV. Cette législation fut appliquée : nous en avons pour preuve l'extrait de procès-verbal de l'assemblée tenue dans l'église Notre-Dame de Vire pour la nomination d'un curé publié dans la revue *Au pays virois*, 1re année (1913), p. 53-54.

19. Elles sont indiquées dans les mandements épiscopaux sous le régime de la séparation (voir ci-dessus, note 10).

20. Sur la physionomie des divers membres du clergé paroissial : le curé à la puissance débordante, le vicaire au sort lamentable, l'habitué à l'esprit frondeur, voir notre ouvrage *l'Organisation du clergé paroissial à la veille de la Révolution* (1911), p. 11-32.

Concordat, qui n'apportera que de simples atténuations[21].

Au lendemain du serment, le clergé réfractaire demeure une grande force par le nombre et par la valeur[22]. Numériquement il subit encore des déchets causés par les émigrations, les réclusions, les déportations et par les martyres[23], mais compensés par les jeunes recrues dues aux ordinations[24] et par les rétractations[25]. Celles-ci se produisent particulièrement après les publications des brefs du pape et après la Terreur et elles produisent sur les populations un effet considérable. Deux causes morales l'affaiblissent : les divisions créées par les serments qui sont prescrits successivement en 1792, en 1795, en 1797 et en 1800 et qui déterminent dans son sein des discussions passionnées et interminables; les insubordinations qui s'expliquent par l'éloignement de l'autorité et par la multiplicité mystérieuse de ses représentants, qui introduisent dans ses rangs une sorte de presbytérianisme et d'illuminisme.

Le clergé constitutionnel n'est pas, au début, assez fort en nombre et en valeur pour s'imposer aux fidèles et les diriger.

21. Nous avons marqué l'importance du serment dans plusieurs de nos travaux : *la Constitution civile du clergé en Normandie* (1924), p. 163-175; *le Personnel de l'Église constitutionnelle en Normandie* (1925), p. 5, 9. 18, 19; *Étude critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie*, p. 15, 68 à 70, 102.

22. Les statistiques sont malaisées à établir : celles de M. Sagnac (*Revue d'histoire moderne*, t. VIII (1906), p. 99-115) ne concernent que quarante-trois départements et visent principalement les ecclésiastiques fonctionnaires; les critiques formulées par le chanoine Pisani (*l'Église de Paris et la Révolution*, t. I (1908), p. 189), par de La Gorce (*Histoire religieuse de la Révolution*, t. I (1909), p. 399) et par Mathiez (*Rome et le clergé français sous la Constituante* (1911), p. 463) apportent des raisonnements, des proportions, mais non des chiffres précis. Sur le problème psychologique, voir notre *Constitution civile du clergé en Normandie*, p. 248 et suiv.

23. Ici encore les précisions chiffrées font défaut : voir notre ouvrage *la Déportation du clergé orthodoxe* (1913), p. XIII-XIV. On connaît mieux les déportations du Directoire que celles de la Convention.

24. Il y en eut à Paris, à Lyon et ailleurs. Le registre d'ordinations de Paris (19 mars 1791 au 22 juillet 1810, in-fol., 384 p.) est conservé aux Arch. de l'archevêché de Paris. Mais il est difficile d'estimer le nombre total des ordinands pour toute la France : cf. abbé Contrasty, *le Recrutement du clergé de Toulouse pendant la Révolution* (dans *Vocations sacerdotales*, bulletin trimestriel, ann. 1904).

25. On ne possède pas de listes d'ensemble. Pour un département, Raoul Patry (*le Régime de la liberté des cultes dans le département du Calvados pendant la première Séparation, 1795-1802* (1921), p. 202) donne les chiffres suivants : douze rétractations en 1794, trente-deux en 1795, vingt-trois en 1796, trente-cinq en 1797, quatre en 1798, une en 1799, sept en 1800.

Les élections [26] et les ordinations[27] n'arrivent pas à combler les vides. Insuffisants en quantité, les apports nouveaux sont inférieurs en qualité : ce clergé manque de cohésion et d'ascendant moral; au premier choc, il doit succomber. Il est incapable de résister à l'ouragan : en l'an II, il est presque anéanti, par suite des mariages[28] et des abdications[29]. Après la tourmente il se ranime de façon étonnante; il se reprend, mais ne reprend pas les fidèles, malgré ses efforts de sanctification personnelle, d'unification disciplinaire et de labeur apostolique.

III. — LES INSTITUTIONS PAROISSIALES.

Les fabriques.

La fabrique englobe la paroisse entière. Elle est très importante, elle est en quelque sorte le *substratum* de la vie religieuse. Très différentes de formes et d'appellations, les fabriques se ressemblaient dans leurs éléments essentiels; elles constituaient une sorte d'association paroissiale dans laquelle toutes les familles étaient représentées; elles étaient unifiées par le trésorier en exercice, qui avec ses prédécesseurs formait une sorte de bureau préparatoire aux réunions générales. Les fabriques rurales étaient à la fois paroissiales et municipales. Sous ce dernier aspect elles étaient représentées par le syndic. Dans le domaine paroissial, elles avaient des préoccupations très étendues; elles ne s'intéressaient pas seulement à la gestion des biens, mais encore à la vie rituelle et doctrinale de la paroisse.

Pendant tout le cours de la Révolution, elles n'ont cessé

26. Les procès-verbaux d'élection ont souvent disparu (dans la Manche, on n'a conservé que ceux du district de Mortain : cf. notre *Étude critique des sources...*, p. 71). Aussi les statistiques sont-elles impossibles à établir.

27. On possède peu de registres d'ordinations (cf. notre *Étude critique ...*, p. 53). Un article de Emm. de Beaufond, *l'Épiscopat constitutionnel*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LI (1912), p. 159-207. fournit des renseignements pour les ordinations du Jura, de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan, du Gers, de Toulouse et de Rouen.

28. Il n'y a pas de listes spéciales pour les ecclésiastiques mariés; ils sont parfois mentionnés sur les listes des abdicataires. Les renseignements les plus nombreux se trouvent dans les papiers de Caprara (Arch. nat., AFiv). Cf. notre *Constitution civile ...*, p. 1018.

29. Des listes d'abdicataires sont conservées aux Archives nationales et départementales; elles sont loin d'être complètes. Il convient de consulter également les registres des autorités administratives et municipales, les propres déclarations et lettres des intéressés, etc. (cf. notre *Constitution civile ...*, p. 1001-1003).

d'être attaquées au moins sournoisement. Les premiers assauts proviennent des municipalités de 1787 et des comités nationaux de 1789[30]. Immédiatement la municipalité révolutionnaire tente de s'emparer de leurs attributions religieuses; une curieuse jurisprudence s'établit à cet égard. Après des attaques sournoises vient le coup de grâce, qui leur est donné par la loi du 18 août 1792. Cependant elles ne meurent pas; elles rallient les forces catholiques aux heures les plus tragiques de la déchristianisation[31]. Après la Terreur et sous le Directoire, elles survivent visiblement dans les conseils paroissiaux[32] qui assistent le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire. Elles ont d'ailleurs le champ libre : les municipalités révolutionnaires ont disparu.

Les confréries.

Une autre institution, celle des confréries, n'englobe pas toute la paroisse; elle crée à l'intérieur de la paroisse des groupements multiples. Ils étaient restés nombreux : confréries corporatives et de charité, confréries pieuses, Tiers-ordres. Diverses d'après leurs préoccupations et d'après leurs dévotions, toutes avaient l'esprit de caste. Elles rendaient beaucoup moins de services que les fabriques, et se trouvaient plutôt causes de troubles et de divisions.

Les confréries n'ont pas eu une force de résistance aussi tenace que les fabriques. Sans mourir, elles entrent peu à peu en sommeil. Mais quand la Révolution voulut les détruire par la loi du 17 août 1792 qui frappait en même temps les fabriques, elles se réveillèrent, se liguèrent et provoquèrent des insurrections[33]. Ces sursauts de vie se prolongèrent sous le Directoire. Moins tapageuses, les manifestations de leur existence sont alors plus fécondes; on tente même quelques essais de réorganisation[34].

30. Voir en particulier : Félix Mourlot, *la Fin de l'Ancien Régime et les débuts de la Révolution dans la généralité de Caen, 1787-1790* (1911), p. 100-106, 340, 377 ; abbé Lafforgue, *les Fabriques des églises du diocèse de Tarbes sous l'Ancien Régime et pendant la Révolution* (2 vol., 1924-1927), passim.

31. Cf. J. Charrier, *Prêtres et religieux nivernais traduits devant le Tribunal révolutionnaire* (1918), p. 23.

32. Cf. abbé Contrasty, *Un conseil de paroisse sous le régime de la première Séparation* (1926).

33. Par exemple la révolte de quarante-deux communes dans l'Eure, l'Orne et l'Eure-et-Loir, qui tinrent des réunions et publièrent une brochure (cf. notre *Constitution civile* ..., p. 715 et suiv.).

34. Pour le Calvados, voir plusieurs exemples dans Raoul Patry, *le Régime de la liberté des cultes* ..., p. 125, 130, 228.

IV. — LE MINISTÈRE PAROISSIAL.

Prédication et catéchisme.

En remplissant le ministère de la prédication, le curé et ses collaborateurs apparaissaient comme les représentants de l'Église et de l'État. Ils ne se contentaient pas en chaire d'enseigner la doctrine catholique, ils étaient les organes du pouvoir et les auxiliaires de la justice. La Révolution renforça cette union; elle réclama la lecture des décrets au prône[35]. Le clergé constitutionnel s'y prêta et se livra volontiers à l'apostolat révolutionnaire et républicain, même sous le Directoire. Il répara partiellement à cette époque les défaillances qu'il avait commises dans la formation chrétienne des enfants[36] : la question des catéchismes fut mise à l'ordre du jour. Elle ne fut pas négligée par le clergé réfractaire, qui par ailleurs s'enferma dans une intransigeance systématique.

Liturgie et sacrements.

Les offices et l'administration des sacrements, en plus du ministère de la prédication, retenaient l'activité du clergé paroissial. Là encore, il apparaissait comme représentant à la fois de l'Église et de l'État, puisqu'il était chargé de rédiger l'état-civil. Cette fonction fut enlevée en septembre 1792 au clergé constitutionnel[37], qui l'avait méritée à tant d'égards; bien plus, la tenue des registres de catholicité fut interdite[38]. Par exception, le clergé constitutionnel désobéit et commit de nombreuses infractions. Le clergé réfractaire fut constamment récalcitrant. On a ainsi à partir de septembre 1792 des registres privés de catholicité tenus par le clergé constitutionnel et par le clergé réfractaire[39]; ce sont

35. Cf. A. Mathiez, *la Révolution et l'Église* (1910), p. 26-66.

36. Voir entre autres les *Statuts et règlements du diocèse de Rennes prescrits par le synode* (29 août 1799), chap. III : obligations fondamentales des ecclésiastiques; paragr. VIII : devoirs généraux des curés envers leurs paroissiens; art. 5 : obligations d'instruire surtout les enfants (p. 52-54).

37. Cf. A. Mathiez, *les Conséquences religieuses de la Journée du 10 août 1792 : la déportation des prêtres et la sécularisation de l'état-civil* (1911).

38. Décret du 23 janvier 1793 (dans Duvergier, *Collection complète des lois...*, t. V, p. 150-151).

39. Des registres de catholicité furent tenus par les constitutionnels à Pissy (Arch. dép. de la Seine-Inférieure, L 2287, fol. 31), à Cambernon (Arch. dép. de la Manche, L 932), à Hébécourt, dans l'Eure (Arch. nat., W 41, 2736). Avec celui de Valognes (Archives paroissiales), a été conservé le cahier d'annonces au prône, qui est très curieux. — Du côté réfractaire, Patry en a signalé beaucoup pour le Calvados.

les documents les plus intéressants de leur activité. Le clergé constitutionnel ne négligea pas les questions liturgiques : il s'occupa des livres d'heures, des rituels, des bréviaires et publia des *ordo*[40].

La pratique religieuse.

Le but du ministère paroissial n'est atteint qu'autant que les fidèles y répondent par les pratiques religieuses. Deux comptent surtout : l'assistance aux offices dominicaux et l'observance du devoir pascal ; elles sont le baromètre du catholicisme; elles indiquent ses progrès et son déclin. Dès le début de la Révolution, même avant la Constitution civile du clergé, elles sont en baisse[41]. Elles décroissent considérablement à partir de 1791 avec quelques oscillations[42]. La courbe des pratiques religieuses, qui a des hauts et des bas, est plutôt descendante. Les hommes sont de moins en moins pascalisants et l'assistance aux offices dominicaux se raréfie[43].

Persécutions et martyres.

Les faiblesses du ministère paroissial pendant la Révolution sont notoires. Elles ont été compensées par la force de la persécution et du martyre. L'épreuve et l'effusion du sang sont plus éloquentes que les plus beaux discours. Le clergé réfractaire et le clergé constitutionnel ont fourni avec des nuances marquées ce double témoignage à leur foi.

D'abord l'un et l'autre ont été persécutés. Ils se sont rencontrés dans les mêmes maisons de réclusion et ont enduré

40. Voir en particulier l'*ordo* du diocèse d'Évreux pour 1798 (Bibl. nat., B 24062), celui du Calvados pour 1792 (Bibl. munic. de Caen).

41. A défaut des visites archidiaconales, on trouve des renseignements dans les comptes des fabriques : ainsi d'après les dépenses faites pour l'achat des hosties, on constate que le nombre des communions a diminué dans la région de Cherbourg de 1788 à 1790.

42. En effet les pratiques religieuses semblent en honneur ici ou là en 1792 : aux Frétils (Eure), 124 habitants, sur 130 d'âge à communier, firent leurs Pâques (Arch. du greffe du tribunal d'Évreux, dossier d'Hucher) ; à Offranville (Seine-Inférieure). sur 2 500 habitants, 900 paroissiens remplirent leur devoir (Arch. dép. de la Seine-Inférieure, L 1286, lettre du 31 mai 1792).

43. Par exemple dans la Manche (Arch. munic. de Sainte-Marie du Mont, D 1, fol. 70) ; à Landepereuse, dans l'Eure (Arch. du greffe du tribunal d'Évreux, dossier de Véron et de Renoult). Dans le Calvados, la désertion fut telle que de fructidor an V à brumaire an VIII le culte fut interrompu (R. Patry, *le Régime de la liberté des cultes* .., p. 157 et suiv.).

les mêmes privations[44]. Ces maisons, surpeuplées pendant la Terreur[45], se rouvrirent fréquemment sous le Directoire[46] et eurent sans cesse des occupants. Ils furent également compagnons lors des deux déportations : celle de la Terreur et celle du Directoire. La dernière ne fut pas moins meurtrière, car elle se prolongea et fut appliquée avec rigueur[47].

Les maisons de réclusion et les déportations eurent leurs martyrs. Il ne faut pas les oublier quand on étudie les martyrs à proprement parler. Parmi ceux-ci on peut distinguer ceux qui furent condamnés et ceux qui furent massacrés. Les tribunaux qui prononcèrent des sentences de mort furent le Tribunal révolutionnaire de Paris[48], les tribunaux criminels des départements[49], les commissions militaires[50]. Les massacres[51] furent collectifs ou individuels : tantôt ils s'étalèrent au grand jour, tantôt ils se dissimulèrent. Ou bien ils furent accompagnés de longues atrocités ou bien ils furent rapides comme une simple fusillade. Dans ces deux grandes catégories de martyrs on trouve des représentants des deux clergés.

44. En Normandie, trois évêques constitutionnels (Bécherel, Gratien, Lefessier) furent emprisonnés, ainsi que beaucoup d'assermentés, notamment Michelet, directeur du Séminaire constitutionnel du Calvados, Gosselin, vicaire épiscopal de la Seine-Inférieure, Morice, curé de Vernon. Dans le Calvados, Patry signale plusieurs assermentés parmi les reclus (*le Régime de la liberté des cultes* ..., p. 117).

45. A Rouen, l'on compte cent onze reclus en mai 1793, deux cent vingt-six en l'an II; à Caen, quarante-six, puis une centaine. Soixante-huit reclus de l'Orne occupaient la prison de Rambouillet à la suite de l'invasion vendéenne (cf. notre *Constitution civile* ..., p. 1078).

46. A Caen, en frimaire an V, il y avait trente-cinq détenus (R. Patry, *le Régime de la liberté des cultes* ..., p. 118 et suiv.).

47. Il y eut 1 657 déportés à Cayenne (où ils arrivèrent 250, dont 138 seulement revinrent) ou à Rochefort, Ré et Oléron (où la plupart moururent): cf. Victor Pierre, *la Terreur sous le Directoire* (1887).

48. Y comparurent 484 ecclésiastiques. Cf. H. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire de Paris* (5 vol., 1881); Pierre Bliard, *Jureurs et insermentés (1790-1794) d'après les dossiers du Tribunal révolutionnaire* (1910).

49. Voir : H. Wallon, *les Représentants en mission et la justice révolutionnaire dans les départements en l'an II* (5 vol., 1889-1890); et, parmi les études spéciales, Éd. Poupé, *le Tribunal révolutionnaire du Var* (1911); Lemasson, *Actes des prêtres insermentés du diocèse de Saint-Brieuc guillotinés en 1794 ou déportés* (2 vol., 1916-1919), et *Actes des prêtres insermentés de l'archidiocèse de Rennes guillotinés en 1794* (1927).

50. En Normandie, nous en voyons fonctionner à Caen en avril 1793, à Granville en avril 1794 (cf. Robillard de Beaurepaire, *la Commission militaire et révolutionnaire de Granville* (1880), à Vire en octobre 1795, à Caen en septembre 1796.

51. Les plus connus sont les massacres de septembre 1792 à Paris, où périrent 218 ecclésiastiques, et les noyades de Nantes, qui firent 141 victimes.

V. — LES BIENS PAROISSIAUX.

Nature et répartition de ces biens ; leur nationalisation.

Les biens paroissiaux[52] comprenaient les dîmes (menues et grosses dîmes, dîmes novales), les propriétés foncières (bâtiments et terres), les rentes constituées (rentes viagères, rentes consenties en échange des dîmes), les droits seigneuriaux, les privilèges et droits divers, les obits et le casuel.

Ces biens se répartissaient entre les membres du clergé paroissial, curés, vicaires, habitués, les institutions de la paroisse, fabriques et confréries, les établissements d'éducation et d'assistance. Quand il possédait toutes les dîmes, c'est le curé qui était le mieux gratifié. Mais le plus souvent il n'en possédait qu'une part plus ou moins grande. Quelquefois il était réduit à la portion congrue; au moment où s'ouvre la Révolution, celle-ci était de 700 livres pour les curés et de 350 livres pour les vicaires.

Tous les biens paroissiaux furent nationalisés (lois du 2 novembre 1789 et du 18 août 1792) : ce sont les biens de première origine[53]. A ces biens s'ajoutent les biens des prêtres déportés en vertu des principes posés par la loi du 8 avril 1792 et dont l'application varia d'après une législation particulière : ce sont les biens de seconde origine[54]. Les ventes eurent lieu par les soins du directoire du district jusqu'en 1795, ensuite par les soins de la commission centrale du département. Ces ventes s'opérèrent sans difficultés; beaucoup d'acquéreurs étaient de la paroisse. Pour remplacer les revenus des biens paroissiaux, des traitements furent fixés et des pensions furent allouées. La loi du deuxième sansculottide an II supprima les traitements; il n'y eut plus que des pensions. Pour les obtenir, que de formalités réclamées !

Les églises.

Il n'est pas nécessaire de mettre en relief l'importance des églises : ne sont-elles pas le centre de la vie paroissiale ?

52. Cf. Marion, *la Dime ecclésiastique en France au XVIIIe siècle et sa suppression* (1912), et les analyses de Rébillon, *Situation économique du clergé à la veille de la Révolution dans les districts de Rennes, de Fougères et de Vitré* (1923), p. XL-LXXIV.

53. Le décret du 2 novembre 1789 mit à la disposition de la Nation tous les biens ecclésiastiques; on y fit entrer par la suite ceux des fabriques, des confréries, de l'Ordre de Malte, des établissements d'instruction et d'assistance (décrets des 5-15 mai 1791, 19 août-3 septembre 1792, 19 septembre 1792, 8-10 mai 1793 et 23 messidor an II).

54. Le décret du 8 avril 1792 incorpora au domaine national les biens des émigrés, auxquels furent assimilés ceux des prêtres déportés (décrets des 18 septembre 1793 et 22 ventôse an II).

Leur histoire pendant la Révolution est mouvementée et touchante. Objet de litige à cause de leurs réparations, auxquelles on essaie de se dérober[55], elles deviennent tumultueuses en raison des assemblées qui s'y réfugient[56]. Puis on s'acharne sur elles : on les dépouille ; les cloches sont enlevées ainsi que l'argenterie; les derniers restes du mobilier sont arrachés et vendus à l'encan. C'est enfin le dernier dépouillement et la dernière injure : les bâtiments mutilés et dénudés perdent leur caractère sacré et catholique. Le culte révolutionnaire s'empare d'un certain nombre[57]; les autres sont vouées aux usages les plus profanes et deviennent des magasins de fourrage, des ateliers de salpêtre, des écuries. Après le terrorisme dont elles furent les grandes victimes, l'irrespect et le vandalisme continuent. Quand elles sont rouvertes au culte, elles sont obligées d'admettre les adeptes de toutes les religions[58]. On ne se contente pas de les louer, on va jusqu'à les vendre[59]. La situation des édifices du culte demeure lamentable au moment du Concordat.

Presbytères et cimetières.

La Révolution n'épargna pas davantage les presbytères et les cimetières. Pour les premiers, les possesseurs successifs furent très nombreux, et ils furent asservis à divers usages[60]. Comme les églises, plus que les églises, ils furent vendus. A partir de la loi du 2 novembre 1789, ils étaient considérés comme biens nationaux. Leurs ventes, exceptionnelles avant le Directoire, devinrent alors assez fréquentes[61].

55. Sous l'Ancien Régime, les réparations et reconstructions des églises paroissiales se partageaient entre les gros décimateurs et les paroissiens. Ces derniers, dans les Cahiers de doléances, demandent souvent qu'elles incombent entièrement aux décimateurs « comme une dépendance réelle et véritable de leur bénéfice » (cf. Bridrey, *Cahiers de doléances du bailliage du Cotentin*, t. I, p. 282).

56. Assemblées électorales, et souvent assemblées municipales : cf. P. Martin, *Assemblées dans les églises de Bretagne au Moyen Age et à la Révolution* (dans la *Revue de Bretagne*, t. L (1913), p. 201-280).

57. Les 136 communes du district de Caudebec ont adopté le culte révolutionnaire et l'ont introduit dans leurs églises, d'après les déclarations des administrateurs (Arch. dép. de la Seine-Inférieure, L 1360, fol. 183).

58. Loi du 7 vendémiaire an IV (28 septembre 1795): cf. Ém. Ollivier, *Nouveau manuel de droit ecclésiastique*, p. 96).

59. Dans le Calvados, 66 édifices du culte furent aliénés dont 36 églises paroissiales.

60. En particulier pour servir d'école et de logement pour l'instituteur (loi du 27 brumaire an III, art. 5).

61. Dans le seul district de Caen, 123 presbytères furent vendus, d'après les réponses des municipalités de l'an XII (cf. notre brochure sur *les Édifices du culte de l'an IX à l'an XIII dans le département du Calvados*, p. 9).

VI. — PARTICIPATION A LA VIE INTELLECTUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE DE LA NATION.

Les écoles.

Sous l'Ancien Régime, les curés, stimulés par les évêques et les archidiacres, s'efforçaient d'augmenter dans les paroisses le nombre des écoles. Sans avoir des chiffres précis, on a l'impression que de sérieux progrès avaient été réalisés. Le personnel enseignant y contribuait; l'élément religieux l'emportait sur l'élément laïque : les Frères des écoles chrétiennes et surtout les prêtres formaient la majorité des maîtres d'écoles; les écoles de filles étaient principalement dirigées par les religieuses enseignantes, entre autres les Filles de la Providence. Ces progrès furent arrêtés subitement par la prestation de serment, qui, sur ce point comme sur tant d'autres, apporta une perturbation profonde[62]. Les écoles croulèrent; il fallut reconstituer l'enseignement par la base. La Convention s'en occupa et publia deux lois sur les écoles primaires : l'une intransigeante le 29 frimaire an II[63], une autre, plus libérale, le 27 frimaire an III[64]. C'est en vertu de cette dernière loi que furent fondées les écoles pendant tout le Directoire. Dans ces fondations se remarquent l'intervention des fabriques du passé, ainsi que l'influence du clergé constitutionnel et du clergé réfractaire. Comme sous l'Ancien Régime l' « école unique » était établie, on peut mentionner l'existence de plusieurs collèges ruraux emportés par la Révolution.

Rôle du clergé paroissial dans les sociétés savantes locales.

Par les écoles et les collèges ruraux, le clergé paroissial participait à la vie intellectuelle de la nation. Quelques membres de ce clergé, par leur affiliation aux Sociétés académi-

62. Ainsi dans le district de Montivilliers (Seine-Inférieure), on dut fermer six écoles de garçons et neuf écoles de filles; dans celui de Bernay (Eure), une école de garçons et huit écoles de filles : cf. notre *Constitution civile* ..., p. 696.

63. Elle établissait le monopole de l'État et allait jusqu'à exclure des fonctions d'instituteur les nobles, les ministres de tous les cultes, les religieux ou ci-devant religieux, et même les maîtresses nommées dans les anciennes écoles par des ecclésiastiques ou des ci-devant nobles. Mais elle ne fut pas appliquée partout : si elle l'a été dans la Manche, notamment dans le district de Cherbourg, elle ne l'a pas été dans la Sarthe : cf. Armand Bellée, *Recherches sur l'instruction dans le département de la Sarthe avant et pendant la Révolution* (1875), p. 32.

64. Complétée par celle du 9 brumaire an IV : elles admettaient des écoles privées à côté des écoles publiques.

ques ou agricoles, aux cabinets littéraires, apportèrent une participation plus directe et plus personnelle; leurs noms méritent d'être relevés. Certains n'ont pas craint de livrer au public le résultat de leurs recherches et de leurs élucubrations. On conserve quelques-uns de leurs ouvrages. Par exception les membres du clergé paroissial furent auteurs. D'une façon générale, ils charmèrent par leur culture leurs contemporains. Beaucoup de presbytères ruraux avaient la réputation d'être de véritables salons littéraires[65].

Rôle charitable et social.

Au XVIIIe siècle, la préoccupation de la misère et du paupérisme était à l'honneur. Plus que d'autres les curés des paroisses rurales en avaient le souci : ils avaient pris l'initiative des bureaux de charité et organisé des distributions régulières de secours aux pauvres. Le clergé s'efforça de sauver ces œuvres au cours de la Révolution et sur ce point le clergé constitutionnel ne faillit pas à son devoir[66].

Rares étaient les hôpitaux dans les paroisses rurales, mais dans toutes des œuvres sociales existaient sous une forme ou sous une autre : la conservation de la vie de l'enfant et le maintien de l'hygiène était à l'ordre du jour; le clergé paroissial en était le promoteur et le zélateur. Ces tendances sociales furent léguées au clergé constitutionnel, qui intervint fort opportunément dans la question des subsistances et à l'occasion des partages des communs[67].

Rôle politique du clergé paroissial.

Le clergé rural a joué un rôle considérable sous la Révolution : c'est lui qui annonça partout la convocation des États généraux; il fut souvent le cerveau et parfois la main qui

65. Le fait n'avait pas échappé aux fidèles qui ne virent dans ces réunions littéraires que le côté mondain et s'en offusquent, d'autant que certains presbytères ruraux étaient plus richement dotés que les paroisses citadines. Cf. E. Le Parquier, *Cahiers de doléances du bailliage d'Arques* (1922), t. I, p. 226; t. II, p. 383.

66. Sans avoir pris l'initiative de la création des « bureaux de bienfaisance », successeurs des anciens « bureaux de charité », il parvint à s'immiscer dans ces nouvelles institutions charitables (cf. notre *Constitution civile* ..., p. 857).

67. A rappeler le rôle de Lindet, évêque constitutionnel de l'Eure, en mars 1792 (Arch. dép. de l'Eure, L 179, fol. 25 et L 729, mandement du 16 mars 1792), les interventions des curés de Saint-Saire et de Normanville dans la Seine-Inférieure (Arch. nat., F19 472, lettres des 22 et 25 décembre 1792). Cf. Georges Bourgin, *le Partage des biens communaux* (1908).

rédigea les cahiers de doléances[68]. Aux assemblées du Clergé, à cause de son nombre et de sa popularité, il exerça une influence prépondérante.

Le clergé paroissial, qui participa à la formation des comités nationaux en 1789, n'a pas perdu de son influence en 1790. Il contribue à la formation des autorités municipales administratives et judiciaires. On lui réserve partout une place; plusieurs prêtres furent maires, officiers municipaux, notables, administrateurs[69].

Le clergé constitutionnel n'oublia pas ses origines. Il ne fut pas ingrat vis-à-vis de la Révolution dont il était issu. A part certains, qui se fourvoyèrent dans le fédéralisme[70], nous le voyons défendre les idées et les créations révolutionnaires : en particulier ne fut-il pas le meilleur apôtre de la constitution de 1793[71] ? Il continua à fournir bien volontiers son concours à l'administration locale du pays[72].

Avec la même ténacité, le clergé réfractaire sert les intérêts de la Contre-Révolution. Il est mêlé à toutes les révoltes, à tous les mouvements insurrectionnels, particulièrement au mouvement vendéen et au mouvement chouan[73]. Il ferme les yeux sur les violences pour n'apercevoir que le but qui est poursuivi : la sauvegarde de la religion et du roi, son protecteur-né.

68. A La Chaussée et à Ribeuf, les curés ont délibéré avec leurs paroissiens; à Ribeuf, c'est le curé qui a écrit et signé le cahier (Le Parquier, *Cahiers des doléances du bailliage d'Arques*, t. I, p. liv). A Daubeuf, le curé a présidé l'assemblée (Albert Blossier, *Cahier des doléances du bailliage de Honfleur* (1913), p. 155).

69. En Normandie, on connaît de nombreux curés de campagne nommés en 1790 administrateurs de département et de district. Cf. aussi O. Guelliot, *les Curés maires des districts de Grandpré et de Vouziers pendant la Révolution*, dans la *Nouvelle revue de Champagne et de Brie*, t. VIII.

70. Ainsi François-Jean Boutin, curé de Saint-Aignan de Cramesnil (Arch. dép. du Calvados, Lv), sur le compte de qui ses paroissiens s'expriment ainsi : « Depuis les décrets concernant le divorce et l'état-civil des citoyens, il s'est montré tout autrement et a cherché à maintenir les citoyens dans leurs vieilles erreurs. »

71. Cf. notre *Constitution civile* ..., p. 954 et suiv.

72. Plusieurs ecclésiastiques continuèrent d'être maires, administrateurs et même juges (Arch. dép. de la Manche, L 749 et 783; Arch. dép. de la Seine-Inférieure, L 1807).

73. Cf. E. Gabory, *la Révolution et la Vendée* (3 vol., 1925-1928); de La Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes* (3 vol. 1888-1889); Ch. Le Goffic, *la Chouannerie, Blancs contre Bleus* (1910).

VII. — LES FORCES OPPOSÉES A LA PAROISSE.

Le Protestantisme, la Franc-Maçonnerie, l'esprit voltairien.

Depuis la Révocation de l'édit de Nantes, le catholicisme, fort de son intransigeance, ne connaissait aucune rivalité. L'édit de novembre 1787[74] changea cet ordre : l'état-civil était rendu aux non-catholiques. Ils n'eurent pas le temps de tirer tous les profits résultant de cet édit, mais simplement celui de redresser la tête et de se compter. Leurs statistiques furent complétées par les statistiques officielles[75] qui nous permettent d'apprécier les non-catholiques à leur juste valeur au début de la Révolution. Pendant cette période, sauf de rares exceptions, ils rentrèrent dans le silence et utilisèrent à peine le régime de la séparation des Églises et de l'État[76].

Le travail du protestantisme et des non-catholiques contre la paroisse fut latent et manqua peut-être de coordination. Plus nettes et mieux organisées furent les attaques de la Franc-Maçonnerie[77], qui avait pénétré dans les milieux ruraux. Plusieurs curés étaient francs-maçons ; des loges avaient été créées en campagne comme en ville. Elles trouvèrent des continuatrices dans les Sociétés populaires qui reprirent leur lutte philosophique; elles dépassèrent en nombre et en combativité les loges maçonniques[78].

Dans leurs visites, les archidiacres signalaient d'autres obstacles à la vie religieuse dans les paroisses rurales : les

74. Isambert, *Recueil général des lois françaises*, t. XXVIII, p. 272.

75. Celles-ci ont été établies à propos de la désignation des lieux destinés à l'inhumation des non-catholiques et se trouvent dans les fonds de l'intendance.

76. Voir G. Durand, *Histoire du protestantisme français pendant la Révolution et l'Empire* (1902); J. Dedieu, *Histoire des protestants français, 1715-1794* (2 vol., 1925); H.-Lucien Brun, *la Condition des Juifs en France depuis 1789* (2e édit., 1901); Ph. Sagnac, *les Juifs et la Révolution*, dans la *Revue d'histoire moderne*, t. I (1899), p. 5-23, 209-234.

77. Trois catégories d'historiens à ce sujet : ceux qui exagèrent son rôle, comme l'abbé Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme* (1797 et 1803); Hello, *l'Action maçonnique au XVIIIe siècle* (1905); G. Bord, *la Conspiration maçonnique de 1789*, dans le *Correspondant*, t. CCXXIII (1906), p. 521-544, 751-767; Pouget de Saint-André, *les Auteurs cachés de la Révolution française* (1923); — ceux qui minimisent son influence, tels F. Vermale, *la Franc-Maçonnerie savoisienne à l'époque révolutionnaire* (1912), E. Lesueur, *la Franc-Maçonnerie artésienne au XVIIIe siècle* (1914); — ceux qui se tiennent dans un juste milieu : Aug. Cochin, *les Sociétés de pensée et la Révolution en Bretagne* (2 vol., 1926); Gaston Martin, *la Franc-Maçonnerie et la préparation de la Révolution* (1926).

78. En Normandie, il y eut cent quarante-trois Sociétés populaires en 1792-1793; les loges atteignirent à peine la cinquantaine.

cabarets, la dissolution des mœurs, l'ignorance et la superstition. Ces obstacles demeurent. On peut y ajouter la propagande des idées anti-chrétiennes, la diffusion des journaux hostiles à l'Église et d'esprit voltairien. Que de documents nous permettent de saisir sur le vif ces obstacles anciens et nouveaux !

Les cultes révolutionaires.

Les loges maçonniques servirent de véhicule aux idées philosophiques, d'où sortit le culte révolutionnaire, dont elles favorisèrent par là même l'éclosion. Chose curieuse, les premières origines du culte révolutionnaire furent paroissiales et rurales[79] : les assises de ce culte reposent sur les fêtes des rosières et sur la glorification des mœurs rurales qui eurent lieu, si ce n'est exclusivement, du moins de préférence, à la campagne. Le culte révolutionnaire se développa et se raffermit avec les fêtes de la Fédération en 1790, et les plantations d'arbres de la liberté en 1791 et 1792. Ces manifestations civiques furent autant rurales que citadines.

Le culte révolutionnaire[80] atteint son apogée en 1793 et 1794, sous l'impulsion du pouvoir central qui ne commença à légiférer qu'à partir du 18 floréal an II. Trois caractères distinguent ce culte : il est universel; il est spontané; il a un caractère local marqué. Le culte la Raison présente des variantes. Seul le culte de l'Être suprême fut partout identique[81].

Sous le Directoire s'organise le culte révolutionnaire. Comme toute religion, il veut satisfaire les foules et les élites. Aux foules s'applique le culte décadaire[82]. Son Credo et son décalogue sont simples : l'essentiel est contenu dans la loi du 18 floréal an II. Ses rites ne sont pas compliqués; ils n'ont de pompe qu'à l'occasion de solennités : fêtes de l'Agriculture, de la Jeunesse, de la Vieillesse, des Époux, etc. Aux

79. Voir Grégoire, *Histoire des sectes religieuses*, t. I (1828), p. 16-17.

80. Cf. A. Mathiez, *les Origines des cultes révolutionnaires, 1789-1792* (1904). Nous ne possédons pas de recueil des lois relatives au culte révolutionnaire : c'est une publication qui s'impose.

81. Cf. A. Aulard, *le Culte de la Raison et le culte de l'Être suprême, 1793-1794. Essai historique* (1892); Bonnefous, *le Culte de la Raison pendant la Terreur*, dans la *Revue des questions historiques*, t. LXXX (1906).

82. Le point de départ d'une étude sur le culte décadaire est encore l'ouvrage de Grégoire, *Histoire des sectes*, t. I, p. 177 à 340. Cf. aussi J. Tiersot, *les Fêtes et les chants de la Révolution française* (1908); E. Sol, *les Fêtes de la Révolution dans le Lot* (1928); Benjamin Bois, *les Fêtes révolutionnaires à Angers de l'an II à l'an VIII* (1929).

élites convient la théophilanthropie[83]. Avec d'autres sociétés du même genre, on a là, en quelque sorte, les congrégations du nouveau culte : elles ont des constitutions et des manuels très développés; leurs cérémonies sont longues et mystérieuses; il faut subir une initiation, un noviciat, pour les comprendre, les goûter. C'est pourquoi, si le culte décadaire est rural autant que citadin, la théophilanthropie s'implante de préférence dans les villes. Au contraire les fabriques du culte révolutionnaire[84] se sont répandues à la campagne sous la Terreur comme sous le Directoire.

VIII. — CONCLUSIONS.

Les questions ont été brièvement posées; certaines considérations s'imposent encore. Quoiqu'on les trouve d'ordinaire au début de chaque étude historique, elles pourront servir de conclusions. Il s'agit de connaître les instruments de travail et les ouvrages dont on dispose, les sources qu'il est possible d'utiliser, l'initiation qu'il faut subir et le but vers lequel on doit tendre.

Instruments de travail et ouvrages.

1° *Instruments de travail.* — A défaut d'un guide pratique pour l'étude de la paroisse rurale pendant la Révolution, des instruments de travail viennent faciliter la connaissance de cette période en général et, en particulier, celle de l'histoire religieuse. Citons notamment : Léon Le Grand, *les Sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*, où sont passées successivement en revue les différentes séries des archives dans l'ordre indiqué par l'*État sommaire*. A cet ordre purement archivistique, on peut en préférer un autre, plus logique, qui groupe les fonds d'après la marche des événements et les traces que les affaires religieuses ont laissées dans les papiers du gouvernement. C'est en se plaçant à cet autre point de vue que Léon Le Grand entreprit la refonte de son précédent ouvrage avec la collaboration de M. Paul Marichal. Ce nouveau travail intitulé *l'Histoire religieuse de la France aux Archives nationales* a

83. Voir aussi Grégoire, *Histoire des sectes*, t. I, p. 340 à 480; A. Mathiez, *la Théophilanthropie et le culte décadaire, 1796-1802* (1904).

84. En effet il se forma une organisation financière pour soutenir le culte révolutionnaire : il en est question dans les registres des délibérations communales, et des dossiers de comptes subsistent.

paru dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*[85]; — P. Armand Jean, *les Évêques et archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*[86], répertoire qui peut servir à l'étude de l'épiscopat réfractaire; — Paul Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel (1791-1802)*[87]. Pour connaître les autres répertoires de consultation utile, pour les recueils législatifs et administratifs, les publications de textes et les collections de mémoires et de journaux, voyez aussi Pierre Caron, *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*[88]; et surtout Louis Villat, *la Révolution et l'Empire, 1789-1815*, t. I : *les Assemblées révolutionnaires, 1789-1799;* t. II : *Napoléon, 1799-1815*[89].

2° *Ouvrages.* — Comme le terrain n'est pas suffisamment déblayé, comme l'histoire de la paroisse rurale pendant la Révolution semble un sujet bien modeste, il n'y a pas lieu de signaler une œuvre type qui serait susceptible d'être présentée à l'imitation. On tirera profit de l'étude publiée par M. l'abbé Lavaquery sur *l'Histoire de la Révolution française dans le cadre diocésain*[90], qui donne une liste critique des compilations locales que l'on peut consulter utilement.

C'est bien le moment d'avouer que la liste des monographies[91] s'allonge peu à peu, sans jamais atteindre l'ampleur qu'elles comportent. Jusqu'ici, dans ces monographies, l'ensemble des problèmes paroissiaux n'a pas été envisagé et

85. Un autre travail, l'*Histoire religieuse de la Révolution française aux Archives vaticanes* a été publié par M. l'abbé Audard, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. IV (1913), p. 516-535, 625-639. Mais la récente réorganisation des fonds des Archives du Saint-Siège, en modifiant quelques-unes des anciennes séries, ne permet de signaler que sous toutes réserves la description jadis donnée, ici même, des papiers de l'époque révolutionnaire au Vatican.

86. Paris, 1891, in-8°. Cf. V. Carrière, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique de la France*, t. II (1934), p. 264.

87. Paris, 1907, in-8°. Cf. V. Carrière, *Introduction ...*, t. II (1934), p. 264-265.

88. Paris, 1936, 2 vol. in-8°. Collection *Clio*, VIII.

90. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XX (1934), p. 216-230. Réimprimé dans l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. III (1936), p. 639-657.

91. Citons parmi les livres les plus récents : J. B. Branchereau, *la Paroisse de Bouguenais (Loire-Inférieure) pendant la Révolution, 1790-1800* (1916); Henri Duhomme, *Martin-Église pendant la Révolution française* (1918); Frédéric Lachèvre, *Courménil pendant la Révolution* (1934); — et parmi les articles de revues locales : abbé Loiseau, *Une paroisse rurale sous l'Ancien Régime et la Révolution : la Chapelle-Souef*, dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXXIII (1914), p. 236-262; abbé Léon Manet, *les Échos de la Révolution française dans trois villages du Toulois*, dans le *Bulletin paroissial de Villey Saint-Étienne et de Jaillon*, ann. 1924 à 1936. Naturellement on pourrait citer des centaines de monographies générales, où est traitée l'époque révolutionnaire.

aucun d'eux n'a été complètement approfondi. Les quelques données qu'on peut recueillir par ailleurs dans les biographies des curés ruraux, de plus en plus nombreuses[92], sont loin d'être satisfaisantes. Il est même à noter que dans les histoires religieuses de départements et de diocèses, tout comme dans les biographies des évêques réfractaires et constitutionnels, les grandes questions qui dominent la paroisse rurale pendant la Révolution, — la propriété ecclésiastique, les serments, les rétractations, les ordinations, les déportations, les réclusions, — sont à peine élucidés. Ne serait-il pas sage de les reprendre par la base, de les contenir dans les limites strictes de la paroisse rurale et de projeter sur elles la pleine lumière ? L'histoire religieuse de la Révolution se trouverait renouvelée. Pour obtenir ce résultat, il importe de connaître les sources utilisables et de savoir dans quel ordre celles-ci doivent être examinées.

Les sources.

1° *Les archives du curé et de ses collaborateurs.* — Dans la paroisse rurale, les personnages de premier plan sont le curé et ses collaborateurs. Ne sont-ils pas, de par leur caractère sacerdotal et leurs fonctions ministérielles, les producteurs et les unificateurs de la vie et de l'activité paroissiales ? Par conséquent, avant tout, il faut rassembler leurs papiers et reconstituer leurs archives. Ils contiennent d'abord les registres de catholicité[93], qui, avant la loi du 20 septembre 1792, n'étaient autres que les registres de l'état-civil et qui tombèrent entre les mains des jureurs et des intrus après la prestation de serment. Conservés dans les mairies, ces registres, qui forment le document capital de la vie paroissiale, n'ont que rarement été dépouillés du point de vue qui nous occupe. Après la sécularisation de l'état-civil et jusqu'au Concordat, les constitutionnels et les réfractaires continuèrent à enregistrer, autant que les circonstances le leur permet-

92. Ceux qui ont le plus attiré l'attention sont les martyrs : voir par exemple Charles Dementhon, *Une victime des septembriseurs : l'abbé J.-B. Bottex, ancien curé de Neuville-sur-Ain, député du clergé de Bresse aux États généraux* (1903); — ou les originaux : cf. Campagnac, *Un prêtre communiste, le curé Petitjean*, dans *la Révolution française*, t. XLV (1903), p. 425-445. Un travail remarquable est celui de Léon Dubreuil, *François Rever, 1753-1828, curé de Conteville* (1924).

93. L'importance et la nature des registres de catholicité ont été magistralement exposés dans la brochure capitale de Paul Le Cacheux, *les Sources de l'histoire locale* (1913), p. 28-31; et dans Georges Besnier, *Répertoire sommaire des documents antérieurs à 1800 conservés dans les Archives communales du Calvados* (1912).

taient, leurs actes religieux dans des cahiers et sur des feuilles volantes. Ces documents ont été moins bien conservés. Ils se trouvent tantôt à la mairie, tantôt au presbytère, parfois dans des archives privées et familiales. Il est inutile d'en souligner l'intérêt, d'en recommander la recherche et l'examen minutieux.

Viennent ensuite les cahiers d'annonces et les prônes[94]. Reflet et aliment de la vie paroissiale, ils fourniront des renseignements qu'on ne saurait trouver nulle part ailleurs. Certes, il y eut des négligences; des disparitions se sont produites. A l'heure actuelle, leur groupement est difficile; il n'est pas impossible. N'oublions pas que ces curés ont des dispositions archivistiques marquées, un goût assez vif pour l'impression. Il leur plaisait de publier leurs discours, leurs exhortations, leurs sermons, leurs avis, leurs règlements[95].

En dernier lieu, il convient de citer leurs notes, leurs correspondances et leurs comptes. L'importance de ces papiers est variable selon les individus. Les moins zélés et les moins féconds ont laissé tout au moins des informations sur la fréquentation des sacrements ou sur l'observation des prescriptions dominicales; des lettres officielles échangées avec les autorités civiles et ecclésiastiques, des déclarations de revenus[96] qui leur furent prescrites, notamment en février 1790. Un certain nombre d'entre eux sont auteurs de longs mémoires et de correspondances volumineuses[97].

2° *Les archives des institutions paroissiales.* — A côté des personnages paroissiaux, et pour les seconder, au besoin pour les remplacer, agissent les institutions paroissiales. Ce sont les fabriques, les confréries, les hôpitaux ou les bureaux de

94. Conservés parmi les papiers des fabriques. On en trouve parfois dans les bibliothèques municipales, où on ne les a pas suffisamment recherchés jusqu'ici.

95. Nous ne signalons que quelques-uns de ces imprimés : discours de circonstance (discours de Michel, curé de Saint-Symphorien, sur l'amour de la patrie (1790) : Bibliothèque personnelle); — ou à propos du serment (discours de Letourneur, curé de Torteval : Bibl. mun. de Caen); — rétractations (celle de Marguerit, curé de Saint-Amand et Saint-Laurent de Thorigney : Bibl. nat., Ld4 4040, 4041).

96. Ces déclarations sont très importantes : elles se trouvent à la fois aux Archives communales et aux Archives départementales, série Q. Celles des districts de Rennes, Fougères et Vitré ont été publiées dans Rébillon, *Situation économique* ...

97. A signaler entre autres les Mémoires de Bisson, curé de Saint-Louet-sur-Lozon (Bibl. munic. de Bayeux, 23 ; ceux de Bouic, curé de Beuzevillette, publiés dans l'*Histoire du doyenné de Doudeville* (1863). Des lettres, saisies par la police, se trouvent aux Archives nationales, dans le fonds des tribunaux révolutionnaires (W 423, 908) et de la police F7 3020, 7601, 7606).

charité, les écoles et les bibliothèques. Tandis que les personnages paroissiaux disparaissent complètement, ou tout au moins momentanément, les institutions paroissiales ne meurent pas et semblent insensibles aux variations de l'époque. La loi du 19 août 1792 contre les fabriques et les confréries fut inopérante dans beaucoup de cas. La Révolution ne détruisit pas les hôpitaux et les bureaux de charité, les écoles et les bibliothèques; elle se contenta de les transformer. Or ces institutions paroissiales, si l'on excepte les écoles et les bibliothèques, sont des collectivités extrêmement vivantes. Elles s'assemblent, discutent, prennent des décisions qu'elles prennent soin de consigner dans des registres, fort précieux quand on les découvre. Il s'ensuit que l'un des premiers soucis de l'historien de la paroisse rurale pendant la Révolution est de rechercher les registres de délibérations des fabriques[98], des confréries[99], des hôpitaux[100] et des bureaux de charité[1]. Sans eux, sa documentation serait incomplète. En tout cas il trouvera aisément sur les écoles et les bibliothèques des dossiers de nomination, des appréciations des jurys, des statistiques et des enquêtes[2].

3° *Les archives des municipalités et autres archives.* — Sans sortir du territoire de la paroisse, on trouve d'autres institutions qui eurent avec elle des relations étroites. Ce sont en première ligne les diverses municipalités qui se succédèrent dans cette période, généraux ou communs légués par l'Ancien Régime, municipalités de 1787, comités nationaux, municipalités révolutionnaires de 1790 à l'an IV, municipalités cantonales et agents municipaux du Directoire. Toutes ces municipalités ont leurs registres de délibérations[3]. Elles doivent être lues ligne par ligne, même quand ces délibérations n'auraient qu'un intérêt purement communal.

98. On les trouve d'ordinaire aux archives communales. A côté de ces registres, il faut mentionner les comptes, qui renseignent utilement sur les pratiques religieuses : ainsi les achats d'hosties permettent de connaître le nombre des communions.

99. On les trouve rarement dans les archives communales, parfois aux archives départementales (série G), le plus souvent dans les presbytères.

100. Ils sont conservés aux hôpitaux, par exception dans les archives communales.

1. Ces registres sont rares.

2. Voir par exemple, aux Arch. nat., F17 1312A, 1313, 1315A, 1317B, les enquêtes de 1792 pour les districts de Rouen, de Montvillers et Cherbourg (enquêtes complètes) et pour les districts de Caen, de Pont- l'Évêque, de Bernay, de Coutances et d'Avranches.

3. Ils sont conservés en très grande partie : Georges BESNIER les a mentionnés dans son *Répertoire* pour le Calvados.

Momentanément, dans quelques paroisses, apparaissent les Sociétés populaires et, dans la plupart, les Comités de surveillance. Ils tiennent également les uns et les autres des registres de délibérations. Elles méritent considération. Les délibérations des Sociétés populaires[4] ouvrent des perspectives sur l'évolution de la mentalité religieuse, et les délibérations des Comités de surveillance[5] indiquent la marche de la déchristianisation.

Telles sont les ressources des archives paroissiales et communales. Elles possèdent en abondance les éléments essentiels d'une histoire paroissiale et sont rassemblées sur les lieux où se sont déroulés les faits. A moins que ces archives ne présentent des lacunes considérables, à la rigueur on peut se passer des autres archives. A l'instar des autorités ecclésiastiques et civiles, autorités centrales et locales qui un jour ou l'autre entrèrent en contact avec la paroisse et dont elles émanent, elles sont dispersées en province, à Paris et à l'étranger. Il est aisé de repérer les documents qu'elles contiennent, grâce aux inventaires et répertoires que nous avons signalés.

Initiation et but.

1° *Initiation.* — Les sources sont explorées. Les documents sont transcrits et classés. Ils ont été lus et médités une dernière fois. Avant de les mettre en œuvre, il faut entrer dans l'ambiance et subir l'initiation propice par une triple lecture, s'imprégner d'abord des réflexions d'un curé rural de l'époque, s'approprier ses impressions et sa culture. A cet égard, comme il sera sage de lire un ouvrage connu, l'*Essai sur les mœurs champêtres* de Jean-Jacques Gautier, curé de

4. Les sociétés populaires ne furent pas établies dans toutes les communes rurales. On connaît leur nombre pour l'année 1792-1793, d'après l'état qui se trouve aux Archives nationales F1ª 548. Leur nombre augmente en l'an II. La liste des sociétés populaires pour la Normandie est publiée dans notre *Essai sur les Archives municipales,* p. 177-178. A la suite de cette liste, sont mentionnées les archives communales et les archives départementales qui contiennent des documents sur ces sociétés populaires et principalement les registres de délibérations (*Essai...*, p. 178). Ce sont les archives départementales qui sont avant tout les détentrices des papiers et des registres des sociétés populaires.

5. Légalement les comités de surveillance durent être fondés dans toutes les communes. Selon toute vraisemblance, la loi fut appliquée. Toutefois les archives communales ne possèdent pas de registres de délibérations de comités de surveillance pour les paroisses rurales. Ils se trouvent, quand ils existent, aux archives départementales. C'est ce qui résulte de notre dépouillement pour la Normandie (*Essai sur les Archives municipales ...*, p. 178).

La Lande de Goult[6], dont un romancier obscur, Jean Darquelais, a tiré un parti extrêmement curieux[7] ! Ensuite ne pas craindre de recourir aux ouvrages anciens[8] pour éviter de recommencer une besogne déjà faite et surtout, afin de ne point rétrécir les horizons paroissiaux qui sont si larges par eux-mêmes, aller vers des études d'une portée plus générale. N'est-il pas bon de connaître le pape Pie VI[9], qui gouverna l'Église aux heures tragiques de la Révolution, ainsi que les évêques marquants de France ? N'est-il pas bon de faire un choix parmi les belles monographies départementales et diocésaines qui ne cessent de paraître ? Enfin, dans le but de trouver des modèles et des inspirateurs, fréquenter les grands historiens, historiens religieux et historiens politiques. On aura profit à s'attarder en la compagnie d'Augustin Gazier[10], de l'abbé Sicard[11], du chanoine Pisani[12], de Pierre de La Gorce[13], comme en celle d'Alphonse Aulard[14], d'Augustin Cochin[15], d'Albert Mathiez[16], de Louis Madelin[17].

2° *But.* — L'initiation ne cessera jamais; on aura toujours à apprendre. Les moindres sites de la paroisse, les plus humbles de ses habitants devront être connus. De ce travail et de cette exploration persévérante sortira une accumulation de connaissances et de faits qui continueront d'affluer. Comment les endiguer et les utiliser sagement ? Bien préciser le but à poursuivre, délimiter exactement le travail et résister de la sorte à une double tentation. Ne pas recommencer la narration et la discussion des faits et des problèmes

6. Bibl. munic. d'Alençon, fonds de La Sicotière; voir les commentaires de M. Jouanne, dans l'*Annuaire de l'Association normande*, ann. 1950, p. 11-27.

7. Dans *la Maison des Sept péchés* (1924).

8. Voir Ludovic Sciout, *l'Histoire de la Constitution civile du clergé* (4 vol., 1872-1881; 2e éd., 1887).

9. Voir J. Gendry, *Pie VI, sa vie, son pontificat, 1717-1799* (2 vol., 1907).

10. *Le clergé de France pendant la Révolution;* t. I : *l'Effondrement* (2e éd., 1912); t. II : *la Lutte religieuse* (1927); t. III : *De l'exil au Concordat* (3e éd., 1912). A cet ouvrage, il convient d'ajouter du même auteur : *l'Ancien clergé de France : les Évêques avant la Révolution* (5e éd., 1912).

11. *L'Église de Paris et la Révolution* (1908-1911, 4 vol. in-8°).

12. *L'histoire religieuse de la Révolution française* (1909-1923), 5 vol. in-8°).

14. *Histoire politique de la Révolution française. Origines et développement de la démocratie et de la République* (1901).

15. *La crise de l'histoire révolutionnaire : Taine et M. Aulard* (1909).

16. *La Révolution française :* t. I : *l'Agonie de l'Ancien Régime;* t. II : *l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative;* t. III : *la Convention;* t. IV : *le Directoire* (1928).

17. *La Révolution* (1911).

généraux. Ces redites, que l'on rencontre dans la plupart des monographies paroissiales, sont inutiles. Il y a mieux à faire: s'emparer de ces faits et de ces problèmes, les placer immédiatement, sans préambule et sans digressions, dans le cadre adopté et les éclairer uniquement par les enquêtes locales. Comment procéder ? Un autre danger se présente. Est-il à propos de transcrire intégralement les documents rassemblés ? Nullement, si on ne veut pas encourir le reproche d'être un simple compilateur. Qu'on ne l'oublie pas : une monographie paroissiale n'est pas un recueil de textes; c'est une page d'histoire. Pourvu qu'on se donne la peine de lire et de relire, toutes les pièces du dossier pour en extraire la substance, pourvu qu'on reste pleinement en contact, en communion avec le sol et les individus, pourvu qu'on médite les graves questions qui les ont agités et bouleversés, cette page d'histoire sera colorée et vivante et elle aura une portée générale, sans dépasser les cadres de la paroisse rurale.

Ém. SÉVESTRE,
du clergé de Coutances.

NOTES DE STATISTIQUE ET D'HISTOIRE RELIGIEUSES

I. — Statistique.

§ I. *Région du Sud-Ouest :* Diocèses de Carcassonne, de Tarbes, d'Auch, d'Aire, d'Agen, d'Angoulême, de Périgueux, de Cahors. — § 2. *Région de l'Ouest :* Diocèes de Saint-Brieuc, de Quimper, de Nantes. — § 3. *Régions du Centre :* Diocèses de Bourges, d'Orléans, de Clermont, de Dijon. — § 4. *Des Alpes à la Mer du nord :* Diocèses de Saint-Jean-de-Maurienne, Soissons, Arras.

II. — Histoire.

Une enquête épiscopale sous l'Ancien Régime. — Insinuations, visites épiscopales, sentences d'officialité. — Comptes rendus des missions du XIXe siècle. — Recrutement des missionnaires pour l'étranger. — Recrutement sacerdotal.

III. — Observations générales.

Le fait de la pratique : groupes et individus. — Causes et indices, — Rapports et conséquences. — Élargissement des problèmes. — Encouragements et espoirs.

Le tour du monde a interrompu mon tour de France. Mais sitôt revenu, j'ai repris le bourdon et la plume avec une fraîche curiosité. C'est le Sud-Ouest qui m'a principalement occupé; quelques vues m'ont été offertes sur l'Ouest, le Centre, l'Est et le Nord. Au résumé de dossiers abondants, je joindrai des fragments d'histoire et des observations générales sur la méthode et les résultats de mon enquête[1].

I. — STATISTIQUES

§ 1. RÉGION DU SUD-OUEST

Diocèse de Carcassonne. — M. l'abbé Ém. Griffe, docteur ès lettres, professeur au Grand Séminaire, a bien voulu examiner les documents relatifs à l'état religieux des anciens pays de l'Aude en 1938, avec la méthode rigoureuse qu'il appliqua naguère aux documents de leur première évangélisation. Ayant, avec la gracieuse permission de S. Exc. Mgr Pays, dépouillé les questionnaires officiels de l'Évêché pour 1936 et 1937, il distingue cinq régions :

1. Voyez cette *Revue*, t. XVII (1931), p. 425-449; t. XVIII (1932), p. 135-137; t. XIX (1933), p. 490-516; t. XXII (1936), p. 462-485.

1. Le Lauraguais, pays de céréales; ambiance toulousaine, habitat dispersé. Un certain traditionalisme, un conformisme presque général. Dans les treize paroisses rurales du doyenné de Castelnaudary, une bonne moitié des adultes pratiquent.

2. Région de Carcassonne. Pays encore radical. Conformisme saisonnier; pratique moyenne, comme le montrent les chiffres du canton de Peyriac-Minervois.

3. Le Narbonnais, viticole, remuant. Dans le canton de Coursan, gros bourg, avec beaucoup d'ouvriers agricoles travaillés par le socialisme, des colonies espagnoles denses et très détachées, surtout depuis le commencement de la guerre civile. Sigean est un chef-lieu plus pratiquant que les petits villages qui l'avoisinent. En ces deux doyennés, il y a dès enfants non baptisés, des enterrements civils, surtout sur quelques points où la libre-pensée est organisée.

4. Pays de Sault, plateau pauvre, longtemps isolé. Réservoir ancien du séminaire, aujourd'hui touché par le socialisme ; se détache, comme le montrent les effectifs du canton de Belcaire.

5. Région de Corbières; très détachée.

Les villes de Castelnaudary et Limoux ont chacune une population de 8 000 habitants environ : on pratique beaucoup plus régulièrement dans la première.

DOYENNÉS	POPULATION RECENSÉE	MESSE DOMINICALE		PASCALISANTS	
		Assistants	Hommes	Total	Hommes
Castelnaudary . . . . . (campagne)	6 076	2 500	600	2 000	430
Peyriac-Minervois. . . .	14 160	3 550	550	3 300	540
Coursan	13 000	2 000	200	2 000	200
Sigean	11 640	1 800	150	1 250	140
Belcaire	2 500	685	150	470	42
Corbières. . . . . (2 paroisses)	2 000	250	25	150	23

Les jours de grande fête, l'assistance à la messe augmente de 60 à 100 % : 3 000 à Coursan, 7 000 à Peyriac.

Écoles libres : 2 311 enfants.

Diocèse de Tarbes. — M. l'abbé Cantet, curé de Sarrancolin, a bien voulu établir, après enquête, une carte de son diocèse. Ni région fervente, ni région déchristianisée; il y a des paroisses pieuses, il n'en est pas de païenne : tous les enfants sont baptisés, catéchisés; très rares sont les mariages et les enterrements civils.

La vallée d'Argelès est un pays de familles nombreuses et fortement constituées, où se conservent partie de l'ancienne ferveur et beaucoup de régularité, une moralité sérieuse et un souffle mystique. Toutefois, l'industrie et le tourisme ont entamé cet asile des traditions; et l'instruction des chrétiens est moins solide que

leur foi. Cette région fournit beaucoup de prêtres : c'est un honneur pour les familles qu'une vocation ecclésiastique. Dans les trois doyennés, 70 % des hommes pascalisent, et presque toutes les femmes. Telle paroisse comme Marsous, 322 habitants (doyenné d'Aucun), est tout entière à la messe dominicale et à la communion pour Pâques et pour l'Adoration perpétuelle. A Pierrefitte, commune industrielle, 80 hommes pascalisent.

Le canton de Lourdes a des paroisses ferventes, beaucoup de vocations : ainsi Adé, 373 habitants, a donné une vingtaine de prêtres depuis un demi-siècle. Pratique un peu moindre au canton d'Ossun.

Au sud et à l'est de Tarbes, il y a des quartiers aussi chrétiens que la vallée d'Argelès. Ainsi, dans le doyenné de Tournay, certaines paroisses sont unanimes, une seule compte une minorité d'hommes pascalisants, et le chef-lieu en compte 50 %. Presque toutes les femmes pascalisent, sauf à Tournay, où 25 % s'abstiennent. La moitié de la population assiste à la messe dominicale, la totalité en quelques paroisses, comme Barbazan; les jours de fête : 90 %. Les doyennés de Lannemezan, Pouyastruc, et même Trie, Galan ont une majorité fidèle.

Le nord et l'est du diocèse sont beaucoup plus indifférents. J'ai sous les yeux la description complète de deux paroisses, au sud de Vic : la première a 291 habitants, 7 hommes pascalisent et 50 % des femmes; la seconde, 329 habitants, 2 hommes et 40 femmes pascalisent. MM. les curés font observer que la situation est à peu près la même dans les paroisses voisines. La frontière du Gers, sans être aussi détachée, est peu pratiquante.

Vers le sud-est, la vallée des Nestes, qui faisait partie du diocèse de Comminges, est peuplée d'une race intelligente, mais peu attachée à la terre, prompte à s'évader. Il y a soivante ans, pratique générale, mêlée d'anticléricalisme fervent; la Séparation avait effrité le bloc et la guerre a été l'occasion de son effondrement. La montagne et ses abords retournent plus résolument au paganisme. Six paroisses minuscules du doyenné de Bordères n'ont pas de pascalisants, et les autres 20 % des hommes; encore n'y a-t-il que le quart de ce contingent à la messe dominicale.

Dans tout le diocèse, sauf le canton de Lourdes, baisse continue, plus accentuée dans les parties que nous venons de décrire et à Tarbes où s'est formée une petite banlieue rouge. Comme partout, les causes locales du phénomène sont la dislocation du groupe et de sa coutume, par le brassage des populations (émigration des paysans, immigration des touristes et des Espagnols), par les transformations sociales dues à l'industrie (mines, usines électriques), à la multiplication des fonctionnaires, des retraités.

L'arrondissement d'Argelès élit un député catholique à une forte majorité; l'arrondissement de Tarbes met en balance les candidats de gauche et le modéré qui, en 1936, l'emporta. Bagnères vote radical. La carte politique concorde dans l'ensemble avec la carte religieuse. Toutefois, il y a des discordances entre la

pratique et le vote, à Tarbes et surtout à Bagnères. Et telle commune où 90 % des électeurs pascalisent a pour maire un homme de gauche qui sut gagner la sympathie. Pas de règle générale, un rapport ordinaire, normal, quelque peu inconstant.

Diocèse d'Auch. — Depuis vingt ans, M. le vicaire général Clergeac accompagne Mgr d'Auch dans la visite pastorale; depuis trente ans, il appartient à l'administration diocésaine et il cultive avec honneur l'histoire ecclésiastique : sa thèse de doctorat ès lettres en fait foi. Quel meilleur témoin de l'état du diocèse ?

La pratique religieuse, m'écrit-il, est plus intense, parfois groupant une majorité ou même quasi-unanimité, dans tout l'est, frontière de la Haute-Garonne et du Tarn-et-Garonne, la rivière formant à peu près la ligne de séparation. A la frontière ouest, plusieurs cantons où les pascalisants sont plus nombreux que les réguliers de la messe dominicale. Dans tout le reste du département, indifférence sans hostilité. Conformisme saisonnier à peu près sans exception. Quelques enfants ne suivent pas le catéchisme, à cause des distances et du manque de clergé.

Causes générales du recul : l'école et la presse. Cause régionale: l'idée qu'un bon républicain n'entre point à l'église.

La libéralité des fidèles semble prouver un certain attachement à l'Église et les groupes jacistes raniment un peu la vie religieuse chez les jeunes : 24 groupes, 352 abonnés, 228 cotisants.

Écoles libres : 2 290 élèves.

Diocèse d'Aire. — Le sud du diocèse, entre Adour et Basses-Pyrénées, est la partie la mieux conservée : le Tursan, pays isolé, petite propriété; le Chalosse. Au sud-ouest, le Seignenx, le Marensin, la Maremme gardent une assez forte tradition, que des causes économiques ont ébranlée : troubles de 1920 au sujet du contrat de métayage, développement de l'industrie. Tout le reste, soit les trois-quarts du diocèse : Grande Lande, Marsan, Gabardan, est « un océan d'indifférence depuis des temps reculés ». Vers 1810, le curé de Sore s'en affecte, observant que dès le XVIIIe siècle, les idées philosophiques avaient fait des ravages. Après la Révolution, les émigrés ramenèrent des prêtres espagnols, attirés par la provende et qui ne surent guère restaurer la foi. Aujourd'hui, le chiffre des hommes pratiquants ne dépasse guère 5 %.

Dans les villes, situation stable. Dax et Mont-de-Marsan ont chacune 12 000 habitants : dans la première, 600 hommes pratiquent, dans la seconde 400.

Peu d'enfants non-baptisés. Quelques obsèques civiles, dans la Grande Lande.

Même dans le sud, baisse assez générale. Le service militaire en pays d'outre-mer y a contribué : c'est, m'écrit un ecclésiastique, l'argument de beaucoup de ces voyageurs qu'il n'y a pas de vérité universelle.

Diocèse d'Agen. — C'est en Lot-et-Garonne que finit la zone de grande pratique rattachée au Massif central. L'arrondissement de

Villeneuve-sur-Lot est en majorité fidèle. En des cantons comme Tournon, la pratique est à peu près générale. Plus à l'ouest, les villes de Tonneins et de Marmande ont des minorités ferventes, et, vers le nord, plusieurs paroisses sont bien conservées. Toute la partie sud, confinant aux parties les moins religieuses des Landes et du Gers, est fort détachée, sans hostilité. Même en ces quartiers, presque tous les enfants sont baptisés et font leur première communion. Peu d'obsèques civiles; cependant leur nombre augmente à Agen et dans quelques communes rurales.

J. A. C. : 30 sections, 481 abonnés, 332 cotisants.

Écoles libres : 3 600 élèves.

Diocèse d'Angoulême. — S. Exc. Mgr Mégnin, qui me fournit naguère d'abondantes informations sur le diocèse de Moulins, m'a fait adresser par son secrétariat des notes précises, auxquelles il a joint ses propres observations.

Territoire disparate, découpé dans le Périgord, le Limousin, le Poitou, la Saintonge. Du côté périgourdin, grande indifférence; des survivances dans le Confolentais, une meilleure conservation dans l'arrondissement de Ruffec, beaucoup de vitalité à Barbezieux et Cognac. Au total, recul du catholicisme dans presque tous les quartiers, et faible pratique régulière : 5 % parmi les hommes, 15 % parmi les femmes pascalisent. Mais un conformisme saisonnier quasi-universel, sauf dans la banlieue d'Angoulême (Ruelle, Magnac, Saint-Michel), région industrielle où le pourcentage des non-baptisés et des obsèques civiles atteint 20 % ; ailleurs, il est presque nul. La plupart des enfants, de 4 000 à 5 000 chaque année, sont confirmés.

La population donne très libéralement au denier du culte et les œuvres sont plus prospères que ne le laisse prévoir le coefficient de fidélité. Dans les centres, des écoles : dix à Angoulême avec 1 400 élèves, à Cognac, 400 garçons et autant de filles, 20 000 adhérentes à la Ligue féminine; 4 000 hommes à la F. N. C.; 1 500 jeunes gens à un récent congrès. Quelques cantons (Hiersac, Rouillac) seraient moins indifférents qu'il y a un demi-siècle.

J. A. C. : 8 sections, 406 abonnés, 185 cotisants.

Écoles libres : 3 071 élèves.

Diocèse de Périgueux. — Un curé-doyen qui prépare l'histoire de sa paroisse, tout en élevant un clocher, a bien voulu me donner des notes précises sur l'état religieux du diocèse.

L'arrondissement de Sarlat, voisin du Lot et de la Corrèze, est, dans son ensemble, le plus chrétien et celui qui fournit le plus de séminaristes. Les paroisses des Causses, loin des centres et des voies de communication, sont religieuses. Ainsi trois paroisses du nord-est, desservies par un même curé, et comptant 949 habitants avaient, en 1936, 413 pascalisants : 102 hommes, 311 femmes; à la messe dominicale : 53 hommes et 155 femmes. Mêmes proportions dans certaines paroisses du sud-est (je n'ai que des chiffres choisis comme représentant un état moyen). La vallée

de la Dordogne entre Souillac et le Buisson est tombée dans l'indifférence.

Au Buisson, changement curieux : désormais, jusqu'à sa sortie du département, la rivière traverse les paroisses les plus chrétiennes de l'arrondissement de Bergerac, et qui sont en même temps les plus riches. Cause possible : la concurrence du protestantisme depuis le XVIe siècle. En plusieurs communes, majorité de pratiquants. De même au sud. Voici un chef-lieu qui a 650 habitants : 150 hommes et 300 femmes pascalisent; une commune de 600 habitants : 130 hommes et 220 femmes pascalisent; une autre de 300 : 100 hommes et 120 femmes pascalisent, la quasi-unanimité. Un curé de cette région m'écrit : beaucoup de sympathique exubérance dans ce catholicisme, moins de solidité qu'en Sarladais. Vers le nord, majorité pratiquante en quelques paroisses, minorité d'un tiers dans beaucoup d'autres.

Peu de pratique dans les arrondissements de Périgueux et, sauf quelques paroisses, de Ribérac, et surtout de Nontron. Voici deux paroisses-types de l'archiprêtré de Périgueux.

POPULATION	PAQUES		MESSE	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
1 230	25	150	10	60
1 150	15	120	3	35

Dix enfants non-baptisés, et cinq enterrements civils.

Ribérac, ville religieuse, capitale d'un pays d'indifférence aimable. Type moyen : 900 habitants, 45 hommes et 120 femmes pascalisent; 15 hommes et 60 femmes vont à la messe.

Nontron est la « Sibérie du diocèse ». Quelques paroisses, cependant, à la frontière ouest, où les pascalisants sont presque la majorité. En général, complète indifférence. Dans un chef-lieu de 2 800 habitants, 40 hommes et 200 femmes pascalisent, 8 hommes et 100 femmes assistent à la messe. Dans une commune rurale où fut longtemps curé l'un de mes grands-oncles, sur 1 000 habitants, 25 hommes et 60 femmes pascalisent, 1 homme et 10 femmes assistent à la messe dominicale. Dans trois paroisses voisines desservies par le même curé : sur 1.768 habitants, 3 hommes et 83 femmes pascalisent, 1 homme et 18 femmes assistent à la messe. Il est remarquable que dans cet arrondissement sans pratique régulière, le conformisme saisonnier est presque partout unanime, comprenant même l'extrême-onction. Dans cette paroisse glacée où sur 1 000 habitants, 11 entendent la messe dominicale, ni l'actuel curé ni son prédécesseur (*testis sum*) ne conduisirent au cimetière presque aucun « déconfès ».

J. A. C. : 18 sections, 285 abonnés, 213 cotisants.

Écoles libres : 3 200 élèves.

Diocèse de Cahors. — Plus d'une fois, j'ai demandé à M. le chanoine Calvet, doyen de la Faculté des lettres à l'Institut catholique de Paris, de faire un tableau du diocèse dans les années 30 sur le plan de l'admirable tableau qu'il brossa en 1905. Comme je faisais part des empêchements trop légitimes qu'il invoquait, l'un de ses amis, un autre savant qui honore le Quercy, M. le chanoine Sol, m'a répondu par un mémoire de 32 pages, dont je ne peux, hélas ! donner qu'un résumé.

La région la plus fervente est le Ségala, dans l'arrondissement de Figeac : fidélité presque unanime. Au sud, les cantons de Limogne, Lalbenque, Castelnau, et au nord, Gramat, Martel, région des Causses ont une pratique élevée : la grande majorité des hommes et presque toutes les femmes y remplissent le devoir pascal et assistent à la messe dominicale : 80 % des hommes, 90 % des femmes. Souvent, « geste atavique », que la coutume ne suffirait pas à maintenir jusqu'à la fin des temps !

Aux confins de la Dordogne, majorité de femmes et minorité d'hommes pratiquants : peut-être le tiers des hommes, les trois cinquièmes des femmes. A Souillac : 10 % des hommes, 30 % des femmes.

Dans les villes, un quart des hommes, 50 % des femmes.

Les fêtes, les adorations attirent à l'église la grande majorité des ruraux. Les pèlerinages (Rocamadour), le port du viatique aux malades, les visites épiscopales sont une occasion pour le peuple de manifester son attachement à la religion.

Depuis un quart de siècle, cependant, le nombre des pratiquants a baissé, sensiblement en bien des lieux. La vitalité des groupes de jeunesse et des associations pieuses fait penser à mon éminent informateur qu'une religion plus personnelle dans une élite préservera la foi traditionnelle.

Observations sur le Sud-Ouest. — Il n'y a point dans cette région des aires de fidélité ou d'indifférence aussi étendues qu'à l'Ouest, au Centre et même au Nord-Est. Cependant on discerne des zones homogènes d'une certaine importance. Charente, partie ouest de la Dordogne, du Lot-et-Garonne et du Gers, Grandes Landes, c'est-à-dire presque toute la plaine : conformisme saisonnier et généralement faible pratique. La fidélité du Massif central survit dans le Lot, l'est de la Dordogne et du Lot-et-Garonne (arrondissements de Sarlat et de Villeneuve). Au voisinage du pays basque (sud des Landes, ouest des Basses-Pyrénées), des cantons fidèles. Entre la rivière du Gers et la Méditerranée, ni ferveur ni paganisme, dans l'ensemble, mais une grande variété, allant de la demi-fidélité à l'indifférence ; de Lombez à Muret, de Castelnaudary à Narbonne, les écarts sont sensibles, et même dans chaque arrondissement, entre les paroisses : en gros, on peut dire que la zone des plateaux et collines est beaucoup mieux conservée que les montagnes des Pyrénées et les plaines toulousaines et du Bas-Languedoc.

§ 2. RÉGION DE L'OUEST

Diocèse de Saint-Brieuc. — M. le vicaire général Le Bellec m'a remis, pour commémorer le septième lustre de notre amitié, le plus complet *Questionnaire pour la visite canonique des paroisses* que je connaisse en France. Quarante-deux pages, dont vingt-et-une pour l'administration spirituelle ! Il faudrait tout transcrire, pour donner un modèle de précision. Si les réponses sont aussi parfaites que les questions, nous aurons un admirable tableau du diocèse. Nos lecteurs le sauront dans trois ans.

Dès à présent, j'ai sous les yeux quelques chiffres, relevés par M. le vicaire général Rose, et plusieurs lettres de recteurs. Le contraste des deux Bretagnes, la bretonnante et la française, y est bien apparent. Voici deux cantons moyens, de langue française : Moncontour et Quintin. Sur huit communes recensées dans le premier, deux n'ont que 50 % d'adultes pascalisants; dans les six autres, sur 8 142 habitants, on ne compte que 140 abstentions, 115 hommes, 25 femmes. Dans le canton de Quintin, une commune où les deux tiers des hommes s'abstiennent, et un tiers des femmes. Dans cinq autres communes, 2 930 habitants, 140 abstentions, 105 hommes et 33 femmes. Le pays de Penthièvre (Lamballe) reste fidèle, la région dinannaise est très ébranlée : moitié à deux tiers des hommes, un tiers à moitié des femmes s'abstiennent. Dans une étude approfondie, la côte devrait être observée à part. Voici, par exemple, une commune qui compte 200 cultivateurs, 200 marins, 150 artisans, 55 commerçants, 45 retraités (non-marins); les pascalisants, dans chaque groupe, sont au nombre de 180, 90, 90, 20 et 15. Et le recteur, qui me communique ces chiffres deux fois vérifiés, ajoute des notes psychologiques de vif intérêt. Les dirigeants de la J. M. C. connaissent fort bien ce problème de la pratique du littoral et nous devons à plusieurs d'entre eux des observations précises.

Diocèse de Quimper. — Que de problèmes dans ce diocèse de langue bretonne ! La fidélité quasi-unanime du Bas-Léon, seule terre fervente des pays bretonnants (avec l'intérieur de la presqu'île d'Audierne), terre riche, bordée par l'Océan, reliée aux villes, commerçante, n'était pas imposée par des lois naturelles. Et la déchristianisation des cantons voisins reste mystérieuse. « Dans la partie du Tréguier qui a été rattachée au diocèse de Quimper en vertu du Concordat de 1801, vit une population paysanne atteinte depuis longtemps d'un scepticisme foncier en matière religieuse. D'où vient ce phénomène ? Je me le suis souvent demandé, et je n'ai jamais pu trouver de réponse satisfaisante. » M. l'abbé Le Meur, originaire de Morlaix, professeur à l'Université catholique d'Angers, qui formule cette interrogation, partage les incertitudes d'un Finistérien d'adoption, M. Waquet, archiviste départemental, qu'intéressent la frontière sud du Léon et son au delà. Cette région montueuse de Carhaix, de quand date son détachement et fut-elle jamais bien « attachée » ? Une monogra-

phie de cet îlot anticlérical situé entre le Léon pieux et la mobile Cornouaille, dont l'esprit rayonne jusqu'à Spézet et à Cleden-Poher, nous montrerait bien des ressorts qu'une vue générale ne peut faire apparaître. Plusieurs experts sont qualifiés pour l'écrire et nous espérons décider l'un d'eux.

Diocèse de Nantes. — Les campagnes restent généralement fidèles, et aussi les petites villes. A Guérande: 1 150 électeurs, 789 pascalisants en 1937; 5 % des femmes s'abstiennent. Le canton de Saint-Gildas-des-Bois a 10 406 habitants, et n'a certainement point 500 non-communiants. En outre 60 à 75 % communient à Noël et à la Toussaint. Proportions analogues dans le canton de Saint-Nicolas de Redon. Causes de la conservation: action du P. de Montfort, qui se fait encore sentir dans notre pays; résistance aux mouvements du siècle : des insermentés, dont plusieurs ont leur légende, demeurèrent pendant la Révolution ; les émigrants et immigrés sont rares, les lois laïques eurent peu d'effet, les écoles libres recevant dans chaque paroisse presque tous les enfants; des autorités sociales subsistent, et secondent le clergé; celui-ci est suffisamment nombreux pour fournir curés résidents et vicaires-instituteurs; il peut vivre aisément et fonder des œuvres dans un diocèse qui ne compte guère que de grandes paroisses. On le voit, toutes les conditions du maintien de la coutume religieuse sont réunies. Mais les éléments étrangers s'introduisent dans le bercail et les jeunes gens regardent avec envie les chantiers de Saint-Nazaire ou les fonctions publiques. Il se trouve chez eux moins de piété courante que chez leurs pères, qui assistaient à toutes les cérémonies, entretenaient les dévotions familiales; mais aussi une élite plus éclairée.

§ 3. RÉGION DU CENTRE

Diocèse de Bourges. — Un observateur très qualifié me propose un portrait du Berry dont je donnerai ici une réduction. Aux confins de la Creuse, granit et terres froides, population âpre et positive, sans besoins religieux; au-dessus, argile, bocages, herbages : la coutume a été maintenue, rajeunie en quelques points, vers La Châtre et Neuvy; indifférence dans les Champagnes autour de Bourges, Châteauroux et surtout Issoudun; détachement total dans la Brenne, sauf aux approches du Poitou; la Sologne somnole ou sommeille ; le Sancerrois, naguère fervent (bien que vigneron), reste fidèle à sa religion (bien qu'avancé en politique). La concurrence protestante serait une cause active de la fidélité. « On a ainsi en Berry une zone médiocre sur le calcaire des champagnes, entre deux zones vivantes, l'une au nord (Sancerrois), l'autre au sud (de Sancoin à Neuvy) et en lisière trois déserts : la Brenne, la Sologne et les abords de Vierzon, le Berry marchois. »

La propagande politique et la prospérité économique ont davantage ébranlé la foi dans le Cher; Vierzon et Saint-Amand ont

beaucoup d'enterrements civils. Mais ce qui reste de vie religieuse est solide. Dans l'Indre, la coutume, longtemps mieux maintenue, se défait, sans laisser de fortes élites.

Un éducateur m'explique : les ressources intellectuelles et matérielles sont plus abondantes en Haut-Berry. De fait, les palmarès établissent les remarquables succès des élèves venus du Cher.

La vie religieuse se concentre dans les villes et chefs-lieux de cantons. On s'explique la défection des campagnes par des raisons naturelles, et aussi administratives : difficulté de l'apostolat dans un vaste diocèse où les communications transversales sont mal établies; profonde crise du recrutement sacerdotal; passivité des gouvernants et des gouvernés; caractère honorifique d'un siège archiépiscopal qui ne fut pas toujours occupé par un chef conquérant.

Ni irréligieux, ni areligieux, conclut mon principal informateur, le Berrichon ne sera jamais un pratiquant régulier, mais il a une vie intérieure qui le différencie de tels voisins plus bruyants et superficiels, ou bien d'un paganisme terne (vers le midi) ou souriant (vers le nord).

Diocèse d'Orléans. — C'est la même note que fait entendre un vicaire général d'Orléans, qui connaît le diocèse pour avoir occupé avec distinction et activité les divers archidiaconés. Le Berrichon est chrétien par atavisme, et le montre surtout au moment de la mort : car c'est un conformiste saisonnier; le pourcentage des non-baptisés et des obsèques civiles est infime.

Voici les chiffres de la pratique dans deux cantons du Giennois et de la Sologne.

	HABITANTS	PAQUES	MESSE DOMINICALE	FÊTES
Châtillon-sur-Loire..	7 679	197 h. 773 f.	567	1 860
La Ferté-Saint-Aubin	8 000	338 h. 1 144 f.	250 h. 600 f.	650 h. 1 500 f.

Au nord-est, le Gâtinais, sociable et riche, est dépourvu d'inquiétude religieuse. Depuis longtemps, les pratiquants y sont rares, et presque tous étrangers. Aux frontières du Giennois, leur nombre est double du nombre minuscule que l'on trouve aux approches de la Sibérie de Seine-et Marne.

	HABITANTS	PAQUES	MESSE DOMINICALE	FÊTES
Châtillon-Coligny....	7928	192 h. 649 f.	644	1 618
Ferrières.....	7395	37 h. 263 f.	320	850

Près de la moitié des enfants ne sont pas baptisés, la moitié ne vont pas au catéchisme, il y a autant d'obsèques civiles que de religieuses.

La Beauce, pays raisonnable, calculateur, probe, sérieux, est conformiste, de pratique moyenne, dépourvue d'ardeur religieuse. Voici les chiffres de deux cantons.

	HABITANTS	PAQUES	MESSE DOMINICALE	FÊTES
Pithiviers	16 000	370 h.	192 h.	495 h.
		1 125 f.	1 064 f.	2 185 f.
Patay	6 000	220 h.	125 h.	483 h.
		774 f.	565 f.	1 100 f.

Tout ce diocèse, avant 1870, était beaucoup plus pratiquant : l'action sociale des partis de gauche a été un facteur important de ruine de la coutume. Il subsiste des fidèles plus éclairés que jadis et des élites.

Diocèse de Clermont. — J'ai eu l'occasion de signaler la conservation relative des arrondissements d'Ambert et de Riom, l'indifférence de Clermont et de Thiers, les faibles effectifs d'Issoire. M. Joseph Connen, P. S. S., directeur au Grand Séminaire, m'a fait parvenir des notes sur chaque arrondissement, qui aident à comprendre l'énorme différence des pratiques.

Ambert, longtemps très isolé, reste de tendances casanières, donc coutumières. Les luttes politiques, religieuses s'assoupissent entre les périodes électorales. Peu d'industries, et encore le curé d'Ars en est-il le promoteur : objets de piété. Influence durable du P. Gaschon, l'évangélisateur du Livradois. La campagne est inégalement fidèle : Thiolières, Marsac ont beaucoup plus de pascalisants que la Forie, Saint-Ferréol, Champetières, le Monestier. Mais plus de routine que de ferveur et de réflexion.

Riom est une ville traditionnaliste, pourvue d'écoles religieuses, d'œuvres nombreuses. La bourgeoisie y est pratiquante, non la population ouvrière.

Issoire et Thiers ont des communications faciles; les luttes politiques y sont incessantes, les organisations profanes ou hostiles au catholicisme prospèrent. Dans l'arrondissement d'Issoire, quelques difficultés locales paralysèrent l'action du clergé. Thiers est un centre industriel, et la campagne est habitée par de nombreux couteliers, qui travaillent à domicile ou rentrent le soir au village. Un contact assidu s'établit ainsi entre ville et champs.

Il se régularise dans les auberges de villages, dont beaucoup sont tenues par des militants de la libre-pensée. « Dans un rayon de un kilomètre, j'en connais quatre sur sept qui sont des centres de propagande », écrit un correspondant. Voilà une note intéressante : on sait l'importance du cabaret dans notre histoire religieuse et sociale. Toutes les informations sur son activité me seront utiles.

Diocèse de Dijon. — Un séminariste m'adresse une véritable étude géographique, économique, sociale, avec carte et tableaux de statistiques sur quatre paroisses voisines de l'Auxois. Sol, ressources, moyens de communication, habitat, démographie, propriété, professions, influences locales, distractions, foires et marchés, presse, écoles, clergé, — relevé de tous les chiffres concernant la pratique, — explication historique : c'est un vrai mémoire pour diplôme d'études et auquel un juge sévère donnerait une mention flatteuse. Je ne peux que résumer ici ce travail exemplaire.

Population agglomérée : 764 habitants et seulement deux fermes isolées. Petite propriété, sauf rares exceptions; tendance au regroupement. Les artisans, sauf trois, ont disparu; ouvriers : un sixième de la population; culture familiale.

16 enfants non-baptisés; tous les autres, l'âge venu, font leur première communion. 9 unions civiles. — Pascalisants : 110 dont 13 hommes et jeunes gens. Messe dominicale : 152, près du double pour les grandes fêtes. — Communions pour les fêtes : 41. — Denier du culte : 2 026 francs.

Il y a soixante ans, la grande majorité des habitants pratiquaient, dans ces quatre paroisses. La plus populeuse ne comptait que deux abstentions. Vint un curé rigide, quasi-janséniste, qui pendant vingt-cinq ans, soumit à triple confession les pascalisants (et on ne communiait qu'à Pâques), et se désintéressa de l'enfance et de la jeunesse; là-dessus, un instituteur incroyant, zélé, fonda un cercle laïque, gagna l'esprit des adolescents. Si bien qu'au lendemain de la Séparation, le maire pouvait, par boutade, annoncer la transformation de l'église en grenier à foin. Aujourd'hui, c'est l'indifférence : sur 328 habitants, 3 jeunes gens, 22 femmes pascalisent.

Une autre de ces paroisses a subi l'influence et reçu un contingent de familles ouvrières de la petite ville voisine. Antireligieuse vers 1900, elle est tombée dans l'indifférence. 247 habitants, 4 femmes et 15 mineurs des deux sexes pascalisent.

Les quatre paroisses avaient en 1936 le même curé, septuagénaire. Aucune œuvre.

Votent à gauche les deux paroisses qui ont traversé la crise d'hostilité à l'Église; une troisième, minuscule, est partagée; la quatrième, mieux conservée, ne donne que deux voix à la gauche.

§ 4. DES ALPES A LA MER DU NORD

Diocèse de Saint-Jean-de-Maurienne. — 40 000 habitants, 83 paroisses dont 33 ont moins de 300 âmes et qui, toutes sauf 6, ont un curé résident. Le diocèse s'étend sur toute la vallée de l'Arc.

Dans la basse vallée, m'écrit M. le vicaire général Duc, et dans les paroisses circonvoisines, le niveau religieux a beaucoup baissé depuis quarante ans surtout. A part quelques îlots relativement

conservés ou préservés, on compte dans cette portion environ 35 paroisses où il n'y a plus qu'un petit nombre d'hommes fidèles au devoir pascal et à l'assistance à la messe, et la moitié des femmes à peine. — Dans la haute vallée en remontant jusqu'à Bonneval (d'où part la route de l'Iseran), la proportion des pratiquants est bien meilleure. Si l'on excepte la vallée des Arves et quelques paroisses ... la majorité des habitants est fidèle au devoir pascal et à la messe. Certaines paroisses, même, dans la Haute-Maurienne, ont conservé presque toutes leurs habitudes et traditions chrétiennes et dans une dizaine environ les hommes ne faisant pas leurs Pâques sont très rares. »

Causes de déchristianisation : politique électorale d'avant-guerre, extension de l'industrie, émigration saisonnière de la jeunesse vers les villes, exemples de certains touristes.

Diocèse de Soissons. — Il aurait été intéressant de comparer les statistiques présentes de Soissons à celles que l'on relève par centaines dans les comptes rendus de missions du XIXe siècle. A défaut de ce large dépouillement, Mgr Delorme, vicaire général, veut bien me signaler que le sud du diocèse est plus indifférent, que le conformisme saisonnier souffre peu d'exceptions, que le grand nombre de paroisses sans curé qui réside rend difficiles les statistiques de la fidélité, dont les œuvres et les missions ont relevé sensiblement l'indice.

Diocèse d'Arras. — S. Exc. Mgr Évrard, avant de quitter pour le siège épiscopal de Meaux l'archiprêtré de Calais m'avait remis une note sur sa circonscription.

La paroisse Notre-Dame de Calais a 10 000 âmes, 1 600 femmes pratiquantes et, sur 2 620 électeurs, 500 pascalisants. Saint-Joseph: 6 000 âmes, 200 hommes pascalisants, 15 à 20 % des enfants ne font pas la première communion; un tiers des mariages, un cinquième des enterrements sont purement civils. Saint-Pierre, paroisse populaire, 3 000 âmes, 20 à 30 hommes, 70 à 80 femmes font leurs Pâques et assistent à la messe dominicale; un cinquième des enfants non catéchisés.

Les paroisses maritimes et rurales du Calaisis sont moins pratiquantes que le Boulonnais. Sangatte a 800 habitants, 200 pascalisants dont 35 hommes. Mêmes proportions dans les trois autres paroisses dont j'ai les statistiques. En revanche, Guines a 3 600 habitants et 1 500 pascalisants, dont 400 hommes. Peuplingues et Escalles, 600 habitants, 405 pascalisants, dont 165 hommes.

En général, l'assistance à la messe dominicale est moins dense qu'à la table de communion pascale.

D'intéressantes lettres me sont parvenues des diocèses de Saint-Dié, Langres, Strasbourg. Comme elles doivent être complétées par des statistiques officielles et que des renseignements sont promis sur Besançon, Nancy, Metz, j'espère offrir bientôt une vue d'ensemble de l'Est. Il ne restera plus que le Sud-Est à explorer.

II. — HISTOIRE

Une enquête épiscopale sous l'Ancien Régime. — Les enquêtes épiscopales sur l'état des diocèses sont une source précieuse pour la connaissance de la pratique. En 1783, Mgr de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes, adressait à tous ses curés un questionnaire en quarante-six points : statistique du clergé, des maîtres d'école, des communiants, service divin, confréries. Les réponses sont dans les manuscrits 59-64 de la Bibliothèque municipale de Tarbes. M. l'abbé Lafforgue y a relevé naguère ce qui regarde les fabriques. Quant aux informations sur le culte et la pratique, M. Timbal, assistant de droit canonique à la Faculté de droit de Paris, a bien voulu commencer le dépouillement, et il me communique ses premières copies, dont voici quelques leçons.

Aucun retard dans la première communion, aucune défaillance à Pâques, sauf dans six paroisses, où l'ajournement de la grande majorité des habitants est motivé par l'ignorance; ailleurs, quelques indignes. Toutes les paroisses ont un curé, 93 ont un vicaire, 16 en ont deux, 2 en ont trois; et il n'y a, par ailleurs, qu'une soixantaine d'ecclésiastiques, dont 19 sur le territoire de la cathédrale. 160 paroisses ont un maître d'école, 4 en ont deux, Vic en a trois et Campan cinq. Neuf paroisses ont une maîtresse d'école, Vic en a plusieurs, Campan trois, Tarbes quatre Ursulines. 134 paroisses n'ont pas d'école. Répartition : toutes les paroisses des archiprêtrés d'Andrest, Ibos, Monfaucon, presque toutes celles de Bagnères, Caixon, Castets, Montaner, Castelnau, Tarbes ont une école, au total 105 écoles, pour 15 paroisses sans école; les archiprêtrés d'Aucun, Bourg, Salles, Sère sont presque dépourvus ; Juncalas, Luby, Préchac ont une école, Banios n'en a aucune : au total 11 écoles pour 92 paroisses. Il y a donc entre le nord et le sud du diocèse un contraste que la géographie explique presque entièrement.

Insinuations, visites épiscopales, sentences d'officialité. — Dans un bon nombre de diocèses, nous pouvons savoir la statistique du clergé sous l'Ancien Régime, qui est pleine d'imprévu : Tarbes n'a qu'un prêtre dans chaque paroisse, en 1783; mais à Vannes, en 1633, ils étaient 7, en moyenne : 746 pour 99 paroisses visitées. Qui nous donnera une vue d'ensemble et un tableau de la vie cléricale ? Souhaitons aussi le dépouillement complet des comptes rendus de visites et des poursuites contre les non-pascalisants, devant les officialités. Nous avons fait la moitié du travail et demandons pour son achèvement le concours de nos confrères. Notre conclusion provisoire est que la pratique pascale était presque unanime dans l'ancienne France et que la contrainte s'exerçait rarement.

Comptes rendus de missions au XIXe siècle. — Au deuxième Congrès d'histoire ecclésiastique, M. le chanoine Chenesseau ayant signalé l'importance des procès-verbaux de missions pour la connaissance de l'état religieux de la France au XIXe siècle, je

demandai sur-le-champ à M. Combaluzier s'il détenait quelques-uns de ces précieux témoignages. De fait, la maison-mère des Lazaristes a recueilli les registres des maisons disparues : ils m'ont été gracieusement communiqués, et j'en dresserai ici l'inventaire sommaire.

De 1864 à 1886, les missionnaires de *Soissons* ont donné environ 350 missions et retraites. Leurs comptes rendus relèvent, dans chaque paroisse, le nombre des habitants, celui des hommes et des femmes qui se sont confessés ou qui ont fait la communion générale, les incidents. En général, assistance nombreuse. Mais rares sont les paroisses fidèles, comme Coucy-les-Eppes, Molain, Saint-Martin-Rivière, Escaufourt, où presque tous se confessent. Peu d'hommes se présentent : en 1864, ils sont 3 à Loupeigne; en 1865 : 15 à Taillefontaine, 10 à Retheuil, 20 à Eppes, 15 à Sissonne (1 502 habitants), 66 à Lemé et la Vallée (1 698 et 582 habitants), 10 à Acy et Serches (en tout 1 068 habitants), 15 à Anizy-le-Chateau; en 1866, 5 à Mont-Notre-Dame, 4 à Marchais-en-Brie, 20 à Grougis; et dans 10 autres paroisses comptant 3 680 habitants, ils sont 198. Les femmes sont beaucoup plus nombreuses : à côté des 151 hommes de 1865, il y avait 1 260 femmes. C'est encore une assez faible minorité. En huit communes est donné le chiffre des habitants; au total 6 357 : 126 hommes, 1 110 femmes se sont confessés. Encore y a-t-il de nombreux « retours », dans ce faible contingent de mission. Faut-il croire qu'en 1867, sur 1 800 confessions, 770 étaient des retours ? 5 hommes pascalisaient à Achery avant la mission, un seul à Vesles, 2 femmes à Clamecy et Braye. La mission attire des auditeurs souvent nombreux, mais assez peu d'hommes. Et il est rare qu'une paroisse reçoive l'éloge que l'on fait du Verguier en 1873 : « beaucoup de foi en ce pays ». Par contre, en plusieurs lieux, les habitants sont de « vrais païens ». Marchais (1870), Charly (1871), Tréloup (1873) : pays « détestables ». Chézy-sur-Marne (1869) : 1 264 habitants, 3 hommes se confessent. Parfois, l'attitude des notables est indiquée, et toujours les troubles qui ont pu survenir : il en survient rarement. En 1866, à Plomion, les deux missionnaires, accusés injustement d'avoir attaqué le gouvernement, durent partir sur l'ordre des ministres de l'Intérieur et des Cultes. En 1869, à Chézy, le maire leur fit de l'opposition, tout en les invitant à sa table. En 1881, « tapage » à Viry-Noureuil. On ne risque guère de se tromper en admettant qu'à peine 5 % des hommes pascalisaient dans le diocèse sous le Second Empire, et que les missions en ramenaient provisoirement un petit nombre.

Le registre de la maison de *Saintes* va de 1883 à 1885 et a la forme d'un journal. Il concerne surtout le diocèse.

Le registre d'*Aurillac* va de 1852 à 1903. A la colonne : Observations, des notes brèves; des chiffres à partir de 1886. Table donnant les noms des paroisses du Massif central (1 290 numéros) où prêchèrent les Lazaristes. Quelques lignes sur l'attitude des notables.

Le registre de *Tours*, 1837-1881, a quelques notices intéressantes et une Table. Le rayon d'action s'étendit très loin, vers le nord et le midi.

Le registre domestique de la maison de *Bellegarde*, 1875-1904, contient des notes très brèves sur les missions et retraites, données principalement dans l'est.

Recrutement des missionnaires pour l'étranger. — Un des signes de vitalité du catholicisme dans une région est le recrutement des missionnaires. Il serait bien utile d'avoir pour chaque diocèse une étude comme celle de M. l'abbé G. Cadel : *Essai sur l'activité missionnaire du diocèse de Coutances et Avranches au XIXe siècle (1800-1914)*, où les statistiques, les cartes, les notices biographiques, les aperçus de méthodes forment un dossier instructif. J'ai pu relever chez les Lazaristes et à la Société des missions étrangères, en des registres commodes, l'origine de tous les membres de ces deux illustres maisons. 1 829 entrants chez les Lazaristes au XIXe siècle, dont 150 de Cambrai, 133 de Saint-Flour, 114 d'Amiens, 83 de Lyon : ces quatre diocèses fournissent donc le quart de l'effectif; Montpellier, Carcassonne, Rodez, Albi, Rennes donnent 70 à 80 sujets; très faibles apports du sud-est, de l'est, de l'ouest. De 1900 à 1937, l'ordre des diocèses commence ainsi : Cambrai, Paris, Aire, Metz, Lille, Rennes, Albi, Bayonne, Lyon, Montpellier, Rodez; en tout 240 sujets sur 771.

Sur les 2 367 Pères qui ont quitté pour l'étranger le Séminaire des missions étrangères au XIXe siècle, les diocèses de Lyon, Le Puy, Rodez, Besançon, Angers, Rennes, Nantes, Strasbourg, Saint-Brieuc, Coutances, Le Mans, Metz, Paris, Langres, Chambéry en ont donné respectivement 164, 112, 112, 106, 79, 76, 69, 65, 60, 57, 56, 56, 55, 55, 51, soit au total 1 173 : plus de la moitié viennent de l'Est, du Nord-Ouest, du Massif central. Au XXe siècle, jusqu'à 1930, l'ordre est : Lyon, le Puy, Rodez, Rennes, Cambrai, Luçon, Bayonne, Paris, Annecy, Arras, Chambéry, Saint-Brieuc, Quimper, Strasbourg, Besançon : ces quinze diocèses comptent près des deux tiers des missionnaires. Sous l'Ancien Régime, les Lazaristes se recrutaient surtout aux diocèses d'Amiens, Agen, Besançon, Boulogne, Cahors, le Mans, Lyon, Paris, Reims, Rouen, Sens ; les Missions étrangères, dans le Nord-Ouest. Les causes qui favorisent le recrutement local des Lazaristes sont parfois simples : direction de Séminaires, établissements de formation, centre de missions, passage régulier de missionnaires par suite de fondations.

Recrutement sacerdotal. — M. le chanoine Contrasty a publié en 1935 dans la *Revue historique de Toulouse* un article sur *le Clergé concordataire*, qui contient une chronologie des ordinations et un pourcentage des vocations par arrondissement. Le nombre des ordinands croît de 1801 à 1835 : il est pour les sept périodes quinquennales de 13, 25, 57, 94, 115, 126, 175, puis se stabilise autour de la centaine. Bien qu'un pourcentage soit dif-

ficile à établir à cause des mouvements de population, il paraît certain que l'ordre des arrondissements est : Saint-Gaudens, Villefranche, Muret, Toulouse. On me dit que c'est aussi — et nous le saurons bientôt — l'ordre de la pratique. Il est important que nous sachions le nombre et l'origine des prêtres dans chaque diocèse, leur milieu familial (paysan, ouvrier, bourgeois) depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. Des études comme celle de M. Contrasty pour le XIXe siècle, de M. de Font-Réaulx pour l'Ancien Régime doivent être multipliées.

III. — OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Le fait de la pratique : groupes et individus. — Notre miniature du sud-ouest confirme cette vérité que la carte religieuse de la France rurale comporte de vastes régions à peu près homogènes, où alternent les fortes majorités et les faibles minorités de pratiquants assidus. A l'intérieur des zones « conservées », des groupes plus fervents et, dans les terres froides, des taches de paganisme.

Que des zones existent, que l'on puisse y déterminer le pourcentage de tous les actes de la vie chrétienne, il suffirait à l'enquêteur de le constater pour la justification de son effort. Reconnaître et calculer les indices de la ferveur, de la fidélité, du conformisme, du détachement, n'est-ce point le premier devoir de l'historien d'une religion ? L'Église de France a eu des institutions, une littérature, des monuments, de grandes aventures et de nobles triomphes, mais elle est une collectivité humaine, dont une statistique exacte permettrait de dénombrer les catégories et tous les actes cultuels.

L'étude de ces zones appartient à l'histoire et l'on peut dire que chacune de leurs descriptions se rapporte au passé. Depuis la guerre, la physionomie religieuse de tous les cantons se modifie rapidement et les transformations présentes risquent de bouleverser les campagnes. Exode vers les usines, recrutement des Chemins de fer, de la Garde mobile et de tous les organismes d'État, disparition des ouvriers agricoles, et, en sens inverse, invasions successives de citadins en congé payé, en villégiature ou en tournée de skis, multiplient les vides et les affluences, remuent les groupes les plus immobiles. « Peut-être le paysan n'existera-t-il plus très longtemps encore. Hélas ! peut-être bien que le paysan est une espèce d'homme qui est en train de disparaître... ». Hâtons-nous de rassembler des observations, en marquant bien les *dates*, avant que se vérifie le sombre pronostic de Ramuz[2].

Des monographies cantonales ou paroissiales permettront de nuancer les cartes qu'une enquête générale n'autorise qu'à dessiner. Il est clair que nous comptons sur les observateurs locaux

2. *Taille de l'homme* (1935), p. 135.

pour approfondir chaque problème dans le cadre de la paroisse. Chaque paroisse a ses traits propres, et aussi chaque paroissien. L'état de la pratique dépend non seulement de conditions régionales, les *seules* que je puisse rechercher, mais de circonstances particulières, d'actions personnelles : l'exemple bourguignon plus haut rapporté est pertinent et nous en connaissons cent autres.

Ma seule ambition est de proposer une méthode, de faire des cartes à grande échelle, de susciter des vocations de chercheurs minutieux, d'inciter les jeunes clercs à observer scientifiquement le monde où ils exerceront leur ministère, et aussi tous les jeunes Français. Déjà dans deux milieux, des collaborateurs se sont offerts : séminaires et grandes Écoles; des travaux sont sur le chantier.

La nécessité de connaître le monde moderne est reconnue par tous les groupes vivants d'action catholique. Ainsi, la J. A. C. impose à toute équipe en formation un questionnaire où la pratique tient une large place[3]. Le R. P. Foreau a bien voulu me montrer quelques rapports instructifs, venant de divers cantons. L'état du catholicisme dans les campagnes y est décrit avec toute la loyauté que recommande le pape Pie XI. « On s'illusionne ... sur le véritable état religieux de nos campagnes. On se repose paresseusement sur des clichés qui ont cessé d'être vrais, comme la foi traditionnelle et indestructible de nos paysans. On n'a pas toujours le courage de reconnaître que, là où ils subsistent encore, bien des pratiques, des gestes religieux ont été à peu près vidés de tout esprit chrétien. » « Ce sont les pratiques extérieures héritées du passé qui rappellent aux paysans quelques-uns de leurs devoirs envers Dieu, alors que c'est l'amour et la connaissance de Dieu qui devraient inspirer les pratiques extérieures. »[4]

Les Secrétariats sociaux vont lancer une enquête générale où la pratique aura son chapitre, et que prépare actuellement M. l'abbé Goimard. Voilà, certes, des méthodes, des initiatives dignes d'éloges.

La cause que je plaide avec une conviction croissante gagne, par la force des choses, plus que des avocats, beaucoup de terrain. On en trouvera la preuve dans un article du P. de Moreau sur *la Statistique ecclésiastique*[5]. Nous aurons bientôt l'occasion d'exposer à Rome tout un plan de statistique pour la chrétienté.

Causes et indices. — Puisque le recensement révèle d'immenses provinces désaccordées et aussi des normes de classe ou de génération, comment douter qu'un phénomène d'une telle ampleur ait des causes et aussi des effets qu'une recherche méthodique peut déceler ?

3. *Les premiers pas de la J. A. C.*, p. 25.

4. *Aux aumôniers*, organe mensuel J. A. C. et J. A. C. F., décembre 1937, p. 4 et 5. La J. A. C. a 1 400 sections (dont j'ai la carte sous les yeux).

5. Publié dans la *Nouvelle revue théologique*, année 1937, p. 818-833.

Cette recherche des causes a pour fin d'assigner au déterminisme géographique, ethnique, aux influences sociales, aux professions et aux méditations individuelles leur part respective. Les zones de fidélité ont-elles des limites naturelles, tracées par le sol, le climat, les cultures ? Dans quelle mesure les diverses populations de la France sont-elles portées au mysticisme, au conformisme, au scepticisme ? Nous avons proposé des réflexions et conjectures partielles; l'étude des *frontières*, que nous avons commencée le long des routes et des rivières, les observations psychologiques de nombreux observateurs permettront sans beaucoup tarder une étude plus vaste. En somme, la pratique était sous l'Ancien Régime une coutume presque unanime dans les campagnes, mais inégalement enracinée selon les terroirs, et qui a subi des assauts d'une force variable.

La terre a contribué directement à déterminer les modes de peuplement, la répartition des propriétés, les habitudes de vie, c'est-à-dire les contacts sociaux; la race explique des réactions qui ont affecté la hiérarchie sociale, l'attitude envers les croyances et envers l'Église; dès l'abord, les causes sociales paraissent prédominantes. Leur jeu est visible dans le maintien ou la ruine des pratiques. Conditions de maintien : immobilité du groupe et absence de contacts, présence et action du clergé (catéchisme, confession fréquente des fidèles, œuvres), survivance du cadre familial et appui des autorités sociales; écoles libres. Aucune de ces causes n'est indépendante de la géographie : par exemple, de la densité des villages dépend la possibilité d'établissement d'un curé, donc des offices réguliers, des écoles libres, des œuvres.

L'influence des écoles libres est capitale. Il est clair que les chiffres imprimés naguère dans cette revue et ailleurs, sous ma dictée, sont périmés. L'*Annuaire officiel* de 1937 dénombre 894 700 enfants dont 9 705 en Algérie. Les cinq départements bretons en comptent 221 424, un quart du total; les quatre départements voisins et la Vienne : 112 461; les trois départements du nord : 115 100. Répartition très inégale dans plusieurs départements : Ardèche, Côtes-du-Nord....

La pratique, révélée par les chiffres, est-elle une conséquence ou même un indice très sûr de la foi cachée dans les âmes ? Je me suis toujours bien gardé d'une induction si arbitraire. Le degré de la croyance reste mystérieux au croyant lui-même et il n'est pas invariable. Cependant, la fidélité collective et la manière de pratiquer autorisent de sérieuses conjectures.

Répétons notre antienne : si les groupes ont des attitudes, ne pas oublier qu'ils se composent d'individus. « Il faudrait, m'écrit M. l'abbé Cantet, suivre l'évolution religieuse des familles et les influences qui la commandent; tel bourgeois protecteur de la religion, qu'il ne pratique pas, la fait détester ; une famille exemplaire et généreuse maintient une paroisse; un retraité ultra-laïque conquiert une mairie et vide l'église; un jeune paysan enthousiaste ranime la foi de ses compagnons; une fille, élevée par les

sœurs, convertit son père. » L'individu vit dans un groupe, le groupe ne l'a point anéanti. J'étudie surtout les zones; aux observateurs locaux d'étudier le diocèse, l'archiprêtré, le doyenné, la paroisse.

Rapports et conséquences. — 1. Le rapport entre pratique et politique — encore qu'il ne soit pas mathématique, tant s'en faut ! — est indéniable. J'ai souvent l'occasion de le constater avec le meilleur connaisseur de notre géographie politique, M. André Siegfried. Ne pas oublier que ces rapports sont réciproques : les arrondissements pratiquants du Sud-Ouest élisent en général des modérés (pays basque, Argelès, Villeneuve-sur-Lot, etc.), ou pour le moins modèrent leur élu; mais les campagnes électorales, surtout en pays détaché, l'action constante des comités et élus de gauche ne renforcent certes pas la pratique religieuse....

2. Entre pratique et natalité, beaucoup moins de correspondance. Ici encore, réciprocité : dans les pays de faible natalité, la pratique dominicale diminue, comme la garnison des fermes, trop faible pour permettre l'absence : M. le vicaire général Clergeac le remarque dans le Gers. Nul n'était plus qualifié que M. Paul Gemähling, professeur à l'Université de Strasbourg, pour répondre aux nombreuses questions que l'on m'adresse sur les divers modes de calcul de la natalité. Je retranscris ci-dessous la note qu'il m'a remise.

« Le coefficient le plus généralement employé pour mesurer la natalité : le *taux brut* de natalité (tant de naissances pour 1 000 habitants) ne nous fournit qu'une image déformée de la réalité, car il ne tient pas compte de la répartition inégale des divers âges de la population, au sein du groupement considéré.

C'est ainsi que, dans les départements prolifiques, où la proportion des éléments jeunes est élevée, ou dans les départements ruraux, qui fournissent une importante émigration d'éléments adultes et où, par suite, la proportion des vieillards se trouve anormalement élevée, les taux bruts de natalité calculés par rapport à l'ensemble de la population sans distinction d'âges apparaîtront de ce fait particulièrement faibles.

Par contre, dans les départements qui comptent une forte proportion d'enfants et de vieillards, ce qui est le cas notamment pour les départements possédant de grands centres urbains ou industriels, les taux bruts de natalité apparaîtront comme relativement élevés.

Il est donc nécessaire, pour dissiper de telles illusions, de rapporter le nombre des naissances enregistrées à la seule fraction de la population qui soit en état, par son âge, d'influer sur la natalité.

A cet égard, le meilleur coefficient que l'on puisse choisir semble être celui qui résulte du rapport entre le nombre des naissances légitimes et celui des femmes mariées de 15 à 49 ans. Cet indice nous permet de connaître *le taux réel* de la *fécondité légitime* dans les divers départements.

On élimine en même temps, par là, l'influence exercée sur la fécondité générale par les naissances illégitimes, dont l'importance est très variable suivant les départements.

On fera ressortir l'importance du choix de l'indice de natalité en comparant pour un département déterminé le rang occupé par lui dans le tableau des départements établi par ordre de natalité décroissante suivant que l'on considère soit le taux brut de natalité, soit le taux de fécondité légitime.

Les départements ruraux où l'émigration d'éléments adultes est particulièrement forte et où la population recensée comporte en conséquence une proportion élevée de vieillards, voient leur rang s'améliorer quand on substitue au classement d'après les taux bruts, le classement d'après le taux de fécondité légitime.

C'est ainsi que l'on constate les changements suivants dans le rang occupé par les départements :

	TAUX BRUT	FÉCONDITÉ LÉGITIME
Cantal	33e	8e
Ardèche	51e	24e
Haute-Loire	50e	19e
Lozère	48e	5e
Corse	90e	40e

Par contre, les départements industriels ou urbains comptant une proportion élevée d'éléments adultes présentent un rang moins favorable, lorsque l'on substitue, à un classement selon les taux bruts, un classement fondé sur la fécondité légitime.

	TAUX BRUT	FÉCONDITÉ LÉGITIME
Oise	22e	41e
Seine-Inférieure	8e	29e
Somme	25e	46e
Seine	65e	90e
Nord	17e	44e

L'écart, on le voit, est énorme, selon que l'on applique l'un ou l'autre critère. »

Prenons la *Statistique de la France*[6]. La moyenne des naissances légitimes en 1930-1932 pour 1 000 femmes mariées de 15 à 49 ans va de 161 dans le Morbihan à 67 dans la Seine. En tête de la liste, jusqu'au numéro 39, figurent tous les départements du Nord-Ouest (Bretagne, Normandie, Maine, Vendée), de la frontière Nord et Ouest (sauf le Nord, pays urbain) et la majorité de ceux du Massif central. En fait, les zones de bonne natalité correspondent aux zones de pratique régulière. Et les rapporteurs du septième Congrès des commissions départementales de la natalité, en 1930,

6. Année 1933, p. LIX.

signalent plus d'une fois parmi les causes de la dénatalité les progrès de l'irréligion.

Resterait à établir si la natalité de chaque paroisse, et même de chaque foyer, est en rapport avec la pratique religieuse, et si les variations de la natalité, dans un milieu donné, ont suivi les variations de la pratique. Les départements où le travail de comparaison est le mieux préparé par les études démographiques sont le Tarn-et-Garonne, la Seine-Inférieure et la Loire[7].

La *Statistique générale de la France,* qui ne sépare point villes et campagnes, ni dans les campagnes les diverses professions et qui adopte le cadre du département, ne peut nous fournir que des suggestions pour le classement de vastes zones.

3. Les naissances illégitimes ne doivent pas être mises d'office au compte de l'immoralité; elles signifient d'abord la louable abstention de moyens anticonceptionnels et souvent, comme en Alsace, un prélude au mariage, que l'on ne veut contracter qu'avec l'assurance d'une postérité : souci moral. Les véritables infractions, depuis l'avortement jusqu'aux précautions contre la fécondité, demeurent occultes.

En revanche, la monographie d'une commune rurale peut contenir des indices de vie sociale et morale : unions libres, divorces, séparations; délits, suicides; et il conviendra de qualifier la pratique de chaque sujet avant l'événement qui l'a inscrit à la chronique du village.

4. Les rapports entre les aspects religieux, sociaux, politiques, moraux d'une région sont indéniables. Mais ils sont inconstants, et l'on doit toujours se demander s'il s'agit de causalité ou de concordance. Ainsi, discutant la pensée de Durkheim, M. Halbwachs écrit[8] : « Les coutumes religieuses sont religieuses, en effet, mais ce sont avant tout des coutumes. Or, un groupe peut être dit « intégré » dans la mesure où l'on y rencontre des habitudes traditionnelles fortement enracinées. Il se pourrait alors que les populations catholiques se distinguent de toutes les autres, non par la nature particulière de leurs croyances religieuses, mais simplement parce qu'elles sont plus conservatrices, plus traditionnelles. Les coutumes religieuses ne seraient qu'une partie de ces traditions, et on n'y serait attaché que parce qu'elles sont anciennes... Si le groupe religieux se confond en partie avec d'autres formations sociales, villages, catégories professionnelles, masses d'hommes unis par le sentiment d'une communauté ethnique ou nationale, alors il n'y a pas lieu et il n'est d'ailleurs pas possible de détacher les pratiques religieuses d'un ensemble d'habitudes collectives dont elles sont solidaires, et qui

7. Consultez S. Canal, *Un département exsangue. Études démographiques sur le Tarn-et-Garonne* (Paris, 1934); A. Cauchois, *Démographie de la Seine-Inférieure* (Rouen, 1929); une *Enquête sur la diminution de la natalité dans les communes du département de la Loire, 1863-1922* (Saint-Étienne, s. d.).

8. *Les causes du suicide* (Paris, 1930), p. 261.

n'ont pas un caractère religieux. Elles définissent non pas un groupe confessionnel, mais ce que nous pouvons appeler un genre de vie ou un type de civilisation. » La religion est autre chose, croyons-nous, qu'une coutume. Mais pour la plupart, comme l'observait le R. P. de Grandmaison, elle est coutumière, et il n'est pas douteux que sa conservation dans les masses (non dans l'élite) est liée à des conditions sociales que notre enquête a pour objet d'identifier. Ces conditions sont en bonne partie les mêmes pour le protestantisme[9].

5. Dans quelle mesure la pratique influe sur l'archéologie, c'est un point discuté. Ici encore, une autorité peu contestable vient à notre secours. Le président de la Société française d'archéologie, M. Marcel Aubert, m'écrit :

« Je crois que les causes de destruction des églises depuis 1800 sont de deux sortes : 1° l'abandon consécutif à la Révolution (renouvelant ce qui avait eu lieu après les guerres de religion), surtout pour les églises monastiques et les collégiales... 2° la construction de nouvelles églises dans les régions riches ou particulièrement religieuses, comme la Bretagne... où les vieilles églises auraient duré des siècles encore. La part de la foi est considérable. » La collection des *Églises de France*, que dirige M. Aubert, justifie et, au double sens du verbe, illustre ce propos.

Élargissement des problèmes. — Ajouterai-je que cette enquête a pris des proportions inattendues au cours de mes voyages ? Au Canada se conserve la fidélité unanime de notre ancienne France et j'ai pu en observer sur le vif quelques ressorts et effets. En Extrême-Orient, le contraste entre la ferveur du Cambodge et l'indifférence du Tonkin à l'égard du bouddhisme m'a saisi. Autre contraste : le profond renoncement et recueillement des bonzes que j'ai fréquentés à Pnom-Penh et la rusticité, la piété mécanique des lamas de Pékin. Enfin, dirai-je ma surprise quand, le 5 janvier 1937, à 3 heures du matin, en pleine Sibérie, une enquêteuse, munie d'une fiche, vint me tirer du sommeil pour me demander avec insistance : êtes-vous croyant ou incroyant ?. En Angleterre, en Belgique, en Italie, des prêtres et des universitaires s'intéressent à notre enquête. Mais le seul gouvernement qui, jusqu'à présent, l'ait prise à son compte, est celui de l'U. R. S. S. J'appris à Moscou qu'il s'agissait d'une inquisition générale, et quels bruits couraient sur les résultats.

C'est dans le monde entier que se pose le problème de l'attachement des hommes aux diverses religions, des causes et des effets de leur prodigieuse inquiétude comme de leurs fidélités. Nous suggérons dans un article des *Mélanges Lambert* (*Des villages moï aux monastères cambodgiens*) une vaste enquête pour la comparaison des institutions religieuses de tous les peuples. Beaucoup plus modeste semble l'étude que nous avons entreprise

9. Lire une intéressante brochure sur *l'Indifférence religieuse et la dispersion des protestants* (Paris, 1931).

de la pratique des Français, et dont nous avons résumé les premières conclusions dans une conférence à l'Institut français de sociologie[10]. Mais ce serait une grande illusion de penser qu'elle peut être poursuivie par un seul : nos dévoués correspondants curieux d'histoire sociale ou simplement soucieux de notre avenir religieux et national en seront les auteurs bénévoles.

Encouragements et espoirs. — Prélats et historiens professionnels donnent conseil et exemple. Chaque semaine, des dossiers et des promesses me parviennent qui permettent d'espérer l'établissement d'une carte complète de la pratique religieuse en France. Depuis même qu'a été imprimée la première partie du présent article, d'opportunes contributions au tracé des frontières de l'Ouest religieux m'ont été adressées par S. Exc. Mgr Picaud, qui a bien voulu prescrire une enquête dans huit doyennés du diocèse de Bayeux, et qui a obtenu des réponses parfaites; par M. le chanoine Civrays, doyen de la Faculté des lettres de l'Université catholique d'Angers, qui tire et explique la ligne de partage en Maine-et-Loire; par M. l'abbé Le Gall, fin connaisseur du Trécor. S. Exc. Mgr Gaillard m'a confié les questionnaires de Tours. Dans la région parisienne, S. Exc. Mgr Évrard, évêque de Meaux, et M. le vicaire général Samson me fournissent statistiques copieuses et observations du plus vif intérêt; le diocèse d'Orléans me devient familier; enfin S. Exc. Mgr Audollent m'a libéralement ouvert les archives, très bien pourvues et classées, du diocèse de Blois. Aux marches de l'Est, S. Exc. Mgr Dubourg va désigner un collaborateur qualifié, pour l'étude de son vaste diocèse, tandis que M. le chanoine Naz explore la Savoie. Le Midi nous sera aussi minutieusement décrit : S. Exc. Mgr Salièges recueille actuellement les rapports qu'il a demandés à MM. les doyens ruraux du diocèse de Toulouse; S. Exc. Mgr de Llobet m'a autorisé à examiner, avec M. l'abbé Sicard, les feuillets de visites d'Avignon.

De précieux encouragements nous ont été donnés à Rome. S. Ém. le cardinal Tisserand a bien voulu, entouré des professeurs de l'Université grégorienne et de quelques notabilités, comme le très obligeant et actif Mgr Fontenelle, présider une conférence que le R. P. Frey m'avait gracieusement prié de faire au Séminaire français sur l'état religieux de la France contemporaine. Et dans une audience privée, S. Ém. le cardinal Pacelli m'a fait le grand honneur de marquer beaucoup de faveur pour notre enquête collective et de souhaiter qu'elle se poursuive partout avec succès.

Gabriel Le Bras,

professeur à la Faculté de droit de Paris.

10. *Les transformations religieuses des campagnes françaises depuis la fin du XVIIe siècle*, dans les *Annales sociologiques*, série E, fasc. 2, 1937.

NICOLAS COEFFETEAU
EST-IL LE DOCTEUR TENTÉ CONTRE LA FOI DONT A PARLÉ SAINT VINCENT DE PAUL ?

Coeffeteau n'a pu être théologal avant 1602. — Ses activités multiples de 1602 à 1614. — Invraisemblance psychologique de l'hypothèse proposée.

M. J. Guichard, dans le précédent fascicule de la *Revue*[1], propose d'identifier Nicolas Coeffeteau avec le docteur célèbre dont parle quelque part Vincent de Paul, docteur qui souffrit d'une rude et durable tentation contre la foi dont Vincent le délivra en la prenant sur soi[2]. On voudrait dire ici les raisons qui empêchent d'accepter cette thèse. On le fera en montrant que le texte invoqué ne peut s'appliquer à Coeffeteau et en réfutant les arguments de M. Guichard étrangers à ce texte.

Coeffeteau n'a pu être théologal avant 1602.

Dès la première phrase du récit qu'Abelly met sur la bouche de M. Vincent, trois traits obligent à écarter l'hypothèse selon laquelle le saint aurait alors pensé à son illustre contemporain dominicain. Le docteur dont il parle a été appelé par la reine Marguerite après avoir *longtemps* défendu la foi, en la qualité de *théologal*, qu'il avait tenue *dans un diocèse* que le contexte invite à considérer comme autre que le diocèse de Paris. Aucune de ces données ne peut être appliquée à Nicolas Coeffeteau. Quand il est appelé par la reine Marguerite, en 1602, il n'y a que deux ans qu'il a terminé par le doctorat, à peine âgé de 26 ans, le cycle universitaire. Sa précocité à conquérir ce grade fut considérée par tous comme un signe annonciateur d'une carrière étonnam-

1. Voir ci-dessus, p. 184-189.
2. Voir le texte cité plus haut par M. Guichard, p. 184-185. La citation est d'ailleurs incomplète, et il faut notamment remplacer les points de suspension qui terminent la sixième ligne par cette phrase qui intéresse notre démonstration : « Ce qui nous apprend en passant combien il est dangereux de se tenir dans l'oisiveté, soit du corps, soit de l'esprit, car, comme une terre, quelque bonne qu'elle puisse être, si néanmoins elle est laissée quelque temps en friche, produit incontinent des chardons et des épines, aussi notre âme ne peut pas se tenir longtemps en repos et en oisiveté qu'elle ne ressente quelques passions ou tentations qui la portent au mal. »

ment brillante et rapide. Il reste que cette carrière, alors, ne faisait que commencer. De 1590, date de son arrivée à Saint-Jacques (il avait seize ans) à 1600, date de ce doctorat, notre Prêcheur avait passé tout son temps dans le célèbre couvent, appliqué pour l'essentiel à l'étude puis à l'enseignement scolastique. Il ne publie son premier écrit qu'en 1602. Le titre de cet opuscule suffit à montrer qu'il n'avait rien à voir avec la défense de la foi chrétienne contre les hérétiques, et intéressait plutôt la reine au service spirituel de laquelle le P. Coeffeteau entrait cette même année : « *La Marguerite chrétienne dédiée à la reine Marguerite.* »[3] S'il avait pensé à Coeffeteau, Vincent de Paul n'aurait donc pas pu dire qu'en 1602, celui-ci avait « longtemps défendu la foi chrétienne contre les hérétiques ».

Pas davantage n'avait-il pu la défendre au titre de théologal. M. Guichard reconnaît lui-même qu'aucun document ne permet d'attribuer ce titre à notre dominicain[4], et c'est un pur artifice littéraire, dénué de valeur historique, que de présenter notre jeune docteur en 1600 comme le « théologal de la patrie et de la religion », en ces années où son enseignement et ses prédications ne pouvaient encore faire prévoir sa future activité littéraire de controversiste anti-calviniste.

Enfin de quel diocèse eût-il été théologal ? Pas du diocèse du Mans, qu'il avait quitté pour Paris à peine âgé de quinze ou seize ans. Pas davantage de celui de Paris. Qu'il ait été promu à cette charge alors qu'il avait à peine terminé ses études est tout à fait invraisemblable, et ses biographes en auraient trouvé trace. A supposer même qu'il ait rempli cette fonction, on se heurte toujours à l'impossibilité qu'alors il l'ait déjà remplie « longtemps ».

Ses activités multiples de 1602 à 1614.

Appelé près de la reine, le docteur anonyme de Vincent fut obligé de ce fait « de quitter ses emplois ». Et le texte d'Abelly ajoute : « Et comme il ne prêchait, ni ne catéchisait plus, il se trouva assailli, dans le repos où il était, d'une rude tentation contre la foi. » Suit le texte omis par M. Guichard et que nous avons reproduit précédemment. De quels emplois s'agit-il ? De celui de théologal, bien sûr, mais d'autres aussi, puisque Vincent use du pluriel. Le mouvement du récit évoque même que ce docteur était d'un diocèse trop éloigné de la capitale pour pouvoir conserver ses ministères antérieurs tout en remplissant à Paris les nouvelles fonctions que lui confiait la reine. Or, rien de tout cela ne peut s'accorder avec ce que nous savons par ailleurs de Coeffeteau. En cette année 1602 où il devint aumônier de la reine, non seulement il ne cesse pour autant ni son enseignement, ni ses

3. Paris, 1602. Voir Ch. Urbain, *Nicolas Coeffeteau* (Paris, 1893), p. 345; Quétif-Echard, *Scriptores ordinis praedicatorum*, t. II, p. 435.
4. Voir ci-dessus, p. 188.

prédications, mais il est encore élu prieur de son couvent de Saint-Jacques; trois ans plus tard il devient vicaire de la Congrégation gallicane, en 1608 il participe au Chapitre général de Rome et, tout en s'acquittant de ces diverses charges, il prêche, polémique avec les calvinistes, publie de nombreux ouvrages ou opuscules[5]. Il est inutile d'insister sur l'incompatibilité qui eût existé entre la grave dépression morale du docteur anonyme de Vincent et une activité si intense, comme sur l'invraisemblance qu'un homme si abattu ait été élu par ses frères en religion aux diverses et importantes charges que nous voyons confier de fait au jeune professeur.

Aurait-il connu cette épreuve en 1610-1611, c'est-à-dire au temps où Vincent de Paul entrait à son tour dans la maison de Marguerite de Valois, ou dans les mois qui suivirent ? M. Guichard le pense, et pour étayer son opinion propose trois raisons: en 1611-1612, Coeffeteau ne publie aucun ouvrage ; il n'en approuve non plus aucun comme docteur de l'Université; en septembre 1613, une lettre de lui à Richelieu nous apprend qu'il sort de maladie, et M. Guichard voit dans cette maladie la dépression morale du docteur anonyme de Vincent de Paul. Que penser de tout cela ?

En 1610 et dans les premiers mois de 1611, le jeune prieur de Saint-Jacques dut être très absorbé par la préparation du prochain Chapitre général de mai 1611[6], notamment par l'achèvement des nouveaux bâtiments des écoles Saint-Thomas[7]. Pendant la durée du chapitre, il apparaît, à l'auteur de l'opuscule précité, en pleine possession de ses moyens.

> Le dimanche [premier après la Pentecôte], la matinée fut employée au service, après midi le sermon dernier se fit par le Père Coeffeteau, professeur en théologie, prieur du couvent de Paris, prédicateur du feu roi de bonne mémoire Henri le Grand, et de Louis treizième et de la reine Marguerite; son mérite le fait reconnaître entre les plus beaux esprits de ce royaume pour un des meilleurs écrivains que notre âge ait produit; sur la fin du sermon il s'arrêta à remercier le roi, la reine régente, les princes et seigneurs de la cour, et toute la Ville de Paris, que tous avaient obligé leur assemblée de leurs charités et de leurs libéralités, protestant au nom de tous ses frères qu'ils auraient toujours part à toutes les prières qu'ils feraient en toutes les provinces où ils se devaient bientôt ranger. D'abondant, il conjura tout le monde et principalement ceux qui avaient été spectateurs de tout ce qui s'était

5. Quinze de 1602 à 1610, sans parler des rééditions. On en trouvera la liste avec les commentaires historiques souhaitables dans la thèse de Ch. Urbain, p. 345 et suiv.

6. Et non janvier, comme dit M. Guichard, p. 187.

7. *Description des choses plus remarquables qui se sont passées en l'Assemblee du Chapitre general des Freres Prescheurs en leur convent de Paris le 20 du mois de may 1611* (A Paris, chez Rolin Thierry, ruë S. Iaques, au Soleil d'or, 1611), p. 7. Voir aussi la fin de la notice consacrée au P. Banchi par Quétif-Echard, *Scriptores*, t. II, p. 429-430 ; Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, p. 66.

passé, de ne point s'offenser d'aucune chose, mais d'interpréter tout par les lois de la charité chrétienne, que ceux qui étaient des provinces étrangères n'étaient venus que pour l'édification des âmes et que tout leur travail n'était que pour la réformation des mœurs, et enfin que l'innocence de leurs intentions devait excuser le défaut de leur action[8].

Donc, en fin mai 1611, Coeffeteau, prieur et docteur de Saint-Jacques, est parfaitement à même de faire face aux obligations de ses diverses charges. On se le représente mal sous les traits du docteur anonyme de Vincent « réduit à une telle extrémité qu'il fallut enfin l'exempter de réciter son bréviaire et de célébrer la sainte messe, et même de faire aucune prière »[9].

Cette épreuve serait-elle arrivée dans les mois suivants ? Il est vrai que, peu après le Chapitre général, Coeffeteau donna sa démission de prieur (août 1611). Mais, de cette démission, nous connaissons fort bien les raisons, celles qu'il invoqua et dont son général reconnut la valeur[10]. Nous connaissons aussi les raisons que laisse deviner toute l'histoire de la réforme dominicaine en France, spécialement à Paris, en ces années qui précèdent la fondation par le P. Michaélis du nouveau couvent dominicain de l'Annonciation, rue Saint-Honoré[11]. Rien ne permet d'attribuer cette démission à d'hypothétiques tentations contre la foi. D'autant que, par ailleurs, si Coeffeteau n'est plus prieur, il demeure professeur de théologie, chargé de la première chaire de Saint-Jacques jusqu'en 1612, donc, puisqu'il s'agit d'un comput scolaire, jusqu'en juillet 1612[12]. En août 1612, il fait partie à la Faculté de théologie du jury d'examen de P. Hardivillier[13]. Dès janvier 1613, comme le reconnaît M. Guichard, nous avons de nouveau trace de son activité universitaire, il approuve « *la Doctrine de l'Antiquité touchant les principaux points controversés en la religion* » de N. Renouard[14].

8. *Description* ..., p. 18-19. La dernière phrase est une discrète allusion au célèbre incident provoqué par les thèses soutenues par un défiteur allemand sur la primauté du pape, thèses qui parurent un défi à l'Université. Cf. Mortier, *Histoire des Maîtres généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, t. VI : *1589-1650* (1913), p. 166 et suiv.; Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, p. 69 et suiv.

9. Voir plus haut, p. 184.

10. Cf. la lettre d'institution de son successeur, d'après les *Extraits manuscrits des Archives généralices* du P. Chapotin, où le Général dit de Coeffeteau : « *aliis gravissimis et ecclesiae dei maxime utilibus negotiis occupatus hoc onere lubens ac sponte a nobis eximi et liberari instantissime postulavit* ». Urbain a connu et cité ce texte, p. 80, n. 2.

11. Mortier, *Histoire des Maîtres généraux*, p. 179 et suiv.

12. Quétif-Echard, *Scriptores*, t. II, p. 434 A : « ... *nulla deinceps in ordine admisit munia praeterquam primarii regentis, quod ad instantes patrum Congregationis preces triennium adhuc egit ad annum usque MDCXII* ».

13. Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, p. 41.

14. Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, p. 359.

Entre temps, l'activité littéraire de notre dominicain connaît-elle la longue interruption dont parle M. Guichard ? La « *Response au livre intitulé le mystère d'iniquité* ... », un in-folio de plus de 1000 pages, si elle ne paraît qu'en 1614, est terminée dès l'été de 1613. Le privilège est daté du 23 août 1613[15]. Et, en 1614, ce ne sera pas un, mais trois ouvrages qui sortiront de la plume de Coeffeteau. C'est donc être bien exigeant à son égard que de parler d'une interruption de son activité littéraire en ces années 1611-1613. Bien plutôt doit-on juger les fruits de cette activité incompatibles avec l'oisiveté et la longue dépression morale du docteur de M. Vincent.

Rien ne permet non plus de dire que les soi-disantes épreuves intérieures du P. Coeffeteau aient été pour quelque chose dans l'augmentation de pension que l'Assemblée du clergé lui alloue en 1612. Ses travaux apologétiques et leur crédit croissant, non moins que l'amitié du cardinal Du Perron suffisent largement à expliquer cette faveur[16].

Pour ce qui est de la lettre de Coeffeteau à Richelieu (septembre 1613), que cite M. Guichard[17], elle est à prendre au sens propre. C'est un fait bien attesté que notre docteur était malade de la goutte, et qu'il en mourra prématurément, âgé seulement de quarante-neuf ans. Rien de surprenant donc à ce qu'une crise de ce mal l'ait empêché de rendre visite à Richelieu lors du séjour de celui-ci à Paris en cette année 1613. Les circonlocutions littéraires dont il use pour s'en excuser ne doivent pas donner le change.

Invraisemblance psychologique de l'hypothèse proposée.

Faut-il maintenant reprendre la suite du texte de M. Vincent ou plutôt d'Abelly ? Les derniers traits qu'il contient sur le docteur troublé dans sa foi ne conviennent pas mieux que les premiers au cas de Coeffeteau ; la maladie se saisit tout d'un coup du docteur anonyme alors que celle de Coeffeteau l'accompagna toute sa vie, par crises intermittentes d'ailleurs, mais de plus en plus graves, comme il est habituel en ce genre d'affections, et sans que pour autant se ralentissent sa production littéraire et son activité. De sa chute de santé, qui suivit aussitôt sa libération spirituelle, le docteur anonyme semble ne s'être pas relevé et sa mort paisible paraît avoir suivi de près[18]. Rien de tel pour Coeffeteau qui, en 1611-1612, date proposée par M. Guichard pour la soi-disante épreuve, a encore devant lui plus de dix ans d'intense

15. Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, p. 351.
16. Urbain, *Nicolas Coeffeteau*, p. 82, n. 1.
17. Voir ci-dessus, p. 188.
18. Cela ressort également de l'autre récit de cette épreuve du docteur anonyme qu'Abelly a recueilli près d'un autre confident de Vincent, récit qui suit dans son œuvre le texte étudié par M. Guichard.

activité littéraire, prédicante, pastorale (comme évêque suffragant de Metz), en même temps d'ailleurs que de souffrances physiques.

Sans entrer dans des développements que rendent inutiles, pensons-nous, les précisions chronologiques par lesquelles nous venons d'écarter l'hypothèse de M. Guichard, qu'on nous permette d'ajouter qu'ayant quelque peu fréquenté ces derniers temps les œuvres de Coeffeteau et étudié son attitude dans le mouvement de réforme dominicaine en France au début du XVIIe siècle, il nous est vraiment difficile de nous le représenter sous les traits du docteur oisif et inquiet dont parlait saint Vincent. Le portrait que Ch. Urbain a tracé de lui[19] nous paraît plus conforme à ce que suggèrent la fréquentation de ses œuvres et l'étude de sa vie. En cet humaniste soucieux de beau style et de culture classique, en ce controversiste très informé, et personnellement informé, de ce que nous appelons la théologie positive, en ce docteur lucide et plutôt méfiant à l'endroit des subtilités de la scolastique décadente, en ce religieux digne et austère, mais qui n'avait qu'une sympathie limitée pour les réformateurs quelque peu simplistes qui s'agitaient autour de lui dans son Ordre et se souciaient moins de théologie que de la forme du capuce, en cet évêque enfin sérieusement attaché à ses devoirs et soucieux du bien des âmes à lui confiées, on ne peut décidément pas reconnaître le docteur oisif et maladivement tourmenté dont a parlé Vincent de Paul.

H.-M. FÉRET, O. P.

19. URBAIN, *Nicolas Coeffeteau*, p. 133-135.

BULLETIN CRITIQUE

Marie DURAND-LEFEBVRE. — *Art gallo-romain et sculpture romane. Recherche sur les formes.* — Paris, H. Laurens, 1937. In-4° de 384 pages, 15 planches hors texte. Prix : 125 francs.

Il n'a jamais fait de doute pour aucun archéologue que, parmi les sources d'inspiration de l'art roman, figure l'art antique. De nombreux auteurs ont souligné cette influence d'ailleurs normale, mais nous manquions d'études d'ensemble sur ce problème. Or, il vient d'en paraître deux coup sur coup, le fait mérite d'être signalé, et ce sont deux thèses de doctorat.

Les *Influences antiques dans l'art du Moyen Age français* de M. Jean Adhémar[1] embrassent tout l'art du Moyen Age, tandis que Mme Durand-Lefebvre, dans *Art gallo-romain et sculpture romane* n'étudie, pour la France actuelle, qu'un seul domaine, celui des formes, à une seule époque, l'époque romane.

L'auteur définit d'abord la complexité de l'art gallo-romain et montre comment, suivant les tendances locales, l'art antique importé par le vainqueur est resté, suivant les cas, tantôt semblable à lui-même et tantôt susceptible d'évolution. Et, dans ce dernier cas, c'est l'interprétation gallo-romaine de l'art antique, dont il importait de rechercher l'application dans l'art roman.

La majeure partie de l'ouvrage est consacrée à une analyse minutieuse des formes. A l'intérieur d'un judicieux cadre de classement, l'auteur établit des comparaisons entre les formes analogues signalées d'une part dans l'art gallo-romain et d'autre part dans l'art roman, et souligne les concordances. Cette vaste enquête, qui s'étend aux éléments architectoniques, à l'ornement géométrique, à l'acanthe, aux éléments végétaux et animaux, aux monstres, à l'iconographie, se poursuit et s'achève par une étude des principes de la composition, de l'image de l'homme, de la technique et du modelé.

Parmi la masse des faits récoltés au cours de cette abondante moisson, citons entre beaucoup d'autres, les interprétations romanes des différents motifs de la grammaire décorative antique, des monstres de la fable, des atlantes, des satyres, des orants et des orantes, les répliques romanes du Tireur d'épine, du dieu au maillet, des moscophores et des criophores, le combat de Samson présenté comme dérivant d'un thème iconographique païen : le sacrifice du taureau par le dieu Mithra, etc.

1. Cf. ci-dessous, p. 340.

Après l'analyse, la synthèse. Dans un dernier chapitre, l'auteur passe en revue les différentes provinces de l'art roman en France en les classant suivant leur degré de plus ou moins grande perméabilité aux leçons de l'art antique.

A la fin de cette étude sur les interprétations romanes de modèles antiques, il était logique de se préoccuper de la répartition géographique de ces modèles, car il y a corrélation évidente entre l'abondance et la bonne conservation de ceux-ci et le nombre et la qualité de celles-là. C'est ce que démontre à l'évidence le caractère antiquisant de l'école romane de Provence éclose sur un sol parsemé de ruines antiques. Aussi, Mme Durand-Lefebvre a-t-elle été très bien inspirée en dressant la « carte des monuments gallo-romains connus au XIIe siècle », et en l'accompagnant d'un important répertoire, qui comprend près de cinq cents notices, chaque notice comportant souvent plusieurs articles. Je note, en passant, que les localités ainsi énumérées et souvent fort peu connues auraient gagné à être accompagnées de la désignation de la commune, du canton et du département.

Cette carte a été établie avec le souci légitime de n'y mentionner que les monuments gallo-romains connus depuis longtemps, à l'exclusion de ceux dont la mise au jour se place à une date sûrement postérieure au XIIe siècle. C'est pourquoi l'auteur s'est basée sur des dictionnaires géographiques et des œuvres d'écrivains ayant décrit la France au début du XIXe siècle ou durant le XVIIIe siècle. Cette méthode avait ses avantages, mais comportait aussi quelques risques, notamment celui d'endosser les erreurs commises par des auteurs en retard, et pour cause, d'un ou de deux siècles sur les données actuelles de la science. Il eût été indispensable de passer les renseignements ainsi obtenus au crible d'une prudente critique. Or, cette critique ne semble pas, tout au moins dans certains cas, s'être exercée avec une rigueur suffisante. C'est ainsi que, sur la base d'un renseignement de Millin, l'auteur mentionne à Riez un « Panthéon octogonal à colonnes lisses et à chapiteaux composites », en faisant suivre cette indication du mot « baptistère ? ». On ne comprend ni cette insertion, ni ce point d'interrogation, car ce prétendu Panthéon qui n'est autre qu'un baptistère mérovingien bien connu des archéologues, n'a aucun droit de figurer sur la carte des monuments gallo-romains connus au XIIe siècle.

C'est avec une égale surprise que nous voyons encore figurer sur la même carte, ainsi que dans le répertoire explicatif, deux édifices du XIIe siècle, à savoir la rotonde de Simiane (Basses-Alpes), que de belles planches de Revoil ont fait connaître depuis longtemps aux archéologues[1], et la façade de la chapelle de Notre-Dame-du-Val-des-Nymphes (Drôme), prise à tort pour la façade d'un temple antique. J'ajoute en passant que ce petit édifice est

1. *L'Architecture romane du Midi de la France*, t. III, pl. VII-X.

situé, non pas dans le voisinage de Luc-en-Diiois (*sic*), mais à proximité de La Garde-Adhémar.

En continuant à feuilleter le répertoire, je signale qu'il n'y a plus d'inscriptions antiques dans l'église d'Ambronay depuis la fin du XVIIIe siècle, que le sarcophage de saint Andéol mentionné avec quelque précaution comme « présentant tous les caractères d'un sarcophage antique » est sans hésitation un sarcophage antique[2], dont la face postérieure a été sculptée au Moyen Age, que la vieille cathédrale de Marseille ne s'appelle pas la Majorque, mais la Major, qu'au lieu de Bretteville-sur-Aize (Calvados), il convient de lire Bretteville-sur-Laize, qu'il n'y a pas de clocher du XIIe siècle à Annecy, etc. Il s'agit sans doute du village d'Annecy-le-Vieux, ce qui n'est pas la même chose. L'ampleur, excessive peut-être, de l'enquête entreprise explique facilement les erreurs que nous signalons.

Dans les travaux du genre de celui que nous analysons, le problème le plus ardu consiste moins à présenter la filiation, qui est certaine, que les modalités suivant lesquelles s'est produite cette filiation. Qu'il y ait eu des modèles antiques dont les maîtres romans ont fait leur profit, c'est incontestable, mais les ont-ils toujours utilisés sur place, ou les ont-ils interprétés en puisant à la masse des formes anonymes qui circulaient avec les ateliers ? Très rares sont les cas de filiation directe. Le petit clocher de Molléges (Bouches-du-Rhône) qui paraît inspiré du monument antique de Saint-Rémy, ainsi que l'a noté Viollet-le-Duc, en présente peut-être un exemple. Un autre exemple plus connu est celui de l'arcature intérieure de la cathédrale d'Autun empruntée à un détail de la porte gallo-romaine d'Arroux de la même ville. Au contraire, les cas de filiation indirecte sont, on peut l'affirmer, la règle. Ainsi l'arcature de la collégiale de Beaune, analogue à celle d'Autun, dérive non pas du modèle antique, mais de l'interprétation autunoise de ce modèle. Voici un nouvel exemple d'une nuance du même ordre. Mme Durand-Lefebvre signale les masques de feuillage romans empruntés à l'art antique, mais il existe aussi d'autres masques non feuillus, vus de face et encadrés dans un médaillon qui se réclament du même patronage. Ils sont assez fréquents dans la vallée du Rhône moyen. J'en ai signalé à Saint-Maurice de Vienne. Le musée lapidaire de la même ville possède des masques antiques vus de face et encadrés dans un médaillon de provenance locale. Il est donc possible que l'atelier roman de Saint-Maurice ait utilisé des modèles trouvés sur place. S'il en est ainsi, la filiation est directe. Mais l'ancienne cathédrale de Genève conserve aussi un masque du XIIe siècle, traité à la manière des masques romans rhodaniens. Comme le diocèse de Genève était à cette époque suffragant de la métropole de Vienne, il est possible que le masque génevois procède de l'interprétation

2. ESPÉRANDIEU, *Recueil général des bas-reliefs... de la Gaule Romaine*, I, 433.

sinon strictement viennoise, du moins rhodanienne de masques antiques. Dans ce cas, la filiation est indirecte. La distinction entre filiation directe et filiation indirecte nous paraît une nuance importante. Je ne sais si je me trompe, mais il ne me semble pas l'avoir relevée dans le livre que nous analysons.

L'illustration est judicieusement choisie, mais malheureusement rejetée en bloc à la fin du volume pour une raison de papier. C'est un procédé dont beaucoup de lecteurs, et j'en suis, se plaignent, car il ne permet pas de suivre commodément l'argumentation de l'auteur. On aurait pu remédier à cet inconvénient en multipliant dans le texte les gravures au trait.

On sera reconnaissant à l'auteur d'avoir contribué à montrer avec un grand luxe de détails que, dans le dilemme des origines de l'art roman, tel qu'il a été posé jadis, Orient ou Rome, le rôle de Rome dans la formation de notre art roman ne saurait être sous-estimé.

Jean VALLERY-RADOT.

Jean ADHÉMAR. — *Influences antiques dans l'art du Moyen Age français. Recherches sur les sources et les thèmes d'inspiration.* — Londres, the Warburg Institute, 1937. In-8° de XVI-318 pages, avec 127 figures en 40 planches hors texte.

En janvier 1932, M. Jean Adhémar présentait comme thèse de sortie à l'École des chartes un important travail sur *l'Antiquité classique dans l'art du Moyen Age français* qui fut, à son heure, très remarqué. Cinq ans durant, l'auteur, reprenant ce travail sous la direction de notre maître Henri Focillon, l'amplifia d'éléments nouveaux, le distribua sur un plan d'une rigueur toute classique pour en faire l'objet d'une thèse de doctorat qu'il vient de soutenir en Sorbonne et c'est un plaisir pour nous d'avoir à signaler aux lecteurs de la *Revue* tout l'intérêt que présente l'œuvre de notre ami.

Dans une solide Introduction, M. Jean Adhémar montre d'abord, avec textes à l'appui, que si l'étude des influences antiques sur le développement de l'art du Moyen Age n'est pas une nouveauté, il convenait pourtant de réunir les résultats obtenus jusqu'à ce jour auxquels viendraient s'ajouter ceux de ses propres recherches, et il justifie sans plus tarder le plan auquel il se conformera en nous donnant les deux éléments qui conditionnent une véritable renaissance : amour des lettres classiques et vif sentiment de la beauté des monuments. Ainsi, le Moyen Age connaîtra-t-il plusieurs renaissances qui seront caractérisées à leur place et dans leur temps au cours de l'ouvrage.

En bonne logique, l'auteur devait d'abord étudier la survie de la littérature classique à travers le haut Moyen Age et c'est à quoi

il a consacré la première partie de son travail en mettant particulièrement en relief le rôle joué par les grands monastères bénédictins pour la sauvegarde des lettres antiques. Cette première partie est très courte, trop peut-être pour qui n'a pas encore eu entre les mains le savant ouvrage de Mgr Lesne sur les *Scriptoria et Bibliothèques du commencement du VIIIe à la fin du XIe siècle;* mais la thèse de M. Jean Adhémar est, au premier chef, une thèse d'histoire de l'art et c'est à l'étude des formes et des influences qu'il se donnera dans les deux autres parties de son beau livre.

Après nous avoir montré la faveur dont n'avait cessé de jouir la littérature classique jusqu'au XIIe siècle, l'auteur dresse une sorte de catalogue des ruines romaines conservées sur le sol de France, temples, amphithéâtres, aqueducs, etc., dont un certain nombre ont disparu de nos jours comme ce magnifique palais Tutelle à Bordeaux, et il s'applique à nous représenter en quelle estime les hommes du haut Moyen Age tenaient les œuvres de l'Antiquité qu'ils avaient sous les yeux ou qu'ils recueillaient au cours de voyages en Italie pour leurs collections privées : ainsi le chancelier de l'empereur Heuri III, Conrad de Querfurt, décrit avec complaisance les monuments qu'il a rencontrés dans la péninsule au cours d'un voyage qu'il y fit en 1194 ; Hildebert de Lavardin fait part de l'étonnement qu'il éprouva en face des ruines grandioses de Rome, et l'évêque de Westminster, Henri de Blois, fit charger, dans le même temps, à Ostie, un bateau de marbres et de pierres antiques pour les ramener dans son évêché. L'auteur remarque d'ailleurs judicieusement à ce propos que si les Français de l'époque romaine pouvaient, à Rome, « admirer les productions de l'art antique, ils étaient, avant tout, attachés aux ruines et aux souvenirs qu'ils avaient sous les yeux chaque jour dans leur pays », tandis que les hommes du XVIe siècle « devaient, eux, aller jusqu'à Rome pour voir des statues ou des temples dus à l'art des anciens ». Et de cette constatation, il tire aussitôt la méthode qui s'impose et qui consistera, en étudiant l'influence de l'Antiquité sur l'art du XIIe siècle, à « rapprocher les sculptures romanes de chaque région, moins des reliefs ou des statues de Rome et de l'Italie, que des œuvres gallo-romaines qui ont existé dans la même région, souvent même dans la même ville » (écoles de Provence, de Bourgogne, d'Auvergne et de Normandie). C'est ainsi que les sculpteurs sur pierre de la fin du XIe siècle, qui avaient tout à apprendre, trouvèrent dans les bas-reliefs et les sarcophages dont les églises étaient pleines, les modèles dont ils devaient s'inspirer, tandis que les colonnes antiques étaient enlevées aux temples pour se dresser à nouveau au pourtour du chœur d'une église nouvelle. Seule parmi les monuments de la Rome antique, la statue de Marc-Aurèle à cheval que l'on appelait alors le « Constantin » fut reproduite à profusion sur les chapiteaux, les dallages et les murs de nos églises.

M. J. Adhémar passe ensuite en revue les différents thèmes antiques repris par les sculpteurs de l'époque romane : scènes de

chasse, personnages sous arcades, centaures, sirènes, etc., et consacre quelques pages excellentes à montrer la vogue que connut alors le chapiteau corinthien dont les volutes d'angles furent progressivement remplacées par des têtes d'hommes ou d'animaux. Il ne néglige pas, cependant, de marquer l'influence exercée sur les sculpteurs par les manuscrits à peintures.

Mais, dès les premières années du XIIIe siècle, nous assistons à un abandon progressif des formes antiques dont l'Église porte, pour une large part, la responsabilité. Les exhortations violentes de saint Bernard ont été écoutées et l'œuvre de l'architecte et du sculpteur sera désormais tout entière consacrée à l'instruction et à l'édification des fidèles. Néanmoins, deux centres, deux écoles, pourrait-on dire, de sculpture persisteront en France à s'inspirer des modèles antiques, et M. Jean Adhémar étudie magistralement l'œuvre du « Maître des figures antiques » que l'on admire aux portails de Reims et les soubassements de la cathédrale d'Auxerre où faunes et hercules viennent se mêler à des scènes bibliques où ils n'avaient rien à faire.

L'ouvrage que nous venons d'analyser rendra les plus grands services aux historiens et aux archéologues qui pourront le consulter comme on recourt à un manuel (un manuel où tous les exemples se trouveraient réunis, car, dans son désir de prouver, l'auteur a préféré les accumuler plutôt que de nous donner un choix des plus probants). Les mérites qu'il présente font oublier les erreurs de typographie un peu trop nombreuses que l'on y rencontre (sans doute parce qu'il sort de presses anglaises) et les admirables planches sur lesquelles il se clôt sont un véritable régal pour l'œil de celui qui les contemple.

Michel FRANÇOIS.

Abbé V. LEROQUAIS. — *Les Pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France. Étude et description.* — Paris, chez l'auteur, 1937. Trois volumes in-4° de CLIV-304, 462 et 162 pages, avec un album de 140 planches. Prix : 1 000 francs.

M. le chanoine Leroquais poursuit sans se lasser, surtout sans nous lasser, son extraordinaire labeur. Après ses inventaires des *Sacramentaires et missels manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Paris, 1924), des *Livres d'heures manuscrits de la Bibliothèque nationale* (Paris, 1927), des *Bréviaires manuscrits des bibliothèques publiques de France* (Paris, 1934), voici qu'il nous donne celui des *Pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France,* publication qui ne laisse rien à envier aux précédentes.

L'introduction qui ouvre l'ouvrage, s'impose à l'attention de tout historien de la liturgie. Elle répond aux diverses questions

qui sollicitent la curiosité à propos des pontificaux. La première qui paraît être d'une réponse facile, est celle de la nature même du pontifical. On a vite dit que c'est le livre liturgique qui contient les cérémonies et les prières réservées à l'évêque, celles, par exemple, de la confirmation, des ordinations, de la dédicace des églises, des bénédictions des abbés et abbesses, de la consécration des vierges, etc. Mais il s'en faut que tous les manuscrits de nos bibliothèques correspondent exactement à cette définition : en plus d'un se sont introduits des éléments étrangers provenant soit du missel, soit du rituel, qui ont conduit à beaucoup d'erreurs et de confusions que signale avec autant d'agrément que d'indulgence M. Leroquais. Il était par suite indispensable qu'au préalable il définît très exactement comme il l'a fait, ce livre liturgique dont il a entrepris de retrouver les manuscrits dans nos bibliothèques.

M. Leroquais nous apprend ensuite comment est apparu au IXe siècle ce que nous appelons aujourd'hui le Pontifical; jusque-là, ses éléments étaient répartis entre les *Ordines* et les Sacramentaires. Le Pontifical est sorti de l'un et l'autre livres, soit qu'aux *Ordines* réglant les cérémonies on ait ajouté les prières liturgiques, soit que les prières extraites des sacramentaires aient été habillées de rubriques. Les premières tentatives d'isolement furent gauches et timides; dans les siècles qui suivirent, s'opéra la mise au point qui était indispensable : le sacramentaire s'allégea de toute la liturgie pontificale. Beaucoup d'églises eurent longtemps leur pontifical particulier qui se développa, s'agrandit, se compléta librement d'éléments divers pour atteindre aux XIVe et XVe siècles le terme définitif de son évolution. M. Leroquais attire à juste titre l'attention sur le vif intérêt qu'offrirait l'histoire détaillée des pontificaux particuliers; elle n'a été jusqu'ici entreprise que pour quelques rares diocèses. Certaines églises adoptèrent très tôt le pontifical romain dont les origines lointaines remontent à l'œuvre d'un moine de Saint-Alban de Mayence et qui fut à plusieurs reprises révisé au cours des âges, notamment au temps d'Innocent III, puis par Durand de Mende à la fin du XIIIe siècle, sous Innocent VIII enfin en 1485. Ce pontifical romain supplanta tous les autres quand le pape Clément VIII le rendit obligatoire à l'Église universelle en 1596.

Si intéressant que soit cet exposé de la transformation matérielle du Pontifical, celui des modifications des prières liturgiques l'est plus encore. Le savant auteur s'en est tenu à deux exemples particulièrement typiques : celui des ordinations et celui de la dédicace des églises. Nous y assistons au phénomène bien connu de la réapparition, dans la liturgie romaine introduite en Gaule par Charlemagne, de la vieille liturgie gallicane qui avait été proscrite; cette dernière s'insinue peu à peu et forme avec la première un mélange hybride auquel s'ajoutent les initiatives du Moyen Age; ainsi se constitua le pontifical actuel.

M. Leroquais nous initie ensuite aux méthodes qu'il a suivies pour résoudre le problème délicat et difficile de l'origine et de la

date des pontificaux qu'il a rencontrés au cours de son enquête. Sans doute il a recours à la méthode paléographique qui revient à examiner les formes d'écriture, des neumes musicaux, le style des enluminures; elle conduit à de bons résultats. Mais, au moins autant, il a interrogé le contenu même des manuscrits pour y découvrir les éléments susceptibles de l'éclairer. « Il faut, écrit-il, examiner les manuscrits attentivement, les lire d'un bout à l'autre, la plume à la main, les analyser patiemment de façon à recueillir les moindres indices capables de fixer le temps et le lieu où ils ont été composés et copiés. » A la leçon il a joint l'exemple, dans son Introduction comme dans ses analyses des manuscrits; bien rares sont ceux qui ont résisté à sa perspicacité.

Après cette substantielle Introduction — elle ne compte pas moins de 152 pages —, commence la description des manuscrits. Comme dans ses précédents ouvrages, M. Leroquais a suivi l'ordre alphabétique des villes; c'était assurément le meilleur. Chaque manuscrit est d'abord minutieusement analysé, ses particularités liturgiques ou autres soulignées, son origine et sa date déterminées; les miniatures qui l'ornent sont indiquées; la bibliographie qui le concerne, établie.

Une table alphabétique qui constitue un volume spécial de 158 pages à deux colonnes, mettra facilement à la disposition des travailleurs les trésors d'érudition que l'auteur a prodigués. Quelques fautes ont échappé au cours de l'impression; elles sont rectifiées, à de très rares exceptions près[1], dans une liste d'*addenda* et de *corrigenda* consciensement établie.

Dirons-nous en terminant que cet ouvrage fait le plus grand honneur à son auteur ? Sa réputation est depuis longtemps établie et l'ouvrage présent n'est pas pour la diminuer. Nous ne pouvons que demander beaucoup à celui qui nous donne beaucoup et émettre le vœu que M. Leroquais puisse, en dépit des difficultés des temps, tenir la promesse qu'il nous a faite de poursuivre sa grande œuvre par l'inventaire des Psautiers.

A. LEMAN.

Émile AMANN. — *L'époque carolingienne* (Histoire de l'Église, publiée sous la direction de A. FLICHE et V. MARTIN, tome VI). — Paris, Bloud et Gay, 1938. In-8° de 512 pages.

Dans les limites du cadre que lui traçait l'ordonnance générale de la monumentale histoire de l'Église publiée sous la direction de MM. Fliche et Martin, M. l'abbé Amann, professeur à la faculté

1. Pourquoi, p. CXXII et 292 du tome I, ont été données à Martin V les dates 1419-1431 ? il a été élu le 11 novembre 1417. Sigismond fut élu roi des Romains en 1411 (le 26 juillet) et non en 1414. Le fait qu'il porte le titre d'empereur des Romains (fol. 41 du manuscrit 734 de la Bibliothèque nationale de Paris) fait, ce me semble, dater le manuscrit du second et non du premier quart du XVe siècle, puisqu'il ne fut couronné que le 31 mai 1433.

de théologie catholique de Strasbourg, s'est acquitté de sa tâche avec un succès auquel il convient d'abord de rendre hommage. Méthode et clarté dans l'exposition, sobriété, élégance du style avec parfois une note familière ou humoristique, contact direct avec les sources, dont il est fait souvent d'heureuses citations, ces qualités seront fort appréciées des nombreux lecteurs, comme elles le sont certainement des élèves de M. Amann. On sent que l'enseignement a longtemps préparé et fécondé le champ où il moissonne, qu'il connait bien le sujet qu'il traite, pour avoir lu non seulement les travaux érudits modernes qui le concernent, mais aussi les œuvres produites à l'époque carolingienne. La culture théologique de l'historien lui a permis en outre de caractériser très nettement la portée des conflits doctrinaux qu'il retrace, querelles de l'adoptianisme, de la prédestination, de l'Eucharistie en Occident, du culte des images et du *Filioque* à la fois en Orient et en Occident, et l'histoire bien mise au clair de ce qu'on a appelé, à tort, semble-t-il, le schisme de Photius.

Il n'y a pas lieu de faire grief à M. Amann d'apporter dans ce livre moins que n'en promet le titre, *l'Époque carolingienne*. Son récit commence en 757, date où elle est déjà ouverte, qu'on la fasse partir soit de l'usurpation de la couronne par Pépin, soit du principat de Pépin et Carloman, ou même de celui de Charles Martel. D'autre part le récit s'arrête en 888, à la déposition de Charles le Gros et il s'en faut d'un siècle que l'époque carolingienne ait pris fin. On conçoit que la nécessité d'établir des coupures à travers une histoire distribuée en vingt-quatre volumes, ne permette pas de s'en tenir à des cadres dynastiques traditionnels, même s'ils correspondent bien à un état des institutions et des mœurs. En tête du livre a été inscrit le nom des Carolingiens, parce qu'au demeurant leur action, surtout celle de Charlemagne, est le trait le plus saillant qui apparaisse au cours des événements que retrace le volume.

Il y a pourtant des inconvénients à découper ainsi au vif des tranches d'histoire. Il est clair que la réforme ecclésiastique opérée à Ver sous Pépin, et l'action réformatrice de Charlemagne, puis de Louis le Pieux, dont traite M. Amann, ne se séparent pas de la réforme entreprise par saint Boniface sous Pépin et Carloman et qu'il y aurait profit à embrasser le tout d'un même coup d'œil. De même, l'histoire des vicissitudes de l'État pontifical à partir de 757, à l'avènement de Paul Ier, aurait commencé plus logiquement avec la naissance même de cet État sous Étienne II. Quant au développement historique qui aboutit au couronnement de Charlemagne comme empereur en 800, il s'ouvre avec le voyage d'Étienne II en France et même avec la consultation faite par Pépin auprès du pape Zacharie.

Les diverses parties que présente le travail de M. Amann sont soigneusement équilibrées. Peut-être pourtant a-t-il péché par omissions, si la responsabilité de celles-ci n'est pas portée plutôt par l'économie générale qui préside à cette monumentale histoire.

On nous promet en effet un volume consacré aux institutions médiévales de l'Église. Toutefois, parmi celles-ci, il en est qui portent essentiellement la marque de l'époque carolingienne et qui influent sur toute l'histoire de l'Église de ce temps. Est-il possible de négliger des fils qui sont essentiels à la trame, même s'il en doit être fait ailleurs une étude particulière ?

Avec raison, M. Amann a bien montré l'immixtion de Charlemagne dans les affaires ecclésiastiques, et c'est le fait non seulement du grand empereur, mais de tous les princes de sa lignée. Mais ils n'interviennent pas seulement dans le domaine spirituel pour rétablir la discipline ou maintenir l'intégrité de la foi, il s'agit aussi pour eux de mettre l'Église à leur service et de l'exploiter au gré de leurs besoins. La mainmise du pouvoir séculier sur les évêchés et les abbayes, l'apparition des *honores ecclesiastici* tenus du prince comme les honneurs séculiers, l'usage qu'il fait des biens d'église, comme de ceux de son fisc sont des traits essentiellement carolingiens et ils ont de très lointaines répercussions. En particulier, tout le fond du débat qui s'appellera la querelle des investitures, le besoin d'une réforme qui séparera le spirituel du temporel, procède de la confiscation des églises et biens d'église réalisée, avec les tempéraments que comporte la piété de princes sincèrement religieux, à l'époque carolingienne. Je ne crois pas qu'une histoire de l'Église carolingienne puisse négliger ces faits, même s'ils doivent être juridiquement analysés ailleurs.

Au reste le concept qui naît à l'époque carolingienne de l'*abbatia* et de l'*episcopatus*, lesquels ne sont aucunement l'équivalent de monastère et de charge pastorale, a sur la vie et les institutions de l'Église occidentale des conséquences considérables et qu'il faudrait noter, semble-t-il aussi, sans les laisser au compte d'une étude spéciale du droit ecclésiastique. Ce concept qui, au fond, est celui du bénéfice majeur, entraîne l'apparition de personnes ecclésiastiques nouvelles, dont le bénéfice se constitue dès lors. C'est parce qu'il y a des évêchés et des abbayes, honneurs que le roi attribue à ses fidèles, et quand il s'agit des abbayes à des fidèles qui souvent sont des laïques, qu'une séparation se fait au spirituel comme au temporel, qu'une communauté distincte du prélat s'organise, qu'une mense conventuelle se détache de l'ensemble des biens de l'église ou du monastère. M. Amann signale justement l'institution de la règle canoniale. L'établissement d'une mense conventuelle qui échappe à la mainmise du prélat et par suite à celle du prince, et qui plus tard se divisera en prébendes, n'est-elle pas un fait aussi qui doit être mis à sa place dans la trame de cette histoire ? Les origines du bénéfice ecclésiastique sont là, au moins pour une large part, et il convient, me semble-t-il, de les fixer à la date où on commence à les percevoir.

M. Amann a fait une place importante à l'histoire intellectuelle et il a bien caractérisé la Renaissance carolingienne. Peut-être cette partie de l'exposé aurait-elle mérité plus de développement.

Quelques lignes sont accordées à l'architecture religieuse; n'y a-t-il pas aussi un art décoratif carolingien purement ecclésiastique et monastique ? Dans la miniature en particulier, il a produit des œuvres qui, autant qu'à toute autre époque, peuvent être qualifiées de chefs-d'œuvre. Le mobilier somptueux des églises ne mérite-t-il pas l'attention de l'historien ? A cet égard, l'église orientale, comme l'occidentale, a tenu dans l'art une place prépondérante qui ne doit pas être négligée. Il serait utile d'introduire le lecteur non seulement dans les églises, mais dans les monastères et de lui en faire connaître l'ordonnance, quand il y a lieu le décor, comme la vie liturgique et intellectuelle qui s'y déploie.

Une œuvre excellente peut toujours être souhaitée plus parfaite. C'est en ce sens qu'il faut entendre les observations d'une critique qui reconnaît et laisse intactes les qualités maîtresses du livre.

Émile Lesne.

Louis Villat. — *La Révolution et l'Empire* (*1789-1815*). Tome I : *les Assemblées révolutionnaires* (*1789-1799*). Tome II : *Napoléon* (*1799-1815*) (Collection *Clio*, 8). — Paris, les Presses universitaires de France, 1936. 2 volumes in-8° de LVIII-421 et CVIII-357 pages. Prix : 40 et 50 francs.

On connaît la conception générale et le plan des ouvrages de la collection « Clio » : ces manuels, destinés à l'enseignement supérieur, sont avant tout des instruments d'initiation qui apprennent aux étudiants à manier les outils indispensables à la recherche historique, et leur offrent une mise au point des résultats actuels de cette recherche.

Les deux volumes consacrés par M. L. Villat à la Révolution et à l'Empire nous semblent répondre d'excellente manière aux exigences, terribles avouons-le, de ce genre d'ouvrages. Il était difficile de faire tenir en un résumé plus de choses qu'il n'y en a dans ces 900 pages, et d'exposer les questions d'une manière plus utile.

L'auteur, à bon droit, tient à nous présenter dans une vue d'ensemble la période 1789-1815. C'est à proprement parler la période révolutionnaire, qu'on peut envisager successivement dans ses deux époques : le temps où le mouvement de transformation s'effectue sous la direction d'assemblées élues : *les assemblées révolutionnaires;* le temps où la Révolution se stabilise, est en quelque sorte définie par une autorité dictatoriale puis prolongée à travers le monde par la conquête militaire : c'est *Napoléon*. M. Villat a su rendre perceptible l'unité de mouvement qui entraîne littéralement la France de 1789 à 1815 : très vite les Français voudraient fixer les résultats acquis; cela est impossible,

il faut aller de l'avant. Pour réaliser la révolution sociale, qui est bien en effet l'essentiel de « ce que l'on est convenu d'appeler la Révolution de 1789 », pour la mener à terme, la consolider enfin contre les résistances et contre les retours, il n'a pas fallu moins que les huit années qui séparent les États généraux de la fin du Directoire, et surtout il n'a pas fallu moins que Napoléon.

Mais on donnerait une idée tout à fait inexacte de l'œuvre de M. Villat si on laissait croire qu'elle présente comme un bloc une série d'événements infiniment complexes, mouvants, multiples dans leurs éléments et dans leurs conséquences. D'abord chacune des deux périodes est présentée à part, avec son *Introduction* propre (70 pages pour le premier tome, plus de 100 pour le second) qui retrace le développement des études consacrées au sujet, puis en donne une importante bibliographie. Ensuite le récit est mené avec le sentiment le plus délicat de la continuité historique, qui est à la fois succession, dépendance et rupture à l'égard de ce qui a précédé.

A ce point de vue, la réussite est parfaitement remarquable dans les 120 pages consacrées à la Constituante : il y a là un exposé direct, personnel et vivant, relevé de citations bien choisies, de tableaux de Paris et de la vie provinciale, qui est une leçon de méthode historique agréable et forte. M. Villat retrace les vicissitudes de cette assemblée qu'on représente si faussement comme légiférant selon des principes abstraits, et qui a été constamment guidée par les circonstances. Elle aurait voulu refaçonner librement, recréer toutes les institutions, et les résistances intérieures l'ont entraînée à partir d'octobre 1789 à affirmer sa dictature (p. 60-61), qui s'exacerba même aux moments critiques, comme après Varennes (p. 116).

Que l'exposé n'ait pu garder la même importance dans la suite, on le regrettera. Pour la fin de la Révolution, et plus encore sur Napoléon il se fait dépouillé, réduit à un rappel de faits toujours agencé d'une manière originale, mais d'une densité et d'une concision croissantes. C'est que les notes ont des exigences de plus en plus grandes : l'auteur a dû y rejeter tel portrait (p. ex. celui de Danton, t. I, notes des chapitres II et III) ou tel tableau (p. ex. celui des intrigues qui préparent le retour de l'île d'Elbe, et le retour lui-même, t. II, p. 272-276) qu'on s'attendrait à trouver dans le récit. La part des notes dans l'ouvrage va grandissant : dans le tome I, il y a 150 pages de notes contre 330 de texte ; dans le tome II, près de 250 contre 200 à peine de développement. Pour un chapitre aussi considérable que celui qui est intitulé *Napoléon le Grand*, et qui retrace l'organisation de l'Empire à l'intérieur et toute la lutte contre l'Europe, de Boulogne à Tilsit, les détails les plus intéressants sur l'organisation de l'instruction publique, sur les origines de la troisième coalition ou les conséquences de Tilsit sont dans la bibliographie et dans l'état des questions. De là un certain dualisme auquel la conception générale de la collection ne permet guère d'échapper.

Au reste, cela ne nous prive de rien de ce que nous pouvions attendre quant à la masse des renseignements. Et M. Villat excelle à faire d'une analyse bibliographique quelque chose de vivant et d'intéressant en soi. De chaque ouvrage il dégage avec art les lignes directrices, les parties originales. Peut-être trouvera-t-on qu'il manque de sévérité dans le triage indispensable (fallait-il retenir tant de courts articles de revue, surtout pour la période napoléonienne ?) et qu'il a beaucoup de bienveillance dans ses appréciations; en tous cas il évite à merveille l'aridité ou la sécheresse dans ce difficile travail critique, qu'il rend d'un bout à l'autre extrêmement attachant.

Ce que nous venons de dire du dessein général de l'ouvrage nous semble applicable aux parties qui concernent plus spécialement l'histoire religieuse.

Dans la première partie, les réformes religieuses de la Révolution occupent une large place. La Constitution civile du clergé apparaît (p. 103) comme « l'aboutissement fatal de tous les décrets rendus depuis le 4 août 1789 » et son agencement est expliqué en tenant compte de l'ensemble des mesures administratives, économiques, financières où elle s'insère. M. Villat nous fait assister au déchirement des consciences, aux oppositions qui prennent corps, et, à partir d'août 1792 (p. 160), à la première poussée anticléricale et aux progrès de l'hostilité contre toutes les « sectes religieuses ». La Convention, en cette matière, hésite et tâtonne. L'intervention des facteurs religieux dans les tentatives de l'opposition politique semble inviter à des mesures radicales; mais il y a des contradictions « non seulement entre les principes de liberté révolutionnaire et la pratique des persécutions, mais entre les différents agents de l'autorité publique »: représentants en mission qui, constatant de près la puissance du sentiment religieux et l'hostilité de la province contre le despotisme de la Convention, « voulaient briser l'obstacle, dirigeants de la Commune qui forcent la main à l'Assemblée, enfin chefs montagnards qui, par sens politique ou par horreur de l'athéisme, recherchent une position de tolérance acceptable pour les catholiques » (p. 259-264). La Convention thermidorienne finira par s'arrêter à une conception cohérente du libre exercice des cultes (p .341), — plus cohérente cependant, ajouterions-nous, en droit et sur le papier que dans la réalité où il y a encore bien des oscillations.

Nous aurions aimé que M. Villat posât le problème de savoir ce que valait en fait ce régime de la Séparation que le Directoire a connu, et qu'Aulard considérait comme une sorte d'idéal, brisé par la politique concordataire de Bonaparte. Malheureusement le Directoire est traité assez brièvement, et M. Villat se range, sans réserves sérieuses, à l'avis des auteurs qui ont naguère entrepris la justification de ce gouvernement « trop calomnié ». Certes, le Directoire n'apparaît plus comme « uniformément animé par l'anticléricalisme »; mais aller jusqu'à dire qu'en l'an V,

« négociant avec le pape sur le terrain religieux comme sur le terrain politique, il rétablit le culte réfractaire » (p. 390), voilà qui est, à mon sens, peu acceptable. Mathiez a donné une interprétation tout à fait contestable des tentatives de négociation avec le Saint-Siège : et la question serait, je crois, à reprendre entièrement avec les sources romaines au point de vue extérieur et sur des études plus approfondies de la situation intérieure du culte catholique en France. Il y faudrait faire une part très large à l'activité du clergé constitutionnel. M. Villat qui le juge, dès 1793, « sans influence », ne revient à peu près plus sur lui. Pourtant ce clergé a fait un considérable effort de réorganisation après la Terreur jusqu'au début du Consulat. La portée du Concordat dans la vie de la nation peut-elle être expliquée, comme il est fait ici (t. II, p. 25), sans décrire la rivalité des deux cultes ? Nous ne le croyons pas, et il est bien tard, pour attirer l'attention sur la persistance de la guerre entre les deux clergés, d'y faire allusion à la fin de l'Empire (p. 259).

Sous l'Empire, l'auteur s'est particulièrement attaché à décrire la vie religieuse en fonction de la reconstitution de la société et de l'organisme politique. Il a été sobre de détails sur les démêlés entre le pape et l'empereur : il fait seulement allusion à l'état de guerre survenu en 1808, « depuis que le général Miollis avait occupé Rome pour faire exécuter le blocus continental », formule qui sacrifie trop absolument l'aspect religieux du débat. Mais en revanche, et à très bon droit, il insiste beaucoup plus qu'on ne le fait d'ordinaire sur le rôle qu'un régime d'autorité et d'ordre social voulut assigner au clergé (voir des pages excellentes : 107-109, sur l'organisation de l'Université). Ceci l'amène à regretter l'absence de travaux sur l'esprit public, dans le clergé ou sous l'influence du clergé, surtout au cours de la crise finale de l'Empire; et on ne peut que déplorer avec lui l'absence d'études locales dans cette direction, car « par-delà les intérêts matériels il y a les questions morales et religieuses qui déterminent les grands remous de l'opinion publique. Et rien sans doute ne contribua davantage à la désaffection des esprits que l'attitude de Napoléon vis-à-vis du pape et l'intrusion — toujours maladroite — du pouvoir civil dans un domaine qui n'est pas le sien » (p. 154).

On éprouve quelque scrupule à être obligé de se placer au point de vue d'un seul sujet pour rendre compte d'un ouvrage synthétique comme celui de M. Villat. Et, en terminant une analyse fatalement insuffisante, on ne peut que renvoyer les travailleurs à ces deux volumes où les étudiants ne seront pas seuls à s'instruire et à trouver de précieux instruments, des mises au point remarquables et bien des suggestions.

A. LATREILLE.

Elio GIANTURCO. — *Joseph de Maistre and Giambattista Vico. Italian roots of de Maistre's political culture.* — Columbia University, 1937. In-8° de IX-240 pages.

La persistante actualité de Joseph de Maistre vient sans doute de ce qu'il envisageait les faits d'un point de vue à la fois concret et théorique, réaliste, presque pragmatiste, en même temps que doctrinal et métaphysique. Il s'est parfois trompé, mais il est rarement indifférent ou inutile. Gardant l'équilibre entre le détail et l'ensemble, la science et les principes, il a fécondé nombre de terrains où se sont appliqués son intuition aiguë et son labeur minutieux (j'ai pu me rendre compte de sa patience et de sa conscience en étudiant ses registres inédits de lectures et de notes). Il n'est pas étonnant que la pensée maistrienne suscite toujours des études. L'année dernière encore la belle édition critique des *Considérations sur la France*, publiée par René Johannet et François Vermale, présentait une sorte de philosophie des révolutions qui paraît assez saisissante depuis que nous avons vu une autre révolution dévorer, elle aussi, les siens. J. de Maistre a été particulièrement étudié ces derniers temps du point de vue de la littérature comparée. On a cherché du côté anglais. Il y a sans doute à faire du côté allemand. Voici une thèse soutenue en Amérique sur les sources italiennes de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*. M. Gianturco expose spécialement les rapports entre la pensée de Maistre et celle de Vico, en ce qui concerne surtout la « morphologie politique », la doctrine des constitutions, la nation et la religion, le problème du langage. J'avais moi-même en passant (*Joseph de Maistre mystique*) indiqué quelques influences possibles. M. Gianturco a très heureusement mis en relief tous ces rapports. Rapports qui ne sont peut-être pas toujours des influences, car, à mon avis, la doctrine maistrienne se rattache à toute une tradition, a derrière ou à côté d'elle, non seulement Claude de Saint-Martin et Martinez Pasqually, mais Fénelon, Malebranche, certains scolastiques et maints Pères grecs, sans parler de saint Paul et de Platon qu'il cite plus souvent que Vico (cité deux fois).

Peut-être M. Gianturco sépare-t-il trop (mais il le fait délibérément) la pensée politique de la pensée théosophique de Maistre, sans aller d'ailleurs, comme Falchi, jusqu'à penser que celle-là, même chronologiquement, prime celle-ci (ce qui me paraît tout à fait inexact).

Le génie de Maistre est justement d'avoir su concilier et synthétiser l'unité et la diversité, l'absolu et le relatif. M. Gianturco donne des exemples saisissants de la méthode maistrienne du paradoxe, qu'il interprète comme une synthèse des opposés, suggérant même que Maistre a pu influencer Hegel par l'intermédiaire des romantiques allemands[1].

1. Sur ces derniers, signalons en passant un important numéro spécial des *Cahiers du Sud*, avec des textes de Hölderlin, Büchner, Bren-

Les principales contributions apportées par Maistre aux sciences morales sont, selon M. Gianturco, sa critique de l'apriorisme en politique, sa dissociation du concept de républicanisme jacobin et de celui de liberté, sa conception traditionaliste et évolutionniste de l'histoire, sa conception relativiste des formes politiques, son identification de la *lex naturae* et du *consensus omnium gentium* (une des bases de la philosophie de Vico), sa conception de la primauté de la société sur l'individu (mais non sur la personne spirituelle), de la nature organique de la société, sa réfutation de l'idée que les « sauvages » sont des « primitifs », sa mise en relief des facteurs religieux et linguistiques sur la structure sociale, sa théorie de l'identité entre la pensée et le langage, de l'unité essentielle du langage, du parallélisme entre le langage et la structure sociale, l'histoire des mots ne pouvant être séparée de celle des choses et toute dégradation individuelle ou nationale étant aussitôt annoncée par une dégradation proportionnelle de la langue. Le chapitre sur le problème du langage est tout particulièrement à signaler. Vers la fin de son livre, l'auteur indique de très suggestifs rapports entre la pensée maistrienne et l'école historique allemande. Le sujet serait à creuser. M. Gianturco a raison de dire qu'il convient d'étudier la pensée maistrienne au milieu de la pensée européenne environnante. Cela ne fera d'ailleurs que mieux mettre en relief l'importance et la fécondité des idées de l'auteur *Du pape*, en des sens beaucoup plus variés que ceux généralement imaginés.

Émile DERMENGHEM.

Henry GUINAND. — *Le régime légal des biens cultuels en France sous les deux statuts des établissements du culte (1801), de la loi de Séparation (1905), des associations diocésaines (1923)*. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1938. In-8° de XV-505 pages. Prix : 60 francs.

M. Henry Guinand, docteur en droit canonique, vient de publier un important ouvrage dans lequel il étudie le régime légal des biens cultuels en France, sous le régime du Concordat de 1801 d'abord, puis sous le régime de la loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

Bien que cette étude mît l'auteur en contact avec les événements politiques de la France, depuis la Révolution jusqu'à nos jours, et l'amenât à connaître des rapports entre les gouvernements de la France et le Saint-Siège, elle n'est pas cependant une étude historique. Les faits et les documents de l'histoire n'y sont

tano, etc., et des études d'Albert Béguin, Edmond Jaloux, Charles du Bos, Jean Wahl, Marcel Brion, Secretain, Caillois, Denis de Rougemont, etc.

indiqués que pour en examiner les conséquences. Le travail de M. Guinand est une œuvre juridique.

Dans le domaine du droit, l'auteur se montre avant tout canoniste. Ce n'est pas là, de notre part, un reproche, c'est tout au contraire un éloge. L'ignorance du droit canonique, non seulement parmi les laïques, mais encore dans le clergé lui-même, est une des causes qui facilitent l'intrusion de l'Etat dans le domaine des choses sacrées et sa mainmise sur les hommes et les biens consacrés à Dieu. On finit par admettre que la loi qui émane de notre Parlement est le « droit », et même l'unique source du droit. Il est bon d'entendre rappeler les principes du droit naturel et ceux de la législation ecclésiastique, plus haute, plus ancienne, plus étendue que la législation civile, que nous voyons, aujourd'hui surtout, dictée par les circonstances, — par la victoire ou la crainte d'un parti, — temporaire et changeante, toute subjective et passionnée.

Les juristes liront et méditeront spécialement les deux chapitres de la première partie de l'ouvrage que nous leur présentons : *le Patrimoine de l'Église* et *la Personnalité juridique en droit ecclésiastique*. Dans le premier, ils s'entendront rappeler, avec preuves à l'appui, que « l'Église jouit du droit souverain de posséder et de disposer de ses biens temporels, indépendamment d'un pouvoir civil quel qu'il soit ». Dans le second, ils suivront la fine analyse que l'auteur, d'après saint Thomas, fait du « sujet de droit », qui ne sera pas seulement l'individu, mais encore la société « en tant qu'elle réalise en elle le bien commun des individus ». Ils se convaincront de la distinction entre l'Église et l'État : « La société civile est une société naturelle, tant par son origine et par sa fin que par ses moyens et par son essence. L'Église, au contraire, est une société surnaturelle par son origine, sa fin, ses moyens et sa nature. Très nombreuses apparaissent les sociétés civiles, tandis que l'Église est une. »

M. Guinand étudie ensuite dans deux parties de son ouvrage *le Régime du Concordat* et *le Régime de la Séparation*. Peut-être l'étude du régime concordataire aurait-elle gagné, si l'auteur avait consenti à faire un préambule historique sur l'esprit dans lequel Bonaparte fit le Concordat. Bonaparte a entendu se servir de l'Église catholique pour établir son propre règne, beaucoup plus que pour servir l'Église. Dans son esprit centralisateur, au point de vue politique et administratif, la religion devait être un rouage de l'État. Pour l'Église catholique, son esprit réaliste fut dans la nécessité de reconnaître qu'il fallait traiter avec le pape, sous peine de n'avoir qu'une caricature de l'Église et non « l'Église » authentique. Il n'en demeure pas moins vrai qu'il ne voulut reconnaître au pape que juste assez de droits pour qu'on ne puisse avoir aucun doute sur cette authenticité.

Du point de vue de l'État, l'Église catholique en France a été considérée, sous le régime concordataire, comme un « service public » de l'État, avec toutes les conséquences que cette notion

juridique comportait dans ses développements successifs donnés par la jurisprudence, soit quant aux personnes, soit quant aux biens, soit quant aux compétences. L'auteur, avant tout canoniste, juge de la situation juridique des biens du culte, des biens affectés au culte et des biens des établissements cultuels, du point de vue du droit canonique. Il n'ignore pas le droit administratif, mais il n'en suit pas suffisamment l'évolution dans ses rapports avec l'objet de son étude, notamment en ce qui concerne l'idée de « service public » et celle de « fonctionnaire ».

Avant d'aborder le régime de la Séparation, M. Guinand consacre cinquante pages à la loi du 1er juillet 1901 sur les associations. Les juristes connaissent cette loi. Mais le livre de M. Guinand ne leur est pas exclusivement réservé. La loi de 1901 constitue le droit commun des associations en général. La connaissance de cette loi est nécessaire pour comprendre les modifications que lui apporte la loi de 1905 en ce qui concerne les associations cultuelles. N'est-ce pas avouer l'existence de l'Église et de son droit propre que de déroger au droit commun quand il s'agit d'elle et de ses biens !

La loi de séparation des Églises et de l'État devait manifester la puissante réalité de l'Église catholique. Celle-ci peut faire à un État de larges concessions, en vue d'éviter de plus grands maux à la religion et au bien des âmes. L'État ne peut pas légiférer sur elle, sans elle. Il ne peut ignorer ses lois, ses chefs, son organisation. Il s'appropriera ses biens, mais sa loi sera brisée, il devra capituler deux fois devant le *Non possumus* du Souverain Pontife.

Cette étude de l'échec de la loi du 9 décembre 1905 et de la jurisprudence de 1907 à 1923 est réellement passionnante, non seulement pour les juristes, mais encore pour tous les hommes de bonne foi. M. Guinand montre comment la loi du 2 janvier 1907 et celle du 28 mars suivant ont assuré le libre exercice du culte, après que Rome eut condamné la loi de 1905 et prohibé la formation des associations cultuelles. Il montre comment les tribunaux ont reconnu un véritable droit du clergé sur les édifices cultuels « laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion », comment ils ont reconnu la hiérarchie catholique et son autorité sur les fidèles.

L'examen des statuts des Associations diocésaines termine le travail de M. Guinand. Leur canonicité ne saurait être suspectée, puisque Sa Sainteté le Pape Pie XI en a conseillé l'essai aux évêques de France. De l'avis de trois éminents jurisconsultes officiellement consultés par le gouvernement et de l'avis du Conseil d'État lui-même, répondant à une question posée par le président du conseil, il résulte que les Associations diocésaines ont des statuts conformes à la loi.

La conclusion de l'important ouvrage dont nous venons de marquer les principaux traits envisage l'avenir. La législation qui a suivi le Concordat « comportait, pour ne pas dire plus, de très sérieuses imperfections ». La loi de 1905 a été jugée et con-

damnée. La situation créée par les Associations diocésaines « n'embrasse qu'un point de vue limité autant qu'insuffisant ». De plus, « ce régime demeure des plus précaires ». La première idée serait celle d'un nouveau concordat. Le souvenir de celui de 1801, et du prix dont l'État fait payer sa lourde protection, empêche, semble-t-il, M. Guinand de s'y arrêter. Plus modestement, l'auteur voudrait que l'État accomplît son « devoir de reconnaître l'Église, à la lumière de sa mission surnaturelle et de son droit divin » et qu'il en tirât « les conséquences pratiques ». Il suggère spécialement « l'extension de la capacité des Associations attributaires des biens cultuels » : droit de libre acquisition à titre onéreux, droit de recevoir des dons et legs, droit d'administration et de disposition des biens mieux adapté à la situation des biens d'Église, sous la direction épiscopale.

Nous estimons qu'une étude aussi importante sur *le Régime légal des biens cultuels en France* est de nature à susciter d'autres travaux juridiques, à faire réfléchir tous les hommes que les questions de droit préoccupent, à créer dans l'opinion publique un courant d'idées en faveur d'une reconnaissance de l'Église dans sa personnalité et dans ses droits.

Paul CHASSAGNADE-BELMIN.

Chanoine Louis ALLOING. — *Le diocèse de Belley. Histoire religieuse des pays de l'Ain.* — Belley, impr. Chaduc, 1938. In-8° de XVI-847 pages, planches, figures, cartes.

M. le chanoine Alloing a fort heureusement éclairé par son sous-titre l'objet de son ouvrage. Grande en effet est la différence entre le diocèse de Belley tel qu'il s'est constitué à l'époque moderne et ce qui a existé sous le même nom avant la Révolution. Quarante-six paroisses seulement ont été communes à l'un et à l'autre. Par ailleurs, l'ancien diocèse se développait largement sur la rive gauche du Rhône, en Savoie et en Dauphiné. Le nouveau se tient exclusivement sur la rive droite, mais en s'étendant à tout le département de l'Ain, il a hérité de nombreuses paroisses des diocèses de Lyon (Dombes, Bresse, etc.) et de Genève (pays de Gex), de quelques-unes des diocèses de Saint-Claude et de Mâcon; son existence première date seulement de la Constitution civile du clergé. Supprimé momentanément par le Concordat, il a été rétabli, définitivement, par une bulle de Pie VII en 1822.

Ces circonstances créaient une difficulté. L'auteur qui écrit surtout pour les diocésains actuels de Belley a rappelé les annales de l'ancien diocèse mais il a juxtaposé tout ce qui, dans l'histoire des circonscriptions voisines, intéresse le territoire constituant le diocèse d'aujourd'hui. La partie ancienne s'en trouve morcelée, mais il était difficile de faire autrement. La période antérieure à la Révolution n'occupe d'ailleurs que la moindre part

du volume. Sur un total de plus de 800 pages, deux cents, formant comme la partie centrale, sont consacrées à la période révolutionnaire. Avant et après cette crise le reste s'équilibre : un peu plus de trois cents pages sur le Moyen Age et l'Ancien Régime, un peu moins de trois cents sur le XIXe et le XXe siècle.

Ce gros livre n'est pas une œuvre de stricte érudition : nulle référence au bas des pages; en tête, simplement une longue liste bibliographique. Mais le vénérable fondateur de la Société Gorini nous est connu par tout un passé d'études érudites sur l'histoire de son diocèse et l'on peut lui faire confiance ... sans cependant fermer la porte à toute critique ultérieure.

Si le plan de la partie ancienne est, grosso modo, chronologique, M. Alloing a eu soin de s'en écarter quand la clarté du sujet l'en a requis, par exemple à propos du Protestantisme ou du Jansénisme. Pour la période moderne, au contraire, il adopte délibérément un plan méthodique : épiscopat, chapitre, paroisses, pèlerinages, culte, séminaires, enseignement, congrégations, hôpitaux, écrivains. Dans l'intérieur de chacune de ces rubriques, il revient à l'ordre chronologique. Cette disposition me paraît judicieuse et commode. Un index, qui aurait pu être plus complet, et une table détaillée servent de clef à l'ouvrage.

Ces pages se lisent avec plaisir. Quoique les détails, les noms, les dates y foisonnent, on n'en est point accablé. L'auteur prend le loisir de la réflexion et le laisse à son lecteur. Nul doute que les diocésains de Belley ne trouvent dans ce volume l'aliment presque inépuisable de leur curiosité sur la vie religieuse de leurs pères. Ils reliront et consulteront sans cesse ce riche document. Son intérêt sera retenu aussi par les historiens car, sans avoir possédé de grandes villes, le diocèse de Belley a été très vivant et a vu passer bien des hommes marquants. Son histoire a fourni à M. Alloing des chapitres attachants, entre autres, sur la vie religieuse, si ardente, des clercs et des fidèles à la fin du Moyen Age, sur l'expansion tyrannique du calvinisme au pays de Gex, sur l'évêque Camus, l'ami de saint François de Sales, sur les étapes de la Révolution dont les lois nombreuses et compliquées lui sont bien connues, sur la substitution de la liturgie romaine à la lyonnaise, et, de nos jours, sur des figures aussi sympathiques que celles des cardinaux Richard et Luçon qui, tous les deux, ont débuté dans l'épiscopat sur le siège de Belley.

Sans doute l'ouvrage considérable de M. Alloing laissera-t-il subsister, ici ou là, quelques points d'interrogation. Dans l'ensemble il répond à son but : il est instructif sans être malédifiant et, ajouterai-je, c'est un grand exemple que de mettre au jour, dans les circonstances que nous traversons, un volume de cette ampleur, bien écrit, correctement imprimé et agréablement illustré.

B.-A. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

ARMOIRIES ET SCEAUX

Jacques Meurgey. *Armorial de l'Église de France : évêchés, chapitres, paroisses, abbayes, prieurés, couvents, corporations et communautés religieuses.* Lettre-préface de S. Ém. le cardinal Verdier. — Mâcon, imprimerie Protat, 1938. In-4° de xvi-464 pages.

Dans l'introduction de quelques pages qui précède le travail, l'auteur nous apprend que « la source principale en fut l'*Armorial général* dressé par d'Hozier en exécution des prescriptions de l'édit de 1696 ». Cet édit, véritable expédient fiscal destiné à permettre la levée d'un impôt sur des personnes physiques ou morales, fut accueilli, comme bien l'on pense, avec peu d'empressement. En échange de l'enregistrement de leurs armoiries, un simple particulier se vit taxé à 20 livres, les évêchés, chapitres, abbayes à 50, les chapitres des collégiales, prieurés, couvents à 25 et les autres bénéfices à 15. Naturellement les contribuables essayèrent d'échapper aux « traitants » chargés de l'exécution de l'édit, mais l'inscription sur les rôles eut lieu d'office dans bien des cas et des armoiries fantaisistes furent attribuées par les commis de d'Hozier, par un procédé assez simple : utilisation des mêmes pièces avec variation des émaux. C'est ainsi que les paroisses de Sept-Saints de Brest, Landéhen, Saint-Jouan-de-l'Isle, Plouédern, Ploudalmézeau, Landunvez, Plouzané, Lambézellec, Saint-Mars et Erbray eurent deux fasces et deux pals brochant sur le tout; et les diverses confréries de pénitents blancs ou noirs des villes de Provence, un crucifix accompagné de deux pénitents à genoux. Nous ne saurions donc trop mettre en garde le lecteur contre la prétendue existence d'armoiries de collectivités religieuses qui n'en possédèrent jamais. Compte tenu de cette remarque, le recueil rendra des services importants, car il permet, par une table héraldique fort bien composée, d'étudier par groupes un grand nombre de blasons religieux.

Pour le classement des notices, M. Meurgey a adopté l'ordre alphabétique dans chaque département. Peut-être eut-il été préférable de suivre l'ordre donné par les registres de d'Hozier, c'est-à-dire celui de l'enregistrement par bureaux. Ce système aurait sans doute eu le mérite de supprimer des erreurs d'identification ou de classement, inévitables lorsque les recherches portent sur la France entière. Nous en signalerons quelques-unes :

l'abbaye de Miseray devrait être placée dans l'Indre et non dans le Cher ; l'abbaye de Grandmont dans la Haute-Vienne et non dans la Haute-Garonne; les prieurés d'Ars (il s'agit de l'Isle-d'Arz), de Saint-Michel-des-Montagnes (commune de Ploemeur), de Saint-Nicolas-des-Eaux, de Taupont, dans le Morbihan et non dans l'Ille-et-Vilaine; la paroisse des Sept-Saints (de Brest) dans le Finistère et non dans les Côtes-du-Nord ; l'arrondissement de Laval (p. 259) dans la Mayenne et non dans la Sarthe; l'arrondissement de Cholet (p. 185) dans le Maine-et-Loire et non dans la Mayenne ; enfin il faut voir dans le prieuré de Barpaul-en-Oixans (Ille-et-Vilaine) les deux prieurés de Batz et d'Ouessant (Finistère).

En appendice, un répertoire des sceaux utilisés par les communautés religieuses a été dressé à l'aide des principaux recueils imprimés et aussi — ce qui mérite d'être particulièrement signalé — d'après la collection de sceaux-matrices et l'inventaire supplémentaire des sceaux conservés aux Archives nationales.

René GANDILHON.

Dr L. GALBREATH. *Inventaire des sceaux vaudois.* — Lausanne, Payot, 1937. In-4° de xx-340 pages, 24 planches et 481 figures dans le texte.

Pour commémorer son centenaire et en laisser un souvenir durable, la Société d'histoire de la Suisse romande a consacré un volume de ses belles publications, à mettre au jour le travail de l'éminent héraldiste qu'est M. Galbreath.

Dès les premières lignes l'auteur nous fait connaître qu'il a eu pour but de décrire les sceaux « se trouvant dans les archives du canton de Vaux ou se rapportant aux familles et aux institutions de l'ancien Pays de Vaud ». A vrai dire, ayant poursuivi d'une part ses investigations en différents dépôts d'archives européens et publié d'autre part tous les sceaux rencontrés dans les archives vaudoises, son inventaire apporte une bien plus large contribution à la sigillographie que le titre ne l'indique. Pour la classification des 1928 sceaux qui y ont été groupés, M. Galbreath a adopté le plan suivi par Douët d'Arcq dans son *Inventaire des sceaux de l'Empire;* seule la numérotation offre une particularité assez curieuse : chaque sceau est désigné par la place qu'il occupe dans la page de l'inventaire; ainsi le sceau de Sigismond de Luxembourg, roi des Romains, qui se trouve le septième décrit, est désigné sous la cote 2,3, c'est-à-dire le troisième sceau de la page 2. L'identification des noms de lieu, une description fort soignée, très facile à suivre, les cotes d'archives et des renvois bibliographiques forment chaque notice. Les diplomatistes regretteront seulement avec nous que l'auteur n'ait pas jugé utile d'indiquer le mode d'appension et la couleur des sceaux. Une illustration luxueuse et une liste des graveurs — nouveauté d'une grande importance — complètent fort agréablement le volume terminé par un copieux répertoire alphabétique.

Si nous nous arrêtons tout spécialement à la sigillographie ecclésiastique française, nous relevons des sceaux des archevêques d'Arles et de Besançon, des évêques de Belley, Nice, Rodez, Strasbourg, Toul et Verdun, d'un archidiacre de Dreux, des abbayes de Saint-Martin d'Ainay et de Saint-Paul de Besançon, des abbés de Cluny et de Cîteaux.

Pour les institutions proprement dites du Pays de Vaux, M. Galbreath a su réunir de très belles séries, témoin celle des sceaux des évêques de Lausanne. Nous n'en regrettons que plus l'absence d'une préface où la compétence de l'auteur eût mis en lumière les nouveaux documents aujourd'hui publiés. Une comparaison avec les sceaux des archevêques de Besançon n'eût-elle pas été instructive ? De même l'apparition tardive des armoiries sur les sceaux des prélats (1324 pour Lausanne, 1388 pour Genève) eût appelé quelques commentaires. Nous espérons que M. Galbreath exaucera nos désirs dans un travail séparé que la perfection de son inventaire nous fait souhaiter prochain.

René Gandilhon.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE

Louis Delaporte, André Piganiol et Robert Cohen. *Atlas historique.* I. *L'Antiquité.* — Paris, les Presses universitaires de France, s. d. [1937]. In-4° tellière (17 × 22) de 22 pages et 30 cartes hors texte.

La collection *Clio,* aujourd'hui bien connue, et dont les volumes parus ont été recensés ici, va être complétée par un Atlas en quatre fascicules; le principe est excellent, et l'on ne peut qu'applaudir à cette réalisation, qui comble en France une lacune : le grand *Atlas historique* de Schrader est trop volumineux et peu maniable pour beaucoup de bibliothèques. Mais une telle entreprise doit se heurter à de nombreuses difficultés que soulignent les auteurs dans leur préface : les obstacles d'ordre matériel (étroitesse des dimensions, impression en noir) sont les plus apparents. On ne saurait en faire grief aux collaborateurs, tous également qualifiés, de cet ouvrage. Il est certain néanmoins que la réalisation, obtenue par des moyens « pauvres », est inférieure à celle qu'on peut trouver dans le petit *Atlas antiquus* de Justus Perthes.

La seule carte de ce recueil qui intéresse l'objet de notre Revue est celle qui indique l'expansion du christianisme vers 300 : comme celle de J. Zeiller dans le tome II de l'*Histoire de l'Église* Fliche et Martin, elle est établie d'après l'ouvrage de Harnack (*Mission und Ausbreitung des Christentums* ...). On consultera également celle de l'Empire romain sous Théodose : de même que celles du t. III de la même *Histoire de l'Église,* elle s'inspire des cartes d'Ernst Stein dans sa *Geschichte des spätrömischen Reiches.*

J.-R. Palanque.

Joseph Calmette, avec la collaboration de R. Grousset et J.-J. Gruber. *Atlas historique.* II. *Le Moyen Age.* — Paris, les Presses universitaires de France, 1936. In-4° tellière (17 × 22) de 11 pages et 24 cartes hors texte. Prix : 36 francs.

Cet atlas est remarquable à bien des égards. Il constitue, pour l'histoire du Moyen Age, un instrument de travail des plus commodes. En ce qui concerne l'histoire ecclésiastique de la France, il fournit, dans la plupart de ses cartes, des renseignements précieux. On regrettera seulement l'absence d'une carte représentant *la France chrétienne* au XIIe ou au XIIIe siècle et qui aurait fait pendant à *la Gaule chrétienne* que l'on trouve au début. A défaut d'une carte spéciale, du moins aurait-on dû désigner les évêchés par un signe approprié, comme on l'a fait pour les abbayes qui sont signalées par la crosse[1]. On remarquera la carte archéologique, donnée à la fin du recueil; elle est malheureusement à trop petite échelle, ce qui a provoqué parfois un choix quelque peu arbitraire des monuments cités.

L'appel que fait M. Calmette (*Introduction,* p. 7-8) en faveur des études de géographie historique, trop délaissées jusqu'ici, doit avoir un écho chez les amis de l'histoire ecclésiastique. Dans le cadre local ou diocésain, beaucoup de travaux de détail seraient à entreprendre en liaison avec les études de toponymie. Ainsi pourrait-on préparer peu à peu une *Géographie historique de l'Église de France.*

R. Limouzin-Lamothe.

Armand Rébillon, avec la collaboration de Victor-L. Tapié. *Atlas historique.* III. *Les Temps modernes.* — Paris, les Presses universitaires de France, 1937. In-4° tellière (17 × 22) de 26 pages et 24 cartes hors texte. Prix : 36 francs.

Le fascicule III de l'*Atlas historique* comprend, comme les autres tomes de la même collection, une *Introduction,* une *Bibliographie* et des cartes, toutes en noir, qui sont présentées sur des dépliants, dont le format est double de celui du fascicule (34 cm. de long sur 22 cm. de large).

Les auteurs, sacrifiant à la vogue de l'histoire universelle, ne consacrent à la France que cinq cartes sur vingt-quatre. Ce sont les feuilles III et IV (*la France jusqu'en 1660*), XVII (*la France : frontière du Nord-Est aux XVIIe et XVIIIe siècles*), XVIII et XIX (*la France au XVIIIe siècle*). La place restreinte ainsi assignée à notre pays est, à notre avis, d'autant plus regrettable que ces

1. Notons pourtant, à ce sujet, quelques lacunes. La crosse manque, carte VI, pour différentes abbayes : Déols, Nouaillé, Lesterps, Fontfroide, etc. On trouve aussi quelques erreurs de localisation : l'abbaye de Grandmont, par exemple, devrait être sur la rive droite de la Vienne et non sur la rive gauche. Ajoutons enfin que des « légendes », qui manquent généralement, seraient souvent nécessaires.

cartes contiennent souvent des erreurs et des lacunes. Bornons-nous à présenter quelques observations concernant la géographie ecclésiastique, sur les feuilles XVIII et XIX.

Parmi les évêchés, les auteurs oublient de faire figurer Lodève, Rieux, Saint-Papoul, Uzès, Viviers en Languedoc, Dax et Lombez dans le Sud-Ouest. Par contre, Sedan est classé à tort parmi les sièges épiscopaux. Pau est désigné comme évêché, au lieu de Lescar. Le siège épiscopal de Vabres, en Rouergue (canton actuel de Saint-Affrique), est confondu par les auteurs avec Vabre, en Languedoc (chef-lieu de canton actuel du Tarn). L'évêché de Mariana en Corse est improprement orthographié *Manana*. Albi est désigné comme évêché, alors que cette ville est siège archiépiscopal depuis 1678.

Émile Appolis.

Élie Griffe. *Géographie ecclésiastique de la province de Narbonne au Moyen Age* (Extrait des *Annales du Midi*, t. XLVIII, 1936). — Toulouse, Privat, 1937. In-8° de 22 pages.

La brochure de M. l'abbé Griffe constitue une utile contribution à la géographie ecclésiastique de la France méridionale. Elle complète et rectifie, en ce qui concerne les divisions intérieures des diocèses, le mémoire d'Auguste Molinier, publié en 1889 dans le tome XII de l'*Histoire générale de Languedoc*. L'auteur, archiviste-paléographe de l'École du Vatican, a surtout utilisé les registres des collecteurs apostoliques du XIVe siècle, conservés aux archives vaticanes, dans le fonds des *Collectorie*. Se limitant à l'étude de la province de Narbonne telle qu'elle était après les démembrements de 1317, il examine tour à tour les subdivisions des diocèses de Narbonne, de Carcassonne, de Béziers, de Nîmes, de Maguelonne et d'Elne (cette dernière circonscription, étant étrangère au Languedoc, ne figurait pas dans le mémoire de Molinier). Seuls les trois petits diocèses d'Agde, de Lodève et d'Uzès, qui ne comportaient pas de subdivisions, sont laissés de côté par l'auteur.

On ne peut que louer cette étude consciencieuse. Regrettons seulement que M. l'abbé Griffe n'ait pas cru devoir élargir le cadre de son travail, en indiquant les limites exactes des divers diocèses. En effet — comme nous avons pu nous en rendre compte en ce qui concerne la période moderne —, la « minutieuse description » de Molinier contient en réalité pas mal d'erreurs de détail, qu'il aurait été intéressant de relever à l'aide des archives dont disposait l'auteur.

Émile Appolis.

Émile Appolis. *La formation du département du Tarn*. — Albi, Bibliothèque de la *Revue du Tarn*, s. d. [1938]. In-8° de 62 pages, 7 fr. 50.

L'auteur étudie non seulement la délimitation du département du Tarn sous la Constituante, avec les modifications de détail qui

furent faites par la suite, mais aussi la formation des subdivisions administratives : districts puis arrondissements, cantons et communes. Notons l'importance que les Constituants ont attachée, dans le Tarn, aux anciennes limites diocésaines qui servirent souvent de base au nouveau découpage administratif. Il serait intéressant de savoir dans quelle mesure cette constatation vaut pour l'ensemble des départements français.

R. L.-L.

TEXTES

Gesta sanctorum Patrum Fontanellensis coenobii (*Gesta abbatum Fontanellensium*), édition critique par Dom F. Lohier et le R. P. J. Laporte, moines de Fontenelle (ouvrage publié par la *Société de l'histoire de Normandie*). — Rouen, Lestringant, et Paris, A. Picard, 1936. In-8° de XLI-143 pages, 40 francs.

Ce texte notoire du IXe siècle, qui nous conte l'histoire de la fondation du monastère de Saint-Wandrille (*coenobium Fontanellense*) au milieu du VIIe siècle, puis de ses vicissitudes au cours du VIIIe et du premier tiers du IXe, dans le cadre de la biographie de ses abbés, est au premier chef un texte d'histoire ecclésiastique. En bref, parmi les éditions qui en avaient été procurées jusqu'ici, trois retiennent spécialement l'attention. La première est celle de Dom Luc d'Achery, au tome III du *Spicilegium* (1659), faite d'après une copie assez médiocre exécutée par André Du Chesne (Bibliothèque nationale, collection Baluze, vol. 58). Au cours de l'impression, Dom d'Achery avait eu connaissance d'un *codex perantiquus* exécuté à Saint-Wandrille même, probablement au XIe siècle, et qui groupait sous le nom de *Chronicon majus* un certain nombre de textes liturgiques, hagiographiques et historiques parmi lesquels se trouvaient les *Gesta*. Ce manuscrit fut utilisé pour l'établissement du texte dans l'édition du *Spicilegium* procurée en 1723 par Louis-François-Joseph de La Barre. Il fut retrouvé au XIXe siècle à la Bibliothèque municipale du Havre où il porte le n° 332. L'ancienneté du manuscrit et son origine autorisaient la plus grande confiance. On lui attribua une valeur quasi-officielle et on admit qu'il nous avait transmis le texte original des *Gesta*. Aussi Loewenfeld se contenta-t-il de le reproduire en 1886 dans la collection des *Scriptores rerum germanicarum in usum scholarum*. La préférence donnée à la recension du Havre avait son importance, car on n'y trouve pas plusieurs passages transcrits par André Du Chesne et notamment l'affectation de biens à la mense conventuelle connue sous le nom de constitution d'Ansegise ou mieux Anseïs. Au début de ce siècle trois savants, M. Ferdinand Lot, Dom F. Lohier et A. Rosenkranz, reprirent simultanément le problème de la tradition manuscrite et arrivèrent chacun de leur côté à la conclusion que, qu'elle que soit la valeur du manuscrit du Havre, le *Chronicon majus* ne nous donne pas pour autant le texte primitif des *Gesta* et qu'il n'y a pas

de raison valable de rejeter les passages reproduits dans les anciennes éditions sur la foi de la copie d'André Du Chesne. Grâce au dénombrement et au dépouillement des manuscrits, la critique parvenait à établir que Du Chesne avait transcrit un manuscrit aujourd'hui conservé à Bruxelles et que les copies conservées pouvaient se répartir en deux grandes familles, représentées l'une par le manuscrit du Havre, l'autre par une série de témoins issus de deux manuscrits perdus, ayant appartenu respectivement au collège des Jésuites de Tournai et au monastère de Rouge-Cloître, près de Bruxelles. Tous ces travaux préparatoires annonçaient une édition nouvelle. Dom Lohier s'était mis à la tâche. Son œuvre, interrompue par la mort, a été reprise et menée à bien par un de ses confrères, le R. P. Laporte. Grâce à eux, nous aurons désormais une édition des *Gesta* commodément accessible, une édition du texte complet, une édition critique où sont données toutes les variantes de la tradition manuscrite, une édition d'un maniement facile pour le lecteur qui, à défaut de traduction, y trouvera des sommaires en tête de chaque chapitre et de nombreuses notes explicatives[1]. Le manuscrit de base choisi par les auteurs est le manuscrit latin 5426A de la Bibliothèque nationale, issu du manuscrit de Tournai; l'orthographe est celle du manuscrit du Havre.

Georges Tessier.

A.-M. et P. Piétresson de Saint-Aubin. *Choix de documents relatifs à l'histoire de l'art, conservés aux archives départementales du Nord.* — Extrait de la *Revue du Nord,* tome XXIII (1937), p. 266-283.

La publication de ces sept pièces d'archives des XVe, XVIe et XVIIe siècles est extrêmement intéressante en ce qu'elle nous fait connaître des objets d'art qui ont disparu, et parce qu'elle permet des rapprochements intéressants entre ces œuvres et d'autres dont elles sont la copie ou dont elles s'inspirent. Il s'agit surtout d'œuvres religieuses : vitrail, statue, jubé, piliers de cuivre, rétable et autel. C'est une contribution précieuse à l'histoire de l'art dans le nord de la France.

G. Coolen.

1. L'éditeur emploie constamment l'expression désuète de Pépin le Gros pour désigner le personnage auquel la tradition donne le nom de Pépin de Herstal par opposition à son grand-père Pépin le Vieux ou de Landen. Les termes employés dans la note 2 de la page 5 prêtent à confusion.

Dom MARTÈNE. *Histoire de la congrégation de Saint-Maur*, publiée avec une introduction et des notes par Dom G. CHARVIN. Tome IV (1656-1667), tome V (1668-1680), tome VI (1681-1687), tome VII (1688-1700) (Archives de la France monastique, volumes XXXIV, XXXV, XLII et XLIII). — Ligugé (Vienne), abbaye de Saint-Martin; Paris, Picard, 1930, 1931, 1937. Gr. in-8° de 245, III-285, VIII-201, 220 pages.

Il est superflu de rappeler ici comment ont été préparées l'œuvre fondamentale de Dom Martène et l'édition qui nous en est enfin donnée (voir *Revue*, t. XV, 1929, p. 88-89, et t. XVI, 1930, p. 560). Le tome IV, après un nouvel et infructueux essai de réforme de l'ordre de Cluny, tenté par des religieux de Saint-Maur sur l'initiative du cardinal Mazarin, nous fait assister à un puissant mouvement d'expansion de la congrégation en Normandie, en Bretagne, dans la vallée de la Loire et en Auvergne. En 1667 elle englobait 161 maisons. Ce mouvement, qui provoqua des jalousies, se ralentit durant les années 1668-1680, racontées dans le tome V. La période tire d'autre chose son importance, de l'impulsion donnée aux études et travaux littéraires et — ce qu'on ne sait généralement pas — des grandes missions de plusieurs semaines que les prédicateurs mauristes commençaient à organiser.

L'année 1681, qui vit paraître le *de Re diplomatica* de Mabillon, marque le début d'une activité des plus glorieuses, et aussi de grandes tribulations et de pénibles tracas, occasionnés par les questions du jansénisme et de la Régale. Dom Martène, en prudente et discrète personne, glisse sur le sujet délicat de la Régale, mais insiste sur l'affaire de Dom Gerberon, sous-prieur de Corbie, parce qu'elle servit de prétexte aux ennemis des supérieurs pour empoisonner leur existence et pour soulever contre la congrégation elle-même le grief de jansénisme, grief à la vérité mal fondé en ce qui la concerne, mais alors si commode pour accabler les gens.

Les treize dernières années du XVIIe siècle furent plus paisibles. Le travail d'érudition se poursuivait avec une application extrême. En 1688 on se mit, avec Dom Bernard de Montfaucon, à s'intéresser aux textes grecs. Des jésuites isolés ayant repris l'offensive à propos de la grande édition de saint Augustin, l'intervention royale les arrêta et, pour finir, le pape condamna en 1700 ces critiques trop zélés.

Comme dans les précédents volumes, Dom Charvin s'attache avec une érudition de très bon aloi à ne rien laisser d'obscur pour les lecteurs d'à présent dans le texte de Dom Martène et à le compléter par d'abondantes annotations biographiques, bibliographiques et autres. Un heureux complément au tome VI consiste en trois planches hors texte en simili, reproduisant deux gravures anciennes (dont une représente Mabillon) et un autographe, texte et signatures, du fameux formulaire dirigé contre les propositions de Jansénius.

H. WAQUET.

INSTITUTIONS

Léon Pommeray. *Études sur l'infamie en droit romain.* — Paris, Recueil Sirey, 1937. In-8° de XII-290 pages.

La théorie canonique de l'infamie, telle qu'elle se présente dans la législation des Décrétales, a été étudiée en 1923 par Mühlebacher. C'est sur un terrain différent que se place M. Pommeray. L'ouvrage dans lequel il s'efforce de dégager la notion véritable, longtemps obscurcie, de l'infamie romaine, ne saurait être négligé par les historiens du droit canonique. M. Pommeray y fait preuve des mêmes qualités de solide travailleur précédemment attestées par son livre sur l'officialité archidiaconale de Paris aux XVe-XVIe siècles. Au terme de ses recherches, M. Pommeray étudie la notion d'infamie dans le milieu chrétien, et son application aux hérétiques par la législation du Bas-Empire. Il rappelle aussi comment, après la chute du monde antique, l'Église assura la conservation de la notion d'infamie. Il souligne l'importance en cet ordre d'idées de la prétendue décrétale d'Étienne que l'on trouve dans la collection du Pseudo-Isidore. Ce texte fut en effet plus tard reçu dans le Décret de Gratien, et c'est principalement autour de lui que se constitua la théorie canonique de l'infamie. Il n'entrait pas dans le dessein de M. Pommeray d'exposer dans ses détails cette théorie canonique. Du moins celui qui voudra en reprendre l'étude, et, suivant le vœu exprimé par l'auteur, montrer comment s'est construite et développée au Moyen Age une notion de l'infamie qui, tout en empruntant certains éléments au droit romain, est cependant d'un type différent, ne manquera pas de tirer profit des recherches de M. Pommeray.

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

Carlo De Clercq. *La législation religieuse franque de Clovis à Charlemagne. Étude sur les actes des conciles et les capitulaires, les statuts diocésains et les règles monastiques* (*507-814*) (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des Conférences d'histoire et de philologie, 2e série, 38e fascicule). — Louvain, Bibliothèque de l'Université, et Paris, Recueil Sirey, 1936. In-8° de XVI-398 pages.

On ne cherchera pas dans cet ouvrage un tableau des institutions ecclésiastiques à l'époque franque telles qu'elles fonctionnèrent en fait et qu'un dépouillement de l'ensemble des sources narratives et diplomatiques permettrait de le mettre sous nos yeux. L'auteur n'a retenu que les textes d'un caractère législatif et réglementaire dont il a établi le catalogue et qu'il a étudiés un à un suivant une méthode strictement analytique. Canons conciliaires, édits mérovingiens, capitulaires carolingiens ont été publiés par Maassen, Werminghoff et Boretius. M. De Clercq ne s'est pas contenté d'en analyser les dispositions, d'exposer les conditions

dans lesquelles ils ont vu le jour, de déterminer le caractère et l'autorité des assemblées conciliaires, de démêler dans chaque texte les éléments originaux et les éléments d'emprunt, mais il a repris pour lui-même l'étude de la tradition manuscrite. On peut regretter qu'il n'ait pas fait de cette question capitale un exposé d'ensemble, mais la connaissance qu'il en a donne à son livre une autorité particulière et le marque d'une empreinte personnelle. Ici et là, il n'est pas d'accord avec les éditeurs cités plus haut sur la date à assigner aux documents qu'ils ont publiés. Peut-être eût-on préféré se trouver en présence de discussions un peu plus étoffées. L'attribution à Clotaire Ier du texte publié par Boretius sous le titre de *Chlotharii II praeceptio* (n° 8) rouvre une querelle qui en réalité n'a jamais été apaisée et eût mérité un développement plus étendu. Si le titre porté par le *Capitulare mantuanum* (Boretius, n°s 92-93) dans un manuscrit de Verceil inconnu de l'éditeur germanique est un argument très sérieux pour dater ce document de l'année 813, il ne faudrait pas passer sous silence qu'au moins dans les manuscrits Chigi et La Cava, Charlemagne n'est pas qualifié du titre impérial : « Placuit nobis Karolo gloriosissimi regis ... », ce qui fait difficulté pour lui assigner une date postérieure à 800.

En plus du commentaire de ces textes facilement accessibles, on trouvera dans le livre de M. De Clercq des pages fort intéressantes sur les règles monastiques composées à l'époque mérovingienne par les évêques Aurélien d'Arles, Ferréol d'Uzès, Donat de Besançon et les canons monastiques de Léger, évêque d'Autun, puis sur la règle de Chrodegang, enfin sur des statuts édictés pour leurs diocèses respectifs par des évêques carolingiens. Les pages 318-374 sont occupées par l'édition critique de cinq statuts de cette sorte, dont l'un était inédit et forme le début d'une collection canonique insérée dans un manuscrit de la bibliothèque de Vesoul et sur laquelle Paul Fournier attirait en 1926 l'attention des canonistes et des érudits.

Le livre de M. De Clercq est avant tout un livre-clef. Tous ceux qui s'en serviront remercieront l'auteur de leur avoir mis entre les mains un instrument de travail aussi précieux.

Georges Tessier.

Jean Dauvillier et Carlo De Clercq. *Le mariage en droit canonique oriental.* Préface de Gabriel Le Bras. — Paris, Recueil Sirey, 1936. In-8° de xiii-238 pages.

Les deux auteurs, bien connus pour leurs travaux sur l'histoire du droit, nous donnent aujourd'hui une œuvre qui sera, elle aussi, très appréciée : nous sommes si peu et si mal informés sur le droit oriental, spécialement matrimonial. Le *Zhishmann* est vieilli depuis très longtemps. Les nombreuses études, publiées depuis sur les diverses parties du droit dans les Églises orientales, étaient

dispersées et il nous manquait une mise au point et un exposé à l'usage du public non spécialiste. Cet exposé, fait avec beaucoup de soin, on le lira avec grand profit dans le présent volume, dont voici la division : les Églises orientales et les sources du droit; la formation du lien matrimonial dans les églises byzantines et les églises non-byzantines; les empêchements de mariage; les seconds et subséquents mariages, avec une conclusion sommaire sur l'esprit et les tendances des droits canoniques orientaux.

A. Villien.

SEIZIÈME SIÈCLE

Abel Lefranc. *La vie quotidienne au temps de la Renaissance.* — Paris, Hachette, 1938. In-8° de 254 pages.

Édition riche et sûre, présentation vivante, tels sont les deux caractères de ce livre pittoresque et coloré où, s'appuyant sur les documents les plus divers, — œuvres de littérature pure, mémoires, correspondances, documents d'archives, — M. Lefranc retrace pour notre plaisir — et pour l'information de beaucoup — l'existence de nos aïeux : la journée royale, les occupations des ministres et des hauts fonctionnaires, la naissance de la vie mondaine, de la « conversation française », la vie des gentilshommes campagnards, des bourgeois, des étudiants, des artisans et des paysans, sont successivement étudiés avec une impeccable exactitude par l'érudit commentateur de Rabelais, mieux renseigné que personne sur ces différents problèmes. Un chapitre spécial est consacré à « deux poètes qui furent d'église », Ronsard et Desportes. On regrette l'absence d'un chapitre où serait étudiée la vie religieuse, aussi bien chez les catholiques que chez les réformés. M. Abel Lefranc y fait mainte allusion, qu'il décrive les dévotions du roi, la vie du cardinal de Tournon ou celle de Coligny, les préoccupations morales de la reine de Navarre, la diffusion des livres de piété en langue vulgaire, de l'*Institution chrétienne* aux évangiles en français. Il faut chercher les indications relatives à la vie des âmes en divers endroits du volume. Il aurait pu être bon de les présenter groupées, et d'opposer à la violence d'un Bédier, farouche défenseur de l'orthodoxie, celle de tel partisan de Calvin, au mysticisme de Marguerite de Navarre celui d'un saint François de Sales, au culte catholique le culte réformé. Mais sous cette réserve, et compte tenu du fait que les allusions aux préoccupations religieuses restent nombreuses, l'étude de M. Lefranc est une lumineuse et précise synthèse de ce que fut la vie en France du temps de François Ier et de Rabelais au règne d'Henri IV : elle est propre à satisfaire aussi bien les historiens que le grand public.

P. Jourda.

Pierre CHAMPION. *Paris au temps des guerres de religion.* — Paris, Calmann-Lévy, 1938. In-8° de 254 pages, 2 gravures hors texte.

Dans la collection intitulée « Notre vieux Paris », M. Pierre Champion a déjà donné quatre volumes au cours desquels il a retracé les grands moments de l'histoire de la capitale depuis ses origines jusqu'au milieu du XVIe siècle. On sait avec quel talent l'historien de Villon, de Jeanne d'Arc et de Louis XI a brossé cette série de tableaux où, à l'occasion d'événements menus en apparence, l'âme de toute une ville se révèle, la plus aimable comme aussi la plus cruelle. Après avoir montré les splendeurs et les misères du Paris des XIVe et XVe siècles, M. P. Champion a dit les joies et les inquiétudes de la ville sous François Ier et Henri II. Il consacre aujourd'hui un volume au règne de Charles IX, durant lequel la capitale vécut des jours si tumultueux.

C'est d'ailleurs par une scène tragique que l'ouvrage débute : le procès d'Anne Du Bourg, puis son supplice en place de Grève. On avait jusqu'alors brûlé pour hérésie des colporteurs de livres, des merciers, des écoliers, des serruriers; cette fois, c'était un conseiller au Parlement, le propre neveu du chancelier Antoine Du Bourg qui montait sur le bûcher et l'on entendait montrer ainsi que le crime de lèse-majesté — tel était le cas d'hérésie — n'était pas moins condamnable chez les grands que chez les humbles. Tel est, du moins, le sens que prit cette condamnation qui vengeait de surcroît, il faut le dire, l'insolente attitude qu'avait eue Anne du Bourg à l'égard du roi défunt lorsque, en la présence de celui-ci, lors de la mercuriale du 10 juin 1559, il se permit une allusion à peine déguisée à ses désordres privés avec Diane de Poitiers. Mais l'exécution qui suivit était-elle le fait d'une libre décision de la justice royale ? L'influence de l'ambassadeur d'Espagne, Chantonnay, semble avoir été ici prépondérante, et c'est le mérite de M. Pierre Champion de nous montrer, derrière les faits connus de tous, le rôle joué par l'agent en France de Philippe II dont la reine Catherine se méfiait à juste titre.

L'intervention de l'Espagne apparaît aussi clairement dans l'affaire de la Croix de Gastines et M. Champion ne manque pas de voir avec le talent qui lui est propre, dans les émeutes qui se produisirent autour de cette croix dressée par les catholiques et que les protestants voulaient abattre, une véritable préfiguration des scènes de la Saint-Barthélemy. Il montre d'ailleurs, à ce propos, comment l'attitude de Gaspard de Coligny à l'égard des rebelles de Flandre permit au projet déjà ancien d'abattre l'amiral, de prendre corps[1].

1. Charles IX fit preuve dans cette affaire d'une hésitation continue : pris entre Coligny d'une part, qui lui avait demandé la destruction de la croix et, d'autre part, le Parlement et l'Université qui entendaient faire respecter les arrêts de la Cour et éviter les « scandales », c'est-à-dire les massacres, Charles IX ordonna, mais à contre-cœur, sa démolition, puis, quelques jours après, son transfert au cimetière des Innocents.

Il est impossible de nous étendre plus longuement sur les autres chapitres de ce volume où les grands événements de notre histoire sont éclairés d'une lumière si vive et présentés sous un jour si nouveau. Notons seulement, pour terminer, la grande idée sur laquelle l'auteur retient à plusieurs reprises notre attention en nous montrant comment les luttes religieuses trouvent un support dans les rivalités des grandes familles féodales, Guise, Montmorency, Châtillon qui dominent avec leur clientèle le pays tout entier : perspective entrevue parfois, mais aussi trop souvent négligée et dont il faut pourtant faire état pour rendre compte de l'âpreté de ces luttes qui marquèrent le triste règne de Charles IX.

Michel François.

Émile-G. Léonard. *Le Liber amicorum du Strasbourgeois Nicolas Engelhardt (1573-1612).* — Tiré à part de la *Bibliothèque de l'École des chartes,* t. XCVI, 1935.

Dans l'article consacré à l'étudiant Engelhardt, M. Léonard relève les noms d'une quantité de personnages qui fréquentèrent ou illustrèrent les Universités de Strasbourg, de Wittenberg, de Bâle, ou que le jeune étudiant rencontra, lors de ses voyages à Vienne ou en Hongrie. Ce ne sont pas seulement des souvenirs sur ces amis de rencontre, mais une véritable collection d'autographes précieux, où l'on retrouve, soit dans une signature, soit dans quelques formules d'amitié, les plus grands réformateurs de la première et de la deuxième génération. Voici, entre autres, les plus grands noms : Calvin, Viret, Castellion, Socin, Vergerio, Pierre Martyr, Zwingli, Bibliander, Érasme. Il semble qu'il y ait eu des autographes de Luther et de Mélanchton, aujourd'hui disparus du manuscrit. Tel qu'il est, ce *Liber amicorum* donne de très précieux renseignements sur les savants et les Universités de l'Allemagne et de l'Europe centrale, au moment de la plus grande effervescence religieuse.

J. Dedieu.

ÉPOQUE MODERNE

Émile-G. Léonard. *Le problème du culte public et de l'Église dans le protestantisme français du XVIIIe siècle.* — Cahors, impr. Coueslant, 1938. In-8° de 80 pages.

L'étude est importante, car elle rappelle avec beaucoup de précision comment les protestants du XVIIIe siècle dénouèrent la grosse difficulté qu'était pour eux l'exercice du culte public. La révocation de l'édit de Nantes interdisait tout culte public, mais laissait une certaine liberté pour les exercices du culte privé.

Contre cette interdiction, les réformés, demeurés fidèles aux prescriptions de l'ancien calvinisme qui faisait de l'Église l'essentiel élément du culte, et du prêche l'indispensable exercice assurant l'intelligence de la « parole de Dieu », résolurent, au prix de leur vie, de maintenir le culte public, en des lieux secrets. Ce furent les Assemblées du désert. Les résultats de cette résolution apparurent bientôt tout à fait différents de ceux que l'on avait escomptés. Les assemblées eussent peut-être sauvé le culte public, si des pasteurs réguliers en avaient pris la direction. Mais ceux-ci étaient, en majorité, passés à l'étranger, et de très vives discussions avaient finalement justifié cette désertion devant le martyre. Alors surgirent les prédicants, ceux de tout ordre et de toute qualité. Plusieurs prétendirent assumer la direction des foules réformées, en vertu d'une vocation extraordinaire. On vit les illuminés, les fanatiques supplanter en certains endroits l'action bienfaisante des pasteurs. Que devenait la notion d'Église en ce tumulte ? Le culte public, descendu si bas, ne devait-il pas faire place à une autre conception de la vie chrétienne, tout entière développée dans le culte privé et familial ? Beaucoup le pensèrent. Ce fut la crise de la piété, de la notion d'Église, qui se prolongea par la crise de la constitution même de l'édifice protestant.

M. Léonard marque nettement la défaveur que les grands noms du Refuge, tels Claris et Basnage, témoignèrent aux assemblées. Mieux vaut, à ces réunions défendues par le roi et génératrices d'émeutes, le culte privé, à l'image de celui que les apôtres persécutés pratiquèrent à Jérusalem. Le mal fait par les assemblées du désert, en Languedoc, apparaît à peu près identique en Normandie. Ici aussi, partisans et adversaires du culte public, maintenu contre les lois et malgré toutes sortes de périls, s'affrontaient en des libelles assez violents. La thèse du culte privé l'emporta. Jusqu'en 1770, M. Léonard ne trouve aucun vestige de culte public à Rouen; jusqu'en 1777, pour les religionnaires de Caen. De plus en plus, l'opinion se répandait que la nécessité du culte public était fort discutable et que suffisait un culte privé ou domestique tout juste élargi. M. Léonard remarque avec beaucoup de raison que l'une des conséquences de cet état de choses fut que le protestantisme négligea progressivement la notion d'Église pour s'en tenir à de fortes et solitaires individualités. Une religion fondée sur le libre examen se trouva encore plus livrée à l'individualisme, malgré l'effort tenté par Calvin et ses vrais disciples pour maintenir l'autorité suprême de l'Église, organe central d'enseignement et de discipline. L'histoire explique ainsi l'individualisme protestant d'aujourd'hui. L'idée paraît tout à fait exacte et non moins intéressante.

J. Dedieu.

Émile Appolis. *Les États de Languedoc au XVIIIe siècle. Comparaison avec les États de Bretagne* (L'organisation corporative, du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain, 2e série, fascicule 44). — Louvain, Bibliothèque de l'Université, 1937. In-8°, paginé 129-148.

La commission internationale pour l'histoire des assemblées d'États formée au lendemain du VIIe Congrès international des sciences historiques tenu à Varsovie en 1933, et qui, sous la présidence de M. Alfred Coville, groupe une vingtaine de membres représentant dix nationalités, ne cesse de faire preuve d'une louable activité. Déjà une première série d'études présentées à cette commission avait été publiée dans le *Bulletin of the international Committee of historical sciences*, t. IX, 1937. Voici une nouvelle série d'études présentées à la même commission, et qui, réunies sous le titre *l'Organisation corporative, du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime*, paraissent dans le recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain. C'est à ce volume qu'appartient l'étude de M. Appolis. Remarquant que, si la plupart des États que possédaient encore certaines provinces françaises au XVIIIe siècle sont aujourd'hui assez bien connus, le moindre effort de comparaison n'apparaît nulle part, l'auteur s'est précisément efforcé de combler cette lacune en esquissant une comparaison entre les deux assemblées les plus importantes : les États de Languedoc et ceux de Bretagne. Nous en retiendrons seulement le rôle éminent des évêques aux États de Languedoc, et aussi les remarquables réalisations de ces mêmes États en matière de travaux publics. C'est ce que remarquait déjà le marquis d'Argenson : « les États de Languedoc sont épiscopaux, et les meilleurs pour le bien public. »

E. Durtelle de Saint-Sauveur.

G. Lefebvre. *Les Thermidoriens.* — Paris, Colin, 1937. In-16 de 220 pages.

Le regretté Albert Mathiez a récemment traité le sujet; mais il n'a pas eu le temps, ni peut-être le goût, de le ramasser en l'un des petits volumes de la collection Armand Colin, à la suite des trois qu'il y a consacrés à l'histoire de la Révolution française. M. Lefebvre s'en est chargé, non sans se rendre compte de la difficulté de la tâche, mais aussi, dit-il, sans « abdiquer mes vues personnelles ».

Au vrai, il n'a rien pu apporter de nouveau, sinon le souci assez curieux d'employer le style Front populaire 1936. L'application qu'il y a mise — les citations à l'appui seraient innombrables — ne suffit pas à renouveler le sujet. Si le livre d'Albert Mathiez sur la *Réaction thermidorienne* n'est pas un de ses meilleurs, on est cependant excusable de le préférer à ce dense

résumé, assurément très bien informé dans sa conception un peu étroite, mais d'une grisaille assez terne, en dépit des formules toutes faites empruntées à la plus ordinaire polémique.

E. LAVAQUERY.

ORDRES RELIGIEUX

G.-A. SIMON. *L'abbaye de Saint-Wandrille.* Préface de Marcel AUBERT. — Grenoble, Arthaud, s. d. [1937]. In-8° de 95 pages, nombreuses illustrations.

Quelques-uns des ouvrages édités par la librairie Arthaud se recommandent par la qualité de l'illustration plus que par la valeur du texte. Ce n'est pas le cas pour ce petit livre sur Saint-Wandrille. Aidé par les très belles photographies de M. l'abbé Bretocq, M. le chanoine Simon a pu, grâce à sa parfaite connaissance de Saint-Wandrille et de son passé, présenter au public de la façon la plus heureuse cet antique monastère, vieux bientôt de 1300 ans, et qui est encore, pour me servir des termes mêmes de l'auteur, une « abbaye vivante », « dans un cadre d'un charme inexprimable, au milieu de ruines grandioses ».

En quelques pages trop brèves, mais bien documentées, claires et agréables à lire, M. le chanoine Simon résume l'histoire de Fontenelle : des origines, illustrées par un grand nombre de saints, aux invasions normandes; de la restauration du Xe siècle aux ruines du XVIe, en notant au passage l'œuvre des abbés grands bâtisseurs des XIIIe et XIVe siècles et une « période de ferveur » sous l'abbatiat de Robert Balbet et de Jean de Rochois. (On peut se demander, cependant, si l'épitaphe élogieuse de l'abbé Jean de Rochois suffit à prouver que de son temps la règle était bien observée. Il est permis de souhaiter que d'autres documents viennent appuyer ce témoignage). L'auteur passe rapidement sur les temps troublés de la guerre de Cent Ans, des luttes pour la crosse et du régime de la commende, s'arrête plus volontiers à la période de paix et de ferveur religieuse qui suit l'introduction de la réforme de Saint-Maur, pour arriver enfin, à travers les ruines de la Révolution et du XIXe siècle, aux renouveaux contemporains.

La seconde partie donne la description de l'abbaye : l'église abbatiale dont il ne subsiste guère que le bras nord du transept; le cloître, construit à diverses reprises, des premières années du XIVe siècle (galerie sud) au début du XVIe (galeries du nord et de l'ouest) et où l'on s'arrêtera devant deux œuvres charmantes de la Renaissance : le lavabo et la porte du réfectoire. Ce dernier est la partie la plus ancienne de l'abbaye (XIe-XIIe siècles) et comme il n'est pas ouvert à tout le monde, la reproduction qu'en donne M. l'abbé Bretocq est la bienvenue. Les autres bâtiments réguliers sont dûs en grande partie aux Mauristes. Admirons enfin l'une des plus jolies illustrations d'un livre qui en compte tant : dans un site superbe, la chapelle Saint-Saturnin, spécimen remarquable de l'architecture de la fin du Xe ou du début du XIe siècle.

M.-J. LE CACHEUX.

Marguerite Aron. *Les Ursulines* (Les grands ordres monastiques et instituts religieux, XXIV). — Paris, Grasset, 1937. In-12 de x-249 pages. Prix : 18 francs.

Dans la collection des grands ordres religieux, une place de choix revenait aux Ursulines. Elles ont eu chez nous, sous l'Ancien Régime, une telle influence, la société française leur doit tant, que la simple reconnaissance commandait aux directeurs de la collection de la leur reconnaître. Et une plume féminine, une plume à la fois alerte, délicate et fine, convenait à merveille pour une tâche où il y avait moins à déployer une grande érudition historique qu'à exercer les dons innés d'une psychologie pénétrante et émue. Le livre se divise en cinq chapitres. Les deux premiers sont un aperçu d'histoire. C'est là que l'on pourrait épingler quelques critiques légères. Par exemple, p. 15, il y a un peu d'anachronisme à dire de l'époque où Angèle Mérici fondait son Institut enseignant : « On était dans les années même où Ignace de Loyola créait la Compagnie de Jésus, où Philippe de Néri fondait l'Oratoire. » La fondation des Ursulines est en effet contemporaine de celle des Jésuites, mais l'Oratoire est postérieur de quarante ans. P. 34, il est dit de saint Charles Borromée qu'il était neveu de Paul IV. C'est Pie IV qu'il faut lire, et certes les deux pontifes ne se ressemblaient guère ! Page 37, la citation latine : « *murus aut mariturus* » est un lapsus, pour *murus aut maritus*. Page 43, il est question du régime des « commandes » (*sic*) pour les abbayes de femmes. Or, d'une part, il faut écrire commende, d'autre part, Marcel Marion dit formellement, dans son *Dictionnaire des Institutions de la France*, au mot commende : « Seules, les abbayes d'hommes étaient données en commende; les abbayes de femmes étaient toujours en règle, c'est-à-dire gouvernées par une abbesse de l'ordre auquel elles appartenaient. » Page 45, une faute d'impression substitue Olivier à Jean-Jacques Olier. Page 46, note 2, les Chroniques de Mère de Pommereu sont de 1673 et non de 1776. Page 58, il est dit que Mère de Bermond, venue à Paris pour y fonder le couvent de Saint-Jacques, retournait « dès 1620 » en Provence. Il faut lire : dès 1610.

Ce ne sont là que des vétilles, et si nous les signalons, c'est pour qu'elles puissent disparaître d'une prochaine édition. Quand Marguerite Aron arrive à son chapitre III : *la Vocation enseignante*, elle entre dans son élément. Elle traite son sujet avec une sûreté, une noblesse d'âme, une richesse d'aperçus, une finesse d'esprit qui ne méritent plus que des éloges. Elle ne reste point à la surface des choses. Elle va jusqu'au cœur, jusqu'à la source. Elle établit avec éloquence le lien étroit qui rattache la fécondité de l'enseignement des Ursulines à la joie qui déborde de leurs âmes et cette joie elle-même à la vie d'oraison qui est le centre de leur vie religieuse. Elle recompose avec amour et exactitude l'atmosphère de bonté, de gravité, de douceur, de charité qui est celle

d'un couvent d'Ursulines. L'auteur de la présente recension peut apporter à l'appui de ces pages magnifiques le témoignage de seize ans de ministère dans un couvent de ce grand Ordre. Il en garde le souvenir le plus profond et le plus reconnaissant. Et c'est cela qui lui permet d'applaudir de toutes ses forces à l'attachante esquisse de Marguerite Aron.

L. CRISTIANI.

HISTOIRE LOCALE

Abbé André GIRARD. *Un village du Bas-Berry. Ruffec-le-Château à travers les siècles.* — Châteauroux, Imprimerie centrale, 1936. In-8° de 232 pages, illustré.

L'auteur de cette intéressante monographie s'est appliqué, sans négliger l'aspect géologique, économique et démographique de sa paroisse, à reconstituer l'histoire de la localité, habitée dès l'époque préhistorique et gallo-romaine et dont la population se groupa au Moyen Age autour d'un prieuré fondé par l'abbaye de Saint-Martial de Limoges; il en reste une remarquable église du XIIe siècle et des bâtiments transformés en habitation où résida un homme politique marquant de la république de 1848, Eugène Bethmont. L'ouvrage a obtenu l'an dernier le prix Montyon.

P. DES CHAUMES.

Jean NÉRAUD. *L'administration de la généralité de Bourges sous l'intendant de Courteille (1720-1728)* (Extrait des *Mémoires de la Société historique et scientifique du Cher,* 4e série, t. XL (1933), XLI (1934-1935), XLII (1936). — Bourges, impr. Dusser et Larchevêque, 1937. In-8° de 243 pages.

Ce que furent les répercussions de l'écroulement du système financier de Law dans la vie économique du Berry, la part personnelle prise par l'intendant de Courteille dans l'exécution des mesures prescrites par le gouvernement, voici en bref le résumé du travail de M. Néraud. Un très court chapitre est consacré à la politique religieuse et tout particulièrement au culte réformé. Nous y prenons connaissance de quelques documents intéressants, provenant presque tous des Archives nationales, qui nous donnent un aperçu de l'état d'esprit des réformés à cette époque et de l'attitude débonnaire de l'intendant à leur égard.

René GANDILHON.

Abbé Auguste TAMBOUR. *Luzy au temps de la Révolution (1785-1802), d'après des documents inédits.* — Luzy, imprimerie Vilaire, 1937. In-8° de 190 pages.

M. le chanoine Tambour, curé-doyen de Luzy (Nièvre), nous donne une intéressante étude de la période révolutionnaire dans sa paroisse. Il a dépouillé avec soin quantité de documents conservés dans les archives, les minutes notariales, voire les papiers

de familles et l'ouvrage s'accompagne d'un certain nombre de pièces qui lui donnent une réelle valeur documentaire.

Le livre comprend seize chapitres. Négligeant le détail, nous noterons brièvement l'accueil qui fut fait, dans cette paroisse du Morvan, aux idées révolutionnaires et surtout à la persécution religieuse.

La première manifestation des idées nouvelles se fit dans la rédaction des « cahiers ». Elle fut très modérée. D'ailleurs, à part quelques exaltés, l'ensemble de la population ne se départit jamais de cette modération. Quand eut lieu la vente des biens nationaux, personne ne se présenta pour acheter les propriétés ecclésiastiques, tandis qu'il y eut affluence pour faire monter les enchères dans la vente des biens d'émigrés. Les fêtes patriotiques eurent un certain succès, du moins au début, en particulier celle de la Fédération (13 juillet 1794) et celle de la libération du territoire (21 octobre 1794). L'église avait été transformée en « temple de la Raison » et servait à ces manifestations. Un « comité des Douze » exerçait à Luzy la dictature révolutionnaire. En mai 1793, il adressa au Directoire de Moulins-Engilbert une liste de vingt-et-un suspects. Après enquête, on ne retint que trois noms; un seul, parmi les inculpés, fut condamné à mort, à Paris, et exécuté le 15 floréal an II.

La persécution religieuse suivit le vote de la Constitution civile du clergé. Le curé de Luzy, l'abbé Mallapart, et ses vicaires refusèrent de prêter le serment. Ils furent arrêtés le 29 avril 1792, incarcérés à Nevers, puis embarqués sur la Loire à destination de Brest, où le curé mourut au début de 1795. Un prêtre constitutionnel, Debrye, s'était, après son départ, installé à Luzy. Il n'eut aucun succès, au témoignage même du président du « comité des Douze », Morvanchet, qui nous apprend en outre qu'un Capucin exerça clandestinement son ministère jusqu'en 1794. La loi du 3 ventôse an III entrouvrit de nouveau la porte à la liberté religieuse. Sans tarder, un prêtre d'Autun fut envoyé à Luzy. Les anciens vicaires, Durand et Saclier, libérés le 6 avril 1795, arrivèrent à leur tour. Mais, dès le mois de septembre, le Directoire de Moulins-Engilbert réduisit cette liberté en les empêchant de dire la messe publiquement, ce qui souleva les protestations des habitants. Les vicaires durent bientôt se cacher pour échapper à une nouvelle arrestation. Les perquisitions faites à plusieurs reprises dans tout le canton, en 1796 et 1797, avec l'aide de la garde nationale et de la troupe, ne les firent pas découvrir. Ce n'est qu'en 1800 que s'ouvrit l'ère de la liberté religieuse. L'abbé Saclier fut autorisé, par arrêté du 8 floréal an VIII, à revenir à Luzy et le maire, Chapsal, organisa l'exercice du culte public en s'attribuant d'ailleurs, dans les affaires ecclésiastiques, une autorité qui ne lui appartenait pas. La situation ne redevint tout à fait normale qu'après le Concordat, lorsque l'abbé Bauzon fut, en 1803, nommé curé de Luzy.

Le travail de M. Tambour, qui nous apporte une vue d'ensemble

aussi riche, mérite de trouver des imitateurs. Il serait, en effet, précieux d'avoir un grand nombre de monographies paroissiales sur l'époque révolutionnaire. Et il n'est pas sans intérêt, pour se mettre au travail, d'avoir sous la main un modèle et un guide tel que l'ouvrage que nous venons d'analyser.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

ART CHRÉTIEN

Maurice de DAINVILLE. *Les églises romanes du diocèse de Montpellier.* Fascicule I (Extrait de *Monspeliensa,* t. II, fasc. II). — Montpellier, Impr. de la Charité (Pierre-Rouge), 1937. In-8° de 116 pages, ill.

M. de Dainville, archiviste du département de l'Hérault, avait fait paraître, il y a quelques années, sur les monuments historiques de son département, un volume dont nous avons rendu compte dans cette revue[1]. Il publie aujourd'hui le premier fascicule d'un ouvrage d'ensemble consacré aux églises romanes du diocèse de Montpellier. Entre temps avait paru également sous sa signature, un opuscule intitulé *l'Enfance des églises du diocèse de Montpellier,* dont le titre prête le flanc à la critique, si le texte en est digne d'éloges. C'est en quelque sorte l'introduction obligée à l'ouvrage que nous analysons.

Les églises romanes de l'Hérault ont été construites par des maîtres d'œuvre qui, suivant l'opinion de l'auteur, professaient un égal respect pour l'économie et l'asymétrie. Dans nombre d'édifices on a utilisé, lors de leur reconstruction ou de leur agrandissement, les moindres parties susceptibles d'être conservées. Ce souci d'économie est la cause d'une grande irrégularité dans les plans, et entraîne parfois la violation de la règle liturgique de l'orientation. L'asymétrie affecte de son côté les cordons, les corniches, le tracé des arcs, etc.

Dans un chapitre liminaire, M. de Dainville montre qu'un certain nombre des plus anciennes églises de l'Hérault présentent un ensemble de caractères qui prouvent la survivance de la tradition carolingienne, ensemble doué « d'une force suffisante pour évoluer et s'épanouir ». D'autre part, les conditions sociales et économiques, fondations et rénovations d'abbayes, legs généreux en faveur des églises, etc., semblaient réunies pour « l'expansion des forces artistiques conservées par la tradition carolingienne ».

Et cependant, la construction de la grande église abbatiale Sainte-Marie de Quarante, au diocèse de Béziers, devait dériver surtout au profit d'un art étranger, l'art roman de haute époque de l'Italie du Nord, toutes ces ressources locales qui semblaient devoir être exploitées par l'art indigène.

C'est en somme la description des églises du diocèse de Montpellier, inspirées de cet art roman italien, qui est traitée dans le

1. Tome XX (1934), fasc. 88, p. 499.

fascicule que nous analysons. Comment ce style a-t-il été importé en Bas-Languedoc ? L'auteur estime qu'il s'est propagé directement d'Italie à travers la Provence, opinion que nous retenons d'autant plus volontiers que nous avons déjà présenté l'église de Saint-Guilhem-le-Désert comme « l'un des anneaux de cette chaîne d'édifices du même type qui relie la côte ligure à la côte catalane ».

La première église sur un modèle italien, construite en Bas-Languedoc, fut, selon M. de Dainville, l'église de Quarante. Il en analyse la construction avec une grande habileté et réussit à attribuer aux trois appareils différents, dont se compose la maçonnerie de cet édifice, trois dates fournies par les textes.

Il décrit ensuite quelques églises d'Italie qui sont de bons spécimens de l'évolution du style importé ultérieurement en Bas-Languedoc et n'adopte que sous réserves la classification de M. Puig i Cadafalch. C'est dans ce cadre de classement très simplifié qu'il fait figurer ensuite les différentes églises de l'Hérault inspirées de modèles italiens, terminant son étude par une vue d'ensemble sur l'évolution des éléments décoratifs « lombards ».

M. de Dainville est un archéologue très averti, qui connaît admirablement l'histoire de la région qu'il étudie, et pour cause, puisqu'il en administre en même temps les archives. Doué d'un véritable talent de dessinateur, il appuie une argumentation bien conduite sur des dessins présentés de telle sorte qu'à eux seuls ils valent une démonstration. Enfin, il a gardé de l'enseignement qu'il a reçu à l'École des chartes le goût d'une critique prudente et avisée. Son ouvrage se ressent de toutes ces qualités. Il fourmille d'aperçus nouveaux, pose de nombreux points d'interrogation et met en lumière un certain nombre d'édifices peu connus ou même totalement inconnus des archéologues. On y relève des divergences d'opinion avec les théories de Puig i Cadafalch, dans le détail desquelles le cadre de ce compte rendu ne nous permet pas d'entrer. Qu'il nous suffise de les signaler. On ne peut que souhaiter la prompte publication des prochains fascicules.

Jean VALLERY-RADOT.

Chanoine BONNENFANT. *Églises rurales du département de l'Eure.* — Paris, Picard, 1937. 2 vol. in-4° de VIII-317 pages, 150 planches hors texte. Prix : 300 francs.

Continuant la série de ses travaux archéologiques sur le diocèse d'Évreux, dont il a donné il y a quelques années l'histoire générale, M. le chanoine Bonnenfant publie aujourd'hui deux luxueux volumes sur les églises rurales du département de l'Eure, en tenant soigneusement compte de l'existence de la collection des « Églises de France » dirigée par M. Marcel Aubert, dans laquelle doit prendre place le volume des églises de l'Eure actuellement en préparation. Alors que cette collection est consacrée à la description de la totalité des églises et chapelles de chaque

département, l'ouvrage que nous analysons ne traite que des églises rurales judicieusement sélectionnées, à l'exclusion des églises urbaines, et s'attache principalement à signaler les œuvres d'art, statues, vitraux, objets mobiliers, etc., qu'elles renferment.

C'est sur ce plan que M. le chanoine Bonnenfant présente son très bel inventaire, qui prouverait avec éloquence, si le fait restait à prouver, qu'un grand nombre de nos églises rurales, en outre de leur mérite architectural, sont aussi bien souvent de véritables petits musées d'art religieux, musées dans lesquels l'objet d'art, enrichi parfois de quelques bribes d'histoire locale qui ajoutent encore à son prix, possède l'inestimable privilège d'être resté dans son cadre.

Parmi ces œuvres de valeur inégale, que l'auteur a le mérite d'apprécier avec un goût très sûr, quelques-unes ont figuré avec honneur à diverses expositions, notamment à Rouen et plus récemment à Paris dans la rigoureuse sélection des *Chefs-d'œuvre de l'art français*. En raison des guerres anglaises, la plupart des objets présentés datent principalement du XVe siècle et des siècles suivants. Plus rares sont les œuvres d'art antérieures à cette époque, parmi lesquelles nous signalerons tout particulièrement le beau Christ de bois relégué bien à tort dans les combles de la sacristie de l'église de Barc. Des vues d'intérieur et d'extérieur permettent d'apprécier la diversité et le pittoresque de ces petites églises où s'abritent tant de trésors. Les plus anciennes se parent des grâces un peu rudes du style roman normand (Bailleul-la-Vallée, Fatouville), tandis qu'on voit au XIIIe siècle l'architecture du domaine royal reprendre le dessus. C'est ce que montre avec une suprême élégance la nef si pure de style, si parisienne, de l'église de Pacy-sur-Eure. La pénurie de matériaux incita les constructeurs à rechercher des jeux d'appareil qui font alterner, en des damiers d'une régularité parfaite, le calcaire et le rognon de silex. Cette polychromie ainsi obtenue à bon compte enrichit d'une note particulièrement pittoresque un bon nombre de ces rustiques églises (Giverville, Grosley, Portes, etc.).

Plus de six cents reproductions en héliotypie consacrées à l'architecture ou au mobilier de 255 églises, réparties sur 150 planches hors texte, tel est le bilan de l'œuvre photographique de l'auteur. Elle illustre admirablement ses courtes mais substantielles notices, classées dans l'ordre alphabétique des localités et enrichies des références bibliographiques indispensables. Une table méthodique classe judicieusement, sous les rubriques respectives, statues, vitraux, autels, etc.

En ces temps difficiles, l'initiative d'avoir publié ces deux beaux volumes si luxueusement illustrés mérite d'être non seulement signalée, mais encore louée comme il convient.

Jean VALLERY-RADOT.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRI

CHER

Rien à signaler.

P. Des Chaumes.

INDRE

Revue de l'Académie du Centre.

63e année, 1937. Châteauroux, Langlois.

René Lacour : *la Querelle des droits honorifiques dans l'église de Rivarennes*, p. 85-92 (janvier). Exemples typiques de ces litiges où se débattaient des questions qui tenaient à cœur aux gentilshommes campagnards (XVIe-XVIIe siècles).

Hélène Bourrut-Lacouture : *Sur une inscription dans la chapelle de La Motte-Feuilly (Indre)*, p. 53-55 (avril). L'épitaphe ainsi conçue « Eucharistie, fille de Jacques de la Brosse-Morlet, vice-roi d'Écosse » concerne l'épouse de Jean de Bourbon-Busset, dont le père avait effectivement reçu de Marie Stuart une mission temporaire en Écosse en 1559.

Carmen Sorgente: *l'Héroïque et émouvante légende de sainte Rodène, patronne de Levroux*, p. 62-71 (avril). Rien de moins historique que la mission en Berri des saints Silvain, Sylvestre et Rodène, qui eut cependant grand crédit au Moyen Age et suscite encore des pèlerinages fréquentés à Levroux (Indre) et La Celle-Bruère (Cher).

P. Des Chaumes.

LIMOUSIN

CORRÈZE

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.

Tome LIX. Brive, Hôtel de Labenche, 1937.

H. Delsol : *la Paroisse Saint-Sernin de Brive*, p. 63-118. Mentionnée dans une bulle du pape Grégoire IX de novembre 1231, cette église fut démolie vers l'an IV. En 1836, l'ancienne chapelle des Récollets la remplaça et disparut, à son tour, en 1883.

A. de Laborderie : *l'Église de Beaulieu*, p. 127-163. Étude historique et archéologique de cette abbatiale dont le tympan du Jugement dernier, sculpté vers 1130, se rattache « à la chaîne des plus hauts chefs-d'œuvre de l'esprit humain ».

Michel Labrousse : *le Tombeau de Grégoire XI, à Sainte-Marie-Nouvelle de Rome*, p. 164-183. Le sculpteur Pierre-Paul Olivieri éleva ce mausolée en 1584 au bras droit du transept de ladite église, encadrant le sarcophage de marbre vert où furent enfermées, deux siècles auparavant, les cendres du pape limousin.

Régis Rohmer.

HAUTE-VIENNE

Rien à signaler.

Régis Rohmer.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences archéologiques de la Creuse.

Tome XXVI, fasc. 3. Guéret, impr. Lecante, 1937.

Louis Lacrocq : *Quelques mentions de registres capitulaires*, p. CLVII-CLVIII. Relevé de délibérations du chapitre cathédral de Limoges relatives à plusieurs de ses possessions : le Grand-Bourg de Salagnac (don d'une bannière peinte en 1538, de poudre à canon pour la défense du « fort » en 1586, choix d'un maître d'école en 1606. La Nouaille et Saint-Quentin (réparations aux églises en 1581 et 1606).

Les Notes historiques des registres paroissiaux (5e série). XXIV. *Evaux*, p. 480-491 (publiées par H. de Berranger). Églises et chapelles: constructions et sculptures au XVIe s.; réparations, fontes de cloches au XVIIe s.; confréries, mise aux enchères des dignités (« reinages »).

Simone de Montessus de Ballore : *les Rétables et les tabernacles des XVIIe et XVIIIe siècles dans les églises de la Creuse*, p. 567-582, illustr. Début d'un inventaire descriptif de ces nombreuses œuvres d'art en bois. Les styles successifs, les modèles qui, pour de petits bas-reliefs, ont été souvent les gravures de la Bible de Royaumont.

Louis Lacrocq : *Prix-fait pour l'exploitation d'une tuilerie*, p. 584-586. Document du 20 janvier 1657 relatif à la tuilerie des Célestins, aux Ternes, dépendance de leur couvent.

Jean Dutheil : *les Étangs du prieuré des Ternes du XIVe au XVIIIe siècle*, p. 597-601. Ces nombreux étangs, après avoir été exploités directement par les Célestins pendant longtemps, firent, en général, l'objet de locations au XVIIe siècle et leur nombre diminua.

Notices sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 623-665, illustr. — II. *L'église de Saint-Silvain-Montaigut* : reconstruction du XVe s. avec chapelle seigneuriale; contrefort à niche contenant une statue de la Vierge de Pitié; ferrure ancienne à la porte (Louis Lacrocq et Henri Hugon). — III *L'église de Noth* : nef du XIIIe s., clocher du XVIe s., chevet fortifié en deux fois, au XIVe, puis au XVIe s. (Édouard Lacombe). — V. *L'église de Saint-Maurice-La-Souterraine* : nef du XIIIe s., portail polylobé du XIIe s. (Albert Lacrocq). — VI. *L'église de Vareilles* : XIIe, XIIIe s., restes de fortifications; reliquaire-phylactère du XVe s., cloche datée de 1595 (Albert Lacrocq). — VIII. *L'église d'Azerables* : large nef construite au XIIe s. sans voûte et qui reçut des voûtes d'ogives au XIIIe ; ces voûtes furent montées sur des arcs qu'on éleva au long des murs gouttereaux en laissant un étroit passage (Dr Janicaud, d'après les notes d'Édouard Lacombe).

Louis Lacrocq.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Mémoires de l'Académie des sciences... et arts de Clermont-Ferrand.

Tome XXXVII. Clermont-Ferrand, 1937.

Louis Apcher : *Une vie de notables auvergnats au cours de trois siècles d'histoire (1570 à nos jours), les Dupuy de La Grandrive, leurs papeteries de la Grandrive et Barot, leur parent, l'intendant du Canada Claude-Thomas Dupuy*, 151 p., fig. et pl.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Tome LVII. Clermont-Ferrand, 1937.

Edmond Lery : *le P. Sébastien Truchet en Auvergne.* p. 49-58. Jean Truchet, né à Lyon en 1657, carme sous le nom de Fr. Sébastien de Saint-Jean, chargé, à partir de 1705, d'études sur la possibilité de rendre flottables certaines rivières d'Auvergne, afin de faciliter le transport des bois, et divers autres projets.

P.-F. Fournier : *Notes bibliographiques pour servir à l'histoire de l'Auvergne,* 7e série, (1936), p. 74-111. Histoire religieuse, p. 86-88.

A. Achard : *Un épisode de l'histoire de l'abbaye de Manglieu, en 1487,* p. 150-156. Doléances des religieux contre l'abbé Godefroi Doyat.

André Desplanque : *le Monastère Saint-André de Lavaudieu, inventaire du prieuré, le 3 septembre 1700,* p. 157-181. Publication de cet inventaire.

Revue d'Auvergne. Tome LI. Clermont-Ferrand, 1937.

H. Du Ranquet, L. Bréhier : *A propos du triforium de la cathédrale de Clermont,* p. 16-20. Discussion à propos d'un passage du *Dictionnaire d'architecture* de Viollet-le-Duc.

Joseph Desaymard, François Mitton : *Rencontre de la Bourgogne et de l'Auvergne dans l'art roman du Bourbonnais,* p. 25-31, pl.

René Rigodon : *le Maître de Moulins et la peinture en Bourbonnais au Moyen Age,* p. 57-80, pl. Portraits de Pierre II de Bourbon et d'Anne de France (Louvre), de Suzanne de Bourbon (collection Yturbe, Paris), d'un donateur (musée de Glasgow), d'une donatrice avec sainte Madeleine (Louvre); Nativité d'Autun; Vierge de Bruxelles; tryptique de la cathédrale de Moulins.

P.-F. Fournier.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne. 39e année. Aurillac, 1937.

E[rnest] D[elmas] : *Une dépendance angoumoise de Saint-Geraud d'Aurillac, l'abbaye de Saint-Amand-de-Boixe,* p. 24-42. D'après l'étude de Roger Grand, *Un épisode de la restitution des biens usurpés par les laïques dans le haut Moyen Age* (*Rev. hist. de droit franç. et étr.,* 1934, p. 219-275).

P.-F. Fournier : *la Collection Marcellin Boudet aux Archives départementales du Puy-de-Dôme,* p. 91-104. Répertoire : 193 cotes. Notes, copies et brouillons pour les travaux, publiés ou non, de M. Boudet. Extraits des registres consulaires de Saint-Flour (xiv-xve siècles). Quelques papiers de Dulaure. Papiers de Pierre et Paul Delpech, relatifs à la recette générale des finances de la généralité d'Auvergne (1704-1746); leurs comptes (1696-1722); succession de Paul Delpech (1751-1758).

P.-F. Fournier.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.

Moulins, les Imprimeries Réunies, 1937.

Philippe Tiersonnier : *la Ville franche de Vernoy fondée au XIIIe siècle,* p. 19-20. L'une des nombreuses villes franches créées par pariage

dans le Bourbonnais au XIIIe siècle, et dont l'existence avait échappé au savant archiviste Chazaud. Celle-ci, dont il faut placer le centre au lieudit le Vernai, sur la commune actuelle de Bayet, n'eut pas grand avenir; elle bénéficia des mêmes privilèges que Gannat et fut constituée par entente entre le sire de Bourbon et le prieuré de Saint-Pourçain-sur-Sioule. Ses débuts peuvent dater de 1285.

Philippe TIERSONNIER : *D'un soi-disant enlèvement de corps en 1737 et de ce qui s'ensuivit*, p. 20-26. Curieuse petite histoire, dont le récit n'était pas inutile, car il permet à l'auteur de fournir quelques précisions sur Jean Martinat de Villars, qui exploita les mines de charbon des Gabeliers, et sur Antoine Butaud-Dupoux qui fut évêque constitutionnel de l'Allier, personnage intéressant et assez ignoré.

M. LITAUDON : *Fondation royale au monastère bénédictin d'Iseure en 1616*, p. 29-34. Fondation de messes en l'église d'Iseure par Anne de Danemark, reine d'Angleterre et protestante, épouse du protestant Jacques Ier, à laquelle certains ont prêté des sympathies pour le catholicisme. Parmi les seize religieuses professes du prieuré de Saint-Pierre d'Iseure, on relève les plus grands noms de l'ancien Bourbonnais féodal et, en outre, une Marguerite Aubery, à rattacher sans doute à cette famille des bourgeois de Moulins qui commandèrent le fameux triptyque des Aubery, aujourd'hui conservé à la cathédrale.

Jacques CHEVALIER : *Antoine Meillet (1866-1936)*, p. 40-46. Ce maître de la linguistique est né à Moulins, le 11 novembre 1866, et fit ses études au lycée de cette ville. Bel article nécrologique.

Maurice de LAUGARDIÈRE : *les Motifs ornementaux des édifices romans du Centre*, p. 79-82. Simple avant-propos aux études qui vont suivre.

François MITTON : *Motifs ornementaux de la période romane dans les églises bourbonnaises*, p. 83-91. Bonne étude, très précise, accompagnée d'une carte. Rappelons que, sur 350 églises environ, le Bourbonnais en possède 200 anciennes, de style roman, où s'exercent, parfois se compénètrent, des influences berrichonnes, auvergnates et bourguignonnes. A noter un dessin très intéressant des arcs en mitre et des peintures murales de Bagneux, chaque nuance étant représentée par un tracé approprié. L'ornementation la plus fine est celle qui dérive de la Bourgogne, autour du prieuré clunisien de Souvigny. La plus répandue est celle qui s'apparente à l'Auvergne.

René CROZET : *les Éléments décoratifs de l'art roman en Berry (Indre et Cher)*, p. 92-99. Trois cartes topographiques, la première pour les billettes, les damiers, le ruban angevin, les gros bâtons brisés; la seconde pour les dents de scie à forme allongée (clocher de Déols), les têtes de clous, etc.; la troisième pour les pointes de diamant, pour l'ornement elliptique carolingien (même dans les églises d'allure poitevine à Dun-le-Roi, Saint-Martin-d'Ardentes, Sacierges-Saint-Germain), enfin pour les raies de cœur, denticules, oves, spirales, rosaces en caissons qui, legs direct du passé gallo-romain, sont particulièrement denses aux environs de Bourges.

Louis LACROCQ : *Motifs ornementaux de la période romane dans les églises de la Creuse*, p. 100-103. Il y a, dans la Creuse, une centaine d'églises en totalité ou en partie romanes, sur 280 environ. Chaque ornement a été le plus souvent employé de façon exclusive. Cependant, aux absides d'Ahun et de Chambon-sur-Voueize, aux portails de Villard et de Villedieu, il y a des mélanges (surtout billettes et têtes de clous combinées).

André BIVER : *les Motifs ornementaux de l'époque romane dans les églises de la Nièvre*, p. 104-110. Il y a, dans la Nièvre, 51 églises roma-

nes sur 324. Comme dans la Creuse, la billette est l'ornement favori, surtout au sud du département (Mars, Cercy-la-Tour, Magny-Cours, etc.). On trouve des feuillages au sud, au sud-ouest et à l'ouest. Les chapiteaux historiés sont plus disséminés, mais plus nombreux cependant à l'ouest, ainsi d'ailleurs que les modillons sculptés. Rosaces et perles sont plus fréquentes à l'ouest.

Albert de Laborderie : *Motifs ornementaux de la période romane dans le département de la Haute-Vienne,* p. 111-112. Le granit se prêtait mal au travail de la décoration, qui est assez pauvre. Les artistes romans avaient une prédilection marquée pour les monstres, les masques d'hommes ou d'animaux.

Albert de Laborderie : *les Arcs festonnés et polylobés dans l'architecture romane limousine,* p. 115-136. Ce type ornemental, dont M. Émile Mâle a montré l'origine musulmane, est particulièrement fréquent en Limousin et sur la voie des pèlerinages.

Max Fazy et Marcel Génermont : *Un millénaire en Bourbonnais. Le prieuré de Saint-Vincent de Chantelle et l'abbaye de Chantelle,* p. 173-212. L'église de Chantelle, célèbre ville forte de l'ancien Bourbonnais, était visitée par Sidoine Apollinaire vers 474. Le 26 mars 937, il y a mille ans, Ainaud et sa femme Rothilde y fondaient un monastère qu'ils donnaient à la prévôté de Saint-Pierre d'Évaux, pour y installer des chanoines réguliers. Après la disparition du monastère lors de la Révolution, une abbaye bénédictine de moniales s'établissait à Chantelle en 1853. L'ancienne collégiale Saint-Vincent, de style roman auvergnat, est pourvue d'un chevet qui rappelle celui de Saint-Nectaire. Il faut louer les auteurs de nous avoir, après l'article déjà vieilli de Pierre Flament, retracé l'histoire, en quelque sorte résumée et comme préliminaire, de cette maison religieuse, liée si intimement à la vie des ducs et duchesses de Bourbonnais. Trois statues de pierre, du début du XVIe siècle, qui proviennent de Chantelle et qui représentent saint Pierre, sainte Anne et sainte Suzanne, patrons de Pierre de Bourbon, d'Anne de France et de leur fille Suzanne, se trouvent aujourd'hui au Musée du Louvre.

Joseph Viple : *Observations sur les campagnes de construction de l'église abbatiale Saint-Léger d'Ébreuil,* p. 240-247. Cet édifice, unique par son mélange, déroute les archéologues. D'après l'auteur, les piliers carrés, lourds, sans sculpture, de la nef se rattachent à l'époque carolingienne et dateraient, comme le dit par ailleurs M. André Rhein, du début du XIe siècle, c'est-à-dire d'un temps où le style propre à la province n'était pas encore constitué. Quant au chœur actuel, M. Viple, s'appuyant sur un texte précis de la *Gallia christiana* (t. II, p. 369), en place la construction au début du XVIe siècle (1510), contrairement à M. Rhein et à M. Pierre Pradel, qui le reportent au début du XIIIe siècle. Ce serait une belle copie de l'époque gothique. La thèse paraît plausible, puisque, d'après la *Gallia,* le 22e abbé, François Ier de Tournon, « chorum extruxit anno 1510 ».

Noël Thiollier : *le Forez,* p. 256-266. Les considérations sur la géographie ecclésiastique, comme sur la géographie des Gaules, tiennent une grande place dans ce fort intéressant essai de définition d'une province française.

Marcel Génermont : *le Triptyque de Bethléem,* p. 351-354. Production de la peinture flamande, aujourd'hui déposée au trésor de la cathédrale de Moulins. Attribuée à Josse van Clève, né en 1491, mort en 1540. Au panneau de gauche, l'arrivée de Joseph et Marie à la porte d'une hôtellerie. Au centre, l'Enfant, la Vierge à genoux, des bergers,

la scène de la crèche. Au volet de droite, la Circoncision. Portraits finement détaillés.

Notre Bourbonnais. Moulins, 11, rue des Geais, 1936.

Joseph VIPLE : *les Représentants politiques du département de l'Allier (période révolutionnaire)* (à suivre), p. 417-421. Ceux du clergé aux États généraux furent Pierre Tridon, curé de Rongères, Jean Aury, curé d'Hérisson, Laurent, curé d'Huillaux; ce dernier devint l'évêque constitutionnel de l'Allier.

O. DELAUNAY : *le Vignoble et les vins de Saint-Pourçain-sur-Sioule* (à suivre), p. 402-416 du Supplément. Fort intéressant et précis. Le rôle des moines est bien mis en lumière. Le premier document est un acte de vente, daté de 969, par lequel Ébrard et Ermenjarde, sa femme, déclarent céder à Mayeul, abbé de Cluny, une vigne qu'ils exploitent dans la viguerie de Deneuvre. Nombreux dons de vins aux personnages qui passaient à Saint-Pourçain. Produits très estimés à la cour de France. Des indications sur les prix pour l'année 1588 sont tirées des registres paroissiaux de Contigny. Carte à l'appui.

Les Amis de Montluçon.

2e sem. 1935. 1er et 2e sem. 1936. Montluçon, 29, boulev. de Courtois, 1937.

Ces deux fascicules, dont le premier est tout entier consacré à la commémoration du centenaire de la mort d'Achille Allier, le grand historien du Bourbonnais à l'époque romantique, n'intéressent que très indirectement l'histoire religieuse. Paul DUPIEUX.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

Tome XXIX, 3e fasc. Année 1936. Nevers, Porte du Croux, 1937.

Jean HANOTEAU : *Notes sur M. l'abbé de Radonvilliers, l'un des Quarante de l'Académie française*, p. 521-558. Claude-François Lysarde de Radonvilliers, né à Decize le 6 novembre 1710, mort à Paris le 16 avril 1789. Entré au noviciat des Pères Jésuites, il quitte la Compagnie en 1742 sans avoir fait de vœux solennels, devient secrétaire, puis vicaire général du cardinal de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges. Il était sous-précepteur des enfants de France, lorsqu'il fut élu membre de l'Académie française le 24 avril 1768.

Bulletin de la Société scientifique et artistique de Clamecy.

61e année, 3e série, n° 13. Clamecy, impr. Leballery, 1937.

Léon MIROT : *Études sur les maisons de Clameci* (suite), p. 50-69. La table donne les noms de plusieurs ecclésiastiques.

Dr LETINOIS : *l'Abbé Joseph-Hilaire Bauleret, curé de Corvol-le-Belliqueux*, p. 70-73. Curé de Corvol depuis 1785, l'abbé Bauleret adopta les idées révolutionnaires, prêta serment et se maria dès brumaire an II. Il mourut le 6 septembre 1807. Son acte de décès le qualifie de marchand.

Albert MIROT : *Documents du XIIIe et du XIVe siècle relatifs à Clameci conservés aux Archives nationales*, p. 78-84. Le premier, daté de janvier 1243, est une reconnaissance par le chapitre Saint-Martin de Clamecy d'une rente annuelle due à la comtesse de Nevers.

André BIVER.

LYONNAIS

RHONE

Bulletin de la Société littér., hist. et archéol. de Lyon.

Tome XIV. Années 1935-1936. Lyon, 12, rue Alphonse-Fochier, 1938.

Comptes rendus des séances. P. Wuilleumier : *Théâtres et amphithéâtres de Lyon à la lumière des dernières fouilles*, p. xxxv-xxxvii.

Ph. Pouzet : *Esquisse d'une histoire de la cathédrale Saint-Jean*, p. xlvi-xlviii.

Ph. Pouzet : *Un village du Jura sous la Révolution*, p. lxv-lxviii. Saint-Cyr, près d'Arbois, d'après le registre des délibérations de la municipalité de 1790 à 1795.

Abbé A. Chagny : *les Origines de la cathédrale de Lyon*, p. 1-34. Travaux récents de restauration du chœur. Découverte de l'ancienne basilique restaurée par Leidrade au ixe siècle.

J. Déniau : *les Origines du « patriciat » lyonnais*, p. 43-67. Recherches sur les plus anciennes familles de la bourgeoisie lyonnaise à partir du xiiie siècle.

Docteur M. Lannois : *Ce qui reste du culte de saint Blaise dans notre région*, p. 93-104.

Jean Tricou : *les Enfants de la Ville*, p. 107-138. Histoire d'une confrérie de jeunes gens, représentant l'élite de la société lyonnaise qui, de la fin du xve siècle jusqu'au xviie siècle, figuraient avec honneur dans les cortèges, lors des entrées de souverains ou d'autres grands personnages, et qui a duré jusqu'à la Révolution. Tirage à part.

Bulletin de l'Association lyonnaise des recherches archéologiques.

Lyon, impr. A. Rey, 4, rue Gentil, 1937.

Fouilles à Loyasse : *Découverte d'une galerie voûtée d'époque romaine* (1 photo), paraissant remonter au i^er^ siècle de notre ère, p. 6-7.

P. W[uilleumier] : *Mosaïque romaine de la rue Jarente*, p. 8-10, phot. Peut être datée du ive siècle.

J. Descroix : *Un nouveau milliaire de Claude*, p. 11-13. Découvert à Anse.

H. Raquin : *Quelques notes sur une inscription du musée de Gadagne*, p. 17-19. Elle se rapporte à la chapelle d'un ancien hôpital du xiiie siècle, à Saint-Just, détruite en 1562 par les calvinistes et reconstruite en 1621.

Bulletin de l'Association des amis de la Maîtrise de Saint-Jean.

N° 17, février 1938.

J. Tricou : *les Fondations d'eau bénite à Saint-Jean de Lyon*, p. 24-28. L'usage s'établit, à partir de 1484, dans la cathédrale de Lyon, d'assurer par testament, une livraison de vin ou une somme d'argent à ceux des membres du clergé qui assistaient à la bénédiction de l'eau et à l'aspersion précédant les offices. Il dura jusqu'au xviie siècle.

Ph. Pouzet.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XXVI, n° 1, année 1937. Montbrison.

Abbé H. Monot et M. Delomier : *Sculpture en bois d'un Christ trouvé à Pommiers*. p. 31-32, 2 phot.

A. Bonin : *la Tour-donjon du prieuré de Charlieu*, p. 33-54. Description détaillée accompagnée de douze croquis (1 phot.).

Guy Chastel : *la Bastie d'Urfé. La chapelle et la grotte*, p. 65-76. Claude d'Urfé, en construisant, entre 1535 et 1537, une chapelle richement décorée et une grotte de rocaille au décor mythologique, imitée de l'italien, séparées par une simple cloison, montrait que le sentiment chrétien peut s'allier avec l'humanisme.

Dr Dehlinger : *le Pavement en faïence de la chapelle du château de la Bastie d'Urfé*, p. 89-99. Description de ce pavement, actuellement au Musée du Louvre, œuvre du faïencier rouennais Abaquesne (4 pl.).

Ed. Perroy : *l'Hôtel-Dieu de Montbrison aux XIIIe et XIVe siècles. Essai d'interprétation économique*, p. 103-137. Rapport entre l'histoire de cet établissement et le développement de la ville de Montbrison et l'importance prise par le réseau routier du Forez. Son déclin dû aux épidémies et aux ravages des routiers au XIVe siècle; en appendice, liste des recteurs et administrateurs de l'Hôtel-Dieu, et inventaires de ses biens en 1301 et 1347 (d'après un registre des Archives nationales).

Ph. Pouzet.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de l'Académie delphinale.

6e série, tome VII, 1936. Grenoble, impr. Allier, 1937.

Cte de Galbert : *Un épisode de la lutte du Parlement du Dauphiné contre le pouvoir royal (1763-1764)*, p. 20-32. Récit, d'après le livre de raison du conseiller Oronce de Galbert, de l'exil du Parlement de Dauphiné, à la suite du différend qu'il avait eu avec le lieutenant-général Dumesnil et de l'audience qui lui fut accordée par le roi à Versailles, le 13 février 1764.

F. Vermale : *les Complots monarchiques de Mounier*, p. 33-67. Étude fortement documentée sur l'attitude de Mounier vis-à-vis de la question monarchique, depuis son départ de l'Assemblée nationale jusqu'à son ralliement au Directoire en 1795.

J. de Coursac : *l'Heureuse carrière de l'abbé Belland*, p. 73-102. Né à Romans en 1694, l'abbé Belland fut vicaire général du cardinal de La Tour d'Auvergne, archevêque de Vienne. A ce titre, il l'accompagna au conclave de 1740, où fut élu le pape Benoît XIV. Quelques détails sur ce conclave.

P. Thomé de Maisonneufve : *le Chapitre métropolitain de Vienne et le* « Liber divisionum terrarum », p. 119-152. Description de deux manuscrits appartenant à la Bibliothèque Humbert II à Romans, où sont notés les biens du chapitre de Vienne, vacants à la mort de chaque chanoine, suivie d'une liste de noms de lieux et de dignitaires du chapitre du XIIIe au XIVe siècle.

Abbé J. Vaujany : *la Fondation d'une paroisse au XVIIe siècle. La Ferrière du Guâ*, p. 153-162. Fondée par Alexandre de Bérenger, seigneur du lieu, après sa conversion, et dédiée à saint François de Sales peu de temps après sa canonisation.

F. Vermale : *Cinq lettres inédites d'Henri de Virieu*, p. 165-186. Adressées à Mounier au début de la Révolution.

Annales de l'Université de Grenoble.

Section Lettres-Droit, tome XIII, 1936. Grenoble, Allier, 1936.

N. Didier : *Étude sur le patrimoine de l'église cathédrale de Grenoble du Xe au milieu du XIIe siècle*, p. 5-87. Au xe siècle l'évêque est seul seigneur temporel de son diocèse; au début du xe, les évêques Humbert et Malleu associent leur famille au temporel de leur évêché et la dynastie des comtes d'Albon prend naissance. Cette association dégénère bientôt en une véritable spoliation des biens de l'église. Saint Hugues, champion de la réforme grégorienne dans la région, opère la reconstitution du patrimoine ecclésiastique de son diocèse.

Tome XIV, 1937. Grenoble, 1937.

R. Latouche : *la Politique impériale au Moyen Age et l'historiographie allemande contemporaine*, p. 1-13. D'après un ouvrage récent de M. Friedrich Schneider.

P. Vaillant : *Étude d'histoire urbaine : Grenoble et ses libertés (1226-1349)*, p. 97-178. Suite du travail précédemment recensé sur les franchises de la ville de Grenoble.

A. Villard : *la Monnaie dans les comptes dauphinois*, p. 179-187. Souligne les influences diverses subies par le Dauphiné aux XIVe et XVe siècles, en matière monétaire.

M. Jusselin : *Un mistral de Vienne sous Philippe le Bel*. p. 189-192. Eudes Alleman mistral de Vienne et en même temps archidiacre de Sarrebourg.

Petite revue des Bibliophiles dauphinois.

2e série, tome IV, n° 4. Grenoble, 1937.

L. Royer : *Supplément à la Bibliographie d'Antoine Blanc, imprimeur grenoblois (1599-1604)*, p. 231-239. Description de vingt-cinq plaquettes inconnues sorties des presses de cet imprimeur protestant dont la bibliographie a été donnée au tome XII de la *Bibliographie lyonnaise de Baudrier*.

Ch. Freynet : *Correspondance inédite des marquis de Valbonnais et de Grammont*, p. 241-276. Datée de 1720-1721. Quelques détails intéressants sur la peste, la famille de Tencin, etc.

Louis Royer.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.

Tome LVI, 1937. Gap, impr. Louis Jean, 1937.

L. Royer : *la Duchesse de Dino et le baron de Vitrolles*, p. 1-49. D'après des lettres inédites de la duchesse de Dino.

G. de Manteyer : *les Origines de l'Europe. Le site de l'Inde*, p. 65-346. Déductions sur les origines de l'Inde tirées des récentes découvertes de sir John Marshall à Mohenjo-Daro.

G. de Manteyer : *l'Usage du beurre et du lard en Briançonnais joint à celui du bœuf et de l'huile (Oulx, 1542)*, p. 347-384. Commentaire sur le document publié par M. Charles Maurice dans le précédent fascicule.

Louis Royer.

DRÔME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

Tome LXVI, p. 1-228, 1937-1938. Valence, 4, place des Ormeaux.

Abbé E. Malbois : *le Monastère d'Aleyrac*, p. 17-31. Fondation du XIIe siècle. Dépendance féminine de l'abbaye de l'Ile-Barbe. Sa ruine à

la fin du XIVe siècle par les guerres de Raymond de Turenne. Transfert à Valréas et extinction au XVe siècle. Belles ruines de l'église.

P. THOMÉ DE MAISONNEUFVE : *les Libertés municipales de Romans*, p. 31-51, 96-120, 144-160, 188-206 (suite et à suivre). Révolte des Romanais de 1282. Siège et prise de Romans par le dauphin Humbert II (1340 et suiv.). Humbert II impose aux Romanais une écrasante contribution de guerre, mais leur concède des libertés municipales et personnelles. Pourparlers au sujet de la réunion du Dauphiné à la France. Clément VI en profite pour se faire céder Visan par le dauphin Humbert II en échange de droits plus ou moins réels à Romans.

J. de FONT-RÉAULX : *le Dauphiné au XVIIIe siècle*, p. 65-95. Cours public professé à la Faculté des lettres de Grenoble. La vie religieuse: décadence des anciens ordres; relèvement notable du clergé séculier; pratiques; confréries, etc. L'industrie : le papier, la ganterie. Les débuts de la presse. La société grenobloise. Le poète Gentil-Bernard. Gratet de Dolomieu, géologue. Vaucanson. Dominique Villars, botaniste. Le Dauphiné berceau de la Révolution.

J. de FONT-RÉAULX : *les Anciennes archives de Beaurepaire*, p. 129-143. Inventaire sommaire. Cartulaire sommaire du XVIe siècle (titres depuis le début du XVIe siècle); archives depuis la fin du XVIIe; — *Statuts faits par le corps des notaires de Romans (1751)*, p. 164-170. Animés d'un esprit religieux; — *l'Abbaye d'Aiguebelle. Notes critiques à propos de son huitième centenaire*, p. 177-187. Célébré par un légat pontifical, le cardinal Verdier. L'ancienne abbaye, à la différence de la nouvelle, n'a eu qu'une existence modeste, et la pénurie d'archives rend très difficile son histoire. Le désir de l'amplifier a entraîné des additions risquées, des superfétations. A la fin, essai d'une liste des abbés jusqu'au XVIIe siècle; — *les Origines des caisses d'épargne de la Drôme*, p. 207-213.

J. de FONT-RÉAULX.

SAVOIE

SAVOIE

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

5e série, tome IX, 1937. Chambéry, Impr. Réunies.

G. LETONNELIER : *Un écrivain savoyard latiniste et poète, Charles-Auguste de Sales et son* Praecociorum quasillus, p. 113-131. Étude critique très fouillée d'un recueil de vers latins composés dans sa jeunesse par le neveu de saint François de Sales; vers faciles, spirituels, où il est beaucoup question des gens et choses de Savoie, et qui dénotent, chez le futur évêque de Genève, ancien élève du collège Chappuisien, la possession d'une solide culture.

Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire.

Tome LXXIII, 1936. Chambéry.

R. AVEZOU : *Lettres de Mgr Billiet, archevêque de Chambéry, à Mgr Rendu, évêque d'Annecy (1844-1859)*, p. 41-111. Les renseignements donnés par cette soixantaine de lettres éditées complètent nos connaissances sur les rapports entre le pouvoir religieux et le pouvoir civil en Savoie à la fin du règne de Charles-Albert et au début de celui de Victor-Emmanuel II, influencé par ses ministres anticléricaux Siccardi et Rattazzi.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère.

Nouvelle série, tome IX, 1937. Moutiers.

J. Garin : *le Pape Nicolas II. Les archevêques et évêques de Chevron*, p. 1-75. Notices biographiques sur Nicolas II (Gérard de Chevron), pape de 1058 à 1061; sur les archevêques de Tarentaise Humbert de Chevron-Villette (1378-1381), Urbain de Chevron-Villette (1483-1484), Benoît-Théophile de Chevron-Villette (1632-1658); l'évêque d'Aoste Humbert de Chevron-Villette (1266-1277); Mgr Jean-Baptiste Miège (1815-1884), évêque de Mycènes, vicaire apostolique du Kansas. — II. *Les prêtres de Chevron*, p. 77-407. État de tous les prêtres et religieux originaires de Chevron (aujourd'hui Mercury-Gémilly, canton et arr. d'Albertville), depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours (notices biographiques groupées, à partir du XVIIe siècle, par ordre alphabétique de familles; deux des plus importantes sont consacrées au prévôt Alliaudi, supérieur du Petit Séminaire de Moûtiers, un des premiers présidents de l'Académie de la Val d'Isère (1813-1885), et à André-Marie Garin, missionnaire en Cochinchine orientale, supplicié dans la province de Quang-Ngaï (1854-1885).

R. Avezou.

HAUTE-SAVOIE

Revue savoisienne, publiée par l'Académie florimontane.

Tome LXXVII, 1937. Annecy, impr. J. Aubry.

Lt-Col. de Grailly : *Un seigneur savoyard en Terre Sainte au XVIIIe siècle : Jean Ier de Grailly*, p. 15-28. Détails sur la participation de ce Gessien, vassal des comtes de Savoie, à la défense désespérée de Saint-Jean d'Acre en 1291.

Fr. Mugnier : *3e voyage et séjour de saint François de Sales à Paris (1618-1619)*, p. 61-85. Utilisation agréable de la correspondance de l'évêque de Genève pendant la durée de cette mission, où se négocia le mariage de Christine de France et de Victor-Amédée, prince de Piémont.

H. Baud : *Un régent savoisien au XVIe siècle : Jean Menenc*, p. 114-126. La carrière de ce maître lettré, natif de Cluses, dont l'auteur analyse judicieusement les deux principales œuvres : *la Sauvegarde ...*, le *Dialogue du Planan et du Montagnard*.

L. Falletti : *Éléments d'un tableau chronologique des franchises de Savoie*, p. 133-215. Gros effort de classement chronologique et géographique des chartes de franchises concédées par seigneurs laïcs (comtes et ducs de Savoie, comtes de Genève) et ecclésiastiques (archevêques de Tarentaise, évêques de Genève, Lausanne, Aoste, Maurienne, etc.) aux communautés du territoire de l'ancien comté, puis duché de Savoie.

Mémoires et documents publiés par l'Académie salésienne.

Tome LV, 1937. Annecy, Impr. Commerciale.

Deux lettres inédites de Louis Veuillot à Mgr Rendu, évêque d'Annecy, p. XL-XLII. Du début de 1852; opinion satisfaite nuancée de réserves, sur l'Empire qui vient.

F. Coutin : *Histoire de l'insigne église royale et collégiale de Notre-Dame de Liesse. Annecy en Genevois*, p. 1-371. Très utile contribution, en dépit de petites erreurs de détail, à l'histoire religieuse d'Annecy et de sa région, de la fin du XIVe siècle à nos jours.

Mémoires et documents publiés par l'Académie chablaisienne.
Tome XLIII, 1937. Thonon, impr. A. Dubouloz.

A. Jacques et L. Quiblier : *la Vieille cloche d'Allinges, 1456*, p. 35-52. Fondue à Genève par un certain Clément Mercier, sans doute venue de Ripaille et attribuée en 1536 à Allinges par les Bernois, cette cloche est la plus ancienne actuellement connue du département de la Haute-Savoie.

E. Renard : *Des plans inédits de l'abbaye d'Aulps*, p. 93-119. De la seconde moitié du XVIIIe siècle. Le plus précieux est celui du premier étage du couvent, dont la disposition était jusqu'ici inconnue. L'étude du plan du rez-de-chaussée et des caves fournit des indications utiles pour des travaux de déblaiement sur le point d'être entrepris par l'administration des Beaux-Arts.

R. Avezou.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Provincia. Revue d'histoire et d'archéologie provençales,
publiée par la Société ... d'archéologie de Marseille et de Provence.

Ludovic de Valon : *le Service de la table à la cour d'Avignon, du temps du pape Jean XXII*, p. 82-100. Étude tirée surtout des livres de comptes de Jean XXII aux archives du Vatican et donnant un aperçu des dépenses de table de la cour pontificale : personnel de la cuisine, matières de consommation, visites, fêtes et banquets.

Marc Dubois : *la Chartreuse de Montrieux sous la Révolution*, p. 268-306. Après avoir vu ses biens inventoriés en 1790 et ses moines invités à prêter serment, la Chartreuse de Montrieux connut en 1791 une résurrection momentanée : elle fut choisie, en effet, comme maison de retraite pour les religieux désireux de persévérer dans leur vocation. Elle reçut ainsi un certain nombre de chartreux venus de Marseille et de La Verne qui, réunis aux moines de Montrieux, formèrent une communauté de vingt-quatre membres. Leur assemblée était régie par l'autorité civile qui leur imposait l'élection d'un supérieur et d'un procureur. Cette communauté dura jusqu'en août 1792, date à laquelle tous les religieux émigrèrent peu à peu, tandis que la Chartreuse était livrée au pillage, sa bibliothèque détruite et ses archives lacérées. L'auteur a puisé ses principales informations dans les archives communales de Méounes.

Mémoires de l'Institut historique de Provence.
Tome XIV, année 1937. Marseille, 2, rue Sylvabelle.

Dr E. Leroy : *Saint-Remi de Reims, Girart de Roussillon, Saint-Rémy-de-Provence*, p. 140-163. L'historien de Saint-Rémy-de-Provence, l'abbé Paulet, situe dans cette ville un miracle rapporté par les biographes de saint Rémy évêque de Reims, la résurrection d'une jeune fille de Toulouse, dont le père, Benoît, aurait, par reconnaissance, donné à l'évêque thaumaturge toute l'ancienne bourgade de Glanum. Le fait est représenté sur deux toiles marouflées qui ornent le chœur de l'église. Le Dr Leroy s'est efforcé de retrouver l'origine de cette tradition dont le caractère légendaire ne fait pour lui aucun doute; l'existence en Provence de biens relevant de l'abbaye de Reims paraît très certaine, si l'on s'en rapporte à l'histoire de l'église de Reims écrite par

Flodoard. Ces biens furent un moment, sous l'épiscopat de Hincmar au IXe siècle, menacés par des pirates danois qui avaient remonté le Rhône et défendus par Gérard de Roussillon, à la demande pressante de l'évêque de Reims. L'auteur suppose que Jean de Bomy, qui écrivit en 1633 un rapport sur le mausolée de saint Rémy, aurait été le premier à attribuer au père de la miraculée du premier évêque de Reims la donation à l'abbaye de ces terres provençales. Un seul fait, à ses yeux, reste acquis, c'est l'existence près de Glanum, dès le IXe siècle, de biens appartenant à l'abbaye de Reims.

Émile ISNARD.

BASSES-ALPES

Rien à signaler.

Émile ISNARD.

VAR

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Tome XLI, 2e partie, 1936-1937. Draguignan, Jouliau, 1937.

Léonce BONIFACE : *l'Administration municipale du canton de « Paul du Var », sous la constitution de l'an III, 1795-1800,* mémoire XLIV, p. 1-92. Culte décadaire, vie religieuse, etc.

Louis AICARD : *le Prieuré rural de Saint-Hermentaire, Notre-Dame des Salles et Saint-Jacques,* mémoire XLV, p. 1-52. Notice historique et liste des prieurs.

Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon.

Année 1937. Toulon, Soc. Imprimeries toulonnaises, 1937.

J. GAIGNEBET : *les Caravanes d'un chevalier de Malte,* n° 55, p. 203-244. Journal de campagne du chevalier de La Barre de 1681 à 1686.

Les Archives d'histoire et d'archéologie du diocèse de Fréjus et Toulon.

Année 1936. Toulon, Impr. du Sud-Est.

Chanoine BOUISSON : *Au sujet des reliques de sainte Marie-Madeleine. Un pied de la sainte à Modène,* n° 18, p. 37-40. Apporté, au début du XIIIe siècle, de Saint-Maximin au monastère de Saint-Prosper de Reggio; — *Un nouveau genre d'arguments pour les traditions chrétiennes et provençales,* n° 19, p. 77-85. Visions de Thérèse Neumann, la mystique de Konnersreuth (1928) (à remarquer qu'il s'agit de « visions »); — *le Culte de saint Cyprien, évêque de Toulon (475-545) à Toulon,* n° 19, p. 86-90; — *les Églises et chapelles du diocèse : le Beausset,* n° 19, p. 90-100. Chapelle de Beausset-Vieux et autres chapelles.

Le Var historique et géographique. Année 1937. Cannes, Ægitna.

Gustave ROUX : *les Propriétés des ecclésiastiques dans le terroir d'Hyères vers la fin du XVIIe siècle,* n° 70, p. 44-59. Affouagement général de la province en 1698 : évêché de Toulon, chapitre d'Hyères, couvents de Montrieux, de La Verne et du Thoronet, etc.

Les Archives de Trans en Provence.

1937. Trans, J. Barles.

N° 59. *Biens du clergé à Hyères en 1698,* p. 178-179. — N° 61. *Rapports entre le seigneur et le prieur de Trans* (au sujet d'un terrain du prieuré), *1788,* p. 259-261. — N° 65. *Trousseau d'une religieuse* (Thérèse-Marguerite Roubaud, à la Visitation de Grasse), *1743,* p. 464-467.

Max. COURTECUISSE.

COMTAT-VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.

Année 1937, tome II. Avignon, Rullière.

C. Le Gras : *Biographie de Mgr de Tournefort, évêque de Limoges en 1824*, p. 45-58.

Marc Mielly : *Noves, Agel, Verquières pendant le drame albigeois*, p. 85-98. Étude des transformations les plus importantes subies par les trois fiefs de l'église épiscopale d'Avignon : retouches dans l'administration, importance accrue du peuple.

Cécile Roudil.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 40e année. Nice, 1937.

J. A. Durbec : *les Templiers dans les Alpes-Maritimes* (à suivre), p. 65-70, 97-108, 138-146, 161-166. Notice, sérieusement documentée, d'après les archives des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône et divers dépôts d'Aix et de Paris, sur les maisons et possessions de l'Ordre dans les diocèses d'Antibes-Grasse, Nice, Vence et Glandèves, l'administration et le régime des biens, litiges, etc.

Ch.-Alex. Fighiera : *les Confréries Ezasques*, p. 15-19. Les Pénitents blancs et la confrérie du Saint-Rosaire jusqu'en 1889.

Ch.-Alex. Fighiera : *Notre-Dame de Laghet de 1792 à 1814*, p. 44-52, 78-83. Notice documentée sur le célèbre sanctuaire.

L. Imbert : *l'État-civil des « a-catholiques », juifs et protestants, sous la restauration sarde à Nice (1814-1860)*, p. 167-187.

L. Imbert.

CORSE

Revue de la Corse.

18e année, 1937. Paris, 107, rue de Sèvres, Paris (VIe).

P. Aimès : *l'Évêché de Sagona*, p. 11-17. Reproduit (original latin et traduction française) deux textes des Archives départementales (série G), — dont l'un (copie d'un bref de Grégoire XIII, 24 août 1572, sur les revenus de la mense épiscopale) prouve que le transfert du siège de Sagona à Vieu a été une première fois autorisé par Pie V (vers 1569) et non par Grégoire XIII (erreur commise par le chanoine Casanova, *Histoire de l'Église corse*. I, 60), — et dont l'autre est le décret d'Urbain VIII (18 août 1625) transférant définitivement le siège de Sagona en la ville forte de Calvi.

A. Ambrosi : *Saint Paul est-il venu en Corse ?* p. 129-133. Il ne s'agit pas d'une étude originale : M. Ambrosi se borne à citer un document des Archives du ministère des Affaires étrangères qui doit dater de 1755 et qui contient des « éclaircissements » sur la Corse et ses ressources. La tradition corse, un texte de la *Topographie des Martyrs*, l'effigie de l'apôtre sur le sceau des Ignorantins de Calvi ne suffisent pas à établir la vraisemblance d'un voyage de saint Paul : ce ne sont que « chimères dignes de tenir leur coin dans la Légende dorée avec les pieuses rêveries de Jacques de Voragine ».

P. Aimès : *Un passage de la correspondance du pape saint Grégoire le Grand*, p. 133-136. Fait allusion (en 595) à la situation critique des propriétaires fonciers tenus, en qualité de décurions, pour responsables de la rentrée des impôts : quelques-uns vont jusqu'à chercher asile à l'étranger « auprès de la race impie des Lombards ».

P. Savelli de Guido : *les Pinascais de Bologne*, p. 136-147. Anciens seigneurs de la région de Corbora, dont M. S. résume l'histoire sans grand esprit critique) : leur rôle (qui semble parfaitement légendaire) dans la « croisade » de l'an 816 entreprise sous Étienne IV pour délivrer la Corse, fief pontifical, du joug des Sarrasins.

Archivio storico di Corsica. 13e année, 1937. Livourne.

L. Sandri : *il Governo pontificio in Corsica all'epoca di Eugenio IV*, p. 1-26. On sait que la Corse fut, dans les dernières années du pontificat d'Eugène IV et dans les premiers mois du pontificat suivant (1444-1447), sous la domination directe du Saint-Siège; mais on sait peu de choses sur l'administration de l'île pendant cette période. M. Sandri a retrouvé dans les Archives de Rome le carnet de comptes de l'évêque de Potenza (*Computa episcopi Potentini in Corsica*), dont il reproduit en appendice les indications essentielles. Elles lui ont permis d'étudier les « gabelles » et droits divers levés en Corse et de préciser le détail des ressources économiques, de l'organisation sociale et de la vie administrative de la Corse vers le milieu du xve siècle.

Pio Pecchiai : *Documenti corsi nell'Archivio degli stabilimenti della Francia a Roma*, p. 109-110. Aucun document corse antérieur au xviiie siècle. Quelques pièces (à propos de Saint-Louis-des-Français) sur le cardinal Fesch et sur Joseph Castellani (à propos des événements de 1849 à Rome).

Ersilio Michel : *il Senatore Pietri e la « Civitta cattolica » (1862)*, p. 116-118. Riposte des Jésuites au discours prononcé au Sénat français par P. M. Pietri (22 févr. 1862) sur le pouvoir temporel des papes et publié sous le titre de *Politique française et Question italienne*. L'auteur, le P. Joseph Oreglia di Santo Stefano, ne nie pas que Rome doive être rendue à l'Italie, mais il déclare que Nice, la Corse, Malte ne paraissent pas moins nécessaires à l'unité italienne.

S. B. Casanova : *il Vescovato d'Accia*, p. 229-240. 1° Origines (détaché de l'évêché d'Aleria par Innocent II en 1133, l'évêché nouveau reçoit pour cathédrale la basilique de Saint-Pierre que le pape saint Grégoire a fait édifier en 569 au sommet du Monte Niceno). — 2° Paroisses et redevances. — 3° Liste des évêques connus (26) jusqu'à la réunion du diocèse avec celui de Mariana en janvier 1563. L'évêché avait donc duré 430 ans.

Ersilio Michel : *Una supplica del clero di Ajaccio a papa Innocenzo X*, p. 265-267. Réclamation, en date du 1er mai 1656, contre « les extorsions et l'avarice » du vicaire F. Baciocchi qui, dans ce pays où sévit l'absentéisme (seul réside l'évêque de Nebbio), administre le diocèse d'Ajaccio au nom du cardinal J. E. Donghi, patricien génois (document extrait des Archives secrètes du Vatican).

P. Pecchiai : *i Legati del cardinal Fesch alla diocesi de Lione*, p. 275-277. Dans son testament (4 janvier 1839) l'ancien archevêque de Lyon n'a pas oublié le diocèse auquel il s'était si noblement attaché et il consacre notamment des legs importants à la Primatiale (3 491 piastres) et au Grand Séminaire de Saint-Irénée (1 020 piastres).

C. Bornate : *Clero corso e caccia ai benefizi alla fine del quattro-*

cento, p. 231-339. Étude extrêmement neuve sur les intrigues dont, à cette époque de relâchement général pour la discipline ecclésiastique, les bénéfices corses sont l'objet de la part des ecclésiastiques (le cardinal Sclafenati, l'évêque d'Ajaccio Dom. Negrone) ou des laïques (Henri d'Omessa, le gouverneur Raphaël Oddone).

Corsica antica e moderna. 6e année, 1937. Livourne.

Pio Pecchiai : *Mgr Castellani, sacrista della cappella del papa*, p. 1-23. Fils d'un pharmacien originaire de Corse (Santa Reparata, au diocèse d'Aleria) et établi à Rome, Mgr Pierre Castellani, entré en 1816 dans l'ordre des Augustins, devint en 1839 prélat de la chapelle papale et préfet du palais apostolique. Il ne devait jamais oublier ses origines françaises : il reçoit en 1848 un certificat de citoyen français et, pour services « rendus à la catholicité et, par suite, à la cause française en 1849 » (ainsi s'exprime le général Oudinot), il reçoit au début de 1850 la croix de chevalier de la Légion d'honneur. M. P. P. résume son activité politique et religieuse sous le pontificat de Pie IX depuis le conclave de 1846 jusqu'à sa mort survenue à la fin de 1854.

Ugo Bernardini : *Una Passione di Gesu Cristo d'ignoto autore corso nel secolo XVIII*, p. 24-33. Drame sacré, qui date vraisemblablement de la fin du XVIIIe siècle et que le P. Paolini vient de publier à Bastia (1936) d'après un exemplaire trouvé à Orezza. Trois actes : le complot contre Jésus, la condamnation, la crucifixion. D'une valeur littéraire discutable, ce drame, où il y a des parties de lyrisme et un sens exact de la psychologie des foules, reste un précieux document de l'âme populaire en Corse.

Lettere inedite del conte corso Antonio Rivarola à Mgr Francesco Guidi, arcivescovo di Pisa, primate di Corsica e di Sardegna (1759-1769) (suite), p. 34-39. Huit lettres nouvelles, datées de Livourne (20 février-1er juin 1760), faisant suite à celles que nous avons signalées en 1936 (t. XXII, p. 410) et 1937 (t. XXIII, p. 459) et relatives aux premières manifestations de la Corse indépendante qui voudrait trouver dans Clément XIII (à qui est adressée une *Giustificativa Supplica* imprimée à Campoloro de Corse en 1760 et de qui l'on réclame un visiteur apostolique) un efficace appui contre les prétentions génoises.

Louis Villat.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Age.
Tome XI, 1937 et 1938. Paris, Vrin. 1938.

Ét. Gilson : *les Seize premiers* Theoremata *et la pensée de Duns Scot*, p. 5-86. Cette étude est d'une importance capitale pour l'histoire et l'intelligence de Duns Scot, non seulement parce que, rejoignant Maurice du Port par dessus la majorité des scotistes contemporains, elle restitue au docteur subtil les *Theoremata*, mais encore parce qu'elle apporte de précieuses lumières soit sur l'inspiration générale de la pensée scotiste, soit sur quelques-unes de ses thèses philosophiques les plus importantes (nature de l'universel, théorie de la connaissance, connaissance du singulier, univocité du concept d'être, etc.). Des seize *Theoremata* ici étudiés, les treize premiers, purement philosophiques, concordent pleinement avec ce que nous savons par ailleurs de la doctrine de Duns Scot. Les trois autres, au contraire, appliquant cette doctrine à Dieu, sont en contradiction avec les écrits théologiques du docteur subtil, notamment par leur refus d'attribuer une valeur nécessitante aux démonstrations de la théodicée. D'où le rejet des *Theoremata* par les scotistes contemporains. En réalité, cette apparente opposition tient à ce que Duns Scot reconnaît à la philosophie, lorsqu'elle s'appuie à la révélation, une efficacité qu'il lui nie lorsqu'on la suppose laissée à ses seules ressources. C'est dans cette seconde hypothèse que se placent justement les *Theoremata*, qui ainsi ne sont nullement en contradiction, mais bien plutôt en accord, avec les écrits théologiques de Duns Scot. De tout cela ressort le « théologisme » foncier de la pensée scotiste, où la connaissance philosophique elle-même est toute conditionnée par l'état de fait où le péché originel plaça l'homme. M. Gilson, fidèle à sa position antérieure sur les rapports entre christianisme (théologie) et philosophie, ne cache pas sa sympathie pour cette métaphysique qui, historiquement, apparaît comme une réaction contre toute interprétation averroïste (et thomiste) d'Aristote, et comme toute apparentée à Avicenne, peut-être aussi à saint Anselme et à Richard de Saint-Victor.

G. Théry : *Catalogue des manuscrits dionysiens des bibliothèques d'Autriche* (fin), p. 87-131. Sur le sens et l'intérêt de cette publication, voir la recension publiée dans la *Revue* de l'année dernière. En cette seconde partie, sont décrits les catalogues dionysiens des monastères suivants : Augustins de Klosterneubourg, Cisterciens d'Heiligenkreuz, Cisterciens de Lilienfeld, Bénédictins de Melk, Cisterciens de Zwettl, Bénédictins d'Admont, Cisterciens de Reun, Cisterciens d'Hohenfurt.

M. Grabmann : *die Lehre von « intellectus possibilis » und « intellectus agens » im « Liber de anima » des Petrus Hispanus des Späteren Papstes Johannes XXI*, p. 167-208. Le progrès dans la connaissance et l'inventaire des manuscrits du Moyen Age révèle de plus en plus l'ampleur des œuvres scientifiques, philosophiques et théologiques du maître ès arts Pierre d'Espagne, le futur pape Jean XXI. Mgr Grabmann donne ici le plan de son *De anima* (d'après le cod. 3 314 de la Bibliothèque nationale de Madrid, XIIIe siècle) et examine spécialement les cha-

pitres concernant la doctrine de l'intellect agent et de l'intellect possible, doctrine d'autant plus intéressante qu'elle est celle d'un maître ès arts de Paris contemporain de la crise de 1277, et qu'elle montre, dans cette même faculté des arts, en opposition à l'averroïsme combattu en ces années, un cas de ce que l'on a appelé l'augustinisme avicennisant. Suit l'édition partielle des passages du *De anima* concernant cette question du double intellect.

J. G. Sikes : *Hervaei Natalis : « De paupertate Christi et apostolorum »*, p. 209-297. F. Tocco édita en 1910 certains éléments du ms. Vat. lat. 3 740, qui est comme le dossier de l'affaire déférée en Avignon, sous Jean XXII, en 1322, relativement à la pauvreté. Un des théologiens consultés par le pape fut le maître général des Prêcheurs Hervé de Nédellec. J. G. Sikes édite sa réponse, contenue dans les fol. 168 r°-200 v° de ce manuscrit. Le texte en est collationné avec Paris, Mazarine 3 490,— Rome, Chigi A VII 222, — Venise, Bibl. Marciana, lat. 142. L'introduction retrace les étapes de ce conflit entre les Spirituels et les Conventuels de l'ordre des Mineurs, et quelle fut la position des docteurs dominicains dans cette controverse théologique, celle de saint Thomas notamment, dans la ligne de qui se tient la réponse d'Hervé. Cette réponse est des plus intéressantes pour l'histoire des institutions religieuses, et très caractéristique de la conception dominicaine et thomiste de la pauvreté.

H.-M. Féret, O. P.

Bibliothèque de l'École des Chartes. Tome XCVIII, 1937. Paris, Picard.

Étienne Delcambre : *Géographie historique du Velay. Du* Pagus *au comté et au bailliage*, p. 17-65. On trouvera dans cet article, outre des renseignements sur les limites du diocèse du Puy et les modifications qu'elles subirent, une étude du pouvoir temporel des évêques qui depuis 924 étaient seigneurs de leur cité épiscopale. Le roi favorisa toujours l'extension de leur influence, et au XIIIe siècle les seigneurs vellaves se reconnurent vassaux de l'église du Puy dont la Vierge d'Anis rehaussait le prestige. Ce comté féodal avait à peu près les mêmes limites que le diocèse, sauf au sud-est où il débordait largement sur le Vivarais, empiétant ainsi sur le diocèse de Viviers. Au nord tout développement était interdit par les puissants comtes de Forez.

P.-E. Fournier : *Nouveaux documents sur le jurisconsulte Pierre Jacobi et sa famille*, p. 221-233. Quelques renseignements susceptibles de compléter la notice consacrée par M. R. Grand à l'auteur de la *Practica aurea libellorum*, qui fut official de Mende puis du Puy.

Henri Stein : *Un diplomate bourguignon du XVe siècle, Antoine Haneron*, p. 283-348. Né dans les premières années du XVe siècle, il dut sa fortune à Philippe le Bon, qui le nomma, en 1441, précepteur de son fils Charles, alors qu'il était déjà chanoine de Saint-Waudru et prévôt des églises de Mons. Archidiacre de Cambrai, il fut chargé de missions par son duc auprès du roi de France, du pape et de l'empereur. Charles Téméraire le fit prévôt de Saint-Donat de Bruges et lui garda toute sa confiance. Toutefois l'activité de Haneron, jusque-là surtout diplomatique, devint plutôt financière et il mourut chancelier de Flandre (1490).

André Courtet.

Revue des Études historiques. 104e année, 1937. Paris, Picard.

Paul Deslandres : *le P. Emond Auger, confesseur de Henri III (1530-1591)*, p. 28-38. Emond Auger, né en Champagne, alla très jeune à Rome, où il fut distingué par saint Ignace de Loyola. Il entra dans la Compagnie de Jésus et fut d'abord, en Italie, professeur de poésie latine. Il fut envoyé en France en 1562, fonda un grand nombre de collèges et fut un prédicateur renommé et un savant apologiste. En 1575 il devint confesseur de Henri III; pendant près de deux siècles, les Jésuites devaient conserver la charge redoutable de confesseurs des rois. Le P. Auger suggéra à Henri III la fondation de confréries de Pénitents. Rappelé en Italie lorsqu'éclata la dernière guerre de religion, il mourut à Côme le 30 janvier 1591.

Paul Deslandres.

Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France.
Année 1936. Paris, Klincksiek.

G. Huard : *Origines et fausse acception du mot « ogive »*, p. 132-140. Cette fausse acception (dans le sens d'arc brisé ou en tiers point) remonte aux origines mêmes de l'archéologie médiévale : Peyresc, le premier érudit qui se soit intéressé aux monuments du Moyen Age, l'aurait employé dans ce sens.

J. Marquet de Vasselot : *Crosse limousine de Notre-Dame de Nantilly à Saumur*, p. 88-94. Crosse de Gilles, archevêque de Tyr (XIIIe siècle).

P. Verlet : *les Émaux de l'étole impériale de Vienne*, p. 98-100. Les émaux de cette étole, conservée à Schatzkammer, proviennent d'ateliers parisiens du XIVe siècle.

L. Demaison : *l'Église Saint-Remi de Reims*, p. 113-117. Examine à nouveau l'*Itinerarium Leonis papae* du moine Anselme; attire, notamment, l'attention sur une chapelle construite au XIe siècle et qu'il identifie avec une absidiole du bras méridional du transept.

J. Hubert : *la Mosaïque de la chapelle palatine d'Aix*, p. 132-140. La mosaïque, aujourd'hui disparue, était-elle contemporaine de Charlemagne ? Certains détails qu'offrent des dessins inédits conservés dans les papiers Peyresc témoignent en faveur de l'affirmative.

P. Pradel : *Quelques églises bourbonnaises*, p. 160-169. Formules architecturales bourguignonnes d'une part, et, de l'autre, corbeilles de chapiteaux nettement sculptées à l'auvergnate. Telle est l'association que l'on retrouve en un certain nombre d'églises (Saint-Menoux, Montet-aux-Moines...) construites, au dernier quart du XIIe siècle, sous l'influence du prieuré de Souvigny. En ce lieu de passage, les courants artistiques se juxtaposèrent, sans jamais fusionner.

Chanoine Chenesseau : *Projets de l'architecte Hénault pour Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle d'Orléans*, p. 197-198. Nouvel exemple de survivance d'art gothique en plein XVIIIe siècle.

J. Vallery-Radot : *le Chevet de l'ancienne cathédrale Saint-Maurice de Vienne*, p. 203-204. Le soubassement se compose de deux parties de date différente (XIe et XIIIe siècles).

F. Deshoulières : *A propos de l'église paroissiale de Déols*, p. 216-217. Subsiste-t-il des vestiges de l'église primitive ? C'est à voir.

G. Drioux.

Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France.

Tome X, 1937. Paris, Klincksiek.

J. de La Martinière : *Jeanne d'Arc, patronne des ligueurs. L'épée du musée de Dijon, dite de Jeanne d'Arc*, p. 5-26. L'épée n'a pas appartenu à Jeanne, mais à Charles de Guise. Elle figure dans un inventaire dressé, après la mort du duc, entre 1641 et 1644 : « ... deux vieilles épées à l'antique, *dont l'une dorée ou est gravée : Jeanne de Vaucouleurs, pucelle d'Orléans...* ». Ainsi s'expliquent désormais les énigmes de l'arme dijonnaise, notamment cette date de 1419, qui rappelle l'assassinat de Jean sans Peur au pont de Montereau : Henri le Balafré serait un jour vengé, à l'instar de Louis d'Orléans. Et l'on peut supposer, dès lors, que l'arme fut offerte à Charles en septembre 1591, au moment où, s'échappant de sa prison de Tours, il arrive à Orléans tout bouillant de vengeance. Quant aux motifs gravés sur la lame, Charles VII et Jeanne agenouillés au pied d'une croix, ils sont empruntés au monument commémoratif érigé par les Orléanais au début du XVIe siècle (sur ce monument, voir *Revue*, t. XXIII (1937), p. 277).

G. Drioux.

La Révolution française.

Nouvelle série, n°s 9-12, 1937. Paris, Recueil Sirey.

G. Saumade : *la Révolution française et l'ordre international de Malte (1789-1796)*, p. 245-273. Jusqu'à la Convention, on peut considérer trois périodes dans l'action du pouvoir central contre l'ordre de Malte. La première (juillet 1789-28 juillet 1790) est toute d'attente. Dans la seconde (29 juillet 1790-30 juillet 1791) les menaces s'accentuent; cependant rien de décisif n'est entrepris. La troisième période (30 juillet 1791-19 septembre 1792) voit le gouvernement français passer à l'exécution, mais avec certains ménagements. La loi du 19 septembre 1792 ordonne la vente des biens dont l'ordre de Malte jouissait en France. C'est le début d'une ère de rapide décadence pour celui-ci et sa ruine financière s'achèvera vers 1796. Comme les chevaliers ont intrigué contre la Révolution, sous le couvert d'une neutralité apparente, le Directoire n'hésitera pas à occuper l'île de Malte pour la sauver des Anglais.

A. Latreille : *le Cardinal Fesch et l'administration du diocèse de Lyon de 1803 à 1806*, p. 321-336. L'auteur se propose de répondre à la question suivante : malgré son absence à peu près continue, Fesch a-t-il eu vraiment une action personnelle dans la restauration matérielle et morale du diocèse de Lyon ? Sa réponse est affirmative. Les vicaires généraux de Lyon, assez divers d'origine et d'idées, furent constamment encouragés, aidés ou arrêtés par Fesch au cours de leurs initiatives. Le cardinal voulait tout connaître de l'administration de cette immense diocèse de plus d'un million d'habitants. Son premier vicaire général, l'abbé Jauffret, était un esprit très indépendant. Fesch, qui lui reprochait « le démon de l'innovation », en fit son vicaire général de la Grande Aumônerie de France pour être lui-même plus libre à Lyon. C'est l'abbé Courbon qui devint de plus en plus son *alter ego*. L'abbé, au dire de Fesch, était un « excellent théologien et attaché au gouvernement », qualités que l'oncle de Napoléon ne séparait pas. En résumé, à Lyon, sous l'administration du cardinal Fesch, « rien d'important ne s'est fait sans lui ou en dehors de lui ». Il avait de réelles qualités d'administrateur... Les succès incontestables qu'il obtint, dans

la restauration matérielle et morale du diocèse, sont dûs pour une bonne part à ses collaborateurs et aux circonstances, à l'harmonie qui régnait alors entre l'Église et l'État. » Fesch devait par la suite témoigner d'un singulier attachement à son église de Lyon.

Jean de La Monneraye.

Le Bulletin des Recherches historiques. Province de Québec. Volume XLIII. Année 1937, Lévis.

L'abbé de Requeleyne, chanoine de Québec ? p. 25-26. Jean-Bernard de Requeleyne, arrivé au Canada en 1690, curé de la Rivière-Ouelle de 1691 à 1718, mort à Québec en 1724, ne fut jamais chanoine de Québec, bien que le notaire qui reçut son testament lui ait donné ce titre.

A propos d'eau bénite sous M. de Vaudreuil, p. 83. En 1717, M. de Vaudreuil, gouverneur général du Canada, obtint qu'à l'église l'eau bénite lui fût donnée par présentation du goupillon et non par aspersion.

E. Z. Mascotte : *la Ballade de Jésus mendiant,* p. 142-145. Version picarde et deux versions canadiennes.

L. Pouliot : *Trois lettres du P. Marquette,* p. 152-158. Pont-à-Mousson, en 1665 : exprimant son désir d'être affecté à un pays de missions; — La Rochelle, 1666 : pour remercier le général de son envoi au Canada; — Le Cap de la Madeleine, 1667 : sur les missions du Canada. « Le P. Pierron ... a esté à huit journées de la mer du Nort. Plusieurs sauvages asseurent que l'on voyait souvent passer des vaisseaux. Ils ne sauraient faire d'autre route que celle du Japon ou d'autres isles que n'en sont pas éloignées. »

Les Récollets et Cavelier de La Salle, p. 189-191. Aumôniers de toutes ses expéditions; leurs relations sont parfois l'unique source que nous possédions sur certaines parties de ses voyages.

La famille Dufras de Lajemmerais, p. 289-298, 321-334. Dont était Marie-Marguerite Dufras de Lajemmerais, Mme d'Youville (1701-1771), fondatrice des Sœurs de la Charité ou Sœurs Grises.

E. Z. Massicotte : *Rectifications,* p. 365-366. Liste revisée des gardiens des Récollets à Montréal de 1692 à 1759.

Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1936-1937. Québec, R. Paradis, 1937.

P. G. Roy : *Lettres et mémoires de l'abbé de l'Isle-Dieu* (suite), p. 331-459. 1753-1758. Correspondance relative au Canada, à la Louisiane, à l'Ile Royale, à l'Acadie. Y tiennent une grande place les questions d'argent. Les secours du roi, constamment réclamés pour les missions d'Amérique qui ne peuvent se suffire à elles-mêmes. Grands éloges décernés aux Jésuites et aux Ursulines de la Louisiane. Reproches d'insubordination adressés aux Capucins de la Louisiane, aux Récollets de Louisbourg. — L'attitude de l'abbé de l'Isle-Dieu, dans le conflit de devoirs qui, pour les Acadiens, opposait le loyalisme ancien au loyalisme nouveau, est bonne à noter. Il observe, en 1756, qu'un recensement a été fait des « habitants en hommes, femmes, garçons et filles que nous avions en Acadie, tant sur les terres de France que sur celles du gouvernement d'Angleterre » et qu'il a passé le chiffre de 15 000. Cela lui semble tout naturel. — Le gouvernement du Canada s'efforçait d'attirer le plus possible d'Acadiens sujets de l'Angleterre sous le canon

des forts français. Le ministre paraissant éprouver quelques doutes rétrospectifs sur la légitimité de cette politique, l'abbé de l'Isle-Dieu entreprend de faire taire ses scrupules. Le droit d'« évacuer », c'est-à-dire d'émigrer, était, d'après lui, pour les Acadiens, un droit imprescriptible. Ce dont il se refuse à faire état, c'est qu'ils ne seraient pas venus en territoire français, si on ne les y avait pas appelés. — Il rapporte une formule particulière usitée par les sauvages quand, en l'absence du missionnaire, ils étaient obligés de faire baptiser leurs enfants par un laïc : « Je te baptise au nom de celui qui a un fils et de celui qui a un père et de celui qui procède de celui qui a un fils et de celui qui a un père. Or celui qui a un fils est le père; celui qui a un père est le fils, celui qui procède de celui qui a un fils et de celui qui a un père est le Saint-Esprit. »

Claude de Bonnault.

PÉRIODIQUES BÉNÉDICTINS

Revue Mabillon, 27e année, 1937. Abbaye de Ligugé (Vienne).

Dom A. Lambert : *Egeria, sœur de Galla,* p. 1-42. Cette étude approfondie et assez austère sur la pèlerine des Lieux saints, a pour occasion la critique d'un texte de saint Jérôme. Sa précision et sa minutie permettent à l'auteur de donner avec probabilité, sinon avec certitude, à Egeria, un cadre historique nettement dessiné. Voici ce cadre : Egeria, vierge consacrée de l'église de Galice, est apparentée à la famille de Théodose. Réfugiée à la cour de Constantinople, Egeria entreprit le classique pèlerinage de Palestine et de la Thébaïde. Dom Lambert place ce pèlerinage en 415 et non en 394 et promet pour un prochain article les preuves de cette dernière affirmation.

Abbé P. David : *le Monachisme bénédictin et l'ordre de Cluny dans la Pologne médiévale,* p. 43-54, 125-138, 157-187. M. l'abbé David commence la publication d'une étude approfondie sur la Pologne du Moyen Age dans ses rapports avec l'ordre de Cluny. Sans intéresser directement l'histoire de l'Église de France, ces articles n'en sont pas moins précieux, car ils nous montrent le rayonnement de la grande abbaye bénédictine qui a tenu une place si importante dans la vie ecclésiastique française au Moyen Age. L'auteur, déjà bien connu par ses *Études sur la Pologne médiévale* (Paris, 1932), ayant été amené, au cours de ses recherches, à discerner des influences bénédictines très nettes, a pensé, à juste titre, qu'il convenait d'étudier de plus près le rôle de Cluny en Pologne, au Moyen Age. Signalons ici les curieux rapprochements littéraires entre les légendes silésiennes concernant Pierre de Breslau et les légendes de l'abbaye clunisienne de Waulsort, d'où l'auteur conclut à des relations entre Waulsort et l'abbaye Saint-Vincent de Metz, d'une part, entre cette dernière et l'abbaye Saint-Vincent de Breslau, d'autre part. Ces jalonnements font espérer des conclusions fort intéressantes en ce qui concerne l'expansion en Europe orientale de la vie clunisienne.

Dom G. Charvin : *la Correspondance des Procureurs généraux de la congrégation de Saint-Maur près la cour de Rome. Les lettres de Dom Antoine Durban* (suite), p. 55-57, 119-124, 139-156. Ces lettres ont été expédiées par Dom Durban à la fin de 1674; elles sont adressées au célèbre Luc d'Achery et ont trait à la mort édifiante du cardinal Bona. Elles jettent un jour assez nouveau sur les relations littéraires entre le savant liturgiste et les moines de la congrégation de Saint-Maur qui bénéficièrent plus d'une fois de la direction intellectuelle de l'auteur du « de Sacrificio Missae ».

Abbé M. Chaume : *le Mode de constitution et de délimitation des paroisses rurales aux temps mérovingiens et carolingiens*, p. 61-73. L'intérêt de ce substantiel article n'échappera à personne. Les paroisses rurales, à ces époques lointaines, ont été, en effet, l'objet d'études approfondies d'Imbart de la Tour et de Camille Jullian, qui ont reconnu l'importance, au point de vue démographique, de ces cadres nouveaux ; c'est ce que l'historien de la vie sociale au Moyen Age ne devra jamais perdre de vue : comme l'a fort bien jugé Imbart de la Tour, « l'unité sociale, bourg ou domaine, a préparé l'unité religieuse ». De ce fait très général, le savant historien de la Bourgogne donne une démonstration pour un cas d'espèce. Deux paroisses carolingiennes : Sologny et Milly lui servent d'exemples typiques. Il en étudie le groupement, l'organisation et la délimitation; chemin faisant, il montre combien le travail a été, en ces matières, plus complexe que ne le laisserait penser la synthèse un peu schématique d'Imbart de la Tour. Grâce à des exemples très précis, il retrace la vie de ces organismes encore archaïques : églises de *vici* et de *castra*, oratoires de *villae*. Les conclusions promettent d'être très fécondes pour cette partie si intéressante de l'histoire ecclésiastique française. Nous ne doutons pas que la synthèse de M. Chaume ne corrobore les analyses si fermes du présent article.

Dom J. Laporte : *l' « Ordo lectionum », les Us et la bibliothèque de Saint-Wandrille au XIVe siècle*, p. 188-210. Premier article surtout descriptif. Mais les historiens seront heureux de cette contribution à l'histoire de l'office liturgique, d'autant plus que l'auteur a pris soin d'identifier exactement, avec références aux deux « Patrologies » de Migne, les lectures de commentaires patristiques sur l'Évangile qu'on lisait à table suivant les temps liturgiques.

Dom Th. Réjalot continue son si complet *Inventaire des lettres publiées des Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur* (p. 229-255).

Revue bénédictine. Tome XLIX, 1937. Abbaye de Maredsous (Belgique).

Ph. Schmitz : *Un conflit entre monastères de clunisiennes d'après la correspondance inédite de Pierre le Vénérable*, p. 366-377. Article très court, car les pièces justificatives occupent les pages 370-377, ayant trait à un épisode assez peu édifiant, puisqu'il s'agit d'une querelle entre deux monastères de femmes : Cantù ou Centorie et Cernobbio, en Lombardie. L'épisode se place en 1151, au plus tard. Cernobbio dépendait de Cantù, mais se plaignait que les moniales de Cantù étaient pour Cernobbio une cause de ruine, qu'elles s'adjugeaient les biens de ce monastère contre tout droit, empêchaient le recrutement au moyen de réelles violences. Pierre le Vénérable, fort ennuyé, s'adresse aux trois prieurs clunisiens de la région : Albert, prieur de Pontida, Boniface, prieur de Vertemate, Addon, prieur de Saint-Mayeul de Paire, afin qu'ils fassent une enquête. L'intervention de l'archevêque et des consuls de Milan envenime la querelle. Deux ans se passent sans que l'abbé de Cluny réussisse à mettre fin aux dissensions. Le conflit devait durer jusqu'aux environs de 1260. Le prieur de Pontida peut, en effet, soumettre au chapitre général de cette même année, un rapport qui nous apprend qu'un accord vient d'être conclu : Cernobbio est condamné à payer un cens de cinq livres impériales à Cantù, et vingt sous à Cluny; de plus les deux monastères dépendent désormais directement de Cluny. La sagesse et l'énergie coutumières de Pierre le Vénérable (cf. les lettres citées aux pièces justificatives) avaient abouti à cette solution pacifiante.

Dom Jacques Rivet, O. S. B.

Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens. 55e année. Munich, Bayer. Benediktinerakademie, 1937.

H. Schreiber : *Beda Venerabilis und die mittelalterliche Bildung*, p. 1-14. Montre l'étendue du savoir de Bède d'après les livres ou auteurs cités dans ses ouvrages.

G. Morin, O. S. B. : *Un manuscrit bavarois des « Vitae Patrum » à la Bibliothèque royale de Bruxelles*, p. 15-18. Le manuscrit n° 3 595 de Bruxelles, écrit en Bavière, peu après l'année 800, donne un texte de la vie de saint Hilarion composée par saint Jérôme vers 390, où cet auteur désigne déjà la religieuse Asella par le nom de *nonna*.

H. Frank, O. S. B. : *Zwei Fälschangen auf den Namen Gregors I und Bonifatius IV*, p. 19-47. Montre que deux canons attribués faussement aux papes Grégoire le Grand et Boniface IV, se trouvent déjà dans un manuscrit italien de 1050. Ces canons qui donnaient aux moines le droit de baptiser et surtout de confesser, contrairement aux canons anciens, ne peuvent donc être une falsification faite vers 1072 par Lanfranc, archevêque de Cantorbery.

K. Lübeck : *die Exemtion des Klosters Fulda bis zur Mitte des 11. Jahrhunderts*, p. 132-153. Histoire de l'exemption de l'abbaye de Fulda jusque vers 1050; en 969, le pape Jean XIII confirma les privilèges du monastère et nomma l'abbé de Fulda « primat de tous les abbés de Gaule et de Germanie ».

H. S. Brechter, O. S. B. : *Zum authentischen Titel der Regel des hl. Benedikt*, p. 157-229. Longue étude sur le texte et la revision critique du texte de la règle de saint Benoît, dont le titre authentique est simplement : *Regula* ou *sancta Regula*.

Cistercienser Chronik. 50e année. Bregenz, Teutsch, 1938.

O. Baumann : *Das « heilige Grabtuch » von Cadouin. Das Ende einer mehrhundertjährigen Legende*, p. 14-19. Les études de Francez et autres montrent que le « linceul » ou « Saint-Suaire » de Cadouin n'est pas authentique (voir *Revue*, tome XXIII, 1937, p. 560).

O. Baumann : *Abälard und Bernhard*, p. 19-24. Luttes entre saint Bernard et Abélard, d'après l'ouvrage de J. Weingartner (*Abälard und Bernhard*, Innsbruck, 1937).

G. Allemang.

ECHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

S. Exc. Mgr Jean Delay [929], évêque de Marseille, 66, rue Vauvenargues, Marseille (Bouches-du-Rhône), présenté par S. Ém. le cardinal Baudrillart.

M. Marcel Pivoteau [930], 10. rue Jacquemont, Paris (XVIIe), présenté comme membre fondateur par M. Lancien.

Pe. Dorotheu Maria Zollner [931], Cascadura, rua Coronel Rangel 21, Hospital N. Sa. Das Dores, Rio de Janeiro (Brésil). — Correspondant : Messageries du Livre, 27, rue de Seine, Paris (VIe). Cque 75.408.

NÉCROLOGIE

M. LE CHANOINE AUGUSTE HUMBERT

Le 9 mai dernier, expirait à Bar-le-Duc, dans la clinique où il avait subi une grave opération, un des membres les plus distingués, les plus anciens aussi de notre Société : M. le chanoine A. Humbert.

Il était né en 1872 à Dieue, au diocèse de Verdun. De brillantes études au petit et au grand séminaire de cette ville le désignèrent à ses maîtres pour le haut enseignement. A l'Institut catholique de Paris, l'abbé Humbert conquit tour à tour la licence ès lettres et la licence de philosophie. Au petit séminaire de Verdun. il fut appelé à remplacer durant quelques années, dans la chaire de philosophie, M. l'abbé Ch. Delabar, plus tard Mgr Delabar, directeur de l'Enseignement libre du diocèse de Paris. Bientôt l'abbé Humbert passa au grand séminaire, où il fut chargé d'enseigner à la fois l'Écriture sainte et l'histoire ecclésiastique. C'est à ce moment que se précisa son intérêt pour tout ce qui touche le xvie siècle. Il avait entrepris sur l'origine des systèmes théologiques de cette tumultueuse époque une vaste enquête, dont un premier volume qu'il publia sur *les Origines de la théologie moderne* à l'époque de la Renaissance (Paris, 1911), fut vivement apprécié d'une élite. D'autres y trouvèrent matière à condamnation et notre ami, découragé, renonça à lui donner une suite. Ses recherches se resserrèrent alors autour du concile de Trente, dont il connaissait parfaitement l'histoire, et où précisément un évêque de Verdun, Nicolas Psaulme, auteur d'un *Diarium* du concile et premier éditeur à Verdun des décrets et canons de l'assemblée, avait joué un rôle notable.

Il est regrettable que, sur ce prélat si représentatif de son époque, l'abbé Humbert n'ait jamais écrit le livre qu'il rêvait, et dont il avait assemblé la plupart des matériaux. Il devait aussi collaborer à la vaste *Histoire de l'Église* de MM .Fliche et Martin, où certains chapitres des tomes XIX et XX (1648-1848) lui étaient réservés.

De 1909 à 1924, l'abbé Humbert fut autorisé à séjourner à Paris,

où il devint l'hôte de M. Portal. Tout en se livrant à ses recherches personnelles dans les bibliothèques de la capitale, il donna des cours dans diverses institutions, notamment des cours de philosophie à l'École normale catholique de jeunes filles. En même temps, il réunissait périodiquement dans son petit appartement, chez M. Portal, les élèves de l'École normale supérieure qui désiraient approfondir certains problèmes religieux sous une direction éclairée. Il a ainsi collaboré à ce renouveau de catholicisme qui s'est manifesté peu après dans toutes les grandes écoles. En 1924, l'abbé Humbert rentrait dans son diocèse d' igine comme aumônier du lycée de Bar-le-Duc. Tout de suite il se mêla activement aux études d'histoire locale, si en faveur dans la région lorraine. Membre de diverses sociétés savantes, il publia de nombreux articles dans leurs bulletins ou mémoires et dans les *Annales de l'Est*, organe de la Société d'études historiques de la Lorraine. On lui doit en particulier un volume intéressant sur le romancier André Theuriet et la Société de Bar-le-Duc, au temps du Second Empire.

Le chanoine Humbert s'était fait beaucoup d'amis dans tous les milieux, par sa distinction, sa courtoisie et son aimable serviabilité. A ses funérailles, qui furent célébrées à l'église Notre-Dame de Bar-le-Duc, le 12 mai dernier, se pressait une foule considérable, où, au Clergé, à l'Université et à l'Administration — représentée par le préfet de la Meuse et le maire de Bar-le-Duc — s'unissaient ses nombreux amis et anciens élèves.

Ch. AIMOND.

M. CHARLES LEROY

Notre confrère, M. Charles Leroy, est décédé à Rouen le 4 mars 1938. Il était né à Nocé (Orne) le 4 octobre 1867. Sitôt sa licence en droit obtenue, il se fit inscrire au barreau de Rouen. En 1905 et pour vingt ans, il s'installa comme notaire à Tourville-la-Campagne (Eure) et consacra dès lors tous ses loisirs à l'érudition. Le dépouillement des minutes de son étude fournit une première base solide à ses travaux. A partir de 1925, retiré à Rouen, il poursuivit sa documentation par de sérieuses recherches aux Archives de la Seine-Inférieure et à la Bibliothèque municipale. D'excellentes contributions à l'histoire de l'agriculture et relatives à la condition des paysans dans sa région en furent les résultats. Rappelons, à sa louange, ses deux volumes sur les *Paysans normands au XVIIIe siècle*, l'un consacré à *la Vie rurale*, l'autre à *la Communauté* et à *la Paroisse* (3e éd., 1929, in-8°), et ses *Notes sur une exploitation agricole en Normandie, dans le Roumois, au XVIIIe siècle* (1934). Citons encore deux monographies : *le Gros-Theil pendant la Révolution française* (1901) et *la Seigneurie d'Auberville-la-Manuel au pays de Caux* (1929); et, comme intéressant spécialement l'histoire ecclésiastique, la publication des *Mémoires de M. l'abbé Pétel, curé de Saint-Léger-du-Boscdel, 1792-1797* (1929), et celle de la correspondance de *l'abbé Augustin-Alexis Taillet, vicaire général de Saintes, de La Rochelle, de Reims et de Rouen*. M. Charles Leroy donnait en outre de nombreux articles aux bulletins des Sociétés savantes de sa province, et du jour où il appartint à notre Société, il ne manqua jamais de nous traduire sa sympathie en assistant à nos réunions, à nos congrès. Son obligeance autant que son érudition le firent apprécier comme secrétaire de la Société de l'histoire de Normandie et comme vice-président de l'Académie de Rouen. Il était aussi président de la Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.

Fr. de VAUX DE FOLETIER.

LE ROLE DES RÉVÉLATIONS MYSTIQUES DANS L'HISTOIRE DU VŒU DE LOUIS XIII

Plusieurs études récentes sur le vœu de Louis XIII, écrites à l'occasion du tricentenaire[1], ont cherché à replacer cet acte dans les circonstances historiques où il a vu le jour, à expliquer sa genèse et à faire la part de ceux qui ont pu en être les inspirateurs. Mais ces premiers travaux ont un peu négligé un aspect particulier de la question, que d'autres historiens, au contraire, viennent de mettre au premier plan : celui des manifestations mystiques qui ont précédé l'édit royal[2]. Il n'est pas possible, en effet, de n'en pas tenir compte, quand on connaît d'une part l'intense vie spirituelle de l'époque, avec ses multiples manifestations d'ordre surnaturel, et d'autre part l'esprit mystique de Louis XIII, toujours prêt à écouter ceux qui se disaient les messagers du ciel.

Pour connaître les répercussions de ces faits sur les événements, il faut distinguer, dans les révélations des mystiques, celles qui se rapportent à la consécration du royaume, improprement appelée le vœu de Louis XIII, et celles qui concernent la naissance prochaine d'un dauphin. Nous verrons comment elles ont finalement agi dans le même sens.

C'est de la congrégation bénédictine du Calvaire, fondée en 1617 par le P. Joseph, l'ami de Richelieu, que vint au roi, sous la forme d'un ordre divin, l'idée de la consécration. Une moniale, Anne de Goullaine, qui avait fait profession à Morlaix en 1631 sous le nom de sœur Anne-Marie de Jésus-Crucifié, avait reçu, à ce sujet, en 1636[3] les révélations. Un « papier » du P. Joseph, qui fut sans aucun doute son intermédiaire auprès du roi, nous les rapporte en ces termes : « Je veux, lui fut-il révélé, que le roi fasse honorer ma Mère en son royaume, en la manière que je lui ferai connaître. Je rendrai son royaume, par l'intercession de ma Mère, la plus heureuse patrie qui soit sous le ciel... »[4].

Il est évidemment difficile de savoir dans quelle mesure le message d'Anne de Goullaine contribua à la décision du roi. Mais il ne faudrait sans doute pas lui faire la part trop petite, car c'est bien dans l'entourage du P. Joseph et de Richelieu que l'ordonnance du vœu fut préparée dès le début de 1637 et mise au point, semble-t-il, vers la fin du

---

1. Voir ci-dessus, p. 47-58 et 82-83.

2. Antoine LESTRA, *Notre-Dame, reine de France* (Paris, éditions de la Fédération nationale catholique, 1938 ; in-8° de 40 pages). — Chanoine BOUISSON, *Un centenaire (1638-1938) : le Vœu de Louis XIII et Cotignac en Provence* (Toulon, Soc. nouv. des impr. toulonnaises, 1938 ; in-8° de 32 pages, illustrations). — Louis BLOND, *Notre-Dame des Victoires et le vœu de Louis XIII, origine et publication du vœu* (Paris, les Presses modernes, 1938 ; in-8° de 107 pages). — La brochure du chanoine Bouisson donne le texte d'une conférence qu'il a faite à Toulon le 10 décembre 1937. Le petit livre de M. l'abbé Blond, plus complet sur l'ensemble de la question, ajoute aussi les références précises qui étaient indispensables.

3. Cette date, indispensable pour donner une créance historique à l'influence possible des révélations d'Anne de Goullaine, ne se trouve dans aucun des ouvrages cités ci-dessus. Mais M. Blond a bien voulu accepter de nous la préciser, et nous l'en remercions. Nous la trouvons aussi dans le livre de M. Michel CHRISTIAN, *Notre-Dame de France* (Paris, Téqui, 1938 ; in-8° de XXV-145 pages), cf. p. 94.

4-5. L. BLOND, *N.-D. des Victoires et le vœu de Louis XIII*, p. 49, 50.

mois de décembre suivant. Et ce qui montre mieux encore que le P. Joseph continuait à diriger l'affaire, c'est qu'il écrivit, en janvier 1638, un plan de prédications qui devaient s'étendre, pendant trois ans, à toute la France « pour prêcher la dévotion que le roi fait à la sainte Vierge de mettre son royaume en sa protection »[5].

La publication de l'ordonnance était ainsi reportée à une date ultérieure. Or, elle eut lieu brusquement quelques semaines plus tard, le 10 février 1638. M. l'abbé Blond, reprenant une idée émise en 1926 par M. Vloberg dans un ouvrage intitulé *Notre-Dame de Paris et le vœu de Louis XIII*[6], et l'appuyant sur une argumentation très solide, explique cette précipitation par la nouvelle de la maternité prochaine d'Anne d'Autriche. Le roi avait, en effet, depuis peu, des raisons d'attribuer cet heureux événement à l'intercession de la Vierge[7].

Un humble frère convers du couvent des Augustins déchaussés du faubourg Montmartre, le frère Fiacre de Sainte-Marguerite, avait été favorisé, en novembre 1637, de plusieurs apparitions. La Vierge s'était manifestée à lui, tenant dans les bras un petit enfant qui était, lui avait-elle dit, « l'enfant que Dieu veut donner à la France ». Et elle lui avait prescrit, pour obtenir la naissance, de faire trois neuvaines : « la première en l'honneur de Notre-Dame des Grâces de Cotignac en Provence, la seconde à l'église de Notre-Dame de Paris, la troisième à l'église de Notre-Dame des Victoires... »[8]. Ce dernier sanctuaire servait d'église au couvent du frère Fiacre; sa conctruction avait été entreprise, quelques années plus tôt, sur l'ordre et avec l'aide de Louis XIII, en action de grâces pour les premières victoires de son règne[9].

Des événements fortuits firent, sur ces entrefaites, que le roi et la reine, séparés en fait depuis longtemps, se rapprochèrent. Et, dès que la maternité d'Anne d'Autriche s'annonça de façon certaine, à la fin de janvier ou au début de février 1638, Louis XIII manifesta sa reconnaissance en envoyant, le 7 février, le frère Fiacre en pèlerinage à Notre-Dame de Cotignac. Or, c'est trois jours après, le 10, qu'il signa l'ordonnance du vœu. Ce rapprochement de dates est assez significatif. D'ailleurs, par la suite, Anne d'Autriche et Louis XIII lui-même ont manifesté, à plusieurs reprises, leur gratitude à la Vierge provençale, témoignant ainsi de la confiance que la famille royale avait eue dans les révélations du frère Fiacre.

On voit par là combien il est difficile d'affirmer, comme on l'a fait encore récemment, que la naissance — ou la conception — du futur Louis XIV n'avait été pour rien dans la décision du roi. Mais il ne faut pas non plus, au rebours, expliquer l'ordonnance royale par ce seul événement, qui ne fit que hâter sa publication.

R. Limouzin-Lamothe.

---

6. Paris, impr. Frazier-Soye, 1926. In-4°, 185 pages, illustré. Cf. p. 58-60.

7. Depuis longtemps, la naissance d'un dauphin avait été annoncée, à la suite de visions, par des mystiques : en 1627, par Jeanne de Matel, la future fondatrice des monastères du Verbe incarné, et en 1635 par la célèbre carmélite de Beaune, Marguerite du Saint-Sacrement. Mais il ne semble pas que ces révélations aient influé sur le projet du roi de consacrer son royaume à la Vierge; celles de Jeanne de Matel ne furent d'ailleurs connues à la Cour qu'après la publication de l'édit et la naissance de Louis XIV (cf. A. Lestra, *Notre-Dame, reine de France*, p. 17, 18, et les articles de MM. Louis Mercier et Antoine Lestra dans *la Croix*, 1er juin et 23 juillet 1938).

8-9. L. Blond, *Notre-Dame des Victoires* ..., p. 70-76, et 7-11.

LIVRES NOUVEAUX

Les ouvrages doivent être impersonnellement adressés à la Revue. Les envois accompagnés d'hommages d'auteurs ne peuvent être distribués en vue de comptes rendus.

SCIENCES AUXILIAIRES

Caron (Pierre) et Jaryc (Marc). Répertoire des sociétés françaises de sciences philosophiques, historiques, philologiques et juridiques. — Paris, Maison du Livre français, 1938. In-8°, xxxix-281 p., 50 fr.

Dauzat (Albert). Les noms de lieux. Origine et évolution (*Bibliothèque des chercheurs et des curieux*). — Paris, Delagrave, 1937. In-8°, viii-264 p.

SOURCES ET CRITIQUE DOCUMENTAIRE

Calmette (J.), avec la collaboration de J.-J. Gruber. Textes et documents d'histoire. II. Moyen Age (*Clio*, 11). — Paris, les Presses universitaires de France, 1937. In-8°, vii-233 p., 35 fr.

Histoire littéraire de la France. Ouvrage commencé par des religieux Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur et continué par des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome XXXVII : Suite du quatorzième siècle. — Paris, impr. nationale, 1938. In-4°, xxiv-562 p.

La patrie et la paix. Textes pontificaux commentés par Y. de La Brière, S. J., et P. M. Colbach, S. J. (*Cathedra Petri*). — Paris, Desclée de Brouwer, 1938. In-12, xii-453 p., 25 fr.

Théry (R. P.), O. P. Recueil des actes de la vénérable Marie Poussepin (1653-1744), fondatrice des Sœurs de la Présentation de Tours. Tome I : Période de Dourdan (1653-1695). Contribution à l'histoire du commerce et de l'industrie à Dourdan aux xviie et xviiie siècles. — Tours, Mame, 1938. Gr. in-8°, 415 p., ill. h.-t.

ÉTUDES HISTORIQUES

Adhémar (Jean). Influences antiques dans l'art du Moyen Age français. Recherches sur les sources et les thèmes d'inspiration. — Londres, the Warburg Institute, 1937. In-8°, xvi-318 p., 127 fig. en 40 pl. h.-t.

Auzias (Léonce). L'Aquitaine carolingienne (778-987) (*Bibliothèque méridionale*. 2e série, t. XXVIII). — Toulouse, Privat, 1937. In-8°, xlviii-587 p., 75 fr.

Blond (Louis). Notre-Dame des Victoires et le vœu de Louis XIII. Origine et publication du vœu. Préface de S. Ém. le cardinal Baudrillart. — Paris, les Presses modernes, 1938. In-8°, 107 p.

Bouisson (Chanoine). Un centenaire (1638-1938). Le vœu de Louis XIII et Cotignac en Provence. — Toulon, Soc. nouv. des impr. toulonnaises, 1938. In-8°, 32 p., ill.

Chagny (André). Cluny et son empire. Nouvelle édition, entièrement refondue. Préface de Fernand Mercier. — Lyon-Paris, Emm. Vitte, 1938. In-8°, 298 p., 20 fr.

Champion (Pierre). Paris au temps des guerres de religion. Paris sous les derniers Valois. — Paris, Calmann-Lévy, 1938. In-8°, 254 p., 2 grav. h.-t., 20 fr.

Chenevière (Marc-Édouard). La pensée politique de Calvin. — Genève, éditions Labor, et Paris, éditions « Je sers », 1937. In-8°, 383 p., 25 fr.

Focillon (Henri). Peintures romanes des églises de France. — Paris, Hartmann, 1938. In-4°, 64 p., phot. et 112 pl. h.-t., 125 fr.

Gaillard (Georges). Les débuts de la sculpture romane espagnole. — Paris, Hartmann, 1938. In-8°, xxxv-270 p., 128 pl. h.-t.

Gaillard (Georges). Premiers essais de sculpture monumentale en Catalogne aux xe et xie siècles. — Paris, Hartmann. 1938. In-8°, 112 p., 16 pl. h.-t

Génermont (Marcel) et Pradel (Pierre). Les églises de France. Allier. — Paris, Letouzey et Ané, 1938. In-4°, xix-319 p., ill., cartes h.-t.

Guiraud (Jean). Histoire de l'Inquisition au Moyen Age. Tome II. — Paris, Aug. Picard, 1938. In-8°. viii-602 p., 15 pl. h.-t., 95 fr.

Herriot (Édouard). Lyon n'est plus. Tome II : le Siège. — Paris, Hachette, 1938. In-8°, 515 p., un plan h.-t., 28 fr.

Lestra (Antoine). Notre-Dame, reine de France. — Paris, éditions de la Fédération nationale catholique, 1938. In-8°, 40 p.

Levison (Prof. Dr Wilhelm). Metz und Südfrankreich im frühen Mittelalter. Die Urkunde König Sigiberts III für die Kölner und Metzer Kirche (Sonderdruck aus dem Jahrbuch der Elsass-Lothringischen Wissenschaftlichen Gesellschaft zu Strassburg, Band XI). — Alsatia-Colmar und Winter-Heidelberg, 1938. In-8°, 31 p.

Petit (Abbé C.). Les établissements religieux de Saint-Dizier sous l'Ancien Régime (Travaux de la Société des lettres, des sciences, des arts, de l'agriculture et de l'industrie de Saint-Dizier). — Saint-Dizier, A. Brulliard, 1938. In-8°, 151 p.

Soreau (Edmond). Chute de l'Ancien Régime. La Révolution du 14 juillet : ses origines. — Paris, les Belles Lettres, 1937. In-8°. 217 p.

Van Gennep (Arnold). Manuel de folklore français contemporain. Tome III : Questionnaires, Provinces et pays, bibliographie méthodique. Tome IV : Bibliographie méthodique (fin), Index des noms d'auteurs, Index par provinces. — Paris, Aug. Picard, 1937 et 1938. Deux vol. in-8°, 1078 p., 150 fr.

VARIÉTÉS

Gautier (Jean). L'esprit de l'École française de spiritualité (*La vie intérieure pour notre temps*). — Paris, Bloud et Gay, 1938. In-8°, 190 p., 15 fr.

Guynot (Chanoine E.). Sainte Bernadette. Souvenirs inédits. — Paris, Spes, 1937. In-8°, 352 p., ill., 15 fr.

Le Braz (Anatole). Les saints bretons d'après la tradition populaire en Cornouaille. — Paris, Calmann-Lévy, 1938. In-8°, v-172 p., 15 fr.

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : André-Pouyé

Impr. André-Pouyé — Meaux

CONSIDÉRATIONS SUR L'HISTOIRE DE LA PAROISSE RURALE SOUS LE CONCORDAT DE 1801

I. État matériel de la paroisse.
II. Le personnel ecclésiastique. — Clergé séculier. — Employés d'église. — Clergé régulier.
III. Les paroissiens. — Vie matérielle de la paroisse. — Vie intellectuelle et religieuse.
IV. La Séparation.
V. Les Sources.

Écrire l'histoire d'une paroisse rurale pendant le XIXe et le début du XXe siècle peut sembler chose facile : les documents ne sont ni rares, ni malaisés à interpréter. D'où vient cependant que bien peu des monographies publiées jusqu'ici nous donnent entière satisfaction ? Les unes négligent d'indiquer leurs références; les autres se contentent des sources les plus facilement accessibles sans pousser assez loin les recherches; d'autres enfin se bornent à une énumération plus ou moins confuse des renseignements recueillis, sans chercher à les relier aux grandes questions d'intérêt général. Pourtant, en dehors de l'intérêt anecdotique qu'elle peut présenter pour les habitants du pays, l'étude d'une paroisse rurale, si elle est bien conduite, peut fournir des renseignements précieux pour l'historien des institutions, pour celui de la société, pour celui des idées.

Pour parvenir à ce résultat, il importe de connaître d'abord les questions sur lesquelles doit porter l'enquête préalable, en ne laissant dans l'ombre aucun point important. Nous indiquerons ensuite les sources principales du sujet.

I. — ÉTAT MATÉRIEL DE LA PAROISSE.

Ce qu'il importe tout d'abord de connaître, c'est l'étendue de la paroisse. Quelle était sa *circonscription en 1801* ? a-t-elle varié depuis lors, et pour quelles raisons ? Des parois-

ses ont pu disparaître, d'autres naître[1] ou revivre; beaucoup d'entre elles, supprimées sous l'Empire, ont été rétablies par la Restauration. Le développement de l'industrie en certains points du territoire a transformé d'humbles hameaux en importantes bourgades et déterminé ainsi la création de nouveaux centres paroissiaux. Sous le régime concordataire, la chose n'allait pas de soi, et il fallait de longues tractations pour la mener à bien : elles ont dû laisser leurs traces en de volumineux dossiers.

L'érection des succursales, des chapelles, des vicariats, tout cela était matière administrative et se retrouve dans les liasses de la série V des archives départementales.

Les *bâtiments* appartenant à la paroisse constituent le cadre où se développe la vie religieuse. L'église, tout d'abord, avec son mobilier et son trésor[2]. Dans quel état la Révolution l'avait-elle laissée ? Quelles ont été les restaurations nécessaires, les constructions nouvelles, les embellissements réalisés au cours du XIXe siècle ? Il n'est même pas interdit de porter un jugement esthétique — tempéré par la charité chrétienne — sur les statues et les vitraux dûs à la munificence, à la piété, ... ou à la gloriole des fidèles.

Le presbytère abrite, plus ou moins bien, le curé; les écoles paroissiales accueillent les enfants, et le cimetière reçoit, tour à tour, tous les paroissiens. Par quelles vicissitudes ont passé ces établissements, d'utilité incontestable quoique très diverse, c'est ce qu'il importe de préciser. La question du presbytère a souvent mis en conflit les municipalités et l'autorité diocésaine; les écoles chrétiennes ont subi bien des avatars; quant au cimetière, il a souvent délaissé l'ombre du clocher, pour s'en aller, suivant la loi, à 35 ou 40 mètres du village[3].

1. Il est naturellement plus facile de faire la monographie complète d'une paroisse récemment créée. On en trouvera un très bon exemple par l'abbé MORELLO, dans *le Carillon de Notre-Dame des Pins, Cannes*. Numéro spécial du *Bulletin paroissial de Cannes*, juillet-octobre 1938, in-8° de 80 pages.

2. C'est généralement la partie la mieux traitée des monographies paroissiales. Parmi des centaines de brochures, on peut citer : Abbé Louis LEFÈVRE, *Notre-Dame de Pontoise*. I : *Histoire et description de l'église;* II : *le Pèlerinage* (Pontoise, 1924); T. L. HOUDEBINE, *Le Puy-Notre-Dame* (Angers, 1924); Aug. NICOLAS, *Notre-Dame de Longpont* (Paris, 1914); Abbé ADAM, *Avioth* (Balan-Sedan, 1927).

3. Toutes ces questions sont assez rarement traitées dans les monographies paroissiales. Il faut cependant citer l'ouvrage de l'abbé Edmond RÉGNIER : *Notes historiques sur Dicy*, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne*, année 1935 (Auxerre, 1936), qui aborde à peu près tous les sujets et auquel on ne saurait reprocher qu'une certaine confusion dans le plan.

Pour animer un organisme, même spirituel comme une paroisse, il faut de l'argent. Quelles sont donc les *ressources* dont dispose la fabrique ? A-t-elle, en 1801, des biens-fonds, des rentes ? Les biens qui furent acquis comme domaines nationaux ont-ils toujours été détournés de leur destination première, et n'y eut-il pas, sous la Restauration principalement, des restitutions plus ou moins volontaires ? Le budget de la fabrique, comme tout être vivant, a certainement évolué au cours du XIXe siècle. Il conviendrait d'indiquer les ressources nouvelles : les fondations pieuses, avec les charges dont elles sont grevées; le produit des quêtes avec l'affectation de celles-ci; la location des chaises, des bancs, avec les incidents, parfois burlesques, que cette coutume a pu entraîner.

Enfin, il convient d'évaluer le *casuel*. A quel tarif sont payés les honoraires de messes ? les mariages ? les enterrements ? les recommandations au prône (soit pendant l'année entière, soit aux jours de fête spécialement consacrés au souvenir des morts : les Rameaux et la Toussaint) ? Il est des pays plus qu'à demi déchristianisés et où, cependant, les familles tiennent à honneur de faire lire le nom de leurs défunts aux jours fatidiques. Des redevances particulières, en nature ou en argent, peuvent être versées en certaines occasions : dans l'Orléanais, aux enterrements, on porte encore à l'offrande une miche de pain et une bouteille de vin. Il serait intéressant de connaître le montant des aumônes du Carême et leurs variations. Ces versements en nature ne peuvent-ils être considérés en certains cas comme une survivance de la dîme ? Bien qu'aucune obligation légale ne contraignît plus les paysans, on continua, en certains diocèses, à quêter le blé, et, de nos jours, cette coutume semble reprendre vie avec les envois de céréales et de légumes pour l'entretien des séminaires.

II. — LE PERSONNEL ECCLÉSIASTIQUE.

Les questions matérielles débrouillées, il s'agit maintenant d'aborder celui qui est l'âme même de la paroisse : le curé, avec tous les satellites, plus ou moins brillants, qui gravitent autour de lui.

Clergé séculier.

1. *Effectif et situation.* — Chaque paroisse possède un curé; au moins en théorie, car, en fait, elle doit souvent le partager avec quelques communes voisines. A quel titre se trouve-t-il là ? Est-il titulaire ou simple desservant ? La ques-

tion est d'importance au regard de la loi, car sa situation peut s'en trouver complètement changée. Les ressources dont il dispose sont, tout d'abord, son traitement, mais il faut y ajouter les suppléments parfois votés par les conseils municipaux, les honoraires de messe, le casuel, etc., et il serait très intéressant de comparer la situation matérielle du curé, dans une même paroisse, sous l'Ancien Régime et après le Concordat. Il peut avoir un ou des vicaires; plus rarement encore un chapelain vit sur le territoire de la paroisse. Quelles sont les ressources de ce clergé subalterne ? Vit-il en communauté avec le curé ? Telles sont les questions qui peuvent se poser à cet égard.

2. *Historique.* — Donner la liste des curés et des vicaires, comme le font certaines monographies, c'est bien. Mais nous renseigner sur la vie de chacun d'eux, sur son action dans la paroisse, est certes beaucoup mieux[4]. C'est dans ces esquisses biographiques que le sens psychologique de l'auteur et son respect de l'histoire peuvent le mieux se révéler : si certaines œuvres, écrites au milieu du dernier siècle, sont aujourd'hui proprement illisibles, c'est qu'elles manquaient par trop de vérité et croyaient suppléer à tout par l'abondance des épithètes laudatives. Nous demandons qu'on nous épargne « l'onction » et les « vertus sacerdotales » pour nous montrer des hommes à qui leur caractère sacré n'enlève pas leurs traits particuliers.

Ce tempérament propre se manifestera dans leurs rapports avec leurs supérieurs ecclésiastiques et spécialement avec leur évêque, avec leurs vicaires, avec les autorités constituées, maires et préfets, avec l'ensemble de leurs paroissiens, avec les congréganistes vivant sur la paroisse : les uns couleront de longs jours sans histoire, éclairant d'un sourire tous ceux qu'ils rencontrent; les autres se plairont au milieu des tempêtes, entrant en conflit avec quiconque les heurte ou les gêne, consumant leur existence en procès.

Il convient d'indiquer nettement leur origine. Il n'est pas indifférent, pour les pouvoir mieux comprendre, de savoir s'ils sortent du séminaire, s'ils viennent d'un autre diocèse, s'ils sont passés par une congrégation, s'ils ont été prêtres jureurs ou insermentés.

Leur valeur intellectuelle et morale peut nous être révélée, non seulement par les témoignages portés sur eux, mais par les sermons qu'ils ont prêchés, les sujets qu'ils ont traités en conférences, la composition de leur bibliothèque.

4. Cf. Aimé Lefort, *Histoire de La Ferrière d'Anjou* (La Ferrière, 1930).

Bien que « vénérables et discrètes personnes », certains ont pu donner à leurs paroissiens des exemples fâcheux; sans insister plus qu'il ne faut, il est nécessaire de signaler des événements qui expliquent parfois l'apostasie de certaines paroisses. Il est bien difficile de scruter leurs sentiments profonds; mais il est utile de noter, quand on le peut, s'ils ont participé à des mouvements plus ou moins schismatiques, s'ils étaient gallicans ou ultramontains, les deux grandes écoles qui se sont affrontées au XIXe siècle. L'indication des journaux qu'ils lisaient peut être précieuse pour aider à comprendre leur état d'esprit.

Ainsi la théorie, longue ou courte, des pasteurs qui se sont succédé au XIXe siècle à la tête d'une paroisse nous apparaîtra avec tout son relief et sa diversité.

Employés d'église.

A côté des membres du clergé, il faut faire une place à leurs collaborateurs laïques : sacristains, bedeaux, suisses, chantres, enfants de chœur, sonneurs, fossoyeurs, etc. Il est intéressant de connaître leur origine (il y a parfois conflit de nomination entre un maire et un curé pour la désignation d'un sonneur qui est en même temps fossoyeur)[5], leurs ressources (traitement fixe et prestations diverses), les rapports qu'ils ont entretenus avec leur curé. Enfin il est certaines coutumes traditionnelles, plus ou moins effacées, dont il est bon de conserver le souvenir : la quête des œufs par les enfants de chœur, par exemple.

Clergé régulier.

Sur le territoire de la paroisse, il existe parfois un ou plusieurs établissements congréganistes : le cas le plus fréquent est celui des écoles tenues par les frères et les religieuses, écoles publiques tout d'abord, écoles libres jusqu'en 1904, et celui des hôpitaux; plus fréquemment encore, existe dans le village une « sœur des malades ». Il faut indiquer à quelle congrégation ils appartiennent; comment celle-ci s'est créée ou reconstituée, à quel moment on la voit apparaître, quels sont les rapports qu'ils ont entretenus avec le curé et avec les autorités municipales.

5. Cf. Abbé Edmond RÉGNIER, *Notes historiques sur Dicy*, dans le *Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne*, année 1935, p. 170.

III. — LES PAROISSIENS.

Ils forment le gros de l'armée paroissiale dont le clergé constitue l'état-major. Et certes dans une monographie proprement paroissiale des détails purement économiques seraient déplacés. Mais il faut tenir compte des conditions matérielles parce qu'elles influent plus ou moins directement sur la vie religieuse du pays.

Vie matérielle de la paroisse.

La première étude à mener à bien est celle du chiffre de population et de ses variations. 90 fois sur 100, malheureusement, c'est une baisse rapide qu'il faudra constater dans la seconde moitié du siècle. A quel moment commence ce dépeuplement des campagnes ? Quelles en sont les causes ? L'émigration vers les villes peut être amenée par un changement dans la situation économique (disparition du tissage en chambre, apparition des chemins de fer, etc.), mais aussi par un désir de vie plus facile, par un affaiblissement des traditions familiales et religieuses. La baisse des naissances est également due aux progrès du néo-malthusianisme : dans quels milieux s'est-il tout d'abord répandu ? Peut-on constater un rapport entre sa propagation et l'introduction du service militaire obligatoire ? Il y a là les éléments d'une étude très utile comme celle faite récemment par le docteur Lépinois sur la bourgade de Corvol-l'Orgueilleux (Nièvre)[6], qui peut passer pour un véritable modèle.

Il convient d'étudier ensuite les différents éléments de la population et leurs rapports avec le clergé : les châtelains, qui continuent parfois à se prévaloir de certains droits honorifiques (banc seigneurial, encensements, etc.) et entrent en conflit avec l'autorité ecclésiastique[7]; — la bourgeoisie: médecins, notaires, rentiers, marchands, etc.; il convient de noter son évolution, de montrer comment le voltairianisme disparaît d'une génération à l'autre, comment au contraire le radicalisme fait des progrès; — les cultivateurs; — les artisans. L'usine joue un rôle moral tout autant que matériel : c'est pourquoi il importe de signaler son apparition et la façon dont elle transforme la population en mal ou en bien[8].

6. Dr Lépinois, *Étude démographique sur Corvol-l'Orgueilleux* (Paris, 1935).

7. H. Lambert-Daverdoing, *Une lutte pour les préséances et les droits honorifiques dans une paroisse de l'Orléanais,* dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orléanais,* t. XXII (1932).

8. Cf. Georges Guitton, *Léon Harmel* (Paris, 1927).

Enfin les ressources du village influent nécessairement sur la vie de la paroisse. Les habitants se montrent-ils généreux ou avares ? Cela est sans proportion avec la richesse du pays.

Vie intellectuelle et religieuse.

L'école tient une place importante dans la vie paroissiale puisque c'est elle qui forme (ou déforme) les petits chrétiens. L'école publique pouvait être tenue par des laïques ou des congréganistes. Sous la Restauration, on vit se créer, en plusieurs endroits, des « écoles mutuelles » que l'on soupçonna parfois d'arrière-pensées politiques. Après 1850, l'école libre apparaît. Il convient d'étudier les rapports entre le curé et le corps enseignant, la fréquentation scolaire, les laïcisations après les lois Ferry, les fermetures d'écoles congréganistes après 1904 et la résurrection de certains établissements libres.

L'enseignement du catéchisme est une des gloires de l'Église de France. Son organisation et ses méthodes présentent donc un grand intérêt : enseignement donné à l'école ou à l'église ? fréquence des leçons ? livres employés ? Toutes ces indications sont précieuses. Le catéchisme impérial a continué à être en usage, en certains diocèses, longtemps après la chute de Napoléon, ce qui ne manqua pas d'attirer aux évêques des désagréments assez sérieux. Les changements dans la rédaction du catéchisme peuvent aussi révéler une transformation dans l'état des esprits et méritent d'être signalés avec soin.

Comment évaluer la ferveur religieuse d'une paroisse ? L'assistance à la messe est parfois difficile à dénombrer rétrospectivement. Mais la fréquentation des sacrements est un indice plus sûr : beaucoup de curés notent le nombre des communions pascales et la proportion en est intéressante à étudier[9].

Bien des traits particuliers peuvent en outre compléter la physionomie morale de la paroisse : dévotions spéciales, pèlerinages, superstitions même par lesquelles l'homme du XXe siècle se rattache à la préhistoire.

Les confréries étaient plus nombreuses sous l'Ancien Régime. Celles qui subsistent ont aussi leurs traditions qu'il est bon de noter, ainsi que la date de leur apparition et leur vitalité.

9. On trouve ces chiffres indiqués de 1858 à 1861 dans Mgr Auvity, *Germigny-l'Exempt (Cher) et sa châtellenie* (Paris, 1932).

Les missions, enfin, ont joué un rôle très important sous la Restauration[10]. Celles qui ont suivi laissent moins de traces dans l'histoire politique; mais elles furent parfois l'occasion d'un réveil religieux et les croix des carrefours rappellent encore leur souvenir[11].

En face de ces moyens d'apostolat et de conquête, se dresse le tableau des forces d'opposition : ceux qui, à l'intérieur même de l'Église essaient de l'entraîner hors de l'orthodoxie; ceux qui, en dehors d'elle, l'ignorent ou la combattent.

A l'intérieur même du catholicisme, bien des mouvements, plus ou moins hérétiques ou schismatiques, ont laissé des traces dans nos campagnes. La Petite Église, étudiée seulement dans certaines régions[12], a eu des adeptes dans une grande partie de la France; des anciens Constitutionnels, certains ont persévéré jusqu'au bout dans leur orgueilleuse insoumission; toujours traqué, toujours renaissant, le Jansénisme s'est perpétué jusqu'à nos jours; par contre, les partisans de Lamennais n'ont dû causer quelques perturbations que bien sporadiquement; mais un mouvement très peu étudié jusqu'ici, l' « Église française » de l'abbé Châtel, a eu des ramifications dans les campagnes, et je connais au moins un dépôt d'archives départementales qui renferme des dossiers très intéressants sur cette question[13].

Les milieux protestants et israélites doivent être étudiés dans leurs rapports avec l'Église. La libre-pensée, plus répandue et multiforme, est plus difficile à saisir. Quelles sont les causes de ses progrès ? La franc-maçonnerie a certainement joué un rôle important dans sa diffusion et il serait très utile d'avoir une liste des francs-maçons dans chaque paroisse, au moins des plus marquants. L'école peut être également un foyer d'incrédulité et la personnalité des institu-

10. Un prochain travail de M. le chanoine Garnier sur les Missions de 1815 à 1830 fera connaître, en même temps que leur importance religieuse et politique, les sources de leur histoire et les précautions à prendre pour les utiliser.

11. On trouvera d'utiles indications sur l'état religieux des paroisses dans les archives des ordres ou des sociétés auxquels appartiennent les missionnaires : dans les rapports adressés à leurs supérieurs, ils sont appelés, en effet, à préciser la situation à leur arrivée et le résultat de leurs efforts.

12. Drochon, *la Petite église* (Paris, 1894); C. Latreille, *l'Opposition religieuse au Concordat de 1792 à 1803* (Paris, 1910); du même auteur, *Après le Concordat. L'opposition de 1803 à nos jours* (Paris, 1910); *la Petite église de Lyon* (Lyon, 1911); R. de Chauvigny, *la Résistance au Concordat de 1801* (Paris, 1921); Abel Dechêne, *Contre Pie VII et Napoléon. Le Blanchardisme* (Paris, 1932); Mgr Clément Tournier, *le Cardinal de Clermont-Tonnerre et le drame de la Petite église* (Paris, 1935).

13. Archives départementales du Loiret, V1.

teurs successifs sera parfois fort révélatrice. La presse est un important instrument de propagande : connaître les journaux lus dans le village, c'est pénétrer un peu mieux l'âme des habitants.

La libre-pensée se dissimule tout d'abord sous le voile de l'indifférence ; mais lorsqu'elle a suffisamment progressé, elle s'affiche par des manifestations ostentatoires. L'apparition des premiers enterrements civils[14], leur fréquence, sont extrêmement révélateurs à cet égard : on a, de temps à autre, la joie de découvrir quelque discours prononcé à ces obsèques qui aurait rempli d'allégresse l'âme de Flaubert. Les mariages civils tendent aussi à se multiplier; quant aux « baptêmes laïques », ils sont plus rares et témoignent d'une déchristianisation avancée.

Enfin, on ne saurait connaître à fond l'âme d'une paroisse et ses complexités, si l'on ne comparaît la vie politique à la vie religieuse. On a parfois la surprise de voir des populations très « pratiquantes » voter régulièrement aux élections municipales et législatives pour des anticléricaux forcenés. Quelle peut être, dans ce cas, l'influence de la bourgeoisie, celle de l'usine ? Faut-il y voir une précaution contre l'influence redoutée du curé ? Toutes ces raisons sont à élucider. En remontant un peu dans le passé, il ne faut pas négliger d'étudier l'influence (bonne ou mauvaise) de Veuillot et de *l'Univers*, plus récemment, celle de *la Croix;* rechercher quelle fut, à l'époque du Ralliement, l'attitude du clergé local et celle des catholiques dirigeants. Là peut se trouver la clé de bien des mystères.

IV. — LA SÉPARATION.

La Séparation est un événement si considérable et, par ailleurs, si mal connu, qu'il est nécessaire d'attirer l'attention des travailleurs sur les problèmes qu'elle pose. J'ai eu la surprise, en consultant une monographie, bien faite et fort copieuse (elle compte 450 pages), de voir que le nom même de la Séparation n'est pas prononcé, alors qu'on termine sur une bénédiction de cloches en 1924.

La Séparation a eu pour prélude la lutte anticléricale menée dans les décades antérieures. Dans maints diocèses, des curés ont été victimes de suspensions de traitement, parfois même de poursuites.

14. En 1886, à Germigny-l'Exempt. Cf. Mgr Auvity, *Germigny-l'Exempt* ..., p. 420.

L'attitude des paroissiens à l'égard de la politique combiste et de la Séparation elle-même fournit d'utiles indications. Peut-on noter une influence des événements sur le résultat des élections ?

Les inventaires prescrits par la loi ont été parfois accompagnés de scènes dramatiques. Mais, le plus souvent, ils se sont passés sans désordre. Parfois même, le fonctionnaire de l'enregistrement s'est contenté de la liste fournie par le curé : comme il doit être aujourd'hui à la retraite, la divulgation de son geste conciliant ne peut avoir aucun inconvénient. S'il y a eu manifestation tumultueuse, il faut bien indiquer si elle a été organisée par le curé ou contre sa volonté.

Le refus d'accepter la loi et la continuation de l'exercice du culte ont, en certains endroits, amené des poursuites pour délit de messe. Il faut noter s'il y a eu simple procès-verbal ou comparution devant un juge.

Un des points les plus importants et des plus mal éclaircis est la question des cultuelles. Il ne s'en est organisé que fort peu. Mais, en d'autres lieux, il a pu se produire des tentatives avortées. Là où une association cultuelle a été constituée, il importerait de recueillir, dès maintenant, tout ce qui la concerne. Documents officiels et documents ecclésiastiques, quand ils seront publiés, peuvent se montrer très incomplets: les témoins sont encore assez nombreux pour qu'on puisse amasser tous les matériaux d'une histoire future.

Les biens d'Église, les fondations pieuses ont été confisqués. A qui ont-ils été dévolus et quelle a été leur affectation ultérieure ? Y a-t-il eu des reprises par les familles, des restitutions aux associations diocésaines fondées en vertu de l'encyclique *Maximam gravissimamque* du 18 janvier 1924 ?

L'Église, terriblement ébranlée par la spoliation de tout son patrimoine, a vaillamment supporté le coup. Mais la reconstruction a varié selon les diocèses. Il faudrait étudier la nouvelle organisation, spécialement au point de vue financier : l'établissement du denier du culte, son rendement; les nouveaux traitements du clergé, si misérables en bien des cas; le casuel, avec les variations des tarifs en rapport avec les fluctuations de la monnaie.

Enfin la Séparation, qui marque la fin de la situation officielle de l'Église dans l'État, a certainement eu une influence sur la situation matérielle et morale du clergé : appauvri, dépouillé de son caractère administratif, le curé a pu voir certains paroissiens s'éloigner de lui, d'autres lui devenir

plus fidèles; ses rapports avec les autorités ont changé d'aspect; la pratique religieuse elle-même et surtout les vocations ecclésiastiques ont été certainement affectées par le nouvel état de choses.

Tels sont les principaux problèmes qui se posent lorsqu'on veut étudier l'histoire contemporaine de l'Église de France dans le cadre local.

V. — LES SOURCES.

Il est bien évident que le travail de prospection doit commencer par les documents les plus accessibles. Chaque paroisse doit ou devrait avoir ses *archives particulières* depuis la Révolution : registres de baptêmes, de mariages, de sépultures. Si j'en crois des monographies publiées, certains curés ne seraient pas sans reproche à cet égard et auraient négligé ce devoir important de leur charge. Par contre d'autres pasteurs, plus zélés, ont tenu des livres de raison où ils indiquaient, d'une manière parfois fort pittoresque, les principaux événements survenus dans le village[15].

Les *Archives de la commune* sont aussi sous la main[16]. Je n'ai aucune illusion sur l'état dans lequel ces archives doivent se trouver. Par un hasard extraordinaire — un ancien archiviste étant maire, par exemple — il peut se faire qu'elles aient été régulièrement classées. Dans les campagnes, cependant, elles ne portent que par exception des lettres de séries. C'est la série P, concernant les Cultes, qui doit être consultée en premier lieu. Mais il ne faut pas négliger les séries F (Statistique), I (Police), M (Monuments publics), N (Propriétés communales), Q (Assistance publique), R (Instruction publique), et surtout D (Administration générale de la commune) et E (État civil) : ce sont souvent ces deux dernières qui seront seules représentées.

Les *Archives départementales* fourniront, presqu'à coup sûr, des documents intéressants. La série V, consacrée aux Cultes, est naturellement la plus riche. On y trouve des correspondances d'évêques, des affaires concernant le personnel, les questions d'érection de succursales, chapelles et vicariats, les délibérations et la comptabilité des fabriques,

15. L'auteur anonyme de *Notre-Dame de Liesse* (collection « Les grands pèlerinages », Paris 1924) a utilisé le journal d'un sacristain qui, dans la première moitié du XIXe siècle, nota tous les événements saillants de la paroisse et du pèlerinage.

16. Pour le classement des Archives communales, voyez Henri Waquet, *les Archives départementales, communales et hospitalières*, dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XI (1925), p. 521-528.

etc. La série M (Administration générale) fournit d'intéressants dossiers sur la police des cultes. On trouvera également à glaner dans les séries S (Travaux publics), T (Instruction publique), U (Justice) et X (Établissements de bienfaisance).

Les *Archives diocésaines* devraient, elles aussi, fournir une récolte abondante. Mais je crois qu'on ne peut, partout, fonder sur elles de grandes espérances. Si certains évêchés ont leurs papiers bien classés et accessibles, d'autres sont fâcheusement dépourvus. Il serait fort à désirer qu'on publiât un inventaire sommaire des archives diocésaines, en France.

Enfin, s'il existe dans le pays une famille ayant joué un rôle important, soit local, soit national, elle peut posséder des *Archives privées* qu'il serait utile de consulter.

Les sources locales et départementales ne sauraient suffire à épuiser la documentation. Dans bien des cas, un voyage à Paris s'impose, et les *Archives nationales* renferment nombre de renseignements ignorés. J'ai eu l'occasion de constater, en étudiant la délimitation des paroisses orléanaises en 1790, que les documents principaux se trouvaient, non pas dans le copieux dossier conservé à Orléans, mais dans les papiers de l'Assemblée Constituante. Il est certain qu'en bien des cas les pièces essentielles ont été envoyées à Paris, et on n'en a pas toujours gardé le double sur place.

Nous disposons, fort heureusement, d'un ouvrage précieux, nous permettant de ne pas trop nous égarer dans le dédale des Archives nationales. C'est l'étude publiée en 1925 par Georges Bourgin, dans la Bibliothèque d'histoire ecclésiastique de la France : *les Sources manuscrites de l'histoire religieuse de la France moderne*[17]. Il ne m'est pas possible d'énumérer toutes les richesses que révèle cet ouvrage. La série F^{19} consacrée aux Cultes, est évidemment la plus importante à consulter. En ce qui concerne plus spécialement l'histoire paroissiale, on peut trouver des renseignements utiles dans les registres F^{19} 1294* à 1329* concernant les circonscriptions de 1808 à 1904; 1330* à 1407* concernant le personnel (1802-1914); 1435* à 1438*, les établissements paroissiaux; 1460* à 1480*, les édifices paroissiaux, etc., ainsi que dans les liasses se rapportant aux mêmes questions et dont toutes les cotes sont soigneusement indiquées.

En dehors de cette série fondamentale, on trouvera sans doute bien des détails dans la série F^{1} (Administration géné-

17. Paris, Letouzey, 1925, in-8°. — Ce travail, remanié et complété, a été intégré dans l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. Ier (actuellement sous presse).

rale) et surtout F^{1c} III, si bizarrement intitulée : « Esprit public et élections » et qui est une véritable mine de documents. La sous-série F^{7} (Police) est également fort précieuse. F^{17} (Instruction publique), F^{21} (Beaux-Arts), BB (Justice) fournissent aussi leur contingent de documents, ainsi que toutes les autres séries mentionnées dans l'ouvrage de M. Bourgin, auquel il est indispensable de se référer.

La recherche de l'inédit, la joie de pouvoir, le premier, signaler tel ou tel fait, ignoré jusqu'ici, ne doit pas faire négliger le *document imprimé*. La presse locale, les Semaines religieuses, les Bulletins paroissiaux doivent être dépouillés avec grand soin. Sans doute, l'esprit critique trouvera, en pareille matière, mainte occasion de s'exercer, mais bien des petits faits n'ont laissé d'autre trace que leur mention dans un journal de sous-préfecture. Les publications des Sociétés savantes, les mémoires, les vies d'évêques ou de personnages importants viendront compléter un ensemble de documents qui laisseront bien peu de choses en dehors du champ de nos investigations.

Sans doute il sera souvent difficile de recueillir des documents sur tous les points de vue que nous avons signalés. Mais si les recherches sont menées avec suffisamment de persévérance et surtout de méthode, nul doute que les résultats ne soient encourageants. Ceux qui s'occupent de l'histoire de cette période, si malaisée à écrire, béniront alors les travailleurs locaux qui leur auront préparé des matériaux solides et abondants.

Édouard Bruley,
professeur agrégé au Lycée Condorcet.

LES POSSEDÉES DE LOUVIERS[1]

I. — Historique du couvent de Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth. Pierre David, Mathurin Picard, Madeleine Bavent. — II. Origine des désordres. Adamisme, obsessions et hallucinations. — III. Phase ecclésiastique du procès. — IV. Intervention des autorités civiles. — V. Inculpation du vicaire Boullay. Procès de Madeleine Bavent. — VI. Arrêt du parlement de Rouen. — VII. Conclusion.

Le 4 décembre 1642, la mort avait mis un terme à la carrière du cardinal de Richelieu; moins de six mois plus tard, le monarque dont il avait été l'habile conseiller devait le suivre dans la tombe. Tandis que la guerre continuait, les événements intérieurs les plus graves se préparaient; le pouvoir central devenu moins fort, les ambitions contenues se réveillaient.

Cependant la vie provinciale poursuivait son cours; elle ajoutait ses chapitres multiples à ceux de la grande histoire, et ses agitations qui, pour être d'une moindre importance, n'ont garde d'être d'une moindre acuité.

En ces premiers mois de l'année 1643, la tranquillité de l'évêque d'Évreux, François de Péricard, menaçait d'être

1. L'épisode qui fait l'objet de cet article a été étudié naguère dans un travail, paru dans le *Bulletin de la société d'études diverses de l'arrondissement de Louviers* (t. V, 1898), avant d'être édité en volume : Lucien Barbe, *le Couvent de Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth et les possédées de Louviers* (Louviers, 1900). Ce travail, consciencieux et appuyé sur des documents, est contestable quant à l'interprétation de certains faits. Le sujet a été repris par H. Bremond (*Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, t. V, p. 402-404 et t. XI, p. 157-169), mais d'une façon forcément incomplète, voire inexacte. Les principales sources de cette histoire sont : l'autobiographie de Madeleine Bavent, ou plutôt les notes que le P. Desmarets, oratorien, sous-pénitencier du diocèse de Rouen, son confesseur, rédigea en 1647 d'après les renseignements recueillis au cours des entretiens qu'il eut avec sa pénitente dans la conciergerie du palais de Rouen et en plein accord avec elle : *Histoire*

troublée. Depuis 1613, ce prélat gouvernait le diocèse, et ses efforts avaient tendu à maintenir le calme et la concorde. Au cours des incidents dont nous retracerons l'histoire, il nous apparaît sous les traits d'un homme pacifique, mêlé bien malgré lui, à de déplorables événements, incapable d'y montrer l'énergie nécessaire, comme il l'aurait certainement été de manifester la moindre cruauté[2]. M. d'Évreux appartenait à cette catégorie de personnes, nombreuses en tous temps, qui ne sont pas nées pour faire des héros, mais savent rester dans le droit chemin, quitte à laisser leur conscience en sommeil, si leur intérêt leur commande de s'en écarter quelque peu. Son désir le plus cher devait être de jouir en paix de son bénéfice et, sans crainte de nous tromper, nous pouvons affirmer que les dernières années de son épiscopat ne furent à personne plus dures qu'à lui.

De Louviers cependant les bruits les plus fâcheux lui parvenaient. Le couvent de Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth où les religieuses hospitalières du tiers-ordre de saint François avaient fixé leur établissement était, on n'en pouvait plus douter, le théâtre de faits très regrettables. Une ancienne tourière, devenue religieuse du chœur, Madeleine Bavent, adressait à l'évêque des lettres où la folie ne le disputait qu'à la dépravation[3]. Le directeur spirituel du monastère, Mathurin Picard, curé du Mesnil-Jourdain, mort depuis peu, avait, par l'intermédiaire du P. Dufour, jésuite de Rouen, fait entendre ses plaintes à l'évêché[4]. Monseigneur s'était transporté en personne à Louviers; en vain avait-il désigné un autre confesseur, espérant qu'un changement de personne amènerait l'apaisement[5], rien ne parvenait à étouffer le scandale.

de Magdeleine Bavent (Paris, 1652; réimprimé à Rouen, chez Lemonnier, en 1878); Laugeois, *l'Innocence opprimée ou défense de Mathurin Picard, curé du Mesnil-Jourdain* (publiée dans le *Bulletin de la société de l'histoire de Normandie*, t. IX (1900-1904), p. 128-162); un factum anonyme intitulé *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé à Louviers touchant les religieuses possédées, extrait d'une lettre écrite de Louviers à un évesque* (Paris, 1643, 8 pages); le pamphlet du provincial des Capucins de Normandie : Esprit du Bosroger, *la Piété affligée ou discours historique et théologique de la possession des religieuses dites de Sainte-Élisabeth de Louviers* (Rouen, 1652); un *Recueil de pièces sur les possessions des religieuses de Louviers* (Rouen, 1879); et quelques autres documents cités plus bas, notes 34, 39, 40, 45, 49, 55.

2. *Histoire de Magdeleine Bavent;* chap. XIII : « Ce digne homme était un des plus doux et bénins prélats que la terre ait jamais portés. »

3. *Histoire de Magdeleine Bavent,* chap. VII.

4. Laugeois, *l'Innocence opprimée,* chap. V.

5. *Histoire de Magdeleine Bavent,* chap. VII.

I. — Historique du couvent.
Pierre David, Mathurin Picard, Madeleine Bavent.

La fondation du couvent de Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth remontait à l'année 1616[6]. En 1643, aucun des fondateurs n'y était demeuré, soit que la mort ait fait son œuvre, soit que les circonstances aient pourvu à l'éloignement.

C'est à Paris que l'idée de l'établissement était née, dans le cercle pieux qui gravitait autour de Catherine Le Bis, veuve de Jean Hennequin. Celle-ci portait le deuil d'un procureur en la Chambre des comptes de Normandie, condamné à mort pour concussion et exécuté sur la place du Vieux Marché, à Rouen, le 14 mars 1602. Réfugiée à Paris, elle avait trouvé dans la dévotion un remède à ses maux. Un prêtre de la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, renommé pour son ascétisme, Pierre David, s'était constitué le directeur spirituel du groupe qu'elle avait formé. Laissant de côté pour l'instant les graves accusations portées contre ce personnage par la suite, nous nous contenterons de donner le portrait, d'une belle venue romantique, qu'en trace un de ses ennemis posthumes, le P. Esprit de Bosroger :

« Sa démarche grave et modérée, ses yeux baissés, sa barbe longue et négligée, la pâleur de son visage exterminé à dessein, la douceur de ses entretiens, sa condescendance avec ceux qui lui parlaient, l'ardeur de son zèle, l'attention sur ses actions, la suspension de son esprit marquée sur son front, le débit sérieux de ses idées, sa retenue fort étudiée, quelques mots enflammés qui donnaient des sentiments de Dieu et du Paradis, quelques fervents soupirs, sa mine reformée en contemplatif, ses longues messes pendant lesquelles il paraissait tout extatique, ses actions de grâces entrecoupées de sanglots et soudainement arrêtées par un paisible silence; en un mot tous ses exercices et toutes ses postures ne promettaient rien que de grand. »[7]

Un mysticisme quelque peu exagéré, un manque de bon sens, peut-être un état nerveux légèrement maladif, tels semblent être les seuls reproches qui puissent être adressés à ce prêtre, considéré de son vivant comme un très saint homme.

Une jeune fille jouait aussi un rôle important dans cette petite société : Simone Gaugain, née en septembre 1591, fille d'un boucher de Patay, en Orléanais. Toute jeune, elle s'était

6. Voir L. Bréauté, *Fondation des couvents de Saint-Louis, Sainte-Élisabeth et Saint-François de Louviers* (Louviers, Impr. Boussard), et l'ouvrage de Barbe.

7. E. de Bosroger, *la Piété affligée*, l. I, chap. iv. Par souci de commodité, nous avons, dans nos citations, restitué l'orthographe moderne.

signalée par une piété telle que Mme Mangot, femme de Claude Mangot qui allait recevoir la garde des sceaux en novembre 1616 et qui possédait un château à Orgères, près de Patay, la fit venir auprès d'elle à Paris, en 1614. A l'époque de sa confirmation, Simone, manifestant ainsi sa dévotion pour saint François d'Assise, changeait son nom en celui de Françoise, et c'est sous ce nouveau nom que la petite Mère Françoise de la Croix devait acquérir la célébrité. Pierre David fréquentait aussi chez les Mangot; sous son influence, Françoise pénétra dans le cénacle de Catherine Le Bis qui devait l'adopter par acte du 11 juillet 1615.

La vie régulière ne tarda pas à paraître à toutes ces pieuses personnes la meilleure manière de réaliser leur idéal; c'est ainsi que, le 16 juin 1616, les habitants de Louviers étaient réunis pour entendre lecture d'une requête présentée par « les frères et sœurs pénitents hospitaliers, professeurs du troisième ordre institué par le glorieux père saint François » et tendant à obtenir la permission de « faire bâtir hospice, église, cimetière et logis séparés pour leur habitation », étant entendu qu'ils seraient « exempts de toutes charges, impositions et droits quelconques mis et à mettre sur le corps de votre dite ville ». Les habitants donnèrent leur consentement. Les autres formalités ne suscitèrent pas de difficultés : autorisation royale du 22 juillet 1616 enregistrée au parlement de Rouen le 11 août; acte de donation passé par Catherine Le Bis devant notaires le 23 juillet et insinué au Châtelet le 26 juillet, portant les fondations nécessaires à l'établissement des deux instituts.

Nous n'insisterons pas sur les premières difficultés qui se produisirent dans le couvent. Les religieux et religieuses étaient affiliés à la congrégation de Picpus; mais dès l'origine un mouvement de révolte naquit contre l'autorité du P. Vincent Mussart, vicaire général de l'ordre. Finalement les hospitalières furent placées sous l'autorité exclusive de l'évêque d'Évreux (bref du pape, 20 décembre 1621; lettres royaux, 10 février 1622).

La première supérieure fut naturellement Catherine Le Bis qui, sous le nom de sœur de Jésus, présida aux destinées du couvent jusqu'à sa mort en 1622. Françoise de la Croix lui succéda mais pour peu de temps; à la suite d'une maladie, elle regagna Paris où elle fonda l'établissement des religieuses hospitalières de la Charité-Notre-Dame, ordre de saint Augustin. Entre temps, les héritiers de Catherine Le Bis, excipant de la non-construction du couvent, obtenaient l'annulation des donations précédemment faites, si bien que le monastère ne

dut de se maintenir qu'à la charité de demoiselle Geneviève Le Beau, femme de Pierre Le Boucher, sieur d'Orsay et de Brosses.

Il semble que les religieuses occupèrent le couvent de Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth, aujourd'hui détruit, seulement vers 1628 ou 1630. En tous cas, c'est le 9 mars 1631 que François de Péricard bénit l'église et inaugura l'Hôtel-Dieu. Pierre David, directeur spirituel et instigateur de la fondation, était mort en 1628.

La lenteur paraît avoir été à l'honneur dans tout ce qui touche aux origines du couvent; il faut, en effet, attendre jusqu'en 1636 pour que M. d'Évreux donne officiellement aux religieuses leur règle, conformément au bref de Grégoire XV.

A David, premier directeur spirituel du couvent, avait succédé en 1628 Mathurin Le Picard, curé du Mesnil-Jourdain, appelé plus communément Picard, suivant l'usage local. Trois ouvrages attestent son activité intellectuelle : *la Vie des saints Mauxe et Vénérand, l'Arsenac de l'âme* et *le Fouet des paillards ou juste punition des voluptueux et charnels*. Ce dernier titre a déchaîné les foudres de Michelet; il attribue la paternité de l'œuvre à David et qualifie le traité de « livre bizarre et violent contre les abus qui salissaient les cloîtres »[8]. Que n'a-t-il pris la peine d'en parcourir les chapitres ? Il aurait vu qu'ils ne contiennent pas une ligne relative à ces terribles abus, mais des développements moraux, émaillés de citations bibliques et patristiques, aussi ternes et ennuyeux qu'édifiants.

Nous ne signalerons que pour mémoire le testament de Picard[9] rédigé quelques jours avant sa mort, le 8 septembre 1642. Deux érudits lovériens, André Huet et Lucien Barbe en ont tiré des conclusions formelles : les legs pieux seraient une preuve de la sainteté du testateur, et la mention de ses livres et de ses manuscrits constituerait la plus sûre indication de sa science éminente. Nous avouons franchement ne pas trouver dans ce texte de tels renseignements : qu'un prêtre fasse des legs pieux, quoi de plus naturel ! Et que Picard, écrivain à ses heures, ait possédé une bibliothèque et ait laissé quelques manuscrits, voilà qui n'est pas fait pour nous étonner beaucoup.

Au sujet de Madeleine Bavent, qui va apparaître parmi les principaux acteurs du drame, il faut d'abord signaler une erreur, qu'il nous a été possible de déceler grâce aux archives

8. Michelet, *la Sorcière*, livre II, chap. VIII.

9. Publié dans l'ouvrage de Barbe et par Huet dans le *Bulletin de la Société des études diverses de l'arrondissement de Louviers*, t. VIII (1904), p. 33-36.

si précieuses de l'état civil rouennais conservées à la bibliothèque municipale de Rouen, et dont l'importance psychologique ne peut manquer d'apparaître. Son autobiographie commence ainsi : « Dans la présente année 1647, en laquelle je fais cet abrégé de l'histoire de ma vie criminelle, je crois avoir près de 40 ans, bien que je ne sache pas précisément l'année de ma naissance. Mes père et mère ont été Me Guillaume Bavent et Jeanne Planterose de cette ville de Rouen. » Par ailleurs l'auteur du *Récit véritable* précise : « Magdeleine Bavent, native de Rouen, fille d'un marchand grossier demeurant dans la rue Escuyère. »

Or, en feuilletant les registres de catholicité de la paroisse Saint-Pierre l'Honoré qui, pour les années 1606 et suivantes ne nous ont rien donné, nous avons été assez heureux pour découvrir l'acte de baptême de notre personnage à la date du 17 novembre 1602[10].

Nous remarquerons que Madeleine Bavent n'est entrée au monastère Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth qu'après le départ de la Mère Françoise de la Croix, puisqu'au chapitre VIII de son *Histoire* elle déclare qu'elle ne la connaît pas et précise : « Je ne l'ai point vue en ce monastère qu'elle a fondé ». Elle aurait donc commencé sa vie religieuse vers 1623, c'est-à-dire âgée de 20 ou 21 ans, et non pas dans sa seizième année, comme elle le déclare au chapitre II.

Ainsi ce serait entre 15 et 20 ans que, placée par son oncle et tuteur Sadoc[11] chez une lingère, dame Anne, elle aurait été séduite par un cordelier, nommé Bontemps, détail qu'elle nie dans son *Histoire* après l'avoir avoué dans ses interrogatoires. Il nous paraît très vraisemblable de conclure avec Lucien Barbe qu'elle serait entrée au couvent, non de son plein gré, mais sur l'injonction de son tuteur désireux de « se débarrasser d'une nièce gênante ». Seulement c'est une jeune fille parvenue à un âge où les premières illusions sont tombées : le loup dans la bergerie.

10. Arch. mun. de Rouen. État civil, Reg. n° 569 : « Le lundi XVII jour dudit moys fut baptizée Magdelène, fille Me Guillaume Bavent, son parain Me Guillaume Vandart; ses maraines Magdalène .... » La fin de l'acte manque soit que le scribe ait été négligent, soit encore que l'eau ou le temps ait effacé les noms des marraines.

11. L. Barbe fait remarquer que le père de Madeleine était marchand en gros; par conséquent il faut abandonner l'affirmation toute gratuite de Floquet d'après laquelle notre héroïne aurait appartenu à la plus basse classe. Barbe émet l'hypothèse que l'oncle Sadoc serait « le même que Léon Sadoc qui fut consul en 1598 et prieur des marchands en 1627 (p. 161). Voici ce que dit l'auteur du *Récit véritable* sur Bontemps : « lequel depuis est mort apostat après avoir été chassé de ce saint Ordre, comme un membre pourri et capable d'infecter par sa contagion quelques-uns du même ordre. »

II. — Origine des désordres. Adamisme, obsessions et hallucinations.

Que se passait-il cependant dans le couvent de Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth, dont l'autorité épiscopale eut à s'émouvoir si vivement ? Sur la genèse des événements nous sommes assez mal renseignés.

Après la mort de Picard en septembre 1642, le mal dut prendre une extension imprévue. Certes le directeur aurait pu montrer une plus grande énergie; il fait intervenir auprès de Péricard le P. Dufour, jésuite de Rouen, pour signaler les abus; mais nous n'avons nulle trace qu'il les ait lui-même dénoncés *opportune et importune,* sans se lasser, comme c'eût été son devoir, et nous sommes fort tenté de croire que, tout en déplorant des faits regrettables, sa timidité et sa nonchalance le faisaient agir de même manière que dans sa cure du Mesnil-Jourdain où, de l'aveu même de ses partisans, il maintenait un vicaire de mœurs douteuses[12] !

Picard se plaint d'avoir à lutter contre les progrès de l'adamisme que Pierre David aurait introduit dans le couvent. De nos jours nous avons été familiarisés avec cette pratique, que des hygiénistes aux doctrines philosophiques hardies mettent en application dans des « camps » à l'abri des regards indiscrets; il est vrai que l'usage n'en a pas pénétré dans les couvents, et nous avons tout lieu de croire qu'il n'est pas près d'y apparaître.

Madeleine Bavent fait écho à ces bruits. Au chapitre II de son *Histoire* elle résume ainsi l'enseignement de David : « Il disait qu'il fallait faire mourir le péché par le péché, pour rentrer en innocence et ressembler à nos premiers parents, qui étaient sans aucune honte de leur nudité devant leur première coulpe. » Et elle ajoute des détails qui montrent que cet enseignement aurait trouvé des disciples complaisantes.

Le P. Esprit de Bosroger, dans son livre touffu dont nous aurons à reparler[13], analyse avec passion et exagération les idées du premier directeur. David aurait mis au premier rang des vertus l'obéissance et, par un artifice habile, aurait persuadé aux religieuses que le meilleur moyen de manifester leur obéissance envers Dieu était de se conformer à ses propres directions, favorisé qu'il était de grâces extraordinaires. La raison, le jugement, la prudence humaine sont

12. Laugeois, *l'Innocence opprimée,* chap. v et vii.
13. Bosroger, *la Piété affligée,* l. I, chap. iv.

autant de dangers; ce sont des manifestations de la chair, et nous devons les surmonter pour parvenir à l'anéantissement, triomphe de l'âme sainte. Enfin, il proclamait que la loi établie pour le commun des mortels, n'était point faite pour les âmes justes : « L'amour opère tout en elles; il n'y a point de commandement qui oblige de telles personnes, l'onction du Saint-Esprit les console, Dieu les enseigne en toute sûreté, elles sont libres de la liberté même de Jésus-Christ; pourquoi donc les charger de fardeaux insupportables par tant de lois et de recherches inutiles ? » La convoitise de la chair étant la pire adversaire de cet état de haute spiritualité, autant ne pas lui résister, pourvu que l'esprit se maintienne dans son union avec Dieu. Bosroger ajoute : « Qui ne sait, disait ce vilain, que la nudité est l'apanage de la vraie innocence, il faut donc mortifier la honte et la crainte naturelle. »

Nous n'hésiterons pas à dire combien nous paraissent douteuses les théories adamistes de David. Voilà un homme dont la spiritualité a paru éminente dans un milieu dévot; par quelle aberration aurait-il professé dans un couvent où ses fonctions lui conféraient une autorité morale particulière des doctrines aussi peu conformes aux bonnes mœurs et aux idées reçues dans l'Église ? Au contraire il apparaît commode de prêter à un mort la responsabilité de désordres provoqués par un dévergondage mental. D'ailleurs, cet exposé des idées de David dégagé de tout le fatras qui l'encombre montre que ce mystique s'apparente au quiétisme; il substitue à l'effort moral de l'homme un anéantissement dans la volonté divine. Il serait un tenant des doctrines qui annoncent Molinos et feront sentir leur influence sur des esprits supérieurs et d'une pure élévation comme Fénelon. Tout ce que nous sommes en droit de conclure, c'est que ce mysticisme un peu trouble et outrancier a pu développer chez des religieuses vivant repliées sur elle-mêmes et soumises dans leur clôture même à quelques influences dangereuses un état d'esprit d'excitation capable de conduire au dérèglement moral.

Jusqu'où allèrent, dans le monastère, les folies de l'adamisme ? Nous l'ignorons. Mais nous possédons plus de renseignements sur les hallucinations et obsessions dont il fut le théâtre.

Anne Barré, en religion sœur Anne de la Nativité, voit le diable lui apparaître, en 1642, après la mort de Picard. Pendant la nuit dans sa cellule, à la chapelle durant les cérémonies religieuses, pendant les coulpes, elle croit le voir dans d'affreuses postures, sous la forme d'une bête fantastique, à l'énorme gueule; il lui montre des figures d'hommes et de

femmes qui dansent nus, parfois elle fait des chutes qu'elle attribue à cet ennemi surnaturel. Une autre fois elle s'imagine qu'un crucifix vient lui parler et feint de lui adresser de pieuses exhortations; mais éclairée par la maîtresse des novices, elle ne se laisse pas prendre à la ruse. Le tout agrémenté de « visions deshonnestes », suivant les propres termes de Bosroger, qui ne nous laissent aucun doute sur l'origine de ce délire. Ailleurs c'est un soleil, c'est-à-dire un ostensoir, qui lui adresse des paroles trompeuses, alors qu'elle fait une neuvaine à la Vierge; d'autres fois le démon prend la forme d'une religieuse, notamment de la maîtresse des novices; enfin il se déguise encore en ange de lumière d'une beauté étonnante. En même temps « convulsions, suspensions et roideurs » donnent une indication qu'un moderne psychiâtre ne négligerait pas[14].

Sœur Marie du Saint-Esprit voit à plusieurs reprises un homme noir qui trace un cercle infernal, en lui disant qu'elle sera à lui, lorsque le cercle sera achevé. Alors qu'elle s'entraîne à la méditation dix jours avant Noël et fait une nouvelle donation d'elle-même à Dieu, ses pensées s'égarent dans des horreurs, et des idées de blasphèmes la saisissent. La nuit suivante deux diables apparaissent dans sa cellule, dont l'un s'assied sur son ventre; ils disent que tout le couvent leur appartient et adjurent la religieuse de se donner à eux. D'autres fois, elle crut voir entrer dans sa cellule la maîtresse des novices, mais c'est pour entendre d'affreux conseils et recevoir l'ordre de se vouer au diable. La dernière apparition a lieu dans le chœur : sœur Marie du Saint-Esprit aperçoit un diable aux pieds griffus et « le corps tout plein de petits crocs qui sortaient de sa chair ». L'hallucination finie, la malade tombe à terre, ayant sans doute perdu connaissance[15].

Marie Langlois, fille d'un président en l'élection de Pont de l'Arche, en religion sœur Marie du Saint-Sacrement, a fait un long récit de ses troubles; Bosroger l'a reproduit, et nous n'insisterons pas sur des détails semblables aux précédents. Le 27 ou 28 février 1642, sœur du Saint-Sacrement se réveille au moment où sonnent les matines; la forme d'un prêtre en « robe de chambre » lui apparaît, puis se transforme en une bête qui ouvre une gueule énorme et lui crie qu'elle ne lui échappera pas ; en même temps la religieuse est tellement battue qu'elle ne sait plus de quel côté se tourner. Sœur du Saint-Sacrement s'imagine que le démon, sous l'apparence de la supérieure, Mère Marie de l'Annonciation, lui présente un

14-15. Bosroger, *la Piété affligée*, l. I, chap. x.

papier écrit en encre rouge; puis, empruntant les traits du confesseur, il lui fait signer un billet et le lui enlève; à la suite de quoi, elle rédige une renonciation formelle au démon devant Péricard lui-même[16].

Enfin ce sont les apparitions répétées d'un démon transformé en ange de lumière, dont la beauté et les tendres propos nous font bien saisir la folie amoureuse, qui est à la base de l'affaire. Écoutons plutôt la religieuse elle-même :

« Quand je l'aperçus si beau, ayant le visage si doux et si agréable, mes sens demeurèrent tous interdits de joie et de consolation, il me toucha sur le cœur et je fus fortifiée... : il me dit plusieurs paroles amoureuses que l'époux dit à son épouse aux Cantiques des Cantiques, elles étaient si sensibles que je ne les pouvais supporter; il me semblait que mon âme allait sortir de mon corps et que j'allais mourir; il me disait, mettant la main sur le cœur : Que tu serais heureuse, si l'amour te tirait l'âme du corps, tu jouirais de ces doux contentements. » Sœur du Saint-Sacrement attend avec impatience ces apparitions; la menace d'en être privée la trouble profondément, et toujours revient l'indication de cette beauté extraordinaire. Notons aussi la crise de tremblement hystérique qui se déclare, lorsque le confesseur conjure sa pénitente de parler : « Il me prit aussitôt un tremblement extraordinaire par tout le corps, que je ne pouvais m'arrêter, mes dents faisaient un si grand bruit les unes contre les autres que je ne pouvais parler. Ce tremblement me dura bien une demi-heure. »[17]

Tenons compte des exagérations, du parti pris, et aussi des transformations de la vérité opérées dans le récit des religieuses. Il n'en reste pas moins que de nombreux témoignages prouvent bien l'existence d'hallucinations et obsessions de caractère collectif. Sœur Barbe de saint Michel, sœur Marie de saint Nicolas, sœur de saint Laurent, Madeleine Bavent enfin (et nous reviendrons sur ce dernier cas) sont victimes de troubles analogues. Un vent de folie et de névrose soufflait sur le monastère et atteignait à son paroxysme en ces années 1642 et 1643[18].

16. Bosroger, *la Piété affligée*, l. I, chap. xi.
17. Bosroger, l. I, chap. xii.
18. Bosroger, *la Piété affligée*, l. I, chap. x; *Histoire de Magdeleine Bavent, passim*. Rappelons que la question des troubles hystériques n'est pas encore pleinement éclaircie. On sait comment Babinski a ramené cette affection aux caractères suivants : troubles provoqués par la suggestion et curables par la persuasion, caractérisés par la faculté qu'a le sujet de reproduire avec exactitude des états antérieurs; Pierre

III. — Phase ecclésiastique du procès.

François de Péricard subissait fortement l'ascendant du provincial des capucins de Normandie, le P. Esprit de Bosroger[19]. Que le P. Esprit ait voulu mettre fin aux désordres qui se déroulaient dans une maison pratiquant la règle de saint François, nous ne saurions l'en blâmer. Mais nul ne peut l'approuver d'avoir montré dans toute l'affaire un fanatisme et une mauvaise foi, dont son livre *la Piété affligée*, paru en 1652 est la meilleure preuve; d'ailleurs cet ouvrage aurait été menacé, avant même sa publication, de la condamnation de l'archevêque de Rouen et n'aurait dû d'être épargné qu'à la promesse, non exécutée, d'en arrêter la diffusion[20]

Quoi qu'il en soit, le P. Esprit, envoyé par M. d'Évreux, à Louviers, aurait été frappé d'une réflexion de Madeleine Bavent; au cours d'une exhortation qu'il faisait aux religieuses, il aurait déclaré que « les plus grands diables ne sont que des mouches ». Madeleine aurait répliqué avec colère : « Ce sont des mouches, bien, bien, on verra en peu de jours les mouches du P. Esprit. » Le lendemain même cinq religieuses auraient été prises de crise[21].

Madeleine Bavent ne relate pas cette scène et rapporte la venue de l'évêque et ses conséquences aux accusations de la sœur Anne de la Nativité, possédée de Léviathan, plus coupable qu'elle, à l'en croire, et qui la détestait[22]. François de Péricard avait déjà, au cours de l'année précédente, ouï Madeleine Bavent en confession[23]. Quand, le 1er mars 1643, il reparaît dans le monastère de Saint-Louis-et-Sainte-Élisabeth, c'est pour entendre, d'une commune voix, l'ensemble des possédées accuser la pauvre fille d'être la cause du mal. Au cours des exorcismes qu'il pratique, et durant lesquels les démons sont censés parler par la bouche de leurs victimes, les noms de Madeleine et de Picard reviennent constamment. Les exorcistes s'informent des noms des démons, des charmes qu'ils ont pu répandre dans le couvent. La réponse est que le charme le plus fort est le corps de Picard, inhumé dans la chapelle du couvent, devant la grille du chœur; Madeleine

Janet a complété ces recherches. Sur la doctrine de l'Église relative à la possession, voir l'article *Possession diabolique*, dans le *Dictionnaire de théologie catholique*, t. XII (1934), col. 2635-2647.

19. Laugeois, *l'Innocence opprimée*, chap. III; *Extrait d'une lettre écrite par un docteur en théologie de la ville de Rouen au sieur Du Bal.*

20. Laugeois, *l'Innocence opprimée*, Introduction.

21. Bosroger, *la Piété affligée*, l. III, chap. I.

22. *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. XIII.

23. *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. XII, XIII, XIV.

Bavent charge, elle aussi, la mémoire de l'ancien directeur, et l'accuse d'actes contraires à la chasteté commis sur sa personne[24].

Le 12 mars 1643, le juge ecclésiastique condamnait Madeleine Bavent, reconnue magicienne, à la perte de sa qualité de religieuse et à la prison perpétuelle avec jeûne au pain et à l'eau trois jours par semaine. Enfin, au mépris du droit, sans même nommer un curateur au cadavre, chargé, suivant l'usage, de représenter l'accusé décédé en cas de procédure criminelle posthume, l'officialité décidait que le corps de Picard serait exhumé secrètement et porté en un lieu profane[25].

Dans le plus grand mystère le corps de Picard fut déterré; on le trouva bien conservé, et les démons se hâtèrent d'expliquer, afin de parer à l'objection que les idées du temps auraient permis d'élever, que, bien loin d'être une preuve de sainteté, cette constatation confirmait leurs aveux; car (ô nouveauté !) « la chair des excommuniés ne pouvait pourrir en terre sainte ». Pour mieux s'assurer le silence des témoins, l'évêque les menaça d'excommunication s'ils venaient à révéler leur secret[26].

24. Bosroger, *la Piété affligée*, l. III, chap. I; *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. XIII.

25. Voici comment Bosroger s'explique au sujet de l'entorse faite aux règlements du royaume : « Il sait bien qu'il y a des formes à garder, qu'il faut créer un curateur au cadavre; il n'ignore pas non plus, que, s'il le fait, il rendra la chose publique, et flétrira un ordre vénérable aux anges mêmes... » Et voici l'artifice juridique imaginé. « On connaît que cet homme est magicien et impie, indigne de participer aux choses saintes, et au repos des fidèles; l'évêque qui est son vrai, naturel et propre juge, et qui a seul le pouvoir immédiat sur ce criminel, et sur l'Église d'où il le tire, suffit en rigueur, pour la forme accidentelle du curateur *prescrite par le for séculier* (c'est nous qui soulignons); l'on s'en peut dispenser pour l'honneur du sacerdoce, auquel doivent prendre part tous les tribunaux du christianisme » (l. I, chap. I) La sentence de l'officialité est reprise dans l'exposé de l'arrêt du Parlement du 21 août 1647 reproduit dans Bosroger et à la suite de *l'Histoire de Magdeleine Bavent;* cf. cette *Histoire,* chap. XIII et XIV. L'ordonnance criminelle de Saint-Germain-en-Laye d'août 1670, titre XXII (Isambert, t. XVIII, p. 414-415) règle de manière définitive la question du curateur au cadavre. Autre grief : l'exhumation a été clandestine; les autorités civiles n'ont pas été avisées. Les registres secrets du Parlement, à la date du 21 août 1647, fol. 177 v° et 178 gardent les traces de ce reproche; il y est question du rapport « touchant l'appel comme d'abus desdits héritiers de l'ordonnance du feu sieur evesque d'Évreux et exhumation du corps dudit Le Picard et ejection d'iceluy à la voirie sans y avoir appellé le bras séculier ».

26. Bosroger, *la Piété affligée*, l. III, chap. I; *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. XIII; *Récit véritable ... extrait d'une lettre écrite de Louviers à un évêque.*

IV. — Intervention des autorités civiles.

Les autorités ecclésiastiques désireuses d'éviter un scandale avaient agi bien légèrement. François de Péricard eût mieux fait de prendre modèle sur l'évêque d'Angers, Miron, qui, dans les dernières années du XVIe siècle, déjoua la supercherie de la possession de Marthe Brossier en lui faisant apporter des livres profanes ou en citant des phrases latines sans portée religieuse; la malade entra en crise comme s'il s'était agi d'objets ou d'invocations sacrés. Peut-être le procédé un peu brutal, employé par l'archevêque de Rouen, aux dires de Laugeois, successeur de Picard dans la cure du Mesnil-Jourdain et défenseur de sa mémoire, se fût-il révélé bon : le prélat menaça du fouet des religieuses trop excitées, et tout rentra dans l'ordre.

En tous cas les secrets sont difficiles à garder, et déjà l'on jasait, lorsque des chiffonniers découvrirent le cadavre dans la marnière où il avait été jeté, le puits Crosnier. Peut-être furent-ils attirés par l'odeur, car la parfaite conservation qui avait été constatée lors de l'exhumation semble avoir subi quelque altération : les personnalités officielles venues pour constater le fait et procéder au transfert du corps en éprouvèrent l'inconvénient. Le 20 mai 1643, procès-verbal était dressé par le lieutenant du bailli seigneurial de Louviers de « la visitation d'un corps mort, entier et non consommé, trouvé dans la fosse appelée Puits Crosnier, lieu servant de voierie ordinaire, et reconnu par plusieurs personnes l'ayant vu et visité que c'était le corps dudit Picard. »[27]

On conçoit l'émoi de la population. Le corps fut transporté dans les prisons de Louviers, mais les héritiers de Picard se mirent en demeure de faire réintégrer leur parent dans les droits et honneurs qu'ils estimaient légitimes.

Le 20 mai, Étienne et Roch Le Picard, frère aîné et neveu du défunt, présentaient une requête au Parlement de Rouen tendant « à ce qu'il leur fût accordé mandement pour faire remettre ledit corps dans la terre, au lieu où il avait été inhumé, ou en tel autre lieu saint qui serait désigné par le dit bailli de Louviers, et qu'il leur fût permis user des censures ecclésiastiques pour avoir connaissance des personnes qui avaient déterré le dit corps et jeté icelui à la voirie. » Le 21, Étienne Le Picard adressait en son nom et au nom des autres parents, une plainte à Me Antoine Routier, lieutenant criminel du bailli de Rouen au siège du Pont de l'Arche, réclamant l'ouverture d'une information. Enfin le Parlement, faisant

27. Arrêt du Parlement du 21 août 1647.

droit à la requête, ordonnait, le 22 mai « que par Me François Auber, conseiller en la dite cour, il serait informé de ladite exhumation, circonstance et dépendances, ensemble pourvu de l'inhumation dudit corps, si le cas y échéait et sur les occurrences ainsi qu'il appartiendrait. »[28]

Dès l'ouverture de son information, le lieutenant criminel apprit des témoins que l'auteur de l'exhumation était l'autorité ecclésiastique. Ce fut donc un appel comme d'abus contre François de Péricard et la sentence du 12 mars 1643, que les héritiers portèrent devant le Parlement, juge naturel de ces sortes de procès. Y eut-il, au cours de l'information, un arrêt du Conseil des parties, ordonnant que le corps serait inhumé de nouveau au frais de l'évêque, arrêt à l'exécution duquel fit surseoir le promoteur d'Évreux, alors à Paris, qui obtint le renvoi définitif du procès au Parlement de Rouen ? Madeleine Bavent le prétend[29]; mais l'arrêt du Parlement, dans son exposé, ne mentionne pas cette sentence, et qui plus est, Laugeois défenseur ardent de son prédécesseur, n'en parle pas plus. Il pourrait être intéressant de rechercher dans les archives du Conseil des parties, si l'on trouve trace d'un semblable arrêt; en l'absence de preuves, il est permis d'émettre un doute.

Aux termes mêmes de la commission dont était chargé Me François Auber, sieur de La Haye, conseiller clerc au Parlement, les « circonstances et dépendances[30] » se trouvaient jointes à la question de l'exhumation. Il s'ensuit que le procès criminel pour magie et sortilège qui allait s'engager était lié à l'appel comme d'abus, et que, par suite, le Parlement devait en connaître en première instance.

Un ecclésiastique accusé de sortilège accompagné de maléfices relevait de la juridiction laïque; il avait à répondre, en effet, d'un délit privilégié, c'est-à-dire, pour reprendre la définition de Muyart de Vouglans[31], d'un de ces délits « que commettent les ecclésiastiques et qui, à cause de leur atrocité, doivent être punis par des peines plus fortes que celles qui sont prononcées par les canons ». La connaissance en était spécialement réservée aux juges royaux. Jousse fait remarquer que, pour un cas privilégié donné, il peut y avoir deux sentences, l'une du juge ecclésiastique comportant des peines canoniques, l'autre du juge séculier auquel est réservé la

28. Arrêt du Parlement du 21 août 1647.
29. *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. XVIII.
30. Arrêt du Parlement du 21 août 1647.
31. *Institutes au droit criminel*, part. I, chap. IV.

« vengeance publique » mais que ce fait ne saurait porter atteinte à l'adage *Non bis in idem*, « car un ecclésiastique peut par une même action pécher et contre les canons, dont la vengeance est réservée aux seuls juges d'église, et contre la police ou tranquillité publique, dont le magistrat séculier est seul protecteur[32]. » L'instruction de tels procès devait être faite conjointement, par le magistrat civil et un fonctionnaire ecclésiastique, et, dans le cas où l'instruction revenait au Parlement, un conseiller clerc, suivant un usage confirmé par l'édit de 1695, était commis par l'évêque. En l'espèce François Auber avait toutes qualités.

Enfin, la mort ne pouvait eteindre l'action publique contre Picard, en vertu du principe *Extinguitur crimen mortalitate*, car il s'agissait de l'une des exceptions admises par notre ancien droit : le crime de lèse majesté divine.

Cependant, François de Péricard effrayé des proportions que menaçait de prendre l'affaire, tenta d'en arrêter les effets en s'adressant à la régente et en obtenant l'évocation du procès; par arrêt du conseil M. Bérillon de Morangis, conseiller du roi, fut chargé d'informer, et Anne d'Autriche envoya une commission de son Conseil de conscience composée de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse, Jacques Charton, pénitencier et chanoine de l'église de Paris et Samuel Martineau, également chanoine de Paris; un jeune médecin de la maison de la reine, Yvelin leur était adjoint[33].

Il est fort regrettable que l'avis d'Yvelain n'ait pas été suivi. Dans la curieuse polémique que, par la suite, il engagea avec adversaires Lamperière et Magnart[34], il réfute les prétendues preuves de possession et donne l'explication la plus sensée qu'un médecin du XVIIe siècle pouvait fournir. Quelles preuves met-on en avant ? La connaissance des langues étrangères ? Une religieuse à laquelle on disait « *Veni ad locum praeparatum* » traduit : « oui, oui, prépare-toi ». Une autre a

32. *Traité de justice criminelle*, t. I, p. 290. Il faut, en effet, distinguer le délit commun, passible de peines canoniques et justiciable des tribunaux ecclésiastiques et le délit privilégié qui entraîne des peines afflictives et relève de la justice séculière.

33. Arrêt du Parlement, 21 août 1647; Bosroger, *la Piété affligée*, *passim*.

34. Voir : Yvelin, *Examen de la possession des religieuses de Louviers* (Paris, 1643); Jean de La Vigne, *Response à l'Examen de la possession des religieuses de Louviers, à Monsieur Levilin* (Évreux, 1643); *Censure de l'Examen de la possession des religieuses de Louviers* (1643); *Apologie pour l'autheur de l'examen de la possession des religieuses de Louviers. A Messieurs L'Emperière et Magnart, médecins à Rouen* (Paris, 1643); *Responce à l'apologie de l'Examen du sieur Yvelin sur la possession des religieuses de Saint-Louys de Louviers* (Rouen, 1644).

bien obéi à des commandements faits en latin, mais ils étaient extraits du bréviaire, et celui qui les faisait les accompagnait de gestes clairs. Quant à l'intelligence du grec basée sur le fait qu'une des religieuses aurait embrassé la paume de la main du P. Ragon, des témoins disent que ce ne fut pas sans peine ni sans que des signes intelligibles eussent éclairé le sens des mots.

Les possédées, dit-on, découvrent des choses cachées. Elles indiquent les endroits où les démons ont dissimulé des charmes, et elles les décrivent; mais qui peut se porter garant de l'absence de supercherie ? Au surplus, lorsque l'événement dépasserait la nature, les prédictions ne se réalisent plus : ainsi en fut-il de ce papier qui devait descendre du ciel dans les mains de M. d'Évreux.

En dépit des affirmations, les religieuses ne manifestent aucune connaissance des sciences, et ne sont pas plus capables de connaître les secrets des personnes en présence desquelles elles sont placées. Et Yvelin de citer cette anecdote cocasse : « Car je me moque de ce qu'une d'entre elles dit à un gentilhomme (qui était sans doute fort connu puisque l'on lui permit l'entrée dans le couvent) qu'il avait voulu avoir trois cornes et qu'il n'en aurait que deux; en effet, il avait eu dessein d'être jésuite qui n'ont (*sic*) que trois cornes à leur bonnet, et depuis était en volonté de se marier. »

Quant aux actions physiques surnaturelles, il n'en a pas été constaté, à moins qu'on fasse état d'une farce inventée par Yvelin lui-même pour s'amuser de la crédulité de ses interlocuteurs : « Je leur dis que j'avais vu cinq religieuses aller sur de fort petites branches, et voler d'arbre en arbre comme des oiseaux, et avaient toujours été sur un gros mûrier, encore était-il si facile d'y monter qu'un petit enfant de trois ans y aurait grimpé sans miracle. »

On a dit encore que les crises des prétendues possédées ne semblaient affecter en rien leur constitution. Or Yvelin a remarqué souvent que le pouls et la respiration marquaient, après certaines scènes d'agitation, une fréquence et une élévation anormales; Marie Chéron, possédée de Grongade, âgée de 15 ans, a failli payer de sa vie une longue et pénible séance d'exorcisme qui dura de 9 heures du matin à 5 heures du soir. On peut d'ailleurs ajouter à la critique d'Yvelin que la médecine moderne a constaté que, sauf exceptions, les manifestations hystériques les plus tapageuses, ne semblent pas altérer l'état général.

Les partisans de la possession faisaient grand état des chutes violentes des religieuses non suivies de la moindre

blessure. Sœur Barbe de saint Michel s'est cependant plainte au médecin « d'avoir la tête toute pleine de bosses pour l'avoir trop souvent et trop rudement remuée ». Au surplus c'est aujourd'hui un fait d'observation courante que l'hystérique se blesse rarement au cours de ses chutes et qu'il sait choisir l'emplacement.

Enfin le fait suivant ne paraissait explicable que par une intervention diabolique : depuis douze ans, Madeleine Bavent souffrait d'une affection au sein, et depuis quatre ou cinq ans, un ulcère s'était formé. Or, lors de son emprisonnement, l'ulcère fut guéri en trois jours, à tel point qu'il n'en restait plus la moindre marque, si ce n'est une petite cavité. Mais ici intervient le jugement d'un médecin de Louviers, Bréant, qui, examina plusieurs fois l'endroit malade : « Il laisse par son discours un grand soupçon que cette bonne religieuse ait entretenu cet ulcère pour s'exempter de l'austérité des règles de sa religion, laquelle aussi n'eut pas plus tôt ôté la tente qu'elle y mettait, qu'il s'est cicatrisé de lui-même, de laquelle cicatrice ils veulent faire un autre miracle, en pouvant faire autant de tous les cautères que l'on laisse fermer. » N'est-ce pas ici le lieu de rappeler ces prétendus œdèmes, abcès, phlyctènes, escharres hystériques que les observateurs ont reconnu être l'œuvre de la simulation, provoqués et entretenus par quelque subterfuge ?

Certes Yvelin n'a pas été sans être grandement surpris en entendant les blasphèmes et paroles ordurières proférés par ces religieuses au moment de la confession ou de la communion; il n'aurait pas été éloigné d'y voir une manifestation diabolique, si des cas semblables n'avaient été constatés, dont la supercherie est évidente. Que n'a-t-on d'ailleurs présenté à ces religieuses des hosties non consacrées ? Leur réaction eût été intéressante. A l'encontre d'Yvelin, et peut-être pour répondre à l'objection, le P. Esprit de Bosroger raconte que l'expérience fut faite deux fois sous cette forme : à la sœur Marie du Saint-Sacrement, on présenta douze hosties dont une consacrée marquée d'un signe qui la rendait reconnaissable seulement pour François de Péricard et le P. Esprit, en lui demandant de désigner l'hostie consacrée; à la sœur Marie de Jésus, ce furent onze hosties consacrées et une seule non consacrée; les deux expériences auraient réussi[35].

Nous pouvons cependant nous demander si, comme dans le cas des langues étrangères, les exorcistes ne mirent pas sur la voie leurs patientes, soit par geste, soit en ayant fait sur

35. Bosroger, *la Piété affligée*, l. II, chap. v.

l'hostie une marque si évidente qu'on pouvait facilement éventer la ruse.

Et Yvelin de conclure fort pertinemment : « Je ne veux pas attribuer tout ce défaut à une fourberie : je crois qu'il y a de l'erreur dans l'imagination de quelques-unes de ces filles, dont l'esprit est si faible qu'ils font le diable auteur du moindre accident qui leur arrive. Auxquelles rêveries ne contribue pas peu la confusion d'espèces que leur conversation mutuelle et le récit qu'elles se font l'un à l'autre de leurs imaginations apporte dedans leur débile cerveau : de sorte que si l'on suit aussi peu l'avis qu'a donné le médecin, de les séparer, qu'on a fait tous les autres conseils par lui donnés, afin de parvenir à une exacte connaissance de cette possession, il y a grande apparence que toutes les autres religieuses courront la même fortune que celles-ci. »

Le malheur voulut qu'une explication aussi naturelle heurtât les préjugés des enquêteurs. Il est possible que la truculence de ce gros homme et son goût pour des plaisanteries plus appréciées parmi les « carabins » que dans les milieux ecclésiastiques aient nui à l'autorité de son opinion. En tous cas la commission décida de faire appel à deux médecins rouennais, Jean de Lamperière, sieur de Montigny, auteur d'un Traité sur la peste qui avait soulevé de vives discussions, et son neveu Pierre Magnart. Ces derniers conclurent sans réserve à la possession, ainsi que le montrent la violente et discourtoise polémique qu'ils engagèrent avec Yvelin et les conclusions de la commission.

Les envoyés de la reine étaient arrivés à Louviers le lundi 24 août 1643. Le 10 septembre, ils mettaient le point final à leurs travaux et en faisaient connaître le résultat dans un bref rapport. Les religieuses ne souffraient pas d'un mal auquel les ressources de la médecine pussent être du moindre secours. L'horreur que des filles, par ailleurs « fort simples, sages, ingénues, modestes et éloignées de ces extravagances et fureurs et incapables de faintises et malices » éprouvait à l'égard des choses saintes, ne pouvait s'expliquer sans une intervention démoniaque. Le document fait état des actes qui, d'après les enquêteurs, dépassent les possibilités de la nature, il mentionne les incurvations du tronc en arrière formant arc de cercle signalées par Charcot : « Elles courbaient leurs corps en arrière en forme d'arc sans s'appuyer des mains, ne touchant la terre que des talons et du front, et demeuraient en un temps notable en cette posture, et le septième du mois deux de nous aurions vu une des dites filles nommée sœur du Sauveur, surprise de son agitation en

nous parlant, laquelle s'étant renversée par terre, se serait tout d'un coup un peu élevée en sorte qu'elle ne touchait à terre que du talon du pied droit, ayant le corps renversé en arc, la tête quasi jusqu'aux talons : ce qui aurait duré l'espace d'un *Ave Maria* et plus. »

Viennent ensuite l'absence de fatigue après les exorcismes, les chutes violentes, l'intelligence du latin et du grec, la découverte des charmes. Nous citerons ce curieux passage qui montre l'importance de la suggestion dans le cas des prétendues possédées, et la possibilité où elles étaient de reproduire avec exactitude des états antérieurs : « La fille de saint Michel... appelant à son secours le démon qui travaillait une des autres filles agitées, et le dit seigneur évêque d'Évreux lui ayant permis d'y aller, si c'était la volonté de Dieu, au même instant la fille qu'il agitait demeura libre, et la convulsion de l'autre redoubla, en sorte qu'elle tomba tout d'un coup à la renverse sans aucun mouvement ni usage des sens, avec telle pesanteur et roideur que personne ne lui pût lever la tête ou les pieds; et aussitôt qu'elle fut exorcisée, et que le dit seigneur évêque eut fait commandement aux démons de la laisser, sa convulsion cessa, et elle demeura libre du démon qui la possédait, et sans aucune lassitude ni douleurs; et ce qui est grandement admirable, celle qui était demeurée libre rentra au même instant dans son agitation. »

Voici la conclusion du rapport : « Ayant mûrement considéré lesdites particularités, avec les marques que l'Église donne des énergumènes, nous aurions tous jugé d'un commun avis en nos consciences, que lesdites filles sont les unes et les autres vraiment possédées et les autres obsédées et malificiées ». A la suite de résultats aussi beaux, le cardinal Mazarin prit sa plume pour envoyer ses félicitations à Péricard : « Pour moi qui fais profession d'honorer le mérite, et qui ne lui ai jamais refusé mon témoignage, vous devez croire que je ne manquerai point de faire valoir le vôtre auprès de S. M. » Paroles douces au cœur de M. d'Évreux, mais qui ne parvenaient cependant pas à apaiser les soucis causés par une si malencontreuse affaire[36].

Au nom du Conseil privé, Morangis avait interrogé Madeleine Bavent les 27 et 31 août 1643; le lieutenant criminel du Pont de l'Arche, Routier, reçut commission du Conseil et poursuivit l'information. Un arrêt du Conseil du 30 juin 1645 réservait enfin au parlement de Rouen le jugement de l'affaire; il n'y aurait donc pas d'évocation[37].

36. Attestation de messieurs les Commissaires ... (s. l. n. d., 4 pages), reproduite dans Bosroger, *la Piété affligée*, l. II, chap. VIII.
37. Arrêt du Parlement, 21 août 1647.

Nous n'entreprendrons pas de faire le récit de tous les exorcismes pratiqués au cours de l'enquête. Il est préférable pour éviter les redites, de dégager les faits essentiels.

La découverte des charmes et leur destruction étaient la première condition de la délivrance du monastère. Le P. Esprit de Bosroger précise l'importance de ces découvertes : « Souvent le diable met fin à ses détestables opérations, lorsque les charmes périssent; premièrement parce qu'il a été poussé à nuire aux hommes par la vertu du pacte, lequel n'a plus de force après qu'il est anéanti; en second lieu, d'autant qu'il ne reste plus rien en cette affaire qui oblige le magicien d'honorer le démon lequel étant ferme en ses promesses, il se lie plus étroitement avec le magicien en vertu de la paction, tâchant de séduire plusieurs autres personnes sous prétexte de cette exécrable fidélité qui cesse incontinent par l'anéantissement des maléfices. »[38]

Du 14 juin 1643 au 3 janvier 1644, douze charmes furent ainsi rendus. Généralement ce sont des hosties enveloppées dans un chiffon souillé; tel charme aurait été destiné à entretenir la discussion dans le couvent; tel autre, à combattre la chasteté; tel autre, à inspirer des blasphèmes, et ainsi de suite.

Ce fut un sujet d'émerveillement pour les enquêteurs de constater que là où les religieuses le leur indiquaient, ils découvraient ces charmes, tels qu'ils leur avaient été décrits. Les charmes étant cachés dans le sol, on creusait une fosse sur l'emplacement indiqué par la possédée; une fois la fosse creusée, on y faisait descendre la religieuse préalablement fouillée; celle-ci, munie d'un pic ou d'un bâton, indiquait, sans jamais toucher, le point où se trouvait le charme qu'on ramassait alors; toute l'opération se passait au milieu d'une grande assistance.

Voilà qui semble parfait. Mais à examiner les choses de près, cette impression favorable disparaît. Jamais ces découvertes n'ont lieu en plein jour. Voici les heures :

2 juillet, 10 heures du soir ; 16 juillet, 10 heures 1/2 ; 14 août, 10 heures 1/2; 5 septembre, 8 heures; 29 novembre, 11 heures; 15 décembre, entre 1 heure et 2 heures du matin; 3 janvier, 6 heures et 11 heures du soir.

A quoi le P. de Bosroger qui abuse vraiment de la crédulité de ses lecteurs répond : « La quantité de flambeaux qui brûlaient, dissipait par leur lumière multipliée toute l'obscurité de la nuit, en sorte que les bords et la circonférence

38. Sur les charmes, voir Bosroger, *la Piété affligée*, l. I, chap. VII, VIII et IX.

des fosses ne formaient pas même de l'ombre qu'on n'eût pu éviter pendant le jour; car qui aurait voulu allumer des chandelles en plein midi pour ôter cette ombre ? »

On peut douter aussi de l'efficacité de la surveillance exercée sur les possédées pour les empêcher de dissimuler un objet dans leurs vêtements. Un cas de supercherie fut constaté, qui fit quelque bruit. Le 16 décembre, vers 7 heures du soir, une religieuse fut conduite sur le bord d'une fosse creusée dans l'église extérieure du monastère; au bout d'un moment elle déclara qu'on avait assez creusé en montrant un point du bout de sa gaule longue de douze pieds; en même temps elle faisait tomber un peu de terre en déclarant (rappelons-nous que le diable est censé parler par la bouche des possédées) que c'était pour cacher le maléfice. Les efforts faits en vue de découvrir le sortilège dans la fosse ayant été inutiles, le démon ordonna de vider la terre qui avait été remuée. Une partie de cette terre fut vidée dans un chapeau, que M. de Marueil, fils du premier président de Rouen, examina sans y rien découvrir. Alors la religieuse soutint que le charme y était bel et bien, et qu'on ne le découvrirait pas si elle ne s'en occupait; elle se précipita sur ce monceau de terre; mais M. de Busserolles, conseiller en la Cour des aides de Rouen, s'aperçut qu'elle tenait le pouce et le petit doigt d'une main serrés l'un contre l'autre; il lui saisit aussitôt la main et fit constater aux assistants qu'elle avait entre ses doigts le maléfice, « une hostie marquée de trois gouttes de sang, avec ces trois lettres, un D, un M et un B », — « ce qui émut tellement l'assemblée, ajoute un témoin, que l'on cria tout haut qu'il fallait brûler le couvent, les filles et leur équipage; M. d'Évreux même commençait à se déclarer détrompé, mais le P. Esprit lui rassura l'esprit, et appliquant un emplâtre à ce mal, dit que ce pouvait être un artifice du diable, qui aurait voulu mettre ce maléfice entre les mains de cette fille pour entretenir dans leur opinion ceux qui ne croient point cette possession ».[39] L'affaire fit un tel bruit que François de Péricard dut écrire à la régente une lettre longue et embarrassée pour lui expliquer l'incident : « C'est avoir perdu le sens, proclame-t-il, et ignorer entièrement la nature et les procédures des démons, que de ne les pouvoir croire capables, ou coupables une seule fois des illusions et des tromperies, dont nous avons fait depuis un an tant d'expériences. »

39. *Extrait d'une lettre écrite par un Docteur en théologie de la ville de Rouen au sieur Du Bal.*

Que dire enfin de ce charme découvert par Marie Chéron, possédée du démon Grongade, le 1er août 1643 ? Bosroger n'ose même pas en parler. Le ms. H F 34 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, qui contient des copies faites par diverses mains des procès verbaux des exorcismes nous renseigne sur ce point. Ce maléfice ou reliquaire de Picard aurait été composé du cœur d'un enfant de Picard né durant le Sabbat ; Picard, David et Madeleine auraient tué l'enfant, âgé de 8 ans et 2 jours, ils lui auraient enlevé le cœur sur lequel ils auraient placé deux hosties consacrées; des papiers signés des trois magiciens y étaient joints et le tout était enfermé dans une boîte, sur laquelle était écrit le mot relique de la main de Picard. L'absurdité d'une pareille découverte dut sauter aux yeux des enquêteurs, puisque, par ailleurs, elle n'a pas été retenue. Elle nous montre l'atmosphère inconcevable dans laquelle se passaient ces opérations et les fables qui troublaient l'esprit d'une partie des personnes mêlées aux événements[40].

Le premier charme rendu le 14 juin fut un billet que Marie Langlois, en religion sœur Marie du Saint-Sacrement, possédée par Putifar, prétendait lui avoir été extorqué par le démon. On le trouva dans sa cellule derrière un lambris : « Il n'y avait seulement, dit Bosroger, qu'un simple morceau de papier blanc, large de deux doigts, où il n'y avait autre chose que ce signe : sœur Marie du Saint-Sacrement. » Avouons que la religieuse ne s'est pas mis en frais d'imagination ni quant à la composition du charme ni quant à son emplacement.

Le 8 décembre furent découverts au coin de l'autel, du côté de l'Évangile, deux papiers écrits en caractères cabalistiques et prétendûment signés l'un de Pierre David, l'autre de Picard. Les religieuses s'empressèrent d'interpréter les deux documents; le premier écrit était le testament de David laissant à Picard la direction des religieuses pour la plus grande gloire du « Dieu Belzebut »; par son testament, Picard se vouait à Belzebut et promettait de continuer les enseignements de David « à l'honneur et gloire du même Dieu ».

Que dire aussi de la boîte d'hosties rendue au cours de la procession du Saint-Sacrement ?

La sœur Anne de la Nativité jette cette boîte que son démon Léviathan est censé lui avoir mise entre les mains ; les démons la reconnaissent pour avoir appartenu à Picard

40. Les principaux passages de ce manuscrit ont été publiés dans le *Recueil de pièces sur les possessions des religieuses de Louviers.*

qui s'en servait au sabbat; à l'intérieur on découvre des hosties, que Léviathan aurait recueillies entre les mains des magiciens auxquels elles servaient des charmes. Madeleine Bavent, dans un moment de sincérité, nous apprend d'où vient cette boîte : « On prétend qu'elle vient du Sabbat, et elle vient du grenier où elle a traîné longtemps, et quelques religieuses l'y peuvent avoir vue. On croit qu'elle a été jetée par miracle, et la fille l'a tirée de sa manche pour la jeter, bien que M. le Pénitencier le nie, alléguant qu'il la tenait par un bras; et des personnes présentes attestent l'avoir aperçue. » Et elle conclut par cette opinion sur tous les charmes découverts : « En la vérité de Dieu je ne doute point qu'elles ne les composent aussi bien que tous les ingrédients de la boîte. »[41]

Les descriptions contenues dans les récits des exorcismes donnent les indications les plus précises sur la névérose hystérique dont étaient atteintes les possédées. Nous pouvons classer les religieuses dans cette catégorie de malades dont l'hystérie se double d'une tendance irrésistible au mensonge, ces « hystériques, — pour reprendre les termes même employés par Dupré et Logre, — qui ne paraissent jamais ni tout à fait conscients, ni tout à fait inconscients de la comédie pathologique qu'ils subissent et organisent à la fois. »[42]

Quelques exemples justifieront cette affirmation :

« Cependant la sœur Barbe qui avait les deux démons, demeura collée contre terre, proche la porte, les bras étendus roides comme des barres de fer : le pied droit étendu et roide de la même sorte, ne paraissant plus de talon, et ce pied étant fait comme le dessus de la main lorsque l'on essaie avec le second doigt de toucher le poignet, mais ce qui est étonnant, la tête pesante de la plus grande pesanteur qui se puisse dire, en sorte qu'avec tous les efforts que tout le monde y apporta, l'on ne put aucunement la lever, ni détacher de la terre, que tout au plus pour y couler le petit bout des doigts, et cette fille demeura lors immobile, roide, pesante, spécialement en la tête, et étendue par terre l'espace d'une demie heure.... »

41. *Histoire de Magdeleine Bavent,* chap. XVI.

42. Madeleine Bavent avoue avoir simulé la possession : « Il (le pénitencier d'Évreux) s'était amusé à me faire des exorcismes avec le bon Monsieur Gaufre; me traitait en possédée, et je le trompai d'importance; car je la contrefis, pour lui donner le passe-temps qu'il cherchait; et j'imitai parfaitement ce que j'avais vu pratiquer aux filles et à la sœur Barré, sa grande sainte ... » (*Histoire,* chap. XVIII).

... Après quoi, elle « commença à crier, hurler, se remuer en convulsions et se débattre contre terre selon les ordinaires mouvements de son propre démon. »[43]

Le P. de Bosroger nous révèle que les religieuses étaient atteintes de chorée rythmique et il s'écrie : « Est-il donc imaginable à un homme de probité, de sens et de raisonnement, que dix-sept ou dix-huit filles aient si facilement appris ces soupple-sauts, et qu'elles les fassent en la manière et en la longueur d'un temps, et en la fréquence renouvelée de tant d'actes que ne sauraient faire de la sorte les plus habiles et les plus agiles corps ? »[44]

Du 29 septembre au 5 octobre, l'abbé Le Gaufre, ancien maître des comptes entré dans les ordres par piété et sous l'effet de l'enthousiasme qu'il avait éprouvé à l'égard de l'abbé Bernard, dit le pauvre prêtre, essaya de l'effet des reliques du P. Bernard sur les religieuses. Nous retiendrons surtout du récit dédié à la régente qu'il nous a laissé de son intervention les preuves réitérées d'obsessions et impulsions sacrilèges de nos pauvres malades. Les blasphèmes contre la Vierge reviennent très fréquemment. Citons cette anecdote qui ne manque pas de piquant ! « Pensant partir ce matin (lundi 5 octobre) j'eus la pensée de célébrer la sainte messe à la chapelle de Lorette, où une partie des possédées vinrent l'entendre. Pendant laquelle ils ne firent que se plaindre et maudire celui qui m'avait donné l'inspiration de la dire. De quoi t'es-tu avisé, chien, criaient-elles tout haut, nous pensions bien que tu t'en irais sans dire la messe en cette chienne de chapelle qui nous fait enrager. Elles venaient me tirailler par le bas de mon aube, par le chasuble; disaient : il n'y a pas moyen de faire rire ce chien, il est trop attentif à ce qu'il fait; proférant les paroles sacramentelles criaient : ces chiennes de paroles nous font enrager, dis-en d'autres. Deux ou trois passèrent derrière l'autel et me regardaient en face, car la séparation n'est que d'un chassis, en sorte qu'on voit à travers, elles faisaient mille singeries et s'avisaient de mille extravagances. Pour vous avouer franchement, Madame, j'eus bien de la peine à m'empêcher de rire, et je ne pus si bien faire, qu'après la sainte Communion (continuant leur artifice, disant : il est de belle humeur et d'une nature riante, il rira, et riaient les premières) qu'elles n'eussent quelque prise sur moi, car j'eus beaucoup de peine à achever la messe, ayant devant et derrière ces dé-

43. Bosroger, *la Piété affligée*, l. II, chap. I.
44. *Ibid.*

mons qui me tentaient, en sorte que je n'osais me tourner pour ne pas commettre par faiblesse quelque indécence. » Le pauvre abbé s'obligea à une confession publique pour réparer les distractions que ces pitreries lui avaient fait commettre[45].

Nous n'avons pas manqué d'être frappé par un exorcisme pratiqué le 25 mars 1644, jour du vendredi saint, à l'issue duquel la sœur Marie du Saint-Sacrement fut censée délivrée de son démon Putiphar. Cet exorcisme dura cinq ou six heures; « les plus horribles contorsions, convulsions et suspensions de sens » tourmentent la religieuse; enfin, après de nombreux blasphèmes et des prières répétées de la part des exorcistes, le démon empruntant pour s'exprimer la voix de la sœur du Saint-Sacrement déclare que la Vierge lui enjoint d'écrire ces mots : « Vive Jésus », et de quitter le corps de la possédée. Après une nouvelle crise, la malade se sent libre, et l'on trouve sur la poitrine les mots « Vive Jésus » surmontés d'un cœur et avec une croix au-dessous en caractère rouge : « Cette marque, ajoute Bosroger, a été vue de plus en plus rougissant durant la première année de son impression, et comme se nourrissant et accroissant dans la chair selon la nourriture du corps, conservant sa rougeur en son extension, sans rien prendre de la blancheur de la chair, et paraît plus éclatante les vendredis depuis trois heures après midi, heure qu'elle fut gravée, et à présent on la voit encore; mais presque blanche, néanmoins bien exprimée, quoiqu'il y ait plus de cinq ans que le démon l'a gravée. »[46]

Aucune explication décisive ne peut être proposée. La supercherie est très possible, d'autant que le récit nous est donné par le P. de Bosroger, dont la virulence n'est pas sans s'agrémenter d'une dose de mauvaise foi. Cependant nous n'avons pu nous empêcher de rapprocher ce cas d'un autre, plus récent, donc plus contrôlable, étudié par les docteurs Osty, Jean Vinchon et J.-Ch. Roux[47]. Mme Olga Kahl, longtemps malade, ayant conservé une lésion cardiaque, pourvue d'une hérédité qui la prédisposait à jouir de facultés paranormales, réagit d'une façon particulière à certaines images ou idées. Des expériences faites en présence et sous la direction de praticiens éprouvés ont montré que le sujet

45. *Récit véritable de ce qui s'est fait et passé aux exorcismes de plusieurs religieuses de la ville de Louviers, en présence de monsieur le pénitencier d'Évreux, et de Monsieur Le Gauffre* (Paris, 1643).

46. Bosroger, *la Piété affligée*, l. II, chap. v.

47. *Revue métapsychique*, mars-avril 1929, novembre-décembre 1936 et novembre-décembre 1937.

possède le singulier pouvoir d'inscrire sur sa peau en lignes rouges des mots ou images qu'il pense fortement ou qui lui sont suggérés. Par exemple, quelqu'un pense un mot, et, ce faisant, prend la main de Mme Kahl; il se forme sur l'avant-bras de celle-ci des figures rouges dont l'ensemble constitue le mot pensé; toutes les lettres n'y figurent pas toujours, mais alors un espace marque la place de la lettre qui manque.

Les expérimentateurs n'ont pas manqué de montrer la plus grande prudence dans leurs conclusions; cependant si les faits relatés se révèlent par la suite constants et formellement établis, on voit tout l'intérêt de résultats qui feraient fléchir quelque peu la rigueur des principes émis par Babinski, déniant à la suggestion toute action sur les nerfs vaso-moteurs. En tous cas nous livrons le fait à ceux que leur formation pourrait éventuellement rendre aptes à élucider une question de prime abord troublante.

Signalons aussi un symptôme bien significatif : sœur Marie du Saint-Sacrement et sœur Louise de l'Ascension resteront pendant un an sans pouvoir marcher; puis à la suite de neuvaines elles recouvreront l'usage de leurs membres[48]. La malice des démons ne se contentait pas d'inspirer aux possédées des désordres violents; elle se satisfaisait aussi d'actes plus ordinaires et moins redoutables. « Ces misérables invitent et conduisent le plus souvent ces pauvres religieuses possédées d'aller de grand matin au desçu des autrés fourrager à la dépence pour friponner et manger ce qu'ils rencontrent et trouvent, afin que par ce moyen les empêcher de communier, de sorte qu'il convient bien que les officiers de ladite maison aient un grand soin à bien y prendre garde. »[49]

Les exorcismes ne manquaient pas d'attirer les plus hauts personnages de la province. Le duc de Longueville, gouverneur de Normandie, s'arrêta à Louviers le 13 novembre 1643.

V. — Inculpation du vicaire Boullay. Procès de Madeleine Bavent.

A cette malheureuse affaire allait se trouver mêlé, bien malgré lui, le vicaire de Picard au Mesnil-Jourdain, Thomas Boullay[50]. A la mort de son curé, il éprouva de vives inquié-

48. Bosroger, *la Piété affligée*, l. II, chap. v.

49. Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. HF 34; voir le *Recueil de pièces*, cité *supra*, n. 1.

50. Son nom est parfois orthographié Boullé (par exemple par Bre-

tudes pour sa situation, nous apprend Laugeois; en effet, ses mœurs n'avaient pas toujours été pures, et l'on est en droit de s'étonner que Picard ait gardé un auxiliaire si peu à l'abri de tous reproches; pour cette raison Laugeois se refusa à le conserver malgré de nombreuses supplications et, pour couper court à ses prières, installa un vicaire la veille du dimanche de *Laetare*. Boullay ayant trouvé un poste dans la région de Chartres, venait de quitter le pays quand un décret de prise de corps du 2 juillet 1644, lancé par le lieutenant criminel Routier, l'atteignit. Madeleine Bavent et les religieuses venaient, en effet, de porter contre lui l'accusation de sorcellerie; on l'aurait vu au sabbat, et il aurait trempé aux horreurs qui s'y pratiquaient. Les preuves réunies contre Boullay étaient cependant si faibles que, si nous en croyons Laugeois, les enquêteurs eux-mêmes l'auraient sollicité de s'évader et lui auraient fait remettre les clefs de la prison dans ce but. Mais fort de son innocence, le malheureux vicaire s'y refuse, espérant au surplus être par la suite indemnisé du préjudice causé. Alors on décide de tout mettre en œuvre pour le confondre, et voilà que le hasard vient au secours des accusateurs. La fameuse plaque d'insensibilité est trouvée à l'endroit même, ajoute-t-on, qu'avaient indiqué les démons. Il s'agit, il est vrai, nous apprend Laugeois, « d'un calus qui lui était resté d'un certain mal qu'il avait et dont le chirurgien de Beaumont qui l'avait pansé et guéri avait rendu le témoignage ». Qu'importe ! On tient la preuve qui permet d'élever tout l'édifice de l'accusation[51].

Deux autres personnages furent inquiétés, on ne sait trop pourquoi : François Duval, sergent, garde des bois de l'archevêque de Rouen, et Louis Vassoult, du faubourg Saint-Germain de Louviers. Sans doute l'inanité des charges relevées contre eux apparut-elle, car ils ne figurent plus dans l'arrêt. Cependant Duval était encore en prison, au moment où le P. Desmarets recueillait les confidences de Madeleine Bavent[52]. Au surplus voici le procédé qu'on avait employé contre lui, selon Madeleine Bavent : « Les filles de Louviers l'ont accusé de plusieurs choses; comme d'être marqué, et que je le savais bien; d'avoir paru dans ma chambre, etc. Après qu'elles en eurent parlé en ces termes, M. le péniten-

mond); l'orthographe Boullay est celle d'une signature autographe reproduite dans l'ouvrage de Barbe.

51. LAUGEOIS, *l'Innocence opprimée*, chap. VII; BOSROGER, *la Piété affligée, passim; Histoire de Magdeleine Bavent, passim;* Arrêt du Parlement, 21 août 1647.

52. *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. XVI.

cier me vint confesser : Il me tourmenta deux heures la tête; me fit une infinité de signes de croix, afin que je dise que cela était. Toute ennuyée et lasse que j'étais, je lui dis à la fin pour demeurer en repos : Et bien puisque vous le voulez, cela est. Il me dit : Ce n'est pas tout, il le faut témoigner en public, on vous l'amènera l'après dîner, c'est un vieillard. Lui-même s'y trouva dans le temps qu'on l'amenait; et comme il entra, il me dit : Le voilà, et je répondis : Oui le voilà. Je laisse à juger si c'est là une excellente conduite, pour faire reconnaître un homme. »[53]

Les charges retenues contre les accusés et résumées par le P. Esprit de Bosroger sont plus accablantes pour les juges que pour les prétendus coupables[54].

Contre Madeleine Bavent nous trouvons tout d'abord son aventure de jeunesse avec le cordelier Bontemps, qui l'aurait fait venir au sabbat; elle s'y maria au démon Dagon qui lui passa une bague au doigt. Revenant sur cet aveu dans son autobiographie, Madeleine nie cette aventure; elle aurait appris la magie d'une certaine Charlotte Pigeon qui, par deux fois, se fit admettre dans le couvent et le quitta à cause des tourments que les diables lui faisaient subir. Elle n'avoue avoir fréquenté le sabbat que conduite par Picard; d'ailleurs (et nous retrouvons ici la marque d'origine de toute la folie du couvent) ce prêtre éprouvait à son égard une passion coupable qu'il lui avoua en confession : « Il me pria de l'aimer comme il m'aimait, et il commença de me vouloir caresser et même toucher impudiquement. Je n'eus point d'autres sortes de confessions du depuis. »

Le diable lui est apparu sous la forme d'un chat après qu'elle avait communié; se dressant contre elle et approchant son museau de sa bouche, il aurait essayé de lui enlever l'hostie. A la suite de quoi elle fut transportée au sabbat.

Puis ce sont les horreurs du sabbat, le pacte signé par Madeleine avec le diable, les profanations commises avec Picard et les autres magiciens; souvent elle et Picard ont piqué avec une pointe des hosties consacrées dont il sortait du sang; jamais cependant les hosties consacrées au sabbat ne répandaient de sang. Dans ses interrogatoires Madeleine avoue avoir adoré le bouc du sabbat; elle se rétracte dans son *Histoire :* « Les diables y sont souvent (au sabbat) en demi-hommes et demi-bêtes; quelquefois seulement en figure

53. *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. XVI.
54. Bosroger, *la Piété affligée*, l. III; voir aussi *Histoire de Magdeleine Bavent, passim.*

d'hommes... Je ne les ai point vus sous la forme du bouc, dont parlent les filles, ni aperçu qu'on leur rende l'hommage de l'adoration par quelque cérémonie spéciale, et jamais on ne m'en a parlé : leur place m'a semblé être assez près de l'autel. » Elle a participé à la confection des charmes; les sorciers en auraient formé un avec quelques gouttes de son propre sang et une hostie qu'après avoir reçue pour la communion, elle n'avait pas avalée; le tout étant mêlé « en forme de boullot » qu'elle portait sur elle; par la suite, nous l'avons vu, elle nie l'existence de ces maléfices.

Elle avoue cependant avec persévérance d'autres actes non moins absurdes. « Le jour d'un vendredi saint, une femme apporta son enfant nouveau-né. On fit dessein de l'attacher en croix; et premier que de l'y attacher, ils lui appliquèrent de petites hosties par les endroits qui devaient recevoir les clous au travers desquelles on les perça; comme aussi on lui ficha d'autres clous en la tête en forme de couronne; on lui perça encore le côté, et puis ils le détachèrent, pour en prendre les parties principales à l'usage de leurs maléfices.... Le jour du jeudi saint j'ai vu faire la cène d'une horrible manière. On apporta un enfant tout rôti. Il fut mangé de l'assemblée. » Ou encore : « Deux hommes de condition, très bien couverts, ont paru au sabbat; mais chacun en son particulier, et non tous deux ensemble, ni en un même jour. L'un d'eux fut attaché en croix tout nu, et eut le corps percé, dont il mourut aussitôt. Il avait refusé de pratiquer leurs maudites cérémonies, et s'en était moqué. L'autre fut attaché à un poteau et éventré. On le pressait et violentait de renier Dieu et les sacrements; ce qu'il ne voulut pas faire. » Comme si des personnes de condition pouvaient disparaître sans qu'une enquête soit ouverte et que leurs noms soient connus !

Ajoutons aussi les fables racontées par Madeleine sur ce papier de blasphème que lui remit David avant de partir pour Paris; ensuite cet épouvantable papier fut confié à Picard et souvent produit au sabbat. Malgré tous les exorcismes dont le manuscrit de la bibliothèque Sainte-Geneviève nous entretient surabondamment, il ne fut jamais rendu par les démons.

Enfin les relations coupables que Madeleine prétendait avoir entretenues avec Picard et une fois, au sabbat, sur l'ordre de ce dernier, avec Boulay s'ajoutèrent aux charges relevées contre elle.

Dans son *Histoire*, Madeleine se plaint longuement des traitements qu'on lui infligea dans la prison de l'officialité d'Évreux; elle attribue aux moyens de pression employés les

aveux qu'il lui est arrivé de faire de choses fausses. Le pénitencier d'Évreux, Delangle, qui la visitait alors et assurait sa direction spirituelle est tout particulièrement pris à partie. « On ne saurait s'imaginer ce que j'ai enduré durant ma prison d'Évreux, qui a continué cinq ans, j'ai été tenue trois ans et demi dans les cachots, tant de la cave que d'en haut. J'y jeûnais mes trois jours prescrits, au pain et à l'eau, sans rémission; et les autres jours, j'étais assez mal nourrie. Trois ou quatre fois on m'en a tiré plus morte que vive, et j'ai passé cinq fois sept jours sans manger ni boire, dans mes désespoirs. On m'a fait visiter par divers médecins et chirurgiens quatre fois au moins avec des tourments assez violents; et la tête piquée de toutes parts et toute en sang me grossit comme un boisseau. Durant un très long temps personne ne me voyait ni parlait, et M. de Longchamp gardait même, par l'ordre de M. d'Évreux, la clef de mon cachot, craignant que les concierges ne me donnassent un peu d'air. J'étais dans des puanteurs et des ordures insupportables. »

Aussi ne faut-il pas s'étonner si, à plusieurs reprises, elle tenta de mettre fin à ses jours : « Ce fut dans ce même mois qu'étant tirée de la basse fosse, je me donnai en un désespoir trois coups de couteau; l'un au bras, pour me couper les veines; l'autre à la gorge, pour me couper le sifflet, et le dernier au ventre, où je le tins quatre heures enfoncé jusques au manche; et le remuant de fois à autre pour m'achever plus promptement. Je perdis beaucoup de sang et devint extrêmement faible. La seule plaie du ventre s'apostuma, et je n'y mis pourtant qu'un peu d'eau fraîche, n'ayant autre chose à y mettre... Les désespoirs me continuant, trois jours après cette action noire, j'en entrepris une, qui ne l'était pas moins. Je pris du verre, le brisai, le broyai et le pris par cuillerée, n'usant d'autre chose pendant quelques jours, afin d'avancer ma mort. Cela me fit venir quantité de sang par la bouche et tomber souvent en défaillance. »[55]

Les enquêteurs rapportèrent au démon les sévices dont avait souffert la malheureuse; c'est lui qui lui avait porté les coups de couteau; c'est lui qui lui avait présenté le verre pilé. Le pénitencier d'Évreux, dans le procès-verbal de ses entretiens avec la prisonnière, met toute sa crédulité au service de cette thèse. Au surplus, les possédées répandaient le bruit; et le démon était censé par là même avouer ses mé-

55. Voir sur ces faits, outre l'*Histoire de Magdeleine Bavent*, le *Procès verbal de M. le Pénitencier d'Évreux, de ce qui lui est arrivé dans la prison, interrogeant et consolant Magdeleine Bavent magicienne à une heureuse conversion et repentance* (Paris, 1643).

faits. La réalité est plus simple, et Madeleine Bavent elle-même nous explique ces prétendus prodiges : « J'avais trouvé le couteau dans la basse fosse, en tâtonnant partout; car je n'y voyais point; et pour le dérouiller, je l'aiguisai quelque temps. Le verre était d'une bouteille pleine de vin que M. le pénitencier m'avait envoyée par aumône. »

D'autres désirs de suicide reprirent Madeleine Bavent; elle attribue leur échec à l'intervention d'un ange, que son esprit surexcité et d'ailleurs affaibli par la détention dut lui représenter, à moins qu'il ne faille voir dans ce dernier trait tout simplement une invention.

« Pour essayer d'avancer ma fin, ne pouvant faire autre chose, je voulus retenir mes incommodités de mois. Cela me causait de grands étouffements et je vomissais tout par la bouche... Lasse et ennuyée de vivre de la façon qu'on me traitait, je pris environ quinze jours après ce que j'ai dit présentement, des araignées. En vérité j'en pris de toutes les sortes, et à toutes sauces; de petites et de grosses; de vives et de mortes; d'entières et de pilées. Comme j'eus vu que cela me faisait seulement affaiblir, vomir, languir et non pas mourir, je pense à un autre poison. Sous prétexte qu'il y avait des rats en mon cachot, j'en fais acheter par un pauvre garçon qui cherchait son pain; et il ne manqua pas de m'en apporter. Je l'apprête, et il était déjà tout battu et accommodé pour le prendre, quand la même apparition se montre. » L'ange lui fait jeter le poison.

Madeleine porte au surplus la plus formelle accusation contre les enquêteurs ecclésiastiques d'Évreux. Elle prétend qu'un nommé Bellard, convaincu de sorcellerie, et dont le témoignage avait été produit contre elle, sur le point d'être conduit au supplice, à Évreux, fut confronté avec elle; il reconnut que rien n'était fondé dans ses allégations et qu'au surplus il aurait touché six sols du pénitencier d'Évreux pour charger Madeleine; cinq juges étaient présents, le pénitencier fut convoqué et refusa de paraître[56]. Si le fait est exact, il est vraiment accablant pour des hommes qui n'auraient plus alors la seule excuse d'une crédulité excessive.

Les charges relevées contre Picard et Boullay présentent un égal caractère d'invraisemblance. Quel besoin avons-nous d'y insister plus ?

Notons toutefois que Boullay garda une attitude courageuse durant tout le procès, aucune pression ne parvint à lui faire avouer les charges ineptes retenues contre lui. Le P. Esprit

56. *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. XVIII.

du Bosroger en conclut qu'il était « fortifié par une opiniâtreté diabolique et par le charme du silence assez commun aux magiciens »[57].

On peut s'étonner qu'un procès n'ait pas été entrepris contre la mémoire de Pierre David. Les événements s'y opposèrent. Sœur Marie du Saint-Esprit (ou plutôt le démon Dagon) avait cependant révélé que le corps de David « inhumé dans l'église paroissiale Notre-Dame dudit Louviers, ja seize années expirées se trouverait tout entier et sans aucun dommage ni diminution, aussi frais que s'il eût été tout nouvellement posé ». Sous l'emplacement indiqué, une fouille entreprise à l'insu du curé de Notre-Dame, sur l'ordre de M. d'Évreux, révéla que rien ne s'y trouvait; on finit par découvrir quelques ossements inhumés à la manière habituelle des prêtres, la tête vers le chœur; mais le cadavre n'était nullement bien conservé. Au surplus les hommes qui avaient été employés à ce travail attendirent en vain leur paiement. La révélation du démon était apparue fausse; mieux valait faire le silence sur ce point[58].

VI. — Arrêt du Parlement de Rouen.

Lorsque le procès vint devant le parlement, François de Péricard n'occupait plus son siège épiscopal : le 21 juillet 1646 la mort l'avait emporté. Le souci que lui avait causé l'affaire de Louviers n'avait pas été certainement sans hâter sa fin; Madeleine Bavent se fait l'écho des peines que le prélat lui avait confiées dans le temps même où il intervenait efficacement pour assurer à la malheureuse un traitement plus humain : « Il me répondit que l'affaire de Louviers était bien embrouillée, qu'il n'y connaissait plus rien; qu'il fallait que la Barré (sœur Anne de la Nativité, principale accusatrice de Madeleine) fut une grande sainte ou une grande magicienne; qu'il voudrait ne s'en être jamais mêlé.»[59]

Le 21 mai 1647, les accusés quittaient Louviers au milieu de l'hostilité générale. Le corps de Picard suivait ce cortège, enfermé dans son cercueil. Malgré le désir du parlement, la mère Françoise de la Croix, accusée par les religieuses et par Madeleine Bavent d'avoir participé au sabbat et à la confection des sortilèges, n'était pas du convoi; par arrêts du Conseil des 20 janvier, 14 et 15 mars, 21 juin et 14 juillet 1647,

57. Bosroger, *la Piété affligée*, l. III, chap. v.
58. Bibliothèque Sainte-Geneviève, ms. HF 34.
59. *Histoire de Magdeleine Bavent*, chap. xviii.
60. Voir l'arrêt du Conseil d'État du 7 septembre 1647 publié à la suite de l'*Histoire de Magdeleine Bavent*.

les décrets de prise de corps lancés contre elles avaient été cassés[60]. A Rouen, l'accueil fut hostile; la curiosité aussi s'en mêla, ainsi que nous l'apprend Madeleine Bavent : « On me conduisit à la prison de l'archevêché, sans m'ordonner un morceau de pain seulement pour ma nourriture. Tout le monde y venait voir par curiosité, et je pense qu'on prenait garde si on ne voyait point des diables à mes côtés. J'oyais des discours qui ne me consolaient guères; car on n'en disait pas moins qu'ailleurs : que je méritais d'être brûlée à petit feu toute vive; qu'il fallait inventer pour moi de nouveaux supplices, etc. Dieu ne laissa pas d'inspirer quelque personne de condition, de m'envoyer quelque petit ordinaire pour me sustenter. »[61]

Le conseiller Costé de Saint-Supplix ayant été chargé du rapport, l'arrêt fut rendu le 21 août 1647. Sur le point de l'appel comme d'abus, il faisait droit à la requête et convenait que « par le juge d'Église il a été mal, nullement et abusivement procédé à l'exhumation du corps dudit Picard ».

Mathurin Picard et Thomas Boullay sont déclarés « dûment atteints et convaincus des crimes de magie, sortilège, sacrilèges et autres impiétés et cas abominables, commis contre la majesté divine ».

« Pour punition et réparation des quels crimes ordonne que le corps dudit Picard et ledit Boulay seront cejourd'hui délivrés à l'exécuteur des sentences criminelles, pour être traînés sur des claies par les rues et lieux publics de cette ville et étant le dit Boulay devant la principale porte de l'église cathédrale Notre-Dame, faire amende honorable, tête, pieds nus et en chemise, ayant la corde au col, tenant une torche ardente du poids de deux livres, et là demander pardon à Dieu, au roi et à la justice. Ce fait être traînés en la place du Vieil Marché et là y être ledit Boulay brûlé vif, et le corps dudit Picard mis au feu jusques à ce que les dits corps soient réduits en cendres, lesquelles seront jetées au vent. »[62]

61. *Histoire de Magdeleine Bavent,* chap. XVIII.

62. On notera que l'arrêt ne mentionne pas, à l'encontre de Boullay, une dégradation préalable, alors que dans le procès fait pour les mêmes motifs au vicaire Louis Gaufridi, l'arrêt du Parlement d'Aix du 30 avril 1611 s'exprime ainsi : « ... avant que de procéder à ladite exécution sera mis préalablement entre les mains de l'évêque de Marseille, son diocésain, ou à défaut, d'autre prélat de la qualité requise pour être dégradé à la manière accoutumée ». Ainsi la théorie d'après laquelle le clerc est dégradé en raison même de l'énormité de sa faute et qui libère le juge séculier d'une formalité gênante est déjà bien fixée (cf. CHÉNON, *Histoire générale du droit français public et privé,* t. II, 1er fasc., p. 496).

Le testament de Picard était annulé; ses biens et ceux de Boullay confisqués, mille livres en étant prélevés au profit des religieuses de Saint-Louis. La question ordinaire et extraordinaire sera appliqués à Boullay avant l'exécution pour déclarer ses complices.

« Sœur Simone Gaugain, dite la petite mère Françoise » est décrétée de prise de corps; sœur Catherine de la Croix, Anne Barré et sœur de Sainte-Geneviève sont citées à comparaître comme témoins. Le jugement de Madeleine Bavent est différé jusqu'à exécution de ces deux décisions.

Les religieuses seront transférées du monastère de Saint-Louis « en autre monastère, chez leurs parents ou en telles maisons religieuses ou séculières... jusques à ce qu'autrement y ait été pourvu ». Le monastère sera affecté à « l'usage d'autre religion d'hommes de ladite ville de Louviers, par vente, échange ou autrement, les échevins de ladite ville ouïs et être les deniers qui en proviendront, et revenu dudit monastère employés au rétablissement du couvent et communauté des dites religieuses professes en ladite ville de Louviers ou autre lieu du diocèse, ainsi qu'il appartiendra ».

Enfin, pour éviter le retour de semblables incidents, les évêques de la province « seront exhortés et admonestés » d'envoyer des confesseurs extraordinaires dans les couvents de femmes trois ou quatre fois par an, pour y entendre les confessions.

Cet arrêt fut-il rendu sans résistance ? Si nous en croyons le curé Laugeois, les conclusions du procureur général Courtin n'auraient pas été conformes aux termes de l'arrêt, et ce magistrat aurait même réclamé, le lendemain de l'exécution, toutes chambres assemblées, que ses conclusions fussent insérées dans les registres; la Cour y aurait consenti. A vrai dire les registres du parlement ne contiennent ni ces conclusions ni la réclamation.

Le même Laugeois rapporte que, peu après l'exécution, un membre du parlement reprocha au conseiller de Brinon son absence le jour où l'arrêt fut mis en délibéré; sur la réponse de M. de Brinon qui prétextait son absence durant les débats: « C'est pour cela, dit l'autre, que Dieu vous punira de vous être absenté, car infailliblement votre présence eut soutenu le poids de la balance. Votre avis en eût amené d'autres, et votre ferme équité eût protégé l'innocence qu'on a suppliciée comme coupable. »[63]

63. Laugeois, *l'Innocence opprimée*, chap. VIII.

Quoi qu'il en soit, souhaitons, pour l'honneur de la magistrature du XVIIe siècle, que le bon sens ait rallié une minorité sans doute, mais une minorité comprenant les esprits les plus distingués du parlement.

N'est-ce pas un dénouement digne d'un drame romantique que ce supplice du feu infligé aux lieux mêmes qui reçurent le dernier soupir de notre héroïne nationale ? Et la pensée peut-elle considérer sans horreur l'image de ce cadavre et de cet homme en pleine vie consumés par les mêmes flammes sur le même bûcher ? Du moins Boullay fit-il une belle mort, dont son confesseur, le P. Renault, prêtre de l'Oratoire, put rendre témoignage; l'espoir de la vie future lui procura l'appui que réclamait cette fin tragique.

Pour les autres chapitres, l'arrêt du parlement ne reçut pas d'application. Par arrêt du 7 septembre 1647, le Conseil privé cassait de nouveau le décret de prise de corps contre la mère Françoise; il la renvoyait devant l'officialité de Paris « et en cas d'appel au parlement de Paris, et icelle interdite au parlement de Rouen, et à toutes autres cours et juges ». Le procès traîna devant l'officialité, et le cardinal Mazarin lui-même fut tenu par les pamphlétaires pour responsable de ce retard. Enfin, par sentence du 5 mai 1653, l'officialité innocentait définitivement la mère Françoise qui devait finir ses jours, le 14 octobre 1655, comme simple religieuse dans la maison de la place Royale où elle avait été supérieure. Quant à Madeleine Bavent elle dut à cette circonstance d'éviter une reprise de son procès et mourut peu d'années après dans la prison de la Conciergerie où, « grosse et grasse », elle vivait « à son aise » et « jouissait d'une pleine et entière liberté », selon Laugeois.

Pour l'attribution du couvent de Saint-Louis à une communauté d'hommes il n'en fut rien fait, et, jusqu'à la Révolution, les hospitalières y demeurèrent.

VII. — Conclusion.

Quelle conclusion tirer de ce procès ? Gardons-nous de croire qu'il recueillit l'approbation unanime des contemporains. Déjà auparavant dans d'autres affaires semblables, des esprits éclairés, médecins et membres du clergé, avaient su découvrir la vérité sous la supercherie. Laugeois se fait l'écho des esprits modérés dans son ouvrage resté manuscrit jusqu'à ces dernières années, et intitule le chapitre II de son exposé : « Qu'il n'est pas constant qu'il y eut possession

parmi les religieuses de Louviers ». Et il cite les propos tenus par M. de Cospean, évêque de Lisieux : « *De re incerta certum fecere scandalum.* »

Nous noterons cependant la persistance dans les esprits des idées relatives aux cas de sorcellerie en général. La Bruyère lui-même, s'il avoue que des exagérations aient été commises, admet des cas douteux[64]. En 1670, le roi ayant grâcié quatre sorciers condamnés par le parlement de Rouen au bûcher dans les affaires de la Haye du Puits et de Carentan, le Parlement adressa des remontrances où nous lisons : « Ce sont, Sire, des vérités (les faits révélés au cours de ces procès) tellement jointes avec les principes de la religion que, quoique les effets en soient extraordinaires, personne, jusqu'ici, n'a pu les mettre en question. »[65]. A la veille de la Révolution, Muyart de Vouglans reprenant à son compte la réalité des cas de sorcellerie, ajoute cette amusante explication : « Si ces exemples ont été plus fréquents dans les siècles d'ignorance, ce n'est que parce que dans ce temps là tout le monde croyait, en sorte que le démon ne pouvait séduire les hommes autrement que par la voie de la superstition... Au lieu que, dans un siècle comme le nôtre, où l'on se fait gloire de ne rien croire, et de révoquer en doute les vérités de la religion les plus constantes, la continuité et la fréquence de ces prestiges ne permettant plus de douter de l'existence des démons à ceux qui oseraient la nier, tendrait nécessairement à renverser un empire, que cet ennemi du genre humain a tant d'intérêt d'étendre et de conserver. »[66]

A notre époque, si nous considérons la crédulité de tels de nos contemporains, dont certains cependant se piquent de culture, sans vouloir imputer la responsabilité de ces errements à une doctrine quelconque, comment n'en pas chercher la cause dans la faiblesse de l'esprit humain et dans la séduction que le merveilleux et l'extraordinaire exercent sur lui ?

Ernest HILDESHEIMER,
archiviste départemental de l'Aisne.

64. *Caractères. De quelques usages,* n° 70.
65. FLOQUET, *Histoire du parlement de Normandie,* t. V, p. 724.
66. *Lois criminelles de la France* (Paris, 1780), l. III, chap. I, n° VI.

REMONTRANCES
DU CLERGÉ DE LUÇON EN 1564

INTRODUCTION

L'édit d'Amboise (19 mars 1563), qui mit fin à la première guerre de religion, obligeait les protestants de laisser les ecclésiastiques rentrer en possession des églises, de leurs revenus et de leurs biens; il leur enjoignait en outre de ne mettre aucun obstacle au rétablissement du culte catholique. En vue de cette restauration religieuse, les évêques furent invités dans les mois qui suivirent à procéder à la visite des paroisses de leurs diocèses éprouvées par l'hérésie. Déférant à cet ordre, Baptiste Tiercelin, qui venait de succéder à son parent sur le siège de Luçon, entreprit dès son arrivée une tournée d'inspection. Commencée le 19 mars 1564, cette visite fut brusquement interrompue le 25, à Sainte-Gemme-la-Plaine, où Lancelot du Bouchet, seigneur du lieu, menaça l'évêque, s'il y faisait dire la messe, « d'assembler et de lui mettre en queue douze cents gentilshommes pour le faire arrêter tout court sur le cul »[1]. Cet épisode est caractéristique de l'intransigeance que déployèrent les protestants de Vendée à l'encontre du rétablissement de la messe.

Ne pouvant s'instruire par lui-même de l'état de son troupeau, Mgr Tiercelin, d'entente avec M. de Sanzay, commissaire du roi pour l'entretènement des édits en Poitou, fit appel à son clergé, l'engageant à lui faire connaître par écrit les empêchements qui s'opposaient dans les paroisses à la reprise du service *in divinis*. Les réponses, si l'on en juge par celles qui ont été conservées, émanent surtout de prêtres qui, en dépit de difficultés souvent tragiques, n'en continuaient pas moins l'exercice de leur ministère paroissial. Les premières, datées du mois de mai 1564, arrivèrent pour le synode d'été; d'autres, reçues plus tard et enregistrées au synode d'automne, venaient en partie de diocèses voisins, où les bénéficiers avaient dû chercher un refuge contre la persécution. Toutes ces déclarations, authentiquement recueillies, mettent en lumière quelques traits essen-

1. Arch. nat., G8* 1317, n° 31E, fol. 35 v°.

tiels de la tyrannie huguenote qui aident à faire comprendre la cessation du service divin dans un grand nombre d'églises. S'appuyant sur ces témoignages, complétés par les renseignements que M. de Sanzay avait obtenus de vive voix, l'évêque, à l'issue de son synode d'automne (12 octobre 1564), rédigea, en son nom et au nom du clergé de Luçon, un procès-verbal de la situation qu'il adressa au roi, en y joignant des plaintes reçues une copie dûment collationnée par notaires sur les originaux.

Il est vraisemblable que des rapports analogues renseignèrent la Cour sur la situation politique et religieuse d'un grand nombre de diocèses à la même époque. Leur collection constituerait une documentation précieuse. Par malheur, les Archives du clergé de France ne possèdent pas d'autre spécimen que celui-ci, et cette rareté du document ajoute à son intérêt. Nous le publions pour la première fois, d'après la copie conservée dans les papiers de l'Agence du clergé de France et qui se trouve actuellement aux Archives nationales, série G^{8}*, registre 1317, pièce n° 30E^{2}.

Ces remontrances du clergé de Luçon présentent un aperçu des obstacles opposés à l'exercice du culte catholique en Vendée; il révèle en même temps les infractions apportées à l'édit de pacification et les attentats de toutes sortes perpétrés par les huguenots contre la propriété et les gens d'église depuis la cessation des hostilités[3]. Les antagonismes en présence y sont fortement caractérisés. D'un côté, on n'entend que blasphèmes, bruit d'armes et menaces de mort; on violente, on pille et l'on tue. De l'autre, c'est un ministère de charité qui s'exerce; on évangélise, on console, on oppose à l'injustice une vertu de résistance qui ne cède que devant le péril de mort. Émouvant, ce contraste s'affirmerait davan-

2. C'est un cahier in-folio de 32 feuillets, intitulé : « Remonstrances pour le clergé de Luçon. » Il comprend quatre parties : 1° le texte des remontrances adressées au roi (fol. 1 r°-6 v°); 2° les déclarations et plaintes remises à l'évêque de Luçon, en mai 1564 (fol. 6 v°-24 r°); 3° « les plainctes et doleances faictes au cène tenu par Reverend Pere en Dieu Monseigneur l'evesque, baron et seigneur de Luçon, le 12e jour d'octobre 1564 » (fol. 24 bis v°-29 r°); 4° un *Extractum a registris secretarie episcopatus Lucionensis* (fol. 29 bis r°-31 v°), où se trouvent résumées les plaintes précédentes. Le manuscrit se termine par la souscription suivante : « Les coppyes cy-dessus ont esté collationnées à leurs originaulx sains et entiers, tant en papier seing que escriture, par nous Nicolas Rochereau et André Tayrand, notaires jurez de la court seculiere de Luçon, le 20e jour d'octobre 1564. »

3. On trouve un écho de ces « Remontrances » dans les procès-verbaux et arrêts du Conseil privé, à la date du 28 août 1565. Cf. Noël Valois, *le Conseil du roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles* (1888), p. 363-365.

tage, si les rédacteurs du texte, soucieux d'être concis, ne s'en étaient pas remis pour plus ample information aux plaintes annexées en appendice à leur rapport.

Nous essaierons de remédier à cette lacune, en apportant quelques éclaircissements au texte des Remontrances, à l'aide d'extraits, empruntés pour la plupart aux déclarations et doléances des bénéficiers[4].

Victor CARRIÈRE.

TEXTE DES *REMONTRANCES*

ARGUMENT. — Situation géographique du diocèse de Luçon. — Proscription par les seigneurs huguenots du culte catholique et usurpation à leur profit des biens d'église. — Les saccagements de prêtres. — Assemblées illicites et lieux de prêche. — La noblesse huguenote rend impossible la répression des désordres. — Meurtre de Jean Girard. — Complicité des gens de justice. — Églises où la messe a cessé d'être dite. — Autre prêche en contravention à l'édit à Sainte-Gemme-la-Plaine. — Les huguenots sollicitent de faux témoignages pour prévenir une action en justice. — Supplique au roi.

AU ROY

Ce sont les remonstrances, plainctes, doleances, tortz et griefz que à Vostre Magesté, nostre roy et souverain seigneur très chrestien, et messeigneurs de Vostre Privé Conseil, vous presentent voz très humbles et très obeissantz serviteurs et subjectz les evesque et clergé du dioceze de Luçon en Bas-Poictou, vous suppliantz très humblement icelles recevoir en bonne part et leur ayder selon vostre accoustumée bonté de remede convenable pour et à ce que librement ilz puissent servir et honorer Dieu, s'acquicter en leurs charges, et prier Dieu pour vostre prosperité et manutention de vostre sceptre et roiaulme.

Premierement, vous remonstrent lesdictz evesque et clergé que

4. Nous ne ferons état que des plaintes enregistrées aux deux synodes de 1564. Ces documents — au nombre de vingt-et-un — existent à l'état de copie en trois exemplaires. Le plus ancien, dont nous venons de parler, figure à la suite du texte des « Remontrances » conservé dans les papiers de l'Agence du clergé de France; c'est le meilleur. Une deuxième transcription, faite sur les originaux, que possédaient encore au XVIIIe siècle les archives de l'évêché de Luçon, a été recueillie par Dom Fonteneau et se trouve à la Bibliothèque municipale de Poitiers, *Collection Fonteneau*, t. XIV; mais l'ordre des pièces est différent de celui du recueil précédent. La troisième copie, exécutée par M. Paul de Fleury, d'après les manuscrits de la bibliothèque de Poitiers, existe à la Bibliothèque nationale, fonds latin 18389.

l'evesché et dioceze de Luçon est tout le bas pays du Poictou, contenant unze vingtz quatre ou cinq parroisses, cures ou eglizes parroichialles estant scitué ès fins, bornes et limites de vostre roiaulme, joignant la grand mer oceane vers l'occidant, subject ès incursions des Angloys et aultres ennemys de vostre couronne, à cause des deseances et abordées qui y sont, depourveu totallement de villes clozes, forteresses, sieges et officiers roiaulx, et de toutes aultres forces pour resister ès seditieux et perturbateurs du repos publicq.

Au moyen de quoy plusieurs dudict dioceze estans de la relligion pretendue refformée, sans craindre ou redoubter [fol. 1 v°] aulcune puissance, se permectent et donnent telle auctorité et liberté que de ne souffrir ou permectre le divin service, administration des sainctz sacrementz, predications, sermons et exhortations estre faictes, et les festes estre solemnisées en ugne grande partye des paroisses dudict dioceze, selon la tradition et usance de l'eglize catholicque, apostolicque et romaine. Et oultre usurpent, occupent et detiennent injustement par force et contre tout droict divin et humain en plusieurs lieux dudict dioceze les domaines, heritaiges, droictz, posessions et meubles appartenantz esdictz du clergé[5], ne se contantans des saccagementz sacrileges, pillaiges et volleryes par eulx cy-devant commises.

Et, qui plus est, actentent journellement, soyt directement ou indirectement, ès biens et vyes des personnes ecclesiasticques[6],

5. Plaintes des curés de Nieul-le-Dolent et du Girouard contre les seigneurs qui leur refusent la dîme, ce qui rend leur ministère impossible. 5 et 7 mai 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 31E, fol. 20 et 21). — Depuis deux ans, écrit le recteur de Saint-Michel-Mont-Mercure, le 4 mai 1564, « le seigneur de La Bellotière prand et leve les fruictz et les proffictz dudict benefice. Et mesmes, depuys huict jours, a faict commandement au mestayer ... qu'il eust à vuyder ladicte mesterye et que plus il ne labourast les terres d'icelle, comme s'en voulant dire seigneur » (*ibid.*, fol. 24). — Plainte du vicaire de Saint-Pierre des Moutiers-sur-le-Lay qui, depuis le 16 février 1563, n'a rien touché des revenus de sa cure par suite des obstacles apportés à leur perception par les huguenots, lesquels, tout dernièrement encore, avec armes, épées, dagues, javelines et autres batons ont pris et emmenés toute la vendange. 30 septembre 1564 (*ibid.*, fol. 26). — Le prieur de Saint-Gervais se plaint de son côté que les sieurs de Chantebusin, nommés Hardy, Jacques et Louis de Clairambault, qui se sont emparés de son prieuré, en ont emporté tous les meubles et ont tué l'un de ses serviteurs. 4 mai 1564 (*ibid.*, fol. 19). Ces trois sieurs de Chantebusin seront inculpés plus tard d'avoir saccagé et pillé le prieuré de Saint-Paul-Mont-Penit (Vendée) et finalement condamnés à mort le 27 octobre 1567 (Arch. nat., X2b 48, 7 mai 1567; X2a 136, fol. 89 v°, 129 v° et 151 v°; cf. Imbert, *les Grands Jours de Poitou*, dans les *Mém. de la Soc. de stat. ... des Deux-Sèvres*, 2e série, t. XVI (1878), p. 93, 105 et 111).

6. Plaintes de Julien Bertin, curé de Courcoué, que les religionnaires, en mai 1561, avaient détroussé et pillé sur le chemin de Luçon, tandis qu'il se rendait au greffe pour faire insinuer les titres de son bénéfice. Expulsé par deux fois, puis réintégré après la guerre en la jouissance de son prieuré, il ne devait pas en jouir longtemps. « A l'onziesme jour du moys de febvrier » 1564, plusieurs seigneurs du voisinage font irruption chez lui : « Tu as de l'argent, curé, lui crient-ils. Baille,

les oultragentz par telle cruaulté et tyrannye[7] que plusieurs d'iceulx en sont mortz[8], et les aultres tellement intimidez qu'ilz sont contraintz par changement de conversation, estatz et habitz[9] delaisser leurs charges et troupeaux à eulx commys[10], voyres qu'il y a des cures où est ne se treuve aulcuns curez ne qui les veullent accepter[11]. Ce qui se faict par aulcuns des seigneurs ou

baille, ouvre ces armoyres. » Et lui ôtant ses clefs, ils le jettent dehors avec la menace, s'il le rencontre, de lui couper la gorge. S'étant réfugié à Rocheservière, ses agresseurs l'y rejoignent peu de jours après et, à l'issue de la messe, des bras l'empoignent par le corps qui lui eussent fait un mauvais parti sans l'assemblée du peuple. « Daventaige, ilz ont mangé tous mes vivres et victailles estant audict prieuré, écrit-il, et, non contantz de ce, ont emporté tous mes meubles, en maniere que je n'ay pas des chemises pour vestir. » 6 mai 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 11 et 12). Quelques jours après, s'étant retiré à Nantes, il s'excuse auprès de l'évêque de n'oser « retourner audict Courcouhé faire ce qu'il y est tenu et ce qu'il desireroit bien, sinon par vostre bon ayde et secours ». 16 mai 1564 (Bibl. nat., fonds latin 18389, p. 553-554).

7. Voir l'information secrète faite à la requête de Gilles Goron, curé de Saint-Vincent-Sterlanges, sur certains excès, batteries, et autres crimes perpétrés en sa personne par Gilles Foullard, écuyer, sieur de La Ramée, et Claude Huguet, écuyer, sieur de Sérigné. D'après les dires de témoins, « ledict Huguet auroit mys la main à l'espée et en auroit baillé ung grand coup au bras senestre dudict Gorron, où il auroit faict une grand playe et en seroit yssu grand effuzion de sang, en maniere qu'il en auroit esté contrainct ce mectre entre les mains des barbiers et cirurgiens ». 12 avril 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 14). — Plaintes portées par un prêtre de l'abbaye d'Angles contre le seigneur de Poiroux, lequel l'avait maltraité et battu jusqu'à effusion de sang, « en haine de ce qu'il disoit la messe et continuoit de faire le divin service ». 21 mars 1564 (Bibl. nat., fonds latin 18389, p. 505-506).

8. Dans le Poitou, la Saintonge, une partie de l'Angoumois et du Périgord, l'attitude menaçante de la noblesse huguenote empêcha longtemps les ecclésiastiques de retourner dans leur paroisse : deux ou trois d'entre eux qui s'y étaient risqués avaient été assassinés (Rapport de Sansac du 2 juin 1563, Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 20598, fol. 144).

9. Dans leur rapport daté de Fontenay-le-Comte, le 31 août 1563, les commissaires Bourgneuf et Masperault parlent de curés du Bas-Poitou obligés de se déguiser en paysans (Bibl nat., Nouv. acq. fr. 20598, fol. 187).

10. Le curé du Bourg-sur-la-Roche, frustré des revenus de sa cure par Antoine Chabot, seigneur des « Chaigneaulx », est menacé par surcroît d'avoir les « hestrivyeres »; son vicaire, outragé à son tour et prenant notion du péril qui l'attend, se réfugie en l'île de Ré. 12 octobre 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 24 v°). — A Saint-Michel-Mont-Mercure, Guy Jaillard, sieur de La Bellotière, a battu et vilainement outragé un prêtre de la paroisse et en a intimidé d'autres qui n'osent plus y résider. Le prieur-curé, qui dénonce ces outrages, est lui-même contraint d'aller faire son service dans les églises voisines, où ses paroissiens, sachant qu'il n'a sûr accès à Saint-Michel, vont l'y retrouver. 12 octobre 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 27). — Voir ci-dessus, note 6.

11. Frère Louis Matheas, gardien au couvent d'Olonne, s'excuse auprès de l'évêque de ne pouvoir disposer en sa faveur des religieux qu'il demande. « Consideré que le temps et les jours sont encores fort dangereux, principallemant pour nous qui allons par le monde, ... nous craingnons que pis ne nous advienne et que justice n'en soit faicte » (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 28 v°).

plus apparantz des lieux ou aultres par eulx apostez et soustenuz d'une telle vehemence et furye que nul ny ose contredire ne s'opposer pour la craincte d'iceulx. La plus part desquelz se fulcissent et portent ordinairement armes prohibées et deffendues par [fol. 2 r°] voz eedictz et ordonnances, comme harquebouzes, pistolles et pistolletz[12], sans que aulcun officier de justice, quel qu'il soyt, les oze reprandre et poursuivir (sic) en justice. Et, en ce faisant, font plusieurs d'iceulx prescher ministres de la relligion nouvelle ou pretandue refformée publicquement et, en quelques lieux, au son de la cloche ès parroisses où ilz resident, les aulcuns en leurs maisons, les aultres ès halles et lieux publicqz. Et les aultres ès temples y recevantz, voires invitantz et contraignantz indifferemment les circonvoisins, n'estant pourtant en rien leurs subjectz[13], de assister esdicts presches et administration de sacrementz à leur mode, sans se contenir jouxte voz eedictz, termes, lieux et limites ordonnez et designez pour lesdicts presches et aultre exercice de leur dicte relligion pretendue, en sorte que plusieurs de la relligion catholicque, apostolicque et romaine sont frustrez[14], ne trouvantz aulcun lieu, que bien loing de leur

12. Déclaration de Louis Buet, prieur de Saint-Pierre des Lucs, en date du 6 octobre 1564. « Dempuys le premier jour du moys d'aoust dernier, est venu au bourg dudict lieu ung nommé Jehan Le Rou, seigneur de La Drugière, manant et habitant de ladicte parroisse, accompagné de plusieurs personnages incongneuz jusques au nombre de quatre-vingtz hommes à cheval, tous lesquelz estoient armez de corps de cuirasse, jaques de mailles, harquebuzes à rouet et à mesche, avec pistolles et pistolletz. » Incontinent leur arrivée, ils brisent les portes de la cure, mettent le feu à la porte de l'église et transforment celle-ci en étable pour leurs chevaux. Suivent les noms d'une quinzaine d'individus, nobles et autres, tous connus dans le pays. Après quoi, « s'adrisserent lesdictz dessus nommez à ugne paouvre femme dudict bourg et la prindrent par force et, après en avoir faict à leur plaisir, luy myrent du sel et du vinaigre dedans ses partyes honteuses et la menyrent par les bras par ledict bourg. Et au moyen desquelz excès ledict curé, qui ordinairemant preschoit l'evangille, a esté contrainct se absenter et fuyr, de sorte que ledict service n'est pas demy faict pour raison desdictes menaces. » Le mois suivant, revenus sur les lieux, ledit Le Rou et sa bande s'en prennent au prieur qu'ils poursuivent dans le village à coups d'arquebuses et de pistolles, l'obligeant à s'enfermer dans la tour de son église où, six jours durant, il est assiégé (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 7).

13. En Poitou, en Saintonge, dans une partie de l'Angoumois et du Périgord, nul seigneur protestant qui ne tranchât du souverain sur ses terres, qui n'organisât des prêches et des cènes hors de son château, par exemple dans les halles des villages, et qui n'y admis des étrangers (Rapport de Sansac, 2 juin 1563. Bibl. nat., Nouv. acq. fr. 20598, fol. 144).

14. Messire Thomas Charrier, écuyer, prieur-curé de Saint-Michel-Mont-Mercure, privé depuis deux ans des revenus de son bénéfice, écrit à la date du 4 mai 1564 : « Monseigneur, ... Je vous supplye derechef entendre qu'il ne m'est aulcunement possible ... me presenter audict lieu pour y faire mon debvoir, tant parce qu'il y a ung ministre preschant ordinairemant et tenant escolles en ladicte eglize que pour les continuelles intimidations et menaces dont l'on use de jour en jour allencontre de moy, et qu'en la pluspart des parroisses circonvoisines,

demeure, pour l'excercice d'icelle, vivantz brutallement et sans aulcune forme de relligion. Et quant ès lieux où il y a exercice de ladicte relligion catholicque, il se faict tousjours avecques une si grande craincte et terreur que l'on ne peult veoir Dieu estre servy en liberté requise et octroy esdictz du clergé tant par vous que vos predecesseurs nos roys très chrestiens.

[Fol. 2 v°]. Font oultre ordinairement audict dioceze lesdictz de la relligion pretandue refformée conventiculles, synodes, consistoires, colloques et assemblées tant soubz le pretexte de faire la cene que aultrement (comme ilz fesoient auparavant les prohibitions contenues par vosdictz eedictz), ausquelles ils se treuvent la plus part et y vont en armes prohibées et defendues, comme dit est, administrans les sacrementz à leur mode. Et, entre aultres lieux ont faict les cenes et assemblées à Moutchamps[15], Bourneveau[16], Puybelliard[17], Moulleron[18], Saincte-Gemme[19], Pouzauges[20], Tallemond[21] et Longeville[22], le tout en cestuy dioceze de Luçon, faisans (comme il est bruict) entreprises secrettes contre les catholicques, mesmes de leur coupper la gorge (comme plusieurs se sont ventez), ou aultrement les faire mourrir, et tous aultres contraires à leurdicte relligion pretandue, persuadans que, ès prohibitions concernantz le faict de ladicte relligion pretendue contenue par vosdictz eedictz, il est licite selon Dieu contrevenir et desobeyr, anathematizantz tous ceux qui (en ce cas) vous vouldroient obeyr et respecter, procurantz et tendantz par mesme voye randre vosditz eedictz si illusoires que ung chascun de ladicte nouvelle relligion, mesmement les aulcuns des nobles, ne veullent permectre (ayantz seullement leur recours à leurs forces et armes) [fol. 3 r°] que aulcuns de vos officiers, sergens ou aultres se ingerent ou immiscent à faire aulcuns exploictz de justice allencontre d'eulx, comme ont cogneu par experiance vostre advocat, Sire, et assesseur en vostre siege royal de Poictiers, estans puys nagueres en cest evesché, voires que plusieurs desdictz sergens exercans leur estat ont esté oultragez fort inhumainement par lesdictz nobles ou gens incogneuz, que l'on ne peult presumer estre

comme les Pouzauges, le Boupère et aultres, ne se faict aulcun service divin, et dont les recteurs et gens d'eglize ont esté chassez et empeschez de faire leur debvoir... Vray est qu'il m'a esté porté propos par ung nommé Adrian le Scorbie, demourant au Chasteaulmur, que si je voulois bailler vingt francs par an pour ayder à entretenir ung ministre, que l'on me receveroit audict benefice, et mesme le me faict dire par le vicaire dudict lieu de Chasteaulmur, à quoy je n'ay faict aulcune responce. Quoy voiant, ledict le Scorbye, lors qu'il me dit ledict propos, dist daventaige que j'estois opiniastre et que je ne vauldrois jamais rien » (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 24).

15. Mouchamps, cant. des Herbiers (Vendée).
16. Bournezeau, cant. de Chantonnay (Vendée).
17. Puybelliard, cant. de Chantonnay (Vendée).
18. Mouilleron-en-Pareds, cant. de La Chataigneraie (Vendée).
19. Sainte-Gemme-la-Plaine, cant. de Luçon (Vendée).
20. Pouzauges, ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée).
21. Talmont, ch.-l. de cant., arr. des Sables (Vendée).
22. Longeville, cant. de Talmont (Vendée).

apostez sinon par eulx, desquels (comme l'on dit) ont entrepris et conjuré de ne permectre aulcuns exploictz estre faictz contre eulx sans bien battre ceulx qui les feront, soit sur le champ s'ilz les y treuvent, ou après au premier lieu qu'ilz les trouveront.

Pour la craincte de quoy, s'il se presente occasion necessaire pour faire exploict de justice, il se treuve peu ou point de sergens, quel qu'il soyt, qui le veuille ou ose entreprandre allencontre d'eulx, comme il est advenu depuys peu de temps au lieu de Luçon pour l'homicide commys par ung nommé le Verd[23] en la personne de Jehan Girard, archer en la compagnye de monseigneur d'Anjou, homme maryé et ayant quatre ou cinq petitz enfans, au reste homme de bien et bon catholicq. Pour informer duquel homicyde a esté fort difficile trouver sergent qu'il le voulust entreprandre et tesmoingtz qui en vouleussient deposer, combien que ledict homicide ayt esté faict en plain jour et en presence de plusieurs personnes. Et ce, pour la faveur et appuy que a ledict Vert de ceulx [fol. 3 v°] qui, comme luy, sont de la relligion pretandue refformée. Et quant audict le Vert a aysement trouvé sergent et tesmoingtz à sa poste et de sa secte et relligion, mesmes consentans audict homicide qui ont deposé à sa devotion pour sa justiffication.

Et quant à la craincte d'iceulx par sergens ne se peult dire estre sans cause, car il en a esté oultragé et battu fort grand nombre depuys quelque temps en ça, qui encores ne s'en osent plaindre, n'ayantz aulcun espoir d'en avoir reparation, parce que quelques ungs de vos officiers sont de ladicte nouvelle relligion. Et n'est possible par ce moyen qu'ilz ne connyvent ou aydent de conseil, confort et faveur à leurs compagnons de relligion, comme se portans les ungs aux aultres tout support et faveur. Et par, ainsy demeure justice non administrée de voz paouvres subjectz foullez, battuz et oultragez, Sire, lesquelz ce neaulmoings se maintiennent en l'obeissance de voz eedictz et commandementz, s'appuyans de vostre faveur et esperance, tant en vostre debonnaireté et en l'innocence de leur cause, que ferés administrer justice et raison au sang innocent qui, pour la querelle de Dieu et soustenement de vostre monarchie, crient vengeance.

Et pour plus particullierement et au vray faire entendre lesdictes plainctes et causes et moyens d'icelles, sera adverty vostre magesté que, ès temples et eglizes parrochialles de cedict dioceze de Luçon cy dessoubz [fol. 4 r°] nommées et specifiées, ne se celebre aulcun divin service selon les traditions de l'Eglize catholicque, apostolicque et romayne, ains en la plus part d'icelles se commectent abominations excecrables, les faisantz servir de retraictz de toutes immondicitez et ordures, jeux publicqz et scandaleux receptacles de beufz, vaches et pourceaulx, sans porte

23. Jean Chasteigner, dit le Verd, protestant. Voir l'information faite contre lui, ses complices et adhérents en date du 31 août 1564 (Bibl. nat., fonds latin 18389, p. 555-561).

ne aucune closture, estans les paouvres curez, prieurs, relligieux, chappellins et aultres beneficiers miserablement dechassez[24], mesmes lesdictz relligieux par leur abbé du nombre desquelz est au premier lieu

l'abbaye de Thallemond[25], l'abbé duquel lieu faict profession publicque de la pretandue relligion nouvelle, ayant son frere ministre d'icelle ;

l'abbaye de Trizay[26], denuée d'abbé et de relligieux;

la cure de Mareul[27], le curé duquel lieu est aussi de ladicte relligion pretandue ;

la cure de Saincte-Gemme[28] près Luçon;

la cure de Bessay[29];

la cure de Saincte-Pezanne[30];

la cure de Sainct-Estienne-de-Brilhouet[31];

la cure de Sainct-Jean-de-Bugney[32];

la cure de La Bretonniere[33];

[Fol. 4 v°] la cure de Bourneveau[34];

la cure de Sainct-Houan-du-Gaz[35];

la cure de Sainct-Vincent-du-Four-du-Lay[36];

la cure de Pymaufroy[37];

la cure de Fougeré [38];

la cure de Sainct-Martin-l'Ars[39], laquelle est levée par force par le sieur de Puthemer, comme de ce apert par information ;

24. D'après A. Floquet (*Histoire du parlement de Normandie*, t. III (1841), p. 23), le chapitre de Rouen aurait présenté au cardinal de Bourbon, le 25 novembre 1564, une liste des églises et autres lieux consacrés où les protestants s'obstinaient à faire leurs prêches. En existent-ils d'autres ?

25. Talmont, ch.-l. de cant. des Sables-d'Olonne. — Voir les plaintes de Pierre Bery, religieux et aumônier de Talmont et curé de Longeville, à l'encontre de François Boutaud, abbé de Sainte-Croix de Talmont, qui a vendu la plupart des terres de l'aumônerie, chassé les religieux de l'abbaye et fait profession de la religion réformée. 4 mai 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 17). Son frère, prénommé Louis, était seigneur de Chesnevert, prévôt de Fontenay-le-Comte et chanoine de Luçon; il passa à la réforme, devint ministre et chef de bande.

26. Trizay, comm. de Puymaufrais, cant. de Chantonnay (Vendée).

27. Mareuil, ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée).

28. Saint-Gemme-la-Plaine, cant. de Luçon (Vendée).

29. Bessay, cant. de Mareuil (Vendée).

30. Sainte-Pexine, cant. de Mareuil (Vendée).

31. Saint-Étienne-de-Brillouet, cant. de Sainte-Hermine (Vendée).

32. Saint-Jean-de-Beugné, cant. de Sainte-Hermine (Vendée).

33. La Bretonnière, cant. de Mareuil (Vendée).

34. Bournezeau, cant. de Chantonnay (Vendée).

35. Saint-Ouen-des-Gâts, comm. des Pineaux, cant. de Mareuil (Vendée).

36. Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay, cant. de Mareuil (Vendée).

37. Puymaufrais, cant. de Chantonnay (Vendée).

38. Fougeré, cant. de La Roche-sur-Yon (Vendée).

39. Saint-Martin-l'Ars, cant. de Sainte-Hermine (Vendée). — Puythemer, comm. de Saint-Martin-l'Ars.

la cure de Sainct-Cyre[40] avec le prieuré de Tallemondoys;

la cure du Gyvre[41];

la cure de Curzon[42], l'eglize duquel lieu a esté puys peu de temps en ça de nouveau pillée, ruynée et saccagée et le curé oultragé et contrainct soy absenter;

la cure de Sainct-Pierre de Thallemond[43];

la cure de Beaulieu-sur-la-Roche[44];

la cure de Sainct-Sornyn[45];

la cure du Vieulx-Pousauge[46];

la cure de Saint-Jacques de Pouzauge[47];

la cure de Moulleron-en-Paroys[48];

la cure des Redoulx[49];

40. Saint-Cyr-en-Talmondais, cant. des Moutiers-les-Maufaits (Vendée). — Le prieur-curé de Saint-Cyr écrit de Poitiers, où il s'est réfugié, à l'évêque de Luçon, le 24 mars [1564] : « La vigille de Noël, voulant faire faire le service, l'on me menassa de grosses menaces, voyres furent mes parroissiens estans en l'eglize chassez par gens ayantz espées et dagues nues; et ne me veult l'on seullement empescher le divin service, mais encores contraindre à bailler portion des maisons de mondict prieuré pour y faire les predications par le ministre qui est audict lieu de Saint-Cire, qui m'a contrainct de m'absenter. » (Arch. nat., G8* 1317, pièce 30E, fol. 23 v°).

41. Le Givre, cant. des Moutiers-les-Maufaits (Vendée).

42. Curzon, cant. des Moutiers-les-Maufaits (Vendée). — A Saint-Romain de Curzon, la veille de la Nativité de la Vierge (7-8 sept. 1564), les huguenots rompent de nuit les fonts baptismaux, emportent les battants des cloches et tous les ornements de l'église (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 25 v°).

43. Talmont, ch.-l. de cant., arr. des Sables (Vendée).

44. Beaulieu-sous-la-Roche, cant. de La Mothe-Achard (Vendée).

45. Saint-Sornin, cant. des Moutiers-les-Maufaits (Vendée).

46-47. Pouzauges, ch.-l. de cant., arr. de Fontenay-le-Comte (Vendée).

48. Mouilleron-en-Pareds, cant. de La Chataigneraie (Vendée). — Le prieur-curé s'élève contre la présence à Mouilleron du ministre « La Frolle », qui occupe la maison de la cure avec les jardins. Les habitants, pour la plupart huguenots, menacent de tuer les maçons et toutes personnes qui voudront faire relever les autels. Leur résolution est prise : « le premier prebstre qui y dira la messe sera tué. » 4 mai 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol 18 v°-19 r°).

49. Les Redoux, comm. de Chavagnes-en-Pareds, cant. de Pouzauges (Vendée). — « Jacques Mesnager, prebstre, curé de l'eglize parrochialle de Nostre-Dame de Redoulx, declare et rapporte ... que deux ans sont passez et plus que le temple dudict lieu de Redoulx fut ruyné, saccagé et pillé, ensemble les logis et meubles de la cure, par les huguenotz tant dudict lieu que aultres circonvoisins; que ledict lieu de Redoulx est situé entre Pouzauges, Mouilleron, et Chavaigne, et Monsireigne, en chascun desquelz lieux y a ung ministre qui presche et à la maniere et à la volonté desdictz huguenotz... » Étant retourné plusieurs fois en sa paroisse à l'intention d'y faire relever quelque autel, des catholiques de l'endroit lui ont déclaré que, même s'il y avait autel et ornements pour dire la messe et qu'il la voudrait dire, ils n'oseraient y assister pour les menaces et propos injurieux dont usent les huguenots « mesmemant gens incongnuz demeurans esdictz lieux, sans adveu et neaulmoins soustenuz par les gens dudict pays. » 4 mai 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 10 v°).

la cure de Tillay[50];
la cure de Chavaigne-en-Parays[51];
la cure de La Jodouyniere[52];
la cure du Puybelliard[53], le curé de laquelle a esté puys nagueres contrainct : ayant l'aulmit sur la teste pour commencer la messe s'en fouyt pour saulver sa vye;
[Fol. 5 r°] la cure de Sainct-Pierre des Herbiers[54];
la cure de Molchamp[55];

50. Tillay, comm. de La Meilleraie-Tillay, cant. de Pouzauges (Vendée). — D'après le vicaire chargé de desservir le prieuré, l'église de Tillay aurait été rompue et brûlée, tant nuit que jour au cours des dernières hostilités. « Qui plus est, depuys quinze jours ou troys sepmaines en ça, ont esté parachevé de rompre les vitraulx dudict temple, le tout par gens incongnuz. » 4 mai 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 21 r°).

51. Chavagnes-en-Pareds, cant. de Pouzauges (Vendée).

52. La Jaudonnière, cant. de Sainte-Hermine (Vendée).

53. Puybelliard, cant. de Chantonnay (Vendée). — Antoine Boisleau, nommé à la cure de Puybelliard, raconte que le 5 août 1564, comme il prenait possession de son bénéfice, survint M. de La Petitière, appelé le jeune Landreau, en compagnie de gens armés, lesquels cherchaient à s'emparer de sa personne pour le « tuer et mettre en quartiers »; averti de leurs intentions, il se cache. Le mois suivant, alors qu'il se disposait à monter à l'autel, le seigneur de Bournezeau lui fait savoir à son tour par son procureur qu'il lui faut renoncer à dire la messe s'il ne veut pas être mis en pièces. Le curé proteste. Mais le seigneur arrive à l'église, escorté d'une douzaine d'hommes à cheval, et, de suite, les fidèles, au nombre de deux cents et plus, s'enfuient épouvantés. Plusieurs qui tenaient le parti du curé sont battus. 12 octobre 1564 (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 26 v°-27).

54. Les Herbiers, ch.-l. de cant., arr. de La Roche (Vendée). — Extrait d'un arrêt du Parlement criminel relatif aux violences exercées par François Mesnard, seigneur des Herbiers, dans l'église du lieu. « Veue par la Court la requeste à elle presentée par messire René Du Puy du Fou, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme de la chambre dudict seigneur et lieutenant de cent hommes d'armes soubz la charge du conte de Brissac, mareschal de France, par laquelle il donnoit à entendre que ses predecesseurs ont fondé en l'honneur de la vierge Marie une chappelle chargée de trois messes par sepmaine en l'eglise parrochial de Sainct-Pierre des Herbiers en Poictou, le dedans de laquelle, autelz, ymages et autres choses ont esté, depuys la publication de l'eedict sur la pacification des troubles et contre la prohibition portée par icelluy, ruynez, abbatuz et desmoliz par le commandement et permission de François Mesnard, seigneur dudict lieu, ses gens, alliez et complices, mesmement l'autel de ladicte chappelle en laquelle soulloient estre dictes les trois messes, lesquelles et tout autre service divin et accoustumé sont cessées depuys ledict eedict au moyen de la force, violence, menaces et intimidations dudict Mesnard et ses complices qui ont introduict en ladicte eglise presches et autres choses prohibées par ledict eedict et qui n'ont voullu et ne veullent permettre que le chappellain dudict suppliant y ait dict et celebré lesdictes messes, le menaçant et autres qui se voudroient ingerer de dire ou faire dire messe en ladicte eglise de les tuer et saccager, exciter sedition et tumulte de leurs complices et autres cas à plain contenuz en ladicte requeste. » (Arch. nat., X2b 36, 30 juillet 1563. Acte enregistré dans X2a 131, fol. 340).

55. Mouchamps, cant. des Herbiers (Vendée).

la cure de Rochetrejou dont l'eglize a esté bruslée[56];
la cure de Boupère[57];
la cure de Monsereigne[58];
la cure de Sainct-Pruuant[59];
la cure de Vandrynes[60];
la cure de Chassay[61];
la cure de Saincte-Gemme-des-Bruieres[62];
le prieuré-cure de Sainct-Germain-l'Asguillier[63];
la cure de Sainct-Fulgent[64];
la cure de Sainct-Reverend[65];
la cure de Poyrou[66].

En tous lesquelz lieux, oultre la discontinuation du service divin, ont esté les beneficiers pillez et saccagez en leurs personnes et biens, comme du tout apert tant par plusieurs plainctes particullieres desdictz beneficiers, aulcunes signées de eulx et de notaires à leur requeste, presentées à messire René de Sanzay, chevalier, envoyé par Vostre Magesté en ce pays de Poictou pour cest effect, que par aultres à luy faictes verballement et par luy faictes rediger par escrit, et, oultre, par le procès-verbal envoiay audict sieur de Sanzay par monsieur l'evesque dudict Luçon[67] [fol. 5 v°] pour icelluy presenter à Vostre Magesté, de façon que à present, pour le desir qu'ilz ont chacun de s'acquicter en sa charge, ilz n'ont autre recours que à la misericorde et faveur de Dieu qu'ilz esperent par vostre bon moyen.

56. Rochetrejoux, cant. de Chantonnay (Vendée).
57. Le Boupère, cant. de Pouzauges (Vendée).
58. Monsireigne, cant. de Pouzauges (Vendée).
59. Saint-Prouant, cant. de Chantonnay (Vendée).
60. Vendrennes, cant. des Herbiers (Vendée).
61. Chassay, comm. de Sigournais, cant. de Chantonnay (Vendée).
62. Sainte-Gemme des Bruyères, comm. du Tallud-Sainte-Gemme, cant. de Pouzauges (Vendée).
63. Saint-Germain-l'Aiguiller, cant. de La Châtaigneraie (Vendée). — Sébastien Gaury, prieur-curé de cette paroisse, écrit à l'évêque de Luçon le 4 mai 1564 : « Je ne puys ne ne oze entreprandre de celebrer la messe, ne faire le service accoustumé par le moyen des menaces et assemblées de ceulx de Mouilleron qui, de jour en jour, me font menaces de coupper la gorge, et de fect par plusieurs foys me ont vollé tant de nuict que de jour. » Il ajoute : En « la vigille de Pasques au soir, je fuz adverty qu'ilz avoyent faict en leur synode à Mouilleron qu'ils doibvent venir me saccager, dont je fus contrainct m'en aller à Reaulmur. » N'ayant pu se saisir de lui, les huguenots brisèrent et rompirent l'église, dont ils « emporterent plusieurs barreaux de fer des vitraulx » (Arch. nat., G8* 1317, n° 30E, fol. 22 v°). Dans une seconde lettre, arrivée pour le synode d'automne, le même déclare qu'il a été outragé et battu villainement par personnes qu'il connaît bien, mais qu'il n'ose les dénoncer par crainte du pire. 12 octobre 1564 (*ibid.*, fol. 25 r°).
64. Saint-Fulgent, ch.-l. de cant., arr. de La Roche-sur-Yon (Vendée).
65. Saint-Révérend, cant. de Saint-Gilles-sur-Vie (Vendée)
66. Le Poiroux, cant. de Talmont (Vendée).
67. Cette pièce (Arch. nat., G8* 1317, n° 31E), trop importante pour que nous la résumions ici, sera publiée dans les *Archives du diocèse de Luçon.*

Et pour plus particullariser les faultes entre aultres de ceulx dudict Luçon estans de ladicte relligion pretandue, c'est que, combien que audict lieu de Luçon n'y ait aultres seigneurs temporelz ayantz la haulte main et pollice que ledict seigneur evesque et le chappictre dudict lieu, ce neaulmoins ceulx de ladicte nouvelle relligion vont ordinairement aux presches et sermons au lieu susdict de Saincte-Gemme[68] et y recevoir les sacrementz à leur mode nouvelle, soubz l'excercice d'icelle relligion que y faict excercer ledict seigneur de Saincte-Gemme; et ne sont pourtant en rien ses subjectz ne residans en son fief et seigneurye.

Et combien que lesdictz du clergé soient injuriez, intimidez, menassez, pillez, meurtriz et occiz par ceulx de ladicte nouvelle relligion et empeschez contre vosdictes ordonnances en l'exercice de la vraye et catholicque et jouissance de leurs biens et revenuz, comme dit est, ce neaulmoings, pour empescher qu'il n'y soit par Vostre Magesté donné ordre et pourveu de remede convenable, praticquent gens et solicitent de toutes partz, avecques [fol. 6 r°] toute diligence, pour consentir procuration en chascune parroisse et, au nom de tout le peuple, vous remonstrer, attester et faire entendre que vosdictz eedictz sont bien gardez et praticquez sans y contrevenir aulcunement, mesmement de leur part. Lesquelles procurations, remonstrances et attestations, où il s'en trouveroit, ne sont consentyes que par ceulx de leurdicte relligion et non par les catholicques, si ce n'est par force ou craincte. Et se trouvera que aulcuns d'eulx sont allez en plusieurs des principalles maisons des catholicques audict lieu de Luçon pour leur faire signer telles procurations, declarations et attestations ou consentir qu'elles soient signées à leur requeste. Par quoy ledict clergé supplye très humblement Vostre Magesté ny adjouter aulcune foy comme estant chose apostée. Ce qui vous pourra plus clairement apparoir tant par actes et plainctes particullieres, redigées en forme probante et attachées au present cayer, que par le procès-verbal delivré audict sieur de Sanzay.

A l'occasion de quoy supplye[nt] très humblement Vostre Mageste, Sire, lesdictz evesque et clergé de Luçon qu'il vous plaise regarder de vostre œul de pityé et embrasser vostre eglize catholicque, voz très humbles et très obeissantz serviteurs et subjectz, ceulx dudict clergé de Luçon, desquelz [fol. 6 v°], vous et vos predecesseurs, vous demonstrez vraiz fidelles et asseurez protecteurs et deffenseurs, comme aussi ilz se sont volontairement soubzmiz à obeyr à tous vos commandementz, ne desirantz que, après Dieu, vous obeyr et, par continues prieres et oraisons assidues, le prier de maintenir Vostre Magesté, roiaulme et subjectz en perpetuel heur, repos et felicité.

68. Sainte-Gemme-la-Plaine, cant. de Luçon (Vendée).

BULLETIN CRITIQUE

P. de Labriolle, G. Bardy, Louis Bréhier, G. de Plinval. — *De la mort de Théodose à l'élection de Grégoire le Grand* (Histoire de l'Église, depuis les origines jusqu'à nos jours, publiée sous la direction de Augustin Fliche et Victor Martin, tome IV). — Paris, Bloud et Gay, 1937. In-8° de 612 pages. Prix : 60 francs.

Les premiers volumes de cette collection se sont suivis à une cadence relativement rapide[1]; le tome IV est paru depuis mars 1937, le tome VI depuis quelques mois; nous aurions beaucoup désiré ne pas nous laisser ainsi distancer pour le présent compte rendu et nous nous excusons de notre retard.

On voit, d'après son titre, que l'ouvrage s'étend, à très peu près, sur deux siècles d'histoire, le ve et le vi^e^. Les auteurs développent leurs études selon de grandes divisions chronologiques dont le concile de Chalcédoine en 451 et l'avènement de Justin Ier en 518 constituent les pivots, l'ensemble de la matière étant plus spécialement envisagé du point de vue de l'Église d'Orient.

M. de Labriolle expose tout d'abord la disparition progressive et lente du paganisme contre lequel jouent désormais les lois impériales; il retrace l'histoire des luttes origénistes, à la fin du ive siècle, et le rôle de saint Jérôme[2]; puis, en des pages chaleureuses, il décrit la personnalité de saint Augustin — « un des rares grands artistes de l'antiquité chrétienne..., le fond le plus riche d'humanité, de modération, de bonté » —, son attitude vis-à-vis de son époque (notamment dans la *Cité de Dieu*), vis-à-vis des Manichéens et du Donatisme. L'autre face de l'activité augustinienne, les luttes contre Pélage, le développement de la théorie de la grâce sont le domaine de M. de Plinval qui y déploie beaucoup de clarté et la plus érudite précision.

A M. Bardy incombait la tâche de nous diriger dans les vicissitudes de l'Église orientale depuis saint Jean Chrysostome jusqu'au concile de Chalcédoine, puis jusqu'à la mort d'Anastase en 518. On admire le savant historien pour la facilité avec laquelle il

1. Voir dans cette *Revue*, t. XXII (1936), p. 489, et t. XXIII (1937), p. 231.

2. Ce grand personnage n'est pas ici envisagé dans l'ensemble de son activité, ce qui semblerait un peu fausser le portrait et le diminuer. M. de Labriolle aurait pu renvoyer expressément à P. de Labriolle, t. IV de cette même *Histoire de l'Église*, p. 415.

évolue entre orthodoxes, nestoriens[3] et monophysites, entre Cyrille, Acace de Bérée, Proclus, Sévère d'Antioche et Dioscore, à travers les conciles, le « brigandage » d'Éphèse, l'Hénotique de Zénon, les Églises de Perse et d'Arménie, en même temps qu'il retrace l'activité du Siège apostolique, de saint Innocent, surtout de saint Léon et de Symmaque et qu'il en marque les rapports avec Constantinople. Tâche ingrate où la préoccupation de préciser les positions de chacun des personnages (sans trop verser cependant dans la pure histoire des dogmes) oblige par moments l'auteur à fragmenter son exposé en une série de notices juxtaposées d'une lecture parfois aride.

A coup sûr, il importait au ve siècle de définir le dogme christologique, il importait, comme Mgr Duchesne l'a montré dans un admirable passage que cite très opportunément M. Bardy (p. 273, n. 1), d'établir comment Jésus-Christ est « le vrai Sauveur, le vrai Rédempteur, celui qui par sa présence divine purifie tout..., fait de nous des êtres divins, autant que les limites de notre nature ne s'opposent pas à cette communication de la divinité... Au pauvre laboureur du Delta, à l'ouvrier obscur du port de Pharos, Cyrille permet de toucher Dieu en ce monde ». Sans aucun doute, d'autre part, les luttes dogmatiques ont assuré aux hommes de ce temps l'extériorisation de cette activité que nous trouvons maintenant à exercer hors de l'Église en des discussions scientifiques ou des disputes politiques. Enfin il faut compter avec le génie des Orientaux, la propension de quelques-uns aux divagations théologiques[4], si l'on ose dire, et aussi avec la nécessité de créer un langage technique adapté à ces problèmes, ce qui ne s'est pas fait en un jour[5]. Mais ces considérations ensemble expliquent encore mal la violence et la persistance de tels débats. « Les évêques et les moines, « paysans mal dégrossis », sont peu préparés aux discussions théologiques », écrit M. Bréhier (p. 425). « On se demande, poursuit à son tour M. de Labriolle (p. 577), comment les foules pouvaient se mobiliser pour des questions aussi abstruses..., on se le demanderait plutôt si l'on ne savait le rôle des passions partisanes et de l'esprit de clientèle dans des controverses de ce genre. » Il faudrait pouvoir montrer à travers ces querelles comment les parties en cause y satisfaisaient leurs passions, leurs intérêts, leurs ambitions, leur goût des manœuvres et des cabales. Alors qu'il aurait suffi par moments de s'aper-

3. Sur Nestorius, intéressantes notations qui s'inspirent des travaux les plus récents; un exposé plus développé des anathématismes de saint Cyrille, p. 174, aurait trouvé son utilité p. 235, n. 1 : voir d'ailleurs p. 168, n. 1.

4. Témoins les isochristes, les catacéphalites et les doctrines imputées à Hénana d'Adiabène, p. 484 et 508.

5. Voir la très judicieuse note de M. Bardy sur le monophysisme, p. 309 : « ... ce qui sépare irrémédiablement l'Orient et l'Occident, ce sont les formules employées. Sous les mêmes mots, saint Cyrille et saint Léon ne désignent pas les mêmes choses, et il n'y a personne pour l'expliquer clairement. »

cevoir que l'on parlait des langages différents, que l'on entendait diversement un même terme ou qu'au rebours des mots divers recouvraient sensiblement les mêmes concepts, comment a-t-on pu discuter et se disputer aussi âprement et avec tant de persévérance ? Pour M. Bréhier (p. 425), « la position religieuse des Égyptiens s'explique par leurs tendances particularistes et séparatistes » et le même auteur ajoutera un peu plus loin (p. 483) que les Monophysites « étaient aussi divisés sur les personnes que sur les doctrines ». « Questions de personnes », écrit de son côté M. Bardy (p. 273). L'idéal serait d'éclairer et d'animer toute cette histoire par ses dessous; l'état des documents ne semble pas devoir permettre que de tels espoirs se réalisent jamais complètement.

Aux dissertations de M. Bardy fait suite une étude de M. de Labriolle sur l'Église et les Barbares et nous retournons ainsi vers l'Occident, par les pays danubiens vers l'Espagne, l'Afrique du Nord, les chrétientés celtiques et la Gaule. Il y a là — c'est une chose que nous relèverons plus spécialement dans cette *Revue* consacrée à l'Église de France — une quarantaine de pages vraiment remarquables, notamment un paragraphe sur l'évolution du sentiment chrétien à l'égard des Barbares et les motifs qui l'ont procurée, qui constitue une magistrale synthèse. Et le chapitre sur l'activité doctrinale dans l'Église gallo-romaine dû à M. de Plinval procède d'une veine analogue; on y trouve de précieux développements sur l'esprit lérinien, Vincent de Lérins, Faustus de Riez, saint Avit. Le portrait de saint Césaire d'Arles, son œuvre dans son église et au concile d'Agde, la promulgation, pour ainsi parler, qu'il fait au concile d'Orange (529) de thèses sur la grâce dont l'augustinisme tempéré a reçu le visa de Rome, tout cela est traité avec une sûreté scientifique et élégante.

Revenant en Orient, M. Bréhier s'applique à l'étude de l'empereur Justin Ier et surtout de Justinien, de son règne et de son activité religieuse : Justinien veut restaurer l'Empire dans son intégrité — donc lutter contre les Barbares — et dans son unité religieuse — donc lutter contre les païens, les Juifs, les hérétiques. Il se reconnaît le devoir de veiller à l'intégrité de la foi et de faire régner l'ordre dans l'État et dans l'Église. Aussi interviendra-t-il dans le gouvernement de l'Église et fera-t-il sans scrupule du césaropapisme. Il légifèrera abondamment sur les matières ecclésiastiques; bien plus, il se croira un théologien avisé, alors qu'il est en réalité ouvert aux influences de son entourage, notamment de Théodora; il rédigera des compositions tenant à la fois du tract et du traité théologique qu'il revêtira de la forme et de la sanction des lois; il prendra, pour faire des concessions aux Monophysites et les ramener à l'union, des initiatives théologiques et des édits dogmatiques qui aboutiront à la fâcheuse affaire des Trois Chapitres, du pape Vigile et du Ve concile œcuménique. « Cette activité brouillonne, ces coups de force

suivis de revirements subits, ces persécutions, ces exils, ces dépositions d'évêques n'ont abouti qu'à envenimer les querelles et qu'à rendre impossible le retour à l'unité qu'il avait rêvé » (p. 481). Les successeurs de Justinien, Justin, Tibère et Maurice pratiquent une politique religieuse conciliante, mais ils voient à la faveur de leur tolérance s'organiser les Églises jacobites où d'ailleurs la discorde sévit également.

M. Bardy reprend la plume pour retracer le développement des Églises de Perse et d'Arménie au VIe siècle, puis pour décrire — autant qu'il se peut faire[6] — en collaboration avec M. Bréhier, l'expansion chrétienne aux Ve et VIe siècles, en Arabie[7] dans les plateaux du Nedjed, jusqu'à Aden et l'entrée du golfe Persique; en Afrique dans le royaume d'Axoum, c'est-à-dire en Ethiopie, puis en Nubie et jusque dans le Sahara; dans l'Inde et dans l'Asie centrale, à Socotora, à Ceylan et sans doute sur la côte de Malabar; enfin à Merv, à Hérat en Afghanistan et sur l'Oxus qui est l'Amou-Daria.

Fidèle à l'esprit qui, dans les volumes précédents, faisait très heureusement étudier l'organisation et la vie intérieure de l'Église, M. Bréhier trace un bon tableau de la Vie chrétienne en Orient et passe successivement en revue la constitution de l'Église[8], ses établissements monastiques, sa vie intérieure (liturgie, sacrements, piété), son activité extérieure, l'assistance avec ses établissements si importants (*orphanotrophia, xenodochia*) et sa législation[9], enfin l'enseignement. Parallèlement pour l'Occident, M. de Labriolle traite d'abord avec bonheur de la culture chrétienne, culture littéraire et art chrétien : il écrit là des pages fort attrayantes sur Cassien et Boèce ainsi que sur le nouveau type de « lettré », « le *scolasticus* qui se préoccupe moins du fond des choses que de donner à son style un air « distingué » et qui croit y arriver en multipliant les synonymes, les épithètes, les images et surtout les métaphores » (p. 560). Au chapitre suivant consacré à la Vie chrétienne en Occident, le même auteur retrace l'origine de l'organisation paroissiale et l'histoire du mot *parochia;* puis il donne sur la piété chrétienne et les hagiographes,

6. « Tous ces faits apparaissent comme des éclairs dans un ciel obscur » (p. 532).

7 Notons au passage que la constitution de Zénon (*Code Justinien,* 1, 3, 35), citée p. 515, n. 2, ne vise que les *civitates.*

8. Quelque contradiction, p. 538 et 540, entre l'âge de l'épiscopat et l'âge de la prêtrise; d'ailleurs voir *Novelles* 123, cap. 13, et 137, cap.2. — Le passage sur la juridiction épiscopale manque de détails et la *Novelle* 86, cap. 7, de 539 paraît inexactement interprétée : la juridiction épiscopale entre laïcs a toujours ici un caractère arbitral, il faut toujours le consentement des deux parties. Noter au point de vue du *defensor* la différence entre le grec des *168 Novelles* et le latin de l'*Authenticum;* on pourrait, au moyen de l'apparat critique, suivre l'évolution à travers l'*Epitome* de Julien, celles d'Athanase et de Théodore. — La *Novelle* 128 (et non CCXVIII), cap. 13, a bien trait au λογός ἀσυλίας, mais n'a pas le sens indiqué p. 541, n. 5.

9. Sans doute aurait-on dû signaler le rachat des captifs : voir *Code Just.,* 1, 3, 28 de 468 et 45 (46), 1 b de 530.

sur les infiltrations païennes dans le christianisme (avec une citation fort bien choisie de Maxime de Turin, p. 590), enfin sur le monachisme bénédictin une suite d'exposés vraiment dignes de sa grande réputation.

Mais, dira-t-on peut-être après avoir parcouru cette analyse, les églises d'Occident et Rome, que deviennent-elles dans cette affaire depuis Symmaque ou depuis le concile d'Orange ? Elles ne sont point oubliées assurément; mais les problèmes occidentaux sont étudiés dans le cadre de l'Orient et c'est ainsi que les rapports d'Hormisdas ou plutôt de Jean Ier avec Théodoric sont traités comme un appendice du chapitre sur Justin Ier; du ralliement du clergé d'Italie à Théodoric, il n'est pas question. De même, après Vigile, les deux Pélage et Jean III ainsi que l'invasion lombarde sont liquidés en quelques pages à la fin des chapitres sur Justinien (p. 479) ou ses successeurs (p. 493-495). Quant aux rapports entre clergé franc et successeurs de Clovis, leur examen ressortit normalement au prochain tome V. Assurément c'est l'Orient qui, aux Ve et VIe siècles, doit attirer la sollicitude de l'historien de l'Église, mais encore conviendrait-il de ne point pousser trop loin l'application de ce principe : on en arrive ainsi à révéler au lecteur tout à fait par raccroc, au cours d'une phrase de M. de Labriolle sur la règle monastique[10], l'existence d'un pape Benoît Ier qui a régné quatre ans... quatre ans au cours desquels nous ne savons pas qu'il ait fait grand'chose, il est vrai. Reconnaissons d'ailleurs qu'un plan chronologique équilibré et complet est fort difficile à établir pour l'ensemble de cette période où les repères sont peut-être moins nets, moins « décisifs » qu'on ne le souhaiterait[11].

Et toujours au sujet de la composition même du livre, on pourrait désirer parfois que les liaisons entre les divers auteurs fussent mieux assurées, et même entre les fragments d'un même auteur que divise le découpage vertical des périodes chronologiques. Par ailleurs ne paraît-il pas que dans une telle œuvre qui est un ouvrage de haute vulgarisation, mais aussi de consultation, il serait opportun de multiplier les références au cours même du volume en renvoyant d'une page à l'autre pour des questions connexes ou les origines ou la suite d'une évolution ? Cela serait pour l'instant d'autant plus nécessaire que les Tables alphabétiques n'ont pas paru. Nous n'ignorons pas la difficulté que cela représente, mais dans ce IVe tome la chose est réalisée par endroits.

10. « Il est possible que Grégoire, bien jeune encore, l'ait déjà introduite [la *regula Benedicti*] dans son monastère de Saint-André... dont il fut l'abbé, avant de devenir diacre sous Benoît Ier (574-578) », p. 595.

11. De même on ne voit mentionner qu'incidemment, toujours au sujet du monachisme (p. 592 et 593), les compilations de Justinien, *Digeste* et *Code*, ainsi que les collections de Denys le Petit. Ferons-nous remarquer que le *Codex repetitae praelectionis*, le seul qui nous soit parvenu, a été promulgué le 16 novembre 534 ?

Ce volume est d'une belle présentation, agréable et généralement fort correcte[12]. On nous permettra de regretter l'absence d'un tableau de concordance entre empereurs et papes; on a ainsi rompu avec un bon usage précédemment adopté (voir encore au t. III les synchronismes *rois-catholicoi* pour la Perse et l'Arménie, p. 490 et 492); regrettons aussi qu'on n'ait point inséré une carte ou du moins donné en note des identifications, des précisions géographiques beaucoup plus abondantes.

Ces quelques réserves ne diminuent point l'estime que l'on doit à une œuvre aussi remarquable par l'ampleur de son information et sa sûreté scientifique, par son élégante exposition. C'est un volume qui ne dépare point la très belle collection dont il fait partie et qui sera consulté avec le plus grand fruit tant par les étudiants que par les historiens déjà formés et avertis.

Pierre Tisset.

12. Il y a assurément quelques fautes d'impression : ainsi p. 404 au sujet de saint Orens, évêque d'Auch, il faut lire † 464; p. 446, n. 1, 2 et 6, il faut lire 537, 553 et 529 au lieu des dates indiquées; p. 692, n. 11 et 593, n. 1, un décalage produit une amusante confusion et renvoie pour le *Digeste* et le *Code* de Justinien à la *P. L.* 67 et pour les compilations de Denys le Petit au 2e *Dialogue* de saint Grégoire. Ce sont, on le sait, les œuvres de Denys qui se trouvent dans Migne, *P. L.* 67. — Nous signalerons encore que les numéros des sources, spécialement des *Novelles* citées dans le chapitre sur la Vie chrétienne en Orient, sont souvent erronés ; ainsi p. 535, n. 5 : au lieu de *Novelle* CXLIV, lire 154; p. 538, n. 2 et 4 : au lieu de *Novelle* CXXVII, lire 137, cap. 2; p. 539, n. 2 : au lieu de cap. 1, lire cap. 21; p. 540, n. 6 : au lieu de *Code Just.*, I, III, 42 (9), lire 1, 3, 41 (42), 19; p. 541, n. 1 : au lieu de *Novelle* 1, 3, lire *Novelle* 3, cap. 1, 1; n. 5 : au lieu de *Novelle* CCXVIII, lire 128; p. 546, n. 2 : au lieu de *Novelle* CXXXIV, lire 133; p. 554, n. 1 et 5 : au lieu de *Novelle* CXXI, lire 131; p. 556, n. 2 : au lieu de *Novelle* CXXXII, lire 133. — En plusieurs endroits, pour des constitutions un peu longues, il serait opportun d'indiquer le chapitre ou le paragraphe visé. Enfin nous nous permettrons de remarquer à propos de la Bibliographie générale, p. 10, qu'on aurait pu mentionner le *Code Théodosien* et les *Novelles* post-théodosiennes dans l'édition de Mommsen et P. Meyer (Berlin, 1905), comme cela a été fait d'ailleurs à la *Bibliographie générale* du t. III, p. 11. D'autre part, on cite pour « le droit justinien Mommsen, Krueger et Schoell, *Corpus iuris civilis*, Berlin, 1872-1895 »; il s'agit là de l'édition stéréotype; il eût cependant mieux valu citer un tirage plus récent, celui de 1908 au moins pour le *Digeste*, de 1914 pour le *Code* par exemple, à cause des indications d'interpolations ou des corrections. Pour le *Digeste* la 15e édition a paru en 1928, pour le *Code* la 10e en 1929 et pour les *Novelles* la 5e en 1928. — Par ailleurs à côté de Mansi, t. VIII, on aurait pu indiquer Maassen, *Concilia aevi merovingici*, dans les *Mon. Germ. hist., Legum* sect. III, t. I (Hanovre, 1893), auquel on entrevoit une référence p. 419, n. 3.

Henri PELTIER. — *Pascase Radbert, abbé de Corbie. Contribution à l'étude de la vie monastique et de la pensée chrétienne aux temps carolingiens.* — Amiens, L.-H. Dutoit, 1938. In-8° de 296 pages.

Pascase Radbert est devenu pour les historiens modernes un personnage de quelque notoriété depuis le jour où M. A. Himly, en 1849, établissait que l'énigmatique composition connue sous le titre *Epitaphium Arsenii* est un ouvrage à clef et qu'il renferme l'histoire de l'abbé de Corbie Wala et la justification de sa politique lors des démêlés de Louis le Pieux et de ses fils. Récit partial, mais écrit par un témoin fort bien renseigné, cette vie de Wala est un document historique de premier ordre, à côté duquel la vie d'Adalhard, frère de Wala, abbé de Corbie avant lui et grand personnage du palais carolingien, fait aussi figure de source précieuse pour l'histoire de ce temps. L'obscur moine de Corbie qui a été l'admirateur et le confident de ces deux grands hommes d'État, s'est trouvé ainsi sorti de l'ombre.

Mais Pascase n'est pas seulement un historien. Le théologien était connu beaucoup mieux que le biographe de Wala, quoique dans d'autres milieux. Il a écrit beaucoup et la plupart de ses ouvrages n'étaient pas faits pour le mettre en relief. Mais l'un d'eux tient, dans l'histoire des controverses eucharistiques, une place considérable, son traité *De corpore et sanguine Domini.*

Pascase, en composant ce qui, dans sa pensée, était un simple ouvrage d'édification, a donné du mystère eucharistique une interprétation réaliste qui déconcerta et scandalisa des contemporains de marque, tel un Raban Maur, mais qui est comme la pierre d'attente des définitions qui, du XIe au XIIIe siècle, fixeront définitivement la théologie de l'Eucharistie. L'œuvre de Pascase marque une date; c'est le premier traité écrit expressément sur le mystère eucharistique. Aussi, sans être un grand théologien, pas plus qu'il n'est un grand historien, Pascase est une figure originale et qui méritait d'être étudiée d'un peu près.

M. l'abbé Peltier, professeur au grand séminaire d'Amiens, a été attiré vers elle par l'attachement du clergé picard à la mémoire d'un moine corbéien, à qui un culte traditionnel est rendu en son pays. Mais c'est un travail d'érudition — il n'en est pas moins fort édifiant — que M. Peltier a consacré au saint moine, et dont il a fait une thèse de doctorat soutenue devant la Faculté de théologie de Strasbourg.

Tant au point de vue historique que sous l'aspect théologique, ce travail est excellent. On peut le présenter comme le modèle d'une monographie moderne de l'un des si nombreux écrivains ecclésiastiques du haut Moyen Age, à qui l'*Histoire littéraire* des Bénédictins a consacré une courte monographie et qui mériteraient un historien aussi averti et consciencieux que celui de Pascase Radbert.

A la vérité, on ne sait guère de sa personne que ce qu'il a dit

de lui dans ses ouvrages et il est fort sobre sur ce sujet. Mais son œuvre permet pourtant de tracer de ce pupille des religieuses de Notre-Dame de Soissons qui l'élevèrent par charité, du moine qui est entré dans l'intimité de deux abbés de la lignée royale et qui fut, lui aussi, quelques années au moins abbé de Corbie, avant de s'enfermer dans la retraite et la studieuse méditation, un portrait intellectuel, moral, religieux qui ne peut qu'être ressemblant, puisque toutes les données en sont fournies par lui-même. Les passions politiques de Wala qu'il avait épousées ont probablement nui à sa carrière. M. Peltier conjecture vraisemblablement qu'il n'a jamais été bien vu au palais de Charles le Chauve et c'est sans doute cette circonstance qui explique l'abandon qu'il fit de la charge abbatiale. M. Peltier a pris soin de recenser les sources où s'alimente sa pensée; il dresse la liste des ouvrages théologiques et profanes utilisés par Pascase et qui permettent de juger de la culture de son esprit.

Son historien établit aussi soigneusement quels ouvrages il a composés, dans quelle mesure et en quel état ils nous sont conservés par la tradition manuscrite et, pour une part, c'est tout un écheveau qu'il faut patiemment débrouiller. M. Peltier analyse chacune de ces productions, en fait une critique très fine. Pascase ne brille pas en général par la vigueur et l'originalité de la pensée; il reste pourtant qu'il a d'une part exprimé le plus clairement la pensée politique des défenseurs de l'idée de l'unité de l'Empire et que sa méditation sur l'Eucharistie lui a fait trouver, malgré l'imprécision et parfois l'outrance de certains termes, d'autres formules heureuses en lesquelles la tradition catholique s'est reconnue.

Ém. LESNE.

René GROUSSET. — *Histoire des Croisades et du Royaume franc de Jérusalem.* Tome II : *Monarchie franque et monarchie musulmane, l'Équilibre.* Tome III : *la Monarchie musulmane et l'anarchie franque.* — Paris, Plon, 1935 et 1936. 2 volumes in-8° de III-920 et XXXIV-874 pages.

La *Revue* a déjà publié, sous la signature du regretté Jules Gay, le compte rendu du tome I de ce magistral ouvrage[1]. Le second et le troisième volumes, de composition aérée par des sous-titres pertinents, comportent de nombreuses cartes, des appendices et tableaux généalogiques offrant un guide sûr dans le labyrinthe des dynasties orientales. Ajoutons qu'un index général facilite les recherches à travers les trois volumes.

L'intérêt de cette vaste synthèse réside dans l'effort de synchronisme des faits appartenant à l'histoire de la Syrie franque et des

1. Cf. tome XXI (1935), p. 561-564.

royaumes musulmans; dans une profonde compréhension du milieu où évoluent ces colons, les « Poulains » des vieux textes, qui s'opposent de plus en plus à l'esprit d'audace téméraire des nouveaux croisés et, fixés sur le sol syrien, gagnent la confiance de leurs sujets musulmans ou chrétiens séparés, et entament une politique d'entente avec les princes voisins, Comnènes de Byzance, Aiyûbides de Syrie et d'Égypte, Mongols de Perse.

Le tome II repose à la fois sur les sources musulmanes et sur une source franque de première valeur, originale de 1144 à 1183, *l'Histoire d'Outre mer* de Guillaume de Tyr, homme d'Eglise et d'État, témoin et acteur, incarnation du patriotisme franco-syrien. L'histoire intérieure et extérieure des États francs y est envisagée sous l'angle de la royauté hiérosolyminaine ; mais avec, à l'arrière-plan, le souci constant de préciser, aux diverses étapes, la situation des principautés vassales et des États musulmans.

Nous y voyons successivement la lignée des grands princes : Foulque d'Anjou, politique plein d'expérience; la régente Mélisende, avec la croisade de Louis VII qui, faute d'esprit politique, manqua à la défense de Jérusalem sur l'Euphrate; Baudoin III, premier roi né dans le pays, qui par la conquête d'Ascalon détint tout le littoral palestinien et, devant l'unification de la Syrie musulmane, inaugura, par son mariage avec Théodora Comnène, l'alliance franco-byzantine. Amaury Ier ne réussit pas à éviter la mainmise kurde sur l'Égypte ni son rattachement à la Syrie aiyûbide par Saladin. Cet encerclement de la Syrie franque caractérise le règne de Baudoin IV, le roi lépreux, dont la vie fut une longue agonie, « mais une agonie à cheval, face à l'ennemi, toute raidie dans le sentiment de la dignité royale, du devoir chrétien et des responsabilités de la couronne en ces heures tragiques où, au drame du roi, répondait le drame du royaume ». C'est toute l'épopée de l'héroïque défense des frontières franques contre les attaques de Saladin auxquelles s'ajoutent les fautes intérieures que ne peut empêcher le pauvre prince lépreux, à demi paralysé et presque aveugle qui, porté en litière sur les champs de bataille, réussit pourtant à décider de la victoire et à mettre en fuite le sultan lui-même : les compétitions autour de sa succession, le seul prince énergique Raymond III de Tripoli mis à l'écart et le royaume tombant en quenouille avec les sœurs du roi qui épousent un Guy de Lusignan et un Onfroi de Toron, jolis garçons efféminés et sans caractère. Après la mort de Baudoin, c'est le couronnement de Sibylle et de Guy qui conduit à la ruine du royaume de Jérusalem et à l'anarchie : la guerre générale éclate par la folle témérité des princes, elle est conduite à l'encontre de tous les conseils de sagesse et, après la marche à la mort dans le désert et le désastre de Hattîn (4 juillet 1187), c'est la disparition du royaume de Jérusalem et des principautés dont seules subsistent quelques bases maritimes (Tyr, Tripoli, Tortose, les bouches de l'Oronte).

Le tome III s'ouvre par une vigoureuse introduction qui situe

l'histoire des croisades et des États syriens dans l'ensemble de la question d'Orient, rappelle la vie des grands conquérants musulmans, Zengî, Nûr-al-Dîn, Saladin, et l'œuvre des princes francs, et analyse les causes de décadence. La reconquête franque commence sur de nouvelles bases par l'effort de Conrad de Montferrat et de la troisième croisade de Philippe-Auguste et de Richard Cœur de Lion. La royauté de Jérusalem, restaurée par les princes occidentaux, n'est en réalité qu'une principauté d'Acre, un littoral sans hinterland, paralysé par son origine même et sa faiblesse congénitale de colonie internationale et de *res nullius* non moins que par les intérêts mesquins et les rivalités des négociants pisans, gênois et vénitiens. A cela s'ajoute la saignée des forces vives de l'Occident et de la Syrie franque par l'installation dans l'île de Chypre et la fondation de l'empire latin de Constantinople à la suite du détournement de la quatrième croisade, « empire artificiel, sans bases ethniques, religieuses ou historiques », puis le péril germanique avec Henri VI et surtout Frédéric II qui épouse l'héritière de Jérusalem et dépouille de ses droits son beau-père, Jean de Brienne. Dès lors le royaume syrien est privé de tout chef réel, résident et responsable; ce n'est plus qu'une république féodale dont l'anarchie est le seul rempart contre la domination gibeline, mais non contre l'encerclement musulman aggravé encore par l'islamophilie de Frédéric II, ses trahisons, son esprit anti-latin et anti-chrétien.

Un moment, la présence de saint Louis, si elle ne put, selon un plan proposé déjà par Innocent III, prendre sur le delta du Nil des garanties d'échange pour la Terre sainte, réussit à donner une impulsion vigoureuse à la politique franco-syrienne et, devant la constitution de l'unité mamelouke, à déceler l'importance de l'alliance mongole. Mais son départ ramena l'anarchie, et la croisade vaine de Tunis laissa sans réponse les appels syriens et mongols. Le fait nouveau d'où eût pu venir le salut pour la France du Levant, c'est en effet la conquête mongole. Ayant subjugué la Chine, la Perse, le Turkestan, l'Anatolie, les Mongols invincibles allaient détruire le Khalifat de Bagdad (1259) et le sultanat de Damas (1260); ils menaçaient le sultanat d'Égypte et, à maintes reprises, offrirent leur concours militaire pour ruiner l'Islam. Leurs appels successifs à la croisade occidentale qu'ils voulaient synchroniser avec leur marche en Syrie et en Egypte restèrent sans écho auprès d'un Philippe le Bel et d'un Édouard Ier. Or ces Mongols étaient, sous diverses influences nestoriennes, en voie de christianisation, et la chrétienté occidentale a manqué là à la fois le salut de sa colonisation syrienne, l'évangélisation des masses asiatiques et le rattachement à l'unité romaine des éléments nestoriens (ambassade de Rabban Çauma à Rome). En 1291, la chute de Saint-Jean d'Acre, survenue après celle de Tripoli, entraînait la ruine totale des principautés franques de Syrie. Toutefois le résultat le plus durable de cette implantation des Francs en terre redevenue musulmane consiste

dans une influence intellectuelle, base lointaine d'une France du Levant, et dans une influence chrétienne, première tentative de ralliement des chrétientés séparées.

Raymonde FOREVILLE.

Ch. PETIT-DUTAILLIS et P. GUINARD. — *L'essor des états d'Occident* (*France, Angleterre, Péninsule ibérique*) (Histoire générale publiée sous la direction de Gustave GLOTZ. Histoire du Moyen Age, tome IV, deuxième partie). — Paris, les Presses universitaires de France, 1937. In-8° de 403 pages. Prix : 50 francs.

L'*Histoire du Moyen Age,* dans la collection entreprise sous l'impulsion de Gustave Glotz, comportera dix tomes. Quatre sont aujourd'hui complets, les trois premiers, qui retracent les destinées de l'Europe occidentale de 395 à 1125[1] et celles du monde oriental de 395 à 1081, et le tome VIII, *la Civilisation occidentale du XIIe siècle à la fin du XVe*. Du tome VII, *l'Europe occidentale de 1381 à 1492,* a paru la première partie, sous le titre *la France et l'Angleterre en conflit*[2]. La deuxième partie du tome IV, que nous signalons ici, couvre un peu plus d'un siècle d'histoire pour la France et l'Angleterre (de 1152 à 1272, date de la mort du roi d'Angleterre Henri III, ces limites chronologiques étant assez flottantes, comme dans l'ensemble de la collection) et plus de deux siècles pour la péninsule ibérique (de 1031 à 1252). Dans la première partie, que nous souhaitons avoir bientôt entre les mains, M. Jordan nous fera bénéficier du fruit de ses patientes études sur *l'Allemagne et l'Italie de 1125 à 1273.*

L'histoire de la péninsule ibérique déborde le cadre de notre *Revue.* Il ne sera pourtant pas indifférent à ses lecteurs de savoir où trouver désormais un récit exact et clair des étapes de la *Reconquista* et du développement des jeunes monarchies chrétiennes de la péninsule.

M. Petit-Dutaillis était en France le seul savant qualifié à la fois par sa connaissance approfondie des institutions capétiennes et sa familiarité avec les institutions d'outre Manche pour retracer l'histoire parallèle des deux monarchies française et anglo-normande. Il l'a fait avec une remarquable maîtrise en dominant de très haut la matière. Rien dans cet exposé, à la fois synthétique et prudent, qui rappelle le manuel, la compilation, le répertoire ou l'encyclopédie. Peu de bibliographie, mais de fréquentes références aux sources. Des faits et des textes choisis à cause de leur valeur exemplaire plutôt que des généralités nécessairement in-

1. Sur le tome II, *l'Europe occidentale de 888 à 1125,* par Augustin Fliche (Paris, 1930), voir le compte rendu paru dans la *Revue d'histoire de l'Église de France,* t. XIX (1933), p. 54-58.

2. Voir ci-dessus, p. 483.

exactes. Tel est le ton général de l'ouvrage. Au point de vue spécial qui nous occupe ici, on sait combien il est difficile de faire au Moyen Age un départ rigoureux entre l'histoire politique et l'histoire ecclésiastique. Cependant l'auteur a groupé en trois chapitres sous la rubrique générale *le Mouvement religieux* les faits qui viennent plus naturellement se grouper dans cette direction. Le chapitre IV est un tableau rapide de *l'Église dans la société française et anglaise* (p. 46-57). M. Petit-Dutaillis y adopte en la nuançant la distinction proposée par les historiens anglais entre les évêques ascètes, les évêques fonctionnaires royaux, tels les trois Cornu, archevêques de Sens, les évêques réformateurs et théologiens. Le chapitre V (p. 58-72) est intitulé *les Hérésies. La croisade des Albigeois.* Les dogmes et la morale cathare y sont rapprochés des doctrines zoroastriennes. Ne sont mentionnés ni la gnose, ni surtout le manichéisme dont les découvertes papyrologiques de 1930 ont renouvelé et renouvelleront la connaissance. Rien de plus curieux que le cheminement obscur à travers les siècles de la théologie élaborée par Mani. Les croisades en Orient sont contées dans le chapitre VI (p. 73-87), *Français et Anglais en Terre sainte.* L'ensemble est un résumé succinct d'où n'émergent que les idées directrices et les faits les plus saillants et qui a sans doute moins intéressé M. Petit-Dutaillis que les aspects politiques, juridiques, sociaux ou économiques de l'histoire des XIIe et XIIIe siècles. On ne saurait d'ailleurs que souligner la parfaite objectivité de l'exposé.

Quelqu'objectif que soit l'auteur et tout en restant l'observateur du dehors, il n'en semble pas moins s'être laissé charmer par l' « ascendant extraordinaire » de la personnalité de saint Louis. Le chapitre XX, *Saint Louis. Fin du règne. La royauté mystique (1245-1270)* est un exposé lumineux de l'œuvre du grand monarque, tout entière informée par les principes évangéliques vécus, ce qu'on est quelquefois tenté d'oublier, par une âme du XIIIe siècle. Ces quelques pages se lisent avec le même plaisir que M. Petit-Dutaillis a pris sans doute à les écrire.

A noter, p. 28 à 30, une liste commode des principaux conflits de juridiction entre la justice laïque et ecclésiastique au XIIIe siècle. Le baronnage français mène alors le jeu qui sera repris bientôt pour son propre compte par la monarchie.

G. TESSIER.

Joseph CALMETTE et Eugène DÉPREZ. — *La France et l'Angleterre en conflit* (Histoire générale publiée sous la direction de Gustave GLOTZ. Histoire du Moyen Age, tome VII, première partie). — Paris, les Presses universitaires de France, 1937. In-8° de XXIII-580 pages. Prix : 80 francs.

Nous signalons volontiers à nos lecteurs ce volume qui tiendra une grande place dans l'historiographie du Moyen Age et dans celle de la France en particulier. L'époque à laquelle il se réfère et qui correspond chez nous aux règnes de Charles VI et de Charles VII, est l'une des plus confuses et des plus difficiles qu'ait connues l'Europe occidentale : schismes, guerres civiles, anarchie en France, en Angleterre, dans l'Empire et dans l'Église, tel en est le bilan. On n'avait rien vu de pire depuis la décadence carolingienne.

Dans ce premier volume les deux auteurs traitent de la France et de l'Angleterre considérées soit séparément soit dans leurs rapports entre elles. L'histoire politique, avec ses négociations diplomatiques, ses guerres, ses troubles intérieurs, les a uniquement préoccupés et ils se sont acquittés en maîtres de la tâche qu'ils s'étaient assignée : pour la richesse et la solidité de la documentation, pour la clarté et la vigueur de la mise en œuvre on ne pouvait souhaiter mieux.

Le plan adopté rejetait de ce tome les questions religieuses. On n'y trouvera rien sur le Grand Schisme ni sur les institutions religieuses même dans leurs rapports avec l'État. Les affaires ecclésiastiques n'y sont abordées qu'incidemment et rapidement, ou, si elles sont traitées plus à fond, c'est qu'elles n'ont de religieux que l'apparence. Par exemple les velléités esquissées par le pape Urbain VI de négocier une alliance anglo-impériale contre la France schismatique, si elles relevaient étroitement de préoccupations religieuses, ne furent que des vœux stériles, et l'historien ne leur consacre qu'une ligne.

Rares et non moins inefficaces furent les interventions pontificales dans les conflits politiques. Les négociateurs du pape ne réussirent pas plus à ramener la paix entre les deux royaumes ennemis que la concorde entre Armagnacs et Bourguignons. Quel pape d'ailleurs aurait pu freiner les ambitions conquérantes de Henri V comme, deux siècles auparavant, Innocent III avait arrêté celles de Philippe-Auguste et de son fils à l'égard de l'Angleterre, puisqu'au temps d'Azincourt et de l'invasion anglaise, Français et Anglais ne reconnaissaient pas le même pontife ?

Par contre la campagne de l'évêque de Norwich contre les Flamands urbanistes en 1383, quoiqu'elle s'intitulât « croisade », appartenait au domaine politique beaucoup plus qu'au domaine religieux. Personne ne pensera non plus que la religion fût engagée par le rôle, quelquefois primordial, que jouèrent certains clercs au service des princes : tels un Beaufort, chez les Lancastre, un archevêque de Sens ou de Reims auprès de Charles VII,

ou un chanoine de Notre-Dame de Paris dans l' « intelligence service » du roi anglais.

Une question curieuse est celle de l'ingérence du pouvoir civil dans les nominations épiscopales. Elle est abordée à propos des candidats qu'imposa Philippe le Bon sur les sièges de Cambrai, de Thérouanne, d'Utrecht et de Tournai. Mais il est probable que cet usage avantageux resta un simple fait et qu'il ne fut pas sanctionné par un privilège apostolique, semblable à celui que conférèrent aux ducs de Bretagne des bulles de 1435 et de 1441.

La vie de Jeanne d'Arc est un autre point qui confine à l'histoire religieuse et lui appartient même sous plus d'un rapport. Elle a été traitée ici d'une manière magistrale et sympathique et les pages qui lui sont consacrées forment une définitive mise au point. Les responsabilités de l'Université, embrigadée de longue date dans le parti bourguignon, y sont clairement définies.

Tels sont certains des côtés par lesquels cet ouvrage intéressera les historiens de l'Église de France. D'une façon générale la lecture leur en sera nécessaire autant que la connaissance et l'intelligence des faits capitaux de notre histoire politique.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

M. Besson, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg. — *L'Église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525.* Tome I. — Genève, H. Trono, 1937. In-8° de 439 pages, fig. et pl. en noir et en couleurs.

Venant après les érudits, tels Favre et Gaullieur, Auguste Bernard et Théophile Dufour, qui, au siècle dernier, étudièrent l'origine du livre en Suisse, Mgr Besson nous offre, dans cet ouvrage, le premier tome d'une grande et véritable histoire de la liturgie régionale, dût le plan dérouter parfois le chercheur, sacrifié par la dispersion des renseignements techniques au curieux que sollicitent les rites et offices religieux du Moyen Age. Mais cet ordre même donne au livre son intérêt ecclésiastique. Les descriptions d'ouvrages ne sont ici que des annexes vouées aux spécialistes. L'histoire de l'Église en général et de l'Église romande en particulier fera son profit de l'introduction et des chapitres consacrés à l'Écriture sainte, aux bréviaires, missels, offices divers, livres d'heures et rituels, et suivis chacun du catalogue le plus savamment conçu.

On sait par les visites pastorales du xve siècle que les églises du diocèse de Lausanne possédaient parfois, outre les inévitables livres de chœur et d'autel, dûment enchaînés, mis sous clef et munis de fermoirs, certains ouvrages alors réputés : commentaires sur la Bible de Nicolas de Lyre, travaux de Gui de Montrocher et de Guillaume de Paris, sans parler des légendaires et

manuels baptismaux. L'imprimerie à ses débuts ne manqua pas de répandre ces travaux. Dès 1470, les chanoines de Béromunster fondaient la première imprimerie suisse. Mais, après 1525, la Réforme fit, en pays romand, la chasse aux livres d'Église, dont les exemplaires, transmis par les prêtres à leurs successeurs, là où subsistait le catholicisme, ne furent plus bientôt que de tristes débris.

D'où la rareté de ces volumes avec leurs vénérables typographies noires et rouges, leurs naïves gravures sur bois, leurs cuivres protecteurs aux angles de leurs reliures en truie estampée. Ils furent précieusement gardés dans ces grandes écoles de respect, les librairies des prélats et des chanoines. Mgr Besson nous promène parmi les psautiers et postilles, uniques ou peu s'en faut, des imprimeurs genevois Cruse et Croquet (vers 1480-1490), émules d'Antoine Neyret, leur contemporain de Chambéry. Aux bréviaires il faut quelque couleur locale : l'usage de Lausanne n'est pas celui de Genève, témoin quatre et sept éditions respectives, de 1478 à 1525. Car Rome ne parlera d'unité, dans ce domaine, qu'en 1568. Mais tel bréviaire de Lausanne s'imprime en 1495 chez le Rouennais Jean Belot, campé à Genève, et tel bréviaire genevois vient de Lyon, où travaille en 1513 l'Espagnol Gabriel Pomar, cependant que l' « usage de Sion » sort dès 1482 des presses chambériennes de Neyret. C'est à Genève que l'Orléanais Jacques Vivian imprime en 1517 le gros bréviaire de Beaune ; c'est encore à Genève que s'édite le bréviaire de Maurienne en 1512.

Bien plus nombreux sont les missels des deux diocèses, sans parler des faux dénoncés par l'auteur. On en imprime à Genève, à Lausanne, à Lyon, de 1491 à 1522, chez Belot, chez Huyon, chez Pomar, et leur description tient le tiers du présent volume. Il y a aussi les offices particuliers, plus introuvables que retrouvés, de par leur fragilité de cahiers volants : offices du Saint Nom de Jésus, de la Transfiguration, de saint Joseph — une nouveauté d'alors — de saint Vincent, du Saint Suaire surtout, insigne trésor de Savoie conservé, à l'époque, en la chapelle ducale de Chambéry. Köln, qui deviendra protestant, et ses confrères Cruse et Pómar suffisent, de 1478 à 1525, à publier les *Heures* de Rome, de Genève et de Tarentaise. Mais aux fidèles de Lausanne il faut, en 1507, sur un chef-d'œuvre du genre, la grande marque parisienne de Simon Vostre. Les rituels enfin ne sont pas oubliés, qui s'appelèrent manuels et, pour le baptême, livres des « endes », d'un savoureux terme vaudois : Belot et Vivian en impriment à Genève de 1500 à 1523.

Mgr Besson a vu et décrit tous ces volumes : 52 ouvrages dont il connaît 252 exemplaires, parmi lesquels 48 en France (11 à la Bibliothèque nationale), 19 en Italie, 6 à Londres, d'autres en Allemagne et en Belgique, même un qui lui fut signalé de Californie. Le reste est en Suisse. Soit ensemble 5 morceaux et gloses de Bible, 14 bréviaires, 9 missels, 11 offices particuliers, 7 livres d'heures et 6 rituels. Et chaque description, évo-

quant les célèbres catalogues d'incunables des Hain, des Polain et de Mlle Pellechet, ressemble, avec ses biographies préalables d'imprimeurs et d'érudits, à une confession générale de rigoriste, attentive au nombre des lignes et aux corps des caractères — que Son Excellence appelle grandeurs, — impitoyable aux moindres péchés véniels de chaque exemplaire, à ses dimensions, à celles de la reliure qu'elle dépeint et des gravures qu'elle dénombre, à ses notes et lacunes, à ses erreurs de foliotation, aux ravages des insectes et aux méfaits des usagers. Il y a des grues sur le plat inférieur de ce veau brun. Les cirons ont rongé le papier, mais voici une oraison contre la peste, et vous aurez un verre de vin si, trouvant ce bréviaire perdu, vous le rendez à son maître. L'exemplaire signalé dans telle bibliothèque en a disparu... Nous subissons ainsi, en 27 pages, le martyrologe de 36 exemplaires différents du seul missel de Lausanne de 1522. Si elle résout, à défaut de caractères spéciaux, le mystère des sigles tout en indiquant pour chaque titre la limite des lignes, cette admirable conscience technique nourrit d'imprudents scrupules : faute de cote, nous apprenons parfois dans quelle armoire et sur quel rayon le voleur trouvera les raretés.

Car cette austère besogne a ses malices. Oyez plutôt le bon Wimpheling, cité dans l'introduction (p. 29) : « Nous autres Allemands, nous dominons presque tout le marché intellectuel de l'Europe civilisée. Nous n'y offrons guère que de nobles productions qui ne tendent qu'à la gloire de Dieu, au salut des âmes et à l'instruction du peuple. » Voilà des mots de 1507, que vous savez toujours vrais.

Admirablement exécuté par l'imprimerie Saint-Paul, de Fribourg, ce premier volume ne compte pas moins de 9 figures et 74 planches reproduisant, en vraie grandeur ou en réduction, 95 documents, soit 43 pages de texte gothique, dont 20 en noir et rouge, 11 titres ornés, 5 lettrines, 9 vignettes, 15 gravures dont 2 en couleurs, 4 marques d'imprimeurs, 7 reliures et 1 ex-libris. Joignons-y les initiales rouges et les culs-de-lampe de chaque chapitre, tirés des volumes décrits, et ces bandeaux Renaissance où des scènes de chasse au cerf et au lapin, œuvres de M. Henri Robert, professeur au Technicum de Fribourg, figurent sans doute les quêtes et tribulations du Nemrod bibliographe. Pourquoi faut-il que, sur l'agréable reliure de pleine toile verte, avec étui, où s'abrite ce somptueux ouvrage, un doreur avare ait réduit le titre à ses premiers mots : « L'Église et l'imprimerie », même sur le plat pourtant spacieux où pouvaient, fût-ce à froid, s'inscrire les noms qui limitent le sujet dans l'espace et dans le temps ? N'est-ce pas seulement, et tout exprès, de l'Église suisse qu'il s'agit dans ce livre ?

Charles Du Bus.

Pierre Dez, professeur agrégé au lycée de Poitiers. — *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou.* Nouvelle édition entièrement refondue. Tome Ier. — La Rochelle, imprimerie de l'Ouest, 1936. In-8° de 469 pages avec 10 gravures et une carte hors texte.

C'est un bien de famille, quelque peu agrandi et revalorisé, que M. Pierre Dez nous présente dans cette édition remaniée de l'œuvre de son grand-père, le pasteur Lièvre, sur l'*Histoire des protestants du Poitou.* La première édition, publiée de 1856 à 1860, comprenait trois volumes in-8° ; celle d'aujourd'hui, sans avoir moins d'étendue, n'en comportera que deux, et voici le premier, consacré à la période qui va des origines à la révocation de l'édit de Nantes.

Cette nouvelle édition a un premier mérite. M. Dez n'a pas substitué au texte ancien un récit de forme toujours personnelle. Il a jugé que bien des pages méritaient d'être conservées, et c'est là un hommage rendu à l'écrivain de talent qu'était Auguste Lièvre. Pour le reste, si M. Dez s'est donné de l'aisance en modifiant la distribution des chapitres et l'aménagement de l'ouvrage, s'il a remédié à l'insuffisance de l'appareil critique et corrigé ou même supprimé en plus d'un endroit ce que décelait d'excessif dans l'expression les convictions de son devancier, il convient encore de l'en féliciter. Mais ces améliorations, pour appréciables qu'elles soient, laissent apparentes bien des négligences, des lacunes. Oserai-je parler à ce propos de déception ? C'en est une cependant que d'aucuns éprouveront à la lecture de ce livre, où ne se rencontre aucune référence aux registres du Parlement et à la série G8 des Archives nationales, — sources indispensables à l'étude du protestantisme français sous les Valois.

Voilà pour l'ensemble. Quant au détail, j'apporterai quelques observations, en me limitant à la période du XVIe siècle.

On est peu renseigné sur les commencements de la Réforme en Poitou. Là, comme ailleurs, des indices avant-coureurs de la révolution religieuse prédisposaient les esprits à la contagion luthérienne et déjà, avant l'arrivée de Calvin, les idées nouvelles avaient fait trois martyrs dont deux en Bas-Poitou. Le premier d'entre eux, Étienne Jamyneau, brûlé vif pour hérésie au Marché-Vieux de Poitiers, le 26 octobre 1531, était inconnu de Lièvre. M. Dez ignore également son nom (p. 23), bien que, dans l'intervalle des deux éditions, Weiss et Imbart de la Tour l'aient signalé[1].

A quelle date placer le voyage de Calvin à Poitiers ? D'après M. Dez, il aurait eu lieu au printemps de 1534, peu après que le

1. N. Weiss, *Jean Du Bellay, les protestants et la Sorbonne,* dans le *Bull. du prot. franç.,* t. LIII (1904), p. 101. Pour la nature de l'hérésie, voir Imbart de La Tour, *les Origines de la réforme,* t. III (1914), p. 408. Sur son supplice, voir Hugues Imbert, *les Grands-Jours de Poitou,* dans les *Mém. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres,* t. XVI (1878), p. 48.

jeune réformateur eût résigné les bénéfices dont il était titulaire au diocèse de Noyon (4 mai 1534). Ce qui est moins contestable, ce sont les motifs de cette résignation qui ne sont pas, comme on le suppose, l'obligation pour le clerc tonsuré qu'était Calvin, à l'approche de sa vingt-cinquième année, de « prononcer des vœux qui le lieraient pour la vie » (p. 27). Après l'affaire Cop, la position doctrinale de Calvin, en le plaçant en dehors de l'Église romaine, le menaçait à brève échéance d'être déclaré hérétique et Calvin, instruit de ce qui l'attendait, se hâta, en résignant ses bénéfices, de prévenir une dépossession qui l'eût privé du droit d'y présenter des personnes de son choix.

A Poitiers, c'est dans l'Université et parmi les gens de robe que Calvin recruta ses premiers disciples, des hommes jeunes pour la plupart, qui constitueront bientôt un rayonnant foyer d'évangélisation. M. Dez semble retenir le plus possible de légende pour actualiser par anticipation l'esprit d'opposition du calvinisme en face du dogme catholique. C'est ainsi que, s'appuyant sur l'invraisemblable récit de Florimond de Raemond, il nous présente Calvin donnant à quelques disciples réunis à l'écart, sur les bords du Clain, le pain et le vin en souvenir de la cène. M. Lièvre s'était montré plus circonspect.

Les premiers convertis de Calvin trouvèrent une audience facile auprès de quelques moines et bénéficiers de la région. On cite Pontus de Saint-Georges, abbé de Valence près Couhé, qui licencia ses religieux, et ses deux frères, l'un Gabriel, seigneur de Couhé, l'autre Guichard, abbé commendataire de Bonnevaux. Puis, c'est Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès et abbé de Saint-Maixent, qui se déclare ouvertement en 1546, et, plus tard, Philippe Chasteignier, abbesse de Saint-Jean de Bonneval, près Thouars, qui était depuis des années en correspondance avec Calvin, lorsqu'elle se retira à Genève avec huit de ses religieuses en 1557. Il s'agit là d'une élite, d'humanistes sans doute animés par la recherche d'une vie religieuse plus haute. En même temps, des moines, dans leurs prédications au peuple, se font l'écho de propos luthériens. Protestations, émeutes et bris d'images s'en suivent; on perquisitionne dans les caves, des poursuites ont lieu, quelques inculpés sont condamnés à faire amende honorable. C'est le processus ordinaire des premières manifestations de l'hérésie, et l'on commence à prendre des mesures contre les prédicateurs suspects. François Ier lui-même demande au comte du Lude, gouverneur du Poitou, de poursuivre les tenants des erreurs luthériennes (22 mai 1544). On frappe d'un exemple. Le 21 octobre 1546, Guillaume Saulnier est brûlé sur la place publique, à Poitiers, pour blasphème contre l'honneur de Dieu et la vierge Marie. En cette même année Marino Cavalli, ambassadeur de Venise, écrit : « Les luthériens se sont tellement étendus partout qu'ils occupent des villes entières où le rite protestant n'est pas avoué publiquement, mais tacitement consenti. Cela se voit à Caen, à La Rochelle, à Poitiers et dans plusieurs villes de la Pro-

vence. »[2] Mais il n'est pas encore question d'églises établies. Les fidèles, ainsi que le recommande Calvin, se tiennent « tout coyement en leur cachette ». Il faudra l'arrivée de pasteurs envoyés de Genève pour organiser ces églises à Loudun et à Poitiers en 1555, à Fontenay-le-Comte en 1557, à Saint-Maixent en 1560.

Dans l'intervalle, la répression de l'hérésie en Poitou a été sévère. L'auteur reproduit en note, d'après la publication de Weiss[3], la liste des victimes au temps de Henri II (p. 44, n. 3). Mais cette liste de M. Dez n'est pas sans laisser à désirer. On y lit, à des dates parfois fautives, une soixantaine de noms de personnes, quelques-uns mal transcrits, sans que soient toujours indiquées la qualité et la résidence des intéressés, — renseignements qui eussent été utiles pour localiser les premiers foyers de protestataires. Toutefois, et bien que la liste des victimes ainsi établie soit impressionnante, en y regardant d'un peu près, l'on se rassure vite. Car aucun des inculpés ne connut le bûcher; la plupart furent élargis; d'autres sont décrétés de prise de corps ou ajournés à comparaître, renvoyés à l'évêque ou relâchés avec injonction de vivre en bons catholiques; d'autres enfin y figurent — et c'est en quoi M. Dez s'est montré un peu plus distrait, — qui ne furent nullement inculpés pour faute d'hérésie, mais condamnés à l'amende honorable simple et à cinq ans d'interdiction de séjour soit pour subornation de faux témoins[4], soit pour dépositions contradictoires[5].

La mort de Henri II clôt la période héroïque de la réforme française. A l'ère des martyrs succèdent les guerres civiles. Divisée dès lors, et pour longtemps, entre la faction des Guise et celle des Bourbon, la France connaîtra près de quarante années de luttes, et dans la grande mêlée qui s'engage, tout autant que le changement de religion, l'ambition et l'intérêt vont dicter leur parti aux belligérants. On peut glisser rapidement sur les événements d'ordre militaire bien connus, il en va autrement des faits économiques et sociaux qu'il n'est plus permis aux historiens d'ignorer.

Pour le Poitou, les documents contemporains soulèvent une foule de questions qu'il eût été nouveau d'examiner sur place. Pourquoi dans cette province, et plus spécialement en Vendée, la petite noblesse s'est-elle rangée très vite sous l'étendard de Condé ? Il semble que le mouvement huguenot ait été favorisé dans les campagnes par des gentilshommes sans grand avoir. A considérer ceux sur lesquels nous sommes renseignés, les nouveautés religieuses étaient pour peu de chose dans leur attitude, mais principalement leurs intérêts, leurs passions. En s'at-

2. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, t. I (1838), p. 263.
3. N. Weiss, *la Chambre ardente* (Paris, 1889, in-12).
4. C'est le cas de messire André Boytault, prêtre (5 octobre 1548). Cf. N. Weiss, *la Chambre ardente*, p. 262, n° 149.
5. Ce sont Antoine Hardouin, messire Robert Testart et Antoine Macquaire (15 avril 1549). Cf. N. Weiss, p. 364, n° 291.

taquant aux églises, en occupant les presbytères, en s'appropriant leurs revenus et la dîme, ils amélioraient à leur profit une situation chaque année matériellement moins enviable. Même lorsqu'ils se livrent à la chasse aux prêtres, et s'opposent par tous les moyens au rétablissement de la messe, leur grande affaire, c'est d'abord la conservation de biens que tout retour à l'ordre les eût obligés de restituer. Chose triste à dire : les spoliations ainsi opérées deviendront avec le temps la propriété de leurs injustes détenteurs, et le pauvre évêché de Luçon, privé d'églises et dépouillé de ses biens, attendra plus d'un demi-siècle avant que la situation ne s'améliore[6]. On s'est parfois demandé la cause de l'hostilité profonde de Richelieu à l'égard du protestantisme. A toutes les raisons qu'on a coutume de rassortir, celle-ci peut-être n'était-elle pas la moindre : rarement plus qu'au diocèse de Luçon, le protestantisme n'avait affirmé son caractère anti-social.

Il eût été intéressant de signaler aussi, dans quelle mesure les huguenots poitevins participèrent aux aliénations du temporel ecclésiastique sous Charles IX. On connaît les collusions de la magistrature réformée à propos de ces aliénations, notamment à l'occasion de la première vente en 1563. Si l'on en croit la chronique du temps, les huguenots couraient « à l'envi aux acquisitions de ce bien » et réalisèrent par fraude, avec la complicité des officiers de justice, de fructueuses opérations. Une lettre de Charles IX à l'évêque de Luçon dénonce les sénéchaux de Poitou et de Fontenay-le-Comte ou leurs lieutenants, lesquels avaient excédé leurs commissions en adjugeant à vil prix « à certains convoiteux, ennemis et malveillants » de l'évêque la plus grande et meilleure partie de la seigneurie des Moutiers-sur-le-Lay, principal manoir de l'évêché de Luçon[7]. On essaya de leur faire rendre gorge. Y parvint-on ? C'était à voir. Pour les trois diocèses de l'ancien Poitou[8], les états de ces ventes subsistent. En s'y reportant, on se fût mis sur la piste d'autres collusions, et il est peu probable, à en juger par les résultats ailleurs obtenus[9], que de cette recherche sur les adjudicataires et leur situation sociale, ne se fut dégagée une vision plus exacte de certains faits locaux (origine de telle fortune, de tel domaine) et une compréhension plus large du rôle des personnages qui s'y trouvèrent mêlés.

Autre question : quelle a été l'influence des officiers royaux, gens de justice et de finance, dans les développements de la réforme en Poitou ? L'étude eût peut-être réservé des surprises[10].

6. Arch. nat., G8* 1317, pièce 23E.

7. Décembre 1563 (Bibl. nat., fonds latin 18 389, fol. 174 v°).

8. Les « états sommaires » ou « extraits » de ces ventes sont conservés dans les papiers de l'Agence du clergé de France (Arch. nat., G8* 1319-1321 (Poitiers), 1317 (Luçon), 1318 (Maillezais).

9. J'ai traité le sujet dans l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. III, p. 396-434.

10. Je citerai un cas précis : le scandale survenu à Mortagne-sur-Sèvre, en 1565. La commission délivrée par le Parlement sur la plainte de l'évêque de Maillezais, rapporte que celui-ci, en tournée de visite,

Le clergé de Luçon dénonçait le fait dès 1564, en remontrant au roi que « quelques-uns » d'entre eux qui « sont de ladite nouvelle religion ... connivent ou aident de conseil ... leurs compagnons de religion, comme se portant les uns aux autres tout support et faveur »[11]. Leurs propres brigandages[12] expliquent pour une part l'impunité assurée par eux aux délinquants du parti et notamment les nombreux refus ou accaparements de dîmes[13]. A Fontenay-le-Comte, la protection dont bénéficiaient

« seroit arrivé en la ville de Mortaigne où grand nombre de personnes se seroient presentées demandant le sacrement de confirmation et tonsure, et pour cest effect se seroient tous assemblez en une eglise, en laquelle s'estant ledict suppliant transporté en telle decence et compagnie qu'il apartenoit, avoir esté suivy par le procureur fiscal dudict lieu et sa femme qui, voyans que ledict suppliant bailloit aux ungs la confirmation et aux autres tonsure, luy auroient faict plusieurs indignitez et injures, l'appellant imposteur, seducteur et abuseur, et à dire que le cresme preparé pour le baptesme et les autres sainctes huylles, desquelles l'Église use, n'avoient non plus d'efficace que le pissat d'un asne et, non contens de ce, auroient osté et arraché à aucuns de ceulx qui avoient receu lesdictz sacremens et tonsures les bandeaux qu'ils avoient à l'entour de la teste dont seroit advenu grand scandal et peril de sedition. » (Arch. nat., X1a 1614, fol. 396 v°, 28 septembre 1565).

11. Arch. nat., G8* 1317, 30E, fol 3 v°.

12. Signalons, entre autres exemples concrets, la commission délivrée par la Cour à Aimeri de Rochechouart, évêque de Sisteron, et abbé de Saint-Savin, pour informer à l'encontre de Jean Roigne, lieutenant particulier à Poitiers, qui avait fait piller la maison nommée « la Prévosté » à Poitiers, « en laquelle il auroict mis plusieurs grans riches meubles et de grande valeur. » (Arch. nat., X2a 134, fol. 233 v°, 1er septembre 1564.) Et aussi la supplique adressée au Parlement par René Allard, prisonnier ès prisons de Poitiers, à l'encontre de Pierre Vincent, prévôt des maréchaux à Thouars, qui l'avait incarcéré « en haine de ce qu'il auroit durant les troubles suivy le seigneur de Royan, lors abbé de Sainct-Laon de Chambon, pour obvier aux volleryes que plusieurs voulloient faire aux abbayes et prieurez dudict seigneur de Royan », et notamment Pierre Vincent, principal auteur desdites entreprises. (X2b 43, 24 juillet 1566.)

13. Les arrêts nombreux concernant le paiement des dîmes pose la question d'un protestantisme rural (cf. V. Carrière, *Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale*, t. III, p. 287-352). Voici, relatifs à cette province, les refus de dîmes dont j'ai relevé la mention dans les registres du Parlement, sous le gouvernement de Michel de l'Hospital : Prieuré de Sainte-Eulalie de Benet (Arch. nat., X1a 1605, fol. 351 v°, 23 juin 1563); chapitre de Saint-Pierre de Poitiers (*ibid.*, fol. 595, 29 juillet 1563); chapitre de Saint-Hilaire-le-Grand à Poitiers (*ibid.*, fol. 595, 29 juillet 1563 et X1a 1608, fol. 520 v°, 11 mars 1564); abbaye de Nouaillé et de Saint-Benoît de Quinçay, près Poitiers (X1a 1609, fol. 289, 16 juin 1564); cure d'Availles (X2a 134, fol. 249 v°, 6 septembre 1564), prieurés de Marçay et de Saint-Génard (X1a 1613, fol. 402, 6 juillet 1565); abbaye du Moutiers-Neuf (*ibid.*, fol. 460, 14 juillet 1565); cures de Saint-Léger de Montbrillais, de Montreuil-Bellay et de Saint-Martin de Sanzay (X1a 1617, fol. 22, 22 avril 1566); prieuré de Ranton (*ibid.*, fol. 23 et 83 v°, 22 et 30 avril 1566); prieuré de Notre-Dame de Niort et cure de Saint-Martin de Périgny (*ibid.*, fol. 204, 24 mai 1566); prieuré d'Avrigny et cure de La Chaussée (*ibid.*, fol. 278, 7 juin 1566); abbaye de la Sainte-Trinité de Mauléon, aujourd'hui Châtillon-sur-Sèvre (X1a 1619, fol. 51 v°, 6 août 1566). Cf. ci-dessus, p. 461, note 5.

les huguenots, inculpés d'assemblées illicites, port d'armes prohibées, meurtres, violences et autres désordres, obligera le Parlement de rappeler aux officiers de ce siège qu'ils ont charge d'assurer l'observation des édits[14]. Fréquentes à cette époque sont encore les commissions d'enquête et les arrêts de prise de corps décernés contre les officiers du roi, surtout au cours de la troisième guerre, où ceux-ci, pactisant avec l'émeute, se montrèrent d'excellents propagandistes pour l'action directe[15].

M. Dez a fait une place importante à la vie des églises réformées du Poitou; il en étudie les différents aspects au cours d'une série de chapitres qui vont des origines au règne de Louis XIII. L'idée de cette synthèse et les divisions de l'auteur sont heureuses. Sur un point cependant, je me permettrai d'être en désaccord avec lui.

Analysant la condition des églises du Bas-Poitou sous le régime de l'édit d'Amboise (1563-1568), l'auteur dénombre, en face des cinq villes assignées aux protestants pour l'exercice de leur culte, une cinquantaine de localités du diocèse de Luçon qui n'avaient plus de messe. Cette cessation de la messe était presque partout, dit-il, « la conséquence de la désertion en masse des populations » (p. 98), — désertion provoquée par la haine du clergé, chez la noblesse notamment, « qui se tourna, avec violence, contre ce corps méprisé et avili » (p. 96). Or, s'il y a dans cet exposé une part de vérité (c'est en effet les prêches établis en contravention à l'édit qui donnèrent momentanément à la réforme l'illusion d'un mouvement populaire), on se trompe singulièrement lorsqu'on nous présente la désolation des églises catholiques de Vendée comme le résultat du ralliement au protestantisme des populations rurales.

On a pour s'en convaincre deux documents que M. Dez semble n'avoir pas connus. Le premier est le procès-verbal adressé par l'évêque de Luçon à René de Sanzay, commissaire du roi, à la suite de sa visite pastorale, — visite brusquement interrompue sous l'intimidation et la menace des seigneurs huguenots (1564)[16].

14. Arch. nat., X2a 136, fol. 21 v°, 17 septembre 1567.

15. Voir aux Archives nationales les commissions décernées à l'encontre des officiers royaux de Fontenay-le-Comte, Niort, Angoulême, Cognac, Saintes, La Rochelle et autres lieux, qui ont pris les armes contre le roi (Arch. nat., X2a 137, fol. 331, 30 mars 1569); les informations faites à l'encontre de Charles Chevalier, général des finances en Poitou, et autres officiers royaux de la nouvelle religion, dont les états et offices sont déclarés vacants et impétrables (*ibid.*, fol. 166 r°, 21 juillet 1569); l'assignation faite à Jacques Punpare, prévôt des maréchaux à Loudun, à ses archers, sergents et autres officiers du siège, pour dire ce que bon leur semblera afin que leurs états et offices ne soient déclarés vacants et impétrables (*ibid.*, fol. 211, 17 août 1569); et, d'une manière générale, le « Registre des informations et procedures faictes contre ceulx de la nouvelle pretendue religion » (X2b 1200, fol. 27 à 35), où l'on retrouvera, à des dates différentes, les susdits personnages et d'autres encore appartenant aux mêmes sièges.

16. Arch. nat., G8* 1317, n° 31E.

L'autre document, intitulé : « Remontrances du clergé de Luçon en 1564 », se fait l'écho des plaintes formulées par le clergé sur les empêchements qui s'opposaient au rétablissement de la messe dans les paroisses. Or ces plaintes, à défaut du procès-verbal qui les résume, n'ont pas échappé à M. Dez[17], et l'on est tout prêt de s'étonner qu'elles ne l'aient pas conduit à modifier le jugement porté par le pasteur Lièvre sur le point qui nous occupe. Nous nous permettons de renvoyer le lecteur à l'étude que nous publions des « Remontrances du clergé de Luçon »[18]. On y verra que l'abandon des églises n'était pas le fait de la désaffection des âmes, mais la conséquence de la tyrannie dont prêtres et fidèles étaient l'objet de la part de la noblesse réformée. Le procès-verbal de la visite épiscopale, auquel je faisais allusion tout-à-l'heure, ne conclue pas différemment. « Encore, écrit l'évêque, que les démolitions et ruines [en ce diocèse] soient telles et que le service divin ne se fasse en plusieurs endroits au moyen de l'empêchement que les seigneurs et gentilshommes y donnent ou font donner, vous certifions de vérité que le peuple de notre diocèse craint Dieu et est catholique, et fort désireux de la restitution du service divin en leurs églises. Et n'est de ladite prétendue religion réformée, ains, de grande affection, vont aux églises, fort loin de leur demeure, faire leur dévotion, ouïr la messe et service divin, lequel volontiers ferait faire en leurs paroisses, n'était la crainte qu'ils ont et les menaces qui leur sont faites par lesdits seigneurs ou par personnes interposées. »[19]. Et voilà pour ce qui est de la prétendue défection en masse des paysans vendéens.

Quant à la noblesse, à cette noblesse dûment représentée par l'auteur comme contemptrice et méprisante à l'endroit du clergé, on en sait les motifs. Tous ces gentilshommes intransigeants, et trembleurs pour la plupart[20], sont le contraire d'une conscience intègre. Ils sont des prévaricateurs, des voleurs et, pour tout dire, des bandits. Connaissant leur conduite, on n'a pas de peine à se représenter les mobiles qui l'inspirent. Quand on veut dépouiller les gens et se donner en même temps des airs d'honnêteté, on cherche des prétextes. En théorie, la guerre à la messe sert de thème capital à leur croisade révolutionnaire, mais, pratiquement, sur les lieux où leur action s'exerce, c'est moins l'idée religieuse qui les guide qu'un insatiable appétit des biens d'église et l'âpre désir de la curée. Avocat de la « cause », le pasteur Lièvre s'est plu à faire valoir des circonstances atténuantes en opposant à ces hobereaux misomesses un clergé « méprisé et avili ». Mais les témoignages que nous reproduisons d'autre part et que M. Dez

17. On en trouve une copie à la bibliothèque de Poitiers et M. Dez les cite à plusieurs reprises : voir les notes des pages 97, 97 et 98.

18. Voir ci-dessus, p. 458 et suivantes.

19. Arch. nat., G8* 1317, n° 31E, fol. 37 r°.

20. Voir le passage des « Remontrances », relatif aux faux témoignages sollicités par les seigneurs huguenots pour prévenir une action en justice, ci-dessus, p. 470.

a connus ou aurait pu connaître, disent assez ce qu'il faut penser des uns et des autres, et il est fâcheux que l'auteur de cette seconde édition n'ait pas vu le fossé moral qui séparait les victimes de leurs persécuteurs.

Arrêtons là ce propos. Les omissions que nous avons signalées auraient sans doute été évitées si la documentation de M. Dez avait été moins unilatérale, plus riche en faits particuliers et individuels, si son goût personnel pour la synthèse ne l'avait pas porté trop facilement vers l'histoire générale. Certes, il est juste que l'on écrive l'histoire régionale, et plus encore l'histoire du protestantisme dans telle région déterminée, en ne perdant pas de vue, dans les événements qui l'ont agitée, l'application et la répercussion des mesures dictées par le pouvoir; mais l'intérêt majeur d'une étude de ce genre réside principalement dans la révélation des faits et des personnages locaux, en insistant sur ce qui fait leur physionomie particulière et donne à cette évocation du passé une couleur d'époque et de terroir. C'est là toutefois un résultat qui suppose au départ l'attrait de l'inédit, le souci du détail et de sagaces recherches.

Victor CARRIÈRE.

J. BLOUET. — *Les séminaires de Coutances et d'Avranches.* — Paris, A. Picard, s. d. (1936). In-8° de 722 pages. Prix : 30 francs.

Parmi les questions essentielles qui se posent, pour l'époque moderne, à l'historien d'un diocèse, l'une des plus importantes pourrait s'énoncer ainsi : « Quand et comment fut institué le séminaire diocésain ? A qui fut-il confié ? Quelles furent ses destinées ? » La fondation des séminaires, véritable rénovation de la vie cléricale, n'est-elle pas en effet pour nos diocèses le grand événement des temps modernes ? Son incidence sur l'histoire des institutions diocésaines fut considérable : il n'est pour s'en convaincre que de parcourir l'ouvrage magistral que nous analysons.

On rencontre à l'origine du séminaire de Coutances, fondé en 1650, deux saints personnages : saint Jean Eudes et cette Marie des Vallées dont il n'est pas téméraire d'escompter la prochaine béatification. La part revenant à saint Jean Eudes dans la fondation de cette maison était connue : elle est bien mise en valeur dans l'*Histoire des séminaires français* de l'abbé Degert, mais on ne saurait en dire autant du rôle joué par Marie des Vallées. En tout cas, il est un personnage dont M. Blouet éclaire le rôle d'une lumière toute nouvelle, nous voulons parler de l'évêque de Coutances, ce Claude Auvry, héros du *Lutrin* et victime de Boileau dont la biographie reste à écrire. Dégert réduit à rien sa contri-

bution : il se serait borné à confier aux Eudistes la charge d'établir un séminaire. M. Blouet lui restitue le mérite d'un rôle beaucoup plus actif. Il protégea saint Jean Eudes qui lui en fut d'autant reconnaissant que dans le diocèse voisin, Bayeux, il était persécuté par l'évêque. En d'autres diocèses le séminaire fut à l'origine une œuvre privée (à Caen il garda longtemps ce caractère); à Coutances, il fut au contraire dès le début une institution officielle et diocésaine.

M. Blouet montre comment le séminaire fut à l'origine une communauté assez disparate. Parmi les prêtres qui sollicitaient leur admission, il y en avait de tout jeunes qui venaient s'y former et d'autres, beaucoup plus âgés, qui venaient, sinon s'y réformer, du moins compléter ou refaire leur instruction cléricale. Les exercices spécialement organisés pour les ordinands avaient une durée très restreinte : quelques semaines, un peu plus qu'une retraite, beaucoup moins qu'une année scolaire. Ce « stage » au séminaire ne devint d'ailleurs obligatoire pour les ordinands qu'en 1669. Mais d'autre part M. Blouet a bien marqué le trait qui a persisté et qui relie le présent au passé : le séminaire n'est pas un séminaire-collège, ni une école de théologie; dès l'origine, c'est un noviciat.

Cependant ce noviciat était moins fermé qu'il ne l'est de nos jours : nombreux étaient les contacts entre les élèves et les laïques. Certains séminaristes trop pauvres pour payer leur pension — les « caméristes », — qui pourvoyaient eux-mêmes à leur entretien et à leur nourriture, faisaient leurs provisions en ville. En revanche les Coutançais avaient accès le dimanche aux offices de la chapelle et un séminariste était préposé au soin de chasser les chiens et de faire taire les gueux. D'autre part les directeurs du séminaire participaient d'une façon très active à l'administration du diocèse. Il arrive que le supérieur soit également grand vicaire; les professeurs s'occupaient des missions et elles entraient si bien dans leurs attributions que la rue conduisant à l'ancien séminaire a conservé le nom de « rue de la Mission ».

Si le séminaire de Coutances fut dès l'origine une institution officielle, il n'en fut pas de même du séminaire de Valognes, fondé en 1654 par l'abbé de la Luthumière qui l'installa dans une belle maison, presque un château. On voudrait admirer sans réserve la générosité du fondateur; malheureusement il compromit son œuvre en en faisant un foyer de jansénisme. L'autorité de l'évêque y fut à tel point bafouée, qu'après une suite d'intrigues, il fallut faire fermer la maison par lettres de cachet. Elle ne fut rouverte qu'après la mort du fondateur en 1702. On crut bon de lui unir le collège de Valognes, ce qui était une erreur relevant de la confusion des genres. L'administration de la maison s'en trouvait compliquée : « La juxtaposition du séminaire et du collège, écrit M. Blouet, rendait les conflits inévitables. » Par surcroît, une bibliothèque publique était jointe à la maison ! En 1729, après de

laborieuses négociations, le séminaire et ses annexes furent confiés aux Eudistes qui le gardèrent jusqu'à la Révolution.

Comme le séminaire de Valognes, celui d'Avranches était uni à un collège, et, comme lui, il procédait d'une initiative privée. Il fallut attendre l'épiscopat de Daniel Huet (1692) pour trouver un évêque qui s'intéressât à cette œuvre; il est vrai que la sollicitude de ce prélat pour le séminaire compensa — et au delà — la négligence de ses prédécesseurs. Est-ce en raison de son goût bien connu pour les études ? Toujours est-il que le séminaire lui dut beaucoup; c'est lui qui appela les Eudistes à le diriger. Il tenait à ce que tous les ordinands, même les religieux appelés à administrer une cure, passent par le séminaire. Tout un chapitre du livre de M. Blouet est consacré à l'action bienfaisante de Daniel Huet; il montre que, contrairement à la légende qui le représente comme perdu dans sa bibliothèque, il fut un administrateur vigilant.

La retraite de Daniel Huet fut d'autant plus regrettée par le séminaire que son successeur, Mgr de Cöetenfao, se montra rien moins que bienveillant à l'égard de cet établissement. Prenant le contrepied de son prédécesseur, il dispensa un grand nombre d'ordinands du stage au séminaire. La situation s'améliora quand, en 1746, Mgr Durand de Missy accéda au siège d'Avranches : cette date inaugure en effet un épiscopat réparateur. Le nouvel évêque fit construire pour le séminaire des bâtiments spacieux et bien distribués qui seront démolis sous la Révolution.

Ce sont également des initiatives privées qui provoquèrent après la Révolution la résurrection du séminaire de Coutances. Quelques prêtres de grand mérite groupent des ordinands autour de leur presbytère : on voit ainsi des noyaux se former à Valognes, à Saint-James et à Avranches. Le noyau le plus vivace fut celui d'Avranches : l'abbé Lesplu-Dupré, professeur au collège de cette ville, en était l'âme et le transfert à Coutances de sa petite communauté sous les auspices de l'évêque fut le signal de la renaissance du séminaire (1810).

Dès cette époque les évêques de Coutances se tournèrent à maintes reprises vers Saint-Sulpice pour lui demander de prendre en mains leur séminaire. Cette prière ne fut exaucée qu'en 1846 : cette année-là, le 29 septembre, qui est le jour de la Saint-Michel, quatre Sulpiciens s'installaient au séminaire. Parmi eux se trouvait le nouveau supérieur, M. Bénezit, qui était auparavant directeur au séminaire de Bayeux. Il gouverna celui de Coutances jusqu'en 1872 et l'influence qu'il exerça sur plusieurs générations de prêtres fut si profonde que M. Blouet, s'arrêtant à lui, a écrit sa biographie dans un petit volume dont il a été rendu compte ici même[1].

La prise de contact se fit sans heurt et les nouveaux venus, que l'on redoutait un peu avant leur arrivée, surent se faire tout de

1. *Revue d'histoire de l'Église de France*, t. XXIV (1938), p. 230-231.

suite apprécier et du clergé de la ville, et des élèves. L'un de leurs premiers soins fut de former les ordinands « au ton et aux manières moins rudimentaires qui conviennent à des ecclésiastiques », préoccupation bien sulpicienne. L'aménagement des locaux fut également l'un de leurs soucis : le vieux couvent des Dominicains laissait beaucoup à désirer, il fallut le reconstruire entièrement, ce qui fut fait entre 1853 et 1870. La fondation d'une *Académie de saint Thomas* dont les travaux forment une collection de dix volumes, la constitution d'une riche bibliothèque qui est une merveille de classement, et d'autres faits cités par M. Blouet témoignent d'une activité intellectuelle honorable dans une maison qui est un « noviciat » et non une faculté de théologie.

La période moderne de l'histoire du séminaire est dominée par la crise de 1905 : l'ancien couvent des Dominicains dut être évacué pour Carentan, puis, à partir de 1905, pour le château de Coigny où le séminaire reçut l'hospitalité de la comtesse de Beauchamps, de nationalité anglaise, qui appartenait à la religion protestante. Il y resta jusqu'en 1922, date à laquelle il regagna les bâtiments abandonnés dix-sept ans plus tôt.

La longueur de ce compte rendu témoigne suffisamment de la richesse d'information de l'ouvrage. Mais sa valeur documentaire ne fait pas tort à ses qualités de forme : livre aimable, de cette amabilité que Pierre Lasserre retrouvait en tout ce qui touche à la Compagnie de Saint-Sulpice. L'ouvrage, en outre, dépasse de beaucoup le niveau commun des monographies d'histoire locale qui, trop souvent, donnent l'impression d'avoir été écrites avec des œillères : l'auteur a su prendre le recul qui leur manque : recul dans le temps en faisant précéder son récit d'une étude sur le problème du recrutement sacerdotal à travers les âges, recul dans l'espace en recourant le plus souvent possible à la méthode comparative. M. Blouet s'est plu à confronter les usages du séminaire de Coutances avec ceux des autres séminaires, comme il s'est plu à suivre la carrière des professeurs, soit avant leur arrivée au séminaire, soit après leur départ. Le livre est donc largement ouvert sur le dehors ; il n'en apporte pas moins une contribution très utile à l'histoire de Coutances et du diocèse.

L'histoire ecclésiastique locale a besoin, non seulement de méthodes, mais encore de modèles : elle en trouve un dans l'ouvrage de M. Blouet.

C. LAPLATTE.

Gustave VALLÉE. — *La conscription dans le département de la Charente (1798-1807)*. — Paris, librairie du Recueil Sirey, 1937. In-8° de XXXIII-706 pages.

La thèse de M. G. Vallée a été accueillie de la manière la plus favorable par les napoléonisants. Depuis longtemps on déplorait l'absence d'un travail d'ensemble sur la conscription sous l'Em-

pire. Malgré les limites que l'auteur s'est imposées, s'enfermant dans le cadre d'un département et ne dépassant pas (dans ce premier volume) la date de 1807, son travail comble presque l'attente générale. Il se recommande par la minutieuse exactitude de la documentation, la probité du ton et la largeur des aperçus, qui jaillissent à chaque instant de la comparaison des résultats obtenus pour la Charente avec ceux des autres régions françaises. On trouvera peut-être que l'étude du mécanisme de la conscription a une sécheresse un peu administrative, mais M. Vallée montre dans d'excellentes pages — surtout en conclusion — qu'il est pleinement attentif aux aspects psychologiques du problème de la conscription.

Jusqu'à 1808 au moins, la conscription, dont le fonctionnement allait se régularisant, n'a pas fait peser sur la population un poids excessif, si l'on s'en tient aux chiffres bruts. Or elle n'a pas cessé d'inspirer la plus vive répugnance aux Français, et la preuve en est dans les résistances auxquelles elle s'est heurtée (insoumissions, désertions, etc.).

Pour nous en tenir à ce qui est du cadre de cette Revue, cherchons, avec M. Vallée, quel a pu être le rôle du facteur religieux, où si l'on veut ecclésiastique, dans cet état des esprits.

Pour la période du Directoire, on ne trouvera que peu d'indications. Que le clergé réfractaire ait encouragé l'insoumission, c'est ce qui paraît à l'auteur résulter de quelques affirmations administratives (p. 156) et de la localisation géographique de la désobéissance (p. 164 et 196). Il nous permettra deux remarques.

L'insoumission, jusque dans les meilleures années de l'Empire, restera localisée toujours dans les mêmes régions (cf. p. 622 et 632). Les « réduits de résistance systématique » ont été dès l'origine et seront les « mauvais pays », de sol pauvre, où la population misérable n'a rien à perdre ni à l'arrivée des gendarmes, ni à l'amende, ni à la prison. Sous le Directoire ces pays de montagnes ou de forêts étaient le refuge des prêtres réfractaires qui y gardaient un empire très fort sur les esprits. Mais, plus tard, sous l'Empire, entre 1803 et 1807, il n'y a plus de prêtres réfractaires, ce facteur d'opposition ne joue plus, et cependant l'insoumission se maintient. Serait-ce que les facteurs économiques et sociaux agissent plus fortement que le facteur moral et comme d'une manière fatale ?

En tous cas, il faut, je crois, être très prudent quand on affirme l'influence directe du clergé en la matière. Pour ma part, je me méfie des affirmations d'une administration à court de preuves lorsqu'elle incrimine les conseils des prêtres au tribunal de la pénitence. L'influence du clergé en pareille matière résulte moins de conseils précis donnés à l'oreille ou en chaire, que du comportement des prêtres : si ceux-ci manifestent par leur conduite leur hostilité aux autorités établies, leur mépris des lois, cet exemple semble couvrir ou encourager la désobéissance instinctive d'une population qui déteste le service militaire. En somme, il n'était

pas nécessaire pour que la soumission fût encouragée, que les prêtres se livrent à de « sourdes menées » ; il suffisait qu'ils fussent en rupture avec l'autorité, et peut-être même qu'ils ne fissent pas un effort positif pour faire connaître à des paysans isolés et faire accepter par des esprits indociles les volontés du gouvernement.

C'est ce que Napoléon, croyons-nous, a très clairement discerné. C'est en partie pour remédier à cette situation qu'il a voulu la politique du Concordat, puis l'alliance du trône et de l'autel. Et ici M. Vallée me permettra de m'étonner que la signature du Concordat n'ait même pas été signalée comme une des dates qui ont pu influer sur le fonctionnement de la conscription : les chapitres sur le recrutement de l'an VIII à l'an XII sont d'ailleurs particulièrement rapides sur l'attitude du clergé (à peine si d'un mot, p. 394, l'assagissement du clergé est signalé, et comme un fait tout local).

En revanche, sous l'Empire, M. Vallée insiste sur la collaboration donnée par le clergé aux autorités, en vue du succès de la conscription. Il se l'exagère même (p. 646) : « L'Église est intéressée au triomphe de la conscription » ; non ! L'évêque d'Angoulême, Lacombe, eut le tort d'y paraître intéressé, comme le prouvent de piquantes citations. Mais, sauf exceptions, le clergé, dans son ensemble, se gardait bien de prendre une position pareille. Il acceptait de prêcher, en se tenant dans les généralités vagues, l'obéissance aux volontés de l'empereur, y compris celle qui appelait les sujets à la défense du trône; mais il sentait trop la répugnance des Français à la vie des camps pour s'engager à la légère, et il partageait cette répugnance. M. Vallée rappelle à plusieurs reprises les préventions de nos pères contre l'état de soldat; aux causes déjà connues, il en ajoute une, fort intéressante, pour les populations croyantes : l'absence de tout aumônier aux armées et la quasi certitude de mourir sur les champs de bataille sans secours religieux (p. 672). Les prêtres ne pouvaient que comprendre ces préventions. Ils les éprouvaient si bien qu'ils ne cessaient pas d'insister pour que les futurs clercs fussent exemptés de l'obligation militaire — ce qu'ils obtinrent sinon en droit, du moins en fait (p. 352 et 590). Cette situation, analysée par M. Vallée, explique — ce qu'il ne dit pas — que le concours des prêtres catholiques ait parfois déçu l'administration.

Rappelons le mot de Beugnot, déplorant qu'en l'an XIII aucun prêtre n'ait voulu, dans son département, prêcher pour le départ des conscrits ou faire un cas de conscience du recel des déserteurs : « Ils ne contrarient pas l'autorité civile; mais s'ils l'aident, c'est par l'influence générale de la religion sur le maintien de l'ordre et non par aucun secours positif ou particulier ... sur telle ou telle partie de l'administration. »

A. Latreille.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

SCIENCES AUXILIAIRES

Albert Dauzat. *Les noms de lieux. Origine et évolution* (Bibliothèque des chercheurs et des curieux). — Paris, Delagrave, 1937. In-8° de VIII-264 pages.

On doit à M. Albert Dauzat de précieux travaux de synthèse et de vulgarisation linguistique, au premier rang desquels il faut placer son livre sur les *Noms de lieux* (1926), dont une nouvelle édition nous parvient.

C'était une heureuse idée que de vouloir enfin initier le grand public à la bibliographie, à la méthode et aux résultats acquis de la science toponymique, si bien de chez nous; mais que d'écueils ? En fait, la réalisation de M. Dauzat a été brillante. Les curieux ont pris plaisir et profit à parcourir ces terres réservées et les fervents de ces passionnantes recherches, les spécialistes s'y sont trouvés sur un terrain généralement solide et en compagnie d'un maître animateur.

Dans cette troisième édition, l'auteur, toujours soucieux de serrer du plus près possible la mouvante réalité des faits, a apporté à son texte primitif d'utiles corrections de détail. (Soit dit en passant pour l'éditeur, il eût été bon d'en tenir compte à l'index alphabétique). La bibliographie a été sommairement mise à jour jusqu'en 1933 : seulement M. Dauzat s'y est vraiment trop oublié !

Nous permettra-t-il de lui signaler quelques vétilles ? P. 93, Charaix (*Cataracta*) : il y a dans l'Ain un autre Charaix (*Carisium*). P. 100, les hypothèses de Longnon sur ces composés en *-nant* sont-elles tant à retenir ? P. 120, Agen (*Agedincum*) : mais *Aginnum*? P. 156, *Alnetellum* semble bien une forme refaite sur Auneau (*Alnoialum*). P. 188, *Perigore*, avec *e* final, me choque comme une coquille.

Disons que pour nos lecteurs, nous avons relu avec soin les pages que M. Albert Dauzat a consacrées aux noms de lieux d'origine ecclésiastique (p. 148-151 et 158-165). Les *Villedieu* ne sont pas *toutes* d'anciennes fondations de Templiers et d'Hospitaliers; les noms de saints attribués à une localité ne sont pas « presque toujours » dûs à une substitution : il y a eu aussi de « nouvelles créations ».

G. Lavergne.

Jacques de Font-Réaulx. *Répertoire numérique de la série L (documents de la période révolutionnaire de 1790 à l'an VIII) des Archives départementales de la Drôme.* — Valence, 1936. In-4° de xii-206 pages.

Le classement laborieux des fonds révolutionnaires de la Drôme a pour couronnement aujourd'hui la publication d'un répertoire très détaillé et aussi étendu que les règlements le permettent. Il est difficile d'avoir plus de prévenances pour les chercheurs que n'en atteste ce guide, où rien ne semble avoir été omis de ce qui peut leur servir. Que cet avantage se paie par un peu de complication, qui gênera tout d'abord les non initiés, on ne saurait en éprouver la moindre surprise. L'index des noms propres, la table méthodique des matières et la table des matières, les tireront d'embarras s'ils y tombent. Grâce à ce répertoire de la série L et à celui de la série Q, paru il y a douze ans, il n'y a plus de sujet d'histoire révolutionnaire de la Drôme sur lequel on ne puisse aisément connaître les ressources des archives départementales et communales. Un « complément » fait même connaître les ressources des Archives nationales. Aucun autre département français, actuellement, n'est favorisé à ce point.

H. Waquet.

Maurice Duportet, avec la collaboration de Henri Fougerol, J. Joussain du Rieu et René Vallet. *Topobibliographie de la France. Creuse.* Préface de M. Louis Lacrocq. — Montluçon, chez l'auteur, 1937. In-4°, xxv divisions paginées séparément.

M. Duportet a entrepris une œuvre considérable, et qui lui vaudra la reconnaissance de tous les érudits, en jetant les bases d'une bibliographie générale de la France par départements. L'auteur a commencé par sa propre région, l'Allier. Le second volume, que nous avons reçu, concerne le département voisin, la Creuse. Et, de proche en proche, l'enquête doit s'étendre à la France tout entière.

Il ne s'agit d'ailleurs pas d'une bibliographie complète. Ce sont les périodiques locaux (Mémoires, Bulletins et Revues) qui sont ici dépouillés. Dans ces limites, ce répertoire rendra pourtant les plus grands services, en complétant le recueil de Lasteyrie et Vidier. Il ne fait d'ailleurs aucunement double emploi avec lui. La méthode n'est pas la même : au lieu de suivre l'ordre de publication par fascicules, l'auteur a adopté un ordre logique par matières. D'autre part, à côté de l'histoire et de l'archéologie, il fait place aux sciences, à la vie économique, à l'ethnographie, etc. Des *index* de « lieux » et « matières » facilitent la consultation de l'ouvrage. Il est pourtant regrettable que chacune des vingt-cinq divisions du recueil soit paginée séparément et que les renvois des *index* soient vagues, faute d'une numérotation continue des travaux cités. Il y aurait un progrès à faire de ce côté-là dans les prochains volumes.

R. Limouzin-Lamothe.

Émile LEROY. *Guide pratique des bibliothèques de Paris.* — Paris, éditions des Bibliothèques nationales, 1937. In-8° de VIII-284 pages, 20 francs.

Les ressources de nos bibliothèques sont parfois peu connues et on ignore même souvent les moyens pratiques de les connaître. Aussi faut-il remercier M. Leroy d'avoir rédigé ce « guide » qui sera précieux aux chercheurs et aux érudits. On y trouve, en effet, tous les renseignements utiles concernant les bibliothèques de Paris accessibles au public : non seulement les bibliothèques nationales, mais celles de l'Institut et de l'Université, des établissements scientifiques, des grandes administrations, des musées, des sociétés savantes, et les bibliothèques municipales de Paris et de Versailles. Pour chaque dépôt, après un court historique, le *Guide* indique les conditions d'admission et les heures d'ouverture, les collections (imprimés, manuscrits, estampes, etc.) que l'on y conserve, enfin les catalogues qui peuvent être consultés.

R. L.-L.

FOLKLORE

P. SAINTYVES. *Manuel de folklore.* — Paris, librairie Émile Nourry, J. Thiébaud, successeur, 1936. In-8° de 218 pages, portrait, 30 francs.

Ce livre a été publié après la mort de P. Saintyves, par les soins pieux de Mme Nourry-Saintyves. Dans une lettre-préface, M. S. Charléty, après avoir rappelé les hautes qualités de Saintyves et les services qu'il a rendus, a dit exactement que ce *Manuel* était un « véritable testament scientifique du maître disparu ». On y trouve, en effet, les idées directrices de l'homme éminent qui par son intelligence, l'étendue et la solidité de son érudition, par la bienveillance aussi qu'il témoignait aux travailleurs, a exercé la plus légitime influence sur les études de folklore.

Le *Manuel* a pour introduction une conférence faite à Bruxelles, en 1927, par Saintyves, intitulée « Apologie du folklore ou de la science de la tradition populaire ». De ses six chapitres, plusieurs avaient déjà été publiés en articles, d'autres, plus ou moins complètement rédigés, étaient inédits. Il s'ouvre par une définition du folklore et la recherche de sa place dans les sciences anthropologiques. Saintyves rappelle que le mot, créé en 1846 par l'archéologue anglais W. J. Thoms, a fini par être unanimement accepté après quelques résistances. Pendant longtemps, la littérature orale a été le champ circonscrit des études de folklore, mais, progressivement, il s'est étendu à toutes les croyances, à toutes les activités utilitaires ou esthétiques, à toutes les techniques, à tous les arts populaires.

Est populaire « ce qui se pratique ou se transmet dans le peu-

ple en dehors de ce qui est imposé par les autorités constituées ». Par « peuple » il faut entendre les ouvriers et les petites gens des villes aussi bien que les paysans. Il faut aller plus loin, car dans les milieux cultivés toutes les superstitions, tous les usages traditionnels n'ont pas disparu. La vie populaire et la « vie civilisée » se pénètrent, du reste, réciproquement. Ainsi délimité, le folklore se séparera nettement de l'ethnographie; il étudiera la culture matérielle et intellectuelle à caractère populaire des pays civilisés; à l'ethnographie appartient l'étude de la culture des hommes restés primitifs.

La position du folklore dans l'activité scientifique étant déterminée, à quelles recherches peut-il et doit-il se livrer ? Le plan d' « enquête globale » dressé par Saintyves est très vaste. Il comprend trois grandes divisions : 1° la vie matérielle (alimentation, costume, habitation, mobilier, moyens de transport, travail, loisirs et jeux, etc.); 2° la vie spirituelle (langue, science, préceptes, art, littérature, magie et sorcellerie, religion et cultes populaires); 3° la vie sociale dans la famille et dans la communauté. Vaste domaine dont les limites, par rapport à d'autres disciplines — l'histoire économique pour ne donner qu'un exemple — sont parfois difficiles à fixer.

Pour l'explorer, il faut d'abord employer la méthode biologique, observer et récolter les faits par des enquêtes locales, régionales, nationales même. Saintyves donne des conseils pour la conduite de ces enquêtes. La méthode comparative permettra de voir la liaison possible avec l'antiquité comme avec les coutumes des peuples primitifs. La méthode historique réunira ce que le passé révèle de la tradition, de son évolution et dégagera les survivances. Ni l'une ni l'autre de ces méthodes ne doit être employée exclusivement; elles se donnent un mutuel appui.

C'est donc dans un esprit très large que Saintyves entend le folklore. Si ses idées apparaissent parfois sujettes à discussion, c'est sur des points de détail; les vues d'ensemble sont fortement construites. Son livre est une remarquable contribution à la méthodologie du folklore, à son histoire aussi. C'est avec ce caractère dogmatique qu'il faut le considérer car, malgré son titre, il n'est pas, au vrai sens du mot, un « Manuel », c'est-à-dire un instrument de travail offrant au folkloriste les multiples renseignements pratiques dont il a besoin notamment pour l'état actuel des recherches par pays et régions et l'orientation bibliographique.

Louis LACROCQ.

Claude et Jacques SEIGNOLLE. *Le folklore du Hurepoix (Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne)*. — Paris, G. P. Maisonneuve, 1937. In-8° de 333 pages, planches et cartes hors texte, 50 fr.

Le Hurepoix est la région approximativement comprise entre la Seine et les petites hauteurs d'où viennent ses affluents de rive gauche : Bièvre, Yvette, Remarde et Orge, plus les cours inférieurs

de l'Essonne, de son affluent la Juisne et de l'École. Il va au Nord jusqu'à Paris; sa limite est proche de Rambouillet à l'Ouest, d'Étampes au Sud; il va jusqu'à Corbeil à l'Est. Touchant d'un côté à la Beauce, de l'autre à la Brie, il s'étend sur la Seine, la Seine-et-Oise, un faible morceau de la Seine-et-Marne. Sceaux, Juvisy, Arpajon, Dourdan, etc., s'y trouvent compris.

L'immédiate proximité de Paris est exclusive de la conservation de beaucoup de traditions populaires dans le Hurepoix. Il a cependant livré quelques survivances à l'enquête intelligente et consciencieuse qu'y ont faite, dans la presque totalité des communes, MM. Seignolle selon les méthodes de leur maître M. A. Van Gennep. Ils ont recueilli de très nombreux renseignements sur les coutumes disparues et leur livre prend une bonne place dans les *Contributions au folklore des provinces de France,* publié par la librairie Maisonneuve et dont il forme le tome IV.

Pour tout ce que groupe la partie « Du berceau à la tombe », le Hurepoix n'a eu que peu de particularités folkloriques. Signalons la survivance de la « pièce de mariage », bénite à la cérémonie nuptiale, et deux rites originaux disparus : après une promenade de la mariée sur un fauteuil, ce fauteuil était brûlé, de même qu'on brûlait une paire de souliers de la mariée.

La dévotion populaire se portait au sanctuaire de la Sainte Vierge à Longpont, mais le plus célèbre pèlerinage était celui de sainte Julienne au Val-Saint-Germain. Sa diffusion, son caractère collectif sont attestés par une curieuse collection de « souches », supports des cierges en bois sculpté ou peints portant des inscriptions et des dates. Au temps où on cultivait la vigne dans le Hurepoix, saint Vincent y était le patron des vignerons.

Pour le cycle de Pâques, il faut noter la coutume des « pâquerets » et des « roulées», œufs que les enfants de chœur allaient chercher dans les maisons (carte de répartition). A la Saint-Jean la coutume générale était de faire un feu avec mât central appelé « mai ». La bûche de Noël était très rare.

Sur les formules de prières, sur le culte des fontaines répandu dans le Hurepoix (30 environ), sur le folklore préhistorique, MM. Seignolle ont groupé avec méthode beaucoup de renseignements intéressants, de même que sur les superstitions (magie, médecine, météorologie), les légendes, les chansons et les jeux.

La table analytique des matières est bien établie, mais on regrette qu'un index alphabétique ne l'accompagne pas.

Louis Lacrocq.

TEXTES

Dom J. M. Canivez. *Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciensis ab anno 1116 ad annum 1786.* Tomus IV : *Ab anno 1401 ad annum 1456;* Tomus V : *Ab anno 1457 ad annum 1490* (Bibliothèque de la *Revue d'histoire ecclésiastique,* fasc. 12 et 13). — Louvain, Bureaux de la Revue, 1936 et 1937. Deux volumes in-8° de XI-756 et XI-768 pages. Prix : 36 belgas le volume.

Nous avons déjà fait ressortir le mérite de cette importante publication qui met à la disposition des érudits et des historiens les statuts des chapitres généraux annuels de l'ordre de Cîteaux. A mesure que l'on avance vers les temps modernes, plus nombreuses sont les décisions dont on a voulu conserver le souvenir, plus nombreux aussi les textes inédits.

Les deux imposants volumes que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs comprennent presque tout le XVe siècle. Ils nous fournissent une documentation très variée et très précise sur la vie monastique de cette époque. Comme l'écrit l'éditeur dans la préface, « sous ces textes se cache toute l'histoire authentique de l'ordre de Cîteaux ».

Au spirituel comme au temporel, le XVe siècle est une époque de décadence pour les monastères. Comme à la fin du XIVe siècle, on continue à se plaindre du *defectus substantiae temporalis.* Bien des textes révèlent les abus qui, çà et là, diminuent la ferveur de la vie religieuse et portent atteinte à la discipline monacale et à l'observation des vœux monastiques. Les chapitres généraux dénoncent impitoyablement ces abus et essayent de réaliser l'œuvre de réforme indispensable en nommant des réformateurs qui suppléent à la négligence ou à l'impuissance des abbés.

Avec une persévérance admirable, le chapitre général se préoccupe aussi de promouvoir les études dans l'ordre cistercien, obligeant les abbés, sous peine d'excommunication, à envoyer de jeunes moines au collège de Saint-Bernard à Paris. En 1401, le chapitre se plaint amèrement que plusieurs abbés de Gascogne et de Languedoc, qui président pourtant à de riches monastères, restent sourds à ses exhortations et n'envoient aucun écolier au *studium* cistercien de Paris qui a donné à l'ordre de Cîteaux, spécialement dans ces régions, des hommes fameux et de mérite. L'année suivante, le chapitre général revient avec insistance sur cette obligation et enjoint à quarante-neuf monastères nommément cités d'envoyer dans les trente jours un de leurs moines au *studium* de Saint-Bernard ou à quelque autre *studium generale* de l'ordre. Pareille invitation sera adressée en 1403, en 1404. Avec prédilection, le chapitre s'intéresse au *studium* parisien de Saint-Bernard, « *flos, decus et ornamentum totius ordinis* ». Hélas ! en 1429, le collège est dans un état lamentable.

A partir de 1431, on rencontre assez souvent, parmi les *diffinitiones generales,* la confirmation de quelques élections abba-

tiales. Elles deviennent bientôt plus nombreuses et, à partir de 1444, elles sont groupées sous la rubrique : *electionum confirmationes*. Avec les renseignements fournis par les archives du Vatican, elles permettront de corriger, sur plus d'un point, les listes abbatiales du *Gallia christiana*. Notons, à ce sujet, que l'Ordre essaye de résister à l'introduction des abbés commendataires (en 1458, par exemple).

Voici donc deux tomes absolument indispensables à celui qui voudra étudier plus profondément l'histoire religieuse du XVe siècle, de ce siècle si vivant qui forme la transition entre le Moyen Age et les Temps modernes. Malheureusement, l'édition de Dom Canivez est, pour le moment, assez difficile à consulter, puisque les *indices* ne paraîtront que plus tard, lorsque la publication sera terminée. Cependant, dans l'introduction qui précède chaque volume, on trouvera une sorte d'index sommaire des matières qui sera précieux pour quiconque veut, dès maintenant, utiliser ces volumes.

É. GRIFFE.

R. P. THÉRY, O. P. *Recueil des actes de la vénérable Marie Poussepin (1653-1744), fondatrice des Sœurs de la Présentation de Tours.* Tome I. *Période de Dourdan (1653-1695). Contribution à l'histoire du commerce et de l'industrie à Dourdan aux XVIIe et XVIIIe siècles.* — Tours, Mame, 1938. In-8° de 413 pages, illustrations hors texte.

Le *motu proprio* du 6 février 1930, qui crée à la Congrégation des rites une section historique, substitue somme toute, dans les procès de béatification pour lesquels on ne peut recueillir aucun témoignage contemporain vivant, la méthode historique à la procédure juridique. Des spécialistes rechercheront et pèseront les documents, provenant des archives des congrégations, des évêchés, de l'État (départementales et municipales), des notaires (déposées le plus souvent aujourd'hui, pour les parties anciennes, dans les archives de l'État). Le R. P. Théry estime que le travail préparatoire pour les causes historiques de béatification consiste essentiellement à recueillir et reproduire toutes les pièces sans discrimination, de dresser somme toute un « cartulaire ». Le reste relèvera du rapporteur général de la section historique de la Congrégation des rites et du consulteur auquel il aura confié la cause. Puisque ce sont des êtres de chair qu'il s'agit de béatifier, et non des abstractions, les détails de leur vie courante éclaireront leurs vertus. Évidemment, pourra-t-on dire, les papiers d'archives concernent la plupart du temps les côtés les plus extérieurs de l'activité des hommes; les titres de propriété et les pièces de procédures en sont généralement la partie la plus considérable. Mais, outre que le « cartulaire » en question constituera un cadre rigoureux, une base solide, de la succession des pièces jailliront parfois des lueurs précieuses.

C'est ce qui fait le grand intérêt de l'entreprise du R. P. Théry concernant la vénérable Marie Poussepin (1653-1744), fondatrice des Sœurs de la Présentation de Tours. Il publie un « recueil des actes » de celle dont il s'agit d'établir l'héroïcité et la sainteté. Le premier volume concerne la « période de Dourdan » (1653-1695). Un des chapitres les plus importants, et qui met en relief l'intelligence, l'activité et le désintéressement de l'héroïne, est une contribution à l'histoire économique et industrielle à Dourdan aux XVIIe et XVIIIe siècles. C'est une saisissante démonstration de la richesse de la documentation qu'on peut tirer des actes notariés et spécialement des contrats d'apprentissage. Marie Poussepin dirigea une fabrique de bas et eut un rôle d'avant-garde dans le « colbertisme », dans le remplacement de l'aiguille par les métiers, dans la substitution de la laine à la soie. Contrairement à l'usage des autres employeurs, qui cherchaient ainsi à amortir le prix de leurs métiers, elle ne demandait point de prix d'apprentissage.

Vers l'âge de quarante ans, Marie Poussepin, son frère marié, abandonna l'industrie et vint s'installer chez une pauvre femme. Puis, en 1695 ou 1696, elle quitta Dourdan pour aller fonder à Sainville la congrégation des Filles de la Charité. A Dourdan, elle avait dirigé pendant trois ans la confrérie de la Charité de Saint-Pierre, et subi l'influence du P. Mespolié, grand missionnaire en Beauce. C'est pendant les dernières années de son séjour à Dourdan qu'elle concentra dans la retraite ses forces et unifia son âme pour la conquête de la misère humaine. La suite du travail du R. P. Théry nous fera assister à cet épanouissement spirituel, à travers la succession des « actes ».

Émile DERMENGHEM.

Dom GUÉRANGER. *Les meilleurs textes* (Collection *Choisir*, VII). Introduction de Louis DIMIER. — Paris, Desclée de Brouwer, 1937. In-12 de LXVIII-454 pages, 18 francs.

Ceux qui ne connaissent Dom Guéranger que par *l'Année liturgique* éprouveront ici quelque surprise. Toutes les œuvres choisies sont des écrits de polémique. Sans doute le restaurateur en France de l'ordre bénédictin fut loin de craindre la bagarre : il donna et il reçut des coups. Mais on éprouve quelque agacement à le voir partir en guerre contre des adversaires qui ne répondent pas. Nous trouvons ici, outre le *Mémoire sur l'élection des évêques* qui conclut à la suppression du Concordat, trois passages des *Institutions liturgiques* (notamment les pages, bien périmées, où il s'élève contre la traduction en français des prières du canon), la défense de ces *Institutions* contre le cardinal d'Astros, une attaque en règle contre Albert de Broglie, historien de l'Église, et deux fragments des controverses avec Maret et Dupanloup au sujet de l'infaillibilité pontificale. Peut-être aurait-on pu trouver dans l'œuvre de l'abbé de Solesmes des pages plus sereines et d'un intérêt plus permanent ?

Si le polémiste intéresse spécialement M. Dimier, c'est sans doute qu'il trouve en lui un frère de son esprit. L'introduction sent la poudre et certains des jugements portés ne brillent pas par leur sérénité : « Dupanloup, fait évêque d'Orléans, valait aux libéraux un prestige presque aussi puissant qu'usurpé : la superbe dans le ton, des éloges de parti, enfin la faveur des salons, qui fêtaient en lui d'illustres parentages, ayant fait le plus clair de la réputation de ce prélat » (p. L). Cet accent se retrouve un peu trop fréquemment.

Ed. BRULEY.

BIOGRAPHIES

Georges COOLEN. *L'aventure de Mgr de Conzié. L'évêque d'Arras s'est-il battu en duel contre son rival ?* — Extrait de *Échanges et recherches*, janvier 1938, 12 pages.

Louis de Conzié, évêque d'Arras (1769-1802), se serait battu en duel avec un officier des gardes qui l'aurait surpris chez sa maîtresse à quatre heures du matin. Piquante anecdote, citée souvent comme témoignage de la moralité du haut clergé avant la Révolution. Trop piquante même, car elle semble bien avoir été inventée de toutes pièces, et son unique source est le *Gazetier cuirassé* de Théveneau de Morande, tristement connu comme pamphlétaire et maître-chanteur. Comme par ailleurs la vie privée de l'évêque d'Arras ne donna jamais matière à critique, on peut considérer le récit de son aventure comme une pure calomnie.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

Jacques HÉRISSAY. *M. Cormaux, saint de Bretagne.* — Paris, Bloud et Gay, 1937. In-12 de 248 pages.

Ayant été chargé d'écrire pour une collection la vie d'un prêtre réfractaire, M. Hérissay a, sans hésiter, porté son choix sur François-Georges Cormaux, l'un des martyrs les plus représentatifs de la Révolution.

Né à Lamballe dans l'évêché de Saint-Brieuc, vicaire à Meslin, puis recteur de Plaintel en 1779, paroisse dont il fit un centre de vie religieuse intense, il devint en 1785 directeur des Missions de la Haute Bretagne. Comme ses prédécesseurs : les Nobletz, les Maunoir, les Grignion de Montfort et les Leduger, il remua profondément la partie française du diocèse de Saint-Brieuc et les paroisses limitrophes des diocèses voisins.

Séduit comme tant d'autres prêtres par le caractère généreux des réformes votées par la Constituante, le recteur de Plaintel, malgré son éloignement pour la politique, n'hésita pas à s'en faire le défenseur. Élu président du conseil général du district de Saint-Brieuc à la première formation, il démissionnait deux mois après, au début de septembre 1790, éclairé par le vote de la Constitution civile.

Devenu par son geste suspect aux « patriotes », qui le regardent comme leur plus dangereux adversaire, chassé de sa paroisse le 12 juin 1791, et se voyant tout apostolat interdit en Bretagne, il part pour Paris, à l'appel de son ami le P. de Clorivière, à qui il a envoyé son adhésion à l'acte constitutif de la Société du Cœur de Jésus, signé à Montmartre le 2 février précédent.

Son activité dans la capitale pendant les premiers mois de 1792 tient du prodige. Prêchant et confessant dans les communautés encore tolérées et dans les oratoires privés, il donne dix retraites successives au collège des Irlandais, dont six au moins à des prêtres de province réfugiés à Paris. La ruine de sa santé et le redoublement de la persécution l'obligent à quitter Paris pour Saint-Denis. Arrêté le 8 août 1793 en revenant d'assister la supérieure des Carmélites de Pontoise gravement malade, promené de prison en prison, il continue son apostolat près de ses co-détenus, exhorte, confesse, dirige des exercices de piété, réconcilie des jureurs, et se montre devant les différents juges qui l'interrogent plein de prudence, de fermeté et de courage.

Renvoyé finalement devant le Tribunal révolutionnaire et englobé dans une fournée, l'abbé Cormaux était condamné à mort le 9 juin 1794 et exécuté quelques heures après sur « la place Antoine ».

La documentation de M. Hérissay, presque tout entière de première main, est sérieuse et complète. Grâce à sa connaissance des lieux et des circonstances dans lesquelles s'est déroulée l'existence de son héros, il en a fait un récit vivant, souvent émouvant et toujours plein d'intérêt, agrémenté de détails pittoresques, qui, chose rare, sont rigoureusement exacts. Nous ne pouvons qu'être reconnaissants à l'historien des *Pontons de Rochefort* d'avoir mis en lumière la figure d'un prêtre qui a grandement honoré l'Église de France, et d'avoir ainsi travaillé au succès d'une cause introduite il y a quelques années déjà à la cour de Rome.

Hervé POMMERET.

Pierre de CRISENOY. *Sainte Marie-Madeleine Postel* (Idéalistes et animateurs, 15). — Paris, la Bonne Presse, 1938. In-12 de 193 pages, 10 francs.

M. Pierre de Crisenoy ne pouvait guère nourrir l'ambition de renouveler nos connaissances sur la vie et l'œuvre de sainte Marie-Madeleine Postel, et de nous apporter, en la matière, des inédits sensationnels. Quand on connaît le soin, la persévérance, et aussi l'esprit critique, avec lesquels Mgr Legoux recueillit tous les documents possibles en vue du procès de canonisation, on se rend bien compte que toute biographie de la fondatrice des Sœurs des Écoles chrétiennes de la Miséricorde reste tributaire de son travail fondamental.

M. de Crisenoy n'en a pas moins écrit un livre d'une précieuse originalité. Il suit, chapitre par chapitre, les diverses résidences

de la sainte; il montre ainsi les aspects à la fois divers et permanents de son activité; il s'attache à nous la dépeindre dans l'action même. En outre, sa finesse et son patriotisme local de normand l'ont assuré de nous évoquer avec une sympathie plus compréhensive encore les gestes — *gesta Dei* — de la Bonne Mère. M. de Crisenoy sait toujours la replacer dans son cadre, cadre local des paysages, des coutumes, des événements du moment.

De la sorte, son récit s'élargit et s'enrichit. Il n'est pas la simple biographie d'un personnage extraordinaire, d'une âme ardente et pure qui marqua sur son entourage et sur son temps. Il nous indique ce qu'étaient cet entourage, ce temps. Quelques aperçus sur la situation religieuse, ou même économique, du Cotentin depuis Louis XV jusqu'à Louis-Philippe, nous font mieux comprendre et admirer l'action et les résultats du zèle apostolique de sainte Marie-Madeleine Postel et donnent, dans une certaine mesure, à ce petit livre — en lui-même récit agréable et évocateur — la valeur d'un document sur un moment de l'histoire religieuse d'un coin de France.

Remi CHIBON.

MOYEN AGE

Pierre DAVID. *Vie de saint Aimé (565-629)* (Études d'histoire et d'archéologie dauphinoises, VIII). — Grenoble, Didier et Richard, 1937. In-8° de 48 pages.

Originaire de Grenoble, saint Aimé (Amatus), après avoir été moine à Saint-Maurice d'Agaune, fut séduit par la vie érémitique. Il reçut dans sa retraite la visite d'Eustaire, abbé de Luxeuil, le suivit, puis d'accord avec le leude Romaric, fonda le monastère de moniales qui devait plus tard prendre le nom de Remiremont. M. P. David exploite au mieux la *Vie* ancienne du saint, qu'il éclaire par des rappels opportuns de l'histoire contemporaine.

J. F.-R.

Léonce AUZIAS. *L'Aquitaine carolingienne (778-987)* (Bibliothèque méridionale, 2e série, t. XXVIII). — Toulouse, Privat, 1937. In-8° de XLVIII-587 pages, 75 francs.

Les soins pieux de MM. Calmette, Galabert et Aymard ont assumé la publication de la thèse en préparation du regretté Léonce Auzias, décédé en 1934, sur l'Aquitaine carolingienne, qui au IXe siècle a souvent formé un royaume, et à partir du Xe siècle un duché de longue durée. Ils ont respecté scrupuleusement l'œuvre de l'érudit, sans même vouloir compléter toutes ses références, en signalant cependant les fluctuations de la pensée de l'auteur, qui n'ayant pas achevé et revisé son travail, se contredit parfois.

La pénurie des sources rendait cette étude laborieuse : établir des dates et des successions d'après des données incertaines et contradictoires exige des efforts, demande d'assez longues dissertations, qui prennent de la place et refoulent des exposés plus importants. Ainsi une vieille tradition, qui remonte très haut, représente l'Aquitaine comme un pays plus civilisé, et aussi plus corrompu, que la France du Nord. Quelles étaient les causes de cette situation, où se trouvaient les foyers de cette civilisation, d'ailleurs modeste et relative, nous serions heureux de le connaître, et l'auteur n'en dit quasi rien. Dans ce chapitre auraient pris place les églises et monastères de l'Aquitaine, les pèlerinages et sanctuaires. M. Auzias ne peut omettre saint Benoît d'Aniane, mais là se borne l'histoire religieuse de l'Aquitaine : prélats et abbés y passent sans doute souvent, mais ils ne sont étudiés que sous leur aspect politique.

Cette histoire politique, où les querelles de famille, les origines des dynasties comtales tiennent tant de place et masquent le permanent, était à écrire. La voilà maintenant solidement posée. Sans doute, elle ne peut valoir, faute de mise au point totale, les grands ouvrages de MM. Poupardin, Parisot, Chaume sur la Provence, la Lorraine, la Bourgogne; il eût été fâcheux de laisser inconnus de très bons exposés sur les fluctuations du royaume, les débuts du nouveau duché, et la réduction considérable du pouvoir central royal à la fin du IXe siècle.

J. de FONT-RÉAULX.

Dom Louis GOUGAUD, O. S. B. *Les saints irlandais hors d'Irlande étudiés dans le culte et dans la dévotion traditionnelle* (Bibliothèque de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, fascicule 16). — Louvain, Bureaux de la Revue, et Oxford, Blachwell, 1936. In-8° de XIII-218 pages.

Dom Gougaud étudie le culte dont quarante-quatre saints, présentés dans l'ordre alphabétique, ont été l'objet au cours des siècles tant en Grande-Bretagne que sur le continent. Notons parmi ceux qui ont été particulièrement honorés en France : saint Brendan de Clonfert, sainte Brigide de Kildare, saint Colomban, saint Columba d'Iona ou Columcille, saint Fiacre, saint Malachie d'Armagh (mort à Clairvaux, le 2 novembre 1148), saint Maudez ou Mandé, saint Patrice, saint Roman ou Renan... Pour chaque saint, bref rappel de son activité, manifestations du culte officiel (livres liturgiques, patronages d'églises ou de chapelles) ou populaire (dévotions et observances diverses). L'auteur a fait appel à toutes les disciplines capables de l'éclairer : toponymie ou folklore par exemple. Son inventaire apparaît bien exhaustif; on y fera peu d'additions, d'importantes, s'entend. A Courchamp (Côte-d'Or, ancien diocèse de Langres), une source Sainte-Brigitte qui coulait autrefois sous le chœur même de l'église (lors de la démolition de celle-ci, le réservoir ne fut point respecté) doit

être mise en rapport avec Brigide de Kildare, si du moins l'on en juge par les observances dont elle était l'objet : les femmes allaient y demander soit une délivrance heureuse, soit une plus grande abondance de lait. Nous ne sommes pas loin de l'abbaye de Bèze, où l'on observait la règle de saint Colomban. Au sujet de saint Fiacre, signalons le prieuré fondé au XIIe siècle sous ce titre à Mathons (Haute-Marne, ancien diocèse de Châlons-sur-Marne).

G. DRIOUX.

HISTOIRE LOCALE

Louis de LACGER. *Histoire de Castres et de son abbaye, de Charlemagne à la guerre des Albigeois.* — Albi, Bibliothèque de la *Revue du Tarn*, 1937. In-8° de 172 pages. Prix : 24 francs.

Le nouvel ouvrage que nous offre M. le chanoine de Lacger reprend une série d'articles parus, en 1935 et 1936, dans la *Revue Mabillon*[1]. C'est, plus encore qu'une étude de développement urbain, un intéressant travail d'histoire religieuse. Dès son *Introduction*, l'auteur s'en explique sans ambages : « Pendant trois siècles, du IXe au XIIe, tout ce qu'on sait de la ville de Castres provient presque exclusivement du monastère et se rapporte premièrement à lui, comme si la vie de l'une se confondait avec celle de l'autre. »

De fait, c'est avec la création du monastère bénédictin de Bellecelle, dans les dernières années du règne de Charlemagne, que l'auteur aborde vraiment son sujet. Formé aux saines méthodes scientifiques, il s'interdit « de laisser une préhistoire aventureuse empiéter sur l'histoire proprement dite... Les attestations de témoins relatives à Castres n'apparaissent pas avant le IXe siècle. »

Une première partie (p. 13-87) étudie *Castres carolingien : l'abbaye seigneurie de Bellecelle.* Le monastère donne naissance à une première agglomération urbaine, sur l'actuel plateau Saint-Jean. Il dépend d'abord de l'abbaye d'Aniane; mais, vers 844, il en est séparé et soumis immédiatement au roi par un diplôme de Charles le Chauve. De là découlent sa situation seigneuriale et son importance militaire, qui fera donner au bourg son nom actuel, Castres. L'événement capital, pour la jeune abbaye, est, en 863, l'acquisition du corps de saint Vincent, diacre martyr de Saragosse; cette relique — « dont l'histoire paraît d'ailleurs être celle d'une affligeante méprise » —, attire très vite les foules de pèlerins. Une basilique, construite en bordure de l'Agout, abrite la châsse du saint. C'est autour de cette église Saint-Vincent, devenue un des douze pèlerinages mineurs sur la route de Compostelle, que se développe rapidement la nouvelle agglomération urbaine. Mais, à la fin de la période carolingienne, les empiètements des seigneurs séculiers amènent la décadence du

1. Le chapitre VI de la seconde partie, avec les hors-texte qui l'accompagnent, a été publié en 1936 dans la *Revue du Tarn*.

monastère, qui est passé de la protection inopérante du roi à celle du vicomte d'Albi.

Dans une seconde partie (p. 89-162), l'auteur étudie *Castres féodal : l'abbaye filleule*[2] *de Saint-Victor de Marseille*. Ces pages ne sont pas sans intérêt pour l'histoire générale; elles nous montrent que Cluny n'absorba pas tout le monachisme pendant le temps que dura sa splendeur. L'ordre et la prospérité renaissent à Castres à la suite de l'affiliation de l'abbaye à Saint-Victor de Marseille, en 1074. Après avoir abandonné le plateau Saint-Jean pour s'installer en aval de la basilique Saint-Vincent, le monastère s'élève au rang des plus prospères et des plus renommés du comté de Toulouse. Son abbé est la première autorité dans l'Albigeois après l'évêque. Si les vicomtes d'Albi ont réussi à lui enlever ses droits régaliens, ils devront reconnaître, par la charte de 1160, les franchises des habitants de la ville. L'auteur termine son intéressante étude en examinant la construction de la nouvelle enceinte fortifiée, qui, avant le dernier quart du XIIe siècle, fait de Castres « un camp retranché, un des plus formidables de l'Occitanie ».

M. de Lacger, issu d'une famille mêlée depuis longtemps à la vie politique, religieuse et intellectuelle de la région castraise, a écrit son ouvrage avec une érudition prudente et sûre, mais aussi avec toute l'affection qu'il porte à sa petite patrie. Souhaitons que, fidèle à sa promesse, il nous donne bientôt la suite de l'histoire de la cité, de la croisade des Albigeois aux guerres de religion[3].

Émile APPOLIS.

Gustave DUCOS. *Sainte-Croix de Volvestre et son monastère, des origines à la Révolution (1117-1789)* (Bibliothèque méridionale, 2e série, t. XXVII). — Toulouse, Privat; Paris, Didier, 1937. In-8° de 219 pages.

Dans cette monographie, qui est un modèle d'érudition patiente et consciencieuse, et qui est souvent aérée par des aperçus d'histoire générale, M. Ducos retrace l'histoire du prieuré fontevriste de Sainte-Croix de Volvestre dans l'Ariège et celle de l'agglomération qui se développa autour du monastère.

Le prieuré fut fondé dès les origines de l'ordre de Fontevrault, dans le premier quart du XIIe siècle. Détruit vers 1360, au cours de la guerre de Cent ans, probablement par des routiers, il ne fut restauré qu'en 1620. Mais, pendant ces deux siècles et demi, les abbesses de Fontevrault continuèrent à administrer les biens du monastère et à percevoir les droits seigneuriaux.

Le village, soumis à l'autorité seigneuriale de la prieure, obtint

2. M. de Lacger a sans doute voulu écrire *filiale*.

3. M. de Lacger emploie parfois un langage théologique, que le lecteur est dérouté de rencontrer dans un ouvrage strictement historique. Cf. p. 32 : le « sens *obvie* des textes »; p. 164 : « Castres ... est devenu un objet de *concupiscence* pour ... le vicomte d'Albi. »

de très bonne heure des privilèges et s'organisa en commune. Les rapports furent pourtant le plus souvent difficiles entre le monastère et la communauté des habitants. Pour les éclairer, M. Ducos étudie avec beaucoup de soin les droits et les biens du prieuré. Il apporte aussi des précisions intéressantes sur la vie économique, en particulier sur l'exploitation de la forêt et sur les industries du drap et du verre.

Au cours de son exposé ou en appendice, l'auteur analyse ou transcrit de nombreuses pièces d'archives. C'est une excellente méthode. Cependant il aurait mieux valu, me semble-t-il, ne pas analyser aussi littéralement, dans le premier chapitre, les règles de l'ordre de Fontevrault[1] : une vue générale sur son organisation eût été suffisante et peut-être plus intéressante.

R. Limouzin-Lamothe.

VARIÉTÉS

A. Villien. *Histoire des commandements de l'Église.* 3e édition entièrement revue. — Paris, Gabalda, 1936. In-8° de xii-357 pages, 20 francs.

La première surprise du lecteur, en ouvrant ce livre, est de constater qu'en ce qui concerne l'énumération et la liste des commandements (ch. I), ces lois positives de l'Église, sorte de « code canonique du fidèle », aient été si longues à se fixer : ce n'est que de la fin du xve siècle que date le catalogue actuellement en usage. Encore faut-il ajouter qu'il n'empêcha pas des variations notables, parce que l'autorité pontificale — pas même le concile de Trente — n'intervint jamais en cette matière.

L'auteur s'en tient donc à l'historique de six commandements tels que nous les donnent les catéchismes de notre pays — dans ce formulaire naïf, mais commode, que seule la France a mis en usage.

Il apparaît avant tout que les origines en sont singulièrement difficiles à démêler, ce qui ne doit pas étonner outre mesure, puisque les lois ne sont venues qu'après de pieux usages et qu'en raison même de ce processus, les traditions locales ont pu garder longtemps une grande vigueur juridique.

Parmi les plus anciennes pratiques, d'âge sans doute apostolique, il faut placer la sanctification du dimanche par l'assistance à la messe : mais le premier texte législatif n'apparaît qu'en 300, au concile d'Elvire qui excommunie celui qui restera *trois* dimanches sans aller à l'église; de même pour le chômage dominical, d'influence juive ou païenne, mais qui, après un accès de rigueur judaïque dans la Gaule du ve siècle, devait être particulièrement difficile à définir et à maintenir dans la pratique.

1. La traduction, qui suit de trop près sans doute l'ouvrage du P. Nicquet, n'est pas toujours très claire. Il y aurait, d'ailleurs, des travaux plus récents à citer sur l'ordre de Fontevrault.

Aux fêtes d'âge apostolique, Pâques et la Pentecôte, s'ajoutent bientôt Noël, puis la mémoire des apôtres. Hors ces grandes fêtes chrétiennes, nul domaine ne fut plus variable jusqu'au décret d'Urbain VIII qui dressa une liste de trente-quatre fêtes obligatoires, réduites par la suite en différents pays, notamment en France où le Concordat de Napoléon n'en laissa subsister que quatre.

Les préceptes de la confession et de la communion annuelles (IIIe et IVe commandements) sont seuls parfaitement datés, puisque l'obligation s'en lit en toutes lettres dans le concile du Latran de 1215. Mais il faut remarquer que cette loi universelle avait été précédée de prescriptions locales très anciennes et beaucoup plus exigeantes (souvent trois ou quatre communions par an). A noter que l'obligation d'accomplir ces devoirs au temps de Carême et de Pâques provient d'une coutume immémoriale et non du concile du Latran.

Les lois du jeûne manifestent une très large variation dans leur établissement, et, dans leur forme actuelle, une singulière dégradation de la discipline antique : jeûne des Quatre-Temps qui apparaissent à Rome au ve siècle; vigiles qui ne sont d'abord que des veillées de prières, puis des jours entiers de pénitence qui commencent dès le matin, à la manière de la liturgie anticipée de Pâques; Rogations, d'origine gauloise, au ve siècle, et Litanie de saint Marc, créée à Rome pour supplanter les *Robigalia* païennes. Sauf à quelques vigiles, la pratique de ces jeûnes s'est perdue. Le carême, d'abord de 6 jours, puis de 36, enfin de 40 jours, ne comporta pas toujours un jeûne continu, mais d'autre part, vit s'ajouter au repas unique, caractéristique du jeûne primitif, la collation et le *frustulum*. La dispense devint aussi en cette matière une véritable institution. Quant au jeûne périodique, après avoir affecté le mercredi et le vendredi, s'être même étendu au samedi (malgré les protestations véhémentes des Grecs), il fut restreint au vendredi où ne subsiste plus de nos jours que l'abstinence d'aliments carnés.

Un dernier chapitre traite des dîmes, contribution d'abord volontaire, puis obligation ferme et presque juridique dans la Gaule du ve siècle, codifiée aux VIIe et VIIIe siècles et appuyée par les lois civiles.

L'analyse des documents amène l'auteur à souligner dans les historiques de chaque précepte la part réciproque des influences romaines et gauloises, notamment l'influence de l'époque carolingienne. Avec la situation toute spéciale de l'Église dans le haut Moyen Age, apparaissent le rôle de la paroisse et du curé, chef à la fois spirituel et temporel, l'introduction dans la répression des fautes des sanctions juridiques (spécialement sous l'influence des constitutions données à la Hongrie au temps de saint Étienne), bref, un état de choses singulièrement dépassées, et quelquefois répudiées en l'époque contemporaine où l'Église séparée des

sociétés civiles, fait beaucoup plus appel à la générosité individuelle des chrétiens qu'à la rigueur d'un cadre juridique.

G. de VAUMAS.

Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié par Dom CABROL et Dom Henri LECLERCQ. Fascicules 140-149 : *Os-Patron*. — Paris, Letouzey, 1936-1938. In-4°, avec planches et figures.

Le *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* connue à paraître, malgré toutes les difficultés que rencontre l'édition, avec une régularité que nous ne saurions trop admirer. L'illustration est toujours aussi soignée et aussi précise, d'après les excellents dessins de M. Riolet; quelques planches en couleurs enrichissent la publication. Le texte continue à être presqu'entièrement l'œuvre de Dom Leclercq, qui porte à lui seul la charge écrasante de ce travail qu'il assume depuis si longtemps, et que nous souhaitons lui voir mener à bonne fin, dans un temps pas trop éloigné.

Bien des articles seraient à citer ici. Je signalerai surtout une étude sur les « Pagi » de la Gaule, et une liste des palais des rois francs, une longue notice sur la Bibliothèque nationale et sur Léopold Delisle, notice très intéressante, mais qui sort un peu du cadre de la publication, une description très sûre des outils et de l'outillage, par M. G. Chapeau, et une Histoire de Paris écrite par Dom Leclercq, qui constitue, à elle seule, un véritable volume. J'y ai trouvé résumée, avec toute la précision désirable, l'histoire des plus anciennes églises parisiennes, et notamment de la cathédrale, en partie d'après les études de M. Levillain. L'auteur ne pense pas qu'il ait pu exister à l'époque mérovingienne et carolingienne, deux basiliques qui aient été simultanément cathédrales et que Notre-Dame n'était qu'une simple chapelle, alors que Saint-Étienne était la cathédrale, mais les fouilles faites en 1847, sur la place du Parvis, ont montré que l'église Notre-Dame était une grande basilique, au moins aussi importante que Saint-Étienne qui se trouvait plus à l'Est, et qui, rachetée du sac des Normands en 857, n'en fut pas moins peu à peu abandonnée au profit de Notre-Dame restaurée alors par l'évêque Enée, mais qui existait depuis l'époque mérovingienne, ainsi que le prouvent les chapiteaux et mosaïques retrouvés au cours des fouilles, et le caractère des fondations alors découvertes.

Marcel AUBERT.

Jacques LEVRON. *La Haute-Bretagne*. — Grenoble, Arthaud, 1938. Petit in-4° de 220 pages, 193 héliogravures.

La maison Arthaud est du petit nombre des éditeurs qui maintiennent la qualité de nos livres illustrés. Elle a soin d'ailleurs de confier les descriptions qu'elle entreprend à des auteurs

compétents. L'*Art breton* avait déjà fait l'objet d'une importante étude de M. Henri Waquet. Celui-ci s'était attaché à la Basse-Bretagne. Il restait à traiter la partie française, parfois méconnue, de cette province. Sans doute ses monuments, les religieux qui nous intéressent surtout ici, n'ont-ils pas grande originalité. Les styles voisins y pénètrent sans s'y renouveler : roman poitevin, gothique normand, renaissance du Val de Loire, flamboyant bas-breton, jésuite. Mais sous le rapport historique, cette région l'emporte sur la précédente et c'est par les souvenirs que ses édifices sont le plus précieux. M. Jacques Levron l'a bien montré. Son itinéraire pénètre en Bretagne par Ancenis et en sort par Vitré après avoir sillonné l'intérieur jusqu'à Josselin et Saint-Brieuc. Dans cette description il associe harmonieusement l'évocation des sites et des constructions au rappel des faits historiques dont ils ont été et demeurent les muets témoins.

B.-A. Pocquet du Haut-Jussé.

Gerhard Ritter. *Erasmus und der deutsche Humanistenkreis am Oberrhein.* — Josef Rest. *Die Erasmusdrucke der Freiburger Universitätsbibliothek.* Freiburg im Breisgau, Wagnersche Universitätsbuchhandlung, 1937. In-8° de 85 pages. Prix : RM. 1.50.

Le professeur Ritter, de l'université de Fribourg-en-Brisgau, étudie les relations qu'Érasme entretint, pendant son séjour dans cette ville (1529-1535), avec les humanistes de la région (Zasius, Beatus Rhenanus, etc.). Ces hommes, en majorité bons chrétiens et patriotes, attendaient de lui la véritable réforme de l'Église, et, malgré ses tendances pacifistes et cosmopolites — apportées peut-être de sa patrie hollandaise — ils s'obstinaient à voir en lui un grand Allemand.

De sa popularité la bibliothèque universitaire de Fribourg conserve un souvenir concret et précieux, que rappelle M. Rest : elle n'abrite pas moins de 580 éditions érasmiennes anciennes, dont 537 du seul XVIe siècle et 361 des écrits personnels d'Érasme. D'après M. Selbst, qui en a la garde, la plupart d'entre elles proviennent de la région fribourgeoise.

Cette publication, parue à l'occasion du récent centenaire d'Érasme, apporte, avec quelques précisions sur le séjour du prince des humanistes à Fribourg, l'important catalogue raisonné de la plus riche bibliothèque érasmienne.

É. Morhain.

Jean Gautier. *L'esprit de l'École française de spiritualité* (La vie intérieure pour notre temps). — Paris, Bloud et Gay, 1937. In-8° de 189 pages, 15 francs.

Dans le tome III de l'*Histoire littéraire du sentiment religieux...*, Henri Bremond, étudiant les grands mystiques de l'École française, Bérulle, Condren, Olier, etc., nous a donné à la fois leur portrait psychologique et le résumé de leurs doctrines. C'est

grâce à lui surtout que ces maîtres de la spiritualité du XVIIe siècle sont devenus familiers à une élite de nos contemporains. Pour étendre leur rayonnement, M. Gautier vient de faire une courte, mais lumineuse synthèse de leur spiritualité et son petit livre, plus accessible, sera pour beaucoup une révélation.

La doctrine de l'École française est essentiellement théocentrique, c'est-à-dire tournée vers Dieu, qu'il faut « considérer » et « adorer ». Mais le « parfait adorateur », c'est Jésus-Christ, le Verbe incarné, qui ne s'est « rendu fini » que pour accomplir « tous ses devoirs et les nôtres ». L'homme ne peut rendre à Dieu l'hommage qui lui est dû qu'après s'être « désapproprié » de lui-même, et en « adhérant » aux « états » de l'Homme-Dieu, à ses « actes », à son « adoration » et à son « oblation ». Toute la vie, que ce soit dans le mariage, dans la vie religieuse ou dans le sacerdoce, doit être unie à celle du Verbe pour acquérir une valeur et tendre à la perfection.

Cette doctrine a eu, dans notre histoire religieuse, un profond retentissement et il serait difficile, sans la connaître, de comprendre la vitalité intérieure du catholicisme en France au cours des trois derniers siècles.

R. LIMOUZIN-LAMOTHE.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON (*ROUERGUE*)

Bulletin de la Société des amis de Villefranche et du Bas-Rouergue.

Fascicules 1 à 3, 1936-1938. Villefranche-de-Rouergue, impr. Salingardes.

U. Cabrol : *Réveillez-vous* ..., p. 93-97. Note sur les veilleurs de nuit de Villefranche, qui, au son d'une clochette, invitaient les habitants à prier pour les morts.

B. Mayran : *le Couvent des Cordeliers de Villefranche*, p. 129-149. Ce couvent aurait été fondé par Guillaume-Bernard de Najac, probablement en 1217, en face du bourg de La Peyrade; détruit par un incendie, vers la fin du XIIIe siècle, il fut reconstruit sur l'emplacement actuel du couvent de la Sainte-Famille. Réformés en 1503, chassés par les protestants en 1561, les Cordeliers ne disparurent définitivement qu'à la Révolution.

Alexis Cabrol : *Deux Villefranchois maîtres d'œuvre du pape Urbain V, à Montpellier, en 1364*, p. 150-157. Il s'agit de Guillaume Combes et de Jean son fils, d'après une étude du chanoine Despetit, parue dans les *Cahiers d'histoire et d'archéologie* (1933).

Abbé Jules Laugé : *la Confrérie des meuniers de Villefranche de Rouergue au XVIe siècle*, p. 158-164. Étude comportant une analyse des statuts de 1516, modifiés en 1535.

Revue historique du Rouergue.

Tome VII, 1937-1938. Rodez, Imprimerie catholique.

[Chanoine Rigal] : *Notes et documents sur les abbayes et établissements religieux du Rouergue : État des maisons religieuses, à la fin du XVIIIe siècle, passim.* D'après les dossiers des opérations de la Commission des Réguliers (1766-1780) et divers travaux imprimés. Notices consacrées aux abbayes de Bonnecombe et de Beaulieu.

Chanoine Rigal : *Histoire des évêques de Rodez, par Antoine Bonal* (suite), *passim.* Notes dues au publicateur et d'un grand intérêt pour l'histoire religieuse du Rouergue.

P.-A. Verlaguet et Rigal : *Notices pour le livre d'or des confesseurs de la foi du Rouergue, pendant la période révolutionnaire* (suite et à suivre), *passim.* Notices sur les prêtres morts à Brouage, au Port des Barques, à Rochefort, aux îles de Ré et d'Oléron, etc.

Le « dossier » de Jean-Pierre Galdemar, vicaire perpétuel de Saint-Chély d'Aubrac, prêtre déporté, passim.

X... : *le Bienheureux Gabriel-Maria, l'enquête sur les miracles du bienheureux, passim.* Ce religieux de l'ordre des Frères Mineurs, de son vrai nom Gilbert Nicolas, né près de Riom, vers 1462, mort à Rodez, le 27 août 1532, est le fondateur de l'ordre de l'Annonciade.

[Verlaguet et Rigal] : *les Prêtres guillotinés à Rodez pendant la Révolution* (à suivre), *passim.* Notices biographiques, avec publication des principaux documents d'archives les concernant.

B. de Gaulejac.

LOT (*QUERCY*)

Bulletin de la Société des études du Lot.

Tome LVIII. Cahors, impr. A. Coueslant, 1937.

J. Calmon : *Essai de bibliographie du département du Lot* (suite), p. 63-78, 230-245, 354-369, 457-472. En particulier les indications relatives aux journaux et au département du Lot.

Ludovic de Valon : *les Pèlerinages expiatoires et judiciaires de la Belgique à Roc-Amadour au Moyen Age*, p. 1-38 (pagination particulière). Voyages expiatoires imposés par les tribunaux tant laïques qu'ecclésiastiques; leur nombre indique Roc-Amadour comme un sanctuaire de prédilection pour la Belgique; ils furent introduits d'abord dans la législation religieuse, puis dans les cours de justice. L'auteur suit le pèlerin depuis sa faute, sa condamnation, son voyage, son séjour, jusqu'à son retour au pays natal. De larges emprunts sont faits à l'ouvrage de Van Cauwenbergh : *les Pèlerinages expiatoires ...*, paru en 1922.

Chanoine A. Foissac : *l'Église et le château d'Assier*, p. 79-86. Église commencée en 1540, gothique quant à l'architecture, mais exclusivement renaissance pour la décoration; château terminé en 1525, une des premières et des plus brillantes manifestations de la Renaissance dans le Quercy; église et château dus à la munificence et à la piété de Galiot de Genouillac, sénéchal du Quercy et grand-maître de l'artillerie de France sous François Ier.

Dom Bruno Malvesin : *Histoire de la Chartreuse de Cahors*, annotée par Dom Albert de Saint-Avit (suite), p. 87-130, 250-286, 370-390, 473-505. Calendrier mortuaire des prieurs et des profès; actes de la fondation et privilèges octroyés par le pape, les rois de France et les consuls de Cahors; leçons de théologie du P. Dom Jean Delibra à l'Université de Cahors.

Dom Albert de Saint-Avit : *la Chartreuse de Cahors* (suite), p. 155-170, 299-311, 405-422, 490-505. Étude critique de l'ancien monastère, deux fois pillé par les Huguenots, restauré en 1600 et 1741, qui pouvait recevoir dix-sept chartreux en cellule et comprenait donc autant de maisonnettes avec jardin dans un espace assez restreint.

Chanoine J.-R. Marboutin : *l'Église abbatiale de Marcilhac*, p. 131-154. Ruines romanes qui ont fait partie d'une église de l'école du Languedoc, construite vers la fin du XIe ou au début du XIIe siècle; église reconstruite à la fin du XVe siècle.

Chanoine E. Sol : *Saint Didier, évêque de Cahors (636-655)* (fin), p. 171-180. Analyse sommaire des lettres adressées à Sulpice, archevêque de Bourges, à Paul de Verdun, et de lettres qui furent envoyées à l'évêque par divers personnages. Didier mourut dans l'Albigeois, mais son corps fut transporté à Cahors.

Revue religieuse de Cahors et de Rocamadour.

Année 1937. Cahors, rue Frédéric-Suisse.

E. Sol : *Saint Génulphe, premier évêque de Cahors* (fin), p. 48-50. Il y a, dans l'église de Selles-Saint-Denis (Loir-et-Cher), un vitrail de ce saint et, à Monterfil (Ille-et-Vilaine), une tradition le concerne; Auguste Longnon dit du nom *Genulfus* qu'il est germain, mais affublé d'une terminaison latine.

E. Sol.

TARN-ET-GARONNE (*BAS-QUERCY et GASCOGNE*)

Recension ajournée.

LOT-ET-GARONNE (*AGENAIS*)

Revue de l'Agenais. 64e année. Agen, 1937.

Chanoine Durengues : *Matteo Bandello à Bazens* (suite), p. 18-39, 74-89, 139-152, 225-229. Biographie d'un évêque du XVIe siècle, d'origine italienne.

Dr Cousseau de Beaufort : *le Château de Puycalvari en Agenais*, p. 189-224, pl. Ce château forme un ensemble fort pittoresque avec la vieille église paroissiale comprise dans son enceinte.

Dr Lepargneur : *Intervention française en Espagne*, p. 237-250. Fait ressortir la part prise à la pacification de l'Espagne par quelques moines agenais au XIIe siècle.

J.-R. Marboutin.

DORDOGNE (*PÉRIGORD*)

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord.

Tome LXIV. Périgueux, impr. Ribes, 1937.

Chanoine Prieur : *le Marquis de Foucauld de Lardimalie*, p. 191-207, pl. Biographie d'un député aux États généraux de 1789, qui se fit remarquer dans les questions d'ordre religieux.

Ch. Lafon : *Célébration de la première fête de la Fédération à Bourdeille (14 juillet 1790)*, p. 208-211. Publication du procès-verbal de la fête.

E. Dusolier : *l'Église et la paroisse de Faye*, p. 352-363, plan et photo. Étude archéologique sur l'église (XIIe siècle), et notes sur l'histoire, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de la paroisse, qui fait aujourd'hui partie de la commune de Ribérac.

Comte de Mirandol : *Rapport de visite de la commanderie de Condat (8 mars 1626)*, p. 364-370. Document extrait des Archives départementales de la Haute-Garonne.

G. Besson : *Entrée en religion au prieuré de Fontaines (1632-1634)*, p. 371-375. Publication de documents.

A. Péret : *Inventaire de Vauclaire (27 mai 1790)*, p. 417-424. Publication d'un document d'ordre économique sur la chartreuse de Vauclaire.

Dans les *Comptes rendus des séances*, notes sur une stalle de l'église de Montpazier, par le docteur L'Honneur, p. 84, sur l'église paroissiale de Nontron, par G. Rocal, p. 85, sur un sarcophage d'enfant trouvé dans un champ près du bourg de Saint-Just (XIIe-XIIIe siècles), par Ch. Aublant, p. 311.

Guy Duboscq.

LANDES

Bulletin de la Société de Borda.

61e année, 1937. Dax, P.-H. Labèque.

Ferdinand Puyau : *la Coutume de Dax*, p. 1-10. Courte, mais très utile étude sur la rédaction de la coutume en 1513, son impression et ses traits originaux.

Ant. Aparici-Serres : *Charles de Borda, propriétaire à Nantes*, p. 15. Propriétaire des mines de houille de Montrelais.

Paul Burguburu : *Existe-t-il un portrait authentique du chevalier Jean-Charles de Borda ?* p. 16-24. Étude critique qui démontre qu'il n'existe aucun portrait du savant dacquois offrant des garanties sérieuses d'authenticité.

M. Le Grand : *Un insecte destructeur du pin maritime au milieu du XVIIIe siècle*, p. 25-27. D'après la correspondance de l'intendant d'Étigny (*Pinotes notatus ?*).

Chanoine C. Daugé : *Une confrérie de Sainte-Quitterie en 1626*, p. 28-34. Notes sur le culte de cette sainte aturine.

Raphaël Milliès-Lacroix : *la Petite histoire de Dax*, p. 35-46, 65-80. La vente de la viande à Dax au XVIIIe siècle.

Louis Dufourcet : *l'Aquitaine historique et monumentale. Dax. Son histoire d'après les documents de la Société de Borda*, p. 105-136 (pagination spéciale). Suite pour la période d'octobre 1792 au 9 thermidor de l'important travail déjà recensé les années précédentes.

Abbé J. Lacouture : *la Réaction thermidorienne dans les Landes*, p. 49-64. Étude fort bien documentée sur le réveil religieux dans les Landes après le 9 thermidor.

M. Le Grand : *Un projet de défrichement des Landes en 1769*, p. 81-86. Projet de mise en valeur, par l'élevage et la vigne, des landes de Gascogne; projet utopique, mais curieux par ses calculs précis.

Baronne de Lataulade : *Une querelle de privilèges en 1750*, p. 87-92. Dispute entre la famille de Borda et le sieur de Cazenave, nouvel acheteur des seigneuries de Gaugacq et Bartennes pour les places d'honneur dans l'église de Bartennes.

M. Le Grand : *Imprimeurs landais d'autrefois*, p. 97-103. Les Leclerc, imprimeurs à Dax depuis 1686.

Ferdinand Puyau : *la Compagnie des avocats près le présidial de Dax, dans la seconde moitié du XVIIIe siècle*, p. 104-112. Plusieurs syndics de cette compagnie ont joué un certain rôle pendant la Révolution, entre autres Roger Ducos.

Chanoine C. Daugé : *Quelques blasons landais*, p. 113-122. Blasons imposés, sous Louis XIV, moyennant droit spécial, à diverses familles et communautés des Landes.

J. Mangin.

GIRONDE

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.
Tome XXX, année 1937. Bordeaux, Féret.

Maurice Birot : *le Dernier siège de Bourg-sur-Gironde*, p. 5-19, 49-63. Il s'agit d'un des épisodes militaires les plus marquants de la Fronde en Guyenne. Bourg avait été occupée le 18 janvier 1652 par les Espagnols, à la suite du traité de Talmont, conclu avec les frondeurs bordelais le 13 janvier précédent. Assiégée par l'amiral César de Vendôme, fils légitimé d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, dès les premiers jours de juin 1653, la ville capitula le 3 juillet suivant. Des croquis reproduits par l'auteur aident à comprendre les caractéristiques de ce siège; ils nous donnent le plan des fortifications de Bourg, tant espagnoles que françaises, et de ses abords.

Cardozo de Bethencourt : *Livre bordelais condamné au feu : Disputationes theologicae du P. Jean Martinon*, p. 132-136. Par un arrêt du 6 août 1762, le parlement de Paris ordonna qu'une multitude d'ou-

vrages écrits par les Jésuites seraient lacérés et brûlés; les *Disputationes theologicae* du P. Jean Martinon, imprimées à Bordeaux en 1646 sont nommément désignées avec la mention : « Probabilisme ». Description bibliographique de l'ouvrage en cinq tomes conservé à la Bibliothèque municipale de Bordeaux.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique de Bordeaux.

Tome XLVII, 1931. Bordeaux, impr. Bière, 1933.

Le P. Royer : *Une œuvre de Pierre Lacour dans la cathédrale de Lisieux*, p. 77-82. Six toiles furent commandées par le chapitre de la cathédrale de Lisieux, en 1769, pour remplacer de vieilles tapisseries; les peintres désignés devaient retracer les principaux épisodes de la vie des deux glorieux apôtres, saint Pierre et saint Paul. Le peintre bordelais Pierre Lacour évoqua la *Conversion de saint Paul*, placée encore aujourd'hui contre les deux piliers du côté sud; qualités et défauts du tableau.

Tome XLVIII, 1931. Bordeaux, 1935.

René Forton : *la Maison familiale de Michel de Montaigne à Bordeaux*, p. 16-20. Reconnaissance des locaux du n° 23 de la rue de la Rousselle, que Pierre Eyquem, père de Montaigne, habita de 1519 à 1568, y continuant le commerce des vins et du pastel qui était celui de Grimon Eyquem, aïeul de l'auteur des *Essais*. Description plus particulière de l'oratoire; phot. et croquis.

Tome XLIX, 1932. Bordeaux, 1935.

Alexandre Nicolaï : *la Famille d'Henri IV. A propos d'un plat de faïence polychrome de Nicolas et Martin Palissy*, p. 14-25. Ce plat représente Henri IV assis près de la reine Marie de Médicis et du dauphin Louis sur les genoux de sa nourrice, en compagnie de César de Bourbon, duc de Vendôme et des princes de sa maison. Ce sujet est la servile réplique d'une gravure au burin datée de 1602, de Léonard Gaultier qui fut, avec Thomas de Leu, l'un des portraitistes les plus féconds du règne d'Henri IV.

Dr Alfred Imbert : *Séjour de Madame la Dauphine, l'infante Marie-Thérèse, à Bordeaux, du 27 janvier au 1er février 1745*, p. 26-40. Cinquième enfant du second mariage de Philippe V avec Élisabeth Farnèse, née le 11 juin 1726, elle fut mariée au dauphin, fils de Louis XV, par procuration, à Madrid, le 18 décembre 1744. C'est d'après le livre de raison d'Isaac Changeur, négociant bordelais, et une relation imprimée de cet événement et des fêtes données à cette occasion, publiée par le Corps de Ville, que l'auteur relate les cérémonies qui eurent lieu à Bordeaux, à l'occasion du passage de cette princesse.

Tome L, 1933. Bordeaux, 1936.

Camille de Mensignac : *Note sur d'anciennes médailles de saint Benoît trouvées dans le vieux cimetière de Saint-Michel de Bordeaux*, p. 102-111. Considérations sur le culte populaire rendu à saint Benoît et sur les pouvoirs qu'on lui attribuait ; description d'une médaille-amulette du XVIIe siècle et d'une médaille d'origine espagnole du XVIIIe siècle sur laquelle on voit, d'un côté, une Notre-Dame de Montserrat, et de l'autre, le saint en prière, vêtu de la coule, tenant de la main droite le crucifix et de la gauche un livre fermé.

Tome LI, 1934. Bordeaux, 1937.

Alexandre Nicolaï : *Notes sur quelques anciens noms de lieux de la Gironde,* p. 13-39. Origines de Sainte-Foy-la-Grande : le seigneur de Pineuil, Fulco de Barta, donna aux Bénédictins de Conques, en 1074, un manse longé par le ruisseau le Vineyrol, avec un moulin, une grande terre et un port sur la Dordogne, qui lui étaient contigus ; en 1255, c'est le prieur de Sainte-Foy qui céda le tout à Alfonse de Poitiers pour y élever la bastide qui sera Sainte-Foy. Localisation des lieuxdits *Mansirot* et *Marestaing,* cités dans un acte du cartulaire de Conques. Possessions de l'évêque du Mans, Bertrand (VIIe siècle), dans le Bordelais : Plassac, Floirac, La Brède, Tauriac, etc.

Alexandre Nicolaï : *Nos carrières de pierre girondines et nos anciens monuments,* p. 40-53. Le Temple dit des Piliers de Tutèle et le Palais Gallien furent construits en pierre de Roc-de-Tau, entre Bourg et Blaye; la flèche de Saint-Michel en pierre du Tourne; l'église Saint-Michel et la cathédrale de Saint-André (chœur) en pierre de Bourg; le Château-Trompette en pierre de Marcamps; le Grand Théâtre en pierre de Roc-de-Tau, de Bourg, de Saint-Macaire, de Barsac, de Rauzan, de Saint-Michel-de-Fronsac; en ce qui concerne le Grand Théâtre, la réponse que fit Louis au questionnaire de l'architecte Paris, chargé d'éclairer le contrôleur général Terray sur son projet, indique l'affectation particulière de telle ou telle pierre à telle ou telle partie de l'édifice.

Tome LII, 1935. Bordeaux, 1937.

Gabriel Loirette : *Quelques textes relatifs à la fortification d'églises girondines au XVIe siècle,* p. 33-44. Au cours des troubles religieux du XVIe siècle, on fortifia un grand nombre d'églises en Gironde; mais on ne posa habituellement que des appareils de fortune, ajoutés, sans plan d'ensemble, au corps de l'édifice, pour parer à une menace très prochaine. Les arrêts du parlement de Bordeaux publiés intéressent les églises de Saint-André-de-Cubzac, Cantois, Mourens, Capian, Soulac et les remparts de Saint-Émilion; l'un de ces arrêts ordonne de mettre des sentinelles dans les clochers de toutes les églises de la sénéchaussée, pour surveiller le pays environnant.

Alexandre Nicolaï : *les Noms de lieux du département de la Gironde. Étude philologique, historique et archéologique,* p. 63-100, et t. LIII (1936), p. 55-126; t. LIV (1937), p. 50-152. Nouvelle explication de l'origine du mot *Bordeaux.* Rapprochant *Burdigala* de *Calagurris* et de l'*Eau Bourde,* ruisseau voisin de Bordeaux, l'auteur se demande s'il ne faudrait pas voir dans le premier terme *burd,* un vocable désignant une couleur, cette couleur brune ou jaunâtre si caractéristique des jales (*Gala* ne serait-il pas une jalle ?). Dans tous les cas, comme l'a établi C. Jullian, l'origine ibérique de Bordeaux ne fait pas de doute.

Tome LIII, 1936. Bordeaux, 1937.

Gabriel Loirette : *les Modifications apportées à l'église Saint-Seurin de Bordeaux en 1700,* p. 8-30. Au début du XVIIIe siècle, à la suite d'un effondrement des voûtes dans toute la partie occidentale de la nef et des bas-côtés, effondrement dû à l'écrasement d'un pilier trop faible, ces voûtes ont été reconstruites; mais l'architecte Augier, pour éviter à l'avenir des accidents analogues, fit renforcer tous les piliers des trois travées de l'ouest en les armant d'une ceinture de pierres de taille, et remblayer l'église. Les documents publiés permettent de se rendre

un compte exact des travaux accomplis à ce moment, travaux qui ont modifié complètement l'aspect intérieur de l'édifice.

Abbé G. Lantourne : *l'Église de Lafosse; un petit monument de grande classe*, p. 31-35, phot. Description de la charpente apparente du XVIe siècle, du beau clocher du XIIe, de la coupole et de l'abside.

Gabriel Loirette.

GERS

Revue de Gascogne.

Nouvelle série, tome XXXII. Auch, 50, rue Victor-Hugo, 1937.

J. Pandellé : *M. de Montillet, archevêque d'Auch, 1742-1775*, p. 7-28, 113-136, 161-176. Une des grandes figures épiscopales du XVIIIe siècle. Ses origines, ses débuts dans la cléricature et son épiscopat de six ans à Oloron; son administration épiscopale à Auch.

A. Clergeac : *Un registre de catholicité de la paroisse de Montbert, 1635-1673*, p. 29-44. Détails très intéressants sur la vie religieuse de cette paroisse qui, au XVIIe siècle, comptait au moins 400 âmes et aujourd'hui n'en compte plus que 70.

P. Tallez : *Mgr de La Tour du Pin-Montauban et la Constitution civile du clergé* (fin), p. 45-53. L'auteur y signale les interrogatoires auxquels furent soumis des religieuses et des prêtres soupçonnés d'être en relations avec ce prélat, réfugié à Montserrat.

A. Lamothe : *l'Abbaye de Planselve (1560-1790)*, p. 59-80, 179-185. Histoire de l'abbaye pendant les années 1600 à 1620 sous l'abbatiat de La Valette. Difficultés de l'abbé commendataire avec Balthasar Bonnard, abbé résignataire.

J. Clermont : *Louis Aygobère, chanoine de Lombez. Un vaillant confesseur de la foi pendant la Révolution* (fin), p. 83-91. Biographie d'Aygobère, de novembre 1799 à sa mort (1842). En 1803, il était desservant de la paroisse de Saint-Orens, canton de Mauvezin, et c'est là qu'il mourut, âgé de 77 ans.

Mgr Clément Tournier : *le Séjour de Pétrarque à Lombez*, p. 97-108. Texte du discours prononcé à la cathédrale de Lombez le 30 juin 1937 à l'occasion des fêtes commémoratives de ce séjour. On sait que Pétrarque fut pendant quelque temps chanoine de Lombez.

Ch. Bourgeat : *Anselme Batbie*, p. 145-160. Publication de quelques lettres inédites de cet ancien ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts (mai à novembre 1873), qui fit déclarer d'utilité publique et céder à l'archevêché de Paris le terrain nécessaire à la construction de la basilique du Sacré-Cœur sur la colline de Montmartre. Il était né à Seissan (Gers).

Bulletin de la Société archéologique, historique... du Gers.

XXXVIIIe année. Auch, impr. F. Cocharaux, 1937.

Louis Préchac : *le Grand orgue de la cathédrale d'Auch*, p. 107-119. L'auteur fait l'histoire de cet orgue commencé en janvier 1688 et terminé le 1er décembre 1694 par Jean de Joyeuse, facteur d'orgues, domicilié à Paris, marque sa place dans l'histoire de l'orgue français, et expose son état actuel. Il réclame des réparations urgentes. Les Beaux-Arts l'ont déjà fait examiner. Une souscription publique a été ouverte pour restaurer ce joyau d'art.

G. Brégail : *Deux illustres visiteurs de la cathédrale d'Auch, Stendhal et Victor Hugo*, p. 292-297. Stendhal a mal vu la cathédrale. Il n'en a distingué ni les verrières, ni les boiseries du chœur, dont Victor

Hugo, au contraire, a admiré la beauté. Sa description si vivante et colorée, semée de réflexions judicieusès, contraste singulièrement avec la description sèche et aride de Stendhal.

Louis Préchac : *le Prophète Ézéchiel à la cathédrale d'Auch*, p. 314-319. Identification d'un des quatre personnages de la verrière placée à la « Chapelle du Cœur de Marie », que d'aucuns croyaient être Sem ou Jacob, mais que M. Préchac, s'appuyant sur le groupement ordinaire des personnages dans chaque verrière et sur le chapitre v d'Ézéchiel, affirme être ce prophète.

A. Clergeac.

HAUTES-PYRÉNÉES

Revue des Hautes-Pyrénées.

Tome XXXII. Tarbes, impr. Lesbordes, 1937.

P.-M. Alicot : *le Cardinal d'Ossat*, p. 152-158. A l'occasion de son quatrième centenaire, l'auteur rappelle les modestes origines du cardinal, fils d'un maréchal-ferrant d'un petit village de la Bigorre; mais cette origine exceptionnellement obscure, ne doit pas faire tort à la mémoire d'un des plus précieux serviteurs de l'État, à la fin du xvie siècle.

J. Francez : Notes diverses se rapportant à l'histoire de l'art religieux : *Jean Catan, peintre-doreur d'Asté*, qui fit quelques travaux pour l'église de Pouzac (p. 53-57); *Notes sur la chapelle de Piétat* à Barbazan-Debat (p. 74-77); *Jean Brueto, sculpteur* (p. 145-150), qui dota de tabernacles ou de retables diverses églises de la région bigourdane; *Notes sur les Archambaut, peintres verriers de Tarbes* (p. 176-179), deux frères qui vivaient au début du xviie siècle.

J. Annat.

LANGUEDOC

Fédération historique du Languedoc méditerranéen.

Le congrès annuel de la Fédération s'est tenu le 28 mai à Uzès. Il a été présidé comme de coutume par notre confrère M. Augustin Fliche, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, qui a donné, au cours d'une séance publique, une conférence sur *Languedociens et Provençaux à la première Croisade*. A la séance de travail, consacrée à l'histoire et à l'archéologie de la région du bas Rhône, l'histoire religieuse a été représentée par les communications de M. Dupont, professeur au lycée de Nîmes, sur *Uzès à l'époque mérovingienne et carolingienne* et de M. Humbert, professeur à la Faculté des sciences de Montpellier, sur *le Père Bonfa et la latitude d'Avignon, 1696*. L'excursion traditionnelle du lendemain mena les congressistes aux confins septentrionaux de la région, en bordure de l'Ardèche et du Rhône; sous la direction experte de M. Gouron, archiviste du Gard, on y visita les églises médiévales de La Roque, de Goudargues et de Pont-Saint-Esprit.

J.-R. Palanque.

TARN

Revue du Tarn.

Nouv. série, tome III, 15 sept.-15 déc. 1937. Albi, 14, rue Timbal.

Fernand Bousquet : *l'Expédition des Dardanelles 1915*, p. 193-212. L'auteur expose combien aurait pu être différente dans sa durée et ses résultats l'expédition des Dardanelles si l'on eût suivi le plan du général d'Amade.

Charles Dartigue : *le Pays d'Albigeois et les origines de la Réforme*, p. 221-230, 338-345. A Castres, dès 1527, le cordelier de Mannabosque fait « beaucoup de luthériens en remontrant les abûs de l'antéchrist » ; son église réformée est officiellement fondée en avril 1560 par le pasteur Brun envoyé de Genève par Calvin, quatre protestants occupent le consulat en 1560-1561; le commerce des draps ouvre Lavaur aux idées nouvelles dès 1547, les consuls de Puylaurens dirigent le mouvement réformé depuis 1534, Réalmont a une communauté régulière en septembre 1561, Rabastens compte des « sympathisants » en 1536, Gaillac en 1537; l'hérésie luthérienne infestait Albi en 1561.

Gaston Tournier : *Une victime de la Terreur à Mazamet : Olombel aîné*, p. 238-247. Négociant mazamétain, administrateur du district de Castres, guillotiné à Toulouse le 27 février 1794.

Hubert Arvengas : *Un village français en Allemagne : Friedrichsdorf*, p. 248-252. Cette bourgade hessoise a fêté en juin 1937 le 250e anniversaire de sa fondation par des réfugiés protestants.

Émile Appolis : *la Formation du département du Tarn*, p. 253-262, 329-337 (et t. IV, p. 74-84). Accrue de quelques pages cette étude forme un volume de la *Bibliothèque de la Revue du Tarn*. Voir le compte rendu ci-dessus, p. 361.

Roger Allaire : *le Sourd-muet mort et vivant de G. Lenôtre en Albigeois*, p. 263-270, 350-357. Il s'agit d'un énigme du XVIIIe siècle : le sourd-muet Joseph, recueilli près de Péronne en 1773, était-il le fils du comte de Solar, décédé aux environs d'Albi le 7 janvier 1772 ?

Louis de Lacger : *Louis d'Amboise, promoteur de l'imprimerie et de l'instruction*, p. 317-328. Crée à Albi un atelier d'imprimerie dès 1474 et une pénitencerie théologale en 1494.

R. Nauzières: *Lacaze en Sénégals*, p. 346-349 (et t. IV, p. 66-73). Description de ce qui reste du château et notes biographiques sur ses seigneurs, les Bourbon-Malauze.

Tome IV, 15 juin 1938.

Marie-Louise Puech-Millau : *le Philosophe Azaïs et la baronne de Rivières*, p. 22-33, 136-149. Intéressante correspondance échangée de 1793 à 1804 entre le philosophe sorézien et Mme de Rivières; nous fait mieux connaître la vie provinciale de celui qui n'est encore qu'un obscur pédagogue, et donne de curieux aperçus sur la vie en Languedoc pendant la Révolution.

Pierre Rascol : *la Population et les professions dans le consulat de Graulhet en 1695*, p. 161-162. Le registre de la capitation montre que, sur 919 chefs de famille, 306 s'adonnent à l'agriculture, 263 à l'industrie, 44 au commerce.

Louis de Lacger : *Louis d'Amboise, protecteur des arts dans l'Albigeois*, p. 56-65. Durant les trente années de son épiscopat Louis d'Amboise est prodigue de largesses envers sa cathédrale : la fresque du jugement dernier doit avoir été exécutée entre 1476 et 1480, date de la consécration de la cathédrale; la clôture du chœur et le jubé s'élèvent entre 1480 et 1484.

Émile Appolis : *les États du Languedoc au XVIIIe siècle. Comparaison avec les États de Bretagne*, p. 133-135 (voir ci-dessus, p. 371).

Roger Allaire : *l'Intraitable receveur (1566-1598)*, p. 150-160. Exposé des démêlés que Roger Reynès eut avec les consuls d'Albi comme receveur des tailles (le bel hôtel de la rue Timbal porte son nom).

Pierre Bayaud.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse.

Tome XXIV. Toulouse, impr. Berthoumieu, 1937.

Mgr C. Tournier : *la Famille toulousaine de Maurice*, p. 5-38. Dont plusieurs membres firent de brillantes alliances ou appartinrent à l'Église.

Chanoine J. Contrasty : *Chronologie des évêques de Rieux*, p. 45-51. Liste rectifiée des vingt-neuf évêques de Rieux, dont les notices étendues se trouvent dans l'important ouvrage du même auteur : *Rieux-Volvestre et ses évêques* (Toulouse, 1936).

Jean Lestrade : *les Souvenirs toulousains de l'abbé Salvan* (fin), p. 51-63, 85-105, 182-190. Intéressant surtout la vie religieuse de Toulouse de 1822 à 1826.

Raymond Corraze : *Travaux à Sainte-Claire du Salin*, p. 65-70. Travaux d'embellissement exécutés au XVIe siècle, dans ce monastère toulousain de Clarisses.

P.-E. Ousset : *les Vicissitudes de la baronnie d'Aspet avant son rattachement à la couronne*, p. 71-84, 146-161, 239-254. Importante contribution à l'histoire d'une baronnie du pays de Comminges, du XIVe au XVIe siècle. L'un des barons d'Aspet, Raymond-Arnaud II de Coarraze, fut un valeureux compagnon de Jeanne d'Arc, qu'il escorta dans son entrée à Orléans délivré.

Raymond Corraze : *De quelques églises rurales et de leur état civil*, p. 194-230. A l'aide de documents des archives notariales, l'auteur a retrouvé la date de la construction, les noms des maîtres-maçons et les bienfaiteurs d'églises du pays toulousain, au XVIe siècle. Dix-neuf églises sont comprises dans un premier article.

Jean Lestrade : *Fondation de la confrérie du T. S. Sacrement à Buzet-sur-Tarn*, p. 231-238. En 1344.

Bulletin de littérature ecclésiastique,

publié par l'Institut catholique de Toulouse. Toulouse, Privat, 1937.

Louis Saltet : « *Beau joueur* » *et* « *prudent Normand* », *devant un simple critique*, p. 49-66. Nouvelle réponse de M. Saltet à un nouvel écrit de M. Levillain, *A propos de la conversion et du baptême de Clovis*, paru ici, t. XXIII (1937), p. 148-156.

Ferdinand Cavallera : *la Doctrine sur le Prince chrétien dans les lettres pontificales du Ve siècle*, p. 67-78, 119-135, 167-179. Conclusion de ce grave travail : « En quelques lignes, le pape saint Gélase a synthétisé toute la doctrine; mais ce serait fausser sa pensée que de n'en retenir, comme on l'a fait souvent, que l'affirmation de la distinction des deux pouvoirs, dans leur sphère respective. En fait, il a dit et voulu dire surtout autre chose..., l'indépendance absolue de l'Église en son propre domaine et la nécessaire sujétion du prince, soit en ce qui concerne sa propre conscience, soit aussi, et d'une manière plus expresse encore, en ce qui touche à son action religieuse. L'Église compte sur lui..., le considère comme un auxiliaire précieux, ... à condition qu'il se borne à exécuter les consignes de l'Église.... »

Paul Dudon : *Deux lettres de Lamennais au prince de Canosa (1824-1825)*, p. 79-82. Lamennais avait connu, en Italie, ce grand seigneur napolitain, homme d'État et publiciste qui avait fait traduire en italien sa brochure : *De la religion considérée dans ses rapports avec l'ordre politique et civil.*

Mgr Feltin : *Discours de rentrée de l'Institut catholique de Toulouse*, p. xc-xcv. Prononcé dans la basilique Saint-Sernin le 16 novembre. L'archevêque de Bordeaux, dont le diocèse a été rattaché à l'Institut catholique toulousain, a insisté sur la raison historique de ce rattachement en exposant ce que les Bordelais doivent, depuis le XIIIe siècle, à l'Université de Toulouse.

Annales du Midi. 1937. Toulouse, E. Privat.

René Crozet : *le Voyage d'Urbain II en France (1095-1096) et son importance au point de vue archéologique*, p. 42-69, carte. Du mois d'août 1095 au mois d'août 1096, le pape Urbain II a fait un long voyage à travers le centre et le midi de la France : voyage marqué surtout par le concile de Clermont et l'appel à l'organisation de la croisade. En cours de route, le pape célébra un nombre assez impressionnant de cérémonies de dédicace et de consécrations d'églises, qui sont l'objet de cette étude. On y remarque une sollicitude spéciale pour les édifices clunisiens, — Urbain II étant un ancien prieur de Cluny.

François Galabert : *Sur la mort de Pépin Ier et de Pépin II*, p. 241-260. Critique d'une opinion qui fait mourir les deux Pépin dans la débauche et la folie, lesquels ont pu n'y mourir ni l'un ni l'autre.

Jean Donat : *l'Université de Toulouse et les États généraux de 1789*, p. 286-304. L'Université de Toulouse avait revendiqué le droit d'avoir des députés aux États généraux et avait engagé les autres Universités à l'imiter. Vaine tentative.

Léon Levillain : *les Nibelungen historiques et leurs alliances de famille* (à suivre), p. 337-407. Membre d'une famille franque dans laquelle le nom de Nibelung s'était conservé au IXe siècle.

Clément Tournier.

GARD

Cahiers d'histoire et d'archéologie.

Tome XI, Nîmes, Larguier, 1936.

G. Saumade : *le Conventionnel Cambon et sa famille (1785-1830)*, p. 1-299. Une centaine de pages sont consacrées à la généalogie, bien mise au point, de la famille du conventionnel. Le reste intéresse particulièrement celui-ci : ce sont ses alliances; ses maisons de commerce; sa fortune et ses acquisitions de biens nationaux; sa vie enfin. De l'amnistie à son décès. Des documents politiques inédits ou peu connus terminent ce volume, première partie d'un ouvrage plus étendu.

Tome XII. 1937.

M. Froment : *Une eulogie inédite de Saint-Ménas*, p. 45-49.

S. Dulcy : *la Règle de saint Benoît d'Aniane et la réforme monastique à l'époque carolingienne* (fin), p. 72-85. L'œuvre monastique de saint Benoît. La conclusion du travail est que saint Benoît d'Aniane tient une place de premier plan dans l'histoire religieuse du Moyen Age; il a influé largement sur les destinées du monachisme occidental.

Ivan Gaussen : *le Vidourle et ses vidourlades* (fin), p. 86-107, 175-210, 324-331, 404-429 (fin). Protection contre les vidourlades; projets divers contre les inondations. Folklore vidourlais. Documentation et illustration excellentes.

P. Grandronneau : *Sur les voyages dans l'Empire romain et particulièrement en Gaule*, p. 113-142. Voyages privés : généralités; voyages

par eau; par terre; à pied; portés. Les auberges, les moyens de transport. Itinéraires et cartes routières. Voyages officiels.

N. Lasserre : *la Question religieuse à Aigues-Mortes pendant la Révolution française*, p. 143-159. Tout le clergé d'Aigues-Mortes refusa le serment à l'exception du curé Tourette, qui d'ailleurs se rétracta.

Dr J. Coulouma : *Trois découvertes archéologiques à Béziers*, p. 217-222. Vestiges romains confirmant encore l'antique origine de la ville.

José Ferba : *Notes sur le théâtre à Nimes de 1785 à 1830*, p. 263-286.

Georges Rivals : *Psalmodi*, p. 287-299, 394-403, 611-632. Bonne étude sur cette abbaye fondée au ve siècle et dont l'apogée se place entre 1004 et 1472. Son territoire. Psalmodi en commende (1482-1537); la sécularisation (1537-1789); la vente le 24 janvier 1791.

Dr J. Coulouma : *Une voie romaine ignorée de Béziers à Pézenas*, p. 379-387. Deux routes romaines partaient de Béziers dans la même direction. La voie nouvellement retrouvée démontre l'importance de Pézenas au Ier siècle de notre ère.

A. Yrondelle : *le Terrorisme à Piolenc (Vaucluse)*, p. 388-393. Faits et gestes si extraordinairement lâches et criminels qu'on aurait peine à y croire s'ils n'étaient garantis par des rapports.

Dr J. Coulouma : *Aqueduc romain de Pézenas*, p. 502-506. Il fut restauré en 1654, et utilisé un moment grâce à un religieux, le P. Isaac, qui pendant deux ans travailla dans des boues infectes.

Émile Ségui : *le Trésor de la Maison Carrée*, p. 561-583. Dénonciation à l'intendant de la province de la découverte faite par les Augustins de Nîmes dans les souterrains de la Maison Carrée. Premières pages d'une étude qui promet d'être intéressante.

Paul-L. Baudouï-Salze.

LOZÈRE

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts... de la Lozère.

1936. Mende, Henri Chaptal, in-8°.

F. Remize : *Allenc, sa baronnie, sa paroisse, sa communauté*, p. 321-336. La paroisse de Laubert, située sur « le toit de la France », a été détachée d'Allenc en 1802, érigée en succursale en 1820. Les chapelains de Laubert; les seigneurs de Laubert (actes de 1265, 1293, 1297); les criées capitulaires; les chapelains de Saint-Privat la Grotte-Vieille; le château de Laubert.

J. Ignon : *Notice sur l'église de Grandrieu*, p. 1-30, fig. et pl. Monument historique (XIIe-XIIIe siècles); possède des fresques des XIVe-XVe siècles, mises au jour en 1925 et 1930 : une crucifixion, l'ange et le lion, personnages et saints, motifs décoratifs, inscriptions gothiques.

Marius Balmelle.

ARDÈCHE

Revue du Vivarais. Tome XLIV, 1937. Aubenas, impr. Habauzit.

P. Camus : *Un Chouan des Hautes-Boutières : le grand Chanéac*, p. 19-35. Curieuse figure sous la Révolution.

Abbé Zéphirin Gandon : *Histoire du Mont-Toulon*, p. 36-54. Où l'on voit ses rayonnements historiques sur les guerres de religion, sur la

Révolution française et sur le Père Chiron. Le Mont-Toulon domine la ville de Privas.

César Filhol : *Observations archéologiques suscitées par l'étude des voies romaines de l'Helvie*, p. 70-77.

H. Hillaire : *le Journal des recettes de Charles-Antoine du Faure, marquis de Satillieu, pendant la Révolution*, p. 77-96, 160-178. Ressources de la seigneurie de Satillieu; embarras d'argent de son seigneur à cette époque.

Franck Delarbre : *Esquisse prévivaroise : Alba Helviorum*, p. 97-111. Projet de reconstitution de l'ancienne ville d'Alba.

Octave de La Batie : *le Collège de Tournon en 1810*, p. 129-144. Ces souvenirs, publiés par André Granger, nous font connaître l'état et la vie intérieure du célèbre collège à une époque où il était dirigé par les Oratoriens.

H. Brun : *Notice sur l'Hôpital-Hospice de Joyeuse*, p. 145-159, 216-229.

P. Camus : *les Rébellions contre le fisc et le brigandage en Haute-Boutière, à la fin de l'Ancien Régime*, p. 193-215. Il s'agit surtout de la région de Saint-Martial.

Aug. Roche.

AUDE

Mémoires de la Société des arts et des sciences de Carcassonne.

3e série. Tome IV, années 1931-1936. Carcassonne, Gabelle.

Dr Ch. Boyer : *les Hôpitaux de Carcassonne à la fin de l'Ancien Régime*, p. 165-213. Étude faite d'après les papiers de l'inspecteur Colombier (1785-1786).

Joseph Cals : *Une crosse épiscopale du XIVe siècle*, p. 217-222. Cette crosse, trouvée dans l'église cathédrale de la cité de Carcassonne, appartient aujourd'hui au Musée de Cluny.

Pierre Embry : *Notes de l'abbé Samary, curé de Saint-Nazaire de Carcassonne, relevées dans les registres paroissiaux (1772-1778)*, p. 237-242.

J.-F. Jeanjean : *Correspondance inédite de Mgr de La Porte, évêque de Carcassonne, avec le cardinal de Talleyrand-Périgord, archevêque de Paris, et Mgr de Quélen son coadjuteur*, p. 291-312. De 1816 à 1820.

Henry Sivade : *Pièces armoriées à l'Exposition d'art religieux audois du XIe au XVIe siècle*, p. 347-360.

Bulletin de la Société d'études scientifiques de l'Aude.

Tome XLI, 1937. Carcassonne, Roudière.

Dr J. Coulouma : *Excursion dans l'Hérault*, p. 44-84. Études sur quelques églises (Espondeilhan, Puissalicon, Saint-Étienne de Pézan, Magalas, Montblanc, Bessan, Vias).

C. Izard : *Étude sur le château de Quéribus près Cucugnan (Aude)*, p. 212-235. Château féodal de la frontière du Roussillon.

Joseph Montlaur : *Liste et armorial des commandeurs de Douzens*, p. 236-258. Commanderie de l'ordre de Malte (Grand Prieuré de Saint-Gilles). De 1313 à 1791.

É. Griffe.

HÉRAULT

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.

4e série. Volume III. Béziers, impr. Bourdon et Rul, 1937.

E. Baret : *Notes et documents pour servir à l'histoire de la cathédrale Saint-Nazaire de Béziers*, p. 80-107. 1° Transaction entre l'évêque Jean de Bonsi et le chapitre de Saint-Nazaire, en 1605, quant à la chapelle et les sept chapes processionnelles que devaient donner les nouveaux évêques et que le parlement de Toulouse avait commuées en une somme de 750 livres. L'acte porte aussi sur divers droits, dîmes et pensions, particulièrement pour l'église Notre-Dame d'Adeilhan, au terroir de Cazouls. 2° Les anciennes stalles de Saint-Nazaire. 3° L'orgue et le buffet d'orgue.

M. Gondard : *Régismont*, p. 108-113. Note sur les fouilles faites autour de l'ancienne église disparue d'Ensérune : lampes chrétiennes et sarcophages.

Monspeliensia Tome II, fascicule 2.

Montpellier, impr. de la Charité, 1937.

M. de Dainville : *les Églises romanes du diocèse de Montpellier* (à suivre), p. 177-290, 93 figures. Étude archéologique sur l'invasion du style de l'Italie du Nord dans l'Hérault pendant la période romane.

M. de Dainville.

HAUTE-LOIRE

Almanach de Brioude. 19e année. Brioude, 1938.

F. Micolon : *Autour des Grands Jours d'Auvergne; les contumaces dans la région de Brioude*, p. 7-26. Les Grands Jours d'Auvergne de 1666 eurent le plus souvent pour résultat non la punition, mais la fuite des coupables; très nombreuses exécutions en effigie. Étude consacrée aux contumaces de la région brivadoise (complices de Canilhac; Jacques de Bonnafoux, président en l'élection de Brioude; auteurs de l'enlèvement de Françoise Bardy).

Mlle Marie Grenier : *la Mine d'antimoine de Chazel-le-Haut*, p. 79-88. Publication (avec traduction) d'un accord, en date de 1277, entre le chapitre de Saint-Julien de Brioude et le doyen dudit lieu au sujet d'une mine d'argent découverte sur le territoire de Chazelles (Haute-Loire, commune de Saint-Just près Brioude). Cette mine resta inexploitée jusqu'en 1839.

G. Paul : *Christophe d'Allègre et Louise de Flaghac*, p. 89-100. Histoire de l'heureuse transformation morale subie par Christophe de Tourzel, seigneur d'Allègre en Auvergne et de Blainville en Normandie, à la suite du mariage qu'il contracta en 1608 avec Louise de Flaghac; jusqu'alors véritable bandit, ce puissant feudataire devint, sous l'influence de sa femme, bienfaiteur de l'Église et des pauvres.

Aug. Casati : *le Saint Jean-Baptiste de Domeyrat*, p. 111-128. Étude archéologique (avec planche) d'un bassin ou plat creux sur lequel est sculptée la tête de saint Jean-Baptiste. L'œuvre, qui s'apparente au Christ de La Bajasse et évoque l'esprit de la Danse Macabre de La Chaise-Dieu, daterait de la fin du XIVe siècle et serait due à un sculpteur de Brioude ou de Langeac.

Bulletin... publié par la Société académique du Puy et de la Haute-Loire.
Tome XXII, 1937. Le Puy.

E. Gautheron : *Un club de Jacobins de province. La Société Populaire du Puy* (suite), p. 1-16. Analyse des procès-verbaux de la Société Populaire et des Amis de la Constitution du Puy ; la période traitée cette année s'étend du 14 juillet au 30 octobre 1793.

Ul. Rouchon : *le Velay gallo-romain. Ruessio (Saint-Paulien), capitale gallo-romaine du pays des Vellaves. Notes historiques et archéologiques suivies d'un essai de répertoire des découvertes de cette époque faites dans d'autres localités du même pays et des territoires environnants* (suite), p. 17-32. L'auteur, poursuivant son répertoire des découvertes gallo-romaines effectuées dans la Haute-Loire, traite cette année de celles faites dans une partie des deux cantons du Puy (Chaspinhac, Malrevers, Blavosy, Brives, Coubon, Taulhac et Vals) et dans les cantons de Saint-Julien-Chapteuil, de Fay-sur-Lignon, du Monastier, de Solignac, de Cayres et de Pradelles.

É. Delcambre : *Documents relatifs au Consulat du Puy des origines au XVIIIe siècle* (fin), p. 33-40. Tableau mentionnant, par années, l'état de fortune et la condition sociale des consuls du Puy de 1384 à 1471. Brève étude sur l'origine de la participation des chefs de métier du Puy aux élections consulaires de cette ville.

É. Delcambre.

BÉARN ET PAYS BASQUE

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin du Musée basque. Tome XIV. Bayonne, 1937.

Ph. Veyrin, P. Garmenia et P. Dop : *les Chapelles de Sare*, p. 6-26, 74-79. Un trait commun rapproche les dix oratoires, qui ont déjà été signalés ici : leur situation sur les hauts lieux qui dominaient toute la contrée fait présumer que ces chapelles se sont substituées jadis au culte d'une divinité païenne. Pour l'une d'elle la question est aussi de savoir si elle représente le sanctuaire primitif de la paroisse ou si elle n'est qu'une simple annexe.

Revue historique et archéologique du Béarn et du Pays basque.
Tome XX. Pau, 1937.

J.-B. Laborde : *la Grêle et les « conjurations » contre ce fléau*, p. 14-22, 83-95. Il s'agit ici des pratiques superstitieuses en usage dans les contrées pyrénéennes pour se prémunir contre la grêle : les interventions épiscopales, en mettant en relief le rôle modérateur des chefs des diocèses, renseignent en même temps sur des traits de mœurs fort curieux.

M. Montaigue : *la Vie bourgeoise à Oloron aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 23-41, 96-112. Cette étude de mœurs, appuyée sur des documents inédits, nous dit en particulier ce qu'étaient, en Béarn, au moment de la Contre-Réforme, le bourgeois religieux, le bourgeois intellectuel.

M. Montaigue : *le Chapitre d'Oloron aux environs de 1760*, p. 171-180. Un long conflit a mis aux prises, de 1711 à 1760, les chanoines et l'évêque d'Oloron. Ce n'est pas tant l'histoire de cette querelle de juridiction que le portrait moral des chanoines oloronais que l'auteur a voulu présenter.

C. Lacoste : *Chemin Roumiaux et hôpitaux en Béarn*, p. 65-82, 158-170. L'étude des grandes voies que suivaient les pèlerins, offre un intérêt particulier dans cette contrée du Béarn, où se rejoignaient les diverses routes pour le passage des Pyrénées vers Saint-Jacques de Compostelle, par les cols du Somport et de Ronceveaux.

H. Lassalle : *le Rétablissement du culte catholique en 1620 dans le diocèse de Lescar*, p. 42-64, 113-132, 181-196. Derniers chapitres d'une importante contribution à l'histoire de la Contre-Réforme, qui aidera puissamment à dresser la carte religieuse d'un diocèse béarnais au début du XVIIe siècle.

J. Annat.

COMTÉ DE FOIX ET COUSERANS

ARIÈGE

Bulletin historique du diocèse de Pamiers, Couserans et Mirepoix. Nouvelle série, n°s 35 à 38. Castillon-en-Couserans, 1937-1938.

J.-M. Vidal : *Jean Cerle, vicaire capitulaire de Pamiers au temps du schisme de la régale (1633-1691)*, p. 89-139, 157-180. Fin de l'étude sur les troubles occasionnés dans le diocèse de Pamiers par le « schisme de la régale ». Après un chapitre, triste à la fois et édifiant, consacré aux « martyrs de l'église Cerliste », c'est-à-dire aux victimes des persécutions exercées contre les prêtres et les fidèles de l'obédience romaine, nous lisons l'histoire non moins triste et assez peu édifiante de l'un de leurs « persécuteurs », l'abbé François Decamps, que Louis XIV nomma en 1685 à l'évêché de Pamiers, mais que Rome rejeta obstinément, tant à cause de ses sentiments régalistes et gallicans qu'à cause de l'impopularité que lui valurent dans le diocèse les fantaisies de son administration brouillonne et les exactions dont on l'accusa. Le dernier chapitre de ce mémoire est consacré à l'œuvre de Jean Cerle (mort en 1691) et à l'attitude prise par Caulet, son maître, contre la Régale. — : *Dans l'entourage de Caulet. V. Les chanoines réformés de la cathédrale de Pamiers*, p. 197-219. Notices sur les chanoines François Carla de la Queilhe, archiprêtre, et J.-Michel d'Astorg d'Aubarède, archidiacre et vicaire capitulaire.

Louis Blazy : *les Chapelles et les chapelains du château de Foix*, p. 140-153. Étude avec plan et documents sur les diverses chapelles qui ont existé dans le château comtal, et notices sur plusieurs chapelains. — : *le Culte de saint Félicien à Camon*, p. 181-185. — : *Lettre inédite d'un prêtre réfractaire, Jean-Pierre-Gaëtan Fossat (27 juin 1791)*, p. 186-193. — : *la Chapelle du « Bout du Pont » à La Bastide-de-Besplas*, p. 220-228.

Nota. — Les numéros du *Bulletin ... de la Société ariégeoise ... et de la Société des études du Couserans*, publiés depuis la dernière recension, ne contiennent aucun article susceptible d'intéresser la *Revue*.

Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Rien à signaler.

Jean Sarrète.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Études carmélitaines, mystiques et missionnaires.

22e année. Vol. I, avril 1937. Paris, Desclée de Brouwer.

Le sujet général de ce numéro est: « Foi et « mystiques » humaines ».

Dr Aug. Ladon : *les Formes inférieures de conviction*, p. 1-18. A mi-chemin des réactions émotives et des opérations intellectuelles, elles sont étudiées dans leurs sources (perception et schémas interposés entre la réalité et nous) et dans les facteurs physiologiques ou émotionnelles de leur production.

R. P. de Tonquédec, S. J. : *les Maladies du système nerveux et la possession diabolique*, p. 19-26. Il existe des pseudo-possessions qui ne sont en réalité que des phénomènes de conviction morbide, relevant de la psychasténie, ou d'autres états pathologiques.

Dr Achille-Delmas : *la Psychologie du témoignage*, p. 27-54. Les conditions du souvenir; l'effet des diverses constitutions psychopathiques sur les altérations du témoignage; les formes du faux témoignage; les conditions du bon témoignage; le rôle de l'historien et l'importance humaine de la critique historique.

Dr Denys Gorce : *l'Assentiment dans Newmann*, p. 55-94. La clef de voûte de la philosophie newmanienne est le « *to realise* », la nécessité de se comporter à l'égard des choses immatérielles comme à l'égard des autres.

J. Maritain : *le Discernement médical du merveilleux d'origine divine*, p. 95-104. Deux erreurs à éviter : croire que le merveilleux divin est scientifiquement, mathématiquement discernable; croire qu'il est scientifiquement indiscernable en quelque sens que l'on entende le mot science (empiriologique, ontologique). La médecine, qui est un savoir à la fois technique, ontologique et pratique, a son mot à dire, peut donner des faisceaux d'arguments convergents; le théologien porte le jugement définitif.

Dr Étienne de Greeff : *le Drame humain et la psychologie des « mystiques » humaines*, p. 105-155. Importante étude sur le rôle des mythes, des mystiques régressives, du ressentiment, du délire organisé, des complexes névropathiques, de l'idolâtrie, dans les divers régimes totalitaires.

R. P. Philippe de la Sainte-Trinité : *Certitude et surnaturalité de la foi*, p. 157-188. Nouvelles perspectives théologiques sur le conflit des thomistes et des scotistes, des suareziens et des molinistes.

R. P. Louis de la Trinité : *la Nuit de la foi*, p. 189-224. Le symbolisme et le lyrisme « nocturne », spécialement d'après saint Jean de la Croix. Nombreuses références aux écrivains, aux poètes, à l'étude de Rolland de Renéville sur le sens de la nuit dans l'expérience poétique.

Le même numéro des *Études carmélitaines* contient (pages 225-257) une partie bibliographique et critique qui parle notamment des ouvrages du R. P. Gabriel de Sainte-Marie-Madeleine sur l'école thérésienne, d'Étienne Gilson sur le Christianisme et la philosophie, du R. P. Antoine-Marie de la Présentation, sur *le Carmel en France* (tome I,

Toulouse, 1936), etc., — ainsi (p. 258-269) qu'un texte ancien : le court traité de théologie mystique de Dominique de Saint-Albert, grand carme de la Réforme de Tours, né à Fougères en 1596, prieur du couvent de Nantes, disciple de Jean de Saint-Samson et mort en 1634. L'édition du texte est faite par le R. P. J. Brenninger d'après les manuscrits du musée Calvet d'Avignon.

Volume II, octobre 1937.

Titre général du volume : « Illuminations et sécheresses ».

T.-L. Penido : *les Trois plans de la psychologie religieuse*, p. 1-5. Plan empirique, plan ontologique, plan surnaturel.

Maxence Van der Meersch : *De la sécheresse à l'inspiration*, p. 19-24. Notes d'un écrivain sur les conditions les plus propices à sa création littéraire.

Edmond Jaloux : *l'Inspiration poétique et l'aridité*, p. 31-45. Très importante et suggestive analyse des alternances d'euphorie intellectuelle et de dépression, des « heures privilégiées », des moyens employés par certains écrivains pour obtenir et diriger l'état d'inspiration. Textes saisissants de Joyce, de Proust, de Baudelaire, de Mallarmé, de Hugo von Hofmansthal. « Tout ce qui naît, naît d'un déchirement. Mais en ce cas, le déchirement consiste surtout à rompre ces parois de glace qui séparent le moi profond du moi superficiel et les empêchent de se rejoindre. »

Raïssa Maritain : *Du recueillement poétique*, p. 46-49. « Le chant, la poésie sous toutes ses formes, cherchent à libérer une expérience substantielle. (Et peut-être aussi, à cause de cela, la vie d'un saint est-elle poésie....) Le recueillement que procure une telle expérience agit comme un bain de rafraîchissement, de rajeunissement et de purification de l'esprit. Est-ce là le principe secret de la *catharsis* d'Aristote ? »

Gustave Thibon : *l'Amour humain : aridités, enrichissements*, p. 50-68. « Les « nuits » de l'amour humain ont pour fonction de remettre la sexualité à sa place, d'intégrer l'impulsion instinctive dans l'amour spirituel. Par elles, se réalise cette unité foncière, absolue entre deux personnes, pressentie et exigée par l'amour naissant... La créature ici donne plus qu'elle-même.... »

Dr Jean Lhermitte : *Étude biologique des états d'aridité mystique*, p. 74-98. L'aspirant mystique n'est pas à l'abri des faiblesses de la nature humaine. « Mais tandis que l'aridité propre au mystique et dont l'origine est psychologique, s'avère spécifique et limitée au côté religieux de la conduite morale, au contraire la dépression morbide due, comme le rappelle saint Jean de la Croix, à quelque humeur maligne, affecte l'ensemble de la vie psychologique. »

Dr René Porak : *Remarques d'un biologiste*, p. 99-101. Des oscillations cycliques se produisent dans tous les domaines de l'activité. « Tout se passe comme si nous avions une certaine somme d'énergie à utiliser. »

Dr Julien Ronart : *Sécheresse et inhibition*, p. 102-120. L'aspect psychanalytique du problème. Rapprocher les états d'aridité mystique de certains stades de sécheresses liés au renoncement, c'est constater ce qu'ils peuvent avoir de commun psychologiquement; ce n'est pas arracher les premiers au rang que leur confère leur finalité particulière.

Dr Ch. Grimbert : *Aridité et processus psychopathologiques*, p. 121-131. Importance du critère de l'humilité. Le malade déprimé se sent sous la loi de crainte, le mystique sous la loi d'amour.

Dr R. Allers : *Aridité symptôme et aridité stade*, p. 132-153. Différence entre un symptôme qui fait partie d'un ensemble de traits plus ou moins pathologiques et une phase du développement de la vie intérieure. Utilité de la collaboration entre médecins et directeurs spirituels.

Olivier Lacombe : *Sur le yoga indien*, p. 163-176. Cette expérience spirituelle d'ordre naturel semble être une saisie de l'âme par elle-même, portant à l'actualité d'une conscience au moins naissante le fond de sa substance, virtuellement intelligible dans l'état d'union au corps.

Charles Journet : *l'Aridité dans le protestantisme*, p. 179-190. La Réforme a posé avec grandeur de hauts problèmes de la vie spirituelle; ses réponses contiennent deux erreurs principales : recherche avide, par chacun, des signes de sa propre justification; déformation de la doctrine de la passivité de l'âme. Ce n'est pas en sacrifiant Tauler à Luther que les catholiques convaincront les protestants, mais au contraire, en leur découvrant les profondeurs de la plus haute doctrine catholique. Louis de Blois et Pierre de Nimègue voyaient justement dans Tauler le remède aux erreurs de Luther.

M. Lot-Borodine : *l'Aridité ou « siccitas » dans l'antiquité chrétienne*, p. 191-205. Différence entre l'*ariditas* et l'*acedia*. Les divergences entre la doctrine mystique de saint Jean de la Croix et celle des Pères grecs viennent de ce que ces derniers ne creusent pas autant que l'augustinisme un gouffre béant entre nature et surnature et ont gardé le concept platonicien du *nous*, image en nous du Dieu Esprit.

R. P. Louis de la Trinité : *Sèche et obscure nuit de contemplation*, p. 206-229. On peut tracer, à la lumière des écrits de saint Jean de la Croix, l'itinéraire schématique de l'âme qui entre résolument en la voie du dénûment total, celui de l'esprit imparfait qui s'attache aux biens spirituels, celui de l'esprit égaré qui s'attache aux biens terrestres et s'arrête aux consolations sensibles. Utilité de bien connaître les ressorts humains dont la grâce se sert.

M. Olphe-Gaillard, S. J. : *la « Nuit du sens », d'après le P. de Clorivière*, p. 230-236. Le P. de Clorivière est un jésuite qui vécut entre 1735 et 1820, dirigea les Bénédictines anglaises de Bruxelles, les Visitandines de la rue du Bac, les Carmélites de Saint-Denis, les Ermites du Mont Valérien (dont le supérieur ecclésiastique était son maître, M. Grisel). Il composa pour ces derniers des *Considérations sur la prière*, qui dénotent une fréquentation particulière des écrits de saint Jean de la Croix, de sainte Thérèse, de saint François de Sales et du P. Lallemant. Le P. de Clorivière distingue très clairement l'inaction naturelle de l'âme, et l'aridité mystique où « Dieu ne laisse jamais l'âme sans quelque témoignage de sa présence »; quoique cette perception obscure soit un « silence dénué de toute douceur », l'âme comprend « qu'elle n'a pas perdu son temps », et sort de l'oraison aride « pleine d'une nouvelle vigueur », au lieu que « l'inaction la laisse à la fin tout aussi faible, aussi lâche qu'elle était auparavant ».

Témoignages de l'expérience mystique nocturne, p. 237-301. Confessions saisissantes de douze religieuses et de quatre personnes du monde. Les commentaires du R. P. Bruno font ressortir l'importance de l'humilité, de l'oubli de soi et de l'abandon à la volonté divine, les influences héréditaires, organiques, familiales, la grande diversité en durée comme en intensité des périodes purificatrices.

Émile Dermenghem.

Le Moyen Age.

3e série, tome VIII. 1937. Paris, éditions Albert.

Robert Latouche : *Un aspect de la vie rurale dans le Maine au XIe et au XIIe siècle : l'établissement des bourgs*, p. 44-64. Excellent développement, dans le cadre régional, d'une question d'ordre général. Le bourg manceau, encore aujourd'hui, est le centre de la paroisse agglomérée autour de l'église. R. Musset a pu dire que, dans le Bas-Maine, l'église a été le point de départ du peuplement du bourg. L'étude des cartulaires permet de connaître cette origine au XIe et au XIIe siècle. On voit ainsi que le bourg n'est nullement le successeur d'une *villa* gallo-romaine. En outre, bien que se développant autour d'une église, le bourg n'est pas nécessairement une fondation ecclésiastique. Son caractère principal est de se distinguer du château par l'absence de fortification. C'est ensuite le lieu du marché. L'étude de R. Latouche examine la condition des « bourgeois ». Elle précise l'origine des droits de justice des abbés dans les bourgs monastiques. Mais, dans ces mêmes bourgs, le service militaire continue à dépendre d'un seigneur laïque. Le cens est payé à l'abbaye. L'auteur étudie encore quelques autres institutions. Il constate l'absence des corvées. L'étude de R. Latouche est un modèle. Des enquêtes semblables devraient être menées dans d'autres régions.

Léon Levillain : *Essai sur le comte Eudes, fils de Harduin et de Guérinbourg (845-871)*, p. 153-182. Étude en cours de publication et encore inachevée. L'auteur essaie de retracer la biographie d'un des nombreux comtes Eudes qui vécurent au IXe siècle. L'étude n'est pas de celles qui se résume en quelques lignes. Elle renferme nombre de passages qui précisent des détails concernant divers personnages du nom de Eudes ayant joué un rôle dans l'Église de France.

Émile-A. van Moé.

Société de l'histoire du Protestantisme français.

Bulletin. LXXXVIe année, 1937. 54, rue des Saints-Pères, Paris (VIe).

Jacques Pannier : *Notes sur l'art et la religion de Jean Gougon. A propos d'un médaillon de Saint-Maclou à Rouen*, p. 5-15, 1 pl. Il s'agit d'une sculpture de la porte de Saint-Maclou représentant le Bon Berger et exécutée vers 1540. L'auteur de l'article veut y reconnaître, par la libre manière dont est traité le sujet, une inspiration protestante. Dès cette époque, J. Gougon aurait donc adopté les idées de la Réforme.

Paul-M. Bondois : *Une conversion au XVIIIe siècle : Marie-Catherine Racle et le curé de Neuilly (1748-1750)*, p. 16-23. Fille d'un Suisse de la garde royale dont toute la famille était protestante, elle désira se convertir au catholicisme. Pour soustraire la jeune fille aux persécutions des siens, le curé de Neuilly s'adressa à Joly de Fleury, procureur général au Parlement de Paris, lequel en référa au ministre Maurepas. La demoiselle Racle fut « enlevée » et conduite aux Nouvelles Catholiques. On la retrouve ensuite maîtresse d'école à Saint-Leu-Taverny.

Claire-Éliane Engel : *Valentin Conrart et Port-Royal : lettres inédites*, p. 26-35. Ces cinq lettres, qui se trouvent à la Bibliothèque de Genève, ont été écrites par le célèbre académicien au pasteur Turrettini, entre 1667 et 1670. Elles précisent l'état d'esprit des protestants en présence des mesures prises contre les jansénistes.

B. Robert : *Alençon protestant en 1562 d'après un document catholique de l'époque*, p. 116-145, 302-321, 1 phot. Le document étudié est

un extrait du chartrier du couvent de Sainte-Claire, à Alençon, qui relate le pillage de ce monastère par les huguenots en 1562, ainsi que les événements qui suivirent. Les notes qui l'accompagnent donnent de nombreux détails sur les gens d'Alençon, catholiques ou protestants, mêlés à cette affaire.

Jean de La Monneraye.

Bulletin monumental.

Tome XCVI, année 1937. Paris, Picard.

Marc Thibout : *les Églises des XIIIe et XIVe siècles dans le département de la Manche*, p. 5-43. Dans cette étude tirée de sa thèse de l'École des chartes, l'auteur passe en revue les différents caractères de ces églises et montre, par des exemples appropriés, l'importance de l'identification des matériaux dans les études archéologiques. Ces églises sont bien dans la tradition normande, sauf la collégiale de Mortain et l'église de Picauville, l'une reconstruite vraisemblablement aux frais de Philippe Auguste ou de son fils Philippe le Hurepel, comte de Mortain, et l'autre, aux frais de saint Louis.

Deshoulières : *le Mystère de l'église Saint-Étienne de Déols (Indre)*, p. 45-53. Sans vouloir trancher le problème, l'auteur émet l'hypothèse que l'église n'est pas celle qui fut élevée avant Grégoire de Tours au-dessus des caveaux de Lusor et de Léocade, mais qu'elle ne fut bâtie que plus tard, peut-être par les moines de Déols, lors de la vente qu'Imbard en fit à l'abbé Renault au milieu du xe siècle.

Dr A. Orrillard : *la Collégiale Notre-Dame de Châtellerault*, p. 55-65. Description d'un édifice qui se composait d'une nef unique romane bâtie vers 1150, terminée par un chevet en hémicycle, à laquelle on accola au nord une nef gothique datant approximativement du premier quart du xiiie siècle. De l'un et l'autre de ces vaisseaux, il ne reste plus que les chevets aujourd'hui compris à l'intérieur de constructions modernes. Le chevet plat de la nef gothique est couvert de voûtes angevines.

André Rostand : *les Statues de la Vierge à l'Enfant au Moyen Age dans l'ancien diocèse de Coutances*, p. 67-90. Les Vierges debout sont les plus nombreuses. Elles datent des xive et xve siècles. La plus belle de la série est celle de Saint-Nicolas de Coutances. L'auteur cite aussi quelques Vierges assises.

L. Demaison : *la Restauration de l'église Saint-Remi de Reims*, p. 91-100. Au cours de travaux de restauration exécutés par l'architecte Deneux, on a retrouvé les substructions de l'église consacrée par Hincmar en 852 et notamment l'amorce d'une abside occidentale, disposition fréquente dans les églises rhénanes. Rappel des dates de la construction de l'église. Nomenclature des travaux de restauration exécutés après la guerre et des trouvaillles faites au cours des travaux.

Louis Lacrocq : *Sur un chapiteau du Quercy*, p. 101-102. Chapiteau de l'église de Blanzaguet représentant une sirène-poisson.

Édouard Salin : *Caractères généraux, nomenclature et carte archéologique des cimetières du haut Moyen Age du département de Meurthe-et-Moselle*, p. 193-218. La première partie de la nomenclature comprend les cimetières les mieux connus. La seconde partie rend compte des découvertes qui laissent une trace de cimetières fortuitement repérés. Ces deux parties sont pourvues de références bibliographiques.

Deshoulières : *Médaillon de la Croisette*, p. 233-236. Cet objet de terre cuite jaune représentant d'un côté la Vierge assise et l'Enfant et

de l'autre un chien, a été trouvé récemment dans le Cher. C'est peut-être un souvenir du pèlerinage à Notre-Dame-de-Liesse qui préservait de la peste et de tous les fléaux, au nombre desquels on peut compter la rage.

Marcel DELANGLE : *Statues de Nobécourt* (*Meuse*), p. 236-237. Trouvées dans un mur de la chapelle des fonts de l'église de Nobécourt, elles représentent l'une, un saint Nicolas du XVIIIe siècle, l'autre, une Vierge à l'Enfant du XVIIe siècle.

DESHOULIÈRES : *l'Église de Reuilly* (*Indre*), p. 291-306. Description de cette église de la fin du XIe siècle restaurée récemment par la municipalité. Sa nef unique lambrissée, communiquant par d'étroits passages avec les croisillons d'un transept voûté, permet de la comprendre dans la série des églises de plan dit « berrichon ». La crypte daterait du milieu du XIe siècle.

Roger-Armand WEIGERT : *la Tenture de l'Apocalypse d'Angers. Essai de mise au point*, p. 307-326. Coordination des connaissances actuelles sur cette célèbre tenture dont la bibliographie est d'une abondance exceptionnelle.

Chanoine Ch. URSEAU : *Hugue de Chamblancé et les vitraux de la nef de la cathédrale d'Angers*, p. 327-333. Propose d'attribuer non pas au tourangeau Hugue de Semblançay, mais à l'angevin Hugue de Chamblancé, chantre de la cathédrale de 1161 à 1177, quelques-uns des vitraux de cet édifice.

Pierre PRADEL : *le Symbolisme de la chapelle de Versailles*, p. 335-355. Ce symbolisme est basé sur le thème de saint Louis pèlerin rapportant de Terre sainte les reliques de la Passion. Il découle aussi des règles des iconologistes et de Ripa. Il tend également à faire de la chapelle le temple du culte royal.

Jean VALLERY-RADOT : *les Vestiges romans du chevet de Saint-Maurice de Vienne*, p. 357-365. L'auteur considère le soubassement intérieur du chevet de cette église, comme un vestige de la cathédrale romane édifiée par l'archevêque Léger avant 1070, date de la mort de ce prélat.

André BIVER : *Statue de saint Jean dans l'église Saint-Étienne de Nevers*, p. 367-369. Il s'agit non pas de saint Jean-Baptiste, mais de saint Jean l'Évangéliste.

André PHILIPPE : *l'Église du prieuré de Bonneval* (*Vosges*), p. 369-374. Description de cet édifice du XIIIe siècle, dont il ne reste plus que les vestiges du chevet.

Clémence-Paul DUPRAT : *les Travaux de Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix* (*1497-1537*). *L'ancien palais de l'évêché de Mirepoix*, p. 409-423. Énumération des travaux entrepris par cet évêque. L'escalier de l'évêché, le premier du genre en Languedoc, est « un témoin précieux de la diffusion précoce, en Ariège, d'un type d'escalier romain à peine connu dans l'entourage du roi ».

Hans REINHARDT et Étienne FELS : *Étude sur les églises-porches carolingiennes et leur survivance dans l'art roman* (suite), p. 425-469. Les auteurs étudient successivement la persistance du type traditionnel, la désagrégation du thème des églises-porches, les massifs de façade à tour centrale, les massifs de façade surmontés de deux clochers ou dépourvus de couronnement, les clochers-porches et les avant-corps encadrés de tourelles d'escalier, et montrent en même temps que « du vieux thème carolingien des églises-porches devaient naître de nombreux types de façades romanes ».

Pierre HÉLIOT : *l'Église d'Hesdin et l'architecture de la Renaissance en Artois*, p. 471-492. A propos de cette église bâtie en style gothique

flamboyant de 1565 à 1585, à l'exception du portail renaissance, l'auteur insiste sur la persistance, dans nos provinces du nord de la France, de l'architecture gothique à laquelle succéda sans transition l'architecture classique du XVIIe siècle.

Robert GAUCHERY et Maurice de LAUGARDIÈRE : *l'Ancienne église de Vernais* (*Cher*), p. 493-500. Description de cette église du XIIe siècle, dont la majeure partie est convertie en habitation, et qui a conservé à l'abside une fresque représentant le Couronnement de la Vierge.

André ROSTAND : *Statue de Gratot* (*Manche*), p. 501-502. Vierge à l'Enfant du XIVe siècle récemment découverte.

Jean VALLERY-RADOT.

PÉRIODIQUES DOMINICAINS

L'Année dominicaine.

73e-74e années. 1937-1938. Paris, 222, rue du Faubourg-Saint-Honoré.

J. COURTOIS : *la Dévotion du Père Lataste à saint Joseph* (an. 1938, p. 70-74, 105-109). Il s'agit du fondateur des Dominicaines de Béthanie (1866), qui offrit sa vie pour que soit instituée la fête du patronage de saint Joseph sur l'Église universelle. Il mourut de fait « au mois et au jour » dédiés à ce saint, 10 mars 1869, et la fête du Patronage fut instituée l'année suivante. Article écrit d'après quelques notes intimes.

L. BEAUDOU : *le R. P. Marie-Joseph Lagrange* (an. 1938, p. 133-139). Notice biographique : I, vie et œuvre; II, méthode et esprit; III, âme.

M. BERDOLL : *le Bienheureux Pierre de Tarentaise* (an. 1938, p. 161-164). Notice sommaire et de seconde main sur ce bienheureux dominicain qui fut pape sous le nom d'Innocent V (1276).

M.-D. CONSTANT : *Souvenirs dominicains place de la Concorde* (an. 1938, p. 165-168). Reconstitution des lieux tels qu'ils étaient lorsque furent décapités, le 11 mai 1794, les Sœurs Anne-Catherine Aubert et Angélique Desmarais-Maille, du monastère des Filles de Saint-Thomas, et, le 18 mai 1794, le Père Louis Pacot, dominicain du couvent de Revin (Ardennes).

H.-D. NOBLE : *l'Abbé Lacordaire à la Visitation* (an. 1938, p. 198-203). Reconstitution, à l'aide d'inédits, de la vie, des occupations et des pensées du jeune abbé Lacordaire en l'année 1829-1830.

H.-D. NOBLE : *Souvenirs de l'abbé Lacordaire au lycée Henri IV* (an. 1938, p. 237-243). Description de l'appartement où habitèrent l'abbé Lacordaire et sa mère dans le « grenier » du lycée Henri IV, appartement reconnu par l'auteur peu avant les récentes transformations de cette partie du bâtiment.

La Vie spirituelle.

Tomes LIII-LVI, oct. 1937-sept. 1938. Paris, Éditions du Cerf.

J.-M. DECHANET : *Guillaume de Saint-Thierry* (t. LIII, p. 40-64). Né à Liége vers 1090, moine bénédictin à Laon puis à Reims, abbé de Saint-Thierry de Reims, champion de la réforme monastique, ami et biographe de saint Bernard, théologien, passé à la réforme de Cîteaux dans le monastère de Signy, auteur d'ouvrages spirituels, et notamment de la *Lettre d'Or* qu'il composa pour la chartreuse du Mont-Dieu au diocèse de Reims, mort en 1147.

P. MESNARD : *le Saint Pauvre de Jésus-Christ : Benoît-Joseph Labre* (t. LIII, p. 65-75). Notice biographique et spirituelle de seconde main.

R. Garrigou-Lagrange : *Sœur Marie-Marthe Chambon et la dévotion aux Saintes Plaies* (t. LIII, p. 150-168). Notice spirituelle sur une Sœur converse de la Visitation de Chambéry, 1841-1907.

L. Van den Bossche : *la Voie spirituelle de Jean de Saint-Sanson (1571-1636)* (t. LIII, p. 258-279). Biographie spirituelle de Jean du Moulin, originaire de Sens, aveugle dès sa plus tendre enfance, organiste, entré chez les Carmes de Dol en 1606, qui prit une part active à la réforme des Carmes de la province de Touraine.

H.-B. de Warren : *la Renaissance bénédictine en France* (t. LIII, p. 315-325). Brève histoire de la Congrégation de France depuis la restauration de Dom Guéranger en 1837.

P. Renaudin : *la Dévotion mariale dans l'École française du XVIIe siècle* (t. LIV, p. 150-177). Aperçu général, principalement d'après l'ouvrage de Flachaire et le recueil de textes de Molien.

M. Vloberg : *la Piété mariale de Louis XIII* (t. LIV, p. 178-187). Note bien documentée, principalement sur la base de la chronique consacrée par le Père Poiré, jésuite (1630), et à sa suite par le Père Balthazar de Riez, capucin (1672-1674), à l'*Incomparable piété des très chrétiens rois de France.*

P. Hoffer : *les Jansénistes et la dévotion à Marie* (t. LIV, Suppl., p. [82-109], [156-176]; t. LV, Suppl., p. [26-42]. Extrait d'un ouvrage en préparation sur ce même sujet.

M. Vloberg : *le Vœu royal* (t. LIV, Suppl., p. [110-126]). Sa teneur, et la part importante de Richelieu dans l'élaboration du projet.

M.-B. Humeau : *le Père Lagrange* (t. LV, p. 60-76). Histoire de l'homme et de son œuvre, de l'École biblique de Jérusalem en particulier.

P. Hoffer : *l'Intercession de la très sainte Vierge chez les maîtres de l'École française* (t. LVI, Suppl., p. [65-101]). En dépit de divergences de détail, il y a accord dans les grandes lignes sur ce sujet entre les « spéculatifs » comme Bérulle, Gibieuf, Condren, Nicolas l'Archevêque, Bourgoing, Bossuet, les « apostoliques » comme saint Jean Eudes ou le bienheureux Grignon de Montfort, et aussi M. Olier, saint Vincent de Paul, les Pères Lallemant et Guilloré, voire même Saint-Cyran, Quesnel et J.-J. Duguet. L'auteur dégage ces grandes lignes : étendue, fondements, efficacité, mode, conséquences de l'intercession de Marie.

J.-M. Deschanet : *la Connaissance de soi d'après Guillaume de Saint-Thierry* (t. LVI, Suppl., p. [102-122]). Analyse et commentaire du ch. xv de la *Lettre d'Or.*

La Vie intellectuelle.

Tomes LII-LVIII, oct. 1937-sept. 1938. Paris, Éditions du Cerf.

P.-H. Simon : *Modernité de Fénelon* (t. LIV, p. 453-470). L'auteur trouve cette modernité dans les idées pédagogiques de Fénelon, dans sa doctrine politique et dans certains aspects de sa dévotion.

R. de Vaux : *le Père Lagrange* (t. LVI, p. 9-26). Biographie et caractères de l'œuvre du Père Lagrange par un de ses derniers collaborateurs de l'École biblique de Jérusalem.

Consécration de la France à la sainte Vierge par Louis XIII (t. LVIII, p. 11-14). Édition du texte.

H. Guillemin : *le Vœu de Louis XIII* (t. LVIII, p. 31-46). Historique du vœu. L'occasion en fut, non la naissance espérée de celui qui fut Louis XIV, mais les guerres avec l'Autriche. Rôle de Richelieu.

M. Vloberg : *la Première procession du vœu de Louis XIII à Notre-Dame de Paris* (t. LVIII, p. 47-53). 15 août 1638. Reconstitution historique.

La Revue des jeunes.

28e-29e années. 1937-1938. Paris, Éditions du Cerf.

P. Heidsieck : *la Jeunesse religieuse et sociale de Lyautey* (10 oct. 1937, p. 308-333). Importants extraits inédits du carnet intime de Lyautey.

Archivum Fratrum Praedicatorum.

Vol. VIII (1938). Rome, Santa Sabina.

Ag. de Guimaraes : *Hervé Noël* (†*1323*). *Étude biographique*, p. 5-81. Monographie consciencieusement documentée sur ce dominicain breton, entré dans l'ordre des Prêcheurs au couvent de Morlaix en 1276, étudiant et gradué du couvent de Saint-Jacques de Paris, signant en 1303 l'appel au concile contre Boniface VIII, bachelier puis maître à l'Université où il rencontre les plus illustres docteurs de son temps, provincial de France de 1309 à 1318, sans que cette charge lui fasse interrompre son enseignement, auteur de plusieurs *Quodlibets*, général de l'ordre des Prêcheurs en 1318, consulté par Jean XXII en plusieurs affaires théologiques (pauvreté religieuse, annulation, par la réception des Ordres, du mariage non consommé, etc.), ardent ouvrier de la canonisation de saint Thomas; mort au couvent de Narbonne le 7 août 1323. On notera spécialement les pages où l'auteur reconstitue la liste des bacheliers dominicains de l'Université de Paris entre les années 1297 et 1314.

G. Meersseman : *les « Nations » dans l'ancienne province dominicaine de France*, p. 231-252. La législation dominicaine des XIIIe-XVe siècles s'occupe, pour la promouvoir ou la combattre, de la subdivision possible des provinces à vaste territoire en vicairies, contrées ou nations. Le système fut sûrement appliqué dans la province de France, mais nous ne possédons aucun document qui nous dise clairement de quelle façon. L'auteur essaie d'y remédier grâce, notamment, aux indications contenues dans le catalogue de Laurent Pignon.

M. Denys : *Note sur le travail bibliographique d'Échard*, p. 285-288. Relevé de quelques indications concernant ce travail du grand bibliographe dominicain français, contenues dans les *Script. Ord. Praed.*, et dans une copie manuscrite faite par Échard de la *Bibliothèque de Gilbert de La Haye*.

H.-M. Féret, O. P.

ECHOS ET MÉLANGES

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Henri Poivez [932], curé d'Aiserey (Côte-d'Or), présenté par M. Carrière.

M. Pósa Karóly [933], 39, Horthy Miklós ut, Budapest XI (Hongrie). — Correspondant : Département Étranger Hachette.

M. l'abbé Victor Oury [934], curé-doyen, 1, rue de l'École, Magny-en-Vexin (Seine-et-Oise), présenté par M. Carrière.

M. Joseph Mangin [935], archiviste départemental des Landes, à Mont-de-Marsan (Landes), présenté par M. de La Monneraye et M. Lesort.

M. Pierre Paillot [936], chargé de cours à la Faculté de droit, 50, rue de la Vignette, à Lille (Nord), présenté par M. Lepointe.

TABLEAU D'HONNEUR

Nous sommes heureux de faire figurer en tête de ce palmarès le nom de notre éminent confrère M. Georges Goyau, élu à l'unanimité secrétaire perpétuel de l'Académie française, en remplacement de M. Doumic, le 13 janvier 1938. Pareille unanimité dans les suffrages est à l'image de l'admiration de l'élite française pour l'apologiste de l'Église en marche et l'historien des missions.

***

Notre confrère M. Marcel Aubert, membre de l'Académie des Inscriptions, a été élevé au grade d'officier de la Légion d'honneur, au titre du ministère du Commerce, le 31 octobre 1938. De même notre collaborateur M. André Lesort, archiviste en chef du département de la Seine et de la Ville de Paris, a été fait officier au titre du ministère de l'Éducation antionale, en date du 5 août 1938.

Quatre de nos confrères ont été nommés chevaliers : S. Exc. Mgr Grente, de l'Académie française, évêque du Mans, au titre du ministère des Affaires étrangères pour « services exceptionnels », le 5 février 1938; — S. Exc. Mgr Cézerac, archevêque d'Albi, au titre du ministère de l'Intérieur, pour ses « cinquante années de sacerdoce », le 28 juillet 1938; — M. le chanoine Arquillière, vice-doyen de la Faculté libre de théologie de Paris, au titre du ministère de l'Éducation nationale, comme « auteur d'études historiques » (promotion du 14 juillet 1938), et M. le chanoine Chenesseau, professeur d'histoire de l'art à l'Institut catholique de Paris, également au titre de l'Éducation nationale, et avec ce motif, « archéologue à Orléans » (même promotion).

A l'occasion de sa visite à Paris, S. M. le roi d'Angleterre a conféré à notre confrère M. Victor Bucaille, syndic du Conseil municipal de Paris, le titre du très excellent ordre de l'Empire britannique.

*
**

Notre confrère M. François Eygun, bibliothécaire de la ville de Poitiers, a soutenu ses thèses pour le doctorat ès lettres devant la Faculté des lettres de Poitiers le 24 mai 1938. Thèse principale : *Sigillographie du Poitou jusqu'en 1515; étude d'histoire provinciale sur les institutions, les arts et la civilisation d'après les sceaux;* thèse complémentaire : *l'Abbaye Notre-Dame de la Réau.* Ces deux importants ouvrages lui ont valu la mention très honorable.

*
**

L'Académie française a attribué sur le prix Thérouanne, mille francs à M. Victor Carrière pour son ouvrage sur *les Épreuves de l'Église de France au XVIe siècle;* — sur le prix Montyon, deux mille francs à notre confrère M. Paul Lesourd pour son *Histoire des Missions catholiques,* et deux prix de quinze cents francs : l'un à M. l'abbé Andrieux-Guitrancourt pour son ouvrage sur *l'Archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Église au XIIIe siècle,* l'autre, à M. le chanoine Magnin pour son livre intitulé *Un demi-siècle de pensée catholique;* — sur le prix Juteau-Duvigneau, mille francs à Mgr Bros pour *la Démonstration chrétienne;* — enfin, deux prix d'Académie de deux mille francs sont venus récompenser l'un, notre confrère M. Albert Cherel pour l'ensemble de son œuvre; l'autre notre collaborateur M. Arnold van Gennep pour son *Manuel de folklore français contemporain.*

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert au regretté Georges Digard pour son ouvrage : *Philippe le Bel et le Saint-Siège,* publié par les soins de notre confrère Mlle Françoise Lehoux. La même académie a décerné en outre la première médaille au concours des Antiquités nationales de la France à notre confrère M. J.-F. Lemarignier pour son ouvrege sur *les Privilèges d'exemption et de juridiction des abbayes normandes depuis les origines jusqu'à 1140,* et une seconde mention à notre collaboratrice Mlle Le Cacheux pour son *Histoire de l'abbaye de Saint-Amand de Rouen.* Enfin, sur les revenus de la fondation Catenacci, l'Académie a attribué une subvention de 6.000 francs à notre confrère M. le chanoine Leroquais pour la publication des *Pontificaux manuscrits des bibliothèques publiques de France.*

NÉCROLOGIE

M. PAUL LE CACHEUX

M. Paul Le Cacheux, né à Montebourg, le 25 décembre 1873, est décédé à Saint-Cyr, près Montebourg, le 14 juin 1938. Élève des Frères de sa petite ville natale, puis des Eudistes de Valognes, il sortit second, en 1895, de l'École des chartes, avec, comme thèse, un *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Coutances* (publié en 1895 et 1900), et fut nommé membre de l'École française de Rome. Archiviste aux Archives nationales en 1898, archiviste départemental de la Manche en 1911, puis de la Seine-Inférieure en 1925, il prit sa retraite le 1er octobre 1937. Membre, élu par ses collègues, de la Commission supérieure des Archives et président, durant plusieurs années, de l'Association des archivistes français, son passage dans les trois dépôts où s'employa successivement son activité professionnelle, restera marqué par des classements, des répertoires, des inventaires, conçus ou poursuivis avec

conscience et intelligence. L'accomplissement de ces diverses besognes est un premier devoir d'état (et il ne va pas sans abnégation). Constamment, M. Le Cacheux, avec simplicité, courtoisie, désintéressement, en doubla la pratique par celle d'un autre devoir essentiel de l'archiviste, qui est d'informer les chercheurs, de les conseiller, et, s'ils le permettent, de les diriger. La « clientèle », pour ainsi parler, de M. Le Cacheux était nombreuse. Elle ne le consulta jamais sans profit. Aussi bien, l'autorité de l'historien rehaussait-elle en lui celle de l'archiviste. Son œuvre d'érudition (qui sera prochainement, on l'espère, catalogué), commença dès l'École des chartes. Les *Mélanges de l'École de Rome*, la *Bibliothèque de l'École des chartes*, la *Revue critique*, le *Bulletin monumental*, etc., ont publié de lui des articles ou des notes recommandables également par la justesse de la démonstration et la clarté de l'exposé. Mais la meilleure part de ses travaux, il la réserva aux Sociétés et aux revues normandes, aux *Bulletins de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure* et des *Antiquaires de Normandie*, à *Normannia* (dont il fut l'un des fondateurs), aux *Annuaires de la Manche* et de l'*Association normande*, aux *Notices* de la Société archéologique de Saint-Lô, à la *Revue catholique de Normandie*, à la *Société d'histoire de Normandie* principalement. A celle-ci il donna, en effet, *le Livre de comptes de Thomas du Marest, curé de Saint-Nicolas de Coutances, 1397-1433* (1905), *les Actes de la chancellerie d'Henri VI concernant la Normandie sous la domination anglaise, 1422-1435* (1908), *Rouen au temps de Jeanne d'Arc* (1931), *les Chartes du prieuré de Longueville antérieures à 1204* (1934), *la Correspondance de la famille d'Estouteville, 1460-1535* (1935), etc.

L'élection, en 1935, de M. Le Cacheux comme correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres consacra la valeur de ses longs travaux. Elle ne pouvait rien ajouter à l'estime où les tenaient ceux qui les avaient lus, mais elle força, pour un moment du moins, le public à entrevoir ce qu'était, sous la modestie de l'homme de devoir et de foi, l'autorité du savant.

La mort prématurée de M. Le Cacheux, — qui fut le meilleur des successeurs et disciples normands de Léopold Delisle, — prive la Normandie du premier de ses historiens contemporains.

R. N. Sauvage.

A PROPOS DU VŒU DE LOUIS XIII

En écrivant la courte note que nous avons publiée dans le précédent fascicule de la *Revue*[1] sur *le Rôle des révélations mystiques dans l'histoire du Vœu de Louis XIII*, nous ignorions l'existence d'une brochure du R. P. Gratien, O. M. C., qu'on avait négligé de nous faire parvenir. Ce travail, intitulé *les Bénédictines du Calvaire, le Père Joseph du Tremblay et le vœu de Louis XIII*[2], apporte des précisions intéressantes, dûes à une étude attentive des documents.

Tout d'abord, il insiste sur le rôle de la calvairienne Anne de Goullaine et du P. Joseph, fondateur de sa congrégation, dans l'« inspiration » du vœu de Louis XIII. C'est en juillet 1636 que sœur Anne-Marie

1. Cf. t. XXV (1938), p. 405-406.
2. Paris, librairie Saint-François, 1938. In-8° de 35 pages, illustrations hors texte.

reçut, à Paris, les révélations demandant au roi de faire honorer la Vierge en son royaume. Le P. Joseph, transmettant le message, exprimait le souhait « qu'il plût au roi de mettre sa personne et ses États en la protection de la reine du ciel » (p. 17). En septembre, en pleine période de revers, sœur Anne-Marie annonça la prochaine reprise de Corbie, événement qui eut lieu le 10 novembre suivant, et, dans une lettre au roi, datée du 16, Richelieu se déclare obligé de « reconnaître la vérité de tout ce quin ous a été dit » (p. 19).

Aussi, dès le début de 1637, Louis XIII fit-il, en privé, le vœu de consacrer sa personne et son royaume à la sainte Vierge. En décembre, il présenta au Parlement des lettres patentes qui rendaient officielle cette décision et dont on possède deux rédactions successives, corrigées l'une et l'autre de la propre main de Richelieu, la première étant d'octobre 1637 (p. 21-24). C'est pendant que le document royal était soumis à l'examen du Parlement, en janvier 1638, que le P. Joseph traça le plan de prédications destiné à faire connaître au peuple la consécration du royaume.

Ces prédications devaient se poursuivre pendant trois ans. Mais le R. P. Gratien ne croit pas, comme l'ont affirmé d'autres auteurs, que la promulgation du vœu ait été, pour cela, reportée à une date ultérieure (*Appendice C*, p. 33-35). Rien, en effet, ne vient appuyer cette hypothèse. Bien au contraire : les deux rédactions dont nous avons parlé montrent qu'on ne voulut même pas attendre la paix pour laquelle, dans la première rédaction, le roi aurait désiré que la consécration fût une action de grâces; comme la paix tardait à venir, Richelieu corrigea le texte de manière à transformer la consécration en un vœu destiné à obtenir cette paix. D'ailleurs, si les lettres patentes, présentées au Parlement en décembre 1637, n'ont été signées que le 10 février 1638, c'est qu' « entre la présentation des lettres patentes du roi au Parlement et leur enregistrement, il y avait toujours un certain temps, plus ou moins long suivant l'importance des affaires qu'elles traitaient » (p. 35). Et ceci est indiscutable.

Cependant, quand le R. P. Gratien affirme que la promulgation du 10 février n'a certainement pas été hâtée par la certitude de la grossesse de la reine, il reste un doute. Évidemment, le vœu n'a pas eu pour motif le désir du roi d'avoir un héritier. Mais le rapprochement de dates fait par M. Blond et que nous avons rapporté, semble montrer tout au moins que le roi fut poussé à publier son vœu sans aucun retard, au moment même où les promesses faites au frère Fiacre se réalisaient et étaient déjà l'objet d'une action de grâces officielle.

R. Limouzin-Lamothe.

LE VIIIe CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES DE ZURICH

Du 28 août au 4 septembre 1938, s'est tenu à Zurich, le huitième Congrès international des sciences historiques. Si sombre et si chargé d'angoisse que fût déjà à cette date l'horizon politique, la réunion ne fut cependant marquée par aucun heurt : la cordiale amitié suisse qui se manifesta si aimable, si prévenante, exerça en toute occasion sa bienfaisante action. Près de mille congressistes appartenant à 47 nations, s'étaient inscrits; s'il y eut des défections, comme il arrive toujours, elles ne furent pas nombreuses et les travaux du congrès furent

suivis par beaucoup de savants suisses et étrangers. Le groupe français, à la tête duquel était M. Covillè, président du Comité français des sciences historiques, ne comptait pas moins de soixante-dix membres. La Société d'histoire ecclésiastique de la France fut représentée par M. A. Fliche, doyen de la Faculté des lettres de Montpellier, et quelques autres de nos confrères : MM. Olivier Martin, Marcel Fosseyeux, Léon Kern, le P. E. De Moreau, le chanoine A. Leman.

Les 270 communications annoncées furent réparties entre quatorze sections qui siégèrent dans les vastes amphithéâtres et *auditoria* de la spacieuse *Technische Hochschute*. Une section fut spécialement réservée à l'Histoire des religions et à l'histoire ecclésiastique. Il s'en faut toutefois qu'y aient été réunies toutes les communications s'y rapportant. Avaient été inscrites à l'histoire du Moyen Age celles de M. Karl Fink (de Braunsberg), sur *la Papauté et la réforme de l'Église après le Grand schisme;* de M. O. Halecki (de Varsovie), sur l'*Occident et l'Orient à l'époque des grands conciles;* à la section d'histoire moderne, celle de M. Matonsek (de Prague), sur *la Question turque dans la diplomatie de la Contre-réforme*. Les rapports de M. E. Lambert (Paris): *le Développement de l'art gothique français dans le cadre de l'histoire générale de la France;* de M. J. Alazard (Alger) : *Spätrenaissance, Contre-réforme et Baroque,* relevaient naturellement de l'histoire de l'art ; celui de M. Mac Kinney (de l'Université de North Caroline) : *le Service médical en France, les « hôpitaux » français du Moyen Age,* appartenait à l'histoire des sciences; mais les uns et les autres furent aussi d'un vif intérêt pour l'histoire de l'Église. Je m'en tiens à ces exemples. Si des répartitions par section sont nécessaires, ce devrait être à la condition qu'il n'y ait pas de cloisons étanches; ce ne fut pas toujours le cas à Zurich.

Dans la section d'histoire ecclésiastique il y eut peu de communications se rapportant directement au programme de la Société d'histoire ecclésiastique de la France. L'attention fut sans doute attirée sur le jansénisme : le P. Willaert (de Namur) parla des *Débuts de la querelle janséniste en Belgique;* M. Alcazar (Murcie), du *Jansénisme en Espagne;* M. Zolnai (de Szeged) de l'*État actuel des recherches sur le Jansénisme en Europe centrale;* M. Winter (de l'Université allemande de Prague), du *Jansénisme dans le pays des Sudètes;* mais rien ne fut dit du Jansénisme en France.

Le rapport qui, dans cette section, retint particulièrement l'attention et conduisit à un résultat très intéressant fut celui de M. Fliche : *l'État actuel des études d'histoire ecclésiastique du Moyen Age en France. Problèmes à résoudre; orientation souhaitable.* L'idée sur laquelle insiste surtout le savant professeur de Montpellier, rappelant ce qu'il avait déjà dit à l'occasion de notre Premier congrès en 1934, fut qu'il était indispensable d'étudier les grandes questions de l'histoire ecclésiastique dans le cadre de l'histoire régionale et de l'histoire locale. Après avoir rapidement décrit le grand développement que, depuis cinquante ans, ont pris en France les études d'histoire ecclésiastique médiévale, montré à quels excellents résultats elles avaient abouti, M. Fliche rendit un juste hommage à l'effort de la Société d'histoire ecclésiastique de la France, et montra qu'il était indispensable de préparer sur les grands problèmes de l'histoire ecclésiastique médiévale des conclusions d'ensemble, qui ne seraient définitivement acquises que le jour où de nombreux travaux auraient été entrepris dans le cadre de la province ecclésiastique, du diocèse, de la paroisse, du monastère, et auraient fourni des données suscepti-

bles d'être confrontées et comparées. Entre autres exemples de questions à étudier ainsi, celui des réformes grégoriennes fut mis en avant Des membres du congrès qui prirent ensuite la parole, se rallièrent entièrement aux conclusions de M. Fliche. M. Leman observa que les remarques faites à propos de l'époque médiévale, étaient tout aussi valables pour l'époque moderne. Le R. P. Willaert et le R. P. De Moreau applaudirent à l'idée d'orienter les travailleurs dans leurs recherches. Cet échange d'idées aboutit au vœu suivant qui fut admis à l'unanimité :

1° Que dans chaque pays on se préoccupe de donner une impulsion aux études d'histoire ecclésiastique locale;

« 2° Qu'il soit formé une Commission libre d'histoire ecclésiastique chargée de dresser un programme de questions à étudier dans le cadre diocésain ou paroissial, accompagné d'un questionnaire indiquant les points à étudier et de suggestions sur l'orientation à donner à l'enquête. »

Ce vœu eut pour résultat la proposition suivante qui fut adressée en ces termes au Comité international :

« A la suite du vœu formulé par la *Section d'histoire ecclésiastique*, MM. Fliche et Leman (France), De Meyer et De Moreau (Belgique), Meylan et Kern (Suisse), Obertynski et Uminski (Pologne), Zolnai (Hongrie), Peitz (Vatican) proposent au Comité international la formation d'une commission libre d'histoire ecclésiastique comparée.

« Cette commission étudierait un certain nombre de grands problèmes d'histoire ecclésiastique dans le cadre du diocèse et de la paroisse. Pour commencer, elle orienterait son activité vers trois buts :

« 1° Établir pour chaque diocèse la liste des documents antérieurs à la Réforme et pouvant servir à mieux connaître la vie religieuse: livres de visites épiscopales, de visites archidiaconales, de visites décanales et de réunions décanales, livres et registres paroissiaux, en commençant par les documents imprimés, pour entreprendre ensuite le relevé de ceux qui sont conservés dans les archives et bibliothèques encore inédits;

« 2° Instituer une enquête sur les réformes grégoriennes (XIe et XIIe siècles) dans le cadre du diocèse : état du diocèse avant la réforme (situation morale, simonie, usurpations laïques, tentatives réformatrices), application des décrets pontificaux, résultats obtenus (régime des élections épiscopales, affranchissement des églises, transformation de la vie paroissiale, mœurs cléricales);

« 3° Étudier dans les diocèses, les paroisses et les corporations religieuses les répercussions des grands courants d'idées des XVIe et XVIIe siècles (Réforme protestante, Restauration catholique, Jansénisme). »

Le dimanche 4 septembre, dans sa séance plénière, le Comité international approuva l'initiative de la section d'histoire ecclésiastique et ajouta la Commission d'histoire ainsi constituée aux 23 commissions déjà existantes.

Où sera mieux accueillie qu'à la Société d'histoire ecclésiastique de la France, la création de cette nouvelle commission d'histoire ecclésiastique qui n'a d'autre programme que le sien ? Puisse-t-elle effectuer le travail le plus fécond. Notre confrère M. Fliche a droit à toutes les félicitations pour l'avoir ainsi provoquée.

Faut-il ajouter, pour terminer ce compte rendu, qu'à Zurich toute occasion fut donnée aux congressistes de se rencontrer, de s'entretenir de leurs travaux ? Des relations se créèrent facilement dans la vaste salle des pas perdus de la *Technische Hochschule*, soit entre les séan-

ces des sections, soit même pendant les séances; des rencontres se firent au restaurant universitaire, à la soirée d'accueil des congressistes, grâce aussi à la Société d'histoire du canton de Zurich et au Comité suisse d'organisation, au cours des réceptions organisées par diverses familles zurichoises, enfin dans les banquets qui furent offerts par les diverses corporations d'origine médiévale de la vieille cité. Ces relations ne manqueront pas d'être fécondes. Elles se poursuivront et se resserreront au prochain congrès qui se tiendra sans doute à Rome en 1943, si, comme tout le fait présumer, est acceptée l'invitation apportée par M. Volpe de la part du gouvernement italien. Il appartiendra d'en décider à l'assemblée plénière du Comité international qui se tiendra à Prague en mai 1939 sous la présidence de M. Leland (États-Unis), successeur de M. Temperley (Angleterre) à la présidence du comité.

A. Leman.

TABLE DU TOME XXIV

ARTICLES

Bardy (Gustave). Les répercussions des controverses théologiques des ve et vi^e^ s. dans les Églises des Gaules.. 23 à 46
Bruley (Édouard). Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale sous le Concordat de 1801..... 409 à 421
Carrière (Victor). Remontrances du clergé de Luçon en 1564 ..... 458 à 470
Constant (Gustave). Les registres de marguilliers.... 170 à 183
Féret (H.-M.). Nicolas Coeffeteau est-il le docteur tenté contre la foi dont a parlé saint Vincent de Paul ?.... 331 à 336
Guichard (J.). Saint Vincent de Paul et le docteur tenté contre la foi ..... 184 à 189
Hildesheimer (Ernest). Les possédées de Louviers.. 422 à 457
Huard (Georges). Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale, des origines à la fin du Moyen Age.... 5 à 22
Le Bras (Gabriel). Notes de statistique et d'histoire religieuses ..... 307 à 330
Lesort (André). Considérations sur l'histoire de la paroisse rurale dans les temps modernes ..... 145 à 169
Sevestre (Ém.). Considérations sur l'histoire de la paroisse pendant l'époque révolutionnaire ..... 281 à 306
Vaulgrenant (Général de). Le vœu de Louis XIII.... 47 à 58

MÉLANGES

Cherel (A.). Les prêtres français à Rome en 1794 139
Guérard (L.). Historiens et théologiens..... 137
La Martinière (J. de). Le procès de Jeanne d'Arc vu par les juristes 273
Limouzin-Lamothe (R.). A propos du vœu de Louis XIII.. 549
— Le rôle des révélations mystiques dans l'histoire du vœu de Louis XIII 405
J.-M. A propos des funérailles religieuses de Diderot..... 275

BULLETIN CRITIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Adhémar (Jean). Influences antiques dans l'art du Moyen Age français [M. François] 340
Alloing (Louis). Le diocèse de Belley. Histoire religieuse des pays de l'Ain [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé]..... 355

Amann (Émile). L'époque carolingienne [É. Lesne]..... 344
Appolis (Émile). Les États de Languedoc au XVIIIe siècle [E. Durtelle de Saint-Sauveur]..... 371
— La formation du département du Tarn [R. L.-L.]..... 361
— La rivalité administrative entre Castres et Albi [R. Limouzin-Lamothe] ..... 9(
Armagnac (M.-M. d'). Huysmans ou les frontières du chrétien [R. Limouzin-Lamothe]..... 240
Aron (Marguerite). Les Ursulines [L. Cristiani] 373
Arquillière (H.-X.). L'augustinisme politique [U. Rouziès] 78
Auzias (Léonce). L'Aquitaine carolingienne [J. de Font-Réaulx] 510
Aymonier (Camille). Ausone et ses amis [J.-R. Palanque]. 225
Bardy (G.). Voir Labriolle (P. de).
Baudrillart (S. Ém. le cardinal). Voir Dictionnaire...
Baumont (G.). Voir Pierrot (A.).
Bérulle (Cardinal Pierre de). Correspondance, éditée par Jean Dagens [E. Dermenghem] 204
Bernardet (Edm). Alphonse Delbène, évêque d'Albi [J. Vallery-Radot] 228
Besson (Mgr). L'Église et l'imprimerie dans les anciens diocèses de Lausanne et de Genève jusqu'en 1525 [Ch. Du Bus] 484
Blouet (J.). Les séminaires de Coutances et d'Avranches [C. Laplatte] 494
— Pierre Bénezit [C. Belmon]..... 230
Bonnenfant (Chanoine). Églises rurales du département de l'Eure [J. Vallery-Radot] 377
Boüard (Michel de). La France et l'Italie au temps du grand schisme d'Occident [M. Rey] 70
Brillant (Maurice) et Abbé Nédoncelle. Apologétique [G. Bardy] 236
Calendini (Louis). Le collège de Mamers [H. Chanteux].. 91
Calmette (Joseph), avec la collaboration de R. Grousset et J.-J. Gruber. Atlas historique. Le Moyen Age [R. Limouzin-Lamothe] 360
— et Eugène Déprez. La France et l'Angleterre en conflit [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 483
Calvez (Hervé). Les grands saints bretons [H. Waquet].. 239
Canivez (Dom J.-M.). Statuta capitulorum generalium ordinis Cisterciencis, t. IV et V [E. Griffe]..... 505
Cézanne (T.). Le fondateur des Paillettes d'or [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 232
Champion (Pierre). Paris au temps des guerres de religion [M. François] 368
Charland (Th.-M.). Artes praedicandi [H.-M. Féret]..... 67
Charvin (Dom G.). Voir Martène (Dom).
Chenesseau (Georges). A l'origine de la liberté d'enseignement. La Commission extraparlementaire de 1848. Introduction par G. Chenesseau [Ed. Bruley] 219

Clerq (Carlo de). La législation religieuse franque [G. Tessier] 365
— Voir Dauvillier (Jean).
Contrasty (Jean). Histoire de la cité de Rieux-Volvestre et de ses évêques [R. Limouzin-Lamothe] 192
Coolen (Georges). L'aventure de Mgr de Conzié [P. Piétresson de Saint-Aubin] 508
Coville (A.). Le traité de la ruine de l'Église de Nicolas de Clamanges et la traduction française de 1564 [M. de Boüard] 80
Crisenoy (Pierre de). Sainte Marie-Madeleine Postel [R. Chibon] 509
Dagens (Jean). Voir Bérulle (Pierre de).
Dainville (Maurice de). Les églises romanes du diocèse de Montpellier [J. Vallery-Radot] 376
Dauvillier (Jean) et Carlo De Clercq. Le mariage en droit canonique oriental [A. Villien] 366
Dauzat (Albert). Les noms de lieux. Origine et évolution [G. Lavergne] 500
David (Alphonse). Le Jubilé français du vœu de Louis XIII [V. C.] 82
David (Pierre). L'église de Champagne [J. F.-R.] 234
— Vie de saint Aimé [J. F.-R.] 510
Dedieu (J.). Pascal. Les Pensées et œuvres choisies [P. Jourda] 206
Delaporte (Louis), André Piganiol et Robert Cohèn. Atlas historique. L'Antiquité [J.-R. Palanque] 359
Delattre (Pierre). Le vœu de Louis XIII [V. C.] 82
Dez (Pierre). Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou [V. Carrière] 487
Dictionnaire d'archéologie chrétienne, publié par Dom Cabrol et Dom Henri Leclercq. Fasc. 140-149 [M. Aubert] 516
Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, commencé sous la direction de S. Ém. le cardinal Baudrillart et continué par A. de Meyer et Ét. Van Cauwenbergh. Fasc. LIII-LVI [H. Waquet] 239
Digard (Georges). Philippe le Bel et le Saint-Siège. Ouvrage posthume publié par Françoise Lehoux [G. Tessier] .. 63
Dimier (Louis). Voir Guéranger (Dom).
Dreano (Mathurin). La pensée religieuse de Montaigne [J.-B. Sabrié] 72
Ducos (Gustave). Sainte-Croix de Volvestre et son abbaye [R. Limouzin-Lamothe] 513
Duportet (M.). Topobibliographie de la France. Creuse. [R. Limouzin-Lamothe] 501
Durand-Lefebvre (Marie). Art gallo-romain et sculpture romane [J. Vallery-Radot] 337
Fliche (Augustin). La réforme grégorienne. III. L'opposition antigrégorienne [G. Tessier] 195

FONT-RÉAULX (Jacques de). Répertaire numérique de la série L... des Archives départementales de la Drôme [H. Waquet] 501
GALBREATH (L.). Inventaire des sceaux vaudois [R. Gandilhon] 358
GAUTIER (Jean). L'esprit de l'école française de spiritualité [R. Limouzin-Lamothe] 517
GIANTURCO (Elio). Joseph de Maistre and Giambattista Vico [E. Dermenghem] 351
GIRARD (André). Ruffec-le-Château [P. des Chaumes] 374
GOUGAUD (Dom Louis). Les saints irlandais hors d'Irlande [G. Drioux] 511
GOYAU (G.). Mère Marie de la Passion et les Franciscaines missionnaires de Marie [G. Allemang] 96
GRANIER (M.). L'abbaye de Saint-Pons de Thomières [A. Fliche] 87
GRIFFE (Élie). Géographie ecclésiastique de la province de Narbonne [E. Appolis] 361
GROUSSET (René). Histoire des croisades et du royaume franc de Jérusalem, t. II et III [R. Foreville] 478
GUÉRANGER (Dom). Les meilleurs textes [Ed. Bruley] 507
GUERNES DE PONT-SAINTE-MAXENCE. La vie de saint Thomas Becket, éditée par Emmanuel WALBERG [R. Foreville] .. 218
GUINAND (Henry). Le régime légal des biens cultuels en France [P. Chassagnade-Belmin] 352
HÉRISSAY (Jacques). M. Cormaux, saint de Bretagne [H. Pommeret] 508
— Les pontons de Rochefort [V. C.] 234
JANIN (Joseph). Le clergé colonial de 1815 à 1850 [L. de Lacger] 94
LABRIOLLE (P. de), G. BARDY, Louis BRÉHIER, G. de PLINVAL. De la mort de Théodose à l'élection de Grégoire le Grand (Histoire de l'Église, t. IV) [P. Tisset] 471
LACGER (Louis de). Histoire de Castres et de son abbaye [E. Appolis] 512
LACOUTURE (Joseph). La Haute-Lande à la fin de la Révolution [M. Le Grand] 235
LANNOY (Comte Baudouin de) et Georges DANSAERT. Jean de Lannoy le bâtisseur [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 227
LA RONCIÈRE (Charles de). Au fil du Mississipi avec le Père Marquette [Cl. de Bonnault] 93
LECLERCQ (Robert). Saint-Antoine des Quinze-Vingts [V. C.] 235
LEFEBVRE (G.). Les Thermidoriens [E. Lavaquery] 371
LEFLON (Jean). Henri Hardouin et la musique du chapitre de Reims [N. Dufourcq] 237
LEFRANC (Abel). La vie quotidienne au temps de la Renaissance [P. Jourda] 367
LÉGIER-DESGRANGES (H.). Les Apollinaires [J.-R. Palanque] 325
LEHOUX (Francoise). Voir DIGARD (Georges).

Léonard (Émile-G.). Le Liber amicorum du Strasbourgeois Nicolas Engelhardt. Le problème du culte public et de l'Église dans le protestantisme français du XVIIIe siècle [J. Dedieu] 369
Lepointe (G.). Petit précis des sources de l'histoire du droit français [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 221
Leroquais (V.). Les Pontificaux manuscrits des Bibliothèques publiques de France [A. Leman] 342
Leroy (Émile). Guide pratique des bibliothèques de Paris [R. L.-L.] 502
Lesourd (Paul). Histoire des Missions catholiques [G. Allemang] 93
Lesprand (Chanoine). Le clergé de la Moselle pendant la Révolution [Cl. Laplatte] 212
Levron (Jacques). La Haute-Bretagne [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 516
Lietzmann (H.). Histoire de l'Église ancienne [J.-R. Palanque] 223
Lohier (Dom F.). Gesta sanctorum Patrum Fontanellensis coenobii, édition critique par Dom F. Lohier et le R. P. J. Laporte [G. Tessier] 362
Mabille de Poncheville (A.). N.-D. de Boulogne [G. C.].. 233
Martène (Dom). Histoire de la congrégation de Saint-Maur, publiée par Dom G. Charvin, t. IV, V, VI, VII [H. Waquet] 364
Martin (André) et Gérard Walter. Catalogue de l'histoire de la Révolution française, t. I [J. de La Monneraye].. 222
Martinot (Edmond). Les cloches des églises de Troyes [P. Dupieux] 90
Maurain (Jean). Baroche, ministre de Napoléon III [Ed. Bruley] 85
Maurin (C.-A.). Les saluts d'amour. Les troubadours de Notre-Dame, t. II [G. Allemang] 77
Merlin (V.). Simple initiation à l'histoire locale et régionale [V. C.] 89
Meurgey (Jacques). Armorial de l'Église de France [R. Gandilhon] 357
Meyer (A. de). Voir Dictionnaire d'histoire...
Morineau (B.-M.). La souveraineté de Notre-Dame [V. C.].. 82
Monsabert (P. de). Chartes de l'abbaye de Nouaillé de 678 à 1200, publiées par Dom P. de Montsabert [P. Piétresson de Saint-Aubin] 74
Néraud (Jean). L'administration de la généralité de Bourges sous l'intendant de Courteille [P. Gandilhon] 374
Newman (William Mendel). Le domaine royal sous les premiers Capétiens [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé]..... 78
Pannier (Jacques). Les origines de la Confession de foi et la discipline des Églises réformées de France [V. Carrière] 198

PELTIER (Henri). Pascase Radbert, abbé de Corbie [É. Lesne] 477
PÉPIN (Eugène). Histoire de Touraine [Cl. de Bonnault] .. 232
PETIT-DUTAILLIS (Charles) et P. GUINARD. L'essor des États d'Occident [G. Tessier] 481
PIERROT (A.) et G. BAUMONT. Iconographie de Saint-Dié [L. Lévêque] 89
PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (A.-M. et P.). Choix de documents relatifs à l'histoire de l'art, conservés aux Archives du Nord [G. Coolen] 363
PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN (P.). Catillon-sur-Cambre [G. Coolen] 233
POMMERAY (Léon). Étude sur l'infamie en droit romain [E. Durtelle de Saint-Sauveur) 365
POUTHAS (Charles-M.). La jeunesse de Guizot [H. Waquet]. 84
PRIEUR (C.). Le marquis de Foucauld de Lardimalie [G. Duboscq] 229
RÉBILLON (Armand). Atlas historique. Les Temps modernes [E. Appolis] 360
REINHARD (Marcel). Le département de la Sarthe sous le régime directorial [J. de La Monneraye] 216
RÉJALOT (Dom Thierry). Le Jansénisme à l'abbaye d'Orval [A. Bachelier] 83
RIGAULT (Georges). L'œuvre religieuse et pédagogique de saint Jean-Baptiste de la Salle [E. Durtelle de Saint-Sauveur] 209
PITTER (Gerhard). Erasmus und der deutsche Humanistenkreis am Oberrhein. — REST (Josef). Die Erasmusdrucke der Freiburger Universitätsbuchhandlung [E. Morhain] 517
RUETTEN (Félix). Die Victorverehrung im christlichen Altertum [G. Allemang] 224
SAINCIR (Jules). Le diocèse de Soissons [B.-A. Pocquet du Haut-Jussé] 61
SAINTYVES (P.). Manuel de folklore [L. Lacrocq] 502
SCHRAMM (P.-E.). Der König von Frankreich, Wahl, Krönung, Erbfolge und Königsidee vom Anfang der Kapetinger bis zum Ausgang des Mittelalters [A. Fliche] 79
SEIGNOLE (Claude et Jacques). Le folklore du Hurepoix [L. Lacrocq] 503
SIMON (C.-A.). L'abbaye de Saint-Wandrille [M.-J. Le Cacheux] 372
TAMBOUR (Auguste). Luzy au temps de la Révolution [R. Limouzin-Lamothe] 374
THÉRY (R. P.). Recueil des actes de la vénérable Marie Poussepin, t. I [E. Dermenghem] 506
TIQUET (J.). Les colons arabes-chrétiens du cardinal Lavigerie [R. Ricard] 95
TOURNIER (Mgr Clément) et J. ROZES DE BROUSSE. L'abbaye des Salenques [R. Limouzin-Lamothe] 88
UEDING (Leo). Geschichte der Klostergründungen der frühen Merowingerzeit [G. Allemang] 86

Vallée (Gustave). La conscription dans le département de la Charente [A. Latreille] 497
Van Gennep (Arnold). Le folklore de la Flandre et du Hainaut français [L. Lacrocq] 59
Vaux (G. de) et H. Riondel. Le P. Jean Roothan [F. R.] .. 84
Vielliard (Jeanne). Le guide du pèlerin de Saint-Jacques de Compostelle [M. François] 76
Villat (Louis). La Révolution et l'Empire [A. Latreille] .. 347
Villien (A.). Histoire des commandements de l'Église [G. de Vaumas] 514
Walberg (Emmanuel). Voir Guernes de Pont-Sainte-Maxence.
Watson (Arthur). The early Iconography of the Tree of Jesse [G. Le Bras] 190

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Agenais, 521. — Ain, par G. Renoud, 117. — Aisne, par M. de Sars, 246. — Allier, par P. Dupieux, 381. — Alpes-Maritimes, par L. Imbert, 392. — Alsace, 109. — Angoumois, 263. — Anjou, 251. — Ardèche, par A. Roche, 530. — Ardennes, par J. Massiet du Biest, 105. — Ariège, par L. Blazy, 534. — Artois, 97. — Aube, 104. — Aude, par E. Griffe, 531. — Aunis, 263. — Auvergne, 380. — Aveyron, par B. de Gaulejac, 519.
Bas-Rhin, par G. Allemang, 109. — Basses-Alpes, par E. Isnard, 391. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 533. — Béarn, 533. — Berri, 379. — Bouches-du-Rhône, par E. Isnard, 390. — Boulonnais, 97. — Bourbonnais, 381. — Bourgogne, 114. — Bretagne, 256.
Calvados, par R. N. Sauvage, 254. — Cambrésis, 98. — Cantal, par P.-F. Fournier, 381. — Champagne, 104. — Charente, par P. Bouchaud, 263. — Charente-Inférieure, par M. Delafosse, 263. — Cher, par P. des Chaumes, 379. — Comtat-Venaissin, 392. — Comté de Foix, 534. — Comté de Nice, 392. — Corrèze, par R. Rohmer, 379. — Corse, par L. Villat, 392. — Côte-d'Or, par H. Drouot, 114. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 258. — Couserans, 534. — Creuse, par L. Lacrocq, 380.
Dauphiné, 386. — Deux-Sèvres, par M. Béguin, 262. — Dordogne, par G. Duboscq, 521. — Doubs, par G. Gazier, 117. — Drôme, par J. de Font-Réaulx, 387.
Eure, par M. Baudot, 254. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 247.
Finistère, par H. Waquet, 258. — Flandre, 98. — Franche-Comté, 117.
Gard, par P.-L. Baudouï-Salze, 529. — Gascogne, 518. — Gers, par A. Clergeac, 525. — Gironde, par G. Loirette, 522. — Guienne, 519.

Hainaut, 98. — Haute-Garonne, par Cl. Tournier, 528. — Haute-Loire, par E. Delcambre, 532. — Haute-Marne, par L. Delessard, 104. — Hautes-Alpes, par L. Boyer, 387. — Haute-Saône, 118. — Haute-Savoie, par R. Avezou, 389. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 526. — Haute-Vienne, par R. Rohmer, 379. — — Haut-Rhin, par J. Joachim, 112. — Hérault, par M. de Dainville, 532.

Ile-de-France, 241. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de La Rogerie, 256. — Indre, par P. Des Chaumes, 379. — Indre-et-Loire, par G. Collon, 251. — Isère, par L. Royer, 386.

Jura, 118.

Landes, par J. Mangin, 521. — Languedoc (Fédération historique, par J.-R. Palanque), 526. — Limousin, 379. — Loire, par Ph. Pouzet, 385. — Loire-Inférieure, par A. Bourdeault, 260. — Loiret, par G. Chenesseau, 246. — Loir-et-Cher, par M. Hémonée, 248. — Lorraine, 105. — Lot, par E. Sol, 520. — Lot-et-Garonne, par J.-R. Marboutin, 521. — Lozère, par M. Balmelle, 530. — Lyonnais, 385.

Maine, 248. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 251. — Manche, par R.-N. Sauvage, 255. — Marche, 380. — Marne, par P. Gosset, 104. — Mayenne, par E. Laurain, 250. — Meurthe-et-Moselle, par L. Marchal, 105. — Meuse, par J. L., 109. — Morbihan, par P. Thomas-Lacroix, 259. — Moselle, par M. Griveaud, 107.

Nièvre, par A. Biver, 384. — Nivernais, 384. — Nord, par A. Leman, 98. — Normandie, 253.

Oise, par J. Vinot-Préfontaine, 245. — Orléanais, 246. — Orne, par R.-N. Sauvage, 256.

Pas-de-Calais, par R. Rodière, 97. — Pays Basque, 533. — Périgord, 521. — Picardie, 102, 246. — Poitou, 261. — Provence, 390. — Puy-de-Dôme, par P.-F. Fournier, 380. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 534.

Quercy, 520.

Rhône, par Ph. Pouzet, 385. — Rouergue, 519. — Roussillon, 534.

Saintonge, 263. — Saône-et-Loire, par A. Morgand, 116. — Sarthe, par L. Calendini, 248. — Savoie, par R. Avezou, 388. — Seine, par J. de La Monneraye, 241. — Seine-et-Marne, par H. Stein, 245. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 243. — Seine-Inférieure, par F. de Vaux de Foletier, 253. — Somme, par G. Durand, 102.

Tarn, par P. Bayaud, 526. — Tarn-et-Garonne, 521. — Touraine, 251.

Var, par M. Courtecuisse, 391. — Vaucluse, par Cécile Roudil, 392. — Vendée, par Ad. Poirier, 262. — Vienne, par J. Salvini, 261. — Vosges, par L. Lévêque, 109.

Yonne, par A. Courtet, 116.

RECUEILS ET PÉRIODIQUES

Archiv für Rechts-und Socialphilosophie, tome XXX [G. Allemang] 271
Archives d'histoires doctrinale et littéraire du Moyen Age, tome XI [H.-M. Féret] 395
Archivum Fratrum Praedicatorum, vol. VIII [H.-M. Féret] 543
Bibliothèque de l'École des chartes, t. XCVIII [A. Courtet] 396
Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français, 86e année [J. de La Monneraye] 538
Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France, année 1936 [G. Drioux] 397
Bulletin monumental, tome XCVI [J. Vallery-Radot] .. 539
Cistercienser Chronik, 50e année [G. Allemang] 402
Elsass-Lothringisches Jahrbuch, tome XVI [G. Allemang] 270
Études, tomes CCXXX-CCXXXIII [J. Lecler] 125
Études carmélitaines, 22e année [E. Dermenghem] 535
Études d'histoire ecclésiastique diocésaine, offertes à S. Exc. Mgr Jean-Baptiste Pelt [E. Morhain] 119
Études franciscaines, tome XLIX [P. Gratien] 269
Humanisme et Renaissance, tome III [J. Lavaud] 121
L'Année dominicaine, 73e-74e années [H.-M. Féret] 541
L'Oratoire de France, 7e année [U. Rouziès] 268
La Révolution française, année 1937 [J. de La Monneraye] 398
La Revue des jeunes, 28e-29e années [H.-M. Féret] 543
La Vie intellectuelle, tomes LVI-LVIII [H.-M. Féret] 542
La Vie spirituelle, tomes LII-LVI [H.-M. Féret] 541
Le Bulletin des recherches historiques. Province de Québec, volume XLIII [Cl. de Bonnault] 399
Le Moyen Age, tome VIII [E.-A. Van Moé] 538
Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France, tobe X [G. Drioux] 398
Rapport de l'archiviste de la Province de Québec pour 1936-1937 [Cl. de Bonnault] 399
Revue bénédictine, tome XLIX [J. Rivet] 401
Revue d'ascétique et de mystique, tome XVIII [J. Lecler]. 125
Revue d'histoire ecclésiastique suisse, tomes XXIX, XXX [R. Pittet] 126
Revue d'histoire littéraire de la France, 44e année [L. Villat] 266
Revue d'histoire moderne, tome XII [L. Villat] 266
Revue de théologie et de philosophie, tomes XXIII-XXIV [R. Pittet] 127
Revue des études anciennes, tomes XXXVII-XXXIX [J.-R. Palanque] 120
Revue des questions historiques, 65e année [Françoise Lehoux] 266
Revue des sciences religieuses, 17e année [U. Rouziès].... 267
Revue historique, 62e année [Cécile Roudil] 265

Revue Mabillon, 27e année [J RIVET] 400
Scholastik, tome XII [G. ALLEMANG] 271
Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktiner-ordens, 55e année [G. ALLEMANG] 402
Zeitschrift für katholische Theologie, t. LXI [G. ALLEMANG] 271
Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtgeschichte. Kanonistiche Abteilung, tome LVII [G. ALLEMANG] 270
Zwingliana, tome VI [R. PITTET] 128

ÉCHOS

Congrès (Le 71e) des Sociétés savantes 275
Congrès (Le VIIIe) international des sciences historiques de Zurich [A. LEMAN] 546
Nécrologie : M. le chanoine Auguste HUMBERT [Ch. AIMOND] 403
— M. Paul LE CACHEUX [R. N. SAUVAGE] 545
— M. Charles Leroy [Fr. de VAUX DE FOLETIER] 404
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 129, 272, 403, 544. — Assemblée générale, 129 · Allocution de Mgr LESNE, 130. Rapport de M. CARRIÈRE, 131. Compte rendu de M. FOSSEYEUX, 135. Tableau d'honneur, 544.
Thèses de l'École des chartes, 140.

LIVRES NOUVEAUX

Études historiques 142 278 407
Sciences auxiliaires 141 278 407
Sources et critique documentaire 141 278 407
Variétés 144 280 408

ERRATA

P. 54, note *. Au lieu de *AD** 250, n° 30, lire : AD+ 250, n° 30.
P. 170, note 1 : Au lieu de *Seine-et-Oise*, lire : Saône-et-Loire.
P. 182, ligne 14. Au lieu de *Saint-Landon*, lire : Saint-Landry.
P. 296, note 73. Au lieu de *La Siccotière*, lire : La Sicotière.
P. 308, ligne 9. Au lieu de *bourg*, lire : bourgs.
P. 504, 4e avant-dernière ligne : lire : pièces de procédure

Le Directeur : V. CARRIÈRE.

Le Gérant : ANDRÉ-POUYÉ

Impr. ANDRÉ-POUYÉ — Meaux